Digitized by Google

Gall. sp. 12 Y

Bandian

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MORVAND.

Digitized by Google

BAYERISCHE
STAATS-
BIBLIOTHEK
MÜNCHEN

Digitized by Google

LE MORVAND,

OU

ESSAI

GÉOGRAPHIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

SUR CETTE CONTRÉE,

PAR

M. J.-F. BAUDIAU,

CURÉ DE DUN-LES-PLACES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS, DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE, ETC.

NEVERS,

IMPRIMERIE DE I.-M. FAY, RUE DES ARDILLIERS, 13,

HÔTEL DE LA FERTÉ.

1854

37. 3.

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

Digitized by Google

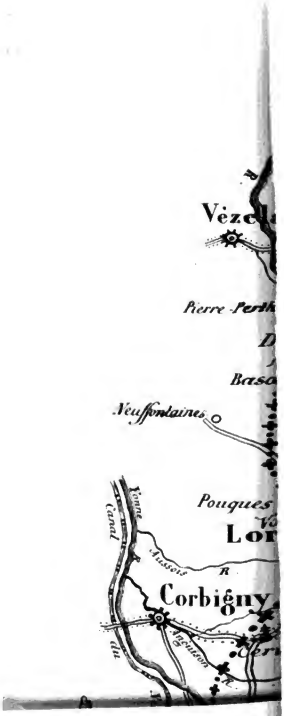

Digitized by Google

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DE

DIVERS MOTS SCIENTIFIQUES ET FÉODAUX

CONTENUS DANS CET OUVRAGE.

A

Abbaye, monastère d'hommes ou de femmes, de là le nom d'abbé ou d'abbesse que porte celui qui le possède, qui en est supérieur.

Abside ou apside, partie semi-circulaire d'une église où se place ordinairement l'autel et que l'on nomme sanctuaire.

Affranchissement, acte par lequel un seigneur, moyennant une somme d'argent convenue et certaines redevances annuelles, relâchait un ou plusieurs de ses sujets du lien de la servitude.

Alleu, terre en alleu ou franc-alleu, c'est-à-dire bien qui ne relevait d'aucun seigneur et mouvait directement de la couronne, d'où terres allodiales ou indépendantes.

Amortissement, renonciation que faisait un seigneur féodal des droits de fief et de mutation sur une pièce de terre ou autre objet relevant de lui. C'est ce qui constituait un bien de main-morte tels qu'étaient la plupart de ceux des anciens monastères.

Arbalète, arc d'acier, monté sur un affût et qui se ban-

Digitized by Google

dait avec un ressort, pour lancer des balles et des traits, de là arbalétrier, soldat armé d'une arbalète.

ARCADE, ouverture formée par un cintre reposant sur des pieds droits ou sur des colonnes.

ARC-DOUBLEAU, cintre en saillie, à l'intrados d'une voûte, et partant d'un pilier pour aller reposer sur un autre placé vis-à-vis.

ARCHÉOLOGIE, science de l'antiquité et des monuments; d'où archéologue, homme versé dans cette science.

ARCHEVÊCHÉ, siége épiscopal duquel relèvent plusieurs autres, que l'on appelle suffragants.

ARCHIDIACONÉ, partie d'un diocèse soumise à un archidiacre, qui est le premier dignitaire ecclésiastique après l'évêque.

ARCHIPRÊTRÉ, district ou étendue de la juridiction d'un archiprêtre. Il comprenait ordinairement vingt-cinq paroisses. Cette dignité conférait le droit de visite des églises, presbytères..... et n'était pas attaché à un lieu, mais se confiait au prêtre le plus digne de la circonscription.

ARGENT, champ d'argent, c'est-à-dire couleur blanche dans les armoiries.

ARGILE, terre grasse, molle et ductile.

ARGILO-SILICEUX, c'est-à-dire composé d'argile et de silice.

ARMAGNACS, faction du quinzième siècle qui avait pris ce nom de Hugues, comte d'Armagnac, son chef.

ARMES et ARMOIRIES, marques de noblesse accordées par les souverains. Elles commencèrent aux croisades.

ARPENT, ancienne mesure de surface valant cent perches de dix-huit pieds et donnant environ un demi-hectare.

ARQUEBUSE, ancienne arme à feu dans le genre du fusil, mais plus grosse.

Digitized by Google

ARQUEBUSIER, soldat armé d'une arquebuse; membre d'une compagnie de jeu d'arquebuse, dont le but était de s'exercer au tir dans un blanc.

ARRIÈRE-BAN, formé de *héréban*, expression tudesque, c'est-à-dire convocation de la noblesse au temps de la féodalité : seigneurs d'arrière-fiefs, ou de terres mouvantes d'autres terres plus considérables.

AUMAILLES, bêtes à cornes ou gros bétail.

AZUR, l'émail bleu dans les armoiries. Il se marque, dans les gravures, par des raies horizontales sur l'écu.

B

BACHELIER, jeune chevalier faisant l'apprentissage du métier des armes.

BADIGEON, couleur blanche, jaune ou grise, appliquée sur un mur ou sur un pilier.

BAIE, ouverture pratiquée dans un mur; fenêtre.

BAILLI, ancien juge seigneurial. On appelait bailli d'épée celui au nom duquel se rendait la justice dans un bailliage royal, et qui marchait, à la guerre, à la tête de l'arrière-ban.

BAN DE LA NOBLESSE, seigneurs dont les fiefs relevaient directement du roi; leur convocation pour la guerre.

BANALITÉ, droit qu'avait un seigneur de forcer ses sujets à cuire leur pain dans son four, et à moudre leurs grains dans son moulin; de là four banal, moulin banal.....

BANDE, pièce de blason passant par-dessus l'écu, d'un angle à l'autre ou obliquement.

BANNERET, formé de bannière; celui qui avait droit de bannière à la guerre et marchait à la tête de ses vassaux.

Digitized by Google

BANVIN, droit qu'avait un seigneur de vendre le vin de son cru, à l'exclusion de tous les sujets de sa terre, dans un temps marqué par la coutume.

BARBACANE, ouverture longue et étroite dans les fortifications pour tirer sur l'ennemi.

BARON, titre de noblesse, d'un degré au-dessus de celui de simple gentilhomme.

BARONNIE, terre ou seigneurie de baron. Anciennement elle devait comprendre deux ou trois châtellenies, une place forte, une abbaye ou un chapitre.

BASE, piédestal d'une colonne; partie lisse comprise entre la plinthe et la corniche d'un piédestal.

BAS-RELIEF, ouvrage de sculpture, dont le sujet est en partie engagé dans le bloc.

BATTOIR, autrefois foulon, huilerie.

BEFFROI, tour où l'on fait le guet; charpente qui porte une cloche.

BELLE-MAIN, somme principale du prix d'une vente.

BÉNÉDICTINS, religieux qui suivent la règle de saint Benoît.

BÉNÉFICE, titre et revenu ecclésiastique, d'où bénéficier ou possesseur d'un bénéfice.

BÉTONIE, genre de plantes, de la famille des labiées.

BICHET, contenance de quatre mesures anciennes de vingt-deux livres. Elle n'était pas la même partout.

BISSE, serpent, couleuvre.

BLAIRIE, ancien droit seigneurial sur les pâturages.

BLANC, ancienne monnaie de la valeur de deux centimes, ou environ deux liards.

BLASON, pièces et meubles qui entrent dans l'écu; science des armoiries.

Digitized by Google

BLENDE, mine ou sulfure de zinc.

BOIS DE MOULE, bois façonné en bûches de trois pieds et demi.

BOIS GRIS, en terme de flottage, le chêne et le charme.

BOIS-MORT, c'est-à-dire bois sec dans les forêts.

BOMBARDE, machine pour lancer des pierres.

BORDELAGE, ancien droit seigneurial sur une terre. Il se payait partie en argent et partie en nature. En cas de partage de l'immeuble, les deux tiers appartenaient au colon et l'autre tiers au seigneur.

BOURG, autrefois gros village fortifié, ou à marchés.

BOURGEOISIE, état de l'homme libre; de là bourgeois, c'est-à-dire qui a été affranchi de la servitude.

BOURGUIGNON, habitant de la Bourgogne; faction du quinzième siècle, à la tête de laquelle se trouvait le duc de Bourgogne.

BYSANTIN, style architectural, originaire de Bysance ou Constantinople. C'est le style roman enrichi sur la terre d'Orient, où il avait été transporté par le grand Constantin.

C

CALCAIRE, pierre qui, soumise à l'action du feu, se change en chaux.

CALENDES, premier jour de chaque mois dans la chronologie romaine. On comptait à reculons; ainsi le 1er février était le jour des calendes; le 31 janvier était le 2 des calendes de février, le 30 était le 3, etc.

CALVIN, chef de secte au seizième siècle, de là calvinisme, et calviniste ou sectateur de Calvin.

CANNELURE, cavité longitudinale taillée sur le fût d'une colonne ou d'un pilastre.

Digitized by Google

Capucins, religieux, ainsi nommés à cause de leur capuce pointu. Ils furent institués à Pise, en 1525, par Mathieu Bassius, Cordelier observantin.

Cens, droit seigneurial sur les héritages tenus en franchise ou en roture; il se payait en argent.

Chambellan, officier de la chambre d'un roi, d'un prince.

Chancellerie, sorte de tribunal où l'on scellait les lettres et chartes avec le sceau de l'État.

Chapiteau, couronnement d'une colonne, ordinairement sculpté.

Chapitre, corps religieux dans une cathédrale ou une église collégiale, d'où chanoine et chanoinesse.

Chargé, en terme de blason, on dit d'une pièce, sur laquelle il y en a d'autres, qu'elle est chargée de....

Chartreuse, couvent de religieux de l'ordre fondé par saint Bruno, en 1084, au pied d'une montagne de ce nom, située en Dauphiné; de là Chartreux et Chartreuses.

Châtelain, seigneur d'une terre érigée en châtellenie; celui qui commandait dans un château; juge qui rendait la justice au nom d'un seigneur châtelain.

Chatellenie, seigneurie qui avait droit de haute, moyenne et basse justice et de marchés; étendue de la juridiction d'un seigneur châtelain.

Chef, pièce honorable qui occupe la partie supérieure de l'écu, et qui a pour hauteur le tiers de l'écusson.

Chevalerie, sorte d'honneur militaire du premier degré dans l'antiquité; le corps des chevaliers eux-mêmes.

Chevaliers de Malte, ordre religieux et militaire, fondé en 1104, sous le nom de Frères hospitaliers, pour le soin et la défense des pélerins de la Terre-Sainte. Ils portèrent plus tard le titre de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et enfin celui de Malte.

Digitized by Google

CHEVET, partie d'une église qui se trouve derrière le maître-autel.

CINTRE, ouverture en demi-cercle.

CLEF, la dernière pierre qui ferme une voûte; place forte sur les confins d'un état ou d'une province; clefs en pal, ou adossées et perpendiculaires dans l'écu, terme de blason.

CLOCHETON, petite pyramide aux angles d'un édifice ou sur les contre-forts.

COLLATÉRAUX, bas-côtés d'une nef d'église.

COLLATION, droit de nommer à un bénéfice ecclésiastique.

COLLÉGIALE, chapitre de chanoines sans siége épiscopal.

COMMENDE, droit donné à un ecclésiastique séculier de posséder un bénéfice régulier et de disposer de ses fruits pendant sa vie, de là abbé, prieur commendataire.

COMTE, autrefois seigneur de la cour; titre de noblesse au-dessus de celui de baron, d'où comté ou terre ayant un comte pour possesseur. Elle devait renfermer cinq clochers. Ce titre ne se donnait anciennement qu'aux seigneuries avec villes fortes.

CONFIRMATION, acte par lequel on reconnaissait et assurait la possession d'une chose précédemment donnée.

CONTRE-FORT, pilier saillant d'un mur pour l'appuyer ou soutenir la poussée d'une voûte.

COPETER, c'est-à-dire sonner, d'où messe copetée.

CORDELIERS, religieux observantins, dont l'ordre fut fondé par saint François d'Assise, en 1209. Ils ont été ainsi nommés en France à cause d'une corde qui leur servait de ceinture.

CORVÉE, travail gratuit dû à un seigneur par ses sujets, d'où corvéables ou soumis à la corvée.

Digitized by Google

CORRUAIGE, de *currere*, courir; ancien droit seigneurial dû sur les grands chemins.

COULEVRINE ou COULEUVRINE, pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires.

COUR DES AIDES, tribunal qui jugeait les affaires concernant les impôts indirects.

COUPOLE, partie concave d'un dôme.

COUSU, en terme de blason, chef de métal sur un champ de métal, ou de couleur sur un champ de même; de là cousu de gueules, d'or....

COUTUME, livre qui contenait les usages d'une province devenus des lois; ces lois elles-mêmes; impôt féodal.

CROISADES, guerres contre les infidèles aux douzième et treizième siècles, d'où croisés. L'engagement consistait en une croix d'étoffe que l'on s'attachait sur l'épaule. C'est de là, sans doute, que vient l'usage des épaulettes.

CROISÉE, partie du plan d'une église qui représente les branches de la croix.

CRYPTE, souterrain ou tombeau voûté dans une église.

D

DAME, femme qui possédait un fief.

DAMOISEAU, jeune gentilhomme qui n'avait pas encore été armé chevalier.

DÉNOMBREMENT, reconnaissance écrite et détaillée des choses tenues en fief que donnait un vassal à son suzerain.

DEXTRE, ou côté droit.

DÎMES, portion des fruits de la terre due au clergé ou aux seigneurs.

Digitized by Google

DONJON, partie la plus forte et la plus élevée d'un château, ordinairement en forme de tour carrée.

DOUAIRE, portion des biens du mari dont la veuve pouvait disposer, en propriété ou en usufruit, après la mort de son époux. De là douairière.

DUC, titre de noblesse le plus élevé après celui de prince.

DUCHÉ, terre à laquelle est attaché le titre de duc.

E

ÉCARTELÉ, c'est-à-dire divisé en quatre parties égales; se dit de l'écusson dans les armoiries.

ÉCHEVIN, ancien nom des maires et adjoints des communes.

ÉCHOITE ou ÉCHOUETTE, succession d'un serf ou homme main-mortable, qui échéait au seigneur.

ÉCU, espèce de bouclier que portaient autrefois les cavaliers; figure de bouclier sur laquelle se peignent les armoiries; ancienne monnaie, ainsi nommée de la forme d'un écu d'armoirie qu'elle portait; de là écu d'argent, écu d'or.

ÉCUYER, gentilhomme qui accompagnait un chevalier et portait son écu; titre que l'on donnait autrefois aux jeunes seigneurs de qualité jusqu'à ce qu'ils eussent été armés chevaliers.

ÉCUSSON, écu sur lequel sont peintes les armes d'une personne ou d'une famille.

ÉGANDILLONNAGE, action de marquer une mesure de quantité ou de longueur avec les armes d'un seigneur.

ÉGLISE-MÈRE, paroisse dont une autre dépendait.

Digitized by Google

ÉLECTION, sorte de tribunal pour la répartition des impôts et pour juger les différends qui y avaient rapport, d'où élu ou officier d'une élection. L'élu prenait ordinairement le titre de conseiller du roi.

ÉMAIL, couleur des métaux en fait de blason.

ÉMINE, ancienne mesure.

ENGINS, rets, filets; machines de guerre.

ENTABLEMENT, assemblage de moulures qui couronnent un bâtiment ou un ordre d'architecture. Il se compose de l'architrave, de la frise et de la corniche.

ENTRE-COLONNEMENT, espace vide entre deux colonnes ou piliers.

ÉPAVES, choses égarées, qui appartenaient au seigneur du lieu où elles étaient trouvées.

ÉPOQUE, point fixe dans l'histoire, d'où l'on commence à compter les années.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, temps qui s'est écoulé depuis la conquête de la Gaule par les Romains, en l'an 52 avant Jésus-Christ, jusqu'à l'invasion des Francs, en 420 de notre ère.

ÉTALAGE, droit dû au seigneur sur les marchandises exposées en vente dans une foire.

ÉTYMOLOGIE, source et origine d'un mot.

EXEMPT, officier de police; brigadier de gendarmerie d'autrefois.

EX-VOTO, offrande promise par vœu.

F

FASCE, pièce d'armoirie traversant l'écu horizontalement et séparant le chef de la pointe.

Digitized by Google

FAUBOURG, partie d'une ville située en dehors des fortifications et des portes.

FÉE, vierge gauloise adonnée à la divination.

FÉODALITÉ, le moyen-âge, époque de la puissance des seigneurs; la foi et l'hommage dus aux seigneurs de fiefs.

FÉODALEMENT, en vertu du droit de fief.

FIEF, domaine noble.

FIEF LIGE, fief pour lequel le possesseur était tenu à des devoirs très-étroits envers le seigneur féodal ou suzerain.

FIEF SERVANT, fief pour lequel il est dû au seigneur féodal foi et hommage.

FIEF SIMPLE, c'est-à-dire possédé sans droit de justice ni d'honneur féodal.

FILIATION, se dit d'une abbaye fondée par une autre, dont elle est comme la fille.

FISC, trésor public, de là procureur fiscal, ou chargé de veiller à la conservation des droits d'un seigneur haut-justicier.

FLEGMASIE, ou maladie inflammatoire.

FLEUR-DE-LIS, figure de trois feuilles de lis liées ensemble; celle du milieu est droite et les deux autres sont recourbées en dehors.

FLOTTAGE, action de transporter du bois par eau.

FLOTTE, réunion de navires qui ont la même destination, soit pour la guerre, soit pour le commerce.

FOI ET HOMMAGE, reconnaissance de fief et serment de fidélité envers un seigneur suzerain.

FOIRURAGE, droit dû au seigneur pour les foires.

FOL ou FOU, bois de hêtre, que le peuple appelle foyard.

FORAIN, qui demeure hors de l'endroit.

Digitized by Google

FORCLUSION, exclusion des femelles par les mâles, au même degré, dans les successions collatérales.

FORESTAGE, droit payé au seigneur pour passer dans une forêt.

FOR-MARIAGE, mariage d'une personne serve en dehors de l'étendue d'une seigneurie dont elle dépendait; droit dû au seigneur pour ce fait.

FORT-NIVERNOIS, ancienne monnaie ayant cours dans cette province. On pense qu'elle avait pris ce nom de la figure d'une forteresse qu'elle portait.

FRANC-ARCHER, soldat d'une certaine milice sous Charles VII; sorte de gendarme.

FOURCHES, signe patibulaire auquel étaient attachés les criminels.

FRANCHISE, exemption de charges seigneuriales.

FRONDE, parti guerrier opposé au cardinal Mazarin pendant la minorité de Louis XIV.

FRONTON, ornement triangulaire au-dessus d'une porte, d'une fenêtre.

FRUSTRE, usé par le frottement; grossier.

FUT, partie de la colonne entre la base et le chapiteau.

FUTAIE, bois âgé de plus de quarante ans; haute futaie, qui en compte plus de cent.

G

GABELLE, impôt sur le sel.

GALÈNE, mine de plomb combinée avec le soufre.

GALERIE, sorte de tribune, avec une balustrade continue, sous les voûtes d'une église.

Digitized by Google

GALIOTE, long bateau couvert dont on se sert pour voyager sur un fleuve.

GALLIQUE, qui appartient aux Gaulois.

GALLO-ROMAIN, qui concerne les Gaulois et les Romains.

GARDE-BOIS, aujourd'hui garde forestier.

GARDE-GARDIENNE, ancien droit de protectorat d'un seigneur sur un monastère fondé par sa famille ou se trouvant dans ses terres.

GARDE-SCEL, officier proposé à la garde du sceau d'un seigneur.

GARDE-NOBLE, droit de jouir des biens d'un mineur noble, jusqu'à vingt ans pour les garçons et à quinze ans pour les filles, à condition de le nourrir, entretenir et payer ses dettes.

GARDE-NOTE, ancien titre des notaires.

GÉNÉRALITÉ, étendue de la juridiction du bureau d'un trésorier général.

GÉLINE, du latin *gallina*, poule.

GENTILHOMME, c'est-à-dire issu de noble race.

GLÈBE, héritage, fonds de terre.

GOTHIQUE, architecture ogivale des treizième, quatorzième et quinzième siècles.

GRENETIER, officier préposé à un grenier à sel.

GROS, ancienne monnaie valant six liards ou sept centimes et demi.

GRUERIE, sorte de tribunal pour juger les délits commis dans les forêts, de là gruyer ou juge en cette partie.

GUET-ET-GARDE, droit qu'avaient les seigneurs hauts-justiciers de faire garder leurs châteaux, en temps de troubles, par leurs sujets.

GUEULES, couleur rouge dans les armoiries. Elle se

Digitized by Google

marque, dans les gravures, par des traits perpendiculaires sur l'écu.

GUICHET, petite porte dans les fortifications d'une ville, à l'usage des gens de pied.

GUIDON, officier qui portait le drapeau d'une compagnie de militaires.

H

HAMEAU, réunion d'habitations où il n'y a pas d'église.

HAUT-DE-CHAUSSES, vêtement d'homme allant de la ceinture aux genoux; culotte.

HÉMICYCLE, demi-cercle.

HÉMINE, ancienne mesure valant un demi-setier ou une demi-chopine.

HERMINE, en terme de blason, champ d'hermines ou champ d'argent moucheté de noir.

HERSE, espèce de grille, à grosses pointes de fer, placée jadis entre la porte d'un château ou d'une ville forte, et le pont-levis.

HEXAGONE, figure à six pans.

HIÉROGLYPHE, caractère symbolique et mystérieux.

HOIR, héritier. Hoir de son corps ou héritier direct.

HOMMAGE, devoir dû à un seigneur féodal par son vassa à cause de son fief.

HOMME, vassal d'un seigneur.

HOMME LIBRE, celui qui a été affranchi de la servitude.

HOMME LIGE, vassal lié par les devoirs les plus stricts à la personne de son suzerain, et tenu de le suivre à la guerre, de le défendre envers et contre tous.

HOMME VIVANT et HOMME MOURANT, celui qui était élu

Digitized by Google

par une communauté religieuse pour la représenter dans la possession d'un fief, et sur la tête duquel portaient les devoirs seigneuriaux dûs pour cette terre.

HYDRATÉ, c'est-à-dire combiné avec l'eau.

I

IDES, le quinzième jour de mars, mai, juillet et octobre, et le treizième des autres mois.

INDIRE, droit qu'avaient les seigneurs hauts-justiciers de Bourgogne de faire payer doubles les redevances dues par leurs sujets dans les quatre cas suivants, savoir : 1° à leur promotion à l'ordre de la chevalerie ; 2° pour un voyage d'outre-mer ; 3° pour leur rançon lorsqu'ils étaient faits prisonniers ; 4° pour le mariage d'une de leurs filles.

INTERSECTION, point d'un édifice où deux axes se coupent, se croisent.

INTRUS, celui qui s'est mis en possession d'une charge ou dignité ecclésiastique sans mission légitime.

INVESTITURE, mise en possession d'un bénéfice ecclésiastique ou d'un fief.

J

JURABLE, chose pour laquelle on devait le serment de fidélité.

JUSTICE, exercice du pouvoir de faire droit à chacun. Sous le régime féodal, la justice se divisait en haute, moyenne et basse. La haute était le droit qu'avait un seigneur de connaître des cas et crimes punissables de mort, de la mutilation des membres et autres peines corporelles. La moyenne consistait, selon les expressions

Digitized by Google

du temps, à bailler et décerner tuteurs, faire main-mises, empêchements, sceller huis et coffres, faire inventaire, subhastations, interpositions de décrets et émancipations. La basse justice connaissait des prises de bêtes et de délinquants en flagrant délit, et des causes des sujets, soit au civil, soit au criminel, jusqu'à soixante sous tournois d'amende.

L

LAMBEL, terme de blason, espèce de brisure formée d'un filet ordinairement à trois panneaux et posé horizontalement en chef.

LAMPASSÉ, autre terme de blason : *Lion lampassé de gueules*, c'est-à-dire représenté avec la langue qui sort, lorsqu'elle est d'un autre émail que le corps.

LEUDES, seigneurs francs sous Clovis et ses successeurs.

LIESSE, joie, gaîté.

LIGUE, confédération qui se fit en France, au seizième siècle, pour exclure Henri IV du trône.

LITE, du latin *litare*, offrir; assemblée ou foire du premier mercredi de mai, au Beuvray. On voit par là que son origine est toute païenne, et qu'elle est un souvenir des sacrifices qui s'offraient autrefois, à pareil jour, au sommet de la montagne.

LODS ET VENTES, droit de mutation dû au seigneur par l'acquéreur d'un héritage situé dans l'étendue de la censive ou de la seigneurie.

M

MACHICOULIS, ouverture pratiquée dans la saillie des galeries des anciennes fortifications pour défendre le pied du mur, en jetant de grosses pierres sur les assiégeants.

Digitized by Google

MAÇONNÉ, se dit, dans le blason, des bâtiments, lorsque les lignes qui marquent les joints des pierres, sont d'un émail différent.

MAILLE, ancienne monnaie de compte qui valait la moitié du denier tournois.

MAIN-MORTE, état des gens de condition servile, lesquels ne pouvaient posséder de fiefs, et dont les biens passaient au seigneur s'ils mouraient sans héritiers directs, ou, comme l'on disait alors, nés de leur corps; de là, hommes main-mortables et biens de main-morte, c'est-à-dire biens qui n'étaient pas sujets à mutation.

MAISON-FORTE, habitation seigneuriale avec tours, fossés, ponts-levis.... ; château.

MAISONNER, bâtir une maison.

MAISON-DIEU, ancien hôpital.

MALADIÈRE, contraction de maladrerie, ou hôpital de lépreux.

MALTE, ordre de Malte; religieux militaires, d'abord nommés hospitaliers ou chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ensuite chevaliers de Rhodes, et enfin chevaliers de Malte.

MANANT, du latin *manere*, habitant de la campagne, d'un village.

MANOIR, du latin *mansio;* habitation, château.

MANSE, ancienne mesure de surface valant environ un journal de terre.

MARC, poids de huit onces, ou d'une demi-livre.

MARÉCHAL-DE-CAMP, grade militaire équivalant à celui de général de brigade.

MARÉCHAUSSÉE, ancien nom de la gendarmerie.

MARQUIS, titre de noblesse entre le comte et le duc.

Digitized by Google

Il fallait être seigneur de cinq clochers au moins pour obtenir ce titre et faire ériger une terre en marquisat.

Médaille, ancienne monnaie romaine.

Meix, du latin *mansio*, demeure, habitation, métairie.

Meneaux, traverses perpendiculaires ou horizontales qui séparent une fenêtre en plusieurs compartiments.

Ménétrier, autrefois joueur d'instruments militaires.

Mense, revenu d'un abbé ou des religieux d'un monastère.

Menuise, terme de flottage, petit bois.

Messerie, du latin *messis*, ancien droit dû au seigneur pour la garde des récoltes, d'où messier, ou officier chargé de cette surveillance.

Messire, titre d'honneur revenant à celui de monsieur.

Meurtrière, ouverture dans les murs de fortifications par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants.

Minage, ancien droit seigneurial pour la vente et le mesurage des grains à la halle.

Mine et Minée, ancienne mesure, particulièrement pour le sel.

Minimes, religieux franciscains, dont l'ordre fut fondé par saint François de Paule, en 1454.

Minot, mesure qui contenait la moitié de la mine.

Monastère, maison de religieux ou de religieuses.

Monolithe, colonne ou autre objet d'une seule pierre.

Mort-bois, espèce de bois qui ne peut servir ni au flottage, ni à la construction, tel que le saule, le genet...

Mosaïque, ouvrage de rapport qui, au moyen de petites pierres de diverses couleurs, représente des figures, même des tableaux.

Moule, nom donné au bois façonné pour le flottage.

Digitized by Google

MOUTIER, contraction du latin *monasterium*, monastère, église.

MOUVANCE, dépendance d'un fief à l'égard d'un autre, de là mouvant et mouvoir.

MOYEN-AGE, temps depuis Constantin jusqu'à la renaissance des lettres.

MUID, ancienne mesure comprenant plusieurs bichets.

N

NARTHEX, porche, ou lieu couvert à l'entrée d'une église.

NEF, partie d'une église comprise entre le portail et le chœur. Ce mot vient du latin *navis*.

NERVURES, parties saillantes sous la voûte d'une église; elles forment des côtes sur les arêtes.

NIMBE, auréole ou cercle de lumière que les peintres placent autour de la tête du christ ou des saints.

NIQUET, ancienne et petite monnaie valant un demi-liard.

O

OBIT, du latin *obitus*, mort; service funèbre fondé pour le repos de l'âme d'un défunt.

OGIVE, arcade curviligne, terminée en pointe, imitant le haut d'une mitre; de là style ogival.

OLIGISTE, se dit d'une mine de fer peu abondante.

ONCQUES, vieux mot qui signifie jamais.

OR, couleur jaune dans le blason. Elle se marque, dans les gravures, par un semé de petits points noirs.

Digitized by Google

ORDRE, compagnie de religieux vivant sous la même règle.

ORDRE, collier, ruban ou autre marque d'un ordre de chevalerie. Chevalier de l'ordre du roi, ou du Saint-Esprit; chevalier des ordres, c'est-à-dire de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

OUCHE, enclos privilégié et mieux cultivé auprès des habitations du Morvand.

OVOÏDE, qui a la forme d'un œuf.

P

PAL, en terme de blason, pieu perpendiculaire, ordinairement aiguisé par un bout et qui partage l'écu dans le sens de la longueur.

PALEFROI, cheval de dame, de parade.

PARALLÉLOGRAMME, figure dont les côtés opposés sont égaux et parallèles.

PARTI, se dit, en terme de blason, d'un écu divisé en deux également par un perpendiculaire; ainsi, parti d'azur....

PATRONAGE, droit de nommer à un bénéfice ecclésiastique, comme cure, chapelle, canonicat...; de là patron, ou celui qui exerçait ce droit.

PEULVEN, monument druidique formé d'une grande pierre debout et isolée.

PIED, ancienne mesure de douze pouces, chacun de douze lignes.

PIÉDESTAL, première partie d'un ordre d'architecture sur laquelle repose la colonne. Il se compose de la base, du dé et de la corniche. On appelle aussi piédestal la base d'une statue, d'un vase....

Digitized by Google

PIED-DROIT, partie du jambage d'une porte, d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.

PIERRE BRANLANTE, monument druidique composé de deux blocs de rochers superposés, et dont l'un servait de pivot à l'autre. Le bloc supérieur était tellement d'aplomb sur sa base, qu'un seul homme pouvait, quoiqu'il fût très-gros, le mettre en mouvement.

PILASTRE, pilier carré, en saillie sur un mur, et qui a les mêmes proportions que l'ordre d'architecture employé dans un édifice.

PILORI, poteau où l'on attachait les criminels pour les exposer aux regards du public.

PINTE, sorte de mesure pour les liquides.

PLEIGE, c'est-à-dire caution, garant.

PLEIN-CINTRE, voûte, porte ou fenêtre en demi-cercle.

PLEIN-FIEF, qui était dans une dépendance complète du fief dominant.

POINTE, en terme de blason, signifie la partie inférieure de l'écu, qui se termine ordinairement en pointe.

PONT-AQUEDUC, qui sert à conduire les eaux.

PONT DORMANT, qui est fixe et ne se hausse pas.

PONT-LEVIS, qui s'élève et se baisse à volonté.

PORCHE, lieu couvert à l'entrée d'une église; portique.

PORTION CONGRUE, somme d'argent que les gros décimateurs devaient payer au curé ou vicaire perpétuel qui desservait une paroisse en leur nom.

POTTE, du latin *potestas*, pouvoir; gens de potte, c'est-à-dire qui dépendaient, sous tous les rapports, de leur seigneur; qui étaient dans sa puissance, ne pouvant rien faire sans sa permission.

Digitized by Google

POULE DE COUTUME, redevance seigneuriale et annuelle, qui était ordinairement représentée par une somme de dix sous.

PRAGMATIQUE-SANCTION, réglement en matière de religion et de discipline, qui fut dressé à Bourges en 1438, sous le roi Charles VII.

PRÉBENDE, revenu attaché à un canonicat; de là chanoine prébendé ou qui jouit d'une prébende.

PRÉSIDIAL, sorte de juridiction qui jugeait en dernier ressort dans certains cas et pour certaines sommes.

PREVÔTÉ, juridiction en première instance et pour des causes ordinaires; de là juge-prevôt.

PRIEURÉ, communauté d'hommes sous la conduite d'un prieur, ou de filles sous celle d'une prieure. Un prieuré-cure était celui auquel une cure était annexée; un prieuré simple était celui où il n'y avait pas de religieux.

PRINCE, titre de noblesse le plus élevé dans la hiérarchie; de là principauté, ou terre à laquelle le titre de prince est attaché.

PYRAMIDAL, c'est-à-dire de forme carrée et terminé en pointe comme une pyramide.

Q

QUARTE, ancienne mesure, ordinairement le quart du bichet.

QUINT, droit dû au seigneur féodal quand le fief servant, ou dépendant du sien, était vendu à prix d'argent.

R

RAVELIN, ouvrage de fortification extérieure composé

Digitized by Google

de deux faces, qui font un angle saillant, et sert ordinairement à couvrir une courtine.

Rendable, c'est-à-dire devant être remis en la puissance lu suzerain, en parlant d'un château-fort.

Reprendre de fief, faire foi et hommage au seigneur féodal pour son fief.

Retenue, droit et liberté qu'avait le suzerain d'accepter es lods et ventes, ou de retenir, pour le prix de vente, un ief sur le point d'être aliéné.

Retraire (se), se retirer avec son butin dans une forteresse. C'était la faculté qu'avaient les sujets d'une seigneurie tenus au guet-et-garde et aux frais d'entretien des fortifications du château dont ils dépendaient.

Retrait lignager, pouvoir qu'avait un seigneur, en vertu de son droit de parenté, de retirer un objet aliéné des mains de l'acquéreur en lui remboursant la somme payée par lui.

Retrayants, ceux qui avaient droit de se retirer dans une forteresse en temps de guerre.

Reversion, droit de réunir au fief dominant un fief qui en avait été détaché.

Romboïde, losange ou figure ayant deux angles aigus et deux obtus.

Robeurs, genre de pillards du quatorzième siècle.

Roman, style en plein-cintre du dixième et du onzième siècle.

Romano-bysantin, style roman orné des embellissements de l'architecture orientale.

Rosace et Rose, ornement gothique ressemblant à un fleuron, mais composé d'un nombre indéterminé de lobes ou divisions.

Digitized by Google

ROTURE, état d'une personne ou d'un héritage qui n'était pas noble; de là terre de roture, roturiers.

ROUTIERS, nom de pillards, sortis des vallées de la Navarre au quatorzième siècle.

S

SABLE, en terme de blason, la couleur noire. Le *sable* se marque, dans les gravures, par des traits croisés.

SAISINE, prise de possession d'un fief en vertu d'un acte donné par le seigneur féodal, d'où ensaisiner; ce qui était dû au suzerain pour cette prise de possession.

SALAMANDRE, genre de reptiles batraciens, qui pouvait, disait-on, vivre dans les flammes.

SALUT-D'OR, ancienne monnaie, ainsi appelée de la figure de l'ange Gabriel saluant la sainte Vierge.

SARCOPHAGE, tombeau en pierre, où l'on renfermait les corps que l'on ne voulait pas brûler.

SAUTOIR, pièce d'armoiries qui ressemble à une croix de Saint-André. Elle figure, dit Ducange, l'étrier pour monter et sauter à cheval.

SAUVEMENT, *de salvamentis*, droit ancien que les seigneurs levaient sur leurs sujets pour l'entretien d'une place forte où ils étaient censés trouver leur sûreté contre l'ennemi.

SEIGNEURIE, terre ou fief noble avec justice; d'où seigneur ou possesseur de cette terre.

SEMÉ, se dit, en armoiries, d'un écu, d'une pièce honorable, chargé de fleurs-de-lis.

SÉNÉCHAL, principal officier de certaines justices seigneuriales.

SÉNESTRE, c'est-à-dire côté gauche; de là, en terme

Digitized by Google

de blason, sénestré, pièces qui en ont d'autres à leur gauche.

SERF, homme qui dépend d'un seigneur et qui n'est pas libre; de là serve condition.

SERGENT, ancien nom des huissiers seigneuriaux.

SERPENTINE, pièce de canon sur laquelle était représenté un serpent.

SERVITUDE, état de serf. La servitude diffère de l'esclavage, en ce que celui-ci détruit la liberté, tandis que la servitude l'opprime seulement. L'esclave appartient à son maître comme la bête de somme; il est sa propriété. Le serf n'est pas libre, sans doute; mais il n'appartient pas personnellement au seigneur, il ne lui doit que des devoirs, le fruit de ses labeurs.

SETIER, ancienne mesure, qui variait selon les lieux.

SIGNAL, sorte d'observatoires, dressés sur les montagnes par les officiers chargés de faire la carte militaire. Les Morvandeaux les appellent télégraphes.

SIGNE PATIBULAIRE, instrument de supplice, gibet; on dit aussi fourches patibulaires. De là les divers noms de *fourches* donnés en Morvand aux lieux où se trouvaient ces gibets.

SILEX, caillou, pierre à fusil; quartz compacte, mêlé d'une petite quantité d'argile ou de calcaire.

SILICE, matière primitive; terre quartzeuze.

SINOPLE, dans le blason, couleur verte. Elle se marque, dans les gravures, par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la pointe.

SIRE, c'est-à-dire seigneur, qualification des anciens barons.

SOITURE, ancienne mesure de surface pour les prés.

SOUDÉE, autre mesure de surface pour les terres.

Digitized by Google

SOUFFRANCE, autrement SURSÉANCE, délai accordé par le seigneur féodal à un pupille ou autre vassal malade ou absent pour faire foi et hommage de son fief.

STYLE, se dit des différents genres d'architecture; le style roman, le style ogival, le style grec, le style de la renaissance.

SUBDÉLÉGATION, district d'un subdélégué de l'intendant d'une province.

SUBHASTATION, vente à l'encan ou à l'enchère.

SUZERAIN, seigneur féodal ou possesseur d'un fief dominant.

T

TAILLES, certaines impositions qui se levaient sur le peuple; de là taillables, ou sujets à la taille; à merci, c'est-à-dire arbitrairement par le seigneur.

TAVERNE, cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail.

TERRIER, registre qui contenait le dénombrement et la nature des héritages situés dans la censive d'un seigneur, avec le tribut dont ils étaient chargés.

THERMES, bâtiments destinés pour les bains; les bains eux-mêmes.

TIERCES, dîmes seigneuriales, qui se payaient ordinairement de sept gerbes l'une.

TOURISTE, voyageur anglais; celui qui fait un voyage instructif et sérieux.

TOURNOI, sorte de fête publique et militaire, où l'on s'exerçait à plusieurs genres de combats, soit à cheval, soit à pied.

TOURNOIS, nom d'une monnaie, ainsi appelée parce

Digitized by Google

qu'elle se fabriquait à Tours. La livre tournois valait vingt sous et la livre parisis vingt-cinq.

TRANSSEPT, partie qui, dans le plan d'une église, représente les branches de la croix.

TRILOBES, arcade composée de trois lobes.

TYMPAN, partie supérieure d'une porte cintrée ou ogivale qui ne s'ouvre pas et qui est ordinairement bouchée, souvent garnie de sculptures en bas-relief.

U

URSULINES, religieuses de sainte Ursule, dont l'ordre fut établi à Paris, en 1611, par une pieuse veuve, nommée Marie Lhuillier.

US, coutume; les us et coutumes.

USAGE, droit qu'ont les voisins d'une forêt d'y couper du bois pour se chauffer et d'y mener leur bétail; coutume.

V

VASSAL, celui qui relève d'un seigneur à cause d'un fief.

VERDIER, officier qui commandait aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises.

VERGOBRET, magistrat suprême chez les Gaulois.

VICOMTE, titre de noblesse entre le baron et le comte; ancien juge.

VICOMTÉ, terre d'un vicomte; étendue de la juridiction d'un vicomte ou juge.

VILLA, maison de campagne chez les Romains.

Digitized by Google

VILLAGE, réunion d'habitations ayant une église, mais qui ne sont fermées ni de fossés ni de murailles.

VOIE ROMAINE, grande route militaire sous les Romains.

VOUSSURE, courbure ou élévation d'une voûte et d'une arcade.

FIN DU VOCABULAIRE.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Bientôt le Morvand, sous l'influence de la civilisation moderne qui l'entoure de toutes parts, et qui a même pénétré jusqu'à son cœur, ne conservera de son ancienne physionomie que l'aspect particulier au pays, ses montagnes coniques et ses profondes vallées, ses rivières torrentueuses et ses sombres forêts, ses riantes prairies coupées de mille cours d'eau et ses champs encadrés de haies vives, limites nécessaires entre des voisins jaloux.

Déjà, en effet, l'individualité morvandelle a

Digitized by Google

presque totalement disparu. Bannie des lieux que traversent les nombreuses voies de communication qui parcourent le pays en tous sens, elle semble se concentrer, comme autrefois la nationalité gauloise, autour du Beuvray, devenu comme alors son refuge contre un nouveau genre d'invasion et de conquête. Encore quelques années, et le Morvand, celui d'autrefois, n'existera que dans l'histoire et les souvenirs.

Placé entre un âge qui fuit sans retour et l'ère nouvelle ouverte devant nous, le moment nous a paru favorable pour recueillir les quelques traditions qui nous restent, et pour rassembler les divers traits historiques qui concernent ce pays que nous aimons. Attendre plus long-temps, dans l'espoir qu'une main plus habile et plus exercée viendrait remplir cette tâche importante, c'était s'exposer à voir disparaître des souvenirs précieux et des documents intéressants. Tel a été le motif qui nous porta, dès que la volonté du savant et zélé prélat qui gouverne si sagement ce vaste diocèse, nous eût rappelé au sein de nos montagnes, à entreprendre le travail que nous offrons aujourd'hui à nos bien-aimés compatriotes.

Nous n'avons rien négligé pour le rendre aussi

Digitized by Google

complet que possible. Nous avons, pour cela, rappelé nos souvenirs de jeunesse, interrogé les vieillards, observé les usages et les mœurs des habitants. Assis aux foyers hospitaliers de ce peuple de la nature, souvent nous avons pris une part active à ses conversations animées; nous avons, et avant notre élévation au sacerdoce, et pendant que nous en exercions les prémices dans l'antique capitale de nos montagnes, et surtout depuis notre retour sur le sol natal, étudié avec attention ses penchants naturels, observé les mouvements divers de ses passions bonnes ou mauvaises, apprécié, en quelque sorte, ses pensées les plus intimes. Notre qualité de prêtre et de pasteur des âmes nous conviait d'ailleurs à cette étude, à ces observations.

« Pour écrire l'histoire, dit Fleury, on doit » préférer l'habitant du pays à l'étranger, celui » qui rapporte ses propres affaires aux personnes » indifférentes. » Or, qui plus que nous réunit ces qualités premières? Né au centre même du Morvand, dans le lieu le plus pauvre, le plus agreste, le plus sauvage peut-être de la contrée, nous avons vécu de la vie simple, austère et frugale du Morvandeau, son langage fut notre premier lan-

Digitized by Google

gage ; ce sont donc *nos propres affaires* que nous allons rapporter.

Nous avons, en outre, dans nos moments de loisir, visité chaque localité en particulier, étudié les monuments élevés par la main de l'homme ou produits par la nature. Ainsi, tout ce que nous dirons du Morvand, des mœurs, des usages, des coutumes des habitants, ne sera que ce que nous avons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles, touché de nos mains.

Pour écrire l'histoire d'un pays ou d'un peuple, il ne suffit pas d'étudier ses monuments, ses traditions antiques, d'observer ses mœurs et ses usages, il faut encore s'appuyer sur les témoignages authentiques des auteurs qui nous ont précédés, et s'éclairer de leurs lumières ; aussi avons-nous appelé ce puissant moyen à notre secours. Nous avons puisé de précieux renseignements dans les *Commentaires de César*, dans *Ammien-Marcellin*, le *Gallia Christiana;* dans les divers historiens de France, comme Anquetil, Longuerue, Expilly... ; dans ceux de Bourgogne et du Nivernais, tels que *Courtépée, dom Plancher, Guy Coquille, Née de La Rochelle*, l'*Album du Nivernais*...

Les historiographes des villes d'Autun,

Digitized by Google

d'Auxerre, de Vézelay, nous ont fourni de nombreux documents. Les histoires des abbayes de Saint-Martin d'Autun, de Moûtier-Saint-Jean; quelques notices manuscrites sur celles de Regny, de Saint-Léonard de Corbigny, sur Château-Chinon, Lormes...., ont été des sources fécondes où nous avons puisé avec assurance.

Nous avons, en outre, consulté les archives nationales; celles des villes d'Auxerre, d'Autun, de Château-Chinon, de Nevers; des châteaux de Bazoches, de Chastellux, de Coulon, de La Cour-d'Arcenay, de La Montagne, de La Roche-en-Breny, de la Roche-Milay, de Menessaire, de Saint-Brisson, de Thoisy, de Villargoix, de Vésigneux.....

Nous avons divisé le résultat de nos veilles et de nos recherches en trois parties. Dans la première, nous étudions le pays dans son ensemble, et nous relatons sa situation et l'étymologie de son nom; la nature du sol et ses productions en métaux et végétaux, les rivières et ruisseaux qui l'arrosent, sa température et ses aspects divers; les monuments celtiques, romains et féodaux qu'on y rencontre; les animaux domestiques et sauvages qu'il nourrit, les mœurs, les usages et l'industrie des habitants.

Digitized by Google

Dans la seconde partie, nous mettons sous un même coup-d'œil les faits historiques qui concernent le pays en général, comme guerres, désastres, famines, épidémies, et les épisodes les plus intéressants, tout en suivant la chronologie des temps, et en les rattachant le plus possible à l'histoire de France. On comprend que ce travail a dû nous offrir quelques difficultés, parce que le Morvand, ne formant point une province, n'avait pas de gouvernement particulier, et partant, ne présentait pas une marche régulière et naturelle pour la narration des faits. Néanmoins, nous croyons avoir triomphé de cet obstacle, et cette partie ne sera pas la moins intéressante aux yeux de nos lecteurs érudits.

Dans la troisième, nous donnons sur chaque commune et paroisse une notice particulière et détaillée, où nous rapportons tout ce qui la concerne, soit au civil, soit au religieux, comme sa situation, sa distance du chef-lieu de canton, son étendue en territoire, sa population, le style de l'église et l'époque certaine ou présumée de sa fondation, le patronage de la cure et ses anciens droits, les établissements publics qu'on y remarquait autrefois et ceux qui y ont été fondés de

Digitized by Google

nos jours; les terres, fiefs, justices et seigneuries qu'elle renfermait jadis, et la chronologie des seigneurs qui les ont possédés.

Ce plan nous expose naturellement à quelques légères répétitions que nous n'aurions pu éviter qu'en laissant incomplète l'histoire de chaque localité. Nos lecteurs nous le pardonneront en considération du désir que nous avions de mettre sous un même coup-d'œil et sans renvois tout ce qui intéresse chaque commune.

On n'est point d'accord sur les limites du pays qu'on nomme Morvand. Les uns le restreignent aux dépendances de l'ancien comté de Château-Chinon, les autres à ce qu'on appelle vulgairement le *Haut-Morvand*. Mais l'opinion publique a toujours désigné sous ce nom tout le sol granitique et montagneux, tout ce qui tient à cette nature de terrain, au type du pays, et c'est celle que nous avons suivie.

Notre entreprise n'est pas sans témérité, nous le savons; elle pourra même paraître présomptueuse, nous ne l'ignorons pas. Mais l'amour de notre pays a triomphé de toutes les considérations qui auraient pu nous arrêter, et nous nous sommes déterminé à livrer au public le fruit de nos recher-

Digitized by Google

ches. Puisse-t-il présenter un intérêt réel à nos chers compatriotes, c'est le vœu que nous formons et la récompense que nous ambitionnons.

Digitized by Google

LE MORVAND,

OU

ESSAI GÉOGRAPHIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

SUR CETTE CONTRÉE.

PREMIÈRE PARTIE.

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LE PAYS.

CHAPITRE Ier.

Étymologie, Situation, Montagnes et Forêts, Flottage, Rivières et Ruisseaux, Minéraux, Thermes et Volcans.

MORVAND, en latin *Morvinus pagus*, *Morvennum*, *Morundia*, est le nom sous lequel, de temps immémorial, on a toujours désigné le pays que nous décrivons. Les savants ne sont point d'accord sur l'origine et l'étymologie de ce nom. Les uns prétendent, mais sans fondement plausible, qu'il vient d'une ancienne ville ou bourg appelé *Morvennum*, qu'ils placent tantôt à Château-Chinon, tantôt à Saulieu, tantôt enfin dans les environs de Cervon. Les autres en font honneur à un lieutenant de César, qu'ils nomment *Morvinus*, et qui aurait reçu cette contrée en récompense de ses éminents services militaires. Adrien de Valois écrivait *Mort-Vent*, et prétendait, en conséquence, que le pays avait été ainsi nommé de ce

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MÜNCHEN

Digitized by Google

qu'il y fait toujours du vent; enfin un autre écrivain a cru trouver l'origine de ce nom en ce que *le vent y est froid, y mord.*

Ces diverses interprétations étymologiques nous paraissent ou bien hasardées, ou bien puériles; aussi aimons-nous mieux, avec les auteurs de l'*Album du Nivernais* (1), demander la signification originelle du nom à la langue celtique, qui fut celle des premiers habitants du pays. Nous pensons donc que Morvand vient de *Mor*, qui signifie *noir*, et de *Vand*, *montagnes*, ce qui équivaut à *Noires-Montagnes*. Cette étymologie nous semble la seule admissible; du moins on ne peut disconvenir qu'elle satisfait en même temps la raison et le bon sens, et qu'elle donne une idée exacte de la physionomie du pays, surtout vu des portes d'Autun, d'où ce nom dut lui être appliqué pour la première fois.

Jadis partagé entre la Bourgogne et le Nivernais, le Morvand est aujourd'hui divisé entre les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Cette contrée, qui forme, pour ainsi dire, le centre de la France, s'étend entre le vingt-unième et le vingt-deuxième degré de longitude, et le quarante-sixième et le quarante-septième de latitude-nord. Elle présente du nord au sud, en partant de la tour de l'horloge d'Avallon à la chaîne de l'Appenelle qui domine la ville de Luzy, un massif granitique et montagneux de quatre-vingt-huit kilomètres ou vingt-deux lieues de long, sur une largeur qui varie de trente-deux à quarante-huit kilomètres ou douze lieues.

Le Morvand forma de bonne heure un canton, *pagus*, ou contrée connue sous ce nom. Déjà, en 388, alors que saint Amatre, évêque d'Auxerre, le traversa, pour se rendre à Autun, il portait cette dénomination. Il est à

(1) Tome II, p. 181.

Digitized by Google

croire qu'à cette époque, on y rencontrait des bêtes féroces; du moins Venance Fortunat, dans sa *Vie de saint Germain de Paris*, écrite au sixième siècle, l'appelle le *Pays-des-ours*. Divers noms de lieux, comme *Vaux-lion*, le *Mont-des-ours....*, viennent à l'appui de ce témoignage et donnent quelque poids à cette opinion.

Le Morvand, ainsi que le décrivait, au neuvième siècle, le moine Héric (1), est un pays *montagneux et couvert de forêts*. Plus élevées à l'est et au sud, ces montagnes s'abaissent successivement en collines secondaires vers l'ouest et le nord. Les sommets les plus remarquables sont : la *Vieille-Montagne*, à Saint-Honoré, qui compte cinq cent quarante-deux mètres au-dessus du niveau de la mer; le *Haut-du-Château*, à Dun-les-Places, de cinq cent quatre-vingt-dix; le *Vieux-Château*, à Château-Chinon, de six cent vingt-six; le *Beuvray*, de huit cent soixante; le *Prenelay*, à Villapourçon, de huit cent quatre-vingt-sept; enfin le principal pic des *Bois-du-Roi*, à Roussillon, qui atteint neuf cent deux mètres. C'est le point le plus élevé du Morvand.

Toutes ces montagnes, qui couvrent le pays du nord au sud, lui donnent, en général, un aspect âpre et sévère. Elles ont pour base d'énormes masses de granit dont les principaux éléments constitutifs sont le *feld-spath*, le *quartz* et le *mica*. Le premier est une matière pierreuse composée de *silice*, d'*alumine* et de *soude;* il se trouve aussi dans presque toutes les roches du terrain primitif et dans celles des produits plutoniques. Le second, ou quartz, aussi appelé *cristal de roche*, se compose de silice pure; mais il est susceptible de divers mélanges qui produisent des variétés nombreuses. Il est toujours très-dur, et fait feu au briquet, excepté la variété dite opale ou silex résinite qui contient de l'eau dans sa composition. Le mica

(1) *Vie de saint Germain d'Auxerre.*

Digitized by Google

est un minéral très-brillant et d'aspect métallique dans lequel l'analyse chimique ne reconnaît que de la *silice*, de l'*alumine*, de la *magnésie*, de la *potasse*, du *fer*..... Il a fréquemment la couleur et l'éclat de l'argent, et on l'appelle l'*argent des chats;* d'autres fois, il ressemble parfaitement à l'or, et on le nomme l'*or des chats;* mais il suffit d'écraser un peu de cette substance et de la réduire en poudre pour se convaincre que ce n'est qu'une matière terreuse qui ne contient pas un atôme des métaux précieux dont elle offre l'éclat (1).

Les roches du Morvand, selon que l'un ou l'autre des deux premiers éléments domine plus ou moins, forment donc un grand nombre de variétés passant des unes aux autres, et souvent au porphyre, par des nuances insensibles. Mais la plus commune est le granit rougeâtre rendu friable par une espèce de décomposition de la matière feld-spathique dont est formée l'arène si souvent employée, au lieu de sable, dans les constructions.

Malgré sa nature granitique, le Morvand offre très-peu de ces formes anguleuses et de ces escarpements abrupts que présentent ordinairement les terrains primitifs. On n'y voit point de cols presque infranchissables comme dans les chaînes de la *Lozère*, des *Pyrénées* et des *Alpes;* cela est dû à la tendance générale du granit à se désagréger. Toutes les montagnes, à peu d'exceptions, offrent au contraire des pentes douces livrées à l'agriculture ou couvertes de magnifiques forêts, source de richesses pour les propriétaires.

Ces forêts, dont les principales essences de bois sont le *chêne*, le *hêtre*, le *charme*, le *bouleau*, le *tremble*, l'*aulne* ou *verne*, s'exploitent en *bois de moule* pour l'approvisionnement de la capitale, ou se réduisent en charbon pour la consommation des forges du voisinage.

(1) Nérée Boubée, p. 206, 218 et 226.

Digitized by Google

Le gouvernement et quelques riches particuliers coupent à *blanc*, mais la plupart des propriétaires coupent au *furetage*, ce qui se fait en abattant les plus gros arbres seulement. Ce mode d'exploitation s'appelle encore *jardiner*.

Le transport de tous ces bois s'exécute par les rivières d'*Yonne* et de *Cure*, et leurs principaux affluents, au moyen du flottage à *bûches perdues*, ce qui consiste à les lancer à l'eau et à les abandonner ensuite au courant. L'invention de ce genre de transport, si facile et si économique, est due à *Jean Rouvet*, bourgeois de Paris, qui imagina, en 1549, de jeter ainsi des bûches dans la rivière de Cure, en *Bas-Morvand*. La ville de Clamecy, en élevant, le 8 octobre 1828, un buste à cet immortel bienfaiteur de nos montagnes, a rempli un devoir sacré de juste reconnaissance (1).

Avant d'arriver au flottage, il faut se livrer à diverses opérations préalables. D'abord a lieu la *moulée* ou coupe des bois qui se fait pendant l'hiver, puis viennent le charroi et l'empilage sur les ports, au bord des rivières et des ruisseaux flottables. Ce travail s'exécute dans le cours de l'été. Enfin a lieu le *martelage*, c'est-à-dire l'application de la *marque* de chaque marchand de bois aux deux bouts des bûches qui lui appartiennent, afin de les reconnaître plus tard. Ce moyen, facile pour éviter les inconvénients d'un mélange général, fut inventé en 1598. Avant cette époque, les marchands comptaient leurs bûches et en retiraient ensuite une quantité proportionnelle, tant d'une essence, tant d'une autre (2).

Lorsque le bois est *reçu* par le *facteur* ou garde de rivière de chaque marchand, et que le moment du *flot* est arrivé, toutes les populations du voisinage se lèvent, et les bords des rivières et des ruisseaux, que l'on

(1) L'érection de ce buste est due à l'initiative de M. Dupin aîné, alors député de la Nièvre.

(2) Archiv. nationales.

Digitized by Google

grossit à volonté à l'aide d'étangs, se couvrent d'hommes et d'enfants auxquels on donne depuis 30 cent. jusqu'à 1 fr. 25 cent. par jour. Les uns jettent le bois à l'eau, et les autres, armés de longs crocs, s'échelonnent le long du courant pour surveiller le flot et empêcher que la *goulette*, ou milieu du lit de la rivière resté libre, ne se ferme.

Mais l'étroit passage vient-il, par l'inadvertance ou l'impuissance de quelque surveillant, à s'obstruer, alors le bois s'amoncelle au loin, et l'eau reflue ou s'échappe à travers les bûches en bouillonnant. A l'instant la vallée retentit de cris confus, et les *flotteurs* accourent à toutes jambes, d'aval et d'amont, pour *déprendre*.

Rien n'est plus curieux que cette opération qui exige quelquefois des efforts longs et pénibles, mais aussi par moment, ne demande que l'arrachement de quelques bûches. Alors la *rôtie*, ou masse de bois arrêtée, s'ébranle tout à coup et s'élance avec un bruyant fracas aux applaudissements de tous les travailleurs. On voit, dans ces circonstances, les bûches sauter, pirouetter, et quelques-unes voler en éclats. Le saut de Gouloux surtout offre un intéressant spectacle en ce genre. Le bois, en se précipitant de sept à huit mètres de haut, cause un tel fracas, que tous les échos de la vallée en retentissent au loin.

Arrivé à Clamecy ou à Vermenton, le bois de moule, retenu par les *arrêts* placés dans la rivière, est ensuite retiré de l'eau et déposé sur le rivage. Alors commence une autre opération (1), celle du *triage* ou séparation de la marque de chaque marchand. Quand les divers lots sont ainsi tirés à part sous la surveillance des facteurs, et que les différentes essences, comme le *bois gris* ou le chêne et le charme, la *traverse* ou le hêtre, la *menuise* ou le petit

(1) Vulgairement le *tricage*.

Digitized by Google

bois, ont été placées séparément, les marchands se rendent à Paris pour en opérer la vente.

Les commerçants de la capitale, après l'acquisition, viennent à leur tour à Clamecy et à Vermenton, et font remettre le bois à l'eau pour le conduire dans leurs chantiers; mais le transport ne s'opère plus de la même manière. On lie ensemble, au moyen de *harts* ou rouettes, de longues perches avec lesquelles on forme des espèces de radeaux, puis on y dépose le bois; c'est ce qu'on appelle *trains*. Chaque train se compose de vingt-cinq décastères ou cinquante cordes de bois environ, et il suffit ensuite de deux hommes pour le diriger.

L'invention de cet autre moyen de transport, si utile au commerce, est due à Jean Sallonnyer, de Château-Chinon, et date de 1598. Cette seconde découverte acheva de perfectionner celle de Jean Rouvet, et l'industrie du flottage fut acquise au Morvand. Néanmoins, il restait encore une difficulté à vaincre pour les forêts placées à la source des grandes rivières ou éloignées de leur cours. Le transport de leur produit, à travers des montagnes escarpées, des vallées étroites et rocheuses, était extrêmement dispendieux et en absorbait presque la valeur. Simon Sautereau, d'Arleuf, mort en 1768, se chargea de parer à cet inconvénient en balisant le lit des rivières et des ruisseaux, et en construisant, à leurs sources, de vastes étangs, au moyen desquels ils furent rendus flottables (1).

Aucun pays n'offre peut-être autant de cours d'eau que le Morvand. Du pied et des flancs des montagnes il sort une infinité de petites sources, qui forment d'abord de légers et clairs ruisseaux. Ceux-ci, réunis au fond des vallées, se changent tout à coup en torrents impétueux, et bientôt en rivières où vivent différentes espèces de poissons parmi

(1) Archiv. nationales; Inscript. tumulaire.

Digitized by Google

lesquels la truite tient le premier rang. Toutes ces eaux coulent dans deux directions opposées et sont recueillies, au sud, par la *Loire*, au moyen des rivières d'*Aron* et d'*Arroux*, et, au nord, par la *Seine*, où elles sont versées par l'*Yonne*, grossie du *Serain* et de la *Cure*, et celle-ci du *Cousain* (1) et du *Chalaut*.

Les affluents les plus importants de l'Aron, qui sort d'un vaste étang de ce nom, situé au centre du département de la Nièvre, sont : l'*Halène*, qui descend de Luzy ; la *Vandenesse* ou *Rivière des montagnes*, qui vient des vallées d'Onlay et de Villapourçon ; l'*Anizy*, formé du *Gara* et du *Guignon*, qui se réunissent à Moulins-Engilbert ; enfin le *Venon*, qui sort des environs de Saint-Hilaire.

Ceux de l'Arroux, dont la source est en Bourgogne, près d'Arnay-le-Duc, sont : le *Méchet*, qui descend de Verrières ; la *Vesvre*, qui vient de la Celle, et la *Taraine* ou *Tarnin*, aussi nommée *Creusevaux*, qui descend de Saint-Léger-de-Fourches. Aucun de ces cours d'eau n'étant flottable, les produits des forêts de la partie méridionale du Morvand s'écoulent par le *canal du Nivernais* ou par la rivière d'Yonne (2).

Celle-ci, la plus considérable des rivières qui coulent du sein de nos montagnes, est aussi la plus connue à cause de l'honneur qu'elle a de donner son nom à un département, et à cause de l'immense commerce de bois qu'elle favorise. Sa célébrité n'est pas nouvelle. Dès le temps de la conquête romaine, elle était, sous le nom de *Déesse Icaune*, vénérée des Celtes du Morvand et de toutes les populations riveraines. Ici, c'est un autel grossier, formé de bloc de rochers de granit, que le druidisme élève à son honneur ; là, ce sont des statues gigantesques que le paganisme de Rome et de la Grèce lui dédie. Sur

(1) On écrit vulgairement *Cousin*, mais nous avons préféré l'ortographe de Courtépée, comme plus conforme au latin *Cosanus*.

(2) *Icauna*.

Digitized by Google

la base d'un monument de ce genre, trouvé à Auxerre en 1721, on lisait :

AUG. SACR. DEÆ
ICAUNI
T. TETRICUS AFRICAN.
D. S. D. D.

Auprès de l'inscription gisaient les débris d'une statue colossale qui étaient sans doute, dit l'abbé Lebœuf, les restes de celle que T. Tétricus l'Africain avait érigée à la gloire de la déesse dont les bienfaits enrichissent encore la cité auxerroise (1).

L'Yonne, ainsi que les fleuves les plus importants, n'est, à son origine, qu'un faible ruisseau connu dans l'endroit sous le nom de *Belleperche*. Il sort d'un petit étang, situé en face du hameau des *Lamberts*, dans la commune de Glux, et se précipite ensuite, de cascades en cascades, jusqu'au fond d'une étroite vallée couverte de sombres forêts. L'humble torrent se grossit bientôt de cinq ruisseaux, savoir : celui des *Moines*, ceux de *Préperny*, de la *Proye*, de la *Mothe* et de *Fachen*, et c'est alors seulement que, devenu rivière, il prend le nom d'Yonne. Une rigole de dérivation, creusée sur ses bords, porte une partie de ses eaux dans le *canal du Nivernais*, au point de partage de la vallée de son nom et de celle de l'Aron.

Les principaux affluents de l'Yonne sont : l'*Houssière*, formée de trois ruisseaux flottables qui descendent de Frétoy et de Planchez; ceux de *Mignage* et du *Bruys*, qui lui amènent, l'un les bois d'Ouroux, et l'autre ceux de Blismes; l'*Anguison*, qui sert à l'écoulement des produits forestiers de Gâcogne et de Vauclaix; l'*Auxois*, qui em-

(1) Lebœuf, *Hist. d'Auxerre*. — Chardon, *Hist. de la ville d'Auxerre*. — Henry, *Hist. de Seignelay*.

Digitized by Google

mène ceux de la vallée de Lormes; et enfin la Cure, qu'elle reçoit à Cravant.

Cette dernière, la seconde des rivières du Morvand, s'appelait autrefois *Chors (Chora)*, du nom d'une ancienne ville, située sur ses bords, mais dont l'emplacement est encore un sujet de controverse parmi les savants. Elle sort d'un étang de la commune d'Anost, au département de *Saône-et-Loire*, qu'elle quitte bientôt pour entrer sur le territoire de Gien, village du canton de Montsauche, et traverse ensuite le vaste marais des *Sétons*, où elle reçoit le *Marconnay* et devient flottable. On travaillait à convertir cette plaine tourbeuse en un immense étang, qui aurait présenté l'aspect d'un lac, lorsque la révolution de février 1848, en renversant le *trône de juillet*, fit abandonner ce projet. L'exécution de cette entreprise eût-elle été un bien pour le Morvand? nous l'ignorons; toutefois, elle était en elle-même peu dispendieuse, puisqu'une chaussée de quatre-vingts mètres au plus eût suffi pour réunir les hauteurs d'*Outre-Cure* et du *Mort*, et faire refluer les eaux de la rivière à plus de quatre kilomètres en amont. Il est probable que plusieurs générations s'écouleront avant que les travaux des Sétons soient repris.

La Cure, après s'être grossie de plusieurs ruisseaux, de la rivière de Chalaut, qui vient d'Ouroux, reçoit enfin le Cousain *(Cosanus)*, son principal et dernier affluent. Celui-ci, autrefois flottable, est la troisième rivière du Morvand. Il se forme de la *Cousaine* ou *Trinclin*, qui descend de Saint-Léger-de-Fourches, et du ruisseau de *Tournessac*, qui vient de Saint-Didier, et c'est à leur confluent seulement qu'il prend le nom de Cousain. Ses bords, aux environs d'Avallon, sont extrêmement pittoresques.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Métaux et Productions diverses, Animaux domestiques et sauvages, Perspectives, Température, Monuments de l'antiquité.

Le sol du Morvand étant exclusivement granitique, on peut en conclure que les minéraux doivent y être peu nombreux et communément peu abondants. En effet, les mines qu'on y remarque ne sont, à proprement parler, que des accidents presque sans importance. Les principaux métaux que recèlent les flancs des montagnes, sont : l'*argent*, l'*étain*, la *galène*, la *blende sulfurée*, le *cuivre carbonate* et le *fer hydraté, oligiste et sulfuré*. Les deux premiers se rencontrent à La Place, hameau de la commune d'Alligny, où ils furent exploités infructueusement en 1640. Une seconde mine de plomb argentifère fut découverte, en 1745, à Pierreperthuis, et une troisième à Uzy près de Domecy-sur-Cure, cinq ans plus tard.

La galène ou plomb sulfuré, la blende sulfurée ou zinc, la chaux et la baryte fluatées, qui s'accompagnent presque toujours, n'offrent aucun gisement important; on ne les

Digitized by Google

trouve même, dit M. Gillot (1), en filons réguliers, qu'à Saint-Brisson et sous la montagne de *Gamez*, à Glux. Le minerai de fer se remarque au Vernet, près de Sémelay, et à Champrobert, au nord de Chiddes, où il semble avoir été exploité anciennement.

On tire à Saint-Léger-de-Fourcheret, une poudre d'or ou mica qu'on emploie dans les environs pour sécher l'écriture. La mine, qui se trouve presque à fleur de terre, s'étend, dit-on, jusqu'à Quarré-les-Tombes. On assure qu'il existe auprès du moulin de *Mont-Jouant*, à peu de distance de Chiddes, une masse considérable de *kaolin* ou terre à porcelaine parfaitement blanche, et qu'on en a remarqué en divers autres endroits. La même substance avec la couleur rouge est beaucoup plus abondante; mais elle ne paraît pas devoir être employée de longtemps, précisément à cause de sa couleur.

Au hameau de Champrobert dont nous venons de parler, se trouve une carrière de *calcaire saccharoïde*, ou marbre statuaire blanc, qui semble se prolonger jusqu'à celui du Vernet, au nord de Sémelay; elle sert de gangue à un beau minerai de fer oligiste. Les fragments de marbre identique, observés dans les ruines d'anciennes constructions attribuées aux Romains, font penser qu'ils connurent et exploitèrent cette carrière; les fouilles qu'on remarque dans l'endroit confirment en outre cette opinion.

Un des principaux établissements fondés en Morvand par ces anciens maîtres du monde, est celui des *Eaux-de-Nisiné (aquæ Nisinei)*, indiqué dans la carte de Peutinger, et connu aujourd'hui sous le nom de *Saint-Honoré*. Ces thermes, autrefois célèbres, et maintenant encore bien fréquentés à cause de leur efficacité contre les maladies cutanées, se composent de neuf puits creusés au pied d'une

(1) *Annuaire de la Nièvre.*

Digitized by Google

butte de six ou sept mètres d'élévation. Après leur ruine, en 731 (1), ils restèrent onze cents ans ensevelis sous une masse de décombres accumulés par le temps.

Il paraît indubitable que le sol morvandeau fut autrefois, au moins dans quelques endroits, bouleversé par des feux souterrains. On retrouve, à l'est de Moulins-Engilbert, des vestiges d'anciens cratères et des matières calcinées qui en attestent encore l'existence.

Tout le monde sait qu'un sol granitique est naturellement peu fertile; aussi le Morvand ne se distingue pas par la variété et l'abondance de ses productions. Un terrain maigre et sec, qui n'est rendu productif qu'à force de soins et d'engrais, une température froide et brumeuse s'opposeront toujours à ce qu'il devienne riche et fertile. Néanmoins, l'agriculture y a fait de grands progrès, et la plupart des habitants ont vu leurs efforts couronnés, sinon d'un plein succès, du moins d'une réussite capable de les encourager. Mais ici, plus que partout ailleurs, les capitaux manquent, et les cultivateurs, généralement pauvres, ne peuvent faire les dépenses que comporteraient leurs propriétés sous le rapport des améliorations. La chaux, qui depuis long-temps est employée en Angleterre, et qui a été tentée avec avantage dans le département des *Landes*, l'un des points les plus stériles de la France, se trouve trop éloignée, et coûte aussi trop cher pour devenir d'un emploi commun. Pourtant on peut dire que le Morvand produit aujourd'hui à peu près tout ce qui est nécessaire à la consommation de ses habitants.

Le *seigle*, à l'aide d'engrais formés avec des détritus d'animaux et de végétaux, réussit partout. On y récolte aussi un peu de *blé* ou froment dans les enclos vulgairement appelés *ouches*; l'*avoine* y abonde. La *pomme de terre*,

(1) Quelques écrivains font remonter leur destruction au commencement du cinquième siècle. (*V.* l'art. *Saint-Honoré.*)

Digitized by Google

dont la culture s'est accrue d'une manière prodigieuse, y est d'une qualité vraiment supérieure.

Ce précieux tubercule, si nécessaire à la subsistance de nos Morvandeaux, fut apporté en Europe par l'anglais Walter-Rawelegh, en 1590, et ne se répandit en France que cent quatre-vingts ans après. Une ignorante prévention le fit long-temps rejeter tantôt comme occasionnant la lèpre, tantôt comme engendrant des fièvres intermittentes. On sait qu'il ne se propagea que dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, et que c'est à Antoine-Augustin Parmentier, natif de Mondidier, en Picardie, que l'on doit cet avantage. Cet homme, bon pharmacien et agronome distingué, ayant obtenu du gouvernement une concession de terrain de vingt-six hectares dans la plaine des *Sablons*, dont la stérilité n'avait encore pu être vaincue, y planta des pommes de terre, et obtint, en dépit des plaisanteries publiques, une heureuse récolte. Au mois de juillet, il recueillit des fleurs de la nouvelle production et en composa un bouquet qu'il offrit à Louis XVI. Ce prince, qui avait favorisé l'entreprise, daigna en orner sa boutonnière et donna ainsi un nouvel encouragement à Parmentier. Un second essai, tenté dans la plaine de Grenelle, ayant réussi également, dès-lors la culture du précieux tubercule fut décidée. La pomme de terre, dit un auteur, aurait dû être, en conséquence, appelée *Parmentière.*

Le *sarrasin*, venu cent ans plus tôt des contrées brûlantes de l'Asie, ne s'acclimata qu'après un laps de temps considérable; il est lui-même fort répandu. Grâce à ces deux utiles végétaux, les habitants de nos montagnes se trouvent à l'abri de ces affreuses famines qui, autrefois, désolaient si souvent le pays, et des terribles épidémies qui en étaient la conséquence.

La vigne n'est cultivée avec quelques succès qu'à Bazoches, à Pouques, à Dun-sur-Grandry, à Saint-

Digitized by Google

Péreuse, à Moulins-Engilbert, à Saint-Honoré, à Sémelay et à Lucenay. La navette et le chanvre réussissent presque partout. On récolte dans les communes d'Alligny, de Moux, d'Ouroux, de Planchez et de Saint-Martin-du-Puy, en octobre et en novembre, d'excellents *petits navets* justement renommés et très-recherchés des gourmets.

Les fruits sont généralement peu abondants en Morvand à cause des gelées du printemps qui surviennent souvent à l'époque de la floraison, et leur qualité, si peut-être on en excepte la pomme, est inférieure à celle des fruits des contrées voisines. Les communes d'Anost, de Cussy, de la Grande-Verrière, de Préporché, de Saint-Honoré, de Saint-Léger-sous-Beuvray et de Saint-Prix fournissent des noix, et surtout beaucoup de châtaignes, qui sont, quoique petites, estimées à cause de leur nature farineuse. Les montagnes produisent des simples telles que la gentiane, l'euphraise, la bétonie, la véronique des bois ou thé de Bourgogne, la petite centaurée, l'épatique de fontaine, la camomille, le pied-de-chat rouge et blanc, le serpolet, la digitale pourprée et autres.

Parmi les animaux domestiques que nourrissent les Morvandeaux, nous citerons, en première ligne, l'espèce bovine, l'une des principales ressources du pays, et la branche la plus importante de son commerce. La race morvandelle se distingue par la largeur du coffre la beauté des cornes, la régularité des formes et la distribution franche et vive des couleurs. Elle a généralement les jambes grosses et courtes, mais elle est forte et vigoureuse; c'est un type particulier, un pur sang.

Les bœufs, presque exclusivement employés dans l'agriculture et le service rural, sont forts et adroits, et, par conséquent, très-propres aux charrois auxquels se livrent la plupart des habitants. Il est beau de les voir cheminant lentement et mesurant leur démarche sur la voix chevrotante et le chant langoureux particulier aux

Digitized by Google

gens du pays; prenant leurs précautions dans les descentes raides et abruptes; s'avançant plus hardiment à ces mots prononcés avec assurance : « Va toujours, n'aie pas peur; » et enfin luttant, admirables de patience, de force et de courage, contre les difficultés presque insurmontables d'un chemin étroit et escarpé. Mais cette race est, en général, moins propre à l'engraissement que la charollaise ou la nivernaise.

Le Morvand possédait aussi jadis une race chevaline qui lui était propre. La conformation quelque peu défectueuse de ces animaux, leur tête grosse et commune, leurs formes souvent peu gracieuses les faisaient repousser des amis du luxe et de l'élégance; néanmoins, ils jouissaient d'une réputation bien méritée à cause de leur excellent service, et se payaient fort cher. Élevés dans les bois comme des animaux sauvages, vivant de peu, les chevaux morvandeaux étaient agiles, vigoureux et surtout infatigables. Ils étaient très-estimés de l'armée et regardés comme éminemment propres au service de la cavalerie légère. Il est fâcheux que l'amour du frivole et du luxe ait fait déprécier cette raoe, tellement que les reproductions devenant de plus en plus rares, il n'en restera bientôt que le souvenir.

Les Morvandeaux nourrissent aussi de nombreux troupeaux de moutons et de porcs. Les premiers sont d'une mauvaise espèce, et leur laine, courte et frisée, est de mince qualité. On peut dire que le climat, en général, ne convient pas à la race ovine. Chaque année, en effet, le froid, l'humidité et les longs hivers en font périr une partie, tandis que l'autre dégénère de plus en plus.

Il n'en est pas de même du porc, que l'on engraisse facilement à l'aide de la pomme de terre et du sarrasin; sa chair est bonne, la graisse et le lard sont excellents. Ce dernier sert à l'assaisonnement quotidien des mets de nos Morvandeaux qui s'en montrent très-friands.

Digitized by Google

Bien qu'aujourd'hui encore on élève beaucoup de pourceaux dans nos montagnes, cette spéculation a néanmoins perdu singulièrement depuis l'invention du flottage qui a détruit la glandée. Durant l'époque gallo-romaine, diverses localités comme Préporché, Villapourçon...., étaient spécialement affectées à ce genre d'industrie. Au moyen-âge, les vastes forêts qui couvrent le pays servaient encore de paisson à d'innombrables troupeaux de ces animaux. Chaque seigneurie, chaque monastère, chaque presbytère même nourrissait plus ou moins de porcs. L'abbaye de Regny, entre autres, en avait cent qui pacageaient dans l'étendue de la châtellenie de Lormes, en vertu du droit que lui en avait donné le haut et puissant baron du lieu (1).

Les forêts du Morvand, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, étaient autrefois peuplées d'ours et autres bêtes féroces; mais aujourd'hui on n'y rencontre que des loups, des renards, des sangliers, des chevreuils, des blaireaux, des lapins, des lièvres..... Plusieurs terriers seigneuriaux démontrent qu'il y existait aussi des cerfs. Celui de La Roche-Milay, entre autres, fait réserve, en accordant le droit de chasse au seigneur de *Rivières*, des prises de *cerf* ou *biche* qu'il devait rendre au château de La Roche, sous peine d'une *amende arbitraire*.

Le Morvand, dans son ensemble, présente un aspect sombre et sévère qui porte à la mélancolie. Néanmoins, il n'est guère de contrées qui offrent à l'amateur des charmes plus variés et partant plus récréatifs. Tantôt, en effet, le pays se montre riche du travail de ses habi-

(1) Dom Georges Viole, *Hist. manuscr. de Regny.*

Aubert, sire de Darnay, en Bassigny, *avait octroyé la pesson por CC. pors et toutes pastures à pors en tous ses bois*, à l'abbaye de Morimond. Ce monastère comptait plus de vingt porcheries disséminées dans les forêts du Bassigny, et dont chacune contenait de deux à trois cents porcs. (L'abbé Dubois, *Hist. de Morimond*, p. 246).

Digitized by Google

tants, les flancs des montagnes et les coteaux apparaissent couverts de riantes moissons; tantôt, au contraire, il se présente sous les traits quasi repoussants d'une marâtre qui se ferait un barbare plaisir de refuser à ses enfants les choses nécessaires à la vie; à peine produit-il de la bruyère et quelques genêts rabougris. Ici, coupé en tous sens de champs cultivés ou en jachère, de prairies que l'abondance et la fraîcheur des eaux entretiennent toujours vertes, de bouquets de bois où se montrent la digitale pourprée et le muguet odorant, la nature est riante et fleurie comme une jeune vierge le jour de ses noces; là, morne et silencieux, sa teinte rembrunie et sauvage jette dans l'âme des sentiments involontaires de tristesse et de mélancolie.

Au sommet de cette montagne, le spectateur, joyeux et content, respire un air aussi pur que bienfaisant, tandis que son œil se promène avec ravissement sur des villes, des villages et des hameaux sans nombre, et ne s'arrête que, lorsque fatigué, il se noie dans un horizon vaporeux et n'aperçoit plus que l'air et les montagnes confondus. Au fond de ce ravin, au contraire, il sent sa poitrine comme oppressée, et ne voit, à travers les rochers et les arbres qui s'y cramponnent, que les nuages, en globes bizarres, glisser rapidement par-dessus sa tête.

Le touriste, dans sa course vagabonde, rencontre devant ses pas tantôt un ravin profond où bondit un torrent impétueux, tantôt un rocher gigantesque noirci par le temps et déchiqueté par les orages. Ici, il promène avec bonheur ses regards sur une verte et riante prairie; là, sur le sommet d'une gracieuse colline, où paissent en silence de nombreux troupeaux. A droite, il contemple avec étonnement un hameau comme suspendu au flanc d'une haute montagne; à gauche, il voit, avec non moins de surprise, quelques chaumières comme abimées au fond d'une étroite vallée.

Digitized by Google

La route, à son tour, s'allonge devant lui, tantôt comme un gracieux ruban, bordé de deux haies de moissons, tantôt en décrivant les plis et replis d'un énorme reptile. Ici, il parcourt avec elle de riantes campagnes; là, il s'enfonce avec le chemin dans une sombre forêt, autrefois séjour de quelque vieux druide dont elle ombrage encore le dolmen.

Le pays, en un mot, est tellement parsemé de montagnes et de ravins, de champs et de bois, de prés et de ruisseaux, d'étangs et de rivières, de chemins escarpés et de routes sinueuses, que l'art et la nature semblent s'être entendus pour en faire une contrée à part.

La température du Morvand est généralement froide et très-variable. Les hivers y sont longs et rigoureux, le froid dur et piquant. La neige y tombe de bonne heure et disparaît tard; les gelées y sont fortes et fréquentes. En revanche, pendant l'été, les chaleurs, produites par la concentration des rayons du soleil dans les vallées et les gorges des montagnes, s'y font vivement sentir. Souvent il est presque impossible, vers le milieu du jour, de demeurer les pieds nus sur le sol, et, tandis que sur les montagnes on respire encore un air vif et frais, dans les vallons il règne une chaleur vraiment étouffante. Aussi la végétation, qui commence ordinairement fort tard, marche avec tant de rapidité, que les arbres, en quelques jours, se couvrent de feuilles et de fleurs, et tel qui, la veille, semblait ne pas ressentir l'influence du printemps, se trouve le lendemain en pleine sève. Les moissons, encore en herbe vers la fin de mai, mûrissent presque aussi vite que dans les pays de plaines.

Les orages, attirés par les forêts, sont fréquents en Morvand et y causent souvent de grands dégats. C'est un moment vraiment effrayant que celui où des nuages, aux flancs ténébreux et chargés d'électricité, s'abattant tout à coup sur les montagnes, y éclatent ensuite en bruyants

Digitized by Google

coups de tonnerre, que répètent au loin les échos des bois et des vallées. Il se fait alors un si horrible fracas, que l'on serait tenté de croire que le ciel ébranlé va s'affaisser sur la terre épouvantée, ou que celle-ci, croulant sur ses fondements, va s'abîmer sous de si fortes secousses.

Pendant le silence de mort qui précède les plus gros coups, et surtout lorsque l'éclair, en long serpent de feu, sillonne subitement la nue, on voit les femmes et les timides enfants, saisis d'effroi, se signer dévotement et même se boucher les oreilles.

Le Morvand est peut-être de toutes les contrées de la France, celle qui conserve les plus nombreuses traces des anciennes dominations qui, à diverses époques, ont pesé sur la patrie. Les souvenirs et les monuments historiques s'y rencontrent presque à chaque pas; on croirait que c'est là spécialement, sur le sol granitique comme le plus solide, que chacune avait voulu imprimer son sceau et laisser aux générations futures un témoignage authentique et toujours subsistant de sa grandeur et de sa puissance. Parlons d'abord de l'ère celtique.

Le gouvernement des peuples de l'ancienne Gaule était essentiellement théocratique et sacerdotal : les monuments du culte devaient donc venir en première ligne; aussi sont-ils à peu près les seuls qui nous restent de cette époque où la nature était presque l'unique architecte connu. Ces monuments, bruts et grossiers comme les peuples dont ils rappellent le souvenir, se rencontraient encore naguère tantôt à la pointe des collines, tantôt au fond des plus profondes vallées, mais toujours à l'ombre des forêts les plus solitaires, les plus désertes. C'étaient des *kromlechs*, sorte de longue avenue sacrée faite avec des blocs de granit placés en deux files droites et recouverte de même; des *champs de menhirs*, ou enceintes religieuses, dont les peuples n'approchaient qu'avec un respect mêlé de crainte, et qui consistaient aussi en d'énormes

Digitized by Google

blocs de rochers fichés en terre et espacés entre eux; des *dolmens* ou autels sur lesquels les druides immolaient leurs abominables victimes en l'honneur des dieux cruels de la Gaule; ils se composaient ordinairement de trois quartiers de roches dont deux, placés verticalement, servaient de bases au troisième, sur lequel était gravée une forme de cadavre humain avec des vases bizarres destinés à recevoir les diverses parties du corps de la victime comme le sang, le cœur, le foie et les entrailles; des *peulvens*, ou longues pierres verticales et isolées dont on ne connaît pas bien l'usage; des *pierres branlantes*, formées d'un énorme rocher posé sur un autre qui lui servait de base ou de pivot, mais tellement d'aplomb, qu'un seul homme pouvait le mettre en mouvement. Les communes d'Alligny, d'Anost, d'Avallon, de Château-Chinon, de Châtin, de Dun-les-Places, de Glux, de Lormes, de Marigny-l'Église, d'Ouroux, de Quarré-les-Tombes, de La Roche-Milay, de Saint-Agnan, de Saint-Brisson, de Saint-Andeux, de Saint-Léger-de-Fourcheret, de de Saint-Martin-du-Puy, de Sémelay et de Villapourçon renfermaient de ces sortes de monuments dont la plupart attestaient une force presque surhumaine chez nos pères. Ils ont disparu depuis que nos Morvandeaux se sont accoutumés à travailler le granit et à l'employer dans leurs constructions. On les nommait vulgairement *pierres-de-la-vierge* ou *roches-des-fées*, à cause des druidesses ou vierges gauloises qui pratiquaient l'art de la divination et avaient su, par différents prestiges connus des initiés seuls, en imposer au peuple et se rendre fort redoutables à ses yeux. Les habitants de nos montagnes attribuaient à ces prêtresses païennes une puissance sans bornes, et jadis encore tout ce qui frappait l'imagination populaire et paraissait, par la rapidité de l'exécution ou l'importance de l'œuvre en elle-même, dépasser le pouvoir d'un homme ordinaire, était attribué aux *fées*.

Digitized by Google

C'étaient elles qui avaient bâti ce vaste château, soulevé cet énorme rocher, construit ce *chemin ferré* (1), détourné cette rivière, élevé cette montagne.....

A chacun de ces monuments agrestes s'attachait toujours une curieuse et souvent effrayante légende. Ici, c'était une *belle dame blanche* qui, à certains moments du jour ou de la nuit, apparaissait sur la pierre et semblait s'entretenir mystérieusement avec un être invisible; là, une horrible procession qui, pendant les ténèbres de la nuit, à la lueur incertaine d'une torche, tournait autour du rocher; puis un bruit confus, des voix stridentes, des cris plaintifs, des refrains barbares; puis un affreux silence....! Ne retrouve-t-on pas dans ces sombres récits l'histoire des druides et des lugubres cérémonies de leur culte sauvage? Ces voix, ces cris, ces chants, ne nous rappellent-ils pas leurs cruels et sanglants sacrifices? Ne soyons pas surpris de rencontrer en Morvand, plus que partout ailleurs, des monuments et des souvenirs celtiques; nous montrerons plus bas que les druides, persécutés par les empereurs romains, avaient demandé un asile à nos montagnes, et qu'au sixième siècle, les épaisses forêts du pays en étaient encore peuplées.

L'époque gallo-romaine, qui commença en l'an 52 avant Jésus-Christ, pour finir à l'invasion des Bourguignons et des Francs, et dura ainsi près de cinq siècles, a laissé aussi sur notre sol de nombreuses traces de son passage. Ce sont d'anciens postes militaires ou camps retranchés comme au Beuvray, à Alligny, à Avallon, à Dun-les-Places, à Bar, à Gâcogne, à Moux, à la Roche-en-Breny.....; des villas dont on retrouve des vestiges au Beuvray, à Chiddes, à Onlay, à Villapourçon, à Arleuf, à Château-Chinon-Campagne, à Ouroux, à Lormes, à Marigny-l'Eglise, à Chastellux, à Quarré-les-Tombes, à

(1) C'est ainsi qu'en Morvand on nomme les anciennes voies romaines.

Digitized by Google

Rouvray, à Villargoix. . . . . ; des thermes, des urnes cinéraires, des statues, des médailles sans nombre, et enfin des voies antiques, qui traversaient le pays en tout sens et faisaient communiquer l'ancienne Bibracte, capitale des Eduens, avec les autres villes importantes des Gaules.

Les principales voies romaines qui animèrent autrefois le Morvand sont : 1° celle d'Agrippa, ainsi nommée de ce gouverneur des Gaules qui la fit ouvrir ; c'était la plus importante de toutes : elle partait des portes d'Autun, passait au sud de Lucenay, à Liernais, à Saulieu, à Avallon, et courait ensuite sur Auxerre et Sens ; 2° celle qui, traversant le nord-est de la contrée, se portait par Saint-Brisson, Quarré-les-Tombes et Saint-Père-sous-Vézelay, dans la même direction ; elle est la plus ancienne de toutes ; Julien l'Apostat la suivit, en 356, pour aller combattre les barbares du côté de Sens et de Troyes. Saint Amatre, évêque d'Auxerre, la prit, trente-deux ans plus tard, pour se rendre à Autun, et Saint-Germain de Paris, au sixième siècle, pour visiter sa patrie ; 3° celle qui se rendait à Entrains par les communes d'Anost, de Planchez, d'Ouroux et de Lormes. Il en restait de beaux fragments, que l'on a détruits pour confectionner le chemin de grande communication qui suit la même direction ; 4° celle qui venait d'Autun par les Pasquelins, à l'est d'Arleuf ; elle se bifurquait après avoir touché la montagne de Château-Chinon, au nord, et se dirigeait ensuite sur Aunay par Saint-Hilaire, et sur Lormes par Mhère.

Une cinquième voie montait d'Autun au Beuvray par Saint-Prix, atteignait ensuite le village de Saint-Honoré, et là, se divisant en deux branches, se portait sur Decize, d'un côté par Apponay, et de l'autre par la forêt de *Vincence* et le *Bazois*. Enfin, deux autres descendaient du Beuvray et se dirigeaient l'une au sud, par les communes de La Roche-Milay, de Chiddes et d'Avrée, et l'autre au nord, par Glux, Château-Chinon, Planchez et Saulieu.

Digitized by Google

Ces antiques voies ayant été rompues par défaut d'entretien, ou abandonnées par suite de la décadence successive de la ville d'Autun, le Morvand était devenu presque inaccessible aux voyageurs, et, par conséquent, étranger au commerce et à l'industrie comme à la civilisation moderne. Des chemins escarpés, ravinés et grimpant la plupart péniblement aux sommets des montagnes pour en redescendre ensuite avec une extrême rapidité, étaient les seuls moyens de circulation qu'il offrit. Mais aujourd'hui il n'a, sous ce rapport, rien à envier aux pays les plus favorisés.

Au moyen-âge, l'avide féodalité se partagea le sol maigre du Morvand comme le reste du territoire de la patrie. Les parties les plus stériles, les plus sauvages, tombèrent dans le domaine seigneurial. Alors on vit le pays se hérisser d'une infinité de manoirs féodaux, asiles de maîtres puissants et quelquefois redoutés du peuple mais souvent aussi religieux et bienfaisants, bons et humains envers leurs sujets.

La plupart de ces nombreux castels sont tombés sous le feu de nos discordes civiles du quinzième et du seizième siècle, ou sous le marteau démolisseur des *égalitaires* de 1793. On en remarque encore aujourd'hui les débris dans les villes, dans les bourgs, villages et hameaux, souvent aux sommets des montagnes ou au fond des vallées, et jusque dans les sombres profondeurs des forêts. Parmi les châteaux qui ont échappé à la destruction, on remarque surtout ceux de Chastellux, de Bazoches, de Thoisy, de La Roche-en-Breny, de Chassy, de Menessaire, de La Cour-d'Arcenay, de Villargoix.....

L'empire des idées catholiques est aussi attesté en Morvand par des ruines nombreuses d'abbayes, de prieurés antiques, de chapelles rurales et d'oratoires que la piété de nos pères avait élevés pour la *gloire de Dieu*, l'*honneur de la religion* et le *salut des âmes*.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Caractère, Mœurs, Usages, Croyances superstitieuses, Vaines observances.....

« C'est un beau pays que le Morvand, s'écrie un auteur » moderne (1); là, vit une race d'hommes âpres et rudes » comme la nature du sol, à la physionomie pleine » d'expression, tranchée comme elle; des hommes à la » taille moyenne, trapus et bien proportionnés; à l'allure » libre et alerte, à l'air vif et rusé, à l'instinct prompt et » hardi, à l'imagination forte et ardente; des hommes à » la vie de fatigues et de tranquillité.... »

« Ils sont grands et robustes, assez bien faits, assez bons » hommes de guerre quand ils sont une fois dépaysés.... » écrivait l'immortel Vauban, dans sa *Description de l'élection de Vézelay.*

Ces qualités qui distinguent, au physique comme au moral, l'habitant du Morvand, sont dues à son origine, aux habitudes particulières qu'il a conservées jusque dans ces dernières années, et enfin à la nature et à la position élevée du pays.

Issu des anciens Celtes qui, pour se soustraire à l'empire et à la domination des envahisseurs sacriléges de la patrie, s'étaient retirés avec leurs prêtres persécutés dans les

1. *Voix du Morvand*, p. v.

Digitized by Google

sombres forêts du Morvand, l'habitant du pays, malgré la distance des temps, malgré les mélanges survenus dans la suite, n'a pas encore dépouillé entièrement le caractère de ses aïeux.

Vivant jadis comme eux au fond des bois, sans communication avec ses voisins, ne quittant presque jamais le coin du monde où il était né, ne connaissant, n'aimant, ne chérissant que *soun endret, son cliocher, sai maïon,* il se faisait alors remarquer par sa nature âpre et rude, par ses manières brusques et peu polies. Un tempérament sanguin, disposé aux phlegmasies, une circulation active du sang, une peau ferme et colorée, une sensibilité exaltée, conséquences de l'air vif qu'il respire, annoncent ordinairement l'homme énergique et capable de grandes actions, mais aussi l'homme ardent, colère et passionné.

Livré à lui-même, et lorsqu'il n'est pas sous l'influence des passions, l'habitant de nos montagnes est bon, généreux, hospitalier. Son secours et sa protection sont acquis à l'étranger qui parcourt le pays ; il partagera même volontiers avec lui son maigre repas sans espoir de rétribution. Mais vif comme l'air qu'il respire, naturellement *peu endurant* envers ses voisins, il s'emporte, se fâche, se querelle pour les motifs les plus futiles.

Processif et chicaneur, un léger délit, un arbre mitoyen, un cours d'eau, les limites d'un champ ou d'un pré, une injure échappée dans le feu d'une dispute, deviennent presque toujours une cause de procès et une source de ruine pour les familles. En effet, un premier procès, par suite de l'esprit de vengeance naturel au Morvandeau comme à l'Écossais auquel il ressemble, en engendre beaucoup d'autres qui, la plupart du temps, ne finissent que par la ruine de l'une et quelquefois des deux parties. « Il n'y a pas, dit Vauban, dans l'ouvrage cité plus haut, » de pays dans le royaume où l'on ait plus d'inclination à » plaider que dans celui-là. »

Digitized by Google

Très-défiant en matière d'intérêt, le Morvandeau se montre, en fait de chicane, extrêmement crédule et facile à exploiter. Aussi, malheur à lui, lorsque poursuivant quelque acte de vengeance, il tombe entre les mains de personnes peu délicates; son avoir est sacrifié.

Généralement sobre et économe, néanmoins, ainsi qu'Ammien-Marcellin le rapporte des anciens Celtes, il se passionne aisément pour le vin, et, lorsqu'il s'est laissé subjuguer par la malheureuse habitude de la boisson, il ne connaît plus de bornes. Vainement vous lui parlerez le langage de la raison, inutilement une épouse en larmes lui représentera sa détresse et celle de leurs enfants, qu'il va réduire à une honteuse mendicité, c'en est fait, ses excès ne finiront qu'avec son dernier écu.

Attablé le dimanche dans quelque cabaret de village, il boit, chante, crie, tapage, se querelle, et finit quelquefois par des rixes sanglantes dont les tribunaux ensuite retentissent.

Ordinairement pauvre comme le pays qu'il habite, la prospérité d'un voisin, plus *heureux* que lui, excite sa jalousie; il ne voit sa réussite qu'avec une peine secrète et un œil d'envie qui le portent quelquefois à employer des moyens coupables pour la faire échouer.

Soit qu'il tînt ce penchant malheureux des anciens Celtes, ses aïeux, soit que ce fût l'impulsion de la pauvreté, l'habitant du Morvand se laissait jadis entraîner facilement à quelque acte de rapine; aujourd'hui encore, il n'est sorte de maraudes auxquelles les charretiers, qui s'en vont pendant la belle saison hors du pays, ne se livrent presque sans scrupule. La rigueur des lois forestières a singulièrement diminué le nombre des délits de bois.

Habile dans l'art de feindre, il s'est fait reprocher souvent la duplicité et le mensonge. Curieux et avide de nouvelles, il s'insinue doucement, interroge indirecte-

Digitized by Google

ment, va, revient, tourne sans cesse jusqu'à ce qu'il sache ce qui pique sa curiosité.

Aussi ami du merveilleux qu'irréfléchi et indiscret, il admet souvent comme vrais les contes les plus ridicules, les plus absurdes, et les propage ensuite avec une étonnante rapidité.

Doué d'une imagination vive et ardente, il s'exprime avec facilité, aime la conversation, et, dans sa grande démangeaison de parler, s'il ne sait autre chose, il s'entretient de son voisin, mais souvent avec plus de légèreté que de méchanceté.

Naturellement religieux, il aime les cérémonies et les solennités de l'antique religion de ses pères. Il conserve encore cette foi simple du chrétien et cette espérance douce et consolante en une félicité à venir, qui le soutiennent dans les misères et les privations de la vie, en même temps quelles le retiennent sur la voie glissante du crime et du désordre. Que Dieu lui conserve longtemps, pour son bonheur, ces deux inappréciables vertus; car, sans elles, livré à la fougue de passions ardentes, n'ayant d'autre frein que les lois civiles, il ne justifierait que trop le dicton vulgaire :

Il ne vient du Morvand,
Ni bon vent, ni bonne gent !

Pourtant, les populations du Morvand, nous le disons à regret, sont loin aujourd'hui de l'antique régularité chrétienne de leurs aïeux ! Les vertus patriarchales d'autrefois n'existent plus dans beaucoup de familles; l'esprit d'insubordination et d'indépendance a soufflé par là. Les vieillards ne sont plus entourés des respects, des prévenances et de la vénération de toute la communauté. La piété filiale, jadis si florissante, qui faisait de l'aïeul

Digitized by Google

le chef, le roi de sa petite tribu, n'y existe plus qu'en souvenir.

Ils sont déjà loin de nous ces temps heureux où rien ne s'agitait, rien ne s'entreprenait, rien ne se faisait sans qu'au préalable on eût pris l'avis du patriarche de la maison ! Qu'il était beau, à cette époque de simplicité, de paix domestique, de voir toute la communauté, vraie ruche humaine, toujours composée de plusieurs générations, obéir sans réplique à la voix d'un vénérable vieillard blanchi dans la pratique des vertus civiles et religieuses, et soutenu d'une longue expérience !

Personne ne se dispensait alors des devoirs prescrits par la religion; l'aïeul partait, et toute la famille suivait son exemple. L'infidélité d'un seul membre était regardée comme un déshonneur, une flétrissure; car on ne lui supposait naturellement aucune autre cause qu'un vice grave, ou une habitude criminelle, qui ne pouvait s'allier avec la pratique des devoirs d'un homme honnête et chrétien. L'incrédulité et l'indifférence étaient des monstres inconnus à nos pères, et le blasphême une chose inouïe parmi eux. Les seuls *jurons* que l'on entendit alors, étaient *tounarre* et *loup-verrou*. Le premier, tenu pour le plus grave, venait, disent quelques écrivains, du nom de *Tanaris*, divinité gauloise que l'on croyait présider à la foudre. Mais c'est à tort qu'ils ont demandé à l'antique mythologie l'origine d'un mot qui, dans la bouche de nos Morvandeaux, n'a jamais eu d'autre signification que celle que chacun attache à *tonnerre*. Le second est la même chose que *loup-garou* ou sorcier. Nos bouleversements politiques et sociaux, les doctrines perverses qui, depuis quelques années, ont pénétré dans nos montagnes, les émigrations nombreuses dont nous parlerons bientôt, ont opéré ces funestes changements.

Il n'est peut-être aucun peuple qui n'ait mêlé à la pratique de la religion si pure, si belle du Christ, quel-

Digitized by Google

ques superstitions plus ou moins grossières et ridicules. L'habitant du Morvand, lui particulièrement, pouvait-il en être exempt? Mille causes, dans ses montagnes, se réunissaient autrefois pour lui inspirer de bizarres croyances et le porter à la superstition. Le druidisme, religion sombre et mystérieuse, qui prêchait le culte des fontaines, des rochers et des arbres, y avait jeté de profondes racines, et y domina long-temps après la conversion des Gaules au christianisme. Les monuments sacrés de ce culte barbare y étaient aussi nombreux que vénérés. De là vint la dévotion aux arbres et aux fontaines.

Le respect que l'on portait aux premiers a disparu depuis long-temps avec les troncs antiques qui en étaient l'objet; mais la dévotion aux fontaines s'est conservée jusqu'à nos jours sous une forme généralement orthodoxe que lui donnèrent les apôtres de l'Évangile, en dédiant à quelque saint les sources en réputation. Celles-ci, dès-lors, furent estimées tirer leur prétendue vertu curative d'autrefois des nouveaux protecteurs dont elles portaient le nom.

Il n'est pas rare de voir encore, le matin avant le lever du soleil, quelques femmes endimanchées s'agenouiller auprès de certaines fontaines, prier dévotement pour obtenir la guérison de la fièvre ou de toute autre maladie, emporter ensuite de l'eau de la source vénérée pour les malades qui n'ont pu s'y rendre, et même y tremper des linges destinés aux infirmes.

La croyance aux *sabbats, où l'on dansait en rond autour du diable, qui y apparaissait sous la forme d'un bouc et se faisait adorer*, était encore naguères très-répandue dans le Haut-Morvand. Son origine remontait aussi au druidisme, qui y conserva, jusque dans ces derniers siècles, quelques aveugles sectateurs. Ceux-ci, faisant un odieux mélange des pratiques chrétiennes et des superstitions païennes, se rendaient régulièrement, mais de nuit et en secret, au fond des forêts les plus

Digitized by Google

sombres et les plus désertes où quelque vieux druide, déguisé pendant le jour en pâtre ou en marchand, leur prêchait l'antique croyance de la caste et les initiait à ses rits.

Ces réunions impies et sacriléges furent désignées sous le nom de sabbat, et ceux qui s'y rendaient sous celui de *sorciers*. L'imagination populaire, qui exagère et défigure tout, tenait pour certain qu'ils s'y transportaient à travers les airs, au moyen d'une graisse diabolique dont ils se frottaient les membres.

Les druides et les druidesses ou fées du Morvand attribuaient au suc de la verveine, cueillie de la main gauche et avant le lever du soleil, ainsi qu'à plusieurs autres plantes sacrées parmi eux, des propriétés surnaturelles comme de changer les hommes en bêtes, d'occasionner des maladies secrètes, même de donner la mort. Ces contes ridicules firent croire qu'en effet, des hommes avaient le pouvoir de se changer en loups, d'enlever les troupeaux sans que les armes ordinaires pussent leur nuire (1), et les magiciens furent craints et redoutés.

On s'imaginait aussi que des hommes pervers, au moyen d'un pacte avec le diable et pour une somme d'argent convenue, étaient chargés de garder les loups au fond des forêts, et de les préserver de la destruction en les renfermant, au moment du danger, dans quelque lieu secret; on les appelait *meneurs de loups*. Les personnes soupçonnées de cet affreux métier étaient un objet d'horreur dans tout le voisinage.

L'*autre*, le *peut*, le *vilain* (2), sous la forme d'une *poule noire*, apparaissait aussi, disait-on, à la *croisée de quatre chemins*, au fond des bois, à celui qui l'appelait pendant la messe du dimanche, et il lui comptait autant

(1) Pour enlever le charme, il fallait, disait-on, faire bénir la balle ou la mordre.

(2) Noms par lesquels les Morvandeaux désignent le diable. Ils croiraient jurer s'ils prononçaient le vrai nom.

Digitized by Google

d'argent qu'il en désirait, pourvu que ce dernier *lui engageât son âme pour l'éternité.*

Les feux-follets, qui se montrent quelquefois au bord des eaux pendant l'été, étaient aussi fort redoutés jadis; c'étaient, croyait-on, des *culards* ou enfants morts sans baptême, qui se faisaient un jeu criminel d'entourer la personne qui venait à passer et tentaient de la précipiter dans l'eau. Pour s'en débarrasser, il suffisait de lancer dans la rivière ou l'étang un morceau de bois ou une pierre. Ces esprits malfaisants, persuadés qu'ils avaient réussi dans leur coupable tentative, s'y précipitaient aussitôt en ricanant.

La croyance aux revenants sous la forme humaine, à l'apparition d'âmes en souffrance, était également très-répandue. Sans parler de l'ancienne doctrine païenne, qui représentait les mânes des morts rôdant sans cesse autour des habitations et des rochers, là, tout tendait à frapper l'imagination des gens simples et à les effrayer pendant les ténèbres. Tantôt, en effet, c'est un sombre rocher qui tout à coup se dresse devant vous, tantôt un animal sauvage qui fuit inaperçu. Ici, on entend comme des cris plaintifs s'échapper de la forêt qu'agite le vent; là, c'est la voix du torrent qui bondit dans le lointain... Aussi n'est-il pas de hameau qui n'ait ses apparitions à raconter et ses légendes effrayantes à transmettre.

Pendant les longues soirées d'hiver, lorsque la famille, à laquelle viennent toujours se mêler quelques voisins, est réunie au complet autour d'un vaste foyer, dans lequel brûle quelque vieux tronc d'arbre, à la lueur vacillante et blafarde d'une lampe nourrie avec l'huile de chenevis, les jeunes gens racontent leurs impressions de voyages, les *gallvachers* (1) les divers tours qu'ils ont joués, les vieillards

(1) *Gallvachers* ou vachers gaulois; nom que l'on donne aux charretiers qui vont, pendant la belle saison, travailler hors du pays.

Digitized by Google

leurs souvenirs de jeunesse ou les traditions qu'ils tiennent de leurs aïeux; puis viennent les légendes effrayantes de spectres et de fantômes traînant des chaînes dans de vieux châteaux, de serpents monstrueux gardant des trésors enfouis, ou enfin les récits de vieilles chroniques féodales; puis on redit l'apparition de l'âme de tel voisin défunt, puis les chasses nocturnes de quelque garde mauvais chrétien (1), puis l'affreux métier des meneurs de loups, puis enfin les cures merveilleuses que tel *gougneur* a opérées à l'aide d'*herbes enchantées* ou de quelques paroles mystérieuses.....

Pendant ces sombres récits, toujours écoutés avec la plus vive attention, souvent la neige, poussée par le froid aquilon, tombe à gros flocons; de son côté, le vent, s'engouffrant dans le large tuyau de la cheminée, ronfle sourdement ou s'insinue en gémissant par les fentes d'une vieille porte disjointe. Alors la jeune fille, tremblante, n'ose plus mettre le pied hors de la maison paternelle, et les petits enfants, effrayés, se pressent convulsivement contre le sein de leur mère.

Il existe dans le Morvand divers usages qui viennent évidemment du paganisme; ainsi c'est encore la coutume, dans plusieurs endroits, de mettre une pièce de monnaie dans la main du défunt avant de confier ses restes mortels à la terre. On sait que chez les païens c'était une récompense destinée à Caron, nocher des enfers, pour le passage des âmes à travers les marais fangeux du Styx. L'usage de brûler, en tout ou en partie, sur le chemin qui conduit au cimetière, la paille du lit sur lequel le mort a rendu le dernier soupir, vient aussi de la coutume des anciens Gaulois, qui brûlaient le cadavre du défunt et avec lui

(1) Les gardes forestiers sont généralement détestés en Morvand. On croit que Dieu, pour les punir d'injustices et autres méfaits commis, les renvoie dans les forêts où on les entend chasser pendant la nuit.

Digitized by Google

tout ce qui avait servi à son usage particulier. On n'oublie jamais non plus de renouveler l'eau contenue dans les vases pour le service de la maison au moment du trépas de quelque membre de la famille, moins comme précaution hygiénique qu'à cause de la commune persuasion que l'âme du défunt, au sortir du corps, est allée s'y plonger pour se purifier.

On ne doute pas que plusieurs personnes, avant le décès de quelqu'un des leurs, ne reçoivent un *avertissement* du Ciel.

On trouve aussi dans nos montagnes une multitude de vaines observances; ainsi, 1° il n'est pas de plus funeste présage que le chant de la pie. Cet oiseau, naturellement curieux et babillard, importune souvent de ses cris les passants, qu'il semble poursuivre. Le Morvandeau, qui croit qu'il a *sept poils du diable sur la tête*, n'aime pas à le voir, encore moins à l'entendre autour de sa maison, c'est un signe certain de mort; 2° le vendredi est un jour néfaste, durant lequel on ne doit ni changer de linge, ni déménager, sous peine de mourir dans l'année; 3° un chien qui hurle de nuit devant le logis de son maître, une poule qui contrefait le chant du coq, sont d'autres signes de mort. Aussi malheur aux deux téméraires animaux! Le premier, s'il en est quitte pour une *volée de coups de bâton*, devra s'estimer heureux. Quant à l'imprudent volatile, pondit-il des œufs d'or, s'il est connu, il payera son escapade de sa tête; 4° une belette vient-elle à *croiser la porte* d'un malade, plus d'espoir de le sauver; 5° un quadrupède sauvage *coupe-t-il le chemin* devant un voyageur, inutile de continuer sa route, le but en est manqué. La rencontre d'une femme, au départ, n'est pas de meilleur augure; 6° Si une maîtresse de maison se permet de coudre *entre les fêtes* de Noël et de la Circoncision, tout le bétail de la ferme devient boiteux.....

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Nourriture, Longévité, Vêtements, Occupations, Industrie, Émigrations et Langage.

Les habitants de nos montagnes vivent ordinairement fort mal. « Tout ce pauvre peuple, dit Vauban dans sa » *Description de l'élection de Vézelay*, ne se nourrit que » de pain d'orge et d'avoine dont il n'ôte pas même le » son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par » les pailles d'avoine dont il est mêlé. Ils se nourrissent » encore de mauvais fruits, la plupart sauvages, et de » quelques herbes potagères de leurs jardins, cuites à » l'eau avec un peu d'huile de noix ou de navette, le plus » souvent sans ou avec peu de sel. Il n'y a que les plus » aisés qui mangent du pain de seigle mêlé d'orge et de » froment. »

Ce triste régime s'est un peu amélioré depuis qu'ils se sont mis à cultiver avec soin leurs maigres terres, et surtout depuis l'introduction du sarrasin et de la pomme de terre. Cette dernière entre aujourd'hui dans la composition de presque tous leurs repas. Ils apprêtent avec elle, ou avec le sarrasin et l'avoine, des bouillies qu'ils nomment *gaudes*, *pouls* ou *poulites*, et dont ils sont très-friands. Cette nourriture, qui est fort saine, se prend ordinairement en commun, c'est-à-dire dans la même gamelle, autour de laquelle petits et grands viennent se ranger en cercle.

Digitized by Google

Ils ne mangent de la viande et ne boivent du vin en famille qu'aux principales solennités de l'année.

Néanmoins, ils jouissent généralement d'une santé robuste, vivent long-temps, et toujours avec un teint frais et vermeil. Il n'est pas rare de trouver des nonagénaires et même des centenaires conservant encore toutes leurs facultés intellectuelles. Ces avantages sont dus à leur frugalité habituelle, à la vie calme et tranquille qu'ils ont menée jusqu'à nos jours, à la limpidité de l'eau, leur boisson ordinaire, et surtout à la pureté de l'air qu'ils respirent.

Si nous jetons maintenant un coup-d'œil sur les pays calcaires ou argileux, et en particulier sur le Bazois, nous trouvons une population généralement faible et rachitique, des tempéraments débiles, prédisposés aux fièvres intermittentes, une peau flasque et décolorée, un esprit lourd et une imagination sans couleur. Nous en trouvons aussi la cause dans les eaux croupissantes accumulées dans les bas-fonds et dans les marais qu'elles y forment. Ces eaux stagnantes, en se desséchant par l'évaporation, dégagent des exhalaisons méphitiques qui, respirées avec l'air, lorsqu'elles retombent après le coucher du soleil, occasionnent dans l'économie animale les plus funestes effets (1).

Les vêtements de nos Morvandeaux étaient jadis aussi simples que leurs habitudes, et aussi peu coûteux que leur nourriture. Ils se composaient exclusivement d'étoffes fabriquées dans la maison. C'étaient de la *toile*, du *poulangis*, du *barraige* à l'usage des deux sexes.

Le costume des femmes n'était ni plus recherché, ni plus soigné que celui des hommes; mais cette grande simplicité a presque totalement disparu. Le luxe, compa-

(1) Nous avons administré pendant dix ans la paroisse de Montigny-sur-Canne, et nous avons pu constater ces tristes effets du climat.

gnon funeste de notre civilisation moderne, a fait irruption jusqu'au cœur de nos montagnes pour y porter l'immoralité et le malaise (1).

Le Morvandeau est, en général, industrieux, intelligent et adroit. Ses occupations ordinaires sont : le nourrissage des bestiaux, l'exploitation et le flottage des bois, le charroi dans les forêts et surtout l'agriculture, pour laquelle il montre aujourd'hui du goût et du zèle. Mais Vauban, dans l'ouvrage déjà cité, nous apprend qu'il en était tout autrement de son temps. « Les terres, disait-il, en parlant » du Morvand, y sont mal cultivées, les habitants lâches » et paresseux jusqu'à ne pas se donner la peine d'ôter une » pierre de leurs héritages, dans lesquels ils laissent » croître les ronces et les méchants arbustes. Ils sont » d'ailleurs sans industrie, arts, ni manufactures aucunes » qui puissent remplir le vide de leur vie. »

S'ils ont pu mériter ce reproche, le temps et les circonstances les ont tirés de cette négligence et de cette apathie. Un heureux changement s'est opéré parmi eux. Laissons parler ici l'illustre patron des agriculteurs nivernais :

« Si ce grand génie pouvait de nouveau visiter ses terres » de Bazoches et de Vauban, s'il parcourait les anciennes » paroisses de l'élection de Vézelay, il verrait combien de

(1) Le costume des hommes consistait en une paire de sabots assez grossièrement faits, en deux guêtres boutonnées le long de la jambe et attachées au-dessous du genou avec une longue jarretière en laine; en un haut-de-chausses de même étoffe, une *daumère* ou surtout de toile grise tombant presque aux talons, un bonnet de laine.....

Celui des femmes se composait d'une paire de sabots découverts, mais sans brides, d'un *cotillon* ou jupe de toile ou de *barraige*, d'un *corset* ou corsage à manches courtes et colantes; d'un *mouchoir de cou* ou fichu couvrant à peine les épaules, d'un *devantier*, ou tablier en toile; d'une coiffe à barbes, aussi de toile. En voyage ou dans les champs, elles se couvraient d'une *cape* ou *capote* de poulangis, assez semblable, ici, à la cucule romaine; là, au *sagum* des Gaulois.

Digitized by Google

» lieux, dans ce Morvand si dédaigné, ont changé de face » et présentent aujourd'ui un aspect différent..... ! Il » verrait avec bonheur les habitants presque tous devenus » propriétaires, logés la plupart dans leurs maisons, et » cultivant avec un soin particulier leur petit domaine. Il » verrait combien de terres, jadis délaissées, ont été » mises en culture ! combien de champs de seigle sont » devenus des terres à froment ! Chaque année voit un » certain nombre de parcelles, travaillées avec amour..., » revêtir la qualité d'ouches, c'est-à-dire passer dans la » classe de ces terres privilégiées, véritables oasis du » Morvand, offrant le spectacle d'un sol qui ne se repose » jamais, et qui produit, tour à tour, du froment, du » chanvre, des plantes oléagineuses et toutes sortes de » légumes. Combien de ces portions de terre ont ainsi » passé, presque subitement, de l'évaluation la plus vile » au prix le plus élevé, au point de se vendre jusqu'à trois » à quatre mille francs l'arpent (1). » Il est donc certain que les Morvandeaux ont fait de grands progrès agricoles et qu'ils marchent vers un état d'aisance qui leur était inconnu au commencement du dix-huitième siècle.

Bon nombre d'entre eux émigrent au printemps pour ne rentrer qu'avec l'hiver. Les jeunes gens vont à Paris et dans sa banlieue en qualité de manouvriers. Dans beaucoup de communes, les chefs de famille, sous le nom barbare de gallvachers, descendent des montagnes, chacun avec une ou deux voitures d'une forme particulière au pays, et se livrent aux charrois dans les provinces voisines que, par opposition à la situation élevée du Morvand, ils nomment *les pays-bas.*

Rentrés dans leur foyers, vers la Saint-Martin d'hiver, nos charretiers s'occupent à réparer *leurs harnais pour la campagne suivante,* à la moulée dans les forêts, au flottage

(1) M. Dupin, *Comices agricoles*, p. 20.

Digitized by Google

des bois sur les rivières et ruisseaux, à façonner des sabots pour la famille ou à tisser de la toile. D'autres vont aussi, en qualité de *couvreurs en paille*, dans la Bresse et le Bourbonnais pour réparer les toits de chaume.

Les jeunes femmes, devenues mères, quittent bientôt elles-mêmes leurs ménages, leurs maris et leurs petits enfants, pour aller à Paris nourrir d'autres enfants qu'elles n'ont pas portés. Leur santé vigoureuse, leur constitution robuste, leur teint frais et vermeil, leur tournure gracieuse leur obtiennent presque toujours la préférence sur les *nourrices sur lieu*, venues des autres contrées. Le fils de l'empereur Napoléon Ier, les enfants du roi des Belges, les petits-fils de Louis-Philippe et presque tous les enfants des grandes maisons de la capitale ont été allaités par des *Bourguignones* du Morvand.

Il résulte de ces diverses émigrations un relâchement déplorable dans la morale chrétienne et un affaiblissement sensible de la foi qui, tôt ou tard, auront un fatal résultat pour le pays. Déjà l'antique simplicité de nos pères, qui était si grande, dit Née de la Rochelle (1), qu'elle égalait presque celle où vivaient nos premiers parents, a disparu. Un demi-siècle a suffi pour en effacer presque jusqu'aux derniers vestiges. Le langage y a gagné beaucoup; mais cet avantage est loin de compenser les inconvénients que nous venons de signaler.

Le patois morvandeau, que l'on ne retrouve plus dans son originalité native que vers le centre de la contrée, par exemple à Arleuf, à Planchez, à Villapourçon, variait d'un village, et même d'un hameau à l'autre. Il se composait de mots celtiques, latins et français mélangés, confondus et défigurés. Ce patois, malgré sa rusticité et sa pauvreté naturelles, est alternativement doux et véhément, semé d'images et de comparaisons, toujours fortement

(1) *Mémoires sur le Nivernais*, p. 264.

Digitized by Google

accentué et souvent hérissé d'énergiques interjections. Il n'admet ni participes ni adjectifs.

L'auteur, que nous venons de citer, écrivait en 1746 : « qu'il était *si particulier* qu'on aurait pris les Morvandeaux » pour des gens d'un autre continent; qu'il aurait fallu » rester long-temps avec eux, et même s'attacher beau- » coup à leurs termes pour les entendre (1). »

Cette assertion nous a paru un peu exagérée. Pour donner une idée exacte de ce langage, nous allons raconter une légende du pays en patois du Haut-Morvand.

LA VEUVE

ET LE TRÉSOR DU DIMANCHE DES RAMEAUX.

Aine poore fonne vivot chu l'coôté d'aine das montées du Morvand. Ol v'not d'parde soun honme que n'li aivot laiché poo toot ben, qu'aine méçante caihute, aine p'tiote uice et ain zoulis enfant qu'totot encoi.

Opheurline d'vant qu'date voive, ol n'aivot don pus qu'son p'tiot qu'peuïot l'aitaicer ai l'ai vie.

L'toorment li fié bentoôt parde sai poore zeunesse et sai biauté; iot chi p'sot d'çoore que d'noos! Sas groos œillots nars feurent bentoôt çanzés aitoot. Sas zoos

Une pauvre femme vivait sur le flanc d'une des montagnes du Morvand. Elle venait de perdre son mari, qui ne lui avait laissé pour toute fortune qu'une pauvre cabane, une petite ouche et un bel enfant encore à la mamelle.

Orpheline avant d'être veuve, elle n'avait donc plus que son fils qui pût l'attacher à la vie.

Le chagrin ternit bientôt sa belle jeunesse et tous ses charmes; c'est si peu de chose que l'homme! Ses grands yeux noirs furent aussi bientôt

(1) *Mémoires sur le Nivern.*, p. 261.

Digitized by Google

ateient pus bliâmes ! lai mégreur d'son corps montret, hailas, Seigneur ! qu'ol aivot ben souffri. Son soin s'tairissé.

changés. Ses joues pâles, la maigreur de son corps accusaient, hélas ! de bien grandes souffrances. Son sein s'était tari.

L'hivar feut ben deur et feut ben long aitoot. L'petiot p'sot qu'oll' aiveient raimaissé en loo çamp et las répies qu'oll aiveient liannées pendimant l'temps d'lai mouchon ateient chu l'point d'fini.

L'hiver fut rigoureux et bien long. Le peu qu'ils avaient récolté dans leur champ, et les épis qu'ils avaient ramassés dans le temps de la moisson étaient au moment d'être épuisés.

Lai misére toornot ailentoor d'sai maïon, toot c'ment ain loup aifeumé qu'airot aitiré l'goût d'ain cailabre.

La misère rôdait autour de sa maison comme un loup affamé, attiré par l'odeur d'un cadavre.

Quan ol v'not ai penser qu'ol n'airot bentoôt pus ran p'las chubsister, lé et son poore petiot, ol s'bootot ai réboler d'toote sai téte zeusqu'ol en feusse ben lasse. Ol timbé m'laide ! Iatot impoussibe quol en airiveusse auteurment !

Lorsqu'elle se prenait à réfléchir qu'ils n'auraient bientôt plus rien pour se nourrir, elle et son enfant, elle se mettait à pleurer jusqu'à ce qu'elle fût bien fatiguée. Enfin elle tomba malade.....

Çaiqu'zoor, quand lai peurmére écliarcie du maitingne baillot, et quol paissot autraivars d'sai poore loize du bon Dieu, ç'te mis'rable, que n'dremot pas toote lai neut ! s'toornot vée son p'tiot, l'ergardot pidieusement et l'airoosot d'sas plieurs en l'biquant ; et peus ol le bootot aiprés son soin l'ai vòu quot n'y aivot pu ran. Enchuite ol l'erbootot chu son cuchin ben mou et chi fred qu'lai liaice. Mas lé, héreusement ol n'atot pas fraidélioure.

Chaque jour, quand les premiers rayons de l'aurore brillaient à travers les crevasses de sa misérable cabane, cette malheureuse, après une nuit passée dans l'insomnie, se tournait vers son enfant, le regardait avec tendresse et l'inondait de ses larmes en le couvrant de baisers ; puis elle le suspendait à son sein vide, et enfin le replaçait sur sa couche humide et froide comme la glace. Quant à elle-même, elle n'était pas frileuse.

Ç'pendimant l'hivar s'en ailot

Cependant l'hiver s'en allait,

Digitized by Google

et las ouïaux c'moincéient d'çanter. Las abres ateient chu l'point d'ébaumi; in viot dizai lai d'volée qu'vardissot. D'toot coôté ç'atot d'lai zouas. Mas lé, lai voive du zeune Morvandiau, toozors fabihe, toozors m'laide, ol n'aivot pas tancheul'ment l'aitente de voui ervenir ain d'sas poores biaux zoors! Lai çoore que fiot toote son erconsolation, son fiot, ot dépérichot, quoi! toots las zoors!

Ai coôté d'sai loize, ot y aivot ain groos carté d'raice lai qu'ots dieient qu'in viot, aine piarre lai voù qu'las fées v'neient las autefois s'aichéte. Ol y fiot toot d'moinme quéequ'fois aine peute çarue! Mas ol y atot aibituée, ol n'y peurnot pas garde, et poo ben dire, ol n'atot pas zadoure.

Ain zoor que l'soulot aivot trépocé las breugnes qu'entoorneient lai montée, ol ailé s'couicer aivou son p'tiot ai l'aibri darré c'te piarre, du coôté du soulot; iatot poortchi vée lai mis-mait'née.

V'lai qu'toot d'ain coup, comme ol ne pensot ai ran, ol vié aine tapée d'zeunes fonnes et d'zeunes feilles qu'aileient ai la grand'messe du villaize. Oll' sigueint ain santé qu'dasçoindot p'las çamps: et qu'moignot toot

et les oiseaux, avec les beaux jours, avaient retrouvé leurs chants. Les arbres commençaient à se couvrir de feuilles et la vallée se parait de verdure; de toutes parts on ne voyait que joie. Mais elle, la veuve du jeune Morvandeau, toujours faible, toujours malade, n'avait pas même l'espoir de voir revenir un seul de ses beaux jours! Son fils, qui faisait toute sa consolation, dépérissait à vue d'œil.

A côté de sa cabane, on remarquait un bloc de rocher où il se faisait diverses apparitions: une grosse pierre sur laquelle les druïdesses du pays venaient s'asseoir autrefois. On y entendait, en effet, de temps en temps, un bruit effrayant; mais elle y était accoutumée, et n'y faisait pas même attention; puis, à vrai dire, elle n'était pas peureuse.

Un jour, comme les rayons du soleil avaient percé les fumées qui enveloppaient la montagne, elle alla, avec son enfant, se coucher au soleil, derrière ce rocher; c'était vers dix heures du matin.

Tout à coup, comme elle était là triste et rêveuse, elle aperçut une troupe de jeunes femmes et de jeunes filles qui allaient à la grand'messe du village, et suivaient un sentier qui descendait à travers champs et menait

Digitized by Google

dret ai l'église. In viot ben d'lai l'clieucé qu'teurluot au soulot. Ças fonnes aiveient en loos maingnes das p'tiotes brinces vardes qu'oll' brandineient en l'ar. C'te poore mis'rable compeurné qu'iatot lai féte de Pâques fluri, l'zoor das Raimeaux. Quée pidié ! ol ne c'nuessot l'zoor qu'poo lai cliarté, las dimoinces qu'poo lai soun'rie das clieuces et toote sai vie p'lai dooleur !

Qu'ç'lai li fiot d'lai poigne ! Ol atot plieine d'erlizion, ç'te poore fonne, et ol n'peuïot ailer ai lai messe ain chi biau zoor !

Ol atot mére, et, en quée-qu'zoors ol n'airot pus d'paingne ai bailler ai son poore petiot ! Ol s'bootéai récueurier ; c'n'atot pas d'graiche, crayez-moi !

Aiprée quol aivut ben rébolé, ol s'erlevé, et v'lai quol s'booté ai zenoot. — Aipeus ol peurné son poore petiot devant lé poo l'bootte de sai peuriéle en zoignant sas deux maingnes chu soun astoomach. Ol d'moiré long-temps coume çai.

Quand sai peuriéle feut finie, v'lai quol li dié : « O mon poore petiot, et en diant çai, ol le biquot ch'lai zoo, et peus ol plieurot toozors, iot auz'dé qu'las trésors s'euvront. Y'ai sou'ent vu dire ai ton poore pére, que l'bon Dieu li fiait pax

droit à l'église, dont le clocher brillait aux rayons du soleil. Elles avaient dans leurs mains de petites branches vertes qu'elles agitaient dans l'air. Cette malheureuse comprit alors que c'était le jour de Pâques fleuries, le jour des Rameaux. Elle ne connaissait, hélas ! le jour que par la clarté, les dimanches que par le carillon des cloches, et toute son existence par la douleur !

Quel tourment ! Cette pauvre femme, elle si religieuse, si pieuse, ne pouvait assister à la messe un si beau jour !

Ô tristesse ! elle était mère, et, quelques jours encore, elle n'aurait plus de pain à donner à son enfant ! Elle poussa alors des gémissements, des cris arrachés par une trop légitime douleur !

Après qu'elle eut bien pleuré, elle se leva et se mit à genoux, ayant soin de placer son enfant devant elle, et de joindre ses mains sur sa poitrine pour le mettre de sa prière. Elle demeura long-temps à prier ainsi.

Lorsqu'elle eut achevé : « O mon pauvre enfant, lui dit-elle, en le couvrant de baisers et de larmes, c'est aujourd'hui même que s'ouvrent les trésors. J'ai entendu dire maintes fois à ton pauvre père, que Dieu lui fasse paix et miséricorde ! qu'il y en

Digitized by Google

et mis'ricorde ! qu'ot y en aivot ain soos ç'te piarre ; chi peuïoos don l'voui ! y prenroos ain p'sot d'arzent poo t'aivoir du paingne. »

En ç'pendimant las cueurtiens ateint ervenis d'lai pooccession et s'ataient airotés ai lai porte de l'église. L'préte coognot aivou l'bâton d'lai crouée, en çantant : *Attollite portas*..... ç'atot l'moument du miraclihe. V'lai qu'toote lai montée s'booté ai trimblier ; las abres branleient toot c'ment en ain oraize ; las ouïaux s'coohiérent ; lai fontaingne, qu'atot ai coôtè, s'airoté, et v'lai qu'lai raice s'euvré. Ol vié auchitoôt aine grand'caivarne laivoù qu'toot teurluot d'dans. Ç'n'atot qu'das chandelles, das mirouées, et peus, poor stchi lai, das tas d'oor et d'arzent ; zaimas ran d'chi brave ! Ol aivot, ce coup lai, c'quol dasirot.

Toot d'chuite ol se z'té dans ç'te gueurdine de caivarne ; ol ne peurné pas tancheul'ment l'loihi d'pooser son poore petiot aivant qu'd'entrer. V'lai qu'ben via ol le booté ch'ain meule de luis d'oor, et peus ol remplissé son d'vanté pendiment que l'poore énocent s'aibuïot aivou das récus. Lai v'lai don partie aitoot sai çarge. Ol s'dépoiçot

avait un sous ce rocher. Si je pouvais donc le voir et y prendre de l'argent pour t'acheter du pain ! »

Cependant les fidèles de la paroisse, de retour de la procession, s'étaient arrêtés à la porte de l'église. Le curé, debout, frappait avec le bâton de la croix en chantant : *Attollite portas*... c'était juste le moment du miracle. Toute la montagne trembla ; les arbres s'agitaient comme dans un orage ; les oiseaux se tarent ; la fontaine, qui coulait à côté, s'arrêta, et le rocher, en s'ouvrant, laissa voir une grotte spacieuse où tout brillait de l'éclat le plus enchanteur. De magnifiques glaces, où mille lumières venaient se refléter, en couvraient toutes les parois, et, çà et là, des meules d'or et d'argent gisaient sur la dalle. C'était un coup-d'œil magique ! Le désir de la veuve se trouvait accompli.

Aussitôt elle se précipite dans cette maudite grotte, sans se donner le temps de déposer son enfant sur le gazon. Vite elle le place, sans la moindre défiance, sur un monceau d'or, et tandis que cet innocent s'amuse avec des pièces de monnaie, elle remplit son tablier qu'elle emporte dans sa cabane. Elle ne perdit pas de temps ; néanmoins,

Digitized by Google

ben poortant ! Mas quand ol ervené p'en prenre encoi, lai clieuce atot miotte, lai poocession atot entrée dans l'église; las abres aiveient fini d'bondir; las ouïaux aiveient ercoomoincé d'çanter; liau d'lai fontaingne coulot toot c'ment las autes fois, et v'lai quol vié aine groosse sarpent que s'sauvot p'las feuillas drait laivoù quol s'atot aiz'noillée poo peurier; ol en tressauté d'pou. Mas n'iatot ran qu'çai : lai raice s'atot erfromée chu son poore petiot. L'sang en feurmi dans las voignes ran qu'd'y penser !

C'te poore mis'rabe s'trou'é pus toormentée qu'zaimas. Lai v'lai de s'toirde las bras, d's'airaicer las pois, de s'boordouler en las ronces et las épeunes, de fére toots las traingnes. Ol cueriot, ol rébolot, enfingne, sans comparaïon d'cueurtien et d'baiptame, ol heulot toot c'ment aine loure qu'airot pardu sas p'tiots. Çai tirot las plieurs das œillots !

Aiprée quol aivut fé toot c'breut, ol couéré cez lé, peurné c'gueux d'arzent qu'atot lai cause d'son toorment, ol le z'té

quand elle revint, croyant faire un nouveau chargement, la cloche avait cessé de sonner, et la procession était rentrée dans l'église; les arbres de la forêt avaient cessé leurs sourds murmures, les oiseaux faisaient de nouveau entendre leurs harmonieux ramages, et l'eau de la fontaine gazouillait comme à l'ordinaire. A son approche, un énorme serpent s'échappa du lieu où elle s'était, un peu auparavant, agenouillée pour prier, et fit bruire, dans sa fuite, les feuilles sèches qui jonchaient la terre. Un frisson courut dans tous ses membres. Mais, chose plus terrible ! le rocher s'était refermé sur son enfant. Triste aventure dont la seule pensée glace le sang dans les veines !

Cette malheureuse se trouva donc plus affligée qu'auparavant. Elle se tordait les membres, elle s'arrachait les cheveux, se roulait dans les ronces et les épines, battant la terre de son corps. Elle criait, elle sanglottait; enfin, hors la qualité de chrétien et la sainteté du baptême, elle hurlait comme une louve à laquelle on aurait enlevé ses louveteaux ! A la voir, on ne pouvait retenir ses larmes.

Après tout ce désespoir, elle court chez elle, prend cet argent, la cause maudite de son chagrin, et le jette à travers les buissons,

Digitized by Google

ai clian poing dans las boochons, toozoors en cueuriant, d'aine voix enrooguée, son poore petiot.

Quand çai feut fé, ol ervené toote assoufflée, ol s'couicé ai bas, au pied d'lai raice; ol booté soun aireille d'conte et ol acoutot ch'ol n'entendrot pas cueurier son poore enfant; mas ran! Et lai v'lai d'ercoomoincer sas cris, sas rébolements et toot son traingne. Ol daraicinot las harbes et las r'zetons qu'ateient en las cueurvaisses das piarres; ol fié chi ben, quol pardé sas forces et timbé en fabliesse, sans c'nuessance, préequ'morte.

Quand ol ervené ai lé, l'soulot atot couicé. Ol s'trâné aivou ben d'lai poigne en sai s'tite caihute. Poore fonne, poore mis'rabe, quée vide autoor de lé! Toote soule, toote soule aivou son toorment! Y n'vaurot-y pas autant murir quan on ai toot pardu!

Ol zeuré d'paisser l'reiste de sas zoors ai peurier au pied d'lai raice. Quand ol n'aivut pu d'peurvions, ol vendé aiprée c'quol aivot p'aiceter l'paingne qu'fiot, aitoot l'iau d'lai fontaingne, toote sai poore nuriteure. Toot las maitingnes l'zoor lai peurnot ai z'nots vée l'autel das Fées, toos les sarts ot li

en appelant, d'une voix rauque et entrecoupée par les sanglots, son cher enfant.

Revenant ensuite tout essoufflée, elle se couche au pied du rocher, applique son oreille contre ses parois, et écoute si elle n'entendrait pas la voix de son tendre fils; mais c'est en vain! Aussitôt la voilà de recommencer ses cris, ses sanglots et toute sa douleur; elle déracinait les herbes et les arbustes qui avaient crû dans les fentes du rocher; elle fit tant, qu'elle perdit ses forces et tomba en faiblesse, sans connaissance, presque morte.

Lorsqu'elle eut repris ses sens, le soleil était déjà descendu derrière l'horizon. Elle se traîna alors, aussi morte qu'en vie, dans sa triste cabane. Pauvre femme, quel vide autour d'elle! Seule, seule avec sa douleur! Ah! ne vaudrait-il pas mieux mourir quand on a tout perdu?

Elle fit vœu de passer les jours qui lui restaient à vivre à prier au pied du rocher. Lorsque ses provisions furent épuisées, elle vendit par parcelles sa petite fortune pour se procurer le pain qui, avec l'eau de la fontaine, composait sa maigre nourriture. Tous les matins le jour la surprenait à genoux près de la

Digitized by Google

laichot d'moinme; puch qui voos dis qu'çai fiot pidié !

Ot y aivot ain an qu'ç'lai deurot, quand toot d'ain coup lai montée trémoincissé coome en ain trimbeul'ment d'terre. Yatot encoi l'dimoince das Raimeaux, ai lai moinme heure. Lai raice s'euvré d'nouviau.

En viant d'vant lé das meules d'oor, c'te poore fonne sinté c'ment ain grand feurson qu'li couérot dans toots las membres, et toot son toorment s'révoillé : « O mon poore petiot, quoll s'booté ai dire en rébolant et d'aine voix qu'bouesseient las soupis, laivoù quol ot don mon poor enfant ! » Et peus oll z'té las œillots en l'fond d'lai caivarne, lai voù quol le vié quol atot fros et quot riot en fiant souner las luis d'oor vée las piarres.

Quée zoie, mon Dieu ! soun âme n'atot p'aissez grande poo t'ni toot son bounheur et son aïeté ! Sas poores œillots n'peuïeient plieurer d'peus ben long-temps, mas ot s'y r'bootérent ben ! Ç'atot toot c'ment deux rouchaux chu sas deux zoos !

Auchitoôt ol prend couéraize ; d'ain élan lai v'lai vée son fiot, d'aine aute enzambée ol atot d'hiors de ç'te sailooprie d'cai-

roche des Fées ; tous les soirs il la laissait dans la même attitude. Elle excitait la compassion !

Il y avait un an entier qu'elle menait cette triste vie, lorsqu'elle sentit tout à coup la montagne s'agiter comme dans un tremblement de terre. C'était encore le dimanche des Rameaux, vers la même heure. Le rocher s'ouvrit de nouveau.

A la vue des monceaux d'or qui vinrent frapper ses regards, cette pauvre femme éprouva un frisson convulsif dans tous les membres, et toute sa douleur se réveilla : « O mon cher enfant, s'écria-t-elle en sanglottant et d'une voix entrecoupée par les soupirs, où est-il mon cher enfant ! » Puis aussitôt, plongeant son regard au fond de la grotte, elle l'aperçut, frais et joyeux, s'amusant à faire sonner des pièces d'or contre les pierres.

Quelle joie, grand Dieu ! Son âme était trop étroite pour contenir son bonheur. Ses yeux qui, depuis long-temps, n'avaient plus de larmes, en retrouvèrent alors ; elles coulèrent sur ses joues comme deux ruisseaux.

Recueillant aussitôt toutes ses forces, d'un bond elle arrive près de son fils, d'un autre bond elle sort de cette funeste

Digitized by Google

varne qu'li aivot bailié ain chi grand toorment. Mas ç'coup chi ol l'empoortot chu son cou ! Y n'faut pas d'mander ch'ol atot aïhe !

En ç'mooment lai, ain zeune honme vitu d'haibits pus bliancs qu'lai noize, et quol n'aivot pas été l'temps d'voui vée son fiot, ol atot chi aïhe ! li dié : « Fonne, qu'loor du trésor ne t'tente pus ai ç't'heure ! Soovins-toi qu'lai plus groosse ricesse d'aine mére, iot son p'tiot. »

grotte, qui lui avait causé tant de chagrin. Quelle ne fut pas sa joie ! Elle emportait son enfant dans ses bras !

Alors, un jeune homme, vêtu d'habits plus blancs que la neige, et que, dans sa joie, elle n'avait pas remarqué auprès de son fils, lui dit : « Femme, que l'or du trésor ne te tente plus désormais. Souviens-toi que la plus grande richesse d'une mère, c'est son enfant ! »

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE GÉNÉRALE DU MORVAND.

CHAPITRE Ier.

Coup-d'œil sur la Gaule celtique, sa Capitale, son Gouvernement, la Religion et les Usages de ses habitants.

Les Gaules, au rapport de César, étaient divisées, avant l'occupation romaine, en trois grandes parties connues sous les noms de Celtique, Belgique et Aquitanique. La première, la seule dont nous ayons à nous occuper, s'étendait de la Seine au Rhône, et du Rhin à l'Océan. Elle comprenait plusieurs peuples libres et indépendants, qui formaient autant de républiques gouvernées despotiquement. Celle des Héduës ou Eduens, dont le territoire couvrait une grande partie de la Bourgogne, de la Bresse, du Lyonnais, ainsi que le Charollais et le Nivernais, tenait le premier rang. Plusieurs cités puissantes, comme celles des Bellovaques, des Bituriges et des Sénons, reconnaissaient son protectorat ou vivaient dans sa dépendance. Bibracte, sa capitale, que l'on croit communément avoir été fondée avant Rome, était la plus

Digitized by Google

ancienne comme la plus grande, la plus peuplée et la plus opulente des villes de la Celtique, et même de toutes les Gaules.

Guy Coquille, vieil historien nivernais, prétend, et après lui Adrien de Valois, Longuerue, Expilly (1), que, de grande antiquité, elle occupa le sommet du Beuvray, « où se voit, dit-il, une grande planure ayant la terre » relevée ès-entours, qui sont les vestiges d'une ancienne » cité. » Quoiqu'on n'y ait remarqué jusqu'ici aucune ruine importante, on ne doit pas en conclure que son assertion soit sans fondement; car, comme il le dit bien, « les Gaulois ne fermaient point leurs villes de murailles, » mais de grandes travées de bois fichées en terre et » entassées en grande hauteur (2). »

« Il est vraisemblable, ajoute-t-il, que les anciennes » villes, bâties après le déluge, aient été mises ès-cimes » des montagnes, et depuis, à cause de l'incommodité » des lieux hauts, aient été transférées en lieux plus bas et » de plus facile accès. » Il donne pour exemple l'ancienne *Gergovia*, « qui, du temps de César, était en une » fort haute montagne d'Auvergne et de difficile accès de » toutes parts, qui est le Puy-de-Dôme, où se voit une » belle plaine comme en la cime de la montagne de » Beuvray, et qui fut depuis, pour la facilité et commodité, » transférée au lieu où est de présent la cité de Clermont, » qui est la ville épiscopale et principale d'Auvergne, » comme était Gergovia du temps de César (3). »

Par ces motifs, notre judicieux auteur conclut que les anciens habitants du Beuvray ou de Bibracte durent eux-mêmes, et pour les mêmes causes, transférer leur ville au lieu où se trouve aujourd'hui Autun. Moreau de Montour,

(1) Courtépée, *Description de Bourgogne*, tome III, p. 401.
(2) *Histoire du Nivernais*, p. 346.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

membre de l'académie française, a soutenu aussi, dans une longue dissertation sur une très-ancienne médaille, que Bibracte couronna véritablement autrefois le sommet du Beuvray.

Ce sentiment, bien que contredit par Saint-Julien de Baleure, Nicolas Samson, Thomas, Holstérius, d'Anville et Courtépée, n'est point pour cela à dédaigner. Il est possible, en effet, que le Morvand, dans une haute antiquité, ait eu l'honneur de posséder, au sein de ses montagnes, la vieille capitale des Éduens, ville puissante et célèbre, que les Romains, après la conquête de la Gaule narbonnaise, ne dédaignèrent pas de nommer *la sœur et l'émule de Rome*, et d'admettre ses habitants dans leur alliance avec le titre si honorable de *frères*. Toutefois on ne peut douter qu'à l'époque de la conquête romaine, la fière Bibracte n'eût quitté depuis long-temps la cime du Beuvray pour descendre, sans retour, dans la plaine où elle se montre encore aujourd'hui.

Quelques auteurs ont aussi prétendu (1) que les Ambarres dont parle César, et que ce guerrier fait voisins et parents des Eduens, étaient placés entre les rivières d'Aron, d'Arroux et la Loire; par conséquent, ces peuples devraient être regardés comme les premiers habitants du Morvand. D'autres leur assignent le Charollais pour patrie.

Tout le monde connaît ces excursions fameuses et ces émigrations armées, qui remplirent l'ancien monde du bruit de la valeur de nos pères. Nul doute que nos montagnes, si surtout elles possédaient alors l'antique capitale de l'*Héduinie*, n'aient fourni leur contingent à Sigovèse, et qu'une partie de leur population ne se soit unie à cette foule de Gaulois qui allèrent, sous sa conduite, s'établir

(1) D'Ablancourt, *Trad. de Jules César.*
Samson, *Carte de l'Évêché de Nevers et remarques sur l'ancienne Gaule.*
Le Nivernais, Introduct., p. 9.

Digitized by Google

en Germanie, au nord de la *forêt Hercinienne*, aujourd'hui la *Forêt-Noire*. Nul doute encore que la jeunesse de Bibracte ne se soit jointe à cette jeunesse inquiète et turbulente que Bellovèse, pour en décharger la patrie, conduisit de l'autre côté des Alpes où elle conquit l'Insubrie sur les Tusces et les Ombres, et bâtit les villes de Milan, de Parme, de Padoue, d'Aquilée, de Bresse et de Sienne.

Personne n'ignore non plus cette autre excursion des Eduens qui, unis aux Sénons et aux Lingons, quittèrent, l'an de Rome 364, les forêts de la Gaule et fondirent, sous la conduite de *Brennus*, sur l'Etrurie, où ils furent, dit-on, attirés par la douceur du vin de ces climats. Ils prirent la ville de Clusium, livrèrent un combat meurtrier aux Romains, qu'ils vainquirent sur les bords de l'*Allia*, et, marchant ensuite droit à Rome, emportèrent cette ville et la livrèrent aux flammes après l'avoir pillée.

Si on en croit Tite-Live, la fortune changea bientôt pour nos pères qui, vaincus à leur tour par Camille, auquel cette brillante affaire aurait mérité le titre de nouveau *Romulus*, n'échappèrent qu'en petit nombre à un affreux massacre. Mais Polybe, plus ancien et moins partial que l'historien latin, dit simplement que les Gaulois, après avoir fait la paix, regagnèrent tranquillement leur patrie.

Ces peuples, selon d'anciens auteurs, durent leur victoire de l'Allia moins à leur courage et à leur bravoure qu'à leur taille gigantesque et aux cris effroyables qu'ils avaient coutume de pousser au milieu des combats, et dont les Romains furent si épouvantés, qu'ils jetèrent leurs armes, et s'enfuirent sans disputer la victoire. Depuis cet événement, si funeste pour Rome, le nom gaulois inspira toujours tant de terreur sur les bords du Tibre que, dans les guerres contre cette nation, tout privilége cessait et tout citoyen devenait soldat de droit.

On prétend généralement que les Gaulois bâtirent des villes fort tard et que, jusque-là, ils menèrent une vie

Digitized by Google

nomade et vécurent sous des tentes. Ils trouvaient alors dans leurs nombreux troupeaux de bœufs, de porcs, de chèvres et de moutons, ainsi que dans la chasse et la pêche, tout ce qui était nécessaire aux besoins, d'ailleurs très-restreints, de la vie pastorale; à peine essayaient-ils, çà et là, une culture ingrate et stérile. Ils mangeaient assis par terre sur des peaux de loups et de chiens, buvaient tous dans la même coupe, qui passait successivement du plus ancien jusqu'au plus jeune de la famille, et se saluaient avant d'y mouiller leurs lèvres, ce qui, plus tard, amena l'usage de boire à la santé et de trinquer. Aucun peuple n'a conservé plus religieusement cet antique usage que les Morvandeaux. Boire sans saluer nommément la personne la plus considérable de celles qui sont présentes et *toute la compagnie*, serait regardé comme une grave impolitesse, ce serait une grossièreté.

La boisson des Celtes du Morvand comme celle du reste des Gaulois, consistait ordinairement en de la bière, du cidre et des liqueurs fortes qu'ils composaient eux-mêmes. Ils ne connurent le vin que bien tard; mais dès-lors ils le recherchèrent avec fureur. Ils sacrifiaient souvent les choses les plus précieuses pour s'en procurer; aussi leur a-t-on reproché, malgré la frugalité de leurs repas, l'excès dans la boisson. Nous avons vu qu'après deux mille ans, la même passion se retrouve encore dans nos Morvandeaux, leurs descendants.

Ammien-Marcellin, après Polybe, assure que les Celtes avaient la peau blanche, la taille haute, les cheveux blonds ou dorés, les yeux bleus, le regard farouche et menaçant; qu'ils étaient prompts et querelleurs, surtout en présence de leurs femmes, qui se mêlaient souvent de la partie; mais qu'en revanche, ils étaient dociles quand on savait les flatter. Il ajoute que leur passion pour le jeu était effrénée et leur curiosité proverbiale.

Aussi hospitaliers qu'avides de nouvelles, ils allaient

Digitized by Google

au-devant des étrangers, les conduisaient poliment sous leurs tentes et leur servaient, sans rétribution aucune, une part copieuse dans les provisions de bouche destinées à la famille. Jamais voyageur, quel qu'il fût, n'eut à se plaindre de ses hôtes; chez eux l'hospitalité était sacrée. Mais ils ne purent pas en dire toujours autant des étrangers, qui abusèrent souvent de leur extrême crédulité. Ces traits divers du caractère de ces anciens peuples ne présentent-ils pas encore une analogie frappante avec celui de nos Morvandeaux?

Les métaux étaient peu connus parmi eux, aussi leurs instruments étaient presque toujours de bois ou de pierre. Ils marchaient au combat la poitrine couverte d'une cuirasse d'osier ou de planche, et portant à la main une hache de pierre, dont la forme et la nature nous sont attestées par l'histoire et les découvertes faites en divers lieux du Morvand, entre autres, sur la hauteur des *Plats*, près de Marigny-l'Église.

Simples dans toutes leurs habitudes, ces peuples l'étaient aussi dans leurs vêtements. Ils ne se couvrirent d'abord que des peaux des animaux qu'ils tuaient à la chasse ou de ceux qu'ils nourrissaient pour les besoins de la famille. Mais les Phocéens, renommés par leurs ouvrages en fer et leurs tissus de toile, s'étant établis en Provence, où ils bâtirent Marseille et Nîmes, ils apprirent d'eux l'art de travailler les métaux, où ils excellèrent bientôt; celui de faire la toile dont ils se firent des habits, et se mirent à cultiver le chanvre. La laine de leurs troupeaux fut aussi utilisée; ils la convertirent en étoffes propres à les protéger contre les rigueurs du froid, et portèrent le *sagum*, sorte de manteau court qu'ils arrêtaient par-devant avec une boucle, et assez semblable à ceux que portent encore les femmes du Morvand, lorsqu'elles vont aux champs.

La religion des Celtes du Morvand ne fut d'abord qu'un fétichisme grossier; ils adoraient les plantes et les arbres,

Digitized by Google

les rochers et les fontaines. Le vent qui desséchait leurs campagnes, l'éclair qui éblouissait leurs regards, la foudre qui les effrayait par son épouvantable fracas, reçurent leurs hommages. Il semble qu'en effet, cela devait avoir lieu naturellement chez un peuple de bergers qui n'avait point été divinement éclairé (1).

Dans le cours du cinquième siècle avant l'ère chrétienne, une multitude de Cimbres ou Kimris, sortis du nord de la Germanie avec leurs femmes et leurs enfants, sous la conduite de Hû ou Hésus-le-Puissant, s'avancèrent, après bien des combats, jusqu'au cœur de la Gaule et arrivèrent aux monts éduens, aujourd'hui le Morvand (2). Ces étrangers avaient amené avec eux leurs prêtres connus sous le nom de druides, c'est-à-dire sages. Ceux-ci prêchèrent aux indigènes leur religion, leur en enseignèrent les dogmes et la morale, et bientôt les croyances des deux peuples se confondirent pour ne former qu'une même théologie et une même religion, le druidisme.

Ce culte avait pour base le dogme de l'immortalité de l'âme par la métempsycose, et celui de l'unité de l'Être suprême, ce qui donnait à sa théologie une sublimité et une supériorité incontestables sur celle des Celtes et autres nations païennes. Sa morale se réduisait à ces trois points fondamentaux : « Adorer Dieu, ne faire jamais le » mal, se distinguer par sa bravoure. »

Comme les Perses, les druides n'avaient pas de temples; ils croyaient même que c'était dégrader la majesté suprême, que de prétendre la renfermer dans un lieu ou de la représenter sous la figure humaine. Le chêne était le signe auquel ils avaient plus particulièrement attaché le souvenir de sa présence. Cet arbre était, à leurs yeux,

(1) Delandine du Saint-Esprit, *Fastes de la France ancienne*. Chardon, *Hist. d'Auxerre*, tome I.
(2) *Ibid*, tome I.

Digitized by Google

le symbole et l'oracle de la divinité; ils devinaient et prédisaient l'avenir par le mouvement de ses feuilles. Ces prêtres païens en avaient une si haute idée, ils lui avaient voué une si profonde vénération, qu'ils portaient sur leur front, dans toutes les cérémonies du culte, une couronne de ses rameaux (1)!

Les druides aimaient, en conséquence, le séjour des plus sombres forêts. Les lieux isolés, capables d'inspirer de la crainte et une sorte d'effroi religieux, étaient surtout recherchés de ces docteurs mystérieux et redoutés des peuples. C'était là qu'ils cultivaient les hautes sciences religieuses, civiles et philosophiques, car ils étaient, en même temps, pontifes, législateurs, juges, médecins, philosophes et poètes. C'était là aussi que se trouvaient les divers monuments de leur culte. Les forêts du Haut-Morvand, surtout depuis le Beuvray jusqu'à Quarré-les-Tombes, en renfermaient jadis un grand nombre (2).

Les druides croyaient aussi que les lieux éminents étaient autant de sanctuaires élevés par la nature à l'Être suprême; de là leurs établissements au mont Dru, au Beuvray, à Saint-Marc (3)..... Ils formaient quatre classes distinctes ayant chacune son rang et ses attributions diverses. Les vaccies s'occupaient des fêtes et des mystères de la religion, et en enseignaient les dogmes et la morale à la jeunesse. Les eubages ou ovates allaient dans le monde, étudiaient les sciences naturelles, telles que la médecine, l'astronomie, et s'occupaient de divination. Les sarronides, ainsi nommés du roi Sarron, l'un des premiers qui régnèrent sur les Celtes et leur confièrent des emplois publics, rendaient la justice et présidaient

(1) *Jam per se roborum eligunt lucos, nec ulla sacra sine eâ fronde conficiunt.* PLINE, lib. XVI.

(2) *Légendaire d'Autun*, tome II, p. 285.

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

aux contrats. Enfin les bardes célébraient sur les instruments les vertus civiles et religieuses des citoyens illustres, et les hauts faits des guerriers, qu'ils accompagnaient jusque dans les combats pour stimuler leur courage, soutenir leur ardeur, et leur inspirer le mépris de la mort (1). Leur influence était si grande, qu'ils arrêtaient quelquefois la fureur des combattants, et réconciliaient deux armées prêtes à se livrer bataille et à s'entr'égorger.

Les décisions des druides étaient rarement transgressées; car, malheur à qui l'eût osé. Il était aussitôt frappé d'anathème, et, par là, exclu de la société même de ses proches; on le fuyait, on l'abhorrait comme un scélérat, un pestiféré, qui aurait traîné après lui le déshonneur, la contagion et la mort; on ne lui rendait pas même la justice. C'était, dit César, la peine la plus redoutable, la plus terrible de toutes (2).

Il y avait aussi en Morvand comme dans le reste des Gaules, des druidesses, vulgairement connues sous le nom de *fées* ou *vierges*. De là, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, ces nombreux dolmens du Haut-Morvand communément dits *pierres de la vierge* et *roches des fées*. Elles s'occupaient de divination et de prédictions; leur influence était aussi fort grande parmi le peuple, qui les croyait capables de faire les plus étonnantes merveilles, et surtout d'opérer les plus terribles maléfices, comme de changer les hommes en bêtes, de faire périr les animaux, d'exciter les tempêtes en trempant seulement *leur baguette* dans l'eau d'une fontaine. Elles étaient extrêmement redoutées en Morvand.

(1) Anquetil, *Hist. de France*, tome I.
Delandine de Saint-Esprit, *Fastes de la France ancienne*.
Chardon, *Hist. de la ville d'Auxerre*, tome I.
(2) De *Bello Gallico*.

Digitized by Google

Une des cérémonies les plus solennelles de la religion des druides, était la recherche du gui, plante parasite, sacrée parmi eux. On lui attribuait la plus sublime vertu, comme de rendre féconds les femmes et les animaux stériles, et de guérir toutes sortes de maladies. La cueillette s'en faisait le sixième jour de la première lune, et c'était celui d'un chêne de trente ans qui était préféré. On s'assemblait au solstice d'hiver, c'est-à-dire vers le commencement de l'année, pour courir à la recherche de l'arbre qui portait la plante sacrée (1). Lorsqu'on l'avait découvert, le pontife, suivi d'un nombreux cortége, se rendait au lieu désigné, détachait l'objet vénéré avec une serpette d'or, et en faisait, par des ministres subalternes, une distribution à toutes les personnes présentes. Celles-ci le recevaient avec tous les signes d'une extrême dévotion, et le conservaient ensuite très-précieusement dans leurs maisons ou sous leurs tentes. Vingt fois les sombres forêts du Morvand, parcourues en tout sens par une multitude recueillie, ont retenti du cri sacré : « Au gui l'an neuf ; » vingt fois les rochers et les échos des bois ont répété ce cri religieux de nos pères. La cérémonie, commencée par des prières publiques, se terminait par le sacrifice de deux taureaux blancs (2).

Jusqu'ici le druidisme, cette religion mystérieuse et craintive, qui ne confia jamais ses dogmes à l'écriture et se propagea toujours par initiation, n'avait, du moins en apparence, rien de profondément immoral. Mais venaient, dans les dangers extrêmes de la nation, au moment d'une guerre périlleuse, dans les temps de fléaux et de

(1) L'année druidique commençait au solstice d'hiver, à la sixième nuit de la première lune; on l'appelait *nuit-mère*, comme produisant toutes les autres. Les Gaulois, se disant fils de Pluton et de l'Erèbe, comptaient, en conséquence, les semaines non par les jours, mais par les nuits.

(2) Pline, liv. xvi.

Digitized by Google

malheurs publics, les sacrifices humains, et c'est alors qu'elle revêtait un caractère barbare, horrible, qui la fit détester, et servit au moins de prétexte, aux empereurs de Rome, devenus maîtres des Gaules, pour la proscrire.

Lors donc qu'un sacrifice abominable était offert à *Esus*, ce dieu cruel et sanguinaire, *le père du carnage*, ou à Teutatès, l'ami du silence, *le père des hommes*, ou enfin à Dis; *le père de la nuit*, on voyait un eubage s'approcher mystérieusement du cadavre de la malheureuse victime, gisant aux pieds du sacrificateur, en tirer, aux applaudissements d'une multitude insensée, les entrailles encore palpitantes, les interroger d'un œil scrutateur et inquiet, et prédire ainsi l'issue d'une guerre imminente ou la fin d'une calamité désastreuse.

Outre l'ordre si puissant des druides, il en existait encore un autre chez les Celtes, c'était celui des chevaliers ou nobles qui se transmettait héréditairement.

Le gouvernement du peuple éduen était une république administrée despotiquement par un vergobret, sorte de magistrat suprême, élu chaque année par un sénat composé des prêtres et des nobles de la nation. Il avait, pendant toute la durée de sa charge, droit de vie et de mort sur tous les citoyens; mais, par une précaution salutaire, il lui était défendu de sortir des limites du pays de sa domination, et à ses parents d'entrer au sénat pendant tout ce temps.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Conquête des Gaules par les Romains, l'an 52 avant Jésus-Christ.

Tel était l'état des Gaules, et en particulier de la Celtique, lorsque les Romains, maîtres de la Narbonnaise, formèrent avec les Éduens cette confédération fameuse dans laquelle ils se donnèrent mutuellement le titre d'alliés et de frères (1).

Aidés de l'appui de leurs nouveaux amis, les premiers entreprirent de nouvelles conquêtes, et les seconds, que cette alliance rendit plus fiers et plus téméraires, tentèrent d'opprimer leurs voisins. Ils attaquèrent donc, sous le commandement d'Éporédorix, les Séquanes ou Franc-Comtois, qui appelèrent à leur secours le bouillant Ariovisto, chef de plusieurs tribus germaines. On en vint aux mains, et bientôt les Éduens furent forcés de se repentir de leur témérité. Vaincus en deux batailles sanglantes et réduits à la dernière extrémité, ils mirent bas les armes, et implorèrent la clémence des vainqueurs. Ceux-ci les obligèrent à livrer leurs enfants en otage, à faire promesse de ne jamais réclamer le secours des Romains, et à rester éternellement sous leur dépendance.

(1) Ammien-Thierry, *Hist. des Gaulois*, tom. II. p. 168.

Digitized by Google

A cette funeste nouvelle, toute la République fut dans les larmes, et plus d'une fois les tristes échos du Morvand répétèrent les cris déchirants des mères qu'on allait priver de leurs enfants.

Touché du malheur de sa nation, Divitiac qui, cette année, était revêtu de la dignité suprême de vergobret, et qui seul avait refusé de souscrire à ces ignominieuses conditions, malgré la loi qui lui interdisait de quitter sa patrie, vola à Rome pour implorer, au nom des traités, l'assistance du sénat. Mais celui-ci, soit que le soin de déjouer les projets de Catilina, qui menaçait de renverser le gouvernement établi, ne le lui permit pas, soit qu'il fût guidé par une politique astucieuse, ou que son mépris pour des barbares le retînt, ne se laissa point toucher par ses instantes prières, et les Éduens et les Séquanes durent régler eux-mêmes leurs affaires.

A cette époque (1), les événements qui devaient amener enfin la ruine de l'antique république éduenne, se succédaient rapidement. Il arriva bientôt que les Helvètes (2), mécontents de leurs vallées étroites et stériles, voulurent aller chercher au loin une patrie plus douce et plus heureuse. Ils brûlèrent donc, pour s'interdire toute pensée de retour, leurs villes, bourgs et villages (3), et partirent, au nombre de trois cent soixante-neuf mille, pour le pays des Santons (4).

Déjà ces peuples s'apprêtaient à traverser la *Province romaine* (5), lorsque la nouvelle en parvint à César, qui gouvernait ce pays en qualité de proconsul. Accourant donc de Rome en toute hâte, ce général ramasse ses légions, attaque brusquement les Helvètes et les repousse

(1) An 58 avant Jésus-Christ.
(2) Les Suisses.
(3) Au nombre de douze villes et quatre cents bourgs.
(4) Ceux de Saintes.
(5) La Provence.

Digitized by Google

avec perte; force leur fut de tenter le passage sur un autre point. Ils envoyèrent donc des ambassadeurs aux Éduens, et, sans attendre leur réponse, ils entrèrent sur le territoire de la République.

Ceux-ci ayant pris aussitôt les armes, couvraient déjà la ligne de la Saône, lorsque César, avec ses légions, arriva à leur secours. Vaincus en deux batailles sanglantes et réduits à cent dix mille, les Helvètes durent se soumettre et rentrer dans leurs montagnes, qu'ils avaient eux-mêmes si imprudemment ravagées. Le tyran de la Celtique, Arioviste, fut aussi deux fois battu, et contraint de repasser le Rhin avec ses Germains (1).

Après ces brillants exploits, les Éduens et leurs voisins espéraient que le calme allait renaître dans leur patrie; mais ce n'était, à proprement parler, que le commencement de ses malheurs et de son complet asservissement.

Le proconsul, au lieu de ramener ses légions dans les pays soumis à la domination romaine, les cantonna sur le territoire qu'il venait de débarrasser des barbares, ce qui constitua une violation flagrante du droit des gens, et excita l'indignation publique. Les Belges furent les premiers à jeter le cri d'alarme et à courir aux armes; les Sénons les imitèrent. Les Éduens, au contraire, toujours fidèles à leur vieille alliance avec l'étranger, eurent la faiblesse de combattre sous ses drapeaux, et lui aidèrent puissamment à obtenir la victoire sur leurs voisins.

Pourtant nos pères ne tardèrent pas à ouvrir les yeux, et comprirent enfin, non sans un morne chagrin, la grandeur du danger que courait l'indépendance nationale. Honteux d'une alliance qui tournait à l'asservissement des Gaules, ils prirent, mais trop tard, la résolution de travailler à l'abaissement de l'ennemi commun. Ils commencèrent donc à montrer un refroidissement calculé et

(1) César, lib. Ier. *Hist. des Gaulois*, tom. II, p. 318-40.

Digitized by Google

une hésitation que César ne parvint à vaincre qu'à l'aide du parti puissant qu'il s'était, à force d'intrigues, ménagé dans la cité éduenne. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on rencontre dans la société de ces hommes ambitieux et cupides, toujours prêts à se vendre à qui veut les acheter.

Les choses en étaient là, lorsqu'un événement qui survint, mit toute la république éduenne dans la rumeur, le trouble et l'agitation; il s'agissait d'une double élection de vergobret. Une guerre civile allait infailliblement éclater, lorsqu'on résolut, pour prévenir un tel malheur, d'envoyer une ambassade à César pour le prier d'interposer son autorité. Celui-ci se trouvait alors à Bourges, qu'il venait d'emporter après un siége aussi long que périlleux (1).

Informé de ce qui se passait de l'autre côté de la Loire, le général romain, malgré les embarras d'une guerre qu'il voulait pousser sans désemparer, résolut néanmoins de se rendre aux vœux de ses alliés, et convoqua, en conséquence, le sénat et toute la noblesse éduenne à Decize, petite ville située dans une île formée par la Loire. Il se trouva lui-même au lieu du rendez-vous, le jour qu'il avait fixé. De mémoire d'homme, les montagnes du Morvand n'avaient vu défiler une foule plus nombreuse et plus animée. Presque tous les citoyens de Bibracte et les hommes marquants du reste de la République se rendirent, en effet, à la suite du sénat, au lieu désigné pour vider un débat des plus graves. Là, sans perdre de temps, César, siégeant en juge et le code des lois du pays en main, écoute attentivement les raisons alléguées de part et d'autre; puis, en homme prudent, valide l'élection de Convictolitan, qui était le résultat du concert du sénat et des prêtres de la nation, et force Cotus, bien que chaud partisan des Romains, mais dont le choix n'avait été fait

(1) De *Bello Gall.*, chap. VII, p. 39.

Digitized by Google

que par quelques nobles au mépris des usages antiques, à se démettre de sa prétendue dignité (1).

Cette affaire ainsi réglée, le proconsul, suivi de la cavalerie éduenne qu'il s'était fait amener, se porta, à marches forcées, sur Gergovie, capitale des Arvernes, où ces peuples se trouvaient réunis sous le commandement de Vercingétorix, l'homme le plus considérable d'entre eux. Quelques jours après, dix mille hommes de pied, que César avait aussi obtenus de vergobret et du sénat, sortaient de Bibracte, et marchaient dans la même direction sous les ordres de Litavic, jeune capitaine issu d'une des plus anciennes et des plus puissantes familles de l'Éduinie, et, en secret, ennemi juré des Romains (2).

Le proconsul n'ayant pu, malgré des efforts surhumains, se rendre maître de Gergovie, abandonna brusquement le siége de cette ville, où il avait vu sa fortune près de succomber sous la valeur gauloise, et se porta du côté du pays des Éduens. Mais la renommée, qui a des ailes, l'y avait précédé, et toute la nation, au bruit de l'échec qu'il venait d'éprouver, s'apprêtait à courir aux armes.

Informés de ce qui se passait dans leur patrie, Éporédorix, jeune guerrier aussi remarquable par son courage que par la noblesse de son origine, et Virdumare, fier enfant du Morvand (3), qui commandaient la cavalerie, obtinrent du général romain la permission de précéder les légions sous prétexte de calmer les esprits et de faire rentrer leurs concitoyens dans le devoir.

A leur arrivée à Nevers, ils connurent avec certitude ce qui se passait à Bibracte. Ne doutant plus que l'heure de la délivrance de leur patrie n'eût sonné, ils égorgent la garnison, pillent les trésors et les bagages de l'armée

(1) De *Bello Gallico*, liv. VIII, ch. 33, p. 196.
(2) *Ibid*, chap. 38, p. 200.
(3) On croit qu'il naquit à Verrières-sous-Roussillon.

Digitized by Google

romaine, font partir pour Bibracte les otages de la Gaule que César y avait laissés, et mettent le feu à la ville. Puis, sans perdre de temps, ils échelonnent des postes militaires le long des bords de la Loire pour arrêter l'ennemi et le forcer à se retirer dans le pays de sa domination (1).

C'en était fait des Romains enfermés dans un pays saccagé et entourés d'une population soulevée, si la prudence ordinaire de leur général lui eût fait défaut dans cette périlleuse circonstance; mais l'indomptable proconsul d'un coup-d'œil a compris sa position. Accourant donc rapidement vers le nord, il passe, contre l'espérance des Gaulois, la Loire à gué, et entre sur le pays insurgé. C'est alors qu'il connut qu'il n'avait pas affaire seulement aux Éduens, mais à tout ce qui conservait encore un cœur généreux dans la Celtique. En effet, nos pères, soit à prix d'argent, soit par la puissance de leur ascendant, soit enfin par menace d'égorger les otages enlevés à Nevers, étaient parvenus à soulever leurs voisins, et une ligue, la plus formidable que les Gaules eussent jamais enfantée, s'était subitement formée.

Pendant que l'ennemi guerroyait du côté de Sens, on tint à Bibracte une assemblée générale pour s'entendre sur la nouvelle guerre. Tous les peuples des Gaules, à l'exception des Rhêmes et des Lingons, restés fidèles à l'alliance romaine, et des Trévires, occupés contre les Germains, s'y rendirent. Jamais la vieille cité éduenne n'avait vu dans ses murs un concours de peuple plus nombreux et plus animé, aussi jamais affaire plus importante, plus sérieuse ne s'y était traitée (2).

Une guerre d'extermination contre les Romains y fut résolue à l'unanimité, et Vercingétorix élu généralissime

(1) De *Bello Gall.*, liv. VII, ch. 55, p. 211.
(2) De *Bell. Gall.*, liv. VII, ch. 54, p. 216.

Digitized by Google

des troupes alliées par tous les suffrages. Cette préférence, donnée aux Arvernes dans la personne de leur prince, blessa vivement l'orgueil éduen. Éporédorix et Virdumare, tous deux égaux, sinon en naissance, du moins en courage et en patriotisme, en ressentirent surtout un amer chagrin ; ce ne fut qu'avec une extrême répugnance que ces deux jeunes guerriers de la plus haute espérance, l'orgueil de la patrie, se virent contraints d'obéir à un chef étranger à leur république. Pourtant la gravité des circonstances fit taire tout ressentiment, et le désir de recouvrer l'indépendance nationale éteignit toute rivalité dangereuse (1).

Le général en chef, immédiatement après son élection, se fit amener des otages par tous les peuples confédérés pour s'assurer de leur fidélité et de l'exécution de ses ordres, et fixa ensuite le contingent en troupes à fournir par chaque cité. Celui des Éduens et des Ségusiens, leurs clients, fut de dix mille hommes de pied, et de huit cents chevaux à la tête desquels fut placé le frère d'Éporédorix.

Tandis que ce dernier allait avec ces forces porter la guerre dans le Dauphiné, les Arvernes et ceux du Gévaudan partirent pour ravager le Vivarais, le Rouergue, le Kercy et tous les pays limitrophes de la Gaule narbonnaise. Pour Vercingétorix, ce guerrier, bien résolu de ne point tenter de sitôt la fortune et de ne point engager d'affaire décisive, se mit aussi, avec les quinze mille hommes de cavalerie qu'on lui avait amenés à Bibracte, à courir la campagne, détruisant les habitations, brûlant les foins et les récoltes, afin d'affamer l'armée ennemie, bêtes et hommes (2).

César, en voyant tant de bras levés contre lui, se crut

(1) De *Bell. Gall.*, liv. VII, ch. 43, p. 216.
(2) De *Bell. Gall.*, liv. VII, ch. 44, p. 217.

Digitized by Google

un instant perdu, et, dans sa détresse, il voulut se diriger vers le pays de son gouvernement. C'est alors que Vercingétorix, dans la crainte qu'il lui échappât, changea tout à coup de tactique, et le fit vivement attaquer par ses Gaulois.

On combattit de part et d'autre avec une ardeur extrême et un acharnement désespéré; mais la fortune trahit les alliés qui, dans cette première affaire, perdirent beaucoup de monde. Parmi les prisonniers restés au pouvoir de l'ennemi, se trouvaient trois fameux Éduens, Cotus, qui commandait la cavalerie, Cavarillus, général d'infanterie, et ce même Éporédorix qui avait commandé en chef la malheureuse expédition contre les Séquanes (1).

Tout le monde connaît la trop fameuse retraite de Vercingétorix sur Alise, capitale des Mandubiens (2), où vinrent expirer la liberté et la nationalité gauloises. Cette ville était très-forte à cause de sa position au sommet d'une montagne dont le pied est baigné par deux rivières. Le général, au moyen des travaux d'art qu'il y fit exécuter, la rendit inexpugnable, et s'y renferma avec les quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie et les huit mille chevaux qui lui restaient. C'est là qu'il résolut, après quelques sorties malheureuses, d'attendre les renforts qu'il avait fait solliciter dans toutes les Gaules, et sur lesquels il comptait pour se dégager de la triple circonvallation dans laquelle le général ennemi l'avait renfermé (3).

Ces recrues, quoique moins nombreuses qu'il ne l'avait prescrit, s'élevèrent néanmoins à deux cent quarante mille hommes de pied et huit mille chevaux. Dans ce nombre, les Éduens et les peuples qui leur étaient soumis

(1) De *Bell. Gall.*, ch. 67, p. 219; — Amédée-Thierry, *Hist. des Gaulois*, tom. III, p. 174.

(2) Aujourd'hui Sainte-Reine. Elle occupait un plateau ovale soutenu par des rochers qui forment tout autour comme une ceinture de murailles.

(3) De *Bello Gall.*, liv. VII, ch. 75, p. 221.

Digitized by Google

figuraient pour vingt-cinq mille. Elles se réunirent, des diverses parties de la Gaule, sur le territoire de la république éduenne, où elles furent passées en revue par leurs principaux chefs, Comminus d'Arras, Éporédorix et Virdumare, capitaines éduens, et par Vergasilaune, parent du général en chef; puis elles partirent ensuite, bouillantes de courage, de patriotisme, et pleines de confiance dans la victoire qui devait encore cette fois leur échapper (1).

Ces troupes ne furent pas plutôt arrivées devant Alise, qu'un combat aussi meurtrier qu'acharné s'engagea. Pendant les deux jours et une nuit qu'il dura, on fit, de part et d'autre, des prodiges de valeur. On sentait, des deux côtés, tout ce qu'il y avait de décisif dans cette affaire, et on se chargeait avec toute la fureur du désespoir. Mais la tactique militaire triompha du nombre et du courage, et la liberté de la Gaule expira avec l'élite de ses enfants (2).

Voyant donc que tout était perdu, Vercingétorix, l'âme navrée de douleur, saute sur son cheval de bataille, qu'il avait fait richement harnacher, et part au galop du côté du camp ennemi. Arrivé devant la tente du général, il tire sa glorieuse épée, la jette aux pieds du proconsul, et s'avoue vaincu (3). César, sans se laisser toucher par tant de générosité et par de si profonds malheurs, le fait aussitôt garotter et conduire à Rome, où il est jeté dans un obscur cachot. Ce guerrier, si digne d'un meilleur sort, y resta ainsi privé de toute consolation jusqu'à ce que, six ans plus tard, il plut au tyran de sa patrie de l'en tirer pour

(1) *Ibid*, ch. 75, p. 224.

(2) *Ibid*, ch. 88, p. 233.

La plaine des *Laumes*, située au pied du Mont-Auxois que couronnait Alise, et où se livra la bataille, a pris, dit-on, ce nom en souvenir de cet événement malheureux; car il serait un corrompu du mot *lacrymæ*, larmes.

(3) *Ibid*, ch. 89, p. 234.

Digitized by Google

le faire servir à son triomphe, et ce jour là même, il trouva, sous la hache du bourreau, la fin de ses souffrances et le terme de ses humiliations (1).

Le proconsul, après l'éclatante victoire qui lui assurait l'empire des Gaules, renvoya aux Éduens et aux Arvernes, par ménagement pour ces deux peuples, les plus puissants du pays, vingt mille des leurs faits prisonniers, et distribua le reste à ses soldats à titre de récompense. Il vint ensuite lui-même passer l'hiver à Bibracte, qui s'empressa de lui ouvrir ses portes, et s'y fit amener, des diverses parties du pays conquis, de nombreux otages. De cette époque, qui fut l'an 52 avant Jésus-Christ, l'étranger gouverna en maître chez nos pères (2).

(1) *Dic. Cass.*, libr. XL.
(2) *Bello Gall.*, liv. VII, ch. 90, p. 234; COURTÉPÉE, tom. III, p. 389.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Révolte et Guerre du Morvand; le Druidisme est proscrit.

Tandis que les divers peuples des Gaules abattues s'empressaient de venir déposer aux pieds du vainqueur le gage de leur soumission, une contrée de l'Éduinie n'en parut que plus hostile au nouveau maître, c'était le pays des Noires-Montagnes ou le Morvand. Il renfermait alors plusieurs peuplades fort jalouses de leur indépendance, auxquelles s'étaient venus joindre quelques nobles débris de l'armée gauloise, chefs et soldats, qui avaient préféré le séjour des bois à la perte de leur liberté, et une vie nomade et à demi-sauvage, à l'humiliation générale (1).

Excitées par les prédications journalières des druides, qui peuplaient leurs sombres forêts, soutenues par les rapports et les exemples de ceux qui avaient échappé, par la fuite, au fer de l'ennemi, ces audacieuses tribus, ainsi que nous l'avons vu dernièrement pour les peuplades arabes de nos possessions d'Afrique, jurent une haine implacable aux vainqueurs de la patrie, massacrent impitoyablement les Romains qu'elles rencontrent, et courent ensuite se cacher au fond de leurs inaccessibles vallées. Mais ces mouvements partiels n'étaient plus que

(1) De *Bello Gall.*, lib. VIII, chap. 24, 250.

Digitized by Google

les dernières pulsations d'une vieille nationalité expirante et d'une liberté à l'agonie (1).

César, pour tenir en bride ces fiers enfants du Morvand et pour assurer la liberté des voyageurs et du commerce, établit, pendant les deux ans qu'il passa encore dans les Gaules, des postes militaires aux principaux points du pays insurgé, et les fit soigneusement garder (2). On en retrouve encore des vestiges et des souvenirs au Beuvray, à Château-Chinon, à Ouroux, à Gâcogne, aux Alleux, à La Roche-en-Breny, à Alligny, à Bar-le-Régulier.....

Entre ces divers camps retranchés se trouve une contrée marécageuse et sauvage d'assez vaste étendue. De hautes montagnes boisées forment autour comme une ceinture de murailles, élevées par la nature pour lui servir de remparts et la protéger. Elle fait aujourd'hui partie du canton de Montsauche dont elle forme le centre, et de celui de Lormes dont elle occupe la pointe orientale. C'est là, si on en croit la tradition et quelques antiques manuscrits, que refoulés par la présence des soldats romains, les derniers ennemis de la domination nouvelle s'étaient réfugiés avec leurs femmes et leurs enfants, résolus de mourir jusqu'au dernier plutôt que de subir une honteuse servitude. Tandis que, protégés par ces retranchements naturels, les femmes et les vieillards veillent sur leurs nombreux troupeaux errant en liberté dans les bois et sur le bord des ruisseaux, les hommes valides et en état de porter les armes se répandent dans les pays d'alentour et font aux étrangers, et à leurs nationaux qui ont courbé la tête sous le joug, une rude guerre de partisans. Les soldats isolés sont massacrés, les voyageurs dépouillés, les convois attaqués sur les voies publiques et pillés, les troupeaux enlevés.....

(1) *Annuaire de la Nièvre*, 1847. Notice manuscr.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Les vainqueurs ne pouvaient tolérer long-temps cet état de choses. Bientôt, en effet, lassés de ces ravages, qu'ils regardent comme autant de brigandages, ils pensent à y mettre fin, et une guerre d'extermination est arrêtée. Sortant donc de leurs cantonnements, les cohortes romaines s'avancent de divers points à la fois et pénètrent dans l'intérieur du pays, en suivant avec précaution les défilés des bois et les contours des montagnes.

Au nord-ouest de Moux, à deux kilomètres de distance environ, se trouve une plaine marécageuse, qu'un très-ancien terrier de la seigneurie de Menessaire appelle le *Champ-des-Gaulois* (1); on y remarque, ainsi qu'au sommet de *Mont-Moux*, montagne qui domine ces parages, des restes de castramétations, qu'on attribue communément aux Romains. C'est là, en effet, qu'une nombreuse tribu de Celtes avait fixé ses tentes, espérant y trouver un asile assuré contre les nouveaux dominateurs. Mais, trompée dans son attente, elle est brusquement attaquée par les cohortes ennemies, qui en font un horrible carnage. On croit retrouver un souvenir de cette défaite dans le nom d'une métairie, bâtie plus tard sur le lieu du combat. En effet, *Palmerot* (2) est évidemment formé de ces deux mots latins : *Palma Romanorum*, c'est-à-dire : Victoire des Romains.

A l'est de Montsauche, sur la rivière de la Cure, on rencontre une autre plaine marécageuse, connue également autrefois sous le nom de *Champ-des-Gaulois* (3), et où la tradition populaire porte qu'il exista anciennement une grande ville. Là, s'étaient fixés, comme dans

(1) Courtépée, tome IV; *Annuaire de la Nièvre*, 1847.

(2) Aujourd'hui *Pommereau*.

(3) Ce nom revit dans celui de *Champ-Galleron (Campus Gallorum)*, aujourd'hui *Champ-Gazon*, hameau bâti dans ces parages. Le peuple prononce encore *Champ-Garron*.

Digitized by Google

un lieu inaccessible aux tyrans de la Celtique, quelques débris de l'ancienne patrie gauloise. Attaquée comme la première, cette tribu, malgré une défense acharnée, fut bientôt culbutée, anéantie. Là aussi comme à Moux, le souvenir de cette sanglante affaire s'est conservé dans le nom du hameau de Palmaroux, *Palma Romanorum.*

Mais nul endroit n'offrait, à ce qu'il semble, un refuge plus sûr contre les vainqueurs que le territoire de la commune de Dun-les-Places. Son éloignement des lieux occupés par les légions, les hautes montagnes et les forêts qui l'enveloppent de toutes parts, en faisaient comme un boulevard naturel contre une armée envahissante; c'est pourquoi les Celtes révoltés des environs s'y étaient rassemblés en grand nombre. Les druides, persécutés, avaient abandonné le séjour du Beuvray et s'y étaient eux-mêmes réfugiés. Ils avaient érigé, çà et là, dans les forêts, de nombreux dolmens sur lesquels ils offraient sans cesse d'abominables sacrifices pour le salut de la Gaule (1). La hauteur de *Saint-Marc* surtout (2), qui avait, en quelque sorte, remplacé le Beuvray et était devenue la montagne sainte du nord, voyait fréquemment les tribus accourir à son sommet, où se trouvaient réunis presque tous les monuments sacrés du culte gaulois. Ici s'élevait un chêne séculaire aux branches duquel pendaient des têtes d'animaux de toutes espèces, des armes, des vases....; plus loin, un champ de menhirs, un peulven redoutable..... Au flanc de la montagne coulait une source sacrée dont l'eau claire et argentine murmure en-

(1) Aucun lieu du Morvand ne renfermait plus de monuments druidiques que la commune de Dun et ses environs. A peu de distance du chef-lieu, on remarquait jadis un champ de menhirs et un dolmen, dits l'un *Roche-des-Pierres*, et l'autre *Pierre-de-l'Église*. Dans la *Forêt-au-Duc*, on visite la *Pierre-des-Fées*; dans celle de *Haute-Roche*, la *Pierre-de-la-Vierge* et le *Château-des-Fées*.....

(2) Elle a été ainsi nommée d'un ancien prieuré fondé au douzième siècle.

Digitized by Google

core aujourd'hui, en se précipitant par cascades jusqu'au fond du ravin. En avant et en arrière de l'antique village de Dun, on remarque deux profondes tranchées connues, dans les vieux titres, comme au Beuvray, sous le nom de *fossés de Saint-Marc*, et qui coupaient, en courant d'un précipice à l'autre, le seul côté accessible de la montagne. C'est là, au sein d'une nature déchirée, affreusement bouleversée, que le chef des druides, réunissant de temps en temps les peuplades fidèles, leur rappelait l'antique amour de leurs pères pour l'indépendance et la liberté, et leur prêchait la *haine de l'étranger*. C'est là qu'il leur racontait l'immensité des maux qui accablaient la patrie vaincue, et les flots de sang répandus par le glaive de l'ennemi (1).

« Enfants de Teutatès, leur disait-il, s'il nous reste » encore une ombre de liberté, si les divinités de la Gaule » ont daigné nous ménager, au sein de ces montagnes » solitaires, un asile contre la tyrannie de nos ennemis, » hâtons-nous d'en profiter pour apaiser les dieux irrités. » Peut-être que, touchés par nos soupirs et nos supplica- » tions, ils feront triompher la justice de notre cause et » extermineront les bourreaux de la patrie. O Hésus ! ô » Salk ! père du carnage, Dis, et toi surtout incomparable » Teutatès, exauce les vœux que poussent vers toi des » cœurs généreux, et rends le bonheur et la joie, s'il est » possible encore, à des malheureux exilés au sein même » de leur patrie. »

Soudain toutes les bouches s'ouvrent comme à un signal donné et répètent la même invocation, mais d'une voix si stridente, si forte, que les échos des bois et des vallées en retentissent au loin; puis un sourire indécis de joie et d'espérance erre sur les lèvres de tous les assistants.

(1) *Annuaire de la Nièvre*, 1849; *Album du Nivernais*, tome II; *Archives nationales*; Tradition locale.

Digitized by Google

Continuant son discours : « Braves et valeureux Gaulois, » dit le druide, si je ne me trompe, les destins vous réser- » vent encore des jours heureux et prospères ; mais » hâtez-en le retour par un sacrifice capable de fléchir nos » divinités protectrices. Choisissez donc parmi vous la » victime destinée à leur être offerte en holocauste. Que » dis-je, la victime ! les dieux se la sont eux-mêmes » choisie. Ne vois-je pas ici un des ennemis de la patrie, » un des bourreaux de la liberté de la Gaule ? Pourquoi » l'ont-ils conduit entre vos mains, si ce n'est afin que son » sang impie coule en expiation de tant de sacriléges ? »

Un cri approbatif part aussitôt de toute l'assemblée, et on amène, garroté et tremblant, un jeune guerrier surpris dans une embuscade. C'est un soldat romain que la mort avait épargné sur les champs de bataille, et qui va tomber sous le couteau d'un druide barbare. Bientôt, en effet, des cris lamentables se font entendre, le sang de la victime coule, et tandis que la voix des ministres, commençant l'hymne du sacrifice, couvre ses derniers râlements, le peuple, en silence, se prosterne la face contre terre.

Ces odieux sacrifices s'étaient renouvelés déjà bien des fois, lorsque apparut l'armée romaine chargée d'en finir avec ce foyer de la barbarie. Les Gaulois, enveloppés de toutes parts, furent passés au fil de l'épée. On en fit un si grand carnage, que la tradition rapporte qu'il n'en échappa qu'un seul (1). Mais il est plus probable qu'un bon nombre gagna les forêts, ce qui obligea les Romains à se fixer quelque temps sur le plateau de Saint-Marc (2).

Par suite de ces sanglantes expéditions, le Morvand se trouva soumis, et la paix, une paix de mort, régna au centre de nos montagnes. Néanmoins, saint Germain,

(1) Là, comme à Moux et à Montsauche, un nom de lieu rappelle le souvenir de cette victoire.

(2) L'ancienne chapelle prieurale de ce nom est bâtie dans l'enceinte du camp retranché qu'ils y avaient formé.

Digitized by Google

évêque de Paris, nous apprend qu'à chacun des voyages qu'il faisait dans ce pays qui l'avait vu naître, « il en-
» tendait, en traversant les montagnes, courir à grand
» bruit, à travers les forêts, des légions de druides,
» *mauvais génies*, qui lui criaient du fond des vallées :
» *Laisse, laisse au moins à des misérables la solitude des*
» *bois et la paix du désert* (1). »

Paisibles possesseurs des Gaules, les Romains s'appliquèrent à les tirer de leur état de barbarie, et commencèrent l'exécution de ces nombreuses voies de communication ou *chemins ferrés* qui sillonnaient autrefois le Morvand. Ils occupèrent à cette œuvre utile les bras de leurs nombreuses cohortes, devenus oisifs par suite de la cessation des guerres. Le souvenir de la rapidité avec laquelle les légions exécutaient ces antiques chemins, s'est conservé jusqu'à nos jours parmi nos Morvandeaux, qui les croient l'*ouvrage des fées et d'une seule nuit.* C'est ainsi que, parmi le peuple de nos montagnes, l'histoire la plus authentique revêt, avec le temps, le caractère ou l'apparence de la fable, et que les faits anciens sont généralement cachés sous le voile du merveilleux.

Désireux, en outre, de se procurer dans leur patrie adoptive les douceurs et les jouissances qu'ils avaient goûtées dans la voluptueuse Italie, les vainqueurs se mirent à bâtir des palais, des cirques et des amphithéâtres. Il n'y eut pas jusqu'aux simples officiers, auxquels étaient échues quelques portions de notre maigre contrée, qui ne voulussent s'y créer des habitations agréables et commodes ; de là ces nombreuses *villas* qu'on remarquait en Morvand, et dont on retrouve encore, çà et là, de magnifiques débris ; nous citerons, entre autres, la superbe

(1) Dom Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. 160.

Si de locis cultis nos inconsideranter repellis, vel habitare concede sylvarum per solitudinem, ut liceat miseris per deserta securos errare. (Vita sancti Germani, episcopi par., no 29, sæc. 1 Ben.).

Digitized by Google

mosaïque de Chastellux. La plupart de ces antiques villas devinrent, à l'époque de la féodalité, le siége d'autant de baronnies, desquelles relevaient plusieurs fiefs et seigneuries. On en comptait environ trente-cinq en Morvand.

Mais ce que recherchaient particulièrement les Romains, accoutumés dans leur patrie à une vie molle et efféminée, étaient les bains dont l'usage était devenu pour eux comme un besoin naturel, une nécessité. Aussi se hâtèrent-ils de construire, sur les sources chaudes, ces établissements magnifiques que nous admirons encore après plus de dix-huit siècles d'existence. C'est à cette cause que le Morvand dut les thermes de Saint-Honoré, dans lesquels les vétérans que César avait laissés dans le Morvand et la Nivernie, sous le commandement d'Antistius Reginus, trouvèrent la guérison d'une lèpre hideuse (1). Jusque-là, la source morvandelle avait été, pour les Celtes, l'objet d'une profonde vénération; son humble bassin avait vu souvent des bandelettes sacrées et des ex-voto, suspendus aux saules, se refléter dans son onde; mais tout s'était borné à cette aveugle superstition. Elle trouva dans les Romains des appréciateurs plus éclairés, qui surent mettre sa vertu curative à profit. Comme les maladies cutanées étaient fort communes dans ces temps antiques, il s'y fit bientôt un grand concours de baigneurs; aussi la petite bourgade, bâtie auprès, acquit une importance considérable, et renferma, selon quelques écrivains, jusqu'à quinze mille âmes (2).

L'embellissement matériel des villes, les chemins et les thermes ne furent pas les seules choses qui excitèrent le zèle éclairé des vainqueurs; les mœurs et la religion fixèrent aussi leur attention. Ils étaient trop judicieux pour ne pas sentir toute leur importance dans une société civi-

(1) Aimoin, *Hist. de France; Album du Nivernais*, tome II, p. 185.
(2) *Ibid; Annuaire de la Nièvre*, 1847.

Digitized by Google

lisée, et leur nécessité dans tout gouvernement régulier et sage. L'empereur Auguste fonda donc à Bibracte, qui, de son nom, s'appela *Augustodunum* dont on a fait Autun, des écoles publiques où les familles opulentes durent envoyer leurs enfants, et qui acquirent bientôt une célébrité aussi étendue que bien méritée. La langue latine, l'histoire, la rhétorique, la philosophie, la législation romaine et les sciences physiques y étaient enseignées avec une rare distinction. Ces avantages et les nombreux monuments dont le prince dota la vieille cité gauloise, en firent une ville nouvelle où affluaient les étrangers et qu'enrichit le commerce. De cette époque, le code de la législation romaine fut mis en usage, et il fut défendu aux juges d'appliquer d'autres lois que celles de l'empire.

Le culte public, d'ordinaire si influent sur les idées et les habitudes nationales, ne fut pas seulement profondément modifié, mais complètement changé.

A la religion prêchée par les druides et professée par tous les Celtes, on substitua celle de Rome et de la Grèce. Les cérémonies religieuses les plus solennelles, qui, jusque-là, s'étaient faites au fond des forêts, furent prohibées sous des peines sévères, et d'autres plus pompeuses instituées au sein des villes. Les prêtres gaulois, jadis si puissants, si respectés, furent proscrits comme leurs sacrifices, et leur tête mise à prix (1). Plusieurs tombèrent sous le fer de leurs persécuteurs, d'autres s'expatrièrent et passèrent en Allemagne. Mais ceux du Morvand et des environs demandèrent un asile à ses sombres forêts et se cachèrent dans les grottes les plus obscures, les plus solitaires, où ils vécurent de privations et de misères. Auguste, en les proscrivant, voulait, avant tout, éteindre dans leur sang l'amour sacré de la patrie et de l'indépendance, que ces docteurs de la Gaule essayaient de rallu-

(2) Courtépée, tome I; Chardon, *Histoire de la ville d'Auxerre.*

Digitized by Google

mer dans les cœurs. La politique eut donc autant de part dans les motifs qui déterminèrent la persécution contre eux que l'horreur qu'inspirait leur culte. L'empereur interdit aussi l'exercice de l'ancienne religion aux simples citoyens, sous peine de la privation des honneurs et des charges publiques, même du droit de cité.

Le culte des vainqueurs, par le spectacle de la nouveauté et l'attrait des passions, qu'il favorisait, s'établit assez facilement dans les villes. Les hautes classes, guidées par l'ambition, la jeunesse des écoles, poussée par l'éducation et ses rapports journaliers avec les Romains, se conformèrent bien vite aux nouveaux rits religieux; mais, plus que tous les autres, les Autunois, oubliant pour ainsi dire leur vieille nationalité et leur antique indépendance, devinrent Romains par le langage et les habitudes comme par les lois et la religion.

Tandis que les Eduens, serviles imitateurs de leurs maîtres, s'endormaient ainsi dans leurs chaînes dorées, les agrestes et robustes habitants du Morvand conservaient toujours leur esprit d'indépendance, et continuaient à observer les préceptes et les cérémonies de l'antique religion de leurs pères. Erreur pour erreur, autant valait-il, en effet, conserver les dogmes anciens. Néanmoins, nos montagnes ne furent pas seules à montrer un profond attachement pour le druidisme. L'histoire nous apprend que lorsque l'empereur Claude parcourut les villes des Gaules, il reconnut, dans le cours de ses visites, que l'ancienne croyance était encore fort enracinée dans l'esprit du peuple, et que les druides continuaient toujours leurs odieux sacrifices. Il proscrivit, en conséquence, de nouveau ces prêtres, fit mourir tous ceux qu'il put découvrir, et en chassa un plus grand nombre par la terreur. Il défendit, en outre, sous peine de mort, de porter ou d'arborer aucun signe qui rappelât l'ancienne religion.

Digitized by Google

Qui le croirait? Malgré la nouvelle persécution, encore plus terrible que la première, malgré la vigilance extrême exercée par ordre de l'empereur, tant est grande la force de l'habitude chez un peuple! tant les préjugés sont difficiles à détruire! lorsque le christianisme pénétra dans le Haut-Morvand, il y trouva le druidisme encore dominant, et c'est avec lui qu'il eut les plus fortes luttes à soutenir. Le concile d'Arles, tenu en 452, portait : « Si les fidèles » allument des flambeaux ou révèrent des arbres, des » pierres, des fontaines, et que l'évêque néglige d'abolir » cet usage dans son diocèse, il doit savoir qu'il est lui-» même sacrilége. » Les apôtres de l'Évangile s'appliquèrent, en conséquence, avec un zèle ardent, à faire disparaître les objets les plus révérés de ce culte grossier et barbare. Ils abattirent les arbres sacrés, renversèrent les dolmens les plus vénérés, et souvent construisirent des chapelles à leur place, comme au Beuvray, à Dun-les-Places, à Alligny, à Saint-Germain-de-Modéon, à Ouroux, à Corancy, à Château-Chinon..... Mais restaient les fontaines, auprès desquelles les fidèles, nouvellement convertis, continuaient à se rendre en dévotion, alliant à la pratique de la vraie religion une superstition toute païenne. Ils imaginèrent, ainsi qu'il a été dit, de donner au moins une forme orthodoxe à ces pélerinages, en dédiant les sources, les plus vénérées et les plus célèbres, à quelques saints des plus connus, et, de cette manière, ils *christianisèrent* ce reste de dévotion druidique qu'ils ne pouvaient empêcher (1).

(1) Courtépée, Anquetil, *passim*.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Le Christianisme est prêché en Morvand ; saint Audoche à Saulieu, saint Martin au Beuvray.

Il y avait deux siècles environ que les Gaules vaincues reposaient en paix à l'ombre des aigles romaines; le Morvand lui-même, dépeuplé, presque anéanti, s'était depuis long-temps soumis à l'empire des Césars, lorsque commença à poindre l'aurore d'une ère nouvelle, et que le moment, fixé par la Providence pour dissiper les ténèbres de l'idolâtrie qui, depuis tant de siècles, enveloppaient nos montagnes, arriva enfin. Déjà Rome et l'Italie étaient pleines de chrétiens; déjà Arles s'était réveillée à la voix puissante de Trophime; Lyon lui-même comptait par milliers les adorateurs du Christ, qu'Autun et tous les pays de sa dépendance avaient à peine entendu parler du christianisme et des vertus sublimes qu'il sait inspirer. Mais au lointain rivage, on voit aborder de nouveaux apôtres, ce sont Andoche, Bénigne, Andéol et Thyrse, tous quatre disciples de saint Polycarpe, tous quatre pleins de zèle et de charité, de dévouement et de courage.

A peine ont-ils posé le pied sur le sol gaulois, qu'ils se mettent à l'œuvre et prêchent l'Evangile sur les bords du Rhône où l'un d'eux, Andéol, fixe le siége de son apostolat. Quant à Andoche, Bénigne et Thyrse, suivant

Digitized by Google

l'ardeur du zèle qui les presse, ils s'avancent plus avant dans les terres, parcourent les pays riverains de la Saône en annonçant la bonne nouvelle, et arrivent enfin à Autun (1).

Reçus dans la maison de Fauste, noble sénateur de la ville, nos glorieux apôtres eurent la consolation de le voir renoncer le premier au culte des idoles pour embrasser celui du vrai Dieu, et sa maison suivre son pieux exemple. Tout le monde connaît le glorieux martyre de Symphorien, son fils, qui, le premier aussi, eut le bonheur de sceller sa foi de son sang. Qui n'a entendu parler du courage héroïque d'Augusta, cette mère éminemment chrétienne, soutenant de la parole et du geste son fils près d'être immolé pour son Dieu ! Lorsque dernièrement, l'âme émue, nous visitâmes le théâtre du martyre de notre saint, il nous semblait entendre cette illustre femme criant encore du haut des remparts de la ville : « O mon fils ! mon cher Symphorien, regarde le » ciel et prends courage; aujourd'hui, mon enfant, si on » t'arrache la vie, c'est pour la changer en une vie meil- » leure (2). »

D'Autun, où ils avaient fait briller le flambeau de la foi chrétienne, nos trois ouvriers évangéliques, poussés par le désir de porter plus loin la lumière du salut, marchent à de nouvelles conquêtes, et tandis que Bénigne se rend à Dijon, Andoche et Thyrse, son diacre fidèle, à la prière de Fauste, se dirigent vers Saulieu.

Arrivés dans cette petite ville tout enorgueillie de son fameux temple du Soleil, nos deux héros chrétiens, sans retard, se mettent à prêcher l'Évangile, et, à leur voix, une multitude d'idolâtres renonce à l'erreur et demande le baptême. Les prêtres païens, menacés de voir leurs

(1) Godescard, Bède, *Nouveau Bréviaire de Paris*.
(2) *Ibid.; Légendaire d'Autun*, tome II, p. 287.

Digitized by Google

idoles abandonnées, en conçoivent un naturel ombrage. Ameutant donc la populace, qu'ils soulèvent par la crainte de la colère des dieux, ils excitent contre Andoche et Thyrse, une sédition formidable dans laquelle ils enveloppent aussi Félix, honnête marchand, qui les avait reçus dans sa maison (1).

Saisis par une troupe de forcenés, ces trois hommes vertueux, dont tout le crime était d'avoir voulu éclairer de misérables aveugles, sont abreuvés d'outrages, puis traînés par les rues et déchirés à grands coups de verges et de cordes nouées. Enfin, les membres en lambeaux et les mains retournées derrière le dos, ils sont suspendus en l'air pendant toute une journée, afin de détourner, par la crainte des tourments, ceux qui seraient tentés d'abandonner le culte des dieux du pays. Comme ils vivaient encore lorsqu'on les descendit, on appliqua sur leurs membres meurtris des charbons ardents, et les bourreaux les achevèrent à coups de leviers. Alors les fidèles, qu'ils avaient si douloureusement enfantés à Jésus-Christ, recueillirent leurs restes mortels et les inhumèrent près du lieu de leur supplice. Une chapelle ayant été construite sur leur tombeau, il s'y fit, dans la suite, un concours considérable de pélerins. Les aumônes qu'on y déposait devinrent si abondantes, qu'on songea, au sixième siècle, à y élever une abbaye pour loger les moines chargés de veiller sur le tombeau des martyrs. Ce monastère fut sécularisé vers l'an 1127 (2).

Le sang des glorieux apôtres du Morvand fut, pour la contrée, une semence féconde de chrétiens. Néanmoins le paganisme, bien qu'agonisant, au quatrième siècle, dans toutes les Gaules, conservait encore, dans nos montagnes,

(1) *Légendaire d'Autun*, tome II, p. 287.
(2) *Ibid*, p. 288 et 289; Courtépée, tome VI, p. 190.

Digitized by Google

des sanctuaires vénérés et des sectateurs extrêmement entêtés de ses dogmes superstitieux. Mais nulle part le culte des idoles n'était plus enraciné et plus fort qu'au Beuvray.

Sous les druides, cette montagne était regardée comme le sanctuaire des dieux de la Gaule; c'est là, au sein des forêts et du silence, qu'avaient lieu les assemblées les plus solennelles et les cérémonies les plus pompeuses de la religion. C'est sur son vaste plateau, souvent enveloppé de la foudre et des éclairs, dit un écrivain moderne (1), que se rendaient les Eduens tantôt pour adorer l'Être suprême, entendre prêcher la haute morale ou la profonde philosophie de leurs pontifes; tantôt pour discuter, dans les assemblées politiques du printemps ou de l'automne, ou dans quelque autre grande occasion, les intérêts publics les plus graves. Il était même, pour l'Éduinie, ce qu'était pour Rome le Capitole, une sorte de forteresse où les femmes, les enfants et les vieillards trouvaient un asile sûr en cas d'invasion.

Sous les Romains, non-seulement son plateau reçut les cohortes chargées de tenir en bride les tribus insoumises du Morvand, mais aussi les dieux de la Grèce et de Rome. Flore, Maia, l'une déesse des fleurs et l'autre de la jeunesse, Mercure, dieu des marchands, et jusqu'à l'impudique Vénus, y eurent leurs autels.

La jeunesse gauloise, bientôt corrompue par les doctrines d'une religion licencieuse, s'y rendait en foule dans les beaux jours du printemps pour célébrer les fêtes de ces divinités impures. Ainsi continuèrent, sous la nouvelle religion comme sous l'ancienne, ces concours périodiques qui amenèrent si long-temps au sommet de la montagne sainte du Morvand, une foule immense de peuple. Ces voies indestructibles que, dans leurs moments de loisir, les

(1) M. Pierrequin de Gembloux, *Annuaire de la Nièvre*, 1839.

Digitized by Google

soldats romains avaient construites le long de ses flancs, en favorisaient d'ailleurs l'accès (1).

Telle était, sous le rapport religieux, la situation des choses au Beuvray, lorsque saint Martin, ce glorieux apôtre des Gaules, cet athlète si redoutable à l'erreur, fit, en 376, son entrée dans Augustodunum. Simplicius, connu lui-même par son zèle contre le culte des idoles, en était alors évêque. Ce vertueux pontife, malgré ses constants efforts, n'était pas encore parvenu à purger tout son diocèse des erreurs du paganisme, qui y avait jeté les plus profondes racines. On sait que sous les murs mêmes d'Augustodunum existaient alors un temple fameux que Martin entreprit de démolir, et un chêne sacré qu'il renversa au grand péril de sa vie. Sur l'emplacement de ce dernier, on éleva d'abord une chapelle, puis une célèbre abbaye qui porta, jusqu'à nos jours, le nom du saint évêque de Tours. Après cette périlleuse victoire remportée sur ce puissant foyer de l'erreur, le pieux prélat ne pouvait laisser debout, au sommet du Beuvray, qui se dressait devant lui, les autels et les statues des dieux du paganisme. L'aspect sombre de la montagne, la réputation de cruauté du peuple des environs, rien ne peut l'arrêter. Il prend donc son humble monture, et, vêtu d'une longue tunique et d'un manteau noir en tissu de poil, il s'avance vers ce nouveau champ de bataille sans autre escorte que quelques guides, sans autres armes que la prière et sa confiance en Dieu (2).

Que se passa-t-il alors sur la montagne ? L'histoire se tait et la tradition reste muette. Néanmoins on croit que là, comme sous les murs d'Augustodunum, il faillit être

(1) Guy Coquille, *Histoire du Nivernais*, p. 345; *Album du Nivernais*, tome I et II; Bulliot, *Histoire du Beuvray*, p. 8; Duviviier, *Promenade au Beuvray; Légendaire d'Autun*, tome II, p. 285.

(2) M. Bulliot, *Le Beuvray*, p. 2.

Digitized by Google

lapidé par des paysans ameutés, et qu'il n'échappa à la mort que par miracle. Tout porte à penser, en effet, que le Beuvray est l'un des deux endroits de l'Autunois où sa vie courut les plus grands dangers (1). Sa présence y était attestée jadis par un ancien oratoire élevé en son honneur, et par une fontaine pour laquelle les fidèles des environs professent une grande dévotion. Il se faisait aussi autrefois, aux deux fêtes du saint, un grand concours à cet oratoire, que desservait un moine du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun, dont les religieux reconnaissaient saint Martin *comme leur père* (2).

Le pieux évêque, après avoir accompli sa sainte, mais dangereuse mission au Beuvray, en descendit par l'autre versant. Il suivit la voie romaine qui, de cette montagne, se dirigeait, par les Eaux-de-Nisiné, du côté d'Anizy, pour aller dans le Bazois renverser un fameux temple de Diane qui s'élevait au milieu des forêts, dans un lieu connu encore aujourd'hui sous le nom de cette fausse divinité. Là, plus fidèle, la tradition a conservé un souvenir toujours vivant de son passage au milieu des campagnes, et les populations ne prononcent son nom qu'avec une touchante vénération. Là aussi, comme au Beuvray, des monuments religieux, où il se fait encore des pélerinages, attestent et sa présence et son apostolat. Le grand nombre d'abbayes, de prieurés, d'églises et de chapelles placés sous son invocation, en Morvand, sont peut-être un autre témoignage de la visite de cet illustre thaumaturge des Gaules dans nos montagnes.

Cependant la puissance des maîtres du monde commençait à s'affaiblir. Tant que Rome eut des ennemis à combattre et des provinces à conquérir, elle fut grande, forte et invincible; maîtresse de l'univers, elle s'endormit

(1) *Le Beuvray*, p. 2.
(2) *Missel* du VIIe siècle; M. BULLIOT, p, 12.

Digitized by Google

dans une vie molle et voluptueuse. Tandis que le courage de ses enfants s'énervait ainsi dans les douceurs d'une paix plus funeste pour elle qu'une guerre malheureuse, la division des chefs préparait sa ruine et amenait la chute d'une grandeur acquise par des travaux immenses. L'Empire, après de si glorieuses victoires, de si nombreuses conquêtes, chancelait sur sa base, déjà même il croulait de toutes parts.

Enhardis par ce funeste état de choses, les barbares qui, jusque-là, n'avaient tenté que quelques excursions plus ou moins heureuses dans les Gaules, et avaient été, à chaque fois, rejetés dans les forêts de la Germanie, reprennent courage. Ils se réunissent donc en grand nombre, s'acheminent vers cette Gaule, objet de leur convoitise, et forcent de nouveau les frontières de l'Empire. Cette multitude innombrable, composée d'Alains, de Burgondes, de Cépides, de Goths, de Suèves et de Vandales, passa le Rhin, du côté de Mayence, le dernier jour de l'année 406, et se mit à ravager le pays, qu'elle parcourut en tous sens.

Ne trouvant plus dans les Gaules saccagées de quoi assouvir leur avidité, les Alains, les Suèves et les Vandales se dirigent du côté des Pyrénées et passent en Espagne. Mais les Burgondes, plus pacifiques, s'établissent, du consentement de Constantin, impuissant à les repousser, entre le Jura et la Saône, sous le titre *d'hôtes et de confédérés* (1). Ainsi fixés, ces peuples voulurent se donner un gouvernement régulier et élurent un roi dans la personne de Gondicaire, leur chef. Ce prince, dont l'ambition croissait à mesure que l'Empire s'affaiblissait, résolut de reculer les limites de son petit royaume. Il réunit donc de nouveau ses fidèles guerriers, se met à leur tête et s'avance du côté de Lyon; puis, passant le Rhône,

(1) Courtépée, tome I.

Digitized by Google

il s'empare de l'antique métropole de Vienne, dont il fait sa capitale. Autun lui-même tomba bientôt en son pouvoir, et le Morvand, ainsi que tous les autres pays de sa dépendance, se trouva compris dans ce premier royaume de Bourgogne.

Jaloux de partager une proie qui semblait dévolue aux barbares, les Francs eux-mêmes, qui avaient déjà fait plusieurs tentatives sur les provinces gauloises de l'Empire, s'avancent de leur côté, et poussent leurs conquêtes jusqu'aux montagnes du Morvand. L'Yonne, la principale rivière de cette contrée, devint la limite des possessions des deux peuples conquérants. De cette époque, qui était l'an 427, notre pays fit partie de deux royaumes, sans cesser, pour cela, de rester sous la juridiction spirituelle des évêques d'Autun (1).

Pendant soixante-six ans, selon Guy Coquille, les choses en restèrent là. Mais enfin les Francs, non moins jaloux de leur indépendance au spirituel qu'au civil, obtinrent qu'un nouveau siége épiscopal fût érigé à Nevers et qu'il fût donné pour suffragant à la métropole de Sens, qui se trouvait dans leurs possessions (2). Dès-lors la rivière d'Yonne limita les deux peuples au spirituel comme elle les limitait déjà au civil.

Dans le cours de ces divers événements, le Morvand fut visité par saint Germain, évêque d'Auxerre, prélat le plus célèbre des Gaules après saint Martin. Le grand nombre d'églises placées sous son invocation, montre que son culte était aussi répandu dans nos montagnes que celui du pieux évêque de Tours. Ce grand serviteur de Dieu, partant pour l'Italie afin de remplir une mission de charité auprès de l'empereur Valentinien, qui tenait alors sa cour

(1) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.*; dom Martin Bouquet, *Collection des histor. de France*; de Gingins.

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

à Ravenne, prit la voie d'Agrippa et arriva à Saulieu, où il s'arrêta pour annoncer la parole de Dieu, et s'agenouiller sur le tombeau de saint Andoche et de ses deux compagnons. Durant le court séjour qu'il fit dans cette ville, il trouva une occasion d'exercer la noble vertu qui lui fit entreprendre deux fois le voyage d'Angleterre, une fois celui d'Arles, et enfin celui de Ravenne, qui devait couronner une si belle vie. Soffronius, illustre citoyen d'Alise, poursuivait avec ses gens des voleurs qui lui avaient enlevé son argenterie. Ces coupables étaient-ils des habitants du Morvand ? On l'ignore ; seulement la direction qu'ils avaient prise dans leur fuite le ferait penser. Quoi qu'il en soit, déjà Soffronius les avait atteints, déjà il s'apprêtait à tirer une horrible vengeance du crime, lorsque saint Germain implora le salut des coupables ; il fit tant par sa charité et l'autorité de sa parole, que le seigneur bourguignon se contenta de les faire jurer sur le tombeau des apôtres du pays qu'ils changeraient de vie (1).

Poursuivant ensuite sa route, le vertueux prélat arriva enfin à Ravenne où la cour le reçut avec tous les honneurs dus à son rang et à sa haute réputation de sainteté. Sa mission accomplie, Germain s'apprêtait à reprendre le chemin de la Gaule, lorsqu'il tomba malade et mourut le 31 juillet 448.

Cette triste nouvelle étant parvenue à Auxerre, toute la ville fut dans le deuil, et son clergé, par un dévouement sans exemple, partit aussitôt et s'avança jusqu'au pied des Alpes, pour recevoir son corps et le conduire dans sa ville épiscopale, où il avait demandé à être inhumé. Lorsque le funèbre cortége traversa nos montagnes au chant des psaumes, on vit les populations se lever en masse et accourir avec leurs prêtres sur son passage, pour donner aux restes mortels d'un si grand évêque le témoignage

(1 Courtépée, tome vi ; *Légendaire d'Autun*, tome ii. p. 290.

Digitized by Google

d'une vénération bien méritée. Godescard rapporte que les flambeaux et les torches allumés autour du char funèbre étaient si nombreux, que la lumière s'en faisait remarquer en plein jour (1).

Parmi la foule qui accompagnait le saint corps, on remarquait quatre pieuses vierges italiennes, qui, par dévotion, ne voulurent plus s'en séparer. Toutes sont honorées d'un culte public dans le diocèse de Sens. Magnance, l'une d'elles, soit fatigue, soit épuisement ou tout autre cause, tomba malade dans la traversée du Morvand et y mourut. Elle fut enterrée sur le bord même de la voie d'Agrippa, non loin de l'antique village de Cordois, et resta oubliée pendant plus de deux siècles (2). Mais enfin ses reliques ayant été miraculeusement découvertes, comme nous le dirons plus tard, elles furent transférées dans l'église, où il se fit un si grand concours de fidèles, que le pays quitta son nom et prit celui de la sainte. Dès-lors, le Morvand compta un saint de plus (3).

Quatre ans après, tandis que les Burgondes et les Francs, en paix entre eux, jouissaient sans trouble de leurs conquêtes respectives, un horrible fléau vint fondre sur le pays, à peine remis des maux que l'invasion de tant de barbares lui avaient causés. Les Huns, nation cruelle et sanguinaire, sortie de la Tartarie, ayant à leur tête le terrible Attila, surnommé le *Fléau de Dieu*, se portèrent sur les Gaules comme un torrent dévastateur, après avoir fait trembler Théodose sur son trône d'Orient.

Arrivés sur les bords du Rhin, en 452, ces barbares écrasèrent sans peine l'armée burgonde qui tenta de s'opposer à leur passage, et pénétrèrent, au nombre de cinq cent mille combattants, jusqu'au cœur du pays, en laissant

(1) *Vie de saint Germain*, 26 juillet.
(2) *Propè vicum Cordubensem.*
(3) Courtépée, tome vi; *Légendaire d'Autun*, tome ii, p. 461.

Digitized by Google

derrière eux une longue traînée de feu et de sang. Le Morvand, si on en croit un écrivain moderne (1), fut traversé par ces hordes sauvages, qui ne le traitèrent pas mieux que les pays qu'elles avaient déjà parcourus. Selon lui, quelques détachements, las de suivre ce chef aventureux, se seraient fixés dans nos montagnes, et le visage de nos Morvandeaux conserverait encore beaucoup de traits de ressemblance avec celui des Huns. Mais nous pensons que cette prétendue ressemblance n'existe que dans l'imagination de l'auteur.

Quoi qu'il en soit, les Huns, après avoir brûlé Auxerre, étaient arrivés sous les murs d'Orléans qu'ils tenaient étroitement serrés; déjà même ils avaient forcé les portes de la ville. Les habitants, consternés, s'attendaient aux derniers malheurs, lorsque apparut fort à propos une puissante armée de Romains, de Burgondes, de Francs et de Visigoths, qui avaient senti la nécessité de s'unir contre cet ennemi commun (2).

Forcé d'abandonner sa proie, le féroce Attila, frémissant de rage, se retira du côté de la Champagne, dans les plaines catalauniques, où il fut contraint d'accepter le combat qui fut horrible. Avant d'en venir aux mains, il harangua ainsi ses farouches soldats : « Méprisez ce » ramas d'ennemis désunis par les mœurs et le langage » et réunis par la peur. Précipitez-vous sur les Alains » et les Goths qui font toute la force des Romains; le » corps ne peut se tenir debout quand les os en sont » arrachés. Courage ! que la fureur accoutumée s'allume. » Le glaive ne peut rien contre des braves avant l'ordre » du destin. Cette foule épouvantée ne pourra regarder » les Huns en face. Si l'événement ne me trompe, voici » le champ qui nous fut promis par tant de victoires. Je

(1) Pierrequin de Gembloux.
(2) Courtépée, *Descript. de Bourg.*

Digitized by Google

» lance le premier trait à l'ennemi : quiconque oserait » devancer Attila au combat est mort (1). »

Il dit, et aussitôt lui et les siens s'élancent au combat. Le choc fut terrible et le carnage affreux. Les vieillards de son temps, dit Jornandès, se rappelaient avoir vu le ruisseau qui coulait au milieu du champ de bataille, grossi tout à coup par le sang, devenir un torrent. En effet, cent quatre-vingt mille hommes, au rapport des auteurs contemporains les moins exagérés, et plus de trois cent mille, selon Isidore et Idace, restèrent sur le terrain. Attila, vaincu et réduit à une poignée de monde, se sauva en Pannonie, d'où il se porta plus tard aussi terrible sur l'Italie (2).

Près d'un siècle s'était déjà écoulé depuis ce grand événement, lorsque mourut Godomar, dernier prince de la maison de Bourgogne, assiégé et pris dans Autun, où il s'était réfugié. En lui finit ce fameux royaume de la première Bourgogne, après une durée de cent vingt ans, sous quatre générations de rois. Le Morvand et tous les autres pays de sa dépendance passèrent alors au pouvoir des rois francs.

(1) Jornandès, Chateaubriant.

(2) Courtépée, *Descript. de Bourgogne.*

Nous avons rapporté ici cette bataille, parce que l'auteur d'une notice manuscrite la fait livrer en Morvand, aux environs de Chalaut, où l'écrivain a cru reconnaître des monuments confirmant ce qu'il avançait. Ainsi, il fait des *Plats* de Chalaut les plaines catalauniques. Il trouve un souvenir des Goths et des Visigoths dans le nom de la ferme des *Goths* et dans celui de *Vésigneux*.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Le Christianisme devient dominant; Fondations pieuses; saint Péreuse, saint Éptade, saint Merri; les Normands envahissent le Morvand.

Au milieu de toutes ces agitations, de ces bouleversements, qui troublèrent la patrie et changèrent la face des choses, la religion du Christ ne laissa pas de répandre au loin ses rayons bienfaisants; dès la fin du cinquième siècle, toute la France était chrétienne. Elle avait appelé à elle les barbares, qui entendirent sa voix, embrassèrent ses dogmes consolants, sa morale sublime, et lui montrèrent, dans la suite, une soumission toute filiale.

Placée sur le trône par les rois burgondes, puis, avec plus d'éclat, par les rois francs dans la personne du grand Clovis, cette religion de charité, qui avait désarmé des peuples jusque-là féroces, et les avait amenés à des sentiments doux et humains, rayonnait de cette gloire pure qu'elle tire de son essence divine. Elle donnait de toutes parts de fréquents exemples de ces vertus sublimes et héroïques qu'elle seule peut inspirer. Les grands comme le peuple l'aimaient, la chérissaient et se soumettaient à ses sages prescriptions. On ne s'en tenait pas là; chacun voulait apporter son tribut à l'édifice spirituel qui brillait d'un éclat si pur d'un bout de la France à l'autre. Les riches payaient de leur fortune, le peuple de sa personne.

Digitized by Google

C'est ainsi que s'élevèrent, de tous côtés, des monastères où le puissant et le faible, indistinctement, se retiraient pour se dérober au monde et rivaliser ensuite de piété et de ferveur.

Le Morvand, au milieu de cet élan général, ne resta point indifférent. On vit s'élever, dans ses montagnes, l'abbaye de Saint-Péreuse, bâtie sur le tombeau du saint martyr de ce nom, que l'on peut mettre au nombre des apôtres du pays, et dont un village rappelle encore le souvenir; celle de saint Andoche de Saulieu, et celle de saint Eptade de Cervon. Cette dernière fut fondée par un saint prêtre, né dans les environs d'Autun (1), et qui, pour échapper à l'honneur de l'épiscopat, dont il se jugeait d'autant plus indigne qu'il le méritait mieux, s'enfuit dans le Morvand. Après avoir parcouru les lieux les plus déserts, il s'arrêta à Cervon, qui n'était alors qu'une sombre forêt. Plusieurs disciples étant venus se ranger sous sa conduite, il fut contraint de bâtir, pour les recevoir, le monastère qui porta depuis son nom, et que Charles-le-Chauve donna dans la suite à l'église d'Autun.

Dans le siècle suivant, les montagnes du Morvand donnèrent asile à un autre pieux serviteur de Dieu, qui vint y chercher aussi un refuge contre ce qu'il appelait les dissipations du cloître; c'est saint Médéric ou Merri, quatrième abbé de Saint-Martin d'Autun. Sa famille, l'une des plus nobles et des plus illustres de cette ville, s'opposa d'abord vivement au dessein qu'il avait formé de se consacrer à Dieu sous l'habit monastique. Mais, bientôt vaincue par ses pieuses sollicitations, elle alla elle-même le présenter à l'abbaye où vivaient cinquante-quatre religieux, unis dans un même esprit de pénitence et de mortification.

(1) Quelques savants prétendent qu'il naquit à Lormes ou dans les environs.

Digitized by Google

Merri, associé à ces bons moines, les édifia par son humilité, sa douceur, sa charité, son esprit mortifié et surtout par sa profonde obéissance. Tant de vertus lui méritèrent l'estime et la confiance de la communauté qui, à la mort de l'abbé, l'élut unanimement pour la gouverner. Mais ce ne fut qu'avec une extrême répugnance que notre fervent cénobite accepta l'honneur de commander aux autres. Cependant, la crainte de résister à la volonté de Dieu le porta à se soumettre.

Cette nouvelle dignité ayant mis plus en relief les vertus et la sainteté de Merri, une foule de personnes de toutes conditions venait chaque jour l'assiéger pour des consultations auxquelles on se soumettait ensuite avec une religieuse exactitude. Mais bientôt l'humble abbé conçut des craintes pour ce genre de vie qu'il regardait comme dissipé. Un jour que cette pensée agitait son âme plus fortement, et que de nombreuses distractions lui avaient inspiré un désir plus ardent de la solitude, il sortit secrètement de son monastère, et prit la route du Morvand qui se montrait sombre et solitaire vers l'ouest. Il erra plusieurs jours aux sommets des montagnes les plus âpres, les plus sauvages. Il parcourut les vallées les plus profondes, les plus solitaires, celles où la voix du torrent et le cri des bêtes fauves seuls se faisaient entendre, et finit par se fixer dans un lieu entouré de rochers et de précipices, qui porta depuis le nom de *Cellule-de-Saint-Merri*, aujourd'hui *La Celle-lès-Autun*.

Ses moines, désolés, le cherchèrent long-temps sans pouvoir découvrir le lieu de sa retraite. Enfin, soit lumière d'en haut, soit par l'effet d'un heureux hasard, ils connurent la direction qu'il avait prise, et bientôt l'endroit même où il s'était retiré. Ils sortent donc de leur monastère pleins de joie, accourent auprès de lui, et se jetant à ses pieds :

« Très-excellent père, lui disent-ils, que vous ont donc

Digitized by Google

» fait vos enfants pour que vous les ayez ainsi abandonnés » sans guide et sans conseils ? Depuis votre départ, ils n'ont » goûté ni repos ni bonheur. Les maigres racines dont » ils se nourrissent n'ont été, pendant tout ce temps, » assaisonnées qu'avec leurs larmes. Les dalles du sanc- » tuaire elles-mêmes vous diront, très-excellent père, » toute la désolation, toute l'affliction de vos fils en Jésus- » Christ; car elles sont encore humides des pleurs qu'ils » ont versés. Prosternés nuit et jour devant la face du » Seigneur, ils le conjuraient de leur rendre ce père, dont » la présence seule suffisait pour les animer à la vertu et » les soutenir dans la voie difficile de la perfection. Reve- » nez, ah ! revenez au milieu de vos enfants. S'ils ont pu, » par le passé, blesser votre cœur paternel par quelque » manque d'égards ou de soumission, oubliez, ils vous » en supplient, tout ce qu'il y a de coupable dans leur » conduite. Ils vous promettent qu'à l'avenir vous serez, » après Dieu, l'objet constant de leurs respects et de leur » amour. Si c'est leur peu de progrès dans la perfection » de leur saint état qui vous a affligé et dégoûté de vivre » parmi eux, ils s'engagent, avec l'aide de Dieu, l'appui » de vos conseils et de vos exemples, à marcher d'un pas » plus ferme dans le sentier de la vertu. »

Ils allaient en dire davantage, lorsque Merri leur répondit : « Non, mes bien-aimés frères, non, laissez dans » son désert un pauvre pécheur décidé à expier, dans la » pénitence et les larmes, ses fautes passées. La solitude » des forêts n'est pas trop profonde pour cacher ses » misères, ni les rochers trop élevés pour protéger sa » faiblesse contre le monde. Si je suis venu m'ensevelir » dans ces gorges sombres et solitaires, n'en accusez que » moi seul : ah ! j'en rougis encore; moi qui aurais dû » être votre modèle comme j'étais votre père, je ne vous » donnais que l'exemple d'une vie dissipée et toute ter- » restre. Combien de fois votre pieux recueillement a

Digitized by Google

» accusé ma dissipation, et votre ferveur mon relâchement
» dans le service de Dieu ! Frères charitables, priez le
» Seigneur qu'il daigne, dans sa miséricorde, avoir pitié
» d'un moine indigne, et retournez en paix dans l'asile de
» vos vertus; les vœux et les prières du pauvre pécheur
» vous y accompagneront. Pour moi, il en est temps, il
» faut que je m'accoutume à la sainte loi du silence et du
» recueillement; il faut que je commence enfin à mener la
» vie d'un moine. »

Pendant qu'il parlait ainsi, de grosses larmes roulaient sous sa paupière, et les bons frères pleuraient aussi. Ils renouvelèrent plusieurs fois leurs instantes prières et leurs pressantes sollicitations; néanmoins, ils durent se résoudre à reprendre seuls le chemin de la ville, et à rentrer dans leur monastère aussi tristes et abattus qu'ils en étaient sortis joyeux et contents. Quelque temps après, ils firent de nouvelles tentatives, mais toujours ils trouvèrent l'homme de Dieu aussi ferme que le rocher qui lui avait ouvert ses flancs. Désespérant donc de vaincre par eux-mêmes sa résolution et de triompher de son amour pour la solitude, ils s'adressèrent à l'évêque de leur cité, Hermenaire, prélat d'une haute piété et digne successeur de Léodégar ou Léger. Ils le conjurèrent d'user de son autorité auprès du saint abbé et de le ramener au milieu d'eux par quelque moyen que ce fût. L'évêque écouta avec bonté leurs supplications et se rendit lui-même dans la solitude de Merri. Il trouva le saint homme livré à une profonde méditation; s'adressant à lui :

« Revenez, mon père, dit-il, revenez dans la sainte
» maison dont Dieu vous a confié le gouvernement. Comme
» vous, pendant sa vie mortelle, Jésus-Christ voulut s'en-
» sevelir dans la solitude du désert; mais, au bout de
» quarante jours, il rentra dans le monde pour travailler
» à la conversion des hommes. Imitez son exemple, et

Digitized by Google

» revenez au milieu de vos fils spirituels, qui gémissent sur » votre absence. »

Merri refusa en prétextant son indignité et la nécessité de travailler à sa propre sanctification. Alors l'évêque le menaca d'excommunication s'il n'obéissait à ses ordres. Le saint abbé, effrayé, se soumit et reprit avec le prélat la route d'Autun, non sans un amer regret de se voir arracher à des lieux où il avait trouvé tant de calme et goûté tant de bonheur.

Merri, après avoir édifié encore pendant quelques années les bons moines de Saint-Martin, se retira à Paris, où il mourut, vers l'an 700, dans une grande réputation de vertu et de sainteté. Les fidèles élevèrent, peu de temps après, sur son tombeau, une chapelle qui devint dans la suite église paroissiale, et qui porte encore aujourd'hui son nom. Sa solitude du Morvand acquit aussi une grande célébrité. La cellule, témoin des austérités de sa vie et de la ferveur de ses prières, fut changée elle-même en une chapelle que visitèrent pendant long-temps de nombreux pélerins. C'est actuellement une des paroisses du doyenné de Lucenay-l'Évêque (1).

Cependant, des jours si heureux, si prospères pour

(1) Courtépée, tom. vi; Godescard, *Vie des Saints*, 29 août; M. Bulliot, *Hist. de Saint-Martin d'Autun*.

L'abbaye de Saint-Martin, ordre de saint Benoît, possédait plusieurs terres et prieurés en Morvand, qui lui furent donnés, en 592, par la reine Brunehaut, sa fondatrice. Ruinée en 883 par une troupe d'impies, Charles-le-Chauve la tira de dessous ses décombres par les soins d'un religieux, nommé Grégoire, qu'il avait mis à sa tête. Déjà détruite de fond en comble, en 731, par les Sarrasins, elle avait été restaurée par le comte Badilon, qui s'y fit moine. Son emplacement fut celui d'un chêne druidique renversé par saint Martin, son patron. Le pape saint Grégoire-le-Grand l'avait exemptée de toute juridiction humaine. Alexandre III permit à l'abbé d'officier pontificalement même avant d'être béni, et la soumit directement au saint-siége. Elle posséda jusqu'à cent mille *manses* de terre ou journaux de bœufs de deux cent quarante pieds quarrés chacun. Elle avait le patronage de soixante-douze églises.

Digitized by Google

l'Église de France et pour l'État vont bientôt disparaître, et des invasions et des guerres de toutes sortes troubler pendant plus de cent ans le bonheur et la paix publics. Le Morvand, enveloppé dans le malheur commun, va voir de nouveaux barbares couvrir ses montagnes, inonder ses vallées. Ses paisibles échos retentiront long-temps du bruit des armes et du cri des guerriers. Déjà, en effet, l'horizon se grossit de nuages du côté du sud, et un orage épouvantable s'apprête à fondre sur la France; ses plus belles provinces vont être ravagées.

Les Sarrasins, appelés par Moronte, gouverneur de Marseille, et favorisés par les seigneurs de Bourgogne, qui cherchaient à se rendre indépendants, se répandent dans la patrie, sur laquelle ils roulent comme un torrent dévastateur. Lyon, Mâcon, Chalon-sur-Saône sont pillés, saccagés. Autun, emporté d'assaut, est dévasté et réduit en cendres le 22 août 731 (1).

De cette ville, à laquelle ils portèrent un coup si terrible qu'elle ne s'en est jamais bien relevée, les Arabes, divisés en plusieurs colonnes, qui s'étaient donné rendez-vous sous les murs d'Auxerre, traversent le Morvand en suivant les trois principales voies romaines qui le parcouraient, et ruinent les villes, les bourgs et tous les villages qu'ils rencontrent. Les villas de Lucenay, de Brazey, de Liernais, sont renversées. Saulieu, attaqué brusquement, n'offre bientôt plus, ainsi que son abbaye, qu'un monceau de ruines. Mais au milieu des décombres gisait un trésor bien précieux, surtout à cette époque de foi : c'était le tombeau des apôtres du pays, qui échappa, comme par miracle, aux mains sacriléges de ces barbares. C'est, nous n'en doutons pas, à la conservation des restes vénérés de saint Andoche que la ville, comme l'abbaye, dut l'avantage de sortir de nouveau de ses tristes ruines.

(1) Courtépée, tome vi; dom Pitra, *Hist. de saint Léger*.

Digitized by Google

Sans les reliques de ce glorieux martyr, Saulieu, comme tant d'autres villes gallo-romaines, ne présenterait probablement qu'une masse informe de débris gisant sous terre ou dispersés par le soc de la charrue. Son nom ne nous serait peut-être pas même connu (1).

Après le sac de Saulieu, les barbares, poursuivant leur route, arrivèrent sur le territoire de La Roche-en-Breny, où ils trouvèrent une bourgade gallo-romaine qu'ils nivelèrent avec le sol; elle ne sortit plus de dessous ses décombres. Puis ils se ruèrent sur Avallon, renversèrent ses murailles, pillèrent ses maisons et égorgèrent une partie de ses habitants.

Sur la voie du centre, au lieu qu'occupe aujourd'hui Ouroux, se trouvait un *horreum* ou magasin de vivres et de fourrages d'où est venu au pays son nom actuel; les barbares le pillèrent et le brûlèrent, ainsi que l'attestent les couches de charbon découvertes çà et là à un mètre sous terre (2). D'anciennes ruines gallo-romaines, trouvées autrefois dans le voisinage de Lormes, prouvent que, là aussi, ils exercèrent leur fureur.

Au sud, les ravages ne furent pas moins terribles. Un corps d'armée, qui formait la principale force des infidèles, si on en juge par le nombre et la grandeur des désastres qui marquèrent son passage dans nos montagnes et le Nivernais, monta au Beuvray d'où il descendit sur les eaux de Nisiné, pilla cette ville et y mit le feu. Les thermes, construits avec tant de travaux et de dépenses par les Romains, furent culbutés et ensevelis sous une épaisse couche de débris, dont ils n'ont été dégagés que vers 1830 (3).

De là, les Sarrasins se répandirent en Nivernais, ruinè-

(1) Courtépée, tom. III; *Notice inédite*.
(2) *Ibid;* Tradition locale.
(3) Le *Nivern.*, tom. II, p. 186; *Notice manuscr.*

Digitized by Google

rent plusieurs bourgs et villages, et promenèrent le fer et le feu jusqu'à Auxerre (1). Repoussés de Sens par le courageux archevêque Ebbon, qui fit à la tête de son peuple, une vigoureuse sortie contre eux, ils s'en retournèrent par la Bourgogne en commettant les mêmes dégats (2). On sait qu'ayant osé reparaître l'année suivante, Charles Martel, uni au duc d'Aquitaine, leur livra sous les murs de Poitiers une si terrible bataille, que plus de deux cent mille de ces farouches ennemis, avec Abdérame, leur chef, restèrent sur le terrain. De cette époque, le redoutable croissant ne reparut plus dans le centre de la France.

Après cette éclatante victoire, le vainqueur, pour récompenser ses leudes qui l'avaient si puissamment secondé dans cette importante et glorieuse circonstance, leur distribua les terres des monastères renversés par les infidèles. Saint-Andoche de Saulieu, Saint-Martin d'Autun, Saint-Prix de Flavigny....., perdirent ainsi presque tous leurs biens du Morvand; mais Charlemagne, prince aussi généreux que chrétien, rétablit le premier avec une magnificence vraiment royale, et lui restitua tous ses domaines; c'est pourquoi cette abbaye regarda toujours pieux ce monarque comme son véritable fondateur, et prit le titre d'*église royale*. Le clocher lui-même, surmonté d'un triple dôme, était destiné par sa forme à rappeler la triple couronne impériale (3).

A la mort de Charlemagne, arrivée en 813, son fils, Louis-le-Débonnaire, prince d'un excellent naturel, mais faible et sans énergie, monta sur le trône. Son règne fut extrêmement agité et tumultueux. Victime lui-même de son excessive bonté et de la mollesse de son caractère,

(1) Lebœuf, *Hist. d'Auxerre; Annuaire de la Nièvre.*
(2) Courtépée, dom Plancher.
(3) Courtépée, tom. vi; Expilly, dom Plancher.

Digitized by Google

il fut renfermé par ses propres enfants dans un obscur cachot, d'où il ne sortit que par un effet de la fidélité et du dévouement de Bernard, comte d'Autun, qu'appuyaient énergiquement ses vassaux de l'Autunois et du Morvand (1). Sa mort fut, en 840, le signal de nouveaux troubles et de plus grands malheurs. Ses trois fils dénaturés se firent, pour le partage de ses états, une guerre à outrance, qui se termina à Fontenai par une bataille sanglante où cent mille Français se firent égorger pour la querelle de leurs princes. Dans le partage qui suivit, le Morvand fit partie des états de Charles-le-Chauve, quatrième fils de Louis, qui devint depuis empereur. Ce prince rendit à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun les terres de La Celle, de Beunas, de Commagny, de Sommant, de Thil, de Verrières et autres propriétés anciennement possédées en Morvand. Peut-être même quelques-unes de ces terres furent-elles un don particulier du monarque, dont le monastère conserva toujours un profond souvenir.

Cependant les Normands, auxiliaires des princes aquitains, qui s'étaient montrés de loin sous Charlemagne, de plus près sous Charles-le-Chauve, enhardis et favorisés par les discordes des enfants de ce dernier, et par l'impuissance à les repousser où les réduisaient les guerres civiles, pénètrent dans l'intérieur de la France, et y commettent d'affreux ravages (2).

Indignés de tant de brigandages, l'évêque d'Auxerre, à la tête de ses vassaux, et les seigneurs du pays, se mettent à leur poursuite et les atteignent dans l'Avallonnais où ils se livraient au pillage. Les troupes épiscopales, les attaquant brusquement, les jettent dans les montagnes du Morvand, et les y suivent résolument (3). La tradition

(1) Courtépée, tom. I.
(2) *Ibid*, tom. I, p. 119.
(3) *Ibid*, tom. I, p. 119; le *Nivernais*, tom. II, p. 196; Lebœuf.

Digitized by Google

rapporte qu'arrivés à Quarré-les-Tombes où commencent les forêts du Haut-Morvand, les Normands furent contraints d'accepter le combat qui fut terrible, puisqu'il resta six mille morts sur le champ de bataille. Bientôt forcés de lâcher pied, les barbares se jettent dans la vallée de la Cure, passent cette rivière, et arrivent sur les hauteurs qui dominent Chalaut, à l'est, où a lieu un nouveau combat qui achève la destruction de ces pillards. On raconte qu'il crût un buisson d'épines sur le tombeau de chacun des infidèles, et que des tombes, envoyées du ciel, couvrirent le corps de chaque soldat chrétien mort pendant l'action. C'est ainsi que le peuple explique la présence, à Quarré, des nombreuses tombes qu'on y remarque et qui ont donné au pays son surnom.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

La Féodalité, ses conséquences; divers Établissements religieux, comme Prieurés, Paroisses; Guerres seigneuriales, Croisades.

Les discordes civiles qui divisèrent la patrie, et les guerres que la France eut à soutenir dans ces temps malheureux, furent la source empoisonnée de toutes les calamités qui, dans la suite, fondirent sur elle, et engendrèrent cette anarchie déplorable connue sous le nom de féodalité. Tous ceux qui, dans ces circonstances, jouissaient d'un grade militaire dans les divisions et les subdivisions du territoire national, regardant la contrée où ils commandaient comme leur propriété, s'y perpétuèrent et la transmirent à leurs descendants à titre d'héritage (1). Comme ces chefs continuèrent à observer entre eux la hiérarchie de leurs grades respectifs, de là vinrent les ducs, les marquis, les comtes des provinces et des villes, les barons des campagnes..... Une ordonnance de Charles-le-Chauve, de l'an 877, portée à Kercy, confirma ces diverses usurpations (2). La permission accordée aussi aux évêques, aux abbés des monastères, et généralement à toutes les personnes libres, de posséder des fiefs, amena

(1) Chardon, *Hist. de la ville d'Auxerre.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

cette foule de seigneurs subalternes, dont le nombre fut tel en Morvand, que chaque paroisse en compta souvent depuis un jusqu'à six. Le reste de la population, alors mélangée de Gaulois, de Romains, de Bourguignons et de Francs, tomba dans une dépendance absolue, et ne connut plus d'autres lois que la volonté de ses maîtres; c'est ce qu'on appela le servage.

Guy Coquille nous donne une idée assez juste de l'étendue de la puissance des seigneurs dans cette maxime qu'il rapporte : « Il n'y a point de terre sans seigneur, et cha-
» cun, dit-il, est seigneur dans tout le ressort, sur teste
» et col, vent et prairie, tout est à lui, forest chenue,
» oiseaux dans l'air, beste au buisson, cloche qui roule,
» onde qui coule (1). » Ainsi, le serf n'avait rien en propre, ni ne pouvait rien transmettre; lui, comme sa femme et toute sa lignée, née ou à naître, appartenait à son seigneur. Il était tellement attaché à la glèbe, que la terre ne pouvait être vendue sans lui, ni lui sans la terre. Rien ne pouvait l'affranchir, ni la fuite, ni la prêtrise, s'il l'avait reçue sans la permission de son maître, pas même l'épiscopat; ainsi en fut-il, au quatorzième siècle, de Jean Germain, illustre enfant du Morvand. Ce grand homme, que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avait fait chancelier de son ordre de la *Toison-d'Or*, son conseiller et son ambassadeur; que sa science et son mérite personnel portèrent successivement sur les siéges épiscopaux de Nevers et de Chalon-sur-Saône, naquit serf et mourut dans cette triste condition (2).

La féodalité grandit rapidement et acquit bientôt un tel degré de puissance, qu'elle éclipsa presque l'autorité royale. Le monarque ne fut plus qu'un grand seigneur,

(1) *Coutume du Nivernais.*

(2) Guy Coq., *Hist. du Nivern.*; Née de La Rochelle, p. 382; Dom Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. 12; *Annuaire de la Nièvre*, p. 122 et suiv.

Digitized by Google

suzerain de tous les autres, et se vit souvent dans la nécessité de guerroyer contre les grands vassaux de sa couronne, dont l'insubordination était d'autant plus condamnable qu'ils se montraient eux-mêmes plus exigeants et plus impérieux envers leurs propres sujets.

La France entière offrait alors le plus triste spectacle; ce n'était que divisions et luttes continuelles, des guerres toujours renaissantes de pays à pays, de province à province, de seigneur à seigneur, de vassal à roi. Dans ces guerres, souvent cruelles et toujours dévastatrices, on pillait, on brûlait, on égorgeait, et l'homme libre, comme le serf, était contraint de prendre les armes et de suivre le seigneur du pays toutes les fois que son propre caprice ou celui de son suzerain l'exigeait (1). En arrachant ainsi les cultivateurs à leurs champs, les guerres devenaient des causes de fréquentes disettes qui, jointes à celles qu'occasonnaient les éléments, produisaient de nombreuses et terribles famines. D'ailleurs, le Morvand, à cette époque, n'avait pour toutes ressources que le seigle et l'avoine; il ne retirait presque aucun produit de ses vastes forêts. Aussi ne sera-t-on pas surpris d'apprendre que, dans ces tristes conjonctures, il fut tous les huit ou dix ans en proie à d'affreuses disettes.

A ce genre de fléau s'en joignait presque toujours un autre non moins terrible, la peste, qui décimait ensuite une population malheureuse, exténuée de besoins et de privations. Notre misérable contrée offrait, en outre, le plus triste et le plus sombre aspect. Le pays était généralement coupé de landes stériles, de mauvaises prairies hérissées de buissons, parsemées de marais et d'étangs fangeux, dont les émanations délétères viciaient l'atmosphère. Les habitations étaient basses, humides et sans ouvertures qui pussent renouveler l'air. La même pièce

(1) Chardon, *Hist. de la ville d'Auxerre.*

Digitized by Google

servait ordinairement d'habitation aux hommes et d'étable aux animaux. Si quelquefois il existait une cloison entre les uns et les autres, ce n'était le plus souvent qu'un treillage en bois qui ne parait qu'aux inconvénients les plus graves d'une demeure commune. Ajoutons à cela la malpropreté des vêtements, le défaut de linge...., et nous aurons un aperçu à peu près exact de l'état de misère qui régna dans nos campagnes pendant plusieurs siècles. Les villes n'étaient guère mieux partagées. Elles n'étaient pas pavées, et l'on rencontrait çà et là des mares d'eau croupissante qui infectaient l'air; les rues en étaient étroites, tortueuses et malpropres. Les hautes murailles dont il fallait les entourer pour les préserver des déprédations et du pillage auxquels se livraient journellement des troupes de maraudeurs, empêchaient l'air de circuler librement. Château-Chinon, Avallon, Corbigny, Cervon, Lormes, Luzy, Moulins-Engilbert, Pierre-Perthuis, La Roche-en-Breny, La Roche-Milay et Saulieu se virent ainsi resserrés entre des murs qui contribuèrent long-temps à leur insalubrité, en même temps qu'ils gênaient leur développement.

Au dixième siècle, le Morvand, encore peu habité, surtout vers le centre, ne possédait qu'un bien petit nombre d'établissements religieux. Ils consistaient en trois ou quatre abbayes, quelques prieurés et différentes chapelles desservies de loin en loin par les moines, et où se rendaient les fidèles des environs pour l'accomplissement de leurs devoirs spirituels. Ces dernières, comme la plupart des prieurés, devinrent dans la suite le siége d'autant de paroisses rurales; mais pendant long-temps encore, elles ne jouirent pas de ce titre. A peine quelques-unes avaient-elles, sous le nom modeste de chapelain, un prêtre attaché à leur desserte. Le titre de curé était alors inconnu. Mais quand l'an mil, moment si redouté des peuples, qui s'imaginaient que le monde

Digitized by Google

allait finir, fut passé, et que l'espérance et la joie furent rentrées dans les cœurs, on vit les pieuses fondations se multiplier, les édifices religieux s'agrandir, et de nouveaux s'élever çà et là. Les prieurés qui existaient déjà à cette époque, ou qui furent fondés vers ce temps-là, étaient ceux de Saint-André-les-Luzy, de Sémelay, d'Avrée et de Saint-Christophe de Château-Chinon, qui dépendaient de l'abbaye de Cluny; ceux de Commagny, de James, de Saint-Martin d'Avallon, de Sommant et de Thil-sur-Arroux soumis à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun; ceux d'Anost et de Moux, dans la dépendance du monastère de Saint-Symphorien de la même ville; ceux de Brassy, de Saint-Honoré, de La Vallée, de Vanoise donnés aux bénédictins de La Charité-sur-Loire; le prieuré de Montreuillon, filiation de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers; ceux d'Abon et de Poussignol possédés par l'abbé de Saint-Léonard de Corbigny; celui de Bar-le-Régulier, ordre de saint Augustin; de Saint-Léger-de-Fourcheret, qui était à la collation de l'abbé de Sainte-Magdeleine de Vézelay; enfin, ceux de Quarré-les-Tombes, de Saint-Germain de Modéon, de Sainte-Magnance et de Saint-Marc, qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Jean-de-Réaume ou Moûtier-Saint-Jean.

On érigea aussi, vers ce temps là, quelques paroisses; mais la plupart de celles que nous remarquons aujourd'hui dans nos montagnes, au nombre de cent environ, ne datent que des douzième, treizième et quatorzième siècles; quelques-unes même n'ont été fondées qu'au dix-septième. Toutes ces paroisses, pour la partie qui dépendait de l'ancien diocèse de Nevers, étaient comprises dans la circonscription des archiprêtrés de Châtillon-en-Bazois et de Moulins-Engilbert qui, avec ceux de Decize et de Thianges, formaient le ressort de l'archidiaconé de Decize, vulgairement dit du *Morvand*. Les autres, en plus grand nombre, faisaient partie du diocèse d'Autun et des archiprêtrés

Digitized by Google

d'Anost, d'Arnay-le-Duc, d'Autun, d'Avallon, de Corbigny, de Luzy, de Quarré-les-Tombes et de Saulieu.

Si l'époque qui suivit le siècle de torpeur, en excitant la reconnaissance des peuples envers Dieu, fut favorable à la religion, elle vit aussi l'ère des guerres, depuis quelque temps assoupies, se rouvrir de nouveau. L'année 1005 offrit le scandale d'un sujet révolté contre son souverain, ou plutôt la triste nécessité où se trouva un roi de guerroyer contre un des grands vassaux de sa couronne, et c'est sur les confins du Morvand que devait venir se terminer ce grave différend avec les horreurs ordinaires à cette époque.

Henri-le-Grand, duc de Bourgogne, étant mort sans postérité, avait légué ses états à Otte-Guillaume, son beau-fils, issu du premier mariage de Gerberge, son épouse, avec Adalbert, roi des Lombards et marquis d'Ivrée. Mais le roi Robert refusa de reconnaître la validité de cet acte et arma contre le nouveau duc; il entra en Bourgogne, où il prit plusieurs places, et vint mettre le siége devant Avallon qui lui avait fermé ses portes. Ses troupes, cantonnées aux Alleux, position que les Romains avaient occupée plusieurs siècles auparavant, se répandirent, durant le siége qui se prolongea l'espace de sept mois, dans le nord du Morvand, et y commirent de grands dégats. Le pays faisait des vœux pour l'éloignement de ces hôtes, lorsqu'il en fut enfin débarrassé par l'occupation de la ville qui se rendit par famine. Le roi, qu'une si longue résistance avait exaspéré, ne tint pas compte aux habitants de leur soumission tardive; la place fut pillée, démantelée, et la garnison passée au fil de l'épée. Robert, son fils puîné, qui disputait la couronne à Henri, son aîné, reparut, en 1031, sous les murs d'Avallon, et s'en empara à son tour.

A cette époque eut lieu la famine la plus horrible dont l'histoire fasse mention. Des pluies torrentielles n'avaient

Digitized by Google

pas permis d'ensemencer convenablement les terres, ni de récolter le peu qu'elles produisirent. Les moissons, déjà très-mauvaises en elles-mêmes, ne mûrirent qu'à demi. Aussi la disette qui suivit, et qui commença en 1030 pour ne finir que trois ans après, fut affreuse. La dernière année, on broutait l'herbe dans les champs, on arrachait la racine et l'écorce des arbres, on disputait aux animaux leur nourriture la plus grossière; on attaquait les voyageurs, disent les historiens du temps, non plus pour les dépouiller, mais, chose à jamais lamentable! pour assouvir, avec leurs chairs encore palpitantes, une faim dévorante. L'histoire nous a conservé le souvenir des horribles repas qui furent apprêtés à Mâcon et à Tournus avec de la chair humaine. La peste, qui suivit cette épouvantable famine, sévit avec tant de fureur, que les vivants suffisaient à peine pour ensevelir les morts (1).

On comprend aisément ce que nos malheureux pères eurent à souffrir dans ces déplorables circonstances. Le Morvand fut, une seconde fois, presque dépeuplé. On rencontrait çà et là sur le bord des chemins les cadavres maigres et décharnés de personnes qui avaient succombé dans les tortures affreuses de la faim; plusieurs même furent dévorés par les loups. Dieu, après avoir éprouvé aussi rudement son peuple, envoya, en 1033, une moisson si abondante, qu'elle surpassa celle de cinq années ordinaires (2).

Dans le courant de ce siècle, les lointains pélerinages devinrent un des principaux actes de dévotion des chrétiens. On voyait sur les chemins de Rome, de Jérusalem, d'Éphèse, de Compostelle et de Tours, d'infatigables pélerins marchant bardés de fer et chargés de chaînes ou de meules énormes qu'ils avaient fait vœu de porter

(1) Anquetil, *Hist. de France.*
(2) Glaber-Radulphe; Courtépée, tom. III,

Digitized by Google

jusqu'au terme de leur voyage (1). De nombreux fidèles du Morvand, entraînés par le mouvement général, descendaient chaque année des montagnes, et s'acheminaient particulièrement vers la Judée, témoin des mystères de la vie mortelle de l'Homme-Dieu. Mais ce fut en 1095 surtout, alors que toute la France émue jusqu'aux larmes par les prédications touchantes de Pierre-l'Ermite, se levait comme un seul homme pour arracher le tombeau du Christ des mains des infidèles, qu'on vit les seigneurs et les preux chevaliers du Morvand abandonner femmes et enfants, manoirs et seigneuries, pour aller se mesurer avec le redoutable croissant. Parmi eux, on remarquait Seguin de Lormes, qui donna les dîmes de sa terre de Château-Chinon à la cathédrale de Saint-Cyr; Hugues de Chastellux, qui rendit dépositaire de ses bienfaits le chapitre de Saint-Lazare d'Avallon, et acquérait ainsi, pour lui et ses successeurs, le droit d'inhumation dans la collégiale de cette ville; Hugues de Magny, Guillaume Besors de Villarnoult, Ponce de Glane, Guillaume de La Roche, Guy de La Bussière, Hugues de Marry, et plusieurs autres qui se signalèrent par leur courage et leurs aumônes (2).

Quelques années après leur retour, en 1116, ces seigneurs et autres de la Bourgogne et du Nivernais, plusieurs prélats et abbés de monastères, s'acheminèrent vers l'antique manoir des sires de Chastellux, où un rendez-vous leur avait été donné pour traiter des affaires du pays. Jamais, depuis sa fondation, la vieille forteresse féodale n'avait réuni dans son enceinte une plus nombreuse et plus illustre assemblée (3).

Un peu plus tard, en 1119, presque tous les habitants du

(1) *Vita sancti Thomæ*, abb. Farg.; dom Pitra, *Hist. de saint Léger*, Introduct., p. cvi.

(2) Courtépée, tom. i; Notice manuscr., *Gallia Christ.*

(3) *Chroniq. de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*; Courtépée, tom. i et vi.

Digitized by Google

Morvand, nobles, bourgeois et manants, se levaient à la nouvelle de l'arrivée du chef de l'Église dans leurs montagnes. Le pape Pascal II, assisté de plusieurs archevêques et évêques, se rendit cette année, le jour de saint Thomas, à Saulieu, pour consacrer la nouvelle église de Saint-Andoche, et faire la translation solennelle des reliques du saint patron, qui furent tirées de la crypte où elles reposaient depuis plus de neuf cents ans, et portées dans l'église supérieure. Le jour anniversaire de cette imposante cérémonie amena long-temps, dans cette petite ville, un concours considérable de fidèles qu'y attiraient les indulgences accordées par le Pontife.

Cependant, les affaires des chrétiens de l'Orient, depuis le départ des croisés, étaient allées toujours empirant. Le trône de Godefroy de Bouillon n'avait pas encore un demi-siècle d'existence, que déjà il chancelait sous les coups sans cesse répétés des Sarrasins, anciens possesseurs du pays. Toujours aux prises avec ces irréconciliables ennemis du nom chrétien, affaiblis par leurs propres victoires, les fils des croisés se virent bientôt dans la nécessité de tourner leurs regards du côté de l'Occident, et d'implorer à mains jointes l'appui et le secours de leurs anciens compatriotes, de leurs frères.

Ce ne fut pas en vain; car au triste récit que l'on fit de l'état de détresse où ils étaient réduits, les cœurs généreux s'émurent. Les Français surtout sentirent se ranimer leur ancienne ardeur guerrière, et une nouvelle croisade était résolue au fond des âmes. Convenait-il, en effet, de laisser périr sous le glaive des infidèles de valeureux guerriers auxquels on était attaché par les liens du sang et la profession d'une même religion?

Aussi lorsque le roi Louis-le-Jeune fit, aux fêtes de Pâques 1146, un appel à ses fidèles sujets, l'élan fut-il général et spontané. Tous les seigneurs du Morvand, suivis de leurs hommes, se rendirent à Vézelay où saint Bernard,

Digitized by Google

accomplissant la mission que venait de lui confier le pape Eugène III, inspira soudainement, par la seule puissance de sa parole, un enthousiasme irrésistible à une multitude innombrable de seigneurs, de prélats, d'abbés et autres personnes de toute condition accourus des diverses parties de la France alors si religieuse, si chrétienne. Le roi présidait lui-même cette assemblée dans tout l'appareil de la royauté.

Qui ne connaît ce cri immense, prompt comme l'éclair, fort comme la voix du tonnerre, qui, partant de toutes les bouches à la fois, fit retentir long-temps la vallée d'Asquins : *Diex li volt, Diex li volt, la croix !* Le monarque la reçut le premier; c'était celle que le pape lui avait spécialement destinée. Paré de ce signe auguste et sacré, Louis VII s'adresse lui-même à la foule et invoque, au nom des chrétiens de l'Orient, l'appui de la nation généreuse dont il est le chef suprême, et l'enthousiasme est à son comble. Mille bouches s'ouvrent à la fois pour réclamer, mille bras s'élèvent pour recevoir le gage vénéré d'un engagement solennel et irrévocable. Les engagements furent si nombreux, que bientôt les monceaux de croix, que saint Bernard avait apportés, se trouvant épuisés, le pieux abbé se vit dans la nécessité, pour satisfaire aux vœux de la multitude, de mettre ses vêtements en pièces.

Le peuple rivalisait de zèle avec les seigneurs. La population du Morvand qui, presque tout entière, s'était rendue à Vézelay à la suite de ses nobles maîtres, les suivit en si grand nombre en Judée, que les villes, les bourgs et les villages, comme les châteaux, demeurèrent presque déserts. Dans nos montagnes, comme en beaucoup d'autres endroits, c'est à peine s'il restait *un homme pour sept femmes* (1).

Dans ces temps de dévouement et d'héroïsme de la foi

(1) *Lettre de saint Bernard à un ami.* COURTÉPÉE.

Digitized by Google

religieuse, il était d'usage de chercher à se rendre le Ciel propice par de pieuses fondations, ou des aumônes généreusement distribuées aux serviteurs de Dieu les plus renommés pour leur régularité. Chaque seigneur s'efforçait d'obtenir, par ce genre de bonnes œuvres, un heureux retour au manoir de ses aïeux, ou d'assurer au moins son salut et sa mémoire en cas qu'il succombât sous les fatigues et les périls d'un si long voyage. C'est sous de telles inspirations qu'Artaud de Chastellux, entre autres, *près de partir avec ses fils pour Jérusalem*, donna à l'abbaye de Regny, que l'on remarquait sur la rive gauche de la Cure, à quatre kilomètres au sud-ouest de Vermenton, *usage et pacage* dans les terres de sa seigneurie. L'acte éminemment chrétien qui en fut dressé, et que nous rapportons ici, fut passé au château d'Avallon, en présence d'Humbert, évêque d'Autun, d'Odon, duc de Bourgogne, et de plusieurs autres personnes de distinction, tant ecclésiastiques que séculières.

« Qu'il soit connu de tous les hommes présents et à » venir, dit ce pieux et digne seigneur, que par la divine » Providence, Artaud de Chastellux s'est proposé d'aller, » pour ses péchés, à Jérusalem, avec ses fils et l'armée » royale; et se ressouvenant qu'on peut se racheter de la » mort par ses aumônes, parce qu'il est écrit : L'aumône » délivre l'homme de la mort; et le Seigneur, dans son » saint Évangile, dit : « Donnez l'aumône, et toutes choses » vous seront pures; » et Tobie : « L'aumône est, pour » ceux qui la font, un grand motif de confiance; » et » Daniel : « Rachetez vos péchés par l'aumône; » s'étant » rappelé toutes ces choses pour le salut et la rédemption » de son âme, et de celles de son épouse et de ses prédé- » cesseurs, il a donné à perpétuité, à l'église de Sainte- » Marie de Regny et aux frères qui y servent Dieu, la » paisson de leurs porcs dans tous les bois situés entre la » Cure et le Cousain, et le passage à travers sans indemnité,

Digitized by Google

» ainsi que le panage et tous les autres droits connus sous » le nom d'*accense* (1).

Parmi le grand nombre de seigneurs du Morvand qui suivirent l'armée royale, nous citerons, outre Artaud de Chastellux, Milon, Artaud, Guy et Guillaume, ses fils; Hugues Ier, seigneur de Château-Chinon et de Lormes, qui fit aussi du bien à l'abbaye de Regny; Seguin de La Tournelle, son frère; Erard de Magny, Anseric, vicomte d'Avallon, Guy Besors, seigneur de Villarnoult, Gauthier de Presles, Hugues de Sainte-Magnance, Etienne de Pierre-Perthuis, qui tous furent bienfaiteurs de ce monastère; Lambert de Rouvray, qui lui légua sa terre de Courtemel (2); Guillaume de La Roche-en-Breny, Barthélemy de Liernais, Anselme de Saint-Andeux, qui lui légua son domaine de Trinclain; Hugues d'Alligny, Savaric de Reclennes, Jean de Roussillon, Jean de La Roche-Milay, Renaud de Glane, Pierre de Luzy, Hugues et Guy de La Bussière, Guy de Marry, Geoffroy de Remilly, Odon Ier de Mary, et une foule d'autres qu'il serait trop long de nommer (3).

Cette expédition, qui d'abord s'était annoncée sous d'heureux auspices, finit par des désastres, et la plupart des croisés moururent misérablement. Comment en eut-il été autrement? L'histoire rapporte que cette multitude, qui montait à plus de deux cent mille et se composait de gens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, s'avançait confusément, sans frein comme sans commandement. Elle nous apprend encore qu'il n'est crimes si atroces, brigandages si révoltants, actions si honteuses, qu'on ne soit en droit de reprocher au plus grand nombre.

(1) Dom Georges Viole, *Hist. manuscr. de Regny.*

(2) Les religieux reconnaissants donnèrent *oscelos*, probablement des bijoux, à Geoffroy, son fils.

(3) *Ibid;* Gagnard, *Hist. de l'église d'Autun.*

Digitized by Google

Comment Dieu aurait-il béni une entreprise dont le but était louable et pieux sans doute, mais dont les moyens furent si coupables, qu'ils firent maudire le nom chrétien!

Si cette expédition ne fut point avantageuse aux chrétiens de l'Orient, elle fut utile au roi, qui vit augmenter son autorité aux dépens de celle des seigneurs, dont la plupart périrent en route. Les autres s'étant chargés de dettes pour fournir à l'équipement de leurs gens, Philippe-Auguste profita de leur affaiblissement pour leur enlever l'administration de la justice. Il créa donc à cet effet les baillis qui remplacèrent les vicomtes et les seigneurs justiciers. Bientôt la juridiction et la puissance des nouveaux juges s'accrut à tel point, qu'on les vit jugeant la noblesse et le peuple, menant à la guerre les nobles de leur circonscription, percevant les deniers publics, pourvoyant aux divers offices subalternes..... Aussi leur autorité porta, à son tour, ombrage aux rois et aux ducs de Bourgogne qui leur enlevèrent d'abord la direction des finances, puis le commandement des armées, et établirent des gouverneurs dans les provinces et les villes. Enfin Charles VI leur donna le dernier coup en leur retirant, en 1413, l'administration de la justice elle-même pour la conférer à des lieutenants, qui continuèrent à la rendre aux risques et périls des seigneurs.

A leur retour de la croisade, plusieurs chevaliers, pour remercier Dieu de les avoir préservés de préférence à tant d'autres, des maux qui fondirent sur l'expédition, jetèrent les fondements de nouveaux établissements religieux. Artaud de Chastellux, en particulier, se montra fort reconnaissant et bâtit à grands frais l'abbaye de Chors ou Cure, sur la rive gauche de la rivière de ce nom, où on en remarque encore d'imposants débris (1). Nous mon-

(1) Courtépée, tom. vi, p. 13; le *Nivernais*, tom. ii, p. 155; Archives de Chastellux.

Digitized by Google

trerons en son lieu que les auteurs qui ont attribué la fondation de ce monastère à Mahaut, comtesse de Nevers et veuve d'Hervé de Donzy, se sont trompés.

Tandis que quelques nobles chevaliers, comme Artaud de Chastellux, en usant de leur fortune pour l'honneur et le bien de la religion, méritaient l'estime et l'amour des peuples, d'autres, vrais fléaux de l'humanité, pillaient les églises, dévastaient les couvents. De ce nombre fut Gérard de Vienne, homme puissant et toujours en guerre avec ses voisins. Ce seigneur, dérogeant à l'honneur de son antique race, commit plusieurs vols sacriléges et se rendit redoutable aux moines qu'il maltraitait inhumainement après les avoir dépouillés; les voyageurs sur les grands chemins n'étaient pas plus en sûreté. Mais enfin, Philippe-Auguste arrêta ces violences. Ce monarque étant venu, en 1180, à Vézelay, se rendit de là à Pierre-Perthuis, où il avait convoqué les barons de la Bourgogne et du Nivernais. Gérard, sur la sommation qui lui en avait été donnée, s'y rendit aussi. Convaincu en pleine assemblée des crimes qui lui étaient reprochés, il fut condamné tout d'une voix à réparer ses nombreux méfaits. Ce seigneur se soumit à la trop légitime sentence qui le frappait, répara en effet ses injustices et ses crimes, et par son exemple fit cesser les déprédations de divers petits tyrans qui, comme lui, désolaient les campagnes (1).

Le douzième siècle ne devait point s'écouler sans que le Morvand vît s'élever sur ses limites méridionales, un important établissement religieux; c'était la célèbre chartreuse d'Apponay, qui a subsisté pendant 604 ans sous soixante-dix prieurs. Ce lieu, aujourd'hui riche de culture, n'était encore, en 1185, qu'un désert marécageux où à peine quelques cases de pauvres serfs mon-

(1) Dom Martenne, *Amplissima Collectio;* Martin, *Chronique de Vézelay*, p. 163; le *Nivernais*, tom. II, p. 150.

Digitized by Google

traient çà et là leurs toits de roseaux. L'évêque de Nevers, Thibaut, du consentement de son chapitre, le donna, cette même année, aux vertueux enfants de saint Bruno pour y fonder une maison de leur ordre, mais sous la clause expresse que le tout ferait retour à son église, *sans opposition ni contradiction*, si ces religieux venaient un jour à abandonner le nouvel établissement. C'est à cette condition sage que la chartreuse dut l'honneur d'arriver jusqu'aux mauvais jours de la révolution de 1789, sans avoir été abandonnée par les moines qui, plusieurs fois, en eurent la tentation (1).

Cependant des divisions intestines bouleversaient le royaume de Jérusalem à l'intérieur, tandis que les Sarrasins, sous la conduite du fameux Saladin, sultan d'Egypte et de Syrie, l'attaquaient à l'extérieur. Un trône déjà si faible par lui-même ne pouvait manquer de s'affaisser sous tant de secousses et d'attaques; aussi le sceptre échappait-il, en 1187, des mains de Guy de Luzignan, et Jérusalem se rendait-elle par capitulation, le 2 octobre de la même année.

Touchés de tant de malheurs, Philippe-Auguste et Richard Ier, roi d'Angleterre, se liguèrent pour arracher les Lieux-Saints des mains des infidèles, et se donnèrent rendez-vous à Vézelay où ils se joignirent en 1190 (2). Ils y rencontrèrent une foule de seigneurs accourus de tous les environs avec leurs écuyers et leurs hommes d'armes. Parmi eux, on remarquait Aubert et Hugues de Chastellux, Hugues II de Château-Chinon, Seguin de La Tournelle, Hugues de Magny, Ponce de Glane, Jean II de La Roche-Milay, Jean II de Roussillon, Arérius de Quarré, Ponce de Pierre-Perthuis, Simon de Semur, baron de Luzy; Guy Besors II, seigneur de Villarnoult, Guy ou

(1) *Gallia Chist.*, Charte de fondation, Chronique.
(2) MARTIN, *Chronique de Vézelay.*

Digitized by Google

Guillaume II de La Roche-en-Breny, Hugues de Vernon, Hugues de Lanty, Jean d'Alligny, Guillaume de Saulieu et beaucoup d'autres. La plupart se signalèrent par leurs bienfaits envers les diverses maisons religieuses des environs. L'abbaye de La Bussière, celles de Regny, de Saint-Martin de Chors, de Saint-Martin d'Autun, de Sept-Fonts, de Vézelay...., virent ainsi leur dotation s'accroître sensiblement. Les ecclésiastiques et les laïcs qui ne purent, en cette circonstance, prendre part à l'expédition, furent obligés, par ordre du roi, de payer le dixième de leurs revenus et de leurs biens meubles pour les frais de la guerre. Ce tribut s'appela, de son objet, *la dîme saladine.*

Arrivés devant Saint-Jean-d'Acre, les croisés en formèrent aussitôt le siége, et s'en rendirent maîtres le 13 juillet 1191. Plusieurs seigneurs du Morvand, entre autres, Seguin de La Tournelle et Hugues de Magny, guerriers pleins d'audace et de courage, succombèrent pendant l'attaque. Les autres, après quelques nouveaux et glorieux succès, rentrèrent en France, l'année suivante, avec le roi (1).

(1) Courtépée, tom. v; dom Viole, *Hist. manusc. de Regny*, Archives nation. et de Chastellux.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Affranchissements divers, Nouvelle croisade, Fondations pieuses, Invasions des Anglais, leurs brigandages.....

Les seigneurs, obligés d'équiper leurs hommes d'armes à leurs frais et de pourvoir à leurs besoins pendant le cours de ces lointaines expéditions, contractèrent des dettes considérables. La plupart furent contraints d'affranchir les villes et les principaux de leurs sujets, et même d'engager leurs fiefs en tout ou en partie pour se procurer quelque argent. La ville de Vézelay, la première, obtint un acte d'affranchissement de l'abbé de Sainte-Magdeleine, et s'érigea en commune. Quelques années après, en 1199, le duc de Bourgogne, Eudes III, accordait la même grâce à celle d'Avallon, qui pourtant n'eut ses échevins et son corps municipal qu'en 1214. Bien décidé à ne plus revenir sur une concession qu'il avait faite librement, le duc, à la prière des Avallonnais, écrivit la même année à l'évêque d'Autun en ces termes : « Je » prie instamment votre paternité, en cas que je révoque » la franchise et la liberté que j'ai données à mes sujets » d'Avallon, de mettre ma terre en interdit à leur réqui-

Digitized by Google

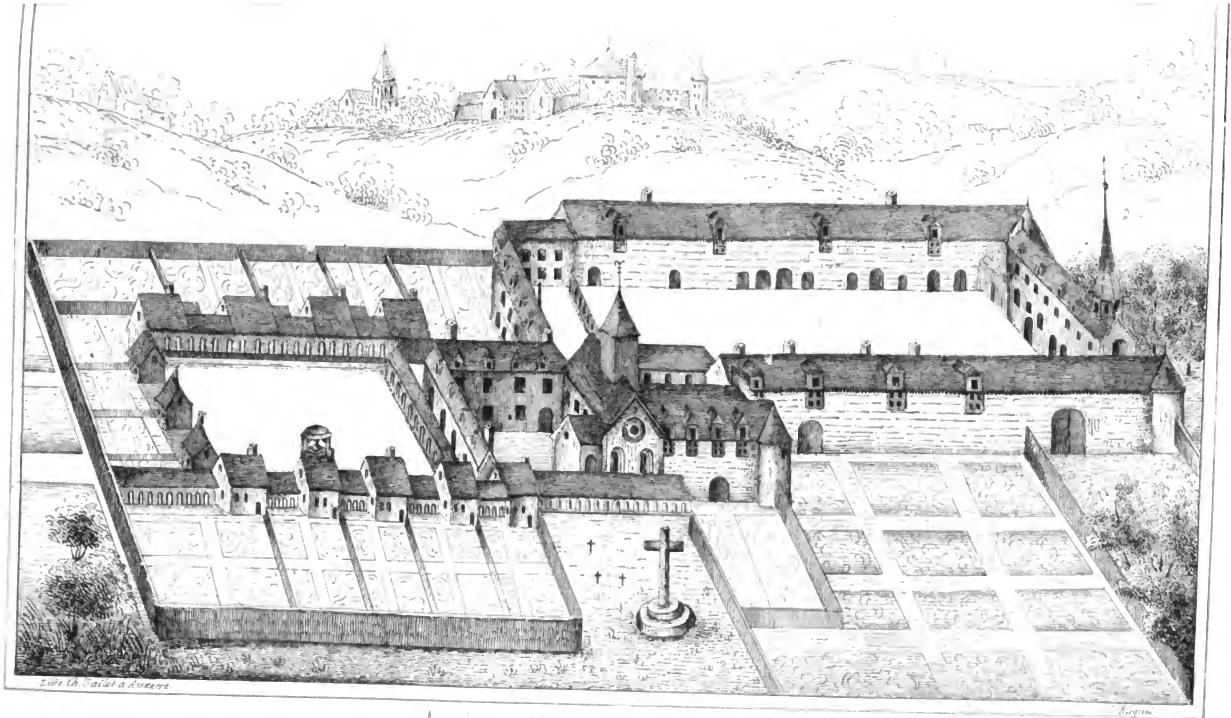

Ancienne Chartreuse du Val St Georges.

Digitized by Google

Digitized by Google

» sition, et de leur donner sur ce toute l'assurance qu'ils » vous demanderont (1). »

Ce prince écrivit aussi dans le même sens à l'évêque de Langres, dont le diocèse était compris dans ses états. Il le pria, en cas d'oubli des conventions qu'il venait de prendre, de lui rappeler ses engagements, et de le contraindre, lui et ses successeurs, par tous les moyens que Dieu avait mis entre ses mains, à les observer fidèlement (2).

De tout temps la religion a été l'appui et la sauvegarde du pauvre contre le riche, du faible contre le fort, et des petits contre les grands. Que serait-il arrivé, si, dans ces siècles de despotisme, la foi n'avait été plus vive, les préceptes divins plus respectés que de nos jours? La religion et ses anathèmes, dont se moquent sottement nos prétendus *esprits forts*, étaient alors le seul frein qu'on pût invoquer efficacement contre des maîtres absolus et tout-puissants, auxquels il eût été loisible de reprendre le lendemain ce qu'ils avaient accordé la veille. Aussi nulle convention, quelque peu importante, ne se fait entre les seigneurs et leurs sujets, sans que ceux-ci réclament l'intervention de l'Église. C'est de son concours qu'ils attendent la garantie et la sûreté pour l'avenir.

A peine un quart de siècle s'était-il écoulé depuis cet acte d'affranchissement, que l'évêque d'Autun, Guy de Vergy, accordait la même faveur à ses sujets de Saulieu, et faisait ensuite souscrire cette concession par Jean Ier, abbé de Vézelay, et par Guillaume Ier, abbé de Corbigny. Vers le même temps, Hugues III, seigneur de Lormes et de Château-Chinon, affranchissait ces deux petites villes. Le comte de Nevers en fit autant pour Moulins-Engilbert, et Jean de Châteauvillain pour Luzy.

En 1228, comme le monastère de Corbigny se trouvait grevé de dettes, l'abbé Gauthier, pour sortir de cette

(1) Courtépée, tom. v.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

fâcheuse position, eut aussi recours à un affranchissement. Il accorda donc à ses sujets, moyennant une somme de 500 livres, monnaie de Provins, et une rente annuelle de *dix sols* par personne, le droit de *bourgeoisie à perpétuité*, et fit, à leur prière, confirmer cette concession, l'année suivante, par le pape Grégoire IX (1).

Dans ces conjonctures, la France, que nous avons vu porter la guerre si loin de ses foyers, et tirer sa glorieuse épée contre les ennemis du nom chrétien, fut obligée de défendre, au prix de beaucoup de sang répandu, sa propre nationalité contre des voisins puissants. L'empereur Othon IV, Richard, roi d'Angleterre, Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne, s'avancèrent contre elle à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes au moins. Les alliés comptaient sur une victoire certaine, décisive, dont la conséquence devait être le partage de nos belles provinces, objet d'une longue et incessante convoitise.

Philippe-Auguste, de son côté, s'apprêta à les recevoir vigoureusement. Il convoqua donc tous ses vassaux; mais il ne put, malgré ses instances et tous ses efforts, réunir que cinquante mille combattants. Il fallut se résoudre à livrer bataille avec des forces aussi inégales, et, le 25 juillet 1214, on en vint aux mains dans les plaines de Bouvines, où, le courage suppléant au nombre, les Français remportèrent cette mémorable victoire qui sauva la patrie.

La noblesse du Morvand, qui avait répondu généreusement à l'appel du monarque, se couvrit de gloire dans cette brillante affaire. Pierre de La Tournelle, noble chevalier, issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la contrée, eut l'insigne honneur d'abattre sous son cheval le comte de Boulogne, l'un des chefs de l'armée

(1) *Chronique manuscrite de l'abbaye;* Archiv. nation.

Digitized by Google

ennemie, et de l'amener prisonnier à son roi. Cette action hardie ne contribua pas peu au gain de la bataille, et lui assura l'estime et l'amitié du prince (1). A ses côtés, combattait vaillamment Hugues de Lormes, son parent, *homme de tête et de résolution*, et aussi le plus riche, le plus puissant et le plus généreux des seigneurs du Morvand. Il commandait à un bon nombre de chevaliers et d'écuyers, assistés de leurs hommes d'armes, presque tous sortis de nos montagnes.

Hugues, que de vieilles chroniques disent avoir été d'*une extrême dévotion*, avant de confier sa vie aux hasards des combats, fonda son obit à Saint-Martin d'Autun, et fit du bien à cette abbaye. Cinq ans plus tard, il légua la *grande dîme* de Saint-Germain-des-Champs à celle de Regny, ainsi que la *paisson et le droit de pacage pour cent porcs* dans l'étendue de sa châtellenie de Lormes (2).

Tandis que notre vertueux baron en usait si bien envers les bons moines de Regny, modèles de toutes les vertus, d'autres seigneurs du Morvand, moins religieux que lui, leur suscitaient mille tracasseries, ravageaient leurs terres et maltraitaient horriblement leurs gens. De ce nombre furent Guillaume Besors, baron de Villarnoult, et Robert de Corbigny, seigneur du Parc, de Dun-les-Places et de Quarré en partie, tous deux vassaux de Hugues. En 1231, il s'éleva, entre le premier et l'abbé Hugues II, un différend qui pouvait avoir les suites les plus graves concernant les dons faits anciennement au monastère par les ancêtres de Guillaume. Le baron de Lormes, ami de la paix autant que de la religion, se porta médiateur entre les deux parties, et fit si bien par ses sages conseils et l'ascendant de son autorité, qu'il les réconcilia. Le sire de Villarnoult se désista non-seulement de ses injustes réclamations, mais encore fit du bien aux moines,

(1) *Chronique manuscrite; Annuaire de la Nièvre*, 1847.
(2) Dom Viole, *Hist. de Regny*.

Digitized by Google

et vécut, dans la suite, dans des rapports de bon voisinage avec eux (1).

L'année suivante, Robert, qui prétendait *tout plein de droits* sur Montgaudier, hameau situé près de Quarré, et dont les moines de Regny étaient seigneurs, ne se mit pas en peine de faire valoir, par des voies légales, ses prétentions. Il trouva plus facile et plus expéditif de se faire, selon l'usage des seigneurs de cette époque, justice à lui-même. Réunissant donc ses gens à la hâte, le fougueux Robert entre sur les possessions des moines et se porte aux plus coupables violences, aux plus graves excès sur les personnes et les choses. Plusieurs des hommes du monastère sont indignement maltraités ou mis à mort, les troupeaux enlevés et les maisons incendiées (2).

Une conduite si déloyale, si barbare, méritait une grave et sévère correction; aussi ce seigneur fut-il, à la prière des moines, excommunié avec les fauteurs de ses désordres. Ce châtiment était le seul qui pût être efficacement employé contre lui; l'Église, protectrice née du faible, ne craignit point d'y avoir recours. Frappé et comme atterré par ces foudres spirituelles, Robert se soumit, reconnut ses torts et promit de les réparer. Mais il est probable que la parole de ce seigneur ne parut pas un gage suffisant de l'exécution de ses promesses, car il fallut que le baron de Lormes, son suzerain, se rendît *pleige* ou caution pour lui. Ce ne fut qu'à cette condition que la sentence d'excommunication fut levée (3).

L'illustre et puissant seigneur de Lormes et de Château-Chinon, malgré ses immenses aumônes envers les monastères, malgré la protection si méritante dont il les avait couverts, ne crut pas avoir fait assez pour le bien de la

(1) Dom Vioie; Archives nation.

(2) *Ibid;* Trinclin et Vau-Marin, hameaux situés dans le voisinage, et qui dépendaient aussi des moines de Regny, eurent le même sort.

(3) *Ibid; Hist. manusc.;* Archiv. nation.

Digitized by Google

religion et le salut de son âme; il voulut encore, l'année qui précéda sa mort, doter son pays d'un établissement religieux qui rappelât aux générations futures et sa munificence et sa piété. Il fonda donc, *pour le salut de son âme, pour celles de sa noble épouse, Helvis de Vergy, de leurs parents vivants et morts, pour le bien spirituel des âmes de tous ses prédécesseurs, pour la gloire et l'honneur de Dieu, de notre sauveur Jésus-Christ, de sa benoîste mère, de saint Jean-Baptiste, de saint Georges, martyr, et de tous les saints*, un couvent de chartreux qu'il nomma *Sainte-Marie-du-Val-Saint-Georges*, et qu'il dota richement (1). Hugues fit ratifier, la même année, cette pieuse fondation par sa vertueuse épouse, par le comte et la comtesse de Nevers, qui prirent ce monastère sous leur garde et leur protection, et par l'évêque d'Autun, Guy de Vergy, son proche parent.

Le digne fondateur poussa si loin le zèle pour le nouvel établissement, qu'il voulut que les seigneurs de Lormes, ses successeurs, fussent tenus de défendre les droits des frères comme les leurs propres, et de réparer à leurs frais tous les dommages qui pourraient, dans la suite, leur être causés de quelque manière que ce fût. Il pria aussi le comte de Nevers, son suzerain, et ses successeurs, au cas où ils le négligeraient, de les y contraindre *sans miséricorde;* il conjura de même l'évêque d'Autun de mettre en interdit leur seigneurie jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à cette obligation, et il soumit, pour cela, tous ses biens aux évêques de ce siége (2).

Telles étaient les précautions que l'on croyait devoir prendre dans ces temps où l'empire des lois civiles était nul, ou plutôt à une époque où il n'existait aucune loi. C'est à toutes ces garanties, dont le fondateur entoura son berceau, que la chartreuse du Val-Saint-Georges dut le

(1) *Gallia Christ.*, tom. IV, *inter instrum*, p. 96.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

bonheur de traverser, sans secousses ni désastres, une période de 554 ans (1). Emportée enfin par le torrent révolutionnaire de 1789, qui renversa tous les établissements religieux, elle n'offre plus guère aujourd'hui que des débris que les antiquaires peuvent visiter à un kilomètre environ au sud de Pouques.

Cependant le zèle qui entraînait les grands et le peuple vers les plages lointaines de la Judée, n'était pas encore totalement éteint. Thibault IV, comte de Champagne, devenu roi de Navarre, avait fait publier, dans un moment de ferveur, une nouvelle croisade, et était ensuite parti avec ses vassaux pour la Palestine. Comme les précédentes, cette expédition n'eut pas un résultat heureux. Thibault, après l'occupation de Jaffa, qu'il fut bientôt contraint d'évacuer, regagna sa patrie avec une poignée de monde seulement; le reste avait péri.

Saint Louis occupait alors le trône de France. Ce prince, sans paraître vivement affecté du revers de son vassal, avait pris néanmoins la résolution secrète de venger les victimes malheureuses d'un zèle louable à tous égards. Une maladie grave, qui lui survint peu de temps après et le conduisit aux portes du tombeau, le détermina sans retour à exécuter cette résolution généreuse, et il s'engagea, en présence de toute sa cour, par un vœu solennel, à prendre la croix s'il en échappait. Sa santé s'étant tout à coup améliorée, le pieux monarque ne s'occupa plus que des moyens d'exécuter un engagement auquel il ne doutait pas qu'il dût son prompt rétablissement. Il appela donc tous les seigneurs à partager avec lui la gloire et les dangers de sa périlleuse entreprise, et, à sa voix, la bravoure se réveilla aussitôt.

La noblesse du Morvand se montra encore digne de ses

(1) Une pièce manuscrite, que nous venons de découvrir, nous apprend qu'elle fut, au seizième siècle, dévorée par un affreux incendie; mais elle nous laisse ignorer quelle en fut la cause.

Digitized by Google

glorieux ancêtres, digne de son roi. Mais avant de venir se ranger sous l'étendard des lis, chaque seigneur voulut, comme ses aïeux, attirer les bénédictions du Ciel sur son voyage et s'assurer, en cas de mort en route, les suffrages de l'Église. On les vit alors rivaliser de générosité envers les monastères et les doter par diverses concessions. Dreux de Mello, seigneur de Lormes et de Château-Chinon, donna, du consentement d'Helvis, son épouse, pour fonder leur obit, à l'abbaye de Regny, déjà si bien traitée par ses prédécesseurs, *cent soudées de terre de fort nivernais* dans sa seigneurie de Lormes, et ratifia toutes les donations faites par ses ancêtres. Artaud III de Chastellux, noble seigneur honoré de l'amitié de son roi, combla de nouvelles faveurs la *Cordelle* de Vézelay, qu'il avait fondée quelques années auparavant. Guy Besors III, seigneur de Villarnoult, lègua à Regny les dîmes de sa baronnie, ce qu'amortit gratuitement, *pour l'amour de Dieu*, Eudes, duc de Bourgogne (1). Guillaume de La Tournelle, que la grande considération attachée à sa personne avait fait accepter par le roi de France, en 1217, pour caution du serment de Pierre de Courtenay, fit du bien à l'abbaye de Bellevaux. Odon de Châtillon, sire de La Roche-Milay, en fit aussi au même monastère. Guy de La Roche-en-Breny et Henri, son frère, lèguèrent des rentes à l'abbaye de La Bussière et au prieuré du Val-Croissant. Henri de Quarré, Hugues II de Magny, Jean, Hugues et Guillaume de Rouvray, Bernard de Luzy, seigneur de Velars, Anselme III de Saint-Andeux, rendirent le monastère de Regny dépositaire de leurs bienfaits. Enfin Guillaume de Barges, Hugues de Vésigneux, Renaud de Conforgien, Jean II d'Alligny, Eudes de Roussillon, Hugues de Glane, et un grand nombre d'autres seigneurs morvandeaux suivirent l'élan général et se joignirent à l'armée royale (2).

(1) Dom Viole, *Hist. manuscr. de Regny.*
(2) *Ibid;* Courtépée; Archiv. nation. et de Chastellux.

Digitized by Google

Ces diverses expéditions, et les pélerinages qui entraînèrent si souvent les grands et le peuple dans les montagnes de la Palestine, eurent un fatal résultat pour l'Europe, ce fut d'y introduire la lèpre, maladie affreuse qui, du dixième au quatorzième siècle, infecta la population du Morvand aussi bien que celle du reste de la France. Les seigneurs de nos montagnes furent contraints de fonder, à côté des villes, bourgs et villages, des établissements de charité où on recueillait les personnes atteintes du mal. Avallon, Château-Chinon, Lormes, Luzy, Magny-les-Avallon, Moulins-Engilbert, La Roche-Milay, Rouvray, Saulieu...., eurent à leurs portes des *léproseries* ou *maladreries* dotées à cet effet. La religion, qui se dévoue naturellement au soulagement de toutes les infirmités, vint au secours des malheureux lépreux, et les confia au zèle charitable et aux soins paternels des *frères de saint Lazare.* La lèpre, la plus ancienne des maladies dont l'histoire fasse mention, était aussi la pire de toutes. Gallien, Arnaud de Villeneuve et quelques autres médecins en ont laissé des descriptions qui inspirent de l'horreur et de l'effroi (1).

Au retour de la Terre-Sainte, saint Louis se rendit avec

(1) Cette maladie rend, disent-ils, la voix rauque et *enrouée comme celle d'un chien qui a long-temps aboyé.* Le visage du patient ressemble à un charbon à demi-éteint; il est onctueux, enflé, luisant et semé de boutons fort durs dont la racine est *verte* et la *pointe blanche.* Ses yeux, saillants, immobiles, rouges et enflammés, *éclairent comme ceux d'un chat.* Sa langue, noire, sèche, enflée, ulcérée et raccourcie, est couverte de sillons et de grains blancs. Ses narines sont ouvertes et les conduits rétrécis par les ulcères. L'aspect général de son corps est repoussant. La peau, sur laquelle l'eau coule comme sur un objet gras et huileux, est couverte d'ulcères qui s'amortissent et *reverdissent les uns sur les autres;* elle est insensible, et soit qu'on la pince, soit qu'on la perce, elle rend, au lieu de sang, une eau sanieuse et visqueuse qui dégoute. Les poils sont courts, hérissés, déliés, et ne peuvent être arrachés sans emporter avec eux la chair pourrie à laquelle ils adhèrent..... Enfin les oreilles, le nez, les doigts, les mains, et quelquefois les membres entiers se détachent, tombent et préviennent la mort du malade qui languit encore long-temps dans ce triste et pitoyable état. (Nér de La Rochelle, p. 891.)

Digitized by Google

les seigneurs de sa suite à Vézelay, où il assista, le dix-huitième jour d'avril, qui était le dimanche de *Quasimodo*, à la translation des reliques de sainte Marie-Magdeleine. Cette cérémonie avait attiré, dans cette petite ville, une foule immense de personnes de tout âge et de toute condition, qui montait, si on en croit quelques auteurs, à plus de cent mille âmes. Comme il était impossible de loger tant de monde dans les hôtelleries, on joncha les rues et les places publiques de paille que les étrangers affermèrent à la toise pour y passer la nuit. Ce jour, qu'on appelait vulgairement *la fête des pardons*, amenait chaque année, à Vézelay, un concours prodigieux de pélerins, auxquels venaient toujours se mêler de nombreux fidèles partis de tous les points du Morvand (1).

Quatre ans après, en 1258, nos montagnes eurent à déplorer les suites d'une guerre seigneuriale comme nous en avons déjà signalé; d'une de ces guerres où les règles, communément observées aujourd'hui, étaient alors remplacées par des surprises et des atrocités; d'une guerre, en un mot, où le vaincu, s'il n'échappait par la fuite, était massacré de sang-froid ou renfermé dans les flancs ténébreux de quelque tour, au fond de quelque obscur cachot, où il expiait, le reste de sa vie, l'audace et la témérité d'avoir voulu se mesurer avec un voisin plus fort, ou du moins plus heureux que lui (2).

Le comte de Nevers et l'évêque d'Autun, n'ayant pu terminer à l'amiable un différend qui avait surgi entre eux concernant la châtellenie de Glane (3), dont le sombre manoir couronnait un rocher escarpé qui s'élève dans les bois,

(1) *Hist. d'Angleterre;* VELLY, *Hist. de France;* MARTIN, *Chron. de Vézelay.*

(2) Châteaubriand raconte qu'un seigneur ayant désarçonné et abattu sous son cheval un autre seigneur, et n'ayant pas alors d'épée pour l'égorger, il fut convenu, sur parole, que le vaincu attendrait, et qu'en effet, le vainqueur, à son retour, le trouva dans la même place.

(3) On dit aujourd'hui Glaine.

Digitized by Google

à l'ouest de Verrières, en vinrent aux armes. Il y eut des meurtres, des incendies et autres méfaits graves commis de part et d'autre. Après diverses escarmouches, les deux rivaux firent entre eux un accommodement tardif dans lequel ils arrêtèrent : « *Qu'on ne pourrait rien se demander pour raison de blessures, infractions, incendies de villes et de maisons faites par les gens de chaque parti* (1). » « C'est ainsi, ajoute l'historien, duquel nous empruntons ce fait, que les seigneurs se faisaient justice aux dépens des pauvres. »

Philippe-le-Bel, justement indigné des graves excès auxquels on se livrait dans les guerres privées, résolut enfin d'y apporter un terme, et, par son ordonnance de l'an 1303, les proscrivit sous des peines sévères. Cette défense du monarque, en les rendant plus rares, ne les fit pas cesser entièrement; car nous voyons, cinq ans plus tard, Odoard de Montaigu et Érard de Saint-Verain se livrer une bataille en règle, à laquelle prirent part plusieurs seigneurs morvandeaux. Dreux IV de Mello, seigneur de Château-Chinon et de Lormes, et son frère, s'engagèrent dans le parti du baron de Saint-Verain, leur parent, et combattirent vaillamment sous ses étendards. Dreux surtout se comporta en héros. Ce fut lui qui, en faisant prisonnier le dauphin d'Auvergne, Bérault de Mercueil, le plus puissant des seigneurs du parti d'Odoard, força la victoire à se déclarer pour Érard.

Plein de fierté, de Mercueil crut qu'il serait trop humiliant pour lui de se rendre à un seigneur qui, quoique d'une très-ancienne noblesse, était néanmoins inférieur à son rang; il refusa donc opiniâtrément de remettre son épée au seigneur de Château-Chinon, et ne consentit à la déposer qu'entre les mains du comte de Sancerre. Comme cette bataille s'était donnée contre la défense expresse du

(1) Courtépée, *Description de Bourg.*, tome VI; *Annuaire de la Nièvre*, 1847.

Digitized by Google

roi, Érard de Saint-Verain, le comte de Sancerre, Dreux de Mello et son frère furent arrêtés et renfermés, savoir : les deux premiers à Melun, et les deux autres dans la maison des hospitaliers de Saint-Jean-en-l'Isle près Corbeil (1).

L'ordonnance de Philippe-le-Bel avait déplu singulièrement à la noblesse, qui regardait le droit de guerroyer comme un de ses plus beaux priviléges; aussi celle du Morvand, de la Bourgogne, des évêchés d'Autun et de Langres s'adressa, en 1315, à Louis-le-Hutin qui venait de monter sur le trône, et le pria d'avoir égard à ses griefs, en lui représentant que depuis saint Louis on avait porté plusieurs atteintes *à ses franchises, libertés et coustumes anciennes.*

Le roi, faisant droit à cette requête, s'exprima ainsi dans l'article VI de sa réponse : « Pour que les nobles » puissent et doivent user des armes quand leur plaira, et » qu'ils puissent guerroyer et contregaigier, nous leur » octroyons les armes et les guerres en la mainière qu'ils » en ont usé et accoustumé anciennement; et se de guerre » ouverte les uns avoient prins sur l'autre, ils ne seroient » tenus de rendre (2). » Cette condescendance malheureuse perpétua encore pendant un siècle l'usage barbare qui fit verser tant de sang, et occasionna de graves et nombreux désordres en France.

A cette époque, le comté de Chastellux formait une puissante seigneurie en franc-alleu avec justice souveraine qui relevait directement du roi. En vertu d'un traité à l'amiable, qui eut lieu en 1328, entre le noble possesseur de cette terre et Eudes IV, duc de Bourgogne, alors dans son château d'Avallon, et d'une autre transaction, passée trois ans plus tard, avec le comte de Nevers, cette seigneurie

(1) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.; Album du Nivern.*
(2) *Ordonnance des Rois*, 2 vol. in-folio, p. 6 et 155.

Digitized by Google

devint mouvante partie du duché de Bourgogne et partie du comté de Nevers. Ce fut alors seulement que les deux provinces reconnurent des limites certaines de ce côté. Par suite de cette dernière convention, Marigny-l'Église, Bazoches et leurs dépendances formèrent une puissante châtellenie mouvante de Monceaux-le-Comte, mais qui fut démembrée dans la suite.

Le milieu du quatorzième siècle fut une époque de malheurs et de calamités pour le Morvand, et même pour toute la France. Sans nous arrêter à cet affreux ouragan qui se déchaîna, en 1349, sur notre contrée qu'il couvrit de ruines, et à cette terrible épidémie, le choléra de ce temps-là, qui, sur cent personnes, au rapport d'un contemporain, n'en épargnait que neuf, venons à la désastreuse invasion qui désola la patrie.

L'Angleterre, l'*ancien ennemi de la France*, comme la nomment les chartes et les chroniques, lança sur nos belles provinces ses redoutables bataillons qu'appelaient en secret quelques grands vassaux de la couronne. Vainqueurs à Crécy, en 1347, les terribles insulaires ne méditent rien moins que la ruine de la France entière. A peine, en effet, la trève conclue en ces funestes circonstances expirait-elle, que, divisés en deux corps d'armées, ils se jettent sur elle comme des lions affamés sur leur proie, pillant, brûlant et égorgeant tout ce qui se rencontre sur leur passage.

Exaspéré par tant de cruautés, le roi Jean, à la tête de son armée, s'avance contre la division du prince de Galles, l'attaque dans un lieu désavantageux, près de Poitiers, et perd, malgré des prodiges de valeur, la liberté avec la bataille, le 17 septembre 1356. Cette funeste journée priva la France de ses plus vaillants défenseurs. Plusieurs seigneurs du Morvand, entre autres Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, baron de Lormes et de Château-Chinon, qui venait d'être élevé à la dignité de connétable, y trou-

Digitized by Google

vèrent une mort glorieuse. Jean III de Challon, son oncle, avec lequel il avait partagé, l'année précédente, la baronnie de Lormes, s'y comporta en héros (1).

Maîtres du pays, après leur victoire de Poitiers, les Anglais parcourent la patrie comme un torrent de feu. Arrivés dans l'Auxerrois, ils attaquent l'abbaye de Regny, la prennent et la pillent. Ils s'emparent, en outre, de l'abbé qui s'était retiré avec une partie de ses trésors dans la forteresse de Vermenton, et ce ne fut qu'au prix de grosses sommes d'argent qu'il put se tirer de leurs mains. De là, les ennemis s'avancèrent du côté du Morvand, où ils arrivèrent en commettant les plus tristes dévastations. Dix-huit métairies, appartenant au monastère dont nous venons de parler, et situées la plupart dans nos montagnes, furent réduites en cendres. Le vaste étang de *Chaux* et la ferme de ce nom, qu'on remarquait dans la commune de Dun-les-Places, furent ruinés. Lorsque l'abbé voulut, en 1377, réparer le premier, il fut contraint d'*imposer ses sujets à cent francs d'or* pour couvrir les dépenses (2).

Mais nul endroit plus que Saulieu n'eut à souffrir de la fureur de ces redoutables ennemis de la nationalité française. Prise en 1359, malgré les efforts du *gardien* ou capitaine qui y avait été établi en vertu de l'ordonnance de Philippe V, de l'an 1317, cette ville fut pillée, saccagée et en partie brûlée ; l'église collégiale ne fut pas mieux respectée, et n'offrit bientôt que des ruines. Urbain V et Clément VII, pour en favoriser la restauration, accordèrent, quelques années après, des indulgences aux fidèles qui y contribueraient par leurs aumônes (3).

Les malheurs de Saulieu et des lieux circonvoisins jetè-

(1) Archiv. nation., *Annuaire de la Nièvre*, 1847.
(2) Dom Viole, *Hist. manusc. de Regny; Gallia Christ.*, tom. xii, p. 131.
(3) Courtépée, tom. vi, p. 205; Expilly, Longuerue.

Digitized by Google

rent tout le Morvand dans la crainte et la consternation. Tremblants pour leurs manoirs, les seigneurs se hâtent de les réparer et d'en augmenter les fortifications. De toute part on voit les retrayants occupés à faire guet et bonne garde à l'entour. Chastellux, Bazoches, Lormes et Pierre-Perthuis, entre autres, offrent un aspect vraiment guerrier. Enfin, après bien des malheurs et des désastres, le traité de Guillon, en vertu duquel il leur fut payé une somme de *mille moutons d'or*, débarrassa, en 1359, le pays de ces terribles hôtes (1).

La paix et la tranquillité qui suivirent le départ des Anglais ne furent pas de longue durée. Une bande de malfaiteurs, vulgairement appelés *Écorcheurs*, nom qu'ils ne portèrent que trop légitimement pour le malheur des pays où ils passaient, vint, quatre ans après, ainsi qu'une troupe de vautours, s'abattre sur le versant oriental du Morvand. C'était un débris *des grandes compagnies* qui s'étaient formées par suite du traité de Brétigny, du 8 mai 1360. Les garnisons qui sortaient, mécontentes et mal payées, des villes et places fortes livrées aux Anglais, se réunirent aux Allemands et autres étrangers qu'Édouard, roi d'Angleterre, renvoyait de dessous ses drapeaux, et parcoururent la Bourgogne, en ravageant les campagnes. Ces misérables s'étant emparés, en 1363, du fort de La Vesvre, situé à l'est de La Celle-les-Autun, se répandirent de là dans les environs qu'ils rançonnèrent durement. Sortant chaque matin de leur repaire, ils se livraient pendant le jour à toutes sortes de brigandages et d'horreurs, et souvent ne rentraient, le soir, qu'à la lueur des incendies qu'ils avaient allumés. Il fallut encore, pour s'en débarrasser, composer avec eux, et leur compter *deux mille cinq cents francs d'or* (2). L'année suivante, le duc de Bourgogne,

(1) Courtépée, tom. I, p. 178, Archiv. de Chastellux.
(2) *Ibid*, tom. I et VI.

Digitized by Google

pour prévenir le retour d'un pareil fléau, fit raser la place, et l'incorpora à la châtellenie de Glane.

A peine trois ans se sont-ils écoulés, qu'une autre bande de gens de même espèce se cantonne au château de Vésigneux, près Lucenay-l'Évêque, et commet de semblables dégâts dans les villages d'alentour. Une troisième, sous la dénomination de *Tard-Venus* qu'elle s'était donnée, parce que, disaient ces pillards, ils *ne faisaient que glaner où leurs devanciers avaient moissonné*, s'empare de Villaines-les-Prévôtes, et s'y fortifie. Insatiables de crimes et de vols, ces brigands, après avoir ravagé l'Auxois, s'avancent sur Saulieu qu'ils se promettent de traiter durement; mais le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, accourt à leur rencontre, les attaque et les taille en pièces près de Chanteau. Le chef de cette troupe d'hommes sauvages portait, sur sa bannière, ces mots écrits en gros caractères : *L'ami de Dieu, l'ennemi des hommes.* Qu'on juge de là ce que l'on pouvait espérer de pareilles gens (1).

En 1368, une armée de *routiers* ou *robeurs*, autre espèce de malfaiteurs sortis des vallées de la Navarre, s'avança jusqu'à Cravant, dont elle espèrait se rendre maîtresse, afin d'y exercer ensuite impunément les désordres et les excès révoltants auxquels elle s'était livrée partout sur son passage. Mais la noblesse du comté d'Auxerre se met aussitôt sous les armes, vole au secours de la place et la délivre. Ces misérables, ainsi repoussés vigoureusement, se portèrent en désordre du côté du Nivernais et du Morvand, où ils pensaient continuer leurs ravages. Mais les nobles défenseurs de Cravant les suivirent résolument, et ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils les eurent entièrement défaits à Sémelay, au nord de Luzy (2).

(1) Courtépée, tom. vi, p. 301.

(2) M. Crosnier, *Tableau chronologique; Album du Nivernais*, tom. ii, p. 196; *Annuaire de l'Yonne*, 1840, p. 69.

Digitized by Google

Tant de déprédations et de brigandages, qui se renouvelaient presque chaque année, firent penser aux habitants des villes et des bourgs à se fermer de murs ou à réparer leurs anciennes fortifications. Les *bourgeois* de Moulins-Engilbert obtinrent les premiers, en 1386, de Marguerite de Flandre, comtesse de Nevers, de clore leur ville. Ceux de Château-Chinon, de Lormes, de Corbigny, de Luzy, de La Roche-Milay, de Saulieu, de La Roche-en-Breny, de Rouvray, de Pierre-Perthuis, firent de même peu de temps après.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Guerres civiles, les Armagnacs et les Bourguignons, Charles VII et Philippe-le-Bon, Prise de Château-Chinon et d'Avallon, le maréchal de Chastellux, Famine, Ligue du Bien-Public, Louis XI et Charles-le-Téméraire.

Si le quatorzième siècle n'offre, ainsi que nous venons de le voir, que des maux et des calamités pour nos montagnes et toute la France, le suivant va nous présenter le triste spectacle de divisions intestines, de guerres civiles et de tous les maux qu'elles entraînent après elles. Jamais, depuis la conquête romaine, les paisibles échos du Morvand n'avaient retenti si fréquemment et si longtemps du bruit des armes et du cri des combattants. Il y avait, en effet, à peine quelques années qu'il avait commencé, que toute la France, tranquille au dehors, se laissait aller, au dedans, aux plus funestes divisions, aux plus terribles vengeances. Le duc d'Orléans ayant été assassiné le 23 novembre 1407, par des sicaires soudoyés par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, les haines et les ambitions rivales qui semblaient s'apaiser recommencèrent avec plus d'acharnement qu'auparavant. Deux factions puissantes, celle des Orléanais, dite des *Armagnacs*, à cause de Bernard VII, comte d'Armagnac, qui en devint

Digitized by Google

le chef, et celle des Bourguignons, se partagèrent toute la patrie qu'elles remplirent de sang et de carnage. Les seigneurs du Morvand, et toute la population avec eux, s'étant jetés dans le parti Bourguignon, les Armagnacs firent marcher des troupes vers nos montagnes et s'emparèrent de Château-Chinon, capitale du pays.

Maîtres de cette ville, ils se répandirent dans les environs, prirent Lormes, le pillèrent et brûlèrent ses deux châteaux. Ceux de Vermenoux, de Beauregard, de La Tournelle, de Glane, de Roussillon, de La Roche-Milay, de La Vieille-Montagne, de Marry, du Bruys, d'Aron, de Maison-Comte, d'Aringette, d'Argoulais, d'Orfeuille, de Saint-Martin-du-Puy, et beaucoup d'autres, éprouvèrent le même sort. Plusieurs ne furent pas rebâtis (1).

Instruit des maux que ces troupes causaient chaque jour sur les terres du roi et les siennes, Jean-sans-Peur prit la résolution d'en débarrasser le pays à quelque prix que ce fût. Il écrivit donc de Belgique, où il était occupé à guerroyer, à Marguerite de Bavière, son épouse, tant au nom du roi qu'au sien propre, et la pressa vivement de faire mettre le siége devant Château-Chinon, afin d'obtenir au plus tôt la reddition de cette place. Il écrivit en même temps à Renaud de Thoisy, son receveur général, pour qu'il versât trois mille quatre cents livres pour les frais de l'expédition; il lui ordonna, en outre, de *fournir et de faire conduire les poudres, canons, arbalètes, boulets et autres choses nécessaires à l'attaque et réduction de la ville* (2).

Marguerite ayant aussitôt convoqué les vassaux du duché, ceux-ci s'empressèrent de répondre à ses ordres, et partirent avec leurs écuyers et leurs hommes de

(1) Dom Plancher, *Hist. de Bourgog.*; Courtépée, *Descript. de Bourg.*; l'*Album du Nivernais*, tom. II; *Notice manuscrite sur l'ancien comté de Château-Chinon.*

(2) Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, tom. III, p. 349.

Digitized by Google

guerre pour le lieu du rendez-vous. On remarquait, parmi les chefs de l'expédition, Jean, seigneur de Rochefort, chevalier banneret; Girard de La Guiche, bailli de Charollais; Jean de Saulx, seigneur de Courtivron et chancelier du duc; Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu; Guy de Bar, chevalier banneret, seigneur de Presles et bailli d'Auxois; Huguenin de Mont-Saint-Jean, bailli d'Autun; Jean de Saint-Hilaire, bailli de Châlons-sur-Saône, enfin Jean de Neuville, bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Réunies sous les murs de la place vers le commencement du mois de juin 1412, ces troupes, au nombre de trois mille hommes, en formèrent aussitôt le siége. Les sommes que le duc de Bourgogne avait destinées pour cette entreprise furent bientôt dépensées, et néanmoins la ville tenait bon. Marguerite, qui avait appris que le duc de Bourbon, l'un des princes ligués, devait venir au secours de la place, fit des emprunts et ordonna de pousser plus vivement l'attaque. Les assiégeants, en conséquence, redoublent d'ardeur, et foudroient sans relâche les murs de la place sans pouvoir s'en rendre maîtres, bien que les secours attendus n'arrivassent pas. Enfin ils y entrèrent vers la fin de juillet par capitulation, et le capitaine Baquin-Beul et toute la garnison en sortirent avec honneurs de la guerre (1).

Les Bourguignons démantelèrent presque entièrement la ville, ruinèrent le château et se retirèrent après avoir pris quelques jours de repos. Comme l'expédition avait coûté au duc des sommes assez considérables, Charles VI, intéressé lui-même à cette guerre, lui assigna, en dédommagement, quatorze cents livres sur le revenu des décimes accordés par *les gens d'église* des diocèses d'Autun, de Châlons et de Lyon.

(1) Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, tom. III, p. 349.

Digitized by Google

Jean-sans-Peur ayant été assassiné, à son tour, le 10 septembre 1419, par Tanneguy du Châtel, sur le pont de Montereau, Philippe-le-Bon, son fils et son successeur, jura de venger sa mort d'une manière exemplaire. Pour parvenir à cette fin, le prince bourguignon résolut de s'unir aux ennemis de la France, et convoqua, en conséquence, une assemblée de grands seigneurs à Arras, à laquelle Henri V, roi d'Angleterre, qui se trouvait alors à Rouen, fut invité. Le monarque anglais s'y étant en effet rendu, on ébaucha un traité qui fut ratifié à Troyes, le 21 mars de l'année suivante, et cimenté par le mariage de Catherine de France, dernière fille de Charles VI, avec Henri. Par ce honteux traité, plus funeste pour la France que la malheureuse journée d'Azincourt, et que signa un père en délire, que ratifia une mère dénaturée et qu'approuva un conseil aveugle, le dauphin était déclaré exclu du trône, et la couronne transférée sur la tête d'un prince étranger.

A la mort de son père, arrivée le 21 novembre 1422, Charles VII, que ses ennemis nommaient par dérision le *roi de Bourges*, en appela à Dieu et à son épée, et se mit aussitôt en devoir de revendiquer ses droits avec un petit nombre de sujets demeurés fidèles. La guerre qui s'ensuivit ne dura pas moins de vingt ans. Pendant tout ce temps, la France fut continuellement divisée et livrée en proie au trouble et au carnage.

Les seigneurs du Morvand, dévoués à Philippe-le-Bon comme à son père, se rangèrent en foule sous ses étendards, et combattirent avec lui contre les intérêts de leur légitime souverain. Devons-nous leur en faire un crime et les accuser de révolte? Nous nous y déterminerions difficilement. Dans ces temps de troubles et de luttes intestines, il fut souvent difficile de démêler de quel côté se trouvaient le bon droit, le véritable intérêt de la patrie. Les choses en étaient venues à ce point, dit Fiévée, « qu'on vit alors

Digitized by Google

» dans le royaume deux rois, deux régents, deux connés-
» tables, deux chancellers. Tous les grands corps de l'état
» furent doubles, les charges eurent chacune deux titu-
» laires, et la guerre civile se continua sous des formes si
» régulières, qu'il était impossible qu'il se fît le moindre
» mal qui ne fût appuyé d'une autorité reconnue. »

Aucun des preux chevaliers de nos montagnes ne montra, dans ces tristes circonstances, autant de courage et de bravoure que Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, que ses brillants exploits ont fait mettre au rang des plus grands capitaines de son temps. En 1423, le bâtard de la Beaume et Tanneguy du Châtel, qui soutenaient le parti de Charles VII, s'étant présentés devant la ville de Cravant, alors l'une des clefs de la Bourgogne, s'en emparèrent et y laissèrent une garnison. Marchant ensuite du côté du Morvand, l'armée royale se rendit maîtresse d'Avallon, d'où elle se répandit dans nos montagnes, et prit plusieurs châteaux, entre autres, celui de Maraut.

Tandis que les royalistes étaient ainsi occupés en Morvand, peut-être aussi pour faire diversion et les éloigner de ses domaines, le maréchal de Chastellux attaqua la ville de Cravant, et s'en rendit maître à l'aide de quatre cents hommes seulement.

Informés de ce coup de main, de La Beaume et du Châtel, revenant aussitôt sur leurs pas, reparurent sous les murs de la place, résolus à la reprendre à quelque prix que ce fût. Ils en formèrent donc de nouveau le siége, et la tinrent pendant cinq semaines étroitement serrée. Le sire de Chastellux ayant alors réparti ses quatre cents héros sur les remparts et les tours, se prépara à soutenir avec eux l'attaque, et il fut assez heureux pour y réussir et attendre qu'une armée de quatre mille Anglais, sous le commandement du comte de Salisbury, vînt le secourir. Il était temps, car les assiégés, pressés par la famine, avaient déjà mangé leurs chevaux. Le lendemain 31 juillet, le

Digitized by Google

maréchal sortit à la tête de sa petite armée, livra un si terrible combat aux assiégeants, qu'il les mit en pleine déroute, et leur tua ou fit prisonniers cinq mille hommes environ (1).

Mais écoutons plutôt le maréchal rendant compte lui-même de cette chaude affaire dans le langage naïf du temps : « ..... Sçavoir faisons que comme naguère la ville » de Cravant, héritaige et de toute ancienneté apparte- » nante aux doyen et chapitre de l'église d'Auxerre, fust » occupée, prinse, et destenue de larrons, pilleurs et » robeurs, tyrans mouvais, et se chose licite est de dire » ennemis de Dieu, de l'esglise, du roy, du royaulme et » du monde, et pour recouvrer icelle et mettre hors de » leurs mains pour l'honneur et resvérence de Dieu, de la » très-glorieuse vierge Marie et du benoist saint Estienne, » premier martyr, patron d'icelle esglise, et pour nous » acquitter loyaulment envers le roy, nostre souverain sei- » gneur, nous soyons employez de puissance d'armes avec » nos bons parens, amis et alliez en telle mainiesre que, par » la grace de Dieu, nostre benoist createur, icelle avons » recouvrez a grands perils et souffretez de nos corps, » fraix, missions et despens, depuis laquelle recovrance » avons en icelle ville este assiesgez par les dessus dits » ennemis et aultres, l'espace de cinq semaines et plus » grande pouretez de vivres et aultres besoins, tant que » contraints avons esté de illeques mangier nos chevaulx en » tres-grande partie et aultres bestes, soffert aussi plusieurs » assaults, jusqu'à ce que le siege devant nous apposé par » lesdits ennemis en tres-grand nombre et multitude de » gens comme de quinze mille et plus, a este levez et des- » partis par bataille..... où ont este de quatre a cinq mille » hommes morts, prins et emmenez..... » On voit, par les

(1) *Charte de concession de Cravant au chapitre d'Auxerre; Notice hist. sur Auxerre.*

Digitized by Google

termes mêmes de la charte, que Claude de Beauvoir et tous les autres seigneurs du Morvand étaient dans la bonne foi, et croyaient combattre pour la bonne cause. Le mariage du roi d'Angleterre avec la fille de Charles VI, et le traité ratifié à Troyes par ce prince et les grands de la couronne, avaient produit dans eux cette conviction.

Le maréchal de Chastellux s'empressa, après cette brillante affaire, que l'on regrette de ne pas voir se donner en faveur de l'héritier légitime de la couronne, de rendre la ville de Cravant au chapitre de la cathédrale d'Auxerre qui en était seigneur *de toute ancienneté*. Celui-ci s'en montra fort reconnaissant, et lui accorda, pour lui et ses successeurs *mâles*, par ordre de primogéniture, et, *à défaut de mâles, au mari de la fille qui serait dame de Chastellux*, un titre de chanoine avec la jouissance, à perpétuité, d'une prébende, et le droit de sépulture dans cette église (1).

Les royalistes perdirent aussi, peu de temps après, la ville d'Avallon, que défendait le capitaine Jacques d'Espailly, dit *le capitaine Fortépice*, à la tête de deux cents hommes. « C'était, dit Monstrelet (2), la fleur des » gens d'armes, roides et instruits de la guerre, qui » moult vaillamment se défendirent, » lorsque Pierre de Charni, Thomas de Vaudrey, Jean, bâtard de Saint-Pol, d'Humières, vinrent, en 1433, avec un corps d'armée considérable, attaquer la place. Les Bourguignons, d'abord repoussés avec perte, revinrent à la charge, et firent tant *par leur adresse et leurs engins*, qu'ils s'en emparèrent malgré le courage et les efforts des assiégés qui, en cette grave circonstance, *firent devoir plus que d'hommes*, si ce n'est Fortépice. La lâcheté de cet indigne capitaine, qui était Nivernais, et son impertinence envers les dames de la ville, furent cause de l'ancienne antipathie des

(1) Lebœuf; *Mémoires et Recherches hist. sur Auxerre*, p. 25.
(2) *Chroniques ou hist. curieuses*; Courtépée, tom. v.

Digitized by Google

Avallonnais contre les habitants de cette province (1). Les assiégeants, maîtres de la ville, la pillèrent et en traitèrent les hommes et les femmes avec beaucoup de rigueur et d'insolence.

Il y avait près de vingt ans que ces funestes divisions désolaient la France, lorsque intervint, en 1438, le traité d'Arras, où le duc de Bourgogne fit son accommodement avec Charles VII, et le reconnut pour son roi et légitime souverain. Néanmoins, les Anglais ne furent expulsés complètement de la France qu'en 1450.

Trois ans après ce traité, que Philippe-le-Bon aurait dû, pour le bonheur de sa patrie, conclure long-temps auparavant, une famine affreuse, accompagnée d'une violente épidémie, vint, à son tour, désoler nos provinces et y porter le deuil et l'épouvante. Il était rare, dans ces temps reculés, que ces trois terribles fléaux, la guerre, la famine et la peste, ne se suivissent de près. Le boisseau de froment monta alors à trente sous et l'avoine à dix, somme énorme, si on se rappelle que, quatorze ans auparavant, le seigle ne coûtait qu'un sou la mesure, ainsi que le constate le marché passé en 1426, entre le curé de Cussy, *agent d'affaires* de Guillaume de Clugny, seigneur de Menessaire, et Pierre de Montagu, bourgeois de Saulieu (2).

Dans cette affreuse circonstance, on vit des milliers de personnes succomber chaque jour victimes de la faim et de sa cruelle compagne, et expirer au milieu de violentes convulsions et d'inexprimables souffrances. Les habitants du Morvand, qui ne possédaient encore ni le sarrasin, ni la pomme de terre, eurent recours aux racines de fougères dont ils composèrent un pain aussi insipide que malfaisant; on l'eût facilement pris pour des mottes à

(1) Du Haillant, *Hist. de France;* Courtépée, tom. v, p. 593.
(2) *Ibid*, tom. vi, p. 279; Expilly; *Pièces manuscr.*

Digitized by Google

brûler. Les archives de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun nous apprennent que les pauvres des environs de la ville en firent avec une espèce d'argile que l'on tirait près du monastère (1).

Aux guerres que le traité d'Arras avait fait cesser, devait bientôt en succéder une autre plus scandaleuse, celle d'un fils contre son père. On a dit de Charles VII qu'il fut malheureux par son père et par son fils. En effet, le dauphin, depuis Louis XI, se révolta deux fois contre lui, et le força d'armer pour sa propre défense. Ces nouveaux démêlés ne devaient pas encore se terminer sans que le Morvand en ressentît les tristes conséquences. En 1444, Louis s'étant enfui en Bourgogne, auprès de Charles-le-Téméraire, y fut aussitôt suivi par les troupes de son père qui rencontrèrent ses gens dans l'Autunois, et les dispersèrent. Comme toujours, le pays en souffrit. Les faubourgs d'Autun furent pillés, le monastère de Saint-Symphorien livré aux flammes, les villages de Montelon, de Reclennes, de Menessaire et autres, en partie incendiés (2).

A cette époque, le Haut-Morvand, celui qui formait les dépendances de l'ancien comté de Château-Chinon, était régi par une coutume particulière. Née de La Rochelle (3), et une notice manuscrite déposée aux archives nationales, nous apprennent qu'en vertu de cette coutume, qui ne se composait que de quelques articles, les appels des jugements rendus dans les baillages de Château-Chinon, de Lormes, d'Ouroux et de Brassy-et-Dun, se portaient alors au parlement de Dijon (4).

En 1463, comme ces deux coutumes ne formaient pas encore un corps de lois, mais consistaient seulement en

(1) M. Bulliot, *Hist. de Saint-Martin; Notice.*

(2) *Notice historique.*

(3) *Mémoires sur le Nivern.*, p. 421.

(4) Cette coutume était régie par celle du Nivernais dont le comté de Château-Chinon formait une enclave.

Digitized by Google

divers usages généralement adoptés, et que de leur élasticité résultaient naturellement différents abus, le comte de Nevers, Charles de Bourgogne, résolut de les réunir en un code authentique et régulier, duquel les juges et autres officiers publics ne pussent s'écarter à l'avenir. Il convoqua donc à cet effet les états de la province à Moulins-Engilbert, et se rendit lui-même dans son château dont on remarque encore d'imposants débris au sommet du rocher qui commande cette petite ville. Les seigneurs laïcs et ecclésiastiques du Morvand répondirent à cet appel, et accoururent, comme ceux du reste de la province, au lieu du rendez-vous. De mémoire d'homme on n'avait vu une multitude plus considérable de personnes de qualité s'assembler au confluent du *Gara* et du *Guignon*.

Pendant tout le temps que durèrent les états, on se réunit chaque jour dans la grande salle du château, et on y arrêta tous les articles dont se composait la coutume du Nivernais, à l'exception des neuf derniers sur lesquels on ne put s'entendre. On se réunit de nouveau, en 1490, à Nevers, mais cette fois encore sans résultat (1).

Cependant l'horizon politique de la France se grossissait de nuages. Louis XI, parvenu à la couronne en 1461, traita son royaume en pays conquis. Il ôta aux magistrats et aux officiers leurs charges et leurs dignités pour les donner à ses créatures, aux rebelles qui l'avaient soutenu dans sa révolte contre son père. Il dépouilla les grands, ne traita pas mieux le peuple qu'il accabla d'impôts, et abolit la pragmatique-sanction (2). Tant de violences et de vexations excitèrent des mécontentements dans tout le royaume. Les meilleurs citoyens, poussés à bout, prirent

(1) Gillet, *Annuaire de l'an XIII;* Née de La Rochelle, tom. II, p. 336; *Coutume manuscr. de Saint-Pierre-le-M.;* le *Nivernais*, tom. II, p. 214.

(2) Anquetil, *Hist. de France.*

Digitized by Google

une résolution extrême, celle d'une résistance à main-armée. Une ligue formidable, dite du *Bien-Public*, et dans laquelle entrèrent Charles, duc de Berry, frère du monarque, le duc de Bretagne, Charles-le-Téméraire, comte de Charollais et de Château-Chinon, le comte de Dunois, et la foule des mécontents, se forma contre lui.

Fidèle au roi qui venait d'y établir une élection pour quarante-deux paroisses, la ville de Château-Chinon refusa d'entrer dans le parti de ses ennemis. Appuyée par la garnison que ce prince y avait placée, elle poussa plus loin la témérité, si nous pouvons appeler de ce nom sa résistance : elle refusa encore de reconnaître l'autorité de Charles-le-Téméraire, qui en était devenu seigneur en 1465, par la mort d'Isabeau de Bourbon, sa belle-mère (1).

Le comte de Charollais n'était pas homme à souffrir que ses droits fussent méconnus impunément par ses propres sujets. Il se met aussitôt à la tête d'une armée d'Anglais qu'il avait à son service, traverse les montagnes du Morvand, en passant par Lormes, et vient mettre le siége devant la ville. Les assiégés opposèrent une vigoureuse résistance aux ennemis, et montrèrent en cette circonstance, comme en 1412, un courage à toute épreuve; mais enfin, malgré leurs efforts, la place succomba. C'était en 1467. Le fougueux comte la livra au pillage, en ruina les fortifications et y mit le feu. Le château fut lui-même en partie détruit. Mais jugeant bientôt que cette forteresse pourrait servir plus tard à ses desseins, il la fit réparer et y laissa une petite garnison (2).

Quelques années après, en 1473, comme ce prince se trouvait à Dijon, il reçut la nouvelle que la noblesse du Nivernais n'attendait, pour se révolter, qu'un signal de sa

(1) Archiv. nation., *Notice manuscr. de* 1768.

(2) Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*; *Annuaire de la Nièvre*, 1847; M. Crosnier, *Tabl. chronolog.*

Digitized by Google

part. Ne pouvant se refuser à une si belle occasion, il envoya, malgré la trève de l'année précédente, le comte de Roussi, maréchal de Bourgogne, tomber sur cette province, dont il haïssait de tout cœur le comte, Jean de Clamecy, bien que son proche parent. Celui-ci s'était déclaré pour le roi, c'en était assez pour qu'il le rayât de l'ordre de la *Toison-d'Or*, et lui vouât une haine irréconciliable. Charles comptait, en outre, sur un appui actif et efficace de la part du sire de Châtillon-en-Bazois et de plusieurs autres barons du pays.

Traversant donc de nouveau les montagnes du Morvand, les Bourguignons viennent mettre le siége devant la ville de Moulins-Engilbert dont ils s'emparent au mois de juillet 1474. De là ils se portent sur La Roche-Milay et Châtillon-en-Bazois qui tombent aussi en leur pouvoir. Charles-le-Téméraire, sans perdre de temps, s'occupe du soin de conserver ses nouvelles conquêtes, et s'entend avec ses vassaux des environs, afin de mettre à couvert leurs châteaux contre un coup de main. Jean II, sire de Chastellux, qui, toujours fidèle à son suzerain, combattait avec ses hommes d'armes sous ses étendards, reçut, entre autres, l'autorisation d'*établir dans son château et forteresse de Chastellux, pour veiller à sa garde, une compagnie d'archers en tel nombre qu'il lui plairait* (1).

Louis XI, de son côté, ne se montrait ni moins actif, ni moins vigilant que son rebelle vassal. Le duc de Bourbon, par son ordre, réunit les francs-archers d'Auvergne, du Beaujolais et du Bourbonnais, ramasse toutes les troupes éparses dans le Nivernais, et s'avance à leur tête, du côté du Morvand, à la recherche de l'ennemi. Il rencontra, selon le sentiment le plus probable, l'armée bourguignonne entre Moulins-Engilbert et Château-Chinon, près du village de Sermages, au nord, et en vint inconti-

(1) Archiv. de Chastellux.

Digitized by Google

nent aux mains sur un plateau qui a toujours porté depuis le nom de *Champ-de-la-Bataille*. On y découvrit jadis des fragments d'armes et des ossements humains mêlés à des débris de chevaux; ce qui prouve évidemment que Jean de Troyes qui, dans sa *chronique scandaleuse*, place cette bataille dans le champ d'Éguy, au nord de Château-Chinon, s'est trompé. On combattit, de part et d'autre, avec un égal courage et une même fureur. Les Bourguignons, qui avaient l'avantage de la position, repoussèrent d'abord vigoureusement l'attaque de l'armée royale; mais celle-ci, revenant bientôt à la charge, leur livra un si rude choc, que leurs nombreux bataillons, culbutés et enfoncés sur tous les points, furent contraints de se débander et de prendre la fuite. Le champ de bataille resta couvert de deux mille morts; un plus grand nombre étant tombés au pouvoir des vainqueurs, furent faits prisonniers. Deux cents lances de Lombardie, à la solde du duc de Bourgogne, furent entièrement défaites.

Parmi les prisonniers, on remarquait le général en chef lui-même, comte de Roussy et de Charni; Louis de Montmartin, Hugues de Thoisy, seigneur de Mimeure et de La Motte, bailli d'Auxois et chambellan du duc; Jean Reignier, seigneur de Montmercy et bailli d'Auxerre, le sire de Longvi, le baron de l'Isle, ceux de Couches et de Montaigu; le seigneur de Dignoine, ceux de Reugny, de Chaligny; les fils du baron de Vitteaux, dont l'un était comte de Joigny; l'enseigne du comte de Beauchamp, et plusieurs autres gentilshommes de distinction. Bernard, dauphin d'Auvergne, qui combattait vaillamment dans les rangs de l'armée royale, se couvrit de gloire dans cette mémorable journée. On croit que ce fut lui qui arrêta le général en chef, et décida, par cette action d'éclat, le sort du combat (1).

(1) Dom PLANCHER, *Hist. de Bourg.*

Digitized by Google

L'armée victorieuse, après cette brillante affaire, qui se donna le mardi 20 juillet 1475, se rendit à Château-Chinon, où elle prit quelques jours de repos, et se dirigea ensuite sur Autun et Cluny dont elle s'empara. Châtillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert, La Roche-Milay, et tout le pays, rentrèrent dans l'obéissance du roi et du comte de Nevers (1).

Louis XI voulut voir lui-même ses nouvelles conquêtes et les lieux témoins de la valeur de ses fidèles sujets. Château-Chinon le reçut avec enthousiasme. Les notables de la ville et une foule de peuple le suivirent jusque sur le champ de bataille que ce prince visita avec un vif intérêt. Il y trouva le comte de la province, Jean de Clamecy, qui était venu l'attendre à Moulins avec toute sa cour. Le monarque, après avoir passé dans cette ville les jours de fête que le comte lui avait préparés à l'occasion de la victoire de Sermages, partit avec lui pour Nevers, et de là se rendit à Clamecy (2).

A la nouvelle de la défaite de ses troupes, Charles-le-Téméraire se laissa aller à un vif chagrin, et, dans la perplexité où il se trouvait, il leva le siége de la petite ville de Nuits qu'il tenait investie depuis près d'un an, et nomma le sire de Chastellux *commandeur et conservateur*, dans le baillage d'Auxois, de la trêve de dix ans qu'il avait faite avec la France, en remplacement du comte de Roussy et de Charni détenu prisonnier de guerre (3). Ce prince survécut peu à cet échec, car il fut tué, le 5 janvier 1477, devant Nancy. Il avait alors quarante-trois ans. Marie de Bourgogne, sa fille et unique héritière, ayant épousé, la même année, Maximilien d'Autriche qui,

(1) Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, tome iv, p. 437 : le *Nivernais*, tome ii, p. 214; *Annuaire de* 1847, p. 57; *Tablettes de Bourgogne pour* 1759, p. 31 et 32.

(2) *Ibid.*

(3) Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, Archiv. de Chastellux.

Digitized by Google

dans la suite, devint empereur, lui porta le comté de Château-Chinon, la baronnie de Lormes et tous les grands biens de sa maison, à l'exception de la Bourgogne que Louis XI, qui la convoitait depuis long-temps, réunit à la couronne. Le monarque, quelque peu rusé, prétexta que ce grand apanage étant un fief masculin, devait, par suite de la mort du dernier duc *sans hoirs mâles*, rentrer naturellement dans le domaine de l'État.

Cette prétention n'était pas sans fondement quant à la Bourgogne proprement dite; mais elle était beaucoup plus contestable pour le comté, autrement la Franche-Comté. Maximilien voulut revendiquer les droits de son épouse, et commença des préparatifs de guerre. Louis XI arma de son côté, et il s'ensuivit des divisions et des troubles. Saulieu et plusieurs autres villes de la province se déclarèrent pour l'héritière de leur ancien souverain, et jurèrent fidélité à Marie de Bourgogne; la plupart des grands vassaux en firent autant. Le roi, pour les punir, fit entrer ses armées en Bourgogne, et former le siége des villes rebelles. Celle de Saulieu, entre autres, qui fut investie en 1478, par les troupes de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont et gouverneur du duché pour le roi, se défendit vaillamment pendant plusieurs semaines; mais enfin la crainte d'être emportée d'assaut l'obligea à se rendre. D'Amboise l'imposa à une contribution de vingt mille livres qu'elle dut payer sur-le-champ pour se racheter du pillage. Il y laissa, en outre, une garnison pour la maintenir dans le devoir (1).

Après la reddition de Saulieu, le gouverneur de Bourgogne s'avanca vers le Nord, et pénètra plus avant dans le Morvand. Son but était de châtier quelques seigneurs, entre autres, Guillaume de Jaucourt, baron de Villarnoult, et possesseur de treize autres terres avec *autant de châ-*

(1) Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne;* Expilly, Courtépée, tome vi.

Digitized by Google

teaux et maisons fortes avec tours, fossés et ponts-levis. Ce puissant seigneur étant entré au service de Maximilien, était devenu son maître-d'hôtel, et avait en outre obtenu le commandement général de ses armées. On comprend que Louis XI, prince ombrageux et défiant, ne devait pas voir cette conduite d'un œil calme et tranquille. D'Amboise attaqua, par ses ordres, les châteaux du baron, les prit, les pilla et les renversa ensuite à coups de canon. Ceux de Ruères, de Saint-Andeux, de Rouvray, de Villarnoult, de Maraut, du Vault....., n'offrirent bientôt plus que des ruines, si ce n'est les tours de ces deux derniers qui restèrent debout. Le roi, pour compléter le châtiment, confisqua tous ses domaines et les donna à Aubert de Jaucourt, frère puîné du vassal rebelle. Mais Aubert, en homme désintéressé, les lui rendit après la conclusion de la paix en 1493, et donna ainsi un grand exemple d'amour et de dévouement fraternels. Hugues, fils de Guillaume, s'étant aussi déclaré, malgré le châtiment infligé à son père, pour Marie de Bourgogne, en fut puni de la même manière par Charles VIII, qui confisqua sa terre et seigneurie de Maraut; mais Louis XII, à son avènement au trône, en 1498, lui restitua tous ses biens (1).

Le quinzième siècle, déjà si fécond en événements malheureux, ne devait pas se terminer sans que, de leur côté, les éléments vinssent affliger les habitants de nos montagnes. En 1490, un hiver, le plus rigoureux qu'ils eussent encore vu peut-être, les jeta dans une profonde désolation. Une épaisse couche de neige, qui tomba dans les premiers jours de novembre, et ne disparut que dans le courant de mai, tint le pays comme enseveli pendant six mois sous ce fatal linceul. Les seigles, pour lesquels on avait conçu des craintes sérieuses, furent en effet gravement endommagés. Néanmoins, ils avaient repoussé avec

(1) Courtépée, tome VI, p. 24; *Notice manuscrite.*

Digitized by Google

les chaleurs douces qui suivirent, et déjà ils montaient en épis, lorsqu'il survint tout à coup de la neige et une gelée si forte, que la tige disparut entièrement et avec elle l'espoir des cultivateurs.

Désolés à la vue de ce fléau, les habitants du Morvand et de l'Autunois eurent recours au Dieu de leurs pères, et redemandèrent au Ciel les biens que les éléments leur avaient ravis. Les reliques de saint Lazare, déposées dans l'église cathédrale d'Autun, inspiraient alors aux fidèles des environs la plus vive confiance; ils se vouèrent à ce grand saint, et se rendirent processionnellement à son tombeau. Les prêtres, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, portaient les reliques des saints qui formaient le trésor de leurs églises, *en chantant des psaumes et des hymnes;* les enfants s'avançaient en chemises; les filles, ayant quitté leurs parures, marchaient *échevelées et voilées,* les femmes et les hommes tête et pieds nus. On fit nombre de cent vingt-sept paroisses, tant du Morvand que des environs, qui se rendirent ainsi de douze à quinze lieues à Autun (1).

De si unanimes et si vives supplications ne pouvaient rester sans fruit; Dieu les exauça au-delà de toute espérance. Au mois de juin, il repoussa d'autres tiges au pied de celles qui avaient été détruites par la gelée, bientôt de nouveaux épis reparurent, et avec eux l'espérance et la joie rentrèrent dans les cœurs (2).

(1) Courtépée, tome III, p. 441; *Notice manuscrite.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

La Féodalité tombe; Louis XII en Morvand; Pestes; les Calvinistes parcourent nos montagnes, leurs ravages.

Le seizième siècle, où nous entrons, va nous offrir encore des pestes, des meurtres, des guerres et autres fléaux de ce genre; mais aussi nous y verrons poindre l'aurore d'une ère nouvelle. Impatient du joug que la féodalité lui avait imposé, le peuple des campagnes, comme celui des villes, va essayer de se tirer de la possession de ses maîtres et obtenir un commencement de liberté dans les divers affranchissements qu'il achètera au prix de sacrifices lourds et pesants.

Les seigneurs, bien que très-puissants encore, étaient pourtant déjà loin de cette funeste indépendance qui en avait fait, par le passé, comme autant de petits rois. L'esprit du temps commençait à entrevoir un avenir plus favorable au peuple, et tendait à la liberté, mais timidement encore. Moins soumis à la volonté de leurs maîtres, les campagnards eux-mêmes osaient, de temps en temps, lever la tête, et réclamaient hautement contre les charges arbitraires qu'on leur imposait, ou contre la violation de leurs droits par les seigneurs. C'est ainsi que l'on vit les habitants de Chalaut et de Marigny-l'Église

Digitized by Google

lutter jusqu'en parlement contre les tailles exhorbitantes que le sire de Chastellux exigeait d'eux ; ceux d'Ouches et de Montmardelin, se refuser à l'acquittement du *droit d'indire*, impôt extrêmement onéreux, généralement admis en Bourgogne, mais inconnu en Nivernais (1) ; ceux de Saint-Germain-des-Champs et du Meix, se faire poursuivre en justice pour refus de guet-et-garde autour de la forteresse féodale de la seigneurie, et enfin les sujets du comté de Château-Chinon réclamer contre la dilapidation que l'on faisait des forêts aux dépens de leur droit d'usage et pacage (2).

En 1501, Louis XII, que sa bienfaisance et son zèle pour le soulagement de ses sujets ont fait surnommer le *père du peuple*, se rendit en Italie avec un nombreux cortége. A son passage à Avallon et à Saulieu, les populations se pressèrent sur ses pas et montrèrent un vif enthousiasme qu'il récompensa par de nombreuses largesses. Ce prince étant revenu, douze ans plus tard, à Avallon dont il était seigneur direct, reçut des habitants, pendant son séjour dans cette ville, un accueil si bienveillant qu'il en fut touché jusqu'aux larmes, et qu'il leur accorda à tous, sans exception, un nouveau titre de *bourgeoisie* (3).

Six ans après, en 1519, un hôte bien différent visitait les montagnes du Morvand et y portait la désolation et la mort. Une peste terrible se déclara sur plusieurs points à la fois ; mais nulle part elle ne sévit avec plus de violence qu'à Saulieu. Elle y faisait chaque jour un si grand nombre

(1) Ce droit consistait à payer double les cens, rentes, tailles, usages, coutumes et autres redevances seigneuriales, dans les quatre cas suivants, savoir : lorsque le seigneur était promu à l'ordre de la chevalerie, lorsqu'il mariait sa fille aînée, ou qu'il entreprenait un voyage d'outre-mer, ou enfin pour sa rançon lorsqu'il était fait prisonnier de guerre.

(2) Archiv. de Chastellux et de Château-Chinon.

(3) Courtépée, tome v, p. 594.

Digitized by Google

de victimes, que les habitants abandonnèrent leurs foyers et coururent se *barraquer* dans les bois de Breny. Aussi lorsque François Ier y fit son entrée, le 12 août 1521, il trouva la ville presque dépeuplée. Néanmoins, les échevins, fidèles aux usages reçus, lui offrirent des présents dont il se montra fort reconnaissant. Poursuivant ensuite sa route, le monarque arriva bientôt en vue d'Autun. Cette vieille cité renfermait alors de nombreux monuments et des ruines extrêmement riches qui la firent nommer par ce prince la *Rome française*. Déjà Louis XII l'avait surnommée la *ville aux biaulx cloichiers* (1).

Deux ans plus tard, une troupe d'aventuriers, connus sous le nom de *robeurs*, firent invasion en Morvand, au nombre de huit cents, et commirent de graves excès dans les environs de Lucenay-l'Évêque. Des pillages, des meurtres, des incendies marquèrent partout leur passage. Les populations, désolées, ne savaient comment se débarrasser de ces dangereux hôtes, lorsque les habitants d'Autun, sous la conduite du vierg Charvot, s'avancèrent contre eux, les attaquèrent courageusement et en firent une horrible boucherie. Le roi, pour récompenser cette belle conduite, accorda de nouveaux priviléges à leur ville (2). Ces robeurs furent les derniers qui parurent en Morvand.

En 1535, une cause bien différente remuait les populations de nos montagnes. Le chapitre d'Avallon, qui venait de faire exécuter une magnifique châsse d'argent, fit annoncer une translation solennelle des reliques de saint Lazare, son patron. Cette cérémonie, qui dura dix jours entiers, attira dans la ville une foule de pélerins qui s'éleva, d'après l'appréciation commune, à plus de cent mille. La Bretagne, la Normandie, la Picardie, le Poitou,

(1) Courtépée, tome VI.
(2) *Ibid*, tome VI.

Digitized by Google

la Touraine, l'Allemagne même, fournirent leur contingent. Les habitants du Morvand ne restèrent point indifférents. On les vit chaque jour descendre en foule de leurs montagnes, bannières déployées, pour aller gagner l'indulgence et s'en retourner dans le même ordre, au chant des psaumes (1).

Mais le moment approchait où une guerre terrible, furieuse, allait être déclarée à ce genre de dévotion alors si populaire et si général. Déjà les erreurs pernicieuses de Luther, ce moine orgueilleux, impudique et apostat, qui avait commencé, en 1517, à dogmatiser en Allemagne, pénétraient en France et y excitaient une sourde rumeur pour y porter bientôt des fruits de malédiction. A peine, en effet, quelques années se sont-elles écoulées, que les fanatiques partisans de la nouvelle hérésie s'attroupant audacieusement, attaquent avec fureur l'antique religion de leurs pères, pillent et brûlent les églises, profanent et détruisent les objets les plus vénérés du culte. Partout où ils passent, ils marchent à la lueur des incendies et les pieds dans le sang.

En 1563, le Morvand, pour la première fois, ressentit les funestes effets de leur cruauté. Le calviniste Nazot, maréchal de la compagnie de La Fayette, le capitaine René de Monceau, sieur de Blannay, et Louis de Blosset, seigneur de Précy, de retour de la bataille de Dreux, perdue par les huguenots le 19 décembre de l'année précédente, se présentèrent le 29 janvier, au point du jour, sous les murs de Corbigny, où ils parvinrent à s'introduire avec leurs gens par la trahison de leurs coreligionnaires de la ville. Aussitôt entrés dans la place, ils se mirent en devoir de venger leur défaite de Dreux. L'abbaye de Saint-Léonard fut pillée et dévastée, les reliques furent brûlées, les églises

(3) Courtépée : *Notice manusc.*

Digitized by Google

profanées, les prêtres et les moines inhumainement maltraités ou égorgés (1).

De cette petite ville, les sectaires se portèrent dans tous les environs et y commirent les mêmes excès. L'église de Mouron fut pillée, celles de Gâgogne, de Mhère, de Ruère, d'Ouroux, furent brûlées. Le château de Coulon servit de prêche aux calvinistes du voisinage. Une pièce de l'aile gauche porte encore le nom de *Salle des commandements*, à cause du décalogue qu'on y voit écrit en lettres d'or et selon le texte de l'Exode (2).

Six ans plus tard, en 1569, le duc des Deux-Ponts, Wolfang-le-Cruel, qui se portait avec vingt mille Allemands et vingt pièces de canon au secours de ses coreligionnaires de La Charité, traversa le nord-est du Morvand, et commit mille dégâts depuis Saulieu jusqu'à Avallon. Arrivé sous les murs de cette ville, et la jugeant sans doute un poste important et utile au parti, il tenta de s'en emparer. Mais les Avallonnais, par crainte des huguenots qui *journellement questaient et assaillaient la ville*, avaient eu soin de fermer de murs les deux *Cousains* et de réparer les fortifications de la place; aussi furent-ils assez heureux pour rendre inutiles tous les efforts du farouche duc. Forcé d'abandonner sa proie, Wolfang eut recours aux moyens ordinaires de la secte, et mit lâchement le feu aux faubourgs et aux villages voisins; puis, à la lueur de l'incendie, il s'avança du côté de Vézelay (3).

Au mois de juillet de l'année suivante, l'amiral de Coligny, à la tête de l'armée huguenote, ravagea, à son tour, le sud du Morvand. Ce chef du protestantisme, seul chargé des intérêts et de la direction des affaires du parti depuis la mort du prince de Condé, tué à Jarnac le 13 mars 1569, n'en était devenu que plus ardent et plus entreprenant. Au

(1) *Chroniq. manuscrite.*
(2) *Regist. paroiss.*
(3) Expilly; Courtépée, tome v, p. 595.

Digitized by Google

sortir de la bataille d'Arnay-le-Duc, gagnée le 25 juin 1570, sur le maréchal de Cossé-Brissac, il se dirigea avec six mille hommes du côté d'Autun, et arriva sous les murs de la place le 29 du même mois. Grâce aux mesures de sûreté que les habitants avaient prises d'avance, et à la bonne garde que l'on faisait jour et nuit, la ville ne fut point inquiétée, et les huit cents calvinistes qu'elle renfermait ne purent exécuter leurs projets sacriléges de pillage et de profanation; mais le prieuré de Saint-Symphorien fut dévasté et incendié. L'abbaye de Saint-Martin ne fut épargnée qu'à condition de livrer ce qu'elle avait de plus précieux et douze cents boisseaux de blé (1).

Poursuivant sa route, l'armée calviniste traversa les montagnes du Morvand et arriva à Moulins-Engilbert, en pillant et brûlant les églises. Pendant son court séjour dans cette petite ville, elle se répandit dans les environs et commit les mêmes dévastations. L'abbaye de Bellevaux, ordre de Prémontré, fut saccagée et réduite en un monceau de décombres; les chartes furent brûlées et les moines égorgés (2). Les églises de Vandenesse, de Préporché, de Saint-Honoré furent pillées et incendiées. La chartreuse d'Apponay ne pouvait manquer d'exciter la cupidité des sectaires. Ils se ruèrent sur elle comme des lions affamés sur leur proie et n'y laissèrent que les murs. Ils se saisirent même du prieur, dom Claude Guyot, de dom Jean Offroy, son procureur, et les emmenèrent à La Charité, non sans les maltraitrer inhumainement. Il en coûta de grosses sommes aux religieux pour les arracher de leurs mains (3).

Tandis que ceci se passait au sud, une bande de reitres,

(1) Feller, art. *Coligny;* Anquetil, *Hist. de Fr.*, édit. de 1845, tome II, p. 576; Courtépée, tome VI; *Hist. de Saint-Martin.*

(2) *Gall. Christ.*, art. *Diocèse de Nevers;* Martin, *Chroniq. de Vézelay*, p. 206; Née de La Rochelle, le *Nivernais*, tome II, p. 213.

(3) *Chroniq. manuscr.;* Duvivier, *Hist. de la Chartreuse d'App.*, p. 13; Transaction manusc. du 10 juillet 1578.

Digitized by Google

que commandait Jacques de Jaucourt, baron de Villarnoult, se livrait aux plus graves excès vers le nord, pillant et brûlant aussi les églises. L'abbaye de Regny vit ses hommes égorgés et toutes ses terres du Morvand une seconde fois ravagées. Le 15 novembre 1594, les habitants de Trinclin, de Courtemel et de Montgaudier près de Quarré-les-Tombes, firent constater par un acte authentique que leurs villages étaient *deshabitez, les labourages failliz et les bâtiments desmoliz*, en sorte qu'il n'y restait pas la quatrième partie des gens *que y soulloyent estre*, et que ceux qui s'y trouvaient alors n'étaient que de *posvres mercenaires et femmes vefves* qui ne faisaient *aulcuns labourages*, parce qu'ils avaient perdu, *drès le commencement des guerres*, leur bétail et autres biens (1).

Dans leurs courses dévastatrices, les huguenots ne traitaient pas mieux les personnes que les églises et les monastères. S'étaient-ils emparés d'une ville ou de quelque château-fort, ils en sortaient chaque jour pour courir la campagne, et ne rentraient que chargés de butin, et quelquefois en traînant à leur suite de malheureux prisonniers qu'ils accablaient d'injures et de coups, quand ils ne leur arrachaient pas la vie. Mais c'était particulièrement contre les moines et les prêtres que se déchaînait toute leur fureur. En voici un exemple à jamais exécrable, qui montre l'esprit de cruauté qui animait ces farouches réformateurs.

Un jour, c'était en 1568, comme ils étaient maîtres de Vézelay, quelques-uns des leurs, en courant la campagne pour piller et brûler, surprirent le curé d'Asquin, le P. Brille, gardien de la Cordelle, et François Garille, religieux de ce monastère. Les saisir et les garotter fut un jeu et un moment de bonheur pour eux. Les trois malheureux prisonniers furent aussitôt ramenés sous les murs du couvent, où on délibéra, en leur présence, sur le genre de

(1) Archiv. de la préfecture d'Auxerre.

Digitized by Google

supplice qu'on leur ferait subir. Bientôt une pensée diabolique traverse l'esprit d'un de ces monstres, les autres l'adoptent avec une joie barbare, et de suite on se met en devoir de l'exécuter. On creuse donc trois fosses où les victimes sont enterrées jusqu'aux épaules ; puis on se saisit d'une boule, et chacun s'escrime contre les têtes des malheureux captifs jusqu'à ce qu'elles aient volé en éclats. En attendant, chaque coup qui porte juste excite parmi ces cannibales des cris d'une joie exécrable et sauvage (1).

Tant d'excès commis par les prétendus réformés dans toute l'étendue de la France, les embarras sans nombre que, depuis douze ou quinze ans, ils causaient à Charles IX, exaspérèrent tellement ce prince et la reine-mère, qu'ils résolurent, d'un commun accord, d'y apporter une fin ; mais une fin atroce que la religion et l'humanité condamnent également. On connaît le massacre général qui eut lieu pendant la nuit de la fête de saint Barthélemy de l'année 1572, nuit affreuse qui vit périr plus de quinze mille Français égorgés par la main de leurs concitoyens. Exemple terrible de représailles commises contre des gens dont les désordres n'avaient que trop poussé un prince malheureux à cette extrémité à jamais déplorable (2).

A cette époque, l'erreur avait quelque peu envahi le Morvand. Le peuple des campagnes, objet de la constante vigilance des pasteurs, était resté fidèle à la religion de ses pères ; mais la noblesse et la bourgeoisie, en assez grand nombre, avaient donné dans la nouveauté. Château-Chinon, Corbigny, Lormes et Saulieu, dit Courtépée, étaient *empoisonnés de huguenots* (3). Plusieurs châteaux, tels que Villarnoult, Ruères, Conforgien, Brazey, Coulon, le Pontot, Montécot, étaient devenus des lieux de réunion pour

(1) Turgot, *Manuscrit hist. sur Vézelay;* Martin, *Chroniq. de Vézelay; Annuaire de l'Yonne*, 1840, p. 203.

(2) Feller, art. *Charles IX*.

(3) *Descript. de Bourg*, tome III.

Digitized by Google

les sectaires. La maison de Jaucourt, nombreuse et puissante en Morvand, était toute dévouée au parti. Elle avait même poussé le zèle pour la réforme jusqu'à établir, dans son château de Villarnoult, un ministre protestant, nommé Jacques Louet, qui, de là, se rendait dans les divers prêches des environs. Un autre, Jacques Miqueley, résidait momentanément à Conforgien, où les huguenots de Saulieu et du voisinage se rendaient pour le prêche. Les ministres d'Arnay-le-Duc, de Châtillon et de Couches faisaient aussi de fréquentes visites dans cette partie de nos montagnes, tandis que ceux de Corbigny et autres se montraient souvent sur le versant opposé (1).

Malgré les excès aussi révoltants que nombreux auxquels les réformés s'étaient livrés en Morvand, nous ne voyons nulle part que quelqu'un ait péri lors du massacre de la Saint-Barthélemy. Peut-être furent-ils sauvés, ici comme en Bourgogne, par l'éloquence et l'humanité du président Jeannin, que le Morvand peut revendiquer comme l'un de ses enfants, puisqu'il naquit à Autun d'un père sorti depuis quelques années seulement du village d'Alligny. Cet homme illustre, modèle parfait de vertu, de probité autant que de loyauté, l'ami et le confident de Henri IV, voyant le comte de Charny prêt à faire exécuter, dans l'étendue de son gouvernement, des ordres aussi sanglants, l'engagea vivement à en suspendre l'accomplissement, « *parce que*, assurait-il, *le roi ne » tarderait pas à s'en repentir.* » Quelques jours après, en effet, arriva l'ordre de cesser les meurtres (2).

La terrible leçon de la nuit de saint Barthélemy ne rendit les sectaires ni plus circonspects, ni moins cruels. Tauvenay de Bricquemault, calviniste exalté, seigneur de Ruères par Anne de Jaucourt, son épouse, s'étant échappé

(1) Courtépée, tome III, p. 567; tome V, p. 603, et tome VI. *Notices manusc.*
(2) *Ibid*, tome III et VI; Feller, art. *Jeannin.*

Digitized by Google

de Paris, se retira dans son château que l'on remarque encore près des bois, au sud-est de Saint-Léger-de-Fourcheret, et s'y livra aux plus monstrueuses atrocités. Chaque jour, ainsi qu'un tigre affamé de sang et de carnage, il en sortait comme d'un repaire ténébreux pour suivre ses instincts sanguinaires. Les moines étaient plus particulièrement le but de ses violences. Il mutilait d'une manière cruelle et barbare tous ceux qu'il rencontrait, et se faisait de ces honteux trophés un collier qu'il portait avec une impudente audace. Cette affreuse conduite ne pouvait rester long-temps impunie; arrêté et conduit à Paris, il fut pendu par ordre de Charles IX (1).

A Saulieu, les réformés ne se rendirent pas moins redoutables. Ils y commirent un grand nombre de meurtres. Là, comme ailleurs, le clergé était spécialement l'objet de leur haine et de leur férocité; aussi tuèrent-ils tant de prêtres, que les chanoines, quelques années après, n'en pouvaient trouver pour desservir la paroisse (2).

Vers ce temps-là, mourut Denis Tixier, issu d'une ancienne famille de Saint-Saulge, qui possédait le fief de Ravisy. Il était lui-même seigneur de quelques terres en Morvand. Sa succession fut la cause d'un grave débat, qui fut porté jusqu'en parlement, entre Félice Tixier, sa sœur, et Julitte Mige, dame de Coulon et veuve de Paul Tixier, son frère. Celle-ci prétendait, en vertu de la forclusion (3), exclure sa belle-sœur de toute participation à

(1) Courtépée, tome VI; *Annuaire de la Nièvre*, 1847.

(2) *Ibid.*

(3) La forclusion était l'exclusion des femelles au profit des mâles dans les successions collatérales en degré égal. « En succession collatérale, » dit l'art. XIV de la *Coutume du Nivernais*, le frère forclost sa sœur, et » aussi les enfans du frère, soient masles ou femelles, forcloent leur tante » sœur de leur père, et les enfans descendans d'elle, soient masles ou » femelles, à scavoir forcloent leurs dites tantes des immeubles, et non » pas des meubles, qui appartiennent à leur ditte tante comme plus pro» chaine de la chair du défunct..... » L'art. XV exceptait seulement les châtellenies de Metz-le-Comte, de Monceaux et de Neuffontaines.

Digitized by Google

l'héritage du défunt; l'affaire fut portée devant les tribunaux et terminée le 15 mai 1574, par un arrêt célèbre du parlement de Paris, qui décida que la prévôté de Corbigny et tous les lieux où l'abbaye de Saint-Léonard avait droit de justice, le comté de Château-Chinon, la baronnie de Lormes-Challon, celle de Saint-Martin-du-Puy, la justice de Vésigneux, les terres et seigneuries de Ruères, de Parjot, du Pontot, la prévôté de Domecy-sur-Cure, et généralement tout le pays situé entre l'Yonne et la Cure, étaient exempts de la forclusion comme faisant autrefois partie de la Bourgogne, où cet usage n'était point établi. Cette décision, connue depuis sous le nom d'*arrêt des Tixier*, servit dans la suite de base pour les droits de successions dans le Morvand (1).

Cependant Charles IX étant mort le 31 du même mois, à l'âge de 24 ans seulement, son frère Henri quitta aussitôt son royaume de Pologne pour venir régner en France au milieu des troubles et des factions, et fut sacré à Reims le 15 février 1575. Ce prince, fatigué des divisions qui agitaient la France, crut y apporter un terme par un édit de pacification donné à Nérac l'année suivante; mais ce fut, au contraire, comme une étincelle qui embrasa tout le royaume. Cet édit accordait, en effet, des conditions très-favorables aux réformés; aussi les catholiques en conçurent de l'ombrage, et, appréhendant dès-lors que le calvinisme ne devînt la religion dominante, ils coururent aux armes, résolus de défendre jusqu'à la mort leur croyance et leur culte. Les novateurs, de leur côté, devenus plus audacieux et plus entreprenants, s'armèrent aussi, et bientôt la France entière se trouva divisée en trois camps. Le premier, celui de la *ligue catholique*, se personnifiait dans Henri, duc de Guise, dit le *Balafré;* le second, le parti huguenot, recon-

(1) Guy Coquille, *Coutume du Nivern.*, p. 398 et suiv.; Nér de la Rochelle, p. 417.

Digitized by Google

naissait pour chef Henri de Béarn ; et le troisième, dit *des politiques* ou des royalistes, se rangea sous l'étendard du roi Henri III lui-même qui, de père commun, devint ainsi chef de parti. La guerre qui suivit, fut surnommée la *guerre des trois Henri.*

Toujours dévoués à l'antique religion de leurs pères, les habitants du Morvand embrassèrent avec zèle le parti des Guise ou des catholiques. Les villes d'Avallon, de Château-Chinon, de Lormes et de Saulieu, qui se déclarèrent aussi dans le même sens, se montrèrent ardentes pour sa défense. Mais la plupart des seigneurs entrèrent dans le parti du roi, ou se jetèrent dans celui des sectaires. Aussi une défiance marquée s'établit dès-lors entre eux et les sujets de leurs seigneuries. Ceux-ci se refusèrent généralement à acquitter les redevances féodales ; et le guet-et-garde, devenu plus nécessaire que dans aucun temps autour des forteresses seigneuriales, ne s'exécuta plus ou très-faiblement.

Dans ces entrefaites, il survint une violente épidémie qui ralentit les projets des divers partis. Comme elle sévissait cruellement dans nos montagnes, en 1587, on n'y entendit plus parler de divisions ; le soin des malades, la sépulture des morts occupaient tous les instants, et la terreur tenait les esprits en suspens. A Château-Chinon, la maladie n'épargna que deux notables. Le nombre des personnes atteintes fut si grand, qu'on fut forcé d'improviser, hors des murs de la ville, une espèce de maladrerie où l'on transportait les *pestiférés* (1).

L'année suivante, comme cette terrible maladie avait cessé, ou s'était considérablement ralentie, les *manans* de notre contrée durent reprendre l'exercice du guet-et-garde autour des manoirs de leurs seigneurs respectifs. Mais la plupart, entre autres ceux de la baronnie de

(1) Archiv. nation.: le *Nivernais*, tome II; *Annuaire de la Nièvre*, 1847.

Digitized by Google

Chastellux, s'y refusèrent formellement, et il fallut avoir recours à une sentence du *bailliage d'Auxois* pour les y contraindre. Compter sur le zèle et la fidélité de pareils gardiens, n'était guère possible, encore moins prudent. Aussi le comte de Tavannes, gouverneur de Bourgogne, *les tenant pour suspects d'affection pour la ligue et pour ennemis du roi*, envoya-t-il *douze soldats français aguerris* pour *tenir garnison permanente à Chastellux* (1).

La ligue ayant acquis de nouvelles forces à la mort du roi, arrivée le 2 août 1589, par suite d'un coup de poignard que lui avait porté, la veille, l'infâme Jacques Clément, il fallut doubler la défense des châteaux dont les possesseurs combattaient sous un autre drapeau que celui des Guise. La garnison de la forteresse de Chastellux fut, en conséquence, portée à *vingt-cinq hommes de guerre* avec un capitaine pour la commander, et une somme de *quinze sols* fut levée tous les mois par ordre de Tavannes, *sur chaque sujet tenu au guet-et-garde* (2). François de Beaucaire, abbé de Regny, et tous ses moines, ayant embrassé le parti de la ligue, en furent punis par la confiscation de leurs dîmes et autres revenus du Morvand, en faveur d'Olivier de Chastellux (3).

La nouvelle de l'avénement de Henri IV à la couronne, jeta la France entière dans la plus vive agitation. Si la naissance de ce prince l'appelait au trône, sa qualité de chef du parti huguenot l'en excluait par une loi que les catholiques regardaient comme tout autrement sacrée et inviolable que la loi salique. De tout côté on courut donc aux armes, et la ligue, déjà si formidable sous le monarque défunt, grandit encore considérablement, et finit par se donner un fantôme de roi dans la personne du vieux cardinal de Bourbon, qui prit le nom de Charles X.

(1) Archiv. de Chastellux.
(2) *Ibid*, *Inventaire des titres*.
(3) *Ibid*.

Digitized by Google

Nos Morvandeaux, comme les autres catholiques du royaume, sentirent alors l'esprit de foi se réveiller en eux, et jurèrent de mourir pour la défense de leur religion. Toutes les villes de la contrée, à l'exception de celles de Luzy et de Moulins-Engilbert, que le duc de Nevers avait maintenues dans le service du roi, s'apprêtèrent à une énergique résistance et réparèrent leurs murs pour se défendre. De son côté, Henri IV ne négligea rien pour amener ses sujets à l'obéissance et les réunir tous sous son sceptre. L'année même de son avénement, il envoya le comte de Tavannes attaquer la ville de Saulieu pour la forcer à reconnaître son autorité. Celui-ci se présenta, en effet, sous les murs de la place avec une armée considérable et en forma le siége. Les habitants se défendirent d'abord avec vigueur; mais bientôt réduits à l'extrémité, ils furent contraints de se rendre. Tavannes, pour engager les autres villes à se ranger sous la puissance du nouveau monarque, se contenta de leur faire prêter serment de fidélité, et leur laissa ensuite le brave Des Barres pour gouverneur, et une garnison de deux cents hommes à la solde du roi (1). Le prince écrivit, dans ces entrefaites, au sire de Chastellux pour l'engager à se joindre à la noblesse du pays, à l'effet de maintenir les contrées environnantes dans son service, et lui donna, ainsi qu'à Blanchefort, en *considération de leurs bons et fidèles services, tous les bois de moule placés sur la rivière de Chors appartenants aux marchands résidants en pays rebelle* (2).

Deux ans après la prise de Saulieu, Champommier, gouverneur de Clamecy, entreprit de faire rentrer la ville de Lormes dans le devoir. Il choisit un lundi de Pâques de l'année 1591, pensant sans doute qu'il l'aurait à meilleur compte, parce que ce jour-là avait lieu, à Corbi-

(1) Expilly, dom Plancher, Courtépée, tome vi.
(2) Archiv. de Chastellux, *Inventaire des titres.*

Digitized by Google

gny, une grande solennité religieuse où les hommes se rendaient ordinairement en foule. Il parut donc sous les murs de la place à la tête des gens de son gouvernement, et la tint assiégée pendant deux jours; mais repoussé avec perte, il fut forcé de se retirer honteusement du côté de Brèves dont il se rendit maître (1).

Le principal honneur de cette glorieuse défense revint, dit-on, aux dames lormoises qui, à l'exemple des héroïnes de Beauvais, ne craignirent pas de se présenter sur la brèche, et firent pleuvoir sur les assiégeants une grêle de pierres et une pluie d'eau bouillante (2).

Tandis que ceci se passait vers l'ouest, le comte de Châteauroux, dit le maréchal d'Aumont, se préparait à opérer sur le côté opposé. Le 18 mai de la même année, il se présenta sous les murs d'Autun avec une puissante armée, et attaqua la ville *à grands coups de canon.* Il avait fait une longue brèche *au châtel de Rivaux*, lieu le plus fort de la ville, lorsque le 20 juin, dans la soirée du samedi, apparut au ciel, *pendant le grand effort de l'assaut*, et sur cet endroit de la ville, *à grand nombre de gens de bien et dignes de foi, la face du bon et précieux saint Léger*, les mains jointes et en habits pontificaux, qui priait Dieu pour la protection et la défense des Autunois (3). On vit aussi *plusieurs magistrats et femmes encuirassées se battre sur la brèche de vingt-deux pas de long, à coups de hallebardes et de pierres* (4).

D'Aumont, désespérant alors d'emporter cette place, se retira avec ses troupes et son artillerie à Saulieu, dont les habitants l'avaient secondé dans son entreprise, et y donna quelques semaines de repos à ses soldats. Au mois d'août, il en sortit pour se porter, par Alligny et Plan-

(1) Née de La Rochelle; le *Nivernais; Annuaire de* 1847.
(2) *Notice manuscrite;* tradition locale.
(3) Dom Pitra, *Hist. de saint Léger, Analecta*, p. 443.
(4) Courtépée, tome vi; *Manuscrit.*

Digitized by Google

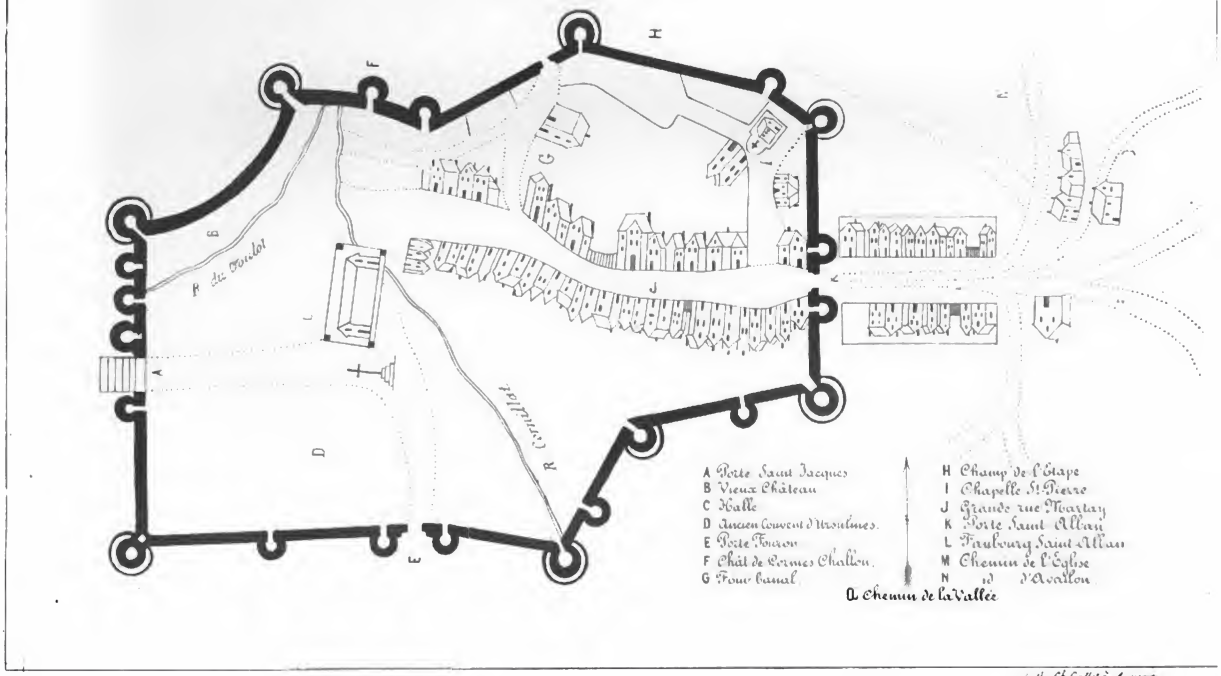

Lith. Ch. Gallot à Auxerre.

Plan des Anciennes Fortifications de Lormes.

(Ne sont portées sur ce plan que les maisons sur lesquelles les religieux de Val Saint Georges avaient droit de cens).

Digitized by Google

chez, sur Château-Chinon, ville toute dévouée à la ligue. Arrivé devant cette place, il en forma le siége de concert avec le duc de Nevers, Louis de Gonzague, qui s'y était rendu par le côté opposé. Les assiégés, aidés d'une garnison de deux cents hommes, se défendirent avec un courage inoui. Néanmoins, la ville succomba au bout d'un mois et fut emportée d'assaut. D'Aumont, exaspéré d'une si longue résistance, et pour se venger sur elle de l'échec honteux qu'il avait éprouvé, deux mois auparavant, sous les murs d'Autun, la livra au pillage, et fit passer la garnison et les citoyens les plus connus par leur attachement à la ligue, au fil de l'épée (1). De là, il s'achemina du côté de Lormes, dont les habitants, effrayés par le massacre de Château-Chinon, ne se défendirent pas et lui ouvrirent leurs portes. Il en ressortit bientôt pour se porter sur Pierre-Perthuis dont il prit et rasa le château.

Le comte de Châteauroux espérait que, précédé par le bruit de sa récente et horrible victoire, rien ne résisterait à ses armes. Il vint donc, dans cet espoir, attaquer la ville ligueuse d'Avallon, et investit cette place vers la fin du mois de septembre de la même année 1591; mais il fut trompé dans son attente. Les habitants se défendirent avec un courage au-dessus de tout éloge, et force lui fut de lever le siége. Néanmoins, peu s'en fallut que la ville ne tomba en son pouvoir le 28 du même mois, par l'effet d'une *saucisse* ou pétard de cent cinquante kilogrammes de poudre qu'il avait fait placer sous un égout, et qui fit, en sautant, une brèche d'environ trois mètres (2).

Les ligueurs, par suite du danger que la ville avait couru, et par crainte *des royalistes et des bannis* qui rôdaient sans cesse autour, prirent le parti d'y jeter quel-

(1) Née de La Rochelle, le *Nivernais*, tome II; *Annuaire de* 1847; Archiv. nation.

(2) Courtépée, tome V, p. 597.

Digitized by Google

ques troupes ; mais les habitants n'eurent guères à s'en louer, car ces gens les traitèrent avec beaucoup de hauteur et les pillèrent.

Malheureusement le parti catholique avait dévié de son but, et la plupart de ceux qui s'en disaient les soutiens, ne se couvraient du manteau de la religion et ne se nommaient *défenseurs de la sainte union*, que pour commettre plus facilement toutes sortes de vexations. Aussi les Avallonnais se repentirent bientôt de leur attachement au parti, et prirent secrètement les moyens de secouer son despotisme. Ils y réussirent, le 27 mai 1594, par le secours d'Edme de Rochefort-Pluvault, gouverneur de Vézelay, qui vint mettre le siége devant la ville, et s'en rendit maître en moins d'une heure. Henri IV donna aux habitants des lettres d'abolition, et rappela le bailliage qui avait été transféré à Montréal (1).

(1) Expilly, Courtépée, tome v, p. 598.

Digitized by Google

Nord.

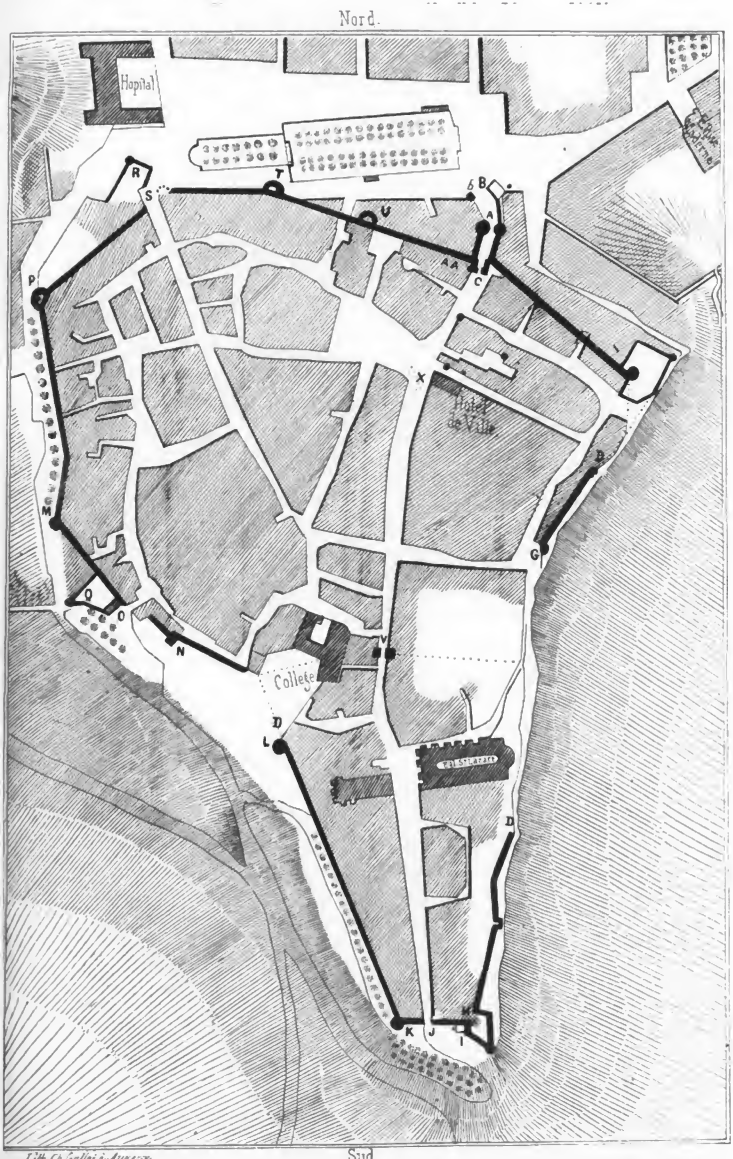

Lith. Ch. Gallot, à Auxerre

Sud.

A. Vieille Bastille ou Bicêtre, avec passage voûté, détruite. – B. Porte extérieure plus moderne que la Bastille. – Logem.t du oncierge. – C Porte intérieure. – D Vestiges des anciens murs de la ville. – E Tour du magasin qui porte des caractères du XII Sc.le I, Q, R, Eperons avec tourelles en saillie. G Tour de l'Escharguet ou l'Elu, non loin des Usulines encore existante. – H Place une tour antérieure au XV.e Sc.le – J Poterne détruite. – K Tour Gaujard. – L Tour du Chapitre. – M Tour des Vaudois – N Tour arée, existante, dite le Fort Mahon. – O Porte détruite – P Tour de Pontaubert détruite. – S Porte Auxerroise détruite – T Tour haut-Pan, ou de l'Oiseau détruite. – U Tour encore existante. – V Tour de l'horloge, appelée autrefois porte de la boucherie – X Chaussée romaine à 2.m du niveau du sol actuel, et bordée de tombeaux Gallo-Romains

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Abjuration de Henri IV; il est assassiné; Troubles à l'occasion de sa mort.

Le temps où le Morvand et toute la France allaient enfin, après de longues et déplorables divisions, jouir du calme et de la paix, approchait. Henri IV, en abjurant, le 25 juillet 1593, les erreurs de la secte, avait écarté le véritable obstacle qui s'opposait à sa paisible possesssion de la couronne, et Paris, l'année suivante, lui ouvrait ses portes. Bientôt la France, heureuse sous son sceptre paternel, l'aima autant qu'elle l'avait détesté d'abord; mais ce bonheur de la patrie ne devait pas durer longtemps. En effet, le 14 mai 1610, le monarque bien-aimé tomba sous le couteau de l'infâme Ravaillac, jeune fanatique venu tout exprès des bords de la Charente. Cette triste nouvelle plongea toute la France dans le deuil, et chaque citoyen, dit un historien, se lamentait comme s'il eût perdu son propre père.

Les habitants du Morvand, que nous avons vu si dévoués à ses ennemis, le pleurèrent sincèrement; et lorsque assis, chaque dimanche, sous l'orme ou le tilleul de la paroisse, ils racontaient quelque trait de la bonté du monarque, entre autres *la poule au pot*, ils maudissaient la main parricide qui l'avait enlevé à leur amour. Heureux le prince qui sait faire bénir son nom par ses sujets recon-

Digitized by Google

naissants; c'est le titre de gloire le plus honorable que puisse ambitionner un noble cœur.

La mort du roi fut le signal de nouvelles divisions. La reine régente, Marie de Médicis, ayant changé tout à coup le système politique suivi jusque-là, et dépensé en profusions, pour se faire des créatures, ce que Henri-le-Grand avait amassé pour rendre la nation heureuse et puissante, les princes du sang et les grands seigneurs du royaume, le maréchal de Bouillon à leur tête, se révoltèrent contre son gouvernement, et remplirent la France de factions. La plupart des seigneurs du Morvand grossirent le parti des mécontents. Presque tous les châteaux reprirent alors une apparence guerrière, et les retrayants furent appelés à en réparer les fortifications et à augmenter leurs moyens de défense. De toute part, le guet-et-garde recommença autour avec une vigilance extrême. Mais celui de Chastellux surtout, par sa position forte, excitait l'attention. Le 20 mars 1614, le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général de Bourgogne, prescrivit aux sujets de la baronnie de *veiller, nuit et jour, autour de cette forteresse.* Le 13 octobre de l'année suivante, le prince de Condé, du camp de Merry-sur-Seine, ordonna qu'il y fût établi *une compagnie de cent hommes de pied pour être en assiette propre et commode de bien faire la guerre* (1). Par une autre ordonnance en forme de manifeste, datée du lendemain, il commanda à Olivier de Chastellux de lever *une compagnie de soixante chevau-légers, et d'établir dans son château et place de Chastellux un lieutenant* et autres officiers pour le commandement. Il l'autorisa en même temps *à faire la guerre, prendre villes et places, comme aussi de lever tailles et subsides* et autres impositions des élections d'Avallon, de Semur et de Vézelay, pour l'entretien de ces troupes (2).

(1) Archiv. de Chastellux.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Le 13 novembre suivant, comme le baron de Chastellux était sorti avec sa compagnie et opérait avec elle dans les environs, le capitaine Pantin, qui courait le Morvand avec ses gens, s'empara de la forteresse et s'y établit. Olivier, en ayant reçu la nouvelle, accourt aussitôt en toute hâte, attaque la place avec vigueur et l'emporte. Le capitaine ennemi et un soldat trouvèrent la mort dans l'action, et les autres furent faits prisonniers (1).

Ce seigneur avait amené avec lui, cinq ans auparavant, de la Thierrache, pays ruiné par les guerres, une colonnie de Picards, hommes, femmes et enfants, auxquels il distribua des terres à défricher dans diverses parties de ses seigneuries de Marigny-l'Église et de Quarré-les-Tombes. C'est ainsi qu'ont été fondés les hameaux de *Queuzon*, des *Bois-de-Chastellux* et des *Champs-de-Bornoux*. Olivier mourut en 1617, et fut inhumé dans l'église de Quarré, où l'on remarque encore son mausolée. Hercule, son fils, lui succéda dans son gouvernement de Cravant, et obtint du roi Louis XIII, en 1621, l'érection de sa baronnie en comté (2).

A partir de cette époque, l'histoire de nos montagnes n'offre plus guère d'intérêt. Ce ne sont que des faits particuliers et locaux, dont nous parlerons dans les notices des villes, bourgs ou villages qu'ils concernent. La féodalité avait alors perdu toute son ancienne puissance. Les seigneurs n'étaient plus, sous Richelieu et le grand roi, dont il prépara le règne glorieux, que des sujets soumis et dévoués au chef de l'État, qui avait concentré dans ses mains tous les pouvoirs. On n'entendit plus parler de guerres civiles, encore moins de guerres seigneuriales. La France, forte au dedans, respectée au dehors, ne tirait plus sa puissante épée que contre les

(1) *Grand inventaire.*
(2) *Livre Noir*, p. 40

Digitized by Google

ennemis de la patrie, auxquels elle fit sentir souvent toute la pesanteur de son bras. Le bruit des armes ne retentit plus en Morvand, et ses paisibles échos ne répétèrent plus les cris tumultueux des combattants comme dans les siècles précédents. La renommée seule y apportera désormais le récit des glorieux triomphes dus à la valeur incomparable des Condé, des Turenne et autres vaillants chefs de nos invincibles armées.

Le Morvand peut se glorifier d'avoir fourni, dans ces temps de gloire et d'héroïsme, aux armées de la patrie, plusieurs capitaines très-distingués. Nous citerons, au premier rang, Charles de Montsaulnin, chevalier, comte de Montal, et Sébastien Le Prestre de Vauban, guerriers renommés par leur courage et leur profonde théorie de l'art militaire. Le premier naquit, en 1619, aux Aubuz, manoir seigneurial situé au pied de la montagne de Lormes. Il prit de bonne heure du service, et montra tant de bravoure, qu'il mérita le titre glorieux de *héros du Morvand*, que lui donnèrent à l'envi ses contemporains et ses frères d'armes. Il se fit remarquer particulièrement dans *la défense des places fortes*, et Louis XIV, dont le témoignage est de la plus grande valeur, disait avec une sorte d'orgueil, *que ses ennemis le respecteraient toujours dans ses places* (1). Il mourut à Dunkerque, le 21 septembre 1696, avec le titre de lieutenant-général des armées du roi, et n'eut pas le temps de recevoir le bâton de maréchal que le monarque lui destinait. C'est en sa faveur que la seigneurie de Montal, située dans la commune de Dun-les-Places, fut érigée en comté. Le prince lui avait aussi fait don de quatre pièces de canon, prises sur l'ennemi, et que l'on voyait alors dans son château de Thostes (2).

Le second, celui que le Morvand compte encore avec

(1) Anquetil, *Hist. de France*; Courtépée, tome vi.
(2) *Ibid*, tome vi; *Pièces manuscrites*.

Digitized by Google

plus d'orgueil au nombre de ses enfants, et que son génie, sa science et son courage ont porté au faîte de la gloire et au plus haut grad emilitaire, naquit le 14 mai 1633, à Saint-Léger-de-Fourcheret, près de Quarré-les-Tombes, où l'on conserve précieusement son acte de baptême, qu'il nous a été donné de lire et de transcrire.

Vers ce temps-là, l'antique manoir de Vésigneux, situé au nord Saint-Martin-du-Puy, était le rendez-vous ordinaire de toute la haute noblesse des environs. Le comte Jean-Louis de Bourbon-Busset, dont la fortune égalait la naissance, y faisait alors sa résidence habituelle. Il aimait à s'y entourer d'une petite cour, et, chaque année, dans la belle saison, il y donnait des fêtes brillantes auxquelles les princes du sang eux-mêmes ne dédaignèrent pas de prendre part. Le grand Condé y venait souvent se délasser des fatigues de la guerre, et y respirer l'air pur et frais des montagnes (1).

En 1649, ce prince qui, l'année suivante, devait voir se fermer sur lui les portes de Vincennes, passa à Vésigneux quelques jours de repos. Sa présence fut le signal d'un concours considérable de seigneurs du voisinage, et le château prit l'air le plus animé, un air de fête. On remarquait, parmi la foule des visiteurs, un jeune homme à la chevelure blonde, à la figure ouverte, mais dont les manières timides attestaient l'inexpérience autant que la jeunesse; c'était Vauban, qu'Albain Le Prestre, son père, était venu présenter au héros en qualité de conscrit. Condé, avec cette perspicacité et ce jugement solide qui caractérisent les grands hommes, s'écria devant toute l'assemblée : « Je me trompe beaucoup, ou le petit » bonhomme ira loin un jour; » et il l'admit dans son régiment (2). Dès-lors, un vaste champ s'ouvrant devant

(1) Archives de Vésigneux; *Manuscrit.*

(2) Archives de Bazoches; *Manuscrit de* 1820.

Digitized by Google

lui, notre jeune Morvandeau put donner carrière à son immense et brillant génie, et cultiver avec fruit ces incomparables talents militaires qui lui ont valu une réputation européenne.

Son activité était sans égale; « aussi, dit Fontenelle (1), » c'est le seul homme de guerre pour qui la paix ait été » aussi laborieuse que la guerre même. » « C'était, ajoute » Courtépée (2), un Romain qu'il semblait que le dix-» septième siècle eût dérobé aux plus heureux temps de » la république. » Il a réparé trois cents places anciennes, et en a fait trente-trois neuves. Il a conduit cinquante-trois siéges, dont trente-deux sous les yeux du roi, et s'est trouvé à cent quarante actions de vigueur. Plein de fidélité envers son souverain, mais aussi plein d'indépendance, il aima toujours mieux servir que plaire.

Louis XIV, pour récompenser ses immenses services, érigea sa seigneurie de Bazoches en comté, sous le nom de Vauban, et lui fit don de quatre pièces de canon à Philisbourg, qu'il plaça dans son château. Enfin, prises en 1703, le monarque le créa maréchal de France, dignité dont il ne jouit pas long-temps, car il mourut quatre ans après. Le roi et tous ses contemporains le regrettèrent sincèrement. Son cœur, qui avait été déposé dans le caveau de l'église de Bazoches, fut solennellement transporté, en 1809, par ordre de l'Empereur, sous le dôme des Invalides, à Paris (3).

Nos montagnes furent affligées, pendant le cours du dix-septième siècle, de divers fléaux, qui les désolèrent tour à tour. Le 24 mai 1635 et les deux jours suivants, il survint de si fortes gelées que les vignes, les seigles et la dernière pousse des arbres furent presque entièrement gâtés. Les populations en furent désolées, et l'auteur du

(1) *Œuvres diverses.*

(2) Tome VI.

(3) FELLER, art. *Le Prestre; Manuscrit.*

Digitized by Google

manuscrit, auquel nous empruntons ces détails, s'écrie plein d'effroi : « Dieu veuille apaiser son ire (1). »

Deux ans après, une terrible épidémie ravagea plusieurs localités de la partie nord de notre contrée; mais aucune n'eut plus à souffrir que la ville d'Avallon. Plus de sept cents personnes de tout âge y perdirent la vie dans cette fatale circonstance. Un drapeau noir flottait aux sommets des tours et du clocher des églises en signe d'affliction (2). Nous lisons dans les archives de Vésigneux que les seigneurs du Morvand défendirent à leurs sujets d'y mettre le pied, sous peine d'une amende de cinquante livres; mais cette précaution n'empêcha pas la maladie de suivre son cours.

De cette époque jusqu'à 1693, l'histoire ne nous dit pas s'il survint des calamités désastreuses; mais alors le pays fut affligé d'une affreuse disette, qui dura une année entière, et qui s'étendit sur toute la France. Les diverses sortes de provisions étant consommées, nos malheureux pères eurent recours, comme en 1440, aux racines de fougère, dont ils composèrent un pain aussi détestable que grossier. Le célèbre Tournefort, auquel on en présenta, à Paris, dit qu'il était si mauvais, qu'on l'eût pris facilement pour des mottes à brûler. Pourtant la France avait alors pour la gouverner un des plus grands et des plus puissants princes dont son histoire fasse mention; on ne parlait que de gloire, que de triomphes! L'homme peut subjuguer ses semblables, faire plus ou moins de bruit durant son passage sur cette terre; mais, dans la réalité, qu'il est petit et impuissant, surtout quand il faudrait vaincre les éléments et arrêter les calamités (3)!

Aucun siècle ne fut peut-être plus fécond en établisse-

(1) Manuscrit, par un curé de Rouvray.
(2) Courtépée, tome vi.
(3) *Annuaire de la Nièvre*, 1847; *Pièces manuscrites*.

Digitized by Google

ments religieux que le dix-septième. Aussi formera-t-il toujours un glorieux contraste avec le suivant, qui les détruisit tous. N'en cherchons pas la cause ailleurs que dans l'esprit de foi, qui vivifie tout et qui dominait alors dans notre société française; tandis que, dans le dix-huitième, c'étaient le philosophisme et l'incrédulité, dont le propre est de tuer et de détruire. Ne croirait-on pas que l'Église, prévoyant dès-lors les coups que l'impiété se préparait à porter à la religion, voulût tenter d'opposer, par toutes ces pieuses fondations, une digue à ses flots impurs et dévastateurs.

En 1607, les Minimes s'établirent à Avallon, où ils furent appelés par la pieuse générosité de Léonor de La Magdelaine, marquis de Ragny. Ces bons religieux rendirent les plus grands services aux habitants de la ville pendant l'épidémie qui les décima en 1637. Ils soignèrent avec un zèle admirable les malades, et quand leurs excellents soins ne purent les arracher à la mort du corps, du moins ils leur rendirent la vie de l'âme. Les Ursulines, dont l'institut est si précieux pour l'éducation des jeunes personnes du sexe, formèrent quelques années après divers établissements en Morvand. Saulieu le premier leur ouvrit ses portes en 1624; c'était une colonie de celles de Chaumont-en-Forez. Avallon en reçut de Dijon la même année, et Corbigny d'Auxerre. En 1635, celles de Nevers fondèrent à Moulins-Engilbert une maison de leur ordre, qui devint bientôt très-prospère; car, moins d'un siècle après on y comptait plus de soixante religieuses. Lormes eut aussi son couvent d'Ursulines en 1645. Il fut fondé en partie par les bienfaits de la princesse de Carignan, comtesse de Château-Chinon, et de Jean de Mesgrigny, baron de Lormes-Challon (1).

(1) Courtépée, tome v et vi; Née de La Rochelle, *Hist. du Nivernois; Annuaire*, 1847; *Album du Nivernais*.

Digitized by Google

De leur côté, les Capucins s'établirent en 1625 à Saulieu, où ils furent appelés par les pieuses faveurs de Claude de Ragny, évêque d'Autun et comte de la ville. Sept ans plus tard, Pierre Pitoys, seigneur de Quincize, gouverneur de Château-Chinon, aidé des largesses de la duchesse de Longueville et de la princesse de Carignan, fondait dans cette ville un couvent de ces révérends pères. Les libéralités du président Pierre Odebert les appelèrent aussi à Avallon en 1659. Les religieux du tiers-ordre de Saint-François, autrement dits Picpus ou Pénitents, se fixèrent en 1629 à Moulins-Engilbert, dans une maison fondée par la pieuse générosité de Gabriel Reuillon, juge-lieutenant au bailliage de cette ville, et de Marguerite Robert, sa femme. Enfin, les dames de la Visitation, de Semur, s'établirent à Avallon en 1646 (1).

(1) Courtépée, tome v, p. 618; *Album du Nivern.*, tome ii; Archiv. de Quincize.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Disettes, épizootie, orages et ouragans; révolution, ses excès, profanations, persécutions; Napoléon et les Morvandeaux.

Le dix-huitième siècle, qui s'ouvre devant nous, commença par des fléaux pour finir par une horrible catastrophe. A peine, en effet, était-on arrivé à la neuvième année de cette période séculaire, qu'une affreuse disette réduisit les habitants du Morvand à la dernière extrémité. L'hiver, qui commença le 6 de janvier, fut extrêmement rigoureux. Pendant les trois premières semaines surtout, le froid fut si excessif, les gelées si fortes, que dès le second jour, les rivières, aussi bien que les étangs, furent couvertes de glace d'une telle épaisseur *qu'elle portait comme la terre.* Plusieurs manuscrits s'accordent à dire qu'en Morvand la plupart des ruisseaux et des étangs gelèrent jusqu'à fond, et que l'on vit, lorsque le dégel fut arrivé, des morceaux de glace de trois pieds d'épaisseur. A peine put-on, malgré les plus grands soins, conserver quelques pièces de vin dans les meilleures caves. Les arbres se fendirent et gelèrent jusque dans leurs racines ; les noyers, les genêts et les arbrisseaux furent presque tous perdus; le gibier périt dans les champs. Les seigles et les froments furent presque totalement détruits dans tous les pays du

Digitized by Google

voisinage. Le Haut-Morvand, couvert d'une couche de neige très-épaisse, fut un peu moins maltraité. Les écrivains du temps rapportent que la paroisse de Saint-Brisson fut assez heureuse pour conserver plus de la moitié de sa récolte (1). La famine, qui suivit ce désastre, fut terrible. Le seigle, qui, l'année précédente, ne coûtait que dix-huit ou vingt sous, monta subitement à cinq livres, mesure de Rouvray, et même à vingt-deux livres le bichet ou les quarante-deux kilogrammes. Les riches eux-mêmes furent réduits à manger du pain d'avoine.

Le vin, qui se payait, année commune, deux liards la pinte, se vendit jusqu'à douze sous, ce qui portait le litre à quarante-huit, somme exhorbitante, si on se rappelle la valeur de la monnaie à cette époque (2).

La détresse et la misère engendrent naturellement le vol et le désordre. Aussi vit-on, ça et là, des troupes de pauvres affamés courir les campagnes et se livrer à toutes espèces de rapines, tellement qu'il fallut solliciter des ordonnances pour établir des *messiers* ou gardes pour veiller sur les champs ensemencés. Le brigandage devint même si excessif, que l'on planta des poteaux avec carcans où l'on attachait les voleurs pris en flagrant délit. Dans plusieurs localités, comme à Rouvray, on établit à l'époque de la moisson des patrouilles pour veiller sur les récoltes pendant la nuit (3).

A peine cinq années s'étaient-elles écoulées, qu'un autre fléau, qui désola successivement l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Nivernais, vint affliger le Morvand. Une terrible épizootie se répandit sur tous les points de la contrée et enleva une quantité prodigieuse d'animaux de l'espèce bovine, si nombreuse dans nos

(1) *Annuaire de l'Yonne*, 1851, p. 308; manuscrit de Rouvray.
(2) Archiv. de Montsauche.
(3) Manuscrit de l'abbé Berthaut, curé de Rouvray.

Digitized by Google

montagnes, dont elle forme la principale ressource. On employa diverses sortes de traitements ; mais la maladie continuant toujours ses ravages, on eut recours aux supplications nombreuses publiques, et des processions s'organisèrent dans toutes les paroisses. On se rendit aussi en pélerinage dans les lieux renommés pour cet effet par la dévotion populaire. Mais nulle part on ne vit une si grande affluence qu'à la chapelle de Saint-Grégoire, située au nord-ouest de Sainte-Magnance, village du canton de Quarré-les-Tombes. Il y vint des pélerins de l'Autunois, de l'Auxois, du Nivernais, et jusque du Charollais et du Chalonnais, tellement que, selon l'estimation commune, le nombre s'éleva à plus de dix mille (1).

En 1736, la famine se déclara de nouveau en Morvand. L'année précédente, une effrayante couche de neige, de plusieurs pieds d'épaisseur, avait couvert, pendant près de six mois, le centre de la contrée. Les moissons, presque détruites, avaient peu produit, et déjà les populations éprouvaient une sorte de disette, lorsque des gelées terribles survinrent au mois de juin, et détruisirent l'espérance du laboureur.

Du 12 au 15 juillet même, elles se firent encore sentir si rigoureusement dans des pays beaucoup plus tempérés que le Morvand, comme dans l'Auxois et l'Auxerrois, que les chenevières, les vergers, les avoines et les orges furent entièrement ruinés (2).

Un mémoire, présenté alors au contrôleur général de Bourgogne, porte que le froment valait soixante livres le setier de Paris, le seigle trente, le sarrasin autant, et l'avoine vingt-quatre, et que même on ne pouvait en avoir pour de l'argent (3). Le Morvand souffrit horriblement, et

(1) Manuscrit par un contemporain.
(2) *Annuaire de l'Yonne* pour 1851, p. 308; *Notice manuscrite.*
(3) Archiv. du château de La Roche-en-Breny.

Digitized by Google

un grand nombre de personnes moururent dans les affreuses convulsions d'une faim dévorante.

Neuf ans après, un orage, comme de mémoire d'homme on n'en avait vu d'aussi terrible ; un orage qui, dans ses flancs ténébreux, portait l'épouvante et la mort, se forma tout à coup du côté de l'ouest, *sur Châtillon-en-Bazois*, dit Courtépée (1). Bientôt on le vit s'avancer avec un sourd et lugubre fracas, qui laissait pressentir facilement tout ce que l'on avait à en redouter. A son approche il s'éleva un ouragan épouvantable, les coups de tonnerre devinrent écrasants, et la foudre et la grêle s'unirent incontinent pour renverser et pour détruire. Tout fut saccagé, anéanti, de l'ouest à l'est, depuis Châtillon-en-Bazois jusqu'à Sainte-Reine. Nos campagnes furent couvertes des débris de maisons renversées sur leurs habitants, les forêts encombrées d'arbres brisés ou déracinés (2).

Ce n'est pas tout; une épizootie, plus terrible encore que celle que nous avons rapportée plus haut, et qui, au rapport des mémoires du temps, épargnait à peine deux animaux sur cent, fondit sur l'espèce bovine et la détruisit presque tout entière en Morvand. La chartreuse d'Apponay perdit tout le bétail de ses domaines. Plus de onze cents pièces périrent dans la paroisse de Montsauche. Brassy, Dun-les-Places, Marigny-l'Église, Moux, Alligny, Ouroux, Planchez, Quarré-les-Tombes..... en conservèrent à peine pour cultiver les terres. Pendant deux ans entiers, on n'en vit plus sur les champs de foire des environs. A Ouroux par exemple, à la foire du 23 novembre de cette année 1745, il n'y eut pour tout bétail que sept chèvres (3).

(1) *Descript. de Bourg*, tome Ier.

(2) *Ibid; Notice manuscrite.*

(3) *Hist. de la chartreuse d'Apponay*, p. 25; Archiv. de la paroisse de Montsauche; Registre paroiss. d'Ouroux.

Digitized by Google

Moins de quinze ans après, en 1758, des pluies torrentielles, qui commencèrent au mois de juin pour ne finir qu'en septembre, ne permirent pas de rentrer les récoltes. Les foins pourrirent dans les prés et les seigles germèrent dans les champs. Une disette devait être la conséquence de ce contre-temps; elle eut lieu. Mais l'année qui suivit, et surtout la quatrième, fut si abondante que le seigle ne valut que quinze ou seize sous la mesure de Lormes, et le vin dix-huit livres le tonneau ou les deux cent quarante litres (1).

En 1770, le Morvand fut affligé d'un hiver extrêmement rigoureux. Une épaisse couche de neige couvrit pendant plusieurs mois le pays tout entier et le tint comme enveloppé d'un funeste linceul. Des gelées désastreuses survinrent ensuite et détruisirent toutes les semences, à tel point *qu'il n'y eût pas de seigle dans tout le Haut-Morvand.* Des pluies continuelles, comme celles dont nous venons de parler, désolèrent la France entière. Cette année encore on ne put enlever les blés, qui germèrent dans les champs, et les foins ne furent rentrés dans toutes nos montagnes qu'au mois de septembre. Les céréales devinrent bientôt fort rares et se vendirent, savoir : le froment dix livres la mesure de Lormes, et le seigle neuf (2). La population du Morvand eut encore à traverser alors une époque bien difficile.

Il semble que pendant le cours de ce siècle, nos malheureux pères ne dussent sortir d'une calamité que pour retomber dans une autre. Une contagion ou peste, qui couvrit le pays de deuil, ravagea nos campagnes en 1773; mais nul endroit plus que Saulieu n'eut à souffrir de ses funestes atteintes (3).

(1) Archiv. paroiss. de Montsauche et de Marigny.
(2) *Ibid.*
(3) Courtépée, tome vi.

Digitized by Google

Nous touchons enfin à cette époque terrible, à cette crise effrayante qui va bouleverser la France tout entière, la couvrir, de l'orient à l'occident, de débris et de ruines, changer les institutions antiques de la monarchie et du royaume, proscrire la religion et le culte de Dieu, et par-dessus tout, inonder la patrie du sang de ses enfants.

Depuis plusieurs années, une fermentation sourde régnait dans les esprits. Les finances de l'État étaient obérées. La philosophie, prêchée par les Voltaire, les Jean-Jacques Rousseau, les Diderot, les d'Alembert, avait porté des fruits de mort. L'incrédulité avait gagné les hautes classes, assez aveugles pour ne pas voir l'abîme qui se creusait sous leurs pas. Un amour effréné de la liberté et de l'indépendance dominait toutes les consciences. On demandait de toute part des réformes, et les privilégiés ne voulaient entendre à aucune composition. Enfin, chacun se sentait mal à son aise. La partie saine et éclairée de la nation comprenait qu'un changement et une amélioration dans le système politique et administratif étaient nécessaires, le roi lui-même les désirait; mais la difficulté était d'y arriver. Le mot d'*états généraux*, échappé comme par hasard, fit fortune et courut bientôt dans toutes les bouches; la convocation en fut résolue. Mais avant leur réunion, le monarque voulut connaître les vœux et les besoins du peuple, et il y eut pour cela des assemblées du tiers-état dans les grands baillages royaux et seigneuriaux. Des *cahiers de doléances*, où l'on exposait les abus à retrancher et les réformes à opérer, y furent rédigés.

A Autun, à Saulieu, à Avallon eurent lieu de ces sortes de réunions pour la partie du Morvand qui dépendait de la Bourgogne; à Nevers, pour celle qui relevait du Nivernais, et enfin à Saint-Pierre-le-Moûtier pour le comté de Château-Chinon et ses dépendances, et les autres franc-alleux compris dans la province. L'assemblée du

Digitized by Google

tiers-état de ce baillage royal, à laquelle assistèrent les députés des paroisses de Château-Chinon, de Lormes, de Brassy, de Dun-les-Places, de Gien-sur-Cure, de Planchez, d'Ouroux, de Saint-Hilaire, de Saint-Léger-de-Fougeret, de Saint-Martin-du-Puy..... rédigea, le 22 mars, un cahier de doléances composé de quatre-vingt-dix-huit articles, dont plusieurs sont empreints de beaucoup de sagesse, et nous montrent les nombreux abus qui existaient à cette époque. Nous citerons, pour exemple, le quarante-troisième :

« Que les justices seigneuriales, qui donnent aux paysans » la faculté de plaider, qui augmentent la masse des pro- » cédures, qui multiplient les degrés de juridiction, qui » favorisent la chicane, qui occasionnent la ruine des » parties, en les obligeant à perdre beaucoup de temps » et à faire des frais énormes pour les plus minces objets ; » qui manquent presque toutes d'auditoires et de prisons, » et qui n'ont communément pour juges que des praticiens » ignorants, qui tiennent leurs audiences dans les cabarets, » et sont dans la dépendance absolue des seigneurs, qui » ont le droit et le pouvoir de les destituer arbitrairement, » soient supprimées..... »

Convoqués le 4 mai, les états-généraux prirent, le 17 juin suivant, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, le titre d'*Assemblée nationale.* Dès-lors, il en fut fait de la vieille société française, la révolution était opérée.

Elle débuta terrible, le 14 juillet 1789, par la prise de la Bastille par le peuple. Les prisons ouvertes mirent en liberté une foule de malfaiteurs qui épouvantèrent la France. Une terreur panique, se répandit dans tout le royaume et s'empara subitement de nos campagnards qui, armés de faux, de piques, de cognées, coururent, à l'annonce de l'arrivée des *brigands*, d'un village à l'autre, sans jamais les rencontrer. Tel village, disait-on, est pillé,

Digitized by Google

saccagé, *tout y est à feu et à sang.* On arrivait, c'était plus loin. Cette époque a toujours été nommée depuis par le peuple : *l'année de la peur.*

Si les doctrines philosophiques et antichrétiennes avaient, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, infecté les hautes classes, le peuple, lui au moins, avait conservé l'antique esprit de foi et de religion. Les villageois du Morvand surtout se faisaient remarquer par leur attachement profond aux croyances de leurs pères. Aussi virent-ils avec chagrin les spoliations qui s'opérèrent de toute part, en vertu du décret du 2 novembre 1789, qui déclarait les biens des églises *propriétés nationales.* Ces biens, fruits de legs pieux et de fondations pour la *mémoire perpétuelle* des défunts, avaient été jusque-là, et à bon droit, respectés comme une chose sacrée ; l'aliénation et l'acquisition devaient naturellement en être regardées comme criminelles, comme des actions impies *qui porteraient malheur.*

On comprend aisément que, sous l'influence de semblables idées, qui honorent nos pères, les acquéreurs durent se présenter en petit nombre, lorsqu'on vendit ces immeubles dans les divers districts du voisinage, et que, conséquemment, cette vente fut, en Morvand, peu profitable au trésor public. Elle ne fut avantageuse, en effet, qu'à quelques particuliers, moins délicats et surtout moins religieux, qui s'enrichirent à peu de frais. On cite tel domaine qui fut payé avec le prix d'une partie du cheptel : telle forêt qui ne coûta que le montant de quelques paires de bœufs. Une espèce de réprobation publique était restée, jusque dans ces derniers temps, comme attachée à ces sortes d'acquisitions.

Mais ce que nos bons Morvandeaux virent avec infiniment plus d'horreur, fut l'indigne profanation des temples du Dieu de leurs pères par quelques révolutionnaires

Digitized by Google

exaltés, qui renversèrent les autels, brisèrent les images des saints et les croix, et changèrent ensuite les asiles de la piété et de la religion en lieux de réunions sacriléges. On tenait ces actions impies et odieuses pour si exécrables, qu'on ne pouvait supposer que Dieu les laissât impunies même dans cette vie. Aussi, il n'est aucune commune du Morvand où l'on ne cite quelque exemple d'un terrible châtiment infligé par la Providence aux profanateurs coupables de nos églises. Il est certain que la main de Dieu a paru s'appesantir sur la plupart de ces hommes criminels, et qu'ils ont fini d'une manière vraiment malheureuse.

L'assemblée constituante ayant supprimé les provinces, et décrété, le 26 janvier 1790, une nouvelle division administrative de la France, le Morvand fut alors partagé, ainsi qu'il a été dit en commençant, entre les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne; puis subdivisé entre les districts de Saulieu, de Semur, de Château-Chinon, de Corbigny, de Moulins-Engilbert, d'Autun et d'Avallon.

Les districts ayant été supprimés à leur tour par la constitution de l'an VIII, le pays fut réparti entre les arrondissements communaux de Beaune et de Semur, de Château-Chinon et de Clamecy, d'Autun et d'Avallon, et telle est la division administrative encore aujourd'hui existante. Plusieurs cantons, comme ceux de Brassy, de Cervon, de Montreuillon, d'Ouroux, de La Roche-Milay, de Rouvray et de Saint-Didier-sur-Arroux, furent aussi supprimés.

L'assemblée nationale ne se renferma pas, comme on le sait, dans le cercle des affaires civiles et politiques. Poussée par la passion des innovations qui s'était emparée des esprits, elle voulut aussi opérer dans l'organisation religieuse les changements qu'elle venait de faire dans l'administration civile. Elle décréta donc, le 8 juillet suivant, sur le travail de Bois-Landry, *marchand* de la rue

Digitized by Google

Saint-Denis, une nouvelle circonscription des diocèses, dont elle réduisit le nombre à celui des départements, et auxquels elle assigna les mêmes limites, ce qui amena la *constitution civile du clergé*. Le Morvand, presque tout compris dans l'antique diocèse d'Autun, fut alors divisé entre ce dernier, ceux d'Auxerre, de Dijon et de Nevers. Un serment, contraire à tous les principes canoniques, ayant été exigé ensuite de tous les prêtres, il s'en trouva un certain nombre d'assez faibles pour se conformer à cette loi inique. Quelques-uns, qui n'en avaient pas senti d'abord toutes les conséquences, ou qui avaient été entraînés par l'exemple de leur évêque, comme dans le diocèse d'Autun, se rétractèrent bientôt, et tout le corps du clergé se trouva ainsi divisé.

Les ecclésiastiques qui se soumirent et acceptèrent le nouvel ordre de choses, furent désignés sous les noms de *prêtres constitutionnels, intrus, assermentés* ou *jureurs*. Ils restèrent, jusqu'à l'entière suppression du culte, tranquilles à la tête des paroisses, tandis que les prêtres fidèles et courageux, sous le nom d'*insermentés* ou *réfractaires*, furent repoussés, poursuivis et traqués comme des bêtes fauves. Plusieurs d'entre eux s'expatrièrent et allèrent chercher à l'étranger la sûreté qu'ils ne trouvaient plus dans leur malheureuse patrie. D'autres, protégés par de pieux fidèles, qui s'exposaient ainsi à la persécution, même à la mort, échappèrent à toutes les recherches; mais le nombre en fut bien petit. La plupart, découverts et arrêtés, expièrent dans de sombres cachots ou au fond de cale de quelque galiote, leur fidélité à Dieu et à leur conscience. Parmi ces derniers, nous citerons J. Adelon, curé de Neuffontaines; Gagnard, curé de Marigny-l'Église; Moreau aîné, jésuite résidant à Château-Chinon; Moreau jeune, son frère, curé de cette ville; Berthaut aîné, curé d'Arleuf; Berthaut jeune, son frère, curé de Glux; le pieux Boussière, qui gouvernait avec beaucoup d'édifica-

Digitized by Google

tion la paroisse de Chalaut; Pirel, qui administrait celle de Saint-Hilaire; Pannetrat, curé de Poussignol, mort chanoine honoraire de Nevers; Bouffechon, religieux capucin, à Château-Chinon; Mallapart, curé de Luzy; Durand et Saclier, ses deux vicaires, et enfin l'abbé Ducrot, qui remplissait les mêmes fonctions à Bazoches.

Tous ces généreux confesseurs de la foi furent d'abord renfermés à Nevers, dans l'ancien grand séminaire, avec beaucoup d'autres de leurs confrères des environs, puis déportés jusqu'à Nantes et à Brest, en vertu du décret de la convention du 26 mai 1792. Qui pourrait dire toutes les privations, toutes les souffrances qu'ils endurèrent pendant leur dure captivité! Comme le bienheureux Ignace, évêque d'Antioche, ils pouvaient s'écrier que les hommes s'étaient, pour eux, changés en bêtes féroces, et que leurs gardiens étaient autant de léopards, que le bien qu'ils tâchaient de leur faire, rendait encore plus furieux et plus méchants (1). On ne leur parlait qu'en jurant, ou en blasphêmant. Il ne leur était pas permis, même en maladie, de se procurer quelque adoucissement. A Nantes, ils furent jetés au fond de cale d'une galiote qui leur servit pendant quelque temps de prison. L'air qu'ils y respiraient, était si fétide, si corrompu, qu'un médecin envoyé enfin pour les visiter, se sentit, en entrant, suffoqué et couvert de sueur, et dit, en se retirant promptement: « Si on mettait » là quatre cents chiens pendant une nuit seulement, le » lendemain on les trouverait morts ou enragés (2). »

De ces quatorze vertueux prêtres, neuf succombèrent sous le poids des maux qu'ils endurèrent, et cinq revirent, après un martyre de quinze ou dix-huit mois, les montagnes témoins de leur zèle et de leur ferveur; ce furent

(1) Godescard, *Vie de saint Ignace*, 2 février; *Bréviaire parisien*.
(2) *Légendaire d'Autun*, tome I, p. 282.

Digitized by Google

les dignes abbés Berthaut jeune, Pannetrat, Moreau jeune, Durand et Sacher (1).

Cependant les quelques prêtres qui avaient échappé à toutes les recherches, se livraient, malgré le zèle barbare et la surveillance inhumaine de leurs persécuteurs, à l'exercice du saint ministère, baptisant les nouveaux-nés, entendant les confessions des adultes, et célébrant les divins mystères tantôt dans une grange obscure, tantôt au fond d'une sombre forêt, ainsi que le fit long-temps le vénérable Charles-Gabriel Laumain, curé de Brassy; et toujours une foule considérable, accourue en secret, se pressait à ces sacrifices nocturnes offerts à Dieu par un proscrit.

Enfin, l'époque des violentes réformes touchait à sa fin. L'affreuse anarchie qui pesait sur la patrie et l'avait couverte de deuil, était tombée, le 29 juillet 1794, avec la tête du farouche Robespierre et celles de ses terribles suppôts. Délivrée des monstres qui lui avaient déchiré le sein, la France respira, un peu moins oppressée, sous le gouvernement directorial qui suivit. Mais débile comme un malade au sortir d'une longue et douloureuse agonie, succombant presque sous le poids de ses maux, elle appelait de tous ses vœux une main hardie et forte qui put cicatriser ses plaies et l'arracher à ses funestes angoisses. Un soldat, sans autre recommandation que son épée fortement trempée, se présente; elle l'accepte avec une espèce d'enthousiasme, et bientôt, d'autant plus joyeuse qu'elle avait été plus affligée, elle lui posait sur la tête le diadême des empereurs.

La population du Morvand, naturellement amie de la gloire et des hauts faits militaires, bien que pourtant elle ait peu de sympathie pour le maniement des armes, s'attacha fortement au nouvel empereur, et lui voua un amour

(1) *Notice historique sur l'abbé Imbert.*

Digitized by Google

sincère. Le guerrier était pour elle une espèce de demi-dieu, et volontiers elle l'eût cru immortel. En effet, longtemps après que Napoléon Ier eut payé, sur le rocher de Sainte-Hélène, son tribut à la nature, les Morvandeaux refusaient de croire à sa mort, comme si un héros ne devait jamais mourir. Ils prouvèrent surtout leur attachement pour le grand homme, quand, en 1815, il quitta l'île d'Elbe pour venir régner encore *cent jours* à Paris. A son passage à Saulieu, à Rouvray, à Avallon, il fut accueilli aux cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur!* au bruit de la mousqueterie et au son des cloches lancées à toute volée. Nos bons campagnards, ivres de joie, se portèrent à sa rencontre, et le saluèrent avec le plus vif enthousiasme. On vit, dans ces villes, de vieux militaires, des larmes dans les yeux, s'approcher de sa voiture et en baiser les roues.

Pourtant, nous devons le dire, son ambition, qui coûta tant de sang à la France et porta la désolation et le deuil en tant de familles, avait enlevé, chaque année, au Morvand, un bon nombre de ses enfants. Plus d'une mère, près de se séparer d'un fils bien-aimé, qu'elle n'espérait plus revoir, avait maudit, dans son cœur ulcéré, l'auteur de sa peine. Combien de familles s'étaient vues en outre mettre à une dure contribution, parce que leurs enfants, ou retenus par les larmes d'une mère désolée, ou désertant les champs de bataille, où la mort moissonnait en reine, avaient fui au sein des forêts! N'importe; à peine les pleurs avaient-ils cessé de couler, que tout était oublié, et que l'Empereur régnait sur les cœurs; tant était grand le prestige qui s'attachait à sa personne, tant était fort l'amour qu'on lui portait!

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Invasion; le camp des Latois; le Curé et le Gendarme; Famine; une bande de voleurs; la Restauration.

Tout le monde connaît les revers qui amenèrent la chute de l'Empire, et que consomma l'abdication de Napoléon, signée au château de Fontainebleau, le 5 avril 1814; puis le départ de ce prince, le 20 du même mois, pour l'île d'Elbe, qui lui avait été donnée en toute souveraineté avec deux millions de revenu. Un empire de vingt-cinq à trente lieues de tour, et qui ne renfermait pas plus de treize mille sujets, ne pouvait satisfaire celui qui avait commandé à l'Europe entière. Aussi le quittait-il secrètement, le 27 février de l'année suivante, pour revenir en France reconquérir le trône brillant dont il était descendu. Dans sa course rapide et triomphante des bords de la Méditerranée à la capitale, Napoléon traversa le nord-est du Morvand, et reçut, ainsi que nous venons de le rapporter, dans cette partie de son trajet, des témoignages d'une vive sympathie de la part des habitants de nos montagnes. Mais la fortune qui l'avait élévé si haut, et qui parut encore lui sourire un

Digitized by Google

moment, l'abandonna enfin pour toujours; et la bataille de Waterloo, perdue le 18 juin 1815, fut la consommation de la ruine du puissant empire qu'il avait fondé au prix de tant de victoires.

Maîtresses de la France, les armées étrangères se répandirent dans les provinces de la rive droite de la Loire, et le Morvand fut parcouru en tout sens. Bien qu'elles n'y aient séjourné que très-peu de temps, la contrée néanmoins en fut grevée et s'en ressentit douloureusement. A leur approche, les habitants des campagnes, effrayés, s'enfuirent de leurs chaumières et coururent se cacher, eux et leurs troupeaux, au fond des bois; à peine quelques villageois plus intrépides se hasardèrent-ils à rester au hameau devenu solitaire et silencieux.

Dans ces graves circonstances, la petite ville de Luzy fut occupée par un corps d'armée de trois mille hommes de pied et de six mille chevaux, sous le commandement du comte de Franqmont, officier-général au service du roi de Wurtemberg. Une ville de si peu d'importance ne pouvant loger tant de monde, force fut aux Wurtembergeois de se jeter dans la banlieue, et même de former un camp dans la prairie voisine.

Il arriva, dans l'intervalle de leur séjour, que le feu prit, au milieu de la nuit, dans un magasin de fourrages, et menaça la ville d'un embrasement général. Aussitôt le lugubre tocsin retentit au beffroi, et appela les habitants à la défense de leurs foyers en péril. Dans un instant, toute la population est sur pied. On accourt incontinent de tous les coins de la ville : on se mêle, on se heurte, on s'interroge, et il s'en suit un bruit confus et extraordinaire.

Tandis que ceci se passait dans la ville, le camp, de son côté, entrait dans l'agitation et le trouble; on y avait cru à un soulèvement du pays. Les soldats, à la voix des chefs, étaient accourus aux armes, et des courriers avaient été

Digitized by Google

dépêchés en toute hâte aux divers détachements cantonnés dans les environs. Mais la cause du mouvement de la ville ayant été bientôt connue, le camp rentra dans le calme, et, de chaque côté, on en fut pour la peur et un sommeil troublé.

Les alliés n'en furent pas toujours quittes pour une simple alerte. Dans quelques localités du Morvand et du voisinage, des bandes, composées de vieux soldats de l'Empire, attaquèrent divers corps d'avant-garde, et tuèrent ou blessèrent un certain nombre de ces étrangers. Les principales surprises eurent lieu à la Creuse-d'Auxi et au pont de Chissey.

Un camp, dit des *Latois*, à cause d'un petit hameau de la commune de Moux, près duquel il avait été formé, réunissait aussi les plus chauds partisans du gouvernement impérial. Sa renommée s'étendait au loin, et il était fort redouté des ennemis. Pourtant, dans la réalité, il eut toujours une très-mince importance; on n'y vit jamais qu'un petit nombre d'hommes.

A leur passage à Alligny, les alliés, qui s'y étaient réunis en force à cause de la réputation de *bonapartisme* que ce camp avait faite au pays, en traitèrent assez durement les habitants. On s'attendait même au pillage et à l'incendie; néanmoins, tout se borna aux menaces et à la crainte, si ce n'est à l'égard du curé, homme bon et généreux, mais connu par ses opinions politiques qui lui avaient valu, dans les *cent jours*, la décoration de la *Légion-d'Honneur*.

Plusieurs officiers de l'état-major ayant pris leur logement au presbytère, traitèrent d'abord leur hôte avec toutes sortes d'égards et de bienveillance. Mais devenu bientôt l'objet de la surveillance la plus rigoureuse, le bon curé comprit que des délations malveillantes avaient été faites contre lui. En effet, soit vérité ou mensonge, il avait été accusé, outre ses opinions politiques, d'avoir

Digitized by Google

reçu chez lui les chefs du camp des Latois, de s'être entendu avec eux sur les mesures à prendre, et même d'avoir laissé fondre dans son propre foyer des balles pour cette destination.

Quoi qu'il en soit, le jour du départ arrivé, sa maison fut dévastée, son mobilier chargé sur des charriots, et lui-même emmené prisonnier à la suite de l'armée. A quel sort dut-il dès-lors s'attendre ? Les tristes pensées qui agitèrent son âme et le blanchirent pendant la première nuit qu'il passa à Autun, montrent assez qu'il sentait toute la gravité de sa position. Heureusement pour lui, son évêque, prévenu à temps, était accouru et l'avait réclamé auprès des chefs. Ceux-ci, sur les instantes sollicitations du prélat, consentirent enfin à le lui remettre sous la condition d'une grave correction, qui fut laissée à son arbitrage.

Ce n'était pas la première fois que le bon curé avait vu sa tête menacée. Déjà prêtre en 1789, il avait dû, pendant la terreur, pour éviter la hache révolutionnaire, quitter le costume ecclésiastique pour revêtir l'uniforme de soldat. Gendarme à Arnay-le-Duc, sa nouvelle profession l'obligea quelquefois à poursuivre, en vertu d'ordres barbares, ses confrères dans le sacerdoce, métier pénible pour lui sans doute, et presque aussi terrible que la mort.

Il lui arriva donc un jour d'être envoyé, sur une dénonciation, avec un de ses nouveaux collègues, pour arrêter un prêtre, un de ceux qu'on nommait alors *réfractaires*. Mais que faire dans cette funeste occurrence ? Se saisir de l'innocente victime pour l'envoyer au supplice, cela répugnait à son cœur d'homme et encore plus à sa conscience de prêtre ; la laisser publiquement s'échapper, c'était se dévouer lui-même à une mort certaine ! Telles étaient les pensées que, chemin faisant, il roulait dans son âme.

Digitized by Google

Cependant nos deux gendarmes approchaient de la maison qui avait donné asile au vertueux prêtre; déjà ils étaient près d'arriver, lorsque s'adressant tout à coup à son compagnon d'armes : « Camarade, lui dit-il, il ne » faut pas que le *gibier nous échappe*, cernons la maison; » et tandis que, en exécution de ces dispositions, le satellite dévoué aux ordres de Robespierre, se postait d'un côté, lui accourait rapidement par la porte opposée. Le criminel dénonciateur avait dit vrai; le prêtre fidèle était là payant une dette sacrée; il récitait son bréviaire.

A la vue du redoutable uniforme, l'ecclésiastique frissonne, le livre lui échappe des mains. « Sauve, sauve, » lui dit alors une voix amie, sauve bien vite; sous ce » costume qui t'effraie, reconnais un confrère, un ami; » néanmoins, sauve-toi bien vite, car je ne suis pas seul; » et le prêtre, stupéfait, s'échappait rapidement, et le gendarme, grommelant de ce que, disait-il, on les avait trompés, rejoignait son collègue qui ne soupçonna pas la pieuse fraude (1).

L'année qui suivit le départ des alliés, fut une époque bien terrible pour la France. La présence de tant d'étrangers, qu'il fallut nourrir et payer, l'avait épuisée. Les récoltes, que des pluies continuelles avaient gâtées, produisirent peu et mûrirent fort mal. Aussi, une disette terrible et dont le Morvand, en particulier, souffrit beaucoup, se manifesta bientôt. Au printemps de l'année 1817, le blé devint si rare, qu'il coûtait 12 ou 13 fr. la mesure; le pain se payait jusqu'à 60 c. le demi-kilogramme chez les boulangers; les pommes de terre se vendaient 16 ou 18 fr. les deux hectolitres et demi; le vin valait 1 fr. la bouteille.

La plupart de nos Morvandeaux se ruinèrent pour se procurer quelque peu de mauvais pain. Un bon nombre

(1) Ces faits nous ont été racontés par le héros lui-même.

Digitized by Google

n'en mangea point depuis le commencement du printemps jusqu'à la moisson, qui heureusement fut précoce et abondante. On se nourrit, dans les campagnes, d'herbes sauvages cueillies dans les prés, de racines arrachées dans les forêts, et d'autres végétaux aussi malfaisants que dégoûtants. On rencontrait, çà et là, des personnes pâles, livides, exténuées de besoin, et même tombant de faiblesse le long des chemins. L'enfant, à la mamelle, demandait en vain au sein maternel une nourriture que les privations avaient tarie; son aîné, réclamant du pain, ne recevait, le plus souvent, que de brûlantes larmes dont une mère désolée inondait son visage. Et pourtant on ne murmurait point, on n'accusait personne; on se résignait. Nos mœurs ont bien changé! Le peuple des campagnes a toujours désigné cette funeste époque sous le nom de *mauvaise année.*

Dans ces tristes circonstances, une bande de dix-sept voleurs, poussés par la passion du mal autant que par la nécessité et le besoin, forma une horrible société qui porta la crainte et l'effroi dans la partie sud de notre contrée. Ces misérables, réunis des communes de Préporché, de La Roche-Milay, de Semelay et de Villapourçon, se livrèrent à divers excès; ils attaquèrent, entre autres, le château de Bouton, situé près de Verrières-sous-Glaine, où l'un d'eux trouva la mort devant la résistance énergique du propriétaire. Une seconde bande de huit malfaiteurs, ourdit, en revenant d'une foire de Château-Chinon, l'abominable complot d'assassiner un pauvre meunier de Villapourçon avec toute sa famille, pour enlever l'argent qu'il possédait, et l'exécuta en partie avec les horribles circonstances que nous rapporterons ailleurs. Ces brigands étaient vulgairement nommés *chauffeurs*, à cause de la barbarie avec laquelle ils brûlaient les membres de leurs victimes pour les forcer à déclarer où était leur argent.

Arrêtés par suite de cet affreux assassinat, ces derniers

Digitized by Google

furent traduits devant la cour prévôtale de la Nièvre, et condamnés au supplice capital, qu'ils subirent à Château-Chinon. Le terrible instrument de la justice humaine fut dressé sur la principale place de la ville, où sept d'entre eux furent exécutés en présence d'une foule immense de personnes que la nouveauté du spectacle avait attirées. Le gouvernement, en punissant ces grands coupables dans les lieux qui avaient été témoins de leur crime, voulut donner, par là, un exemple salutaire à notre population et la détourner à jamais de pareils attentats.

Les années qui suivirent, furent une époque de prospérité et de bonheur pour le Morvand comme pour toute la France. Les guerres continuelles qui, pendant plus de vingt ans, avaient ensanglanté le sol de l'Europe et avaient arraché tant de bras à l'agriculture, ayant entièrement cessé, nos Morvandeaux s'occupèrent activement de la culture de leurs champs, tandis qu'un gouvernement doux et paternel faisait fleurir le commerce et l'industrie. Aussi le règne de Louis XVIII, qui finit par la mort de ce prince, arrivée le 16 septembre 1824, laissa de précieux souvenirs parmi eux. « C'était un bon roi celui-» là, » répètent-ils souvent encore; mais leur extrême crédulité, exploitée en 1830, leur a donné un sentiment bien différent sur son successeur, comme nous le dirons bientôt.

Par suite du concordat de 1801, le Morvand tout entier, si ce n'est la partie comprise dans le département de l'Yonne, qui fut unie au diocèse de Troyes, était repassé sous la juridiction des évêques d'Autun. Mais les antiques siéges de Nevers et de Sens ayant été rétablis en 1822, en vertu du nouveau concordat conclu le 11 juin 1817 entre le roi de France et le souverain pontife, la partie comprise dans le département de la Nièvre, fut donnée au diocèse de Nevers; celle renfermée dans le département de l'Yonne, à celui de Sens. Les nouveaux prélats, après les soins

Digitized by Google

donnés aux affaires les plus urgentes, s'empressèrent de visiter leurs diocésains du Morvand. Partout les populations montrèrent le zèle le plus ardent et accoururent en foule sur leurs pas. Mais nulle part peut-être l'affluence ne fut aussi grande qu'à Ouroux, à Montsauche, à Alligny, où Mgr Millaux, évêque de Nevers, administra, au mois de septembre 1825, le sacrement de Confirmation. De mémoire d'homme ces paroisses n'avaient reçu de visites épiscopales, aussi l'élan fut-il général. Le nombre des fidèles de ces paroisses et des communes voisines fut si grand, que le prélat se vit contraint, à cause de l'insuffisance des églises, de confirmer sur les cimetières et les places publiques. Le jubilé séculaire, qui se célébra deux ans plus tard, fut aussi une époque d'enthousiasme religieux pour le Morvand; la foi et la piété, que nos bouleversements politiques avaient tant affaiblies, se ranimèrent alors dans les cœurs.

La révolution du mois de juillet 1830, qui renversa le trône de Charles X, trouva de nombreux partisans parmi nos Morvandeaux. On répandit alors le bruit que ce prince voulait *rendre les dîmes au clergé, rétablir les corvées* et même *faire manger de l'herbe au peuple.* C'en était assez pour faire applaudir à la chute du monarque régnant et de sa dynastie, et pour rendre populaire l'avènement de la branche d'Orléans. En effet, rien n'effraie autant nos bons compatriotes que la pensée du rétablissement de la dîme ecclésiastique; c'est pour eux comme un cauchemar qui les oppresse et ne leur permet pas pour ainsi dire de respirer. Aussi, à la faveur de cet épouvantail puéril, on leur fera croire les choses les plus ridicules, les plus absurdes même. Cela se comprend presque de la part d'une population généralement pauvre ou peu aisée, et qui, d'ailleurs, accorde beaucoup à la crédulité et peu au raisonnement.

Le règne de Louis-Philippe, qu'on a nommé à juste titre

Digitized by Google

le gouvernement d'argent et du bien-être matériel, a été, nous devons le reconnaître, très-favorable sous ce rapport au Morvand, jusque-là si abandonné. C'est pendant les dix-huit années qu'il a duré, qu'ont été jetés sur les rivières et les torrents ces ponts nombreux que nous remarquons dans nos montagnes, et qu'ont été exécutées ces routes, aussi belles que commodes, qui les parcourent en tous sens. L'agriculture, de son côté, a été encouragée et a fait des progrès notables. L'instruction a été propagée; mais malheureusement, l'éducation n'ayant pas marché de front, il s'en est suivi, ici comme dans le reste de la France, une désorganisation funeste dans les idées et les principes religieux et moraux, tellement que nous reconnaissons à peine aujourd'hui le Morvand d'autrefois. Mais continuons à suivre l'ordre des événements.

En 1832, le samedi 28 juillet, un affreux incendie qui, en moins de deux heures, consuma le village de Planchez et en fit un monceau de décombres, fournit aux habitants du Morvand l'occasion de montrer leur esprit de compassion et de charité. Soixante-sept familles avaient été réduites à une extrême détresse, sans vêtements, sans pain, sans asile. A cette triste nouvelle les cœurs s'émeuvent; de toutes parts des quêtes s'organisent, d'abondantes aumônes sont recueillies, et le désastre est promptement réparé. Cette même année, un léger tremblement de terre agita tout le Morvand. Déjà cinquante ans auparavant on avait ressenti une semblable secousse.

Rien n'est plus nuisible à notre contrée qu'une longue sécheresse. Le sol, par suite de sa nature arénacée et de sa position presque partout très-inclinée, s'égoutte rapidement et demande, par conséquent, à être arrosé fréquemment. En 1834, une température extrêmement élevée se déclara au commencement du printemps, et pendant deux mois entiers les moissons subirent les rayons brû-

Digitized by Google

lants d'un soleil de feu. Bientôt la végétation s'arrêta et nos campagnes furent menacées d'une épouvantable stérilité.

Naturellement religieuse, la population du Morvand devait, en cette inquiétante conjoncture, se tourner vers le Ciel et sentir se ranimer ses sentiments de foi et de confiance. Elle eut, en effet, recours au Dieu de ses pères, et réclama hautement ses anciennes miséricordes. Bientôt des processions se forment de toute part et se rendent pieusement aux lieux les plus renommés par la dévotion populaire. La ville de Château-Chinon tout entière, les paroisses d'Anost, d'Arleuf, de Chaumard, de Corancy, d'Ouroux, de Planchez, s'acheminent vers la chapelle de Notre-Dame-de-Faubouloin, bâtie sur un rocher, au milieu des bois de la commune de Corancy. La chapelle de Saint-Bernard de Chassy, celles de Notre-Dame-de-Grâce à Bar-le-Régulier, de Saint-Marc à Dun, de Saint-Grégoire à Sainte-Magnance..... devinrent le but de semblables pélerinages. La pluie, qui survint le lendemain du rendez-vous général à Notre-Dame-de-Faubouloin, contribua beacoup non-seulement à entretenir, mais à augmenter la confiance des fidèles envers l'auguste Vierge honorée d'un culte spécial en cette affreuse solitude.

De cette époque, jusqu'à l'année 1846, le Morvand nous offre peu de faits d'un intérêt général et dignes de remarque. Il était alors tout occupé à la confection de ses chemins et à fonder les ponts qui devaient servir à franchir les rivières et les torrents. La plus importante des routes qui traversent le Haut-Morvand, celle qui met en rapport direct les villes de Dijon et de Nevers, fut exécutée, de 1836 à 1840, aux frais communs de l'Etat et des départements de la Côte-d'Or et de la Nièvre. Le pont, sur lequel elle traverse la rivière de Cure, auprès de Gouloux, et dont la construction coûta quatre-vingts mille francs, est, par sa masse et son élévation, par sa longueur et l'importance de la chaussée

qui unit deux montagnes, le plus remarquable de tous ceux qui existent dans notre contrée. Il fut solennellement inauguré, l'année de son achèvement, en présence de M. Dupin aîné, alors procureur-général à la cour de cassation et député de Clamecy, des autorités administratives de l'arrondissement de Château-Chinon et d'un grand concours de peuple, et nommé *Pont-Dupin*, en souvenir de l'homme à la puissante influence duquel il était dû; mais il est plus connu aujourd'hui sous le nom vulgaire de *Pont-du-Saut*, à cause de la magnifique cascade qui bondit à cent mètres plus haut, et qui forme une des curiosités naturelles du Morvand. Trois ans plus tard, on inaugurait aussi le superbe pont-aqueduc de Montreuillon, ouvrage digne des Romains, et servant au passage de la rigole de dérivation, qui porte une partie des eaux de la rivière d'Yonne dans le canal du Nivernais.

L'année 1844 vit la bénédiction et la pose de la première pierre de la somptueuse basilique des Places, au canton de Lormes. Cette cérémonie, la plus solennelle dont nos campagnes eussent été témoins depuis longtemps, se fit aussi en présence de M. Dupin aîné, député de l'arrondissement, des curés et des maires de toutes les communes environnantes, d'une foule de peuple, et aux détonations, cent une fois répétées, de deux canons déposés sur le sommet de la haute montagne qui domine le village, au nord.

Aux mois d'août et de septembre de l'année 1846, le Morvand tout entier fut livré au trouble le plus profond, à l'agitation la plus tumultueuse. Il s'agissait d'un bruit d'incendies, qui s'était répandu de toute part avec une excessive rapidité. Des chaleurs, aussi longues que fortes, avaient rendu les toits de chaume extrêmement inflammables et il en était résulté quelques sinistres. L'imprudence et la malveillance en causèrent bientôt un plus grand nombre. Les communes de Magny-sous-Lormes, de

Digitized by Google

Marigny-l'Eglise, de Saint-Brancher, de Saint-Germain-des-Champs, de Saint-Léger-de-Fourcheret, eurent leurs incendies.

Soudain mille bruits étranges se répandent. Des nuées d'incendiaires, dit-on, peuplent les forêts, rôdent autour des haies et des buissons; ici, on en a vu quelques-uns fuyant avec l'agilité du daim et la rapidité du chevreuil; là, quelques autres ont été arrêtés, encore munis d'objets propres à propager l'élément dévastateur..... Chaque jour, la renommée, qui grossit tout, apporte la nouvelle de plus terribles incendies et assigne à telle ville, à tel bourg ou village le jour de son propre désastre.

Effrayés par ces contes, nos crédules campagnards s'attendent à tout instant au malheur redouté et ne prennent plus de repos. Qui n'en a pas été témoin, ne peut se faire une idée exacte de l'agitation et de l'effervescence qui régnaient dans toute l'étendue de la contrée, vers le nord particulièrement. A peine le soleil était-il descendu sous l'horizon, que le son du tambour, les décharges répétées d'armes à feu, des cris lugubres, annonçaient au loin que les populations, de retour des travaux des champs, se tenaient sur leurs gardes et veillaient près de leurs habitations.

Le sous-préfet et le procureur du roi de chaque arrondissement compris en Morvand, se rendirent dans nos montagnes et en parcoururent les communes pour rassurer les habitants; mais leurs avis et leur autorité furent méconnus par des gens disposés à ne céder qu'à la peur; quelques personnes, en proie à l'exaltation, osèrent même leur adresser des paroles irrespectueuses et les menacer de violence. Un fort détachement de dragons, envoyé de Nevers, parcourut la partie nivernaise du pays, afin d'y rétablir l'ordre. Un semblable détachement, venu d'Auxerre, en fit autant pour la partie avallonnaise.

Qui serait étonné d'apprendre qu'au milieu d'une telle

Digitized by Google

agitation et sous l'influence de semblables idées, on crut voir partout des incendiaires? En effet, un oiseau qui s'envolait inaperçu d'un buisson, un animal dans sa ronde de nuit, ou toute autre cause, devenaient autant de sujets d'alerte, qui mettaient tout un village en émoi. Et comme les battues n'amenaient aucune découverte, on se livrait aussitôt aux réflexions les plus ridicules, les plus absurdes. Ici, c'étaient des *physiciens qui aveuglaient le monde;* là, des hommes malfaisants, qui avaient le talent de se métamorphoser *en bêtes à volonté!....* Pauvre peuple! quelle triste ignorance au milieu *du siècle des lumières!*

De la précipitation et de la méprise résultèrent souvent de graves accidents. A Brassy, à Island-les-Avallon et en divers autres endroits, des gardiens de nuit tuèrent ou blessèrent des voisins inoffensifs. Inutile de dire qu'il eût été, dans ces graves circonstances, imprudent et fort dangereux de voyager, surtout pendant la nuit.

Tous ces bruits, toutes ces alarmes, toute cette effervescence cessèrent avec la pluie qui tomba vers le 20 du mois de septembre. Revenus au calme et à la réflexion, nos campagnards, qui avaient accusé les nobles et les prêtres d'être les instigateurs et les soutiens de ces malfaiteurs imaginaires, eurent en quelque sorte honte de leurs discours aussi absurdes qu'injurieux, et déposèrent leurs préventions. Mais nos Morvandeaux ne reviennent quelquefois d'une idée ridicule que pour en adopter une plus ridicule encore. A cette époque commença la putréfaction des pommes de terre, et cette maladie, qui, chaque année depuis, a atteint ce précieux tubercule et menace de nous en priver totalement, fut encore, en divers endroits, attribuée aux prêtres.

Pourquoi le peuple cherche-t-il dans le clergé la cause de la plupart des maux qui l'affligent? Pourquoi trop souvent veut-il voir des ennemis dans ses pasteurs, eux qui, par état et par éducation, sont appelés à prendre part

Digitized by Google

à toutes ses misères, et à soulager, par tous les moyens en leur pouvoir, ceux qui sont dans la souffrance et les peines? Nous ne pouvons en trouver la source ailleurs que dans une injuste prévention née de nos bouleversements politiques et sociaux, et dans les mauvaises doctrines répandues à profusion dans ces derniers temps.

Par suite de la putréfaction dont nous venons de parler, et de la mauvaise récolte de céréales qui eut lieu en 1846, une disette assez forte affligea toute la France et particulièrement nos montagnes, toujours peu approvisionnées. Mais grâce à la charité publique, qui fit des prodiges de générosité, nos Morvandeaux éprouvèrent une gêne inaccoutumée et non une famine. Le prix du blé n'excéda pas huit francs le double-décalitre, et celui du pain trente-cinq centimes le demi-kilogramme.

Comme il arrive souvent, l'abondance remplaça bientôt la disette. La récolte de 1847 fut si productive, que le même poids de pain descendit subitement à douze centimes. Le seigle, qui se vendait, quelques semaines auparavant, six francs le double décalitre, ne valut plus qu'un franc trente-cinq centimes. Les autres céréales et le vin suivirent la même décroissance de prix.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Proclamation de la république, émeutes en Morvand, le choléra, établissements religieux, églises reconstruites.

Telle était l'aisance générale, lorsqu'une révolution subite, inattendue, renversa, le 24 février 1848, le trône et la dynastie qu'une autre révolution avait fondés dix-huit ans auparavant, et amena la proclamation de la république. Cet événement, prompt comme la foudre, jeta tous les honnêtes gens dans la stupeur et la consternation. On craignait avec raison que cette jeune république ne marchât sur les traces de son aînée. Le souvenir des proscriptions et des exécutions sanglantes de 1793 était encore si présent à tous les esprits! Mais le peuple de nos campagnes, toujours ami de la nouveauté, salua son avénement avec une sorte d'enthousiasme. D'ailleurs, il pensait que son tour de dominer était arrivé, et il espérait que la république lui fournirait le moyen d'augmenter son bien-être aux dépens des personnes dont la fortune excitait quelque peu sa jalousie. C'est avec une véritable tristesse que nous constatons ici le funeste changement qui s'est opéré dans les esprits de nos Morvandeaux depuis la douloureuse époque de 1793. Il nous est éga-

Digitized by Google

lement pénible de dire, avec tous les hommes sensés, que le gouvernement de Louis-Philippe y avait coopéré en ne propageant pas suffisamment et en ne soutenant pas avec assez de zèle les principes vrais et solides, sans lesquels nulle société ne peut subsister long-temps. L'expérience ne l'a que trop prouvé depuis.

Au récit des événements accomplis dans la capitale, nos Morvandeaux commencèrent à sourire, et bientôt à parler plus haut que de coutume. Dans plusieurs endroits on en vint à l'émeute proprement dite. Les anciens droits d'usage et de pacage dans les forêts seigneuriales en furent partout le prétexte et souvent la cause première; on en demandait la restitution prompte, immédiate. Il faut convenir que le dépouillement quelque peu injuste de ces anciennes concessions, jadis faites toutes à des conditions onéreuses et payées à prix d'argent, ainsi que la rigueur des lois forestières actuelles, ont réduit la population morvandelle à un état de bien grande gêne pour la nourriture des bestiaux et pour le chauffage.

Vers le milieu de mars, les habitants d'Arleuf, réunis en grand nombre, se portèrent en armes sur Château-Chinon, où résidait le régisseur de la terre de La Tournelle. Le 20 du même mois, la population de la commune de Planchez, soulevée au son lugubre du tocsin, accourait tout entière, armée de fusils, de faux, de cognées, de piques, au chef-lieu dans le but de revendiquer *ses droits.* Ces deux émeutes furent réprimées par l'énergie du sous-préfet de Château-Chinon, appuyé de la garde nationale de cette ville, et surtout par de prudentes concessions faites au nom des propriétaires.

Tandis que ceci se passait vers le centre du pays, on vit arriver à Bazoches, au canton de Lormes, un rassemblement de plus de cinq cents personnes, armé comme les précédents. Cette foule d'émeutiers était composée des habitants des communes de Maison-Dieu, de Metz-le-

Digitized by Google

Comte et de Nuars, qui prétendaient aussi se faire réintégrer, de gré ou de force, en certains droits dans les forêts du voisinage.

A leur arrivée, ils investirent le château, dont ils trouvèrent les portes fermées, et se préparèrent à en forcer l'entrée. Dans la cour on voyait, rangés en bataille, les brigades de Lormes et de Vézelay et environ trente hommes de cœur, bien armés, qui, au bruit du soulèvement, étaient accourus à la défense des nobles châtelains. Que serait-il arrivé alors, si le digne propriétaire, dans la crainte d'un malheur grave, n'avait consenti à stipuler avec l'émeute ? Le sang eut coulé, sans doute, et la terre eut été jonchée de cadavres. Mais quelques concessions, faites avec prudence et à propos, calmèrent cette populace qui, sur un signal de ses chefs, effectua sa retraite sans qu'on eût aucun malheur à déplorer.

La maison de Chastellux, connue par ses bienfaits autant que par l'ancienneté de sa noblesse, entendit aussi gronder l'émeute à l'entour de son manoir; mais la garde nationale d'Avallon dissipa bientôt l'attroupement. Nos campagnards, en voyant la répression énergique des soulèvements populaires et la condamnation sévère des chefs les plus compromis par les tribunaux, comprirent enfin que le mot *république* ne signifiait pas littéralement *désordre, anarchie*, et rentrèrent dans le devoir et le calme.

Dès-lors le nouveau régime devait naturellement moins leur sourire; mais quand ils virent surtout que, malgré la rareté du numéraire, que le manque de confiance avait fait disparaître, il fallait payer l'impôt de *quarante-cinq centimes par franc* frappé par le *gouvernement provisoire*, ils n'eurent plus pour la république que des paroles de réprobation, et ce mode de gouvernement leur parut le pire de tous. Aussi les entendait-on réclamer continuellement un *gouverneur*, et quand, au 10 décembre 1848, ils furent appelés à élire un président, leur joie fut au

Digitized by Google

comble, et ils votèrent tous, comme un seul homme, pour le prince Louis-Napoléon Bonaparte, persuadés qu'ils nommaient un empereur.

Sans nous arrêter à décrire l'affreux incendie qui, le dimanche 14 mai de cette année, dévora l'église de Brassy et une partie de ce village, et le vol sacrilége qui, dans la nuit du 25 au 26, dépouilla la vieille église de Dun-les-Places de tous ses vases sacrés, venons au choléra, ce terrible enfant du Caucase. Il semble qu'à chaque fois que la France fait une révolution, cette cruelle épidémie se charge de l'en punir. En 1832, Paris et une partie de nos villes de province furent décimés par cette funeste maladie, contre laquelle les secours de l'art ont été jusqu'ici impuissants; mais elle avait respecté le Morvand, bien qu'elle eût ravagé Auxerre, Clamecy et Nevers. Il n'en fut pas de même lorsque, en 1849, elle reparut tout aussi redoutable que la première fois. Alors nos montagnes, moins heureuses, en éprouvèrent les tristes atteintes. La présence du *mal asiatique* fut constatée, au mois de juin, à Château-Chinon, pays qui jouit pourtant d'un air pur et très-sain. Sur soixante-treize personnes qui présentèrent les effrayants symptômes de la maladie et en ressentirent les insupportables douleurs, trente-sept succombèrent sous la violence des spasmes. De ce nombre furent la supérieure de l'hôpital et la sœur infirmière; celle-ci mourut victime de sa charité. Le lendemain, toute la ville en larmes accompagnait les restes mortels de la *bonne sœur* à leur dernière demeure, tandis que Dieu, dans le ciel, couronnait ses vertus chrétiennes et héroïques. A La Chaise, près de Planchez, vingt personnes furent emportées au mois de septembre. A Bazoches on signala cinq cas seulement. Le choléra se déclara aussi dans les faubourgs de Cousain, à Avallon; mais il y fit peu de victimes.

Tandis que cette cruelle épidémie agissait sur les corps,

Digitized by Google

une autre maladie, non moins terrible dans ses effets, travaillait les esprits et les corrompait de toute part, en Morvand comme dans le reste de la France; nous voulons parler du socialisme. Les doctrines perverses, les écrits incendiaires, répandus avec une effrayante profusion et une infernale persévérance, produisirent bientôt des fruits empoisonnés. Nos Morvandeaux, si accessibles à la corruption, à cause de leur grande crédulité, ne surent pas se préserver des atteintes du mal qui minait notre vieille société française, et menaçait de renverser la civilisation européenne pour la remplacer par la barbarie et et l'impiété. Déjà, en 1849, ils avaient, en général, voté pour envoyer à l'assemblée législative des représentants de la nouvelle hérésie politique; déjà la partie nivernaise s'applaudissait d'avoir contribué à l'élection de deux socialistes, sortis de ses montagnes, lorsque les idées démagogiques, grandissant toujours, finirent par diviser les voisins et même les familles, et portèrent le trouble et la discorde partout. On entendait de tout côté des menaces contre l'ordre et la paix publics; les hommes honnêtes et inoffensifs, souvent même ceux qui s'étaient montrés les plus bienfaisants, s'entendaient assigner effrontément à 1852, époque fatale où tous les pouvoirs politiques devaient être renouvelés, lorsque le Prince-Président de la république, par son coup d'Etat du 2 décembre 1851, vint, en accomplissement de sa promesse, *rassurer les bons et faire trembler les méchants.* L'hydre du désordre, blessée à mort, fit entendre d'horribles sifflements. Elle agita ses sept têtes et montra autant de gueules béantes et prêtes au carnage. A Paris, à Clamecy et dans plusieurs autres villes, les nouveaux Robespierres montrèrent ce qu'ils réservaient à la société si, par malheur, ils avaient été les maîtres. Mais vaincus et désarmés partout, ils allèrent, dans la personne de leurs chefs, expier dans les prisons des erreurs bien déplorables et trop nombreuses. A Avallon,

Digitized by Google

à Quarré-les-Tombes, à Château-Chinon, à Lormes, à Luzy, à Montsauche, à Moulins-Engilbert, à Ouroux, à Saulieu et dans plusieurs autres endroits, il y eut des arrestations; mais au bout de quelques semaines de détention, la clémence du Prince-Président rendit les inculpés, à peu d'exceptions près, à la liberté. Plaise à Dieu qu'elle les aie aussi rendus au repentir et à de meilleurs sentiments!

Mais laissons enfin ces récits affligeants pour jeter un coup-d'œil rétrospectif sur la première période séculaire qui vient de s'écouler. La main qui détruit est toujours plus habile que celle qui édifie. Il suffit, à la fin du dernier siècle, de quelques instants pour anéantir tous les établissements religieux fondés par la piété de nos pères. Les abbayes, les prieurés, les couvents de toute espèce, qui avaient coûté tant de sacrifices, et où la piété et la vertu avaient fleuri si long-temps, disparurent tout-à-coup de la surface du sol morvandeau. Plusieurs églises, bâties à grands frais, furent ou démolies ou affectées à des usages tout profanes. Ce que le dix-huitième siècle avait pris à tâche de détruire, le dix-neuvième s'est efforcé de le réparer, non pas sur une aussi vaste échelle, mais du moins autant que les circonstances et ses ressources le lui ont permis. Ainsi, pendant ces derniers cinquante ans, nous avons vu les *Ursulines* rentrer dans leurs établissements d'Avallon et de Corbigny; les sœurs de la *Charité chrétienne de Nevers* reprendre le soin des hôpitaux de Château-Chinon et de Moulins-Engilbert, fonder des maisons à Lormes, à Saint-Hilaire, à Onlay, à Vandenesse, à Ouroux; celles de *Saint-Vincent-de-Paule* revenir à l'hôpital d'Avallon; celles de la *Providence de Vitteaux*, appelées à la direction de celui de Saulieu, fonder un second établissement dans cette ville, à Rouvray, à Quarré-les-Tombes; celles de la *Providence de Portieux* à Montreuillon, à Alligny, à Dun-les-Places; celles du *Saint-Sacrement d'Autun* à

Digitized by Google

Anost, à Lucenay; celles de *Saint-Joseph de Bellay* s'établir à Sermages, à Saint-Léger-de-Fougeret; celles de *Saint-Paul de Chartres* prendre le gouvernement de l'hôpital de Luzy; celles de la *Croix-de-Saint-André de Poitiers* former des succursales à Bazoches, à Chastellux; celles de la *Sainte-Famille* s'établir à Saint-Honoré, et enfin celles de Ligny-le-Châtel prendre la direction de la *salle d'asile* d'Avallon. On trouve des établissements de frères pour les écoles à Avallon, à Château-Chinon, à Corbigny, à Lormes, à Alligny.....

Mais le principal de tous ces établissements, celui qui, par son importance, rappelle les anciennes abbayes fondées par nos pères, est le monastère de Bénédictins de *Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire*, bâti au sein des forêts, qui couvrent la partie méridionale de la commune de Saint-Léger-de-Fourcheret, au canton de Quarré-les-Tombes. Il a été ainsi nommé d'une claire fontaine, dédiée à la sainte Vierge, on ne sait quand, ni par qui, et d'un dolmen druidique, monument grossier d'un âge barbare et d'un culte sauvage. Le lieu où il s'élève, désert inculte, dont le silence n'est troublé que par la voix du torrent qui bondit au pied du rocher sur lequel il est construit, fut cédé gratuitement au vénérable abbé Jean-Baptiste Muard, fondateur et premier supérieur, par la maison de Chastellux, dont nos montagnes publieront long-temps les vertus et les bienfaits.

Le nouveau monastère, fondé en juillet 1849, n'était qu'à demi-achevé, lorsque les bons religieux voulurent prendre possession de leur solitude et commencer leur vie austère et pénitente. La bénédiction des pieux cénobites et leur prise d'habits eurent lieu le 3 octobre de l'année suivante, dans l'église paroissiale de Saint-Léger, juste au milieu du dix-neuvième siècle.

A cette cérémonie, si belle et si touchante, assistaient plus de quatre-vingts prêtres, toutes les autorités de la

Digitized by Google

commune, la garde nationale et une foule de fidèles de tout âge et de toute condition, évaluée à quatre mille personnes environ. Des larmes d'émotion et d'attendrissement coulèrent de presque tous les yeux, lorsque les bons pères, étendus sur la dalle du sanctuaire, prononçaient les vœux solennels d'un engagement volontaire, et commençaient le sacrifice qui ne doit finir qu'avec leur vie. Le soir, l'assemblée tout entière, rangée en une longue procession, voulut accompagner à travers les forêts, jusqu'à leur solitaire demeure, les dignes religieux, dont elle semblait ne se séparer qu'à regret. Il n'est donné qu'à la religion de produire, d'un côté, un dévouement si admirable, et d'exciter, de l'autre, un si vif et si attendrissant enthousiasme !

Pillées par les révolutionnaires, en 1793, les églises du Morvand conservèrent long-temps les traces de leurs mains sacriléges et présentèrent, pendant bien des années, l'aspect le plus pauvre, le plus affligeant. Privées de leurs pasteurs dans ces circonstances malheureuses, la plupart demeurèrent ensuite dans une longue et triste viduité. Lorsque des jours meilleurs eurent permis au clergé de se recruter et de réparer ses pertes, le veuvage cessa, et les nouveaux pasteurs s'occupèrent avec zèle du soin de la maison de Dieu et pourvurent à son embellissement autant que leurs faibles ressources le permirent.

Plusieurs de ces églises, ne présentant plus une grandeur en rapport avec le nombre des fidèles qui y venaient prier, furent augmentées. Nous citerons, entre autres, celles de Luzy, de Blismes, d'Anost, de Cussy-en-Morvand, d'Etang, de Cervon, de Glux, d'Alligny, de Gouloux, de La Roche-en-Breny, de Molphé, de Planchez, de Quarré-les-Tombes, de Liernais, de Saint-Brisson ;..... d'autres n'offrant ni l'espace nécessaire, ni une solidité suffisante, ont été reconstruites en entier, ce sont celles de Château-Chinon, de Chalaut, de Menessaire, de Saint-Didier-en-

Digitized by Google

Digitized by Google

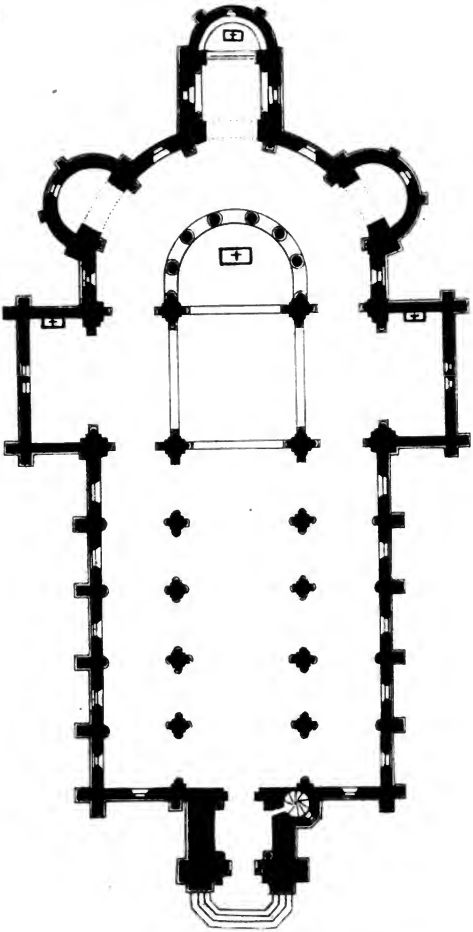

Plan par terre de l'Église de Dun-les-Places.

Digitized by Google

Morvand, de Saint-Didier-sous-Arroux et de Dun-les-Places. Cette dernière, bâtie au centre de la commune, à plus de trois kilomètres de l'ancienne, est un magnifique monument de style roman dû aux plans de M. Lenormant, architecte à Paris.

Depuis sept ans on travaillait à la construction de cet édifice; les rochers de granit, arrachés par blocs énormes du sein des montagnes boisées du voisinage, s'étaient, sous la main de l'artiste, façonnés de mille manières et entassés par assises régulières de la base au sommet; de riches verrières brillaient dans ses nombreuses fenêtres, et une croix, ruisselante d'or et attestant la munificence du fondateur, étincelait à la pointe de sa flèche de granit. Le moment était donc venu de le consacrer solennellement au culte. Le 9 septembre 1851, jour fixé pour la cérémonie, Mgr Dominique-Augustin Dufètre, évêque de Nevers, assisté de ses vicaires généraux, se rendit aux Places, où il fut bientôt suivi d'environ cent vingt ecclésiastiques tant de son diocèse que de ceux de Dijon et de Sens; des autorités civiles, administratives et judiciaires du département; des brigades de gendarmerie des villes voisines, et d'une foule de personnes de tout âge et de toute condition, accourues de tous les points du Morvand et des environs, au nombre de huit à dix mille. Les places qui avoisinent l'édifice, les chemins, les champs étaient encombrés de brillants équipages : on eut dit les Champs-Élysées de la capitale en un jour de fête. C'est au milieu de cette nombreuse assistance que s'accomplit cette belle et imposante cérémonie dont nos montagnes, depuis des siècles peut-être, n'avaient pas été témoins, et dont elles conserveront long-temps un précieux souvenir.

Pie IX, pour récompenser les sacrifices immenses et le religieux dévouement du fondateur, Marie-Augustin-Xavier Feuillet, lui fit remettre, en ce jour solennel, la décora-

Digitized by Google

tion de chevalier de son ordre pontifical. Quelque temps après, l'empereur Napoléon III, alors président de la république, s'associant aux sentiments de gratitude du pontife, l'élevait au grade d'officier de l'ordre national de la Légion-d'Honneur. Cet heureux et touchant accord du chef de la société religieuse et du chef de la société civile, pour reconnaître une grande et sainte œuvre, offre un spectacle vraiment édifiant pour tous et encore plus glorieux pour celui qui en est l'objet.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

DESCRIPTION ET HISTOIRE LOCALE DU MORVAND.*

Le pays des Noires-Montagnes, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, se partageait autrefois entre le Nivernais et la Bourgogne; de là vint la distinction de la contrée en *Morvand nivernais* et en *Morvand bourguignon.* Le premier comprenait à peu près toute la partie renfermée aujourd'hui dans le département de la Nièvre; le second possédait le reste. La ligne de séparation commençait aux montagnes de Dône, montait au Beuvray, de là à Glux et tirait droit à la montagne des *Poiriers*, à l'ouest d'Anost. Elle se dirigeait ensuite, entre Gien-sur-Cure et Menessaire, au sommet du *Mont-Moux* et à celui du

* Quelques-uns de nos lecteurs nous accuseront peut-être d'avoir chargé nos notices de trop de détails. Nous nous faisions d'abord à nous-même ce reproche, et nous consultâmes à cet égard un homme dont la parole fait autorité. M. le comte de Montalembert nous disait : « J'aime beaucoup les histoires locales et j'y cherche avant tout les détails. » Si je veux lire un ouvrage écrit à grands traits, j'ai recours à une » histoire générale. » Nous avons senti la justesse de ce raisonnement, et nous avons conservé tous nos renseignements.

Digitized by Google

Grand-Habre, au nord-ouest d'Alligny. Passant enfin entre Saint-Brisson et Saint-Agnan, elle allait joindre le cours de la rivière de Cure, près de la Roche-de-Vignan, à Dun-les-Places, et ne le quittait plus jusqu'à Pierre-Perthuis, si ce n'est à Chastellux, pour donner cette forteresse seule à la Bourgogne.

MORVAND NIVERNAIS.

La partie nivernaise du Morvand était la plus considérable comme la plus âpre et la plus sauvage. Là, les montagnes, presque toutes hérissées de forêts, se dessinent en tableau plus sombre et plus noir; les vallées y sont plus abruptes et plus profondes, le sol plus maigre et la température plus froide. En un mot, c'est le Haut-Morvand, le Morvand par excellence.

Le Morvand nivernais se subdivise aujourd'hui entre les arrondissements communaux de Château-Chinon et de Clamecy. Le premier, si on en excepte le canton de Châtillon-en-Bazois et quelques communes de celui de Moulins-Engilbert, est complètement granitique; le second ne compte que deux cantons en Morvand, ce sont ceux de Lormes et de Corbigny, encore le dernier n'y est compris qu'en partie.

L'assemblée nationale, en décrétant, en 1790, une nouvelle division territoriale de la France, eut égard aux anciennes juridictions; ainsi la province de Nivernais devint le département de la Nièvre, le comté de Château-Chinon un district de même nom, et la puissante châtellenie de Moulins-Engilbert un second district qui avait dans son ressort les paroisses de son ancienne dépendance. Aux baillages seigneuriaux elle substitua, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, les justices de paix avec le

Digitized by Google

titre de canton ; de cette manière, Château-Chinon, Luzy, La Roche-Milay, Moulins-Engilbert, Montreuillon, Ouroux et Montsauche devinrent autant de chefs-lieux.

La constitution de l'an VIII s'affranchit de ces considérations et ne tint compte que des besoins du pays, de la valeur relative des localités ou de leur situation centrale. C'est alors que les deux districts dont nous venons de parler, furent réunis pour composer l'arrondissement communal de Château-Chinon, et que les dix cantons de leur dépendance n'en formèrent plus que cinq.

CANTON DE CHATEAU-CHINON.

Ce canton, qui ne comptait dans l'origine que sept paroisses, renferme aujourd'hui quatorze communes (1). Son territoire, formé en partie des plus hautes montagnes du Morvand, comprend une superficie de trente-quatre mille neuf cent quarante-deux hectares, dont treize mille neuf cent cinq sont en bois ; il donne naissance à l'Yonne et à plusieurs autres rivières et ruisseaux.

Les différents âges qui ont précédé le nôtre, y ont laissé de nombreux vestiges de leur passage. L'ère celtique ou gallique y est attestée par quelques dolmens et autres traces du culte druidique ; le souvenir de la domination romaine revit en quelques ruines et en divers fragments de voies antiques ; celui de la féodalité dans les débris de ses sombres manoirs ; enfin, la civilisation moderne l'a doté de routes aussi magnifiques que nombreuses.

(1) Le titre de commune ne fut généralement donné aux paroisses qu'en 1789.

Digitized by Google

I.

CHATEAU-CHINON, *Castrum Caninum* ou *Canum*.

Cette ville, peuplée de trois mille cent vingt-un habitants, prenait jadis le titre de capitale du Morvand, dont elle occupe à peu près le point central. En 1793, elle fut nommée *Chinon-la-Montagne*. Elle est bâtie en amphithéâtre sur le flanc méridional d'une haute montagne, que sa forme et son isolement firent remarquer dès les temps les plus reculés et dont la rivière d'Yonne baigne le pied. Cette situation élevée la rend froide et désagréable en hiver; mais en revanche, le séjour en est délicieux et charmant pendant l'été; on y respire en tout temps un air aussi vif que salubre. Les rues, peu alignées, présentent généralement une pente rapide et dangereuse dans la saison des glaces.

On y remarque trois places de forme irrigulière, et dont la principale est celle du *Champlin* qui sert de champ de foire. C'était autrefois le lieu d'exécution des sentences criminelles rendues par les officiers du bailliage; on y voyait alors un signe patibulaire à six piliers. Un mendiant, nommé Noël Ribout, coupable d'assassinat, y fut rompu vif, en 1756. Vers ce temps-là, deux femmes de même profession, convaincues d'incendie, y furent livrées au bûcher. Au mois de juin 1817, les sept voleurs qui avaient assassiné le meunier de Fragny, y furent exécutés en présence d'une foule immense.

On a bâti, en 1851, dans la partie inférieure de cette place, une magnifique halle dont la construction a coûté

Digitized by Google

54,000 fr. (1). Le beau palais de justice qui s'élève sur le côté ouest de la ville, date de la même année (2).

La seconde place, celle de *Notre-Dame*, vulgairement dite *place d'En-Bas*, et où viennent aboutir toutes les routes qui rayonnent autour de la ville, a été ainsi nommée d'une antique statue de la sainte Vierge qui décorait la porte par laquelle elle communique avec l'intérieur.

La troisième, celle de la *Mission*, autrefois *place Saint-Christophe*, a été ainsi appelée d'une croix en pierre qui y fut érigée en 1821, à la suite d'une célèbre retraite donnée par les pères jésuites.

Château-Chinon tire son nom et son origine d'une ancienne forteresse féodale qui couronnait le pic qui le domine et le couvre au nord. Cet édifice, demeure antique et imposante des hauts et puissants seigneurs du pays, éprouva, à diverses époques, ainsi que la ville dont il vit et protégea le berceau, de grands désastres auxquels il n'a pu survivre. Des fragments de tours, des pans de murailles d'enceinte, dont chaque année emporte quelques parties; des souterrains sur lesquels croissent des moissons, et que ni le soc de la charrue, ni le hoyau n'ont pu endommager; une double ceinture de fossés, que le temps et la main de l'homme ont été impuissants à combler, sont tout ce qui reste aujourd'hui de ce château.

Nous ne connaissons rien de plus beau, de plus grave et de plus saisissant que le coup-d'œil dont on jouit du haut de ces antiques ruines. Ici, c'est la ville qui gît à vos pieds; là, une rivière torrentueuse qui bondit dans un ravin étroit et de grande profondeur. Du nord au sud, d'âpres et rudes montagnes dressent dans les airs leur chevelure de forêts; à l'ouest, s'ouvre une vallée large,

(1) Elle est due aux plans de l'architecte Amé, d'Avallon.

(2) La prison a été bâtie en 1853. C'est un vaste édifice assez semblable, dans sa forme extérieure, à une basilique. Sa construction a coûté 80,732 fr., et celle du tribunal, 89,155 fr.

Digitized by Google

immense, sans bornes. De toute part de blanches nappes d'eau scintillent aux rayons du soleil ; des routes sinueuses paraissent et disparaissent tour à tour sur le flanc des montagnes et dans les profondeurs des vallées.....

Mais à quelle époque avait été élevé ce vieux monument ? quel fut l'audacieux mortel qui imagina de le jeter dans les airs ? d'où lui vint le nom de *Castrum Caninum* dont on fit plus tard Chastel-Chinon et enfin Château-Chinon ? C'est ce qui, de tout temps, a exercé la science des uns et piqué la curiosité des autres.

Quelques historiographes de la ville d'Autun ont prétendu que cette forteresse avait été bâtie pour protéger, du côté du septentrion, l'antique Bibracte au temps qu'elle couronnait le Beuvray ; et comme ils ont attribué la fondation de celle-ci à Samothès, petit-fils de Japhet, ils ont aussi fait honneur de celle-là à *China*, sa femme, d'où Château-de-China, et, dans la suite, Château-Chinon (1). Mais hâtons-nous de dire que cette opinion est si évidemment fabuleuse, que nous ne la rapportons que comme un rêve curieux.

La plupart des écrivains sérieux, qui ont parlé du vieil édifice, s'accordent à le regarder comme étant de fondation gallo-romaine. Le genre de construction, les objets antiques, tels que statuettes, médailles des empereurs, débris de vases, trouvés dans l'endroit, ne laissent guère de place au doute (2). Mais la plus grande diversité de sentiments règne entre les archéologues sur son antique destination et sur l'étymologie du mot *Caninum*. Quelques-uns le font venir du celtique *can*, blanche, et *nein*, cime, ce qui équivaudrait tout simplement à *Château-de-la-*

(1) Archiv. nation.

(2) Parmi ces médailles, nous citerons celles de Tibère, de Germanicus, de Néron, d'Othon, de Vespasien, de Domitien, de Marc-Aurèle, de Dioclétien.....

Digitized by Google

Blanche-Cime. Ils confirment leur sentiment par l'aspect blanchâtre que présente la montagne, où la neige, disent-ils, apparaît tout l'hiver (1).

Etienne Ladone, Née de La Rochelle et autres, ont pensé que les Romains, après avoir bâti cette forteresse, y introduisirent le culte d'Anubis, divinité égyptienne, qu'ils représentèrent d'abord avec un corps humain surmonté d'une tête de chien, et enfin sous la figure complète de cette espèce d'animal, et que c'est de là qu'elle prit le nom de *Castrum Canum* ou *Château-des-Chiens* (2).

Adrien de Valois, suivant une tradition antique, a cru que ce château avait été fondé par César pour se donner le plaisir de la chasse et renfermer sa meute (3). Mais qui ne sait que ce grand capitaine, tout adonné aux affaires de la guerre et au gouvernement des peuples, devait naturellement s'occuper peu de la chasse aux bêtes, encore moins bâtir une forteresse tout exprès? Enfin quelques écrivains, raisonnant d'après cette même tradition populaire, ont avancé que les prétendus *chiens de César* n'étaient autre chose que les soldats romains cantonnés au sommet de la montagne, et chargés de donner la chasse aux peuplades révoltées des environs. Selon nous, le nom *Caninum* ou *Canum* vient de celui du lieutenant Canus Ganinius, que César laissa dans les Gaules pour achever de pacifier le pays (4).

Cette importante position que les Francs, suivant Guy Coquille (5), occupèrent après les Romains, devint, au temps de la féodalité, la résidence des maîtres de la

(1) Ce qu'ils avancent n'est pas exact. De toutes les hautes montagnes du voisinage, c'est celle où la neige reste moins de temps.

(2) .... *Est et Castrum Caninum, in Æduorum finibus positum, ab eodem latratore Anubi sic appellatum.*

(3) *Ex notitiâ Gall., Adr. Valesii*, p. 134.

(4) De *Bello Gall.*, caput VIII.

(5) *Hist. du Nivern.*

Digitized by Google

contrée, et le siége d'une puissante châtellenie de laquelle relevaient tous les fiefs environnants. Au quinzième siècle, ce manoir seigneurial se composait d'un grand corps de logis, flanqué d'un gros donjon, et de quatre tours appelées, l'une *Tour-du-Point-du-Jour*, l'autre *Tour-d'Occident*, la troisième *Tour-Saint-Christophe*, et la quatrième *Tour-Saint-Romain*. Ces deux dernières renfermaient des chapelles fondées (1) que desservaient les moines de l'ancien prieuré de Bénédictins dont nous allons parler (2).

Il est probable que jusqu'au dixième siècle, on ne vit guère à Château-Chinon que la forteresse de Caninius; mais il se forma alors au pied du sombre édifice, un groupe de maisons dont le prieuré de Saint-Christophe devint comme le noyau. Ce monastère, situé près de l'église, au nord, était, dans l'origine, une maison conventuelle où l'on vit jusqu'à douze religieux; mais, en 1768, on n'en comptait que quatre. Ses revenus, qui mettaient les moines à même de faire, chaque semaine, selon le vœu des fondateurs, une aumône générale aux pauvres du voisinage, avaient décru dans la même proportion, et, à cette dernière époque, ils ne s'élevaient plus qu'à *deux mille quatre cents livres*. Là, comme ailleurs, le malheur des temps et l'injustice des hommes dépouillèrent insensiblement les pauvres de leur patrimoine. Le prieur avait le patronage, entre autres, des cures de Château-Chinon et de Châtin et percevait les dîmes de ces paroisses (3). L'église

(1) On appelait chapelle fondée celle à laquelle était attaché un bénéfice.

(2) *Hist. manuscr. du comté de Château-Chinon.*

(3) L'histoire ne nous a transmis les noms que de quelques titulaires. Claude Tridon, prieur en 1515, assista, cette même année, à l'assemblée qui se tint à Saint-Pierre-le-Moûtier pour la rédaction de la coutume de ce bailliage royal. Alexandre de La Tournelle est connu par un fameux procès qu'il gagna, en 1670, à la primatie de Sens, contre le chapitre de Saint-Cyr, concernant le patronage de la cure de Château-Chinon. Roger de La Tournelle était revêtu de cette dignité en 1718, et dom Forneron, en 1789. (Archiv. nation.)

Digitized by Google

conventuelle, contiguë aux autres édifices claustraux, était dédiée au saint martyr dont l'établissement portait le nom. Son style était le roman du onzième siècle dans toute sa rudesse; il fallait descendre plusieurs marches pour y entrer (1). Le pape Grégoire VII confirma, par une bulle de 1076, ce prieuré à l'abbaye de Cluny, à laquelle il avait été donné, plusieurs années auparavant, par les fondateurs, qu'on croit être les anciens seigneurs du pays (2).

Le *bourg et village* de Château-Chinon se développa insensiblement sous l'aile des moines et la protection des nobles châtelains. Les habitants ayant obtenu, dans la première moitié du treizième siècle, une charte d'affranchissement, s'érigèrent en commune et formèrent un corps municipal pour administrer les affaires publiques (3). Dans le suivant, ils élevèrent autour de leur bourg une ceinture de murailles pour protéger leurs personnes et leur fortune contre les pillards alors fort nombreux.

En 1543, cette enceinte, d'abord modeste comme le bourg quelle enfermait, et faible comme les moyens d'attaque de l'époque, tombait de vétusté et n'offrait plus d'ailleurs une défense suffisante contre les projectiles alors en usage. Les Château-Chinonais s'adressèrent donc au roi François Ier, et obtinrent de ce prince la permission *de clore et fortifier leur bourg et village déjà circuit de murailles* (4).

Le pays n'était pas riche; car les habitants, désespérant, *obstant pouretè, de parachever* leur entreprise, recoururent

(1) *Notice manuscr.*, 1768.

(2) Quelques écrivains en ont fait honneur aux évêques d'Autun, anciens possesseurs de la terre de Château-Chinon.

(3) Il se composait du gouverneur de la ville, d'un lieutenant du roi, d'un maire, de deux échevins, de douze notables, d'un receveur, d'un syndic et d'un greffier.

(4) Archiv. nation.

Digitized by Google

de nouveau au monarque qui leur permit, par lettres patentes, datées de la même année, de lever, *à chacun jour de foire et de marché ordinaires, six deniers tournois sur bœuf et taureau, deux sur chaque autre pied fourché, et dix sur pied rond, tant sur le vendeur que sur l'acheteur, pour être employés, jusqu'à concurrence de deux cents livres par an, aux réparations et fortifications dudit lieu et non ailleurs* (1).

Le roi Henri II, par d'autres lettres patentes du 8 janvier 1556, et Henri III, par les siennes du 23 juin 1575, confirmèrent cette concession. Le dernier de ces princes y ajouta même, quatre ans plus tard, un droit de *vingt deniers* sur chaque minot de sel, et, en 1580, celui de *courte-pinte*, ou le huitième du prix du vin qui se débitait dans la ville. De son côté, le prince de Condé, seigneur de Château-Chinon, leur accorda, en 1561, les matériaux de son château qu'il ne voulait pas réparer (2).

Aidés de ces secours, les Château-Chinonais purent achever leurs travaux, et, par ce moyen, la ville se trouva fermée de murailles plus hautes et plus épaisses que les premières. Ils élevèrent, en outre, huit ou dix grosses tours, hérissées de meurtrières, et creusèrent des fossés larges et profonds, que l'on franchissait au moyen de ponts-levis (3).

On pénétrait dans la place par deux portes appelées l'une *Porte-Notre-Dame* (4), au sud, et l'autre *Porte-Saint-Christophe*, au nord, à cause de son voisinage du

(1) Archiv. nation.

(2) *Notice manuscr.*, 1768; le *Nivernais*, tome II.

(3) Ces fortifications commençaient à la *Porte-d'En-Bas*, suivaient le *Cours*, à l'est, remontaient par le Champlin, en laissant cette place en dehors; puis, se repliant vers le couchant, derrière l'église et le prieuré, revenaient au point de départ en longeant le *Terreau*. Ainsi, aucune des trois places de la ville ne se trouvait enfermée dans l'enceinte. *(Plan de 1696.)*

(4) Cette porte a été élevée avec les matériaux de celle du château.

Digitized by Google

prieuré. Deux autres petites portes, sous le nom de *Guichet-Salonnyer* et *Guichet-de-l'Hôpital*, permettaient, en outre, aux habitants de vaquer à leurs occupations du dehors (1).

Sous le régime féodal, Château-Chinon, avec ses dépendances, formait un gouvernement particulier et indépendant de celui de la province; aussi lorsqu'il arriva, comme en 1646, que ces deux gouvernements furent remis dans les mêmes mains, le gouverneur du Nivernais était tenu de se faire recevoir en particulier pour Château-Chinon (2).

Pierre Pitoys Ier, écuyer, seigneur de Quincize, fut un des principaux gouverneurs de la ville, et celui qui a laissé un témoignage plus éclatant de sa piété et de sa munificence. Il fonda, en 1637, à ses frais, dans l'*ouche du Champlin, de trois boisselées*, qu'il avait acquise à cette intention de Léonarde Béliart, femme de Jean Sallonnyer, seigneur d'Argoulais, un magnifique couvent de capucins

(1) La première communiquait avec le Champlin; l'autre ouvrait à l'ouest de l'église, près de l'ancien hôpital.

(2) Les gouverneurs connus sont : Jehan de Péarne, clerc, qui, en 1315, se disait aussi *garde du scel* de Dreux de Mello et bailli de Château-Chinon; Simon Le Moncheux, en 1350; Palamède Tridon, issu d'une ancienne famille de Bourgogne, en 1400; Perrin Grisard, en 1439; Jean Tridon, nommé en 1465, était en même temps intendant de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne; Denis de La Tournelle, destitué en 1474 par le comte de Roussy, maréchal de Bourgogne, fut remplacé par le baron d'Épiry. L'année suivante, le duc de Bourbon, vainqueur à Sermages, le rétablit dans sa charge. Jehan Bondault, écuyer, seigneur du Buys, lui succéda en 1470. Philibert de La Platière gouvernait la ville en 1490, et Jean de Jaucourt, chevalier, baron de Villarnoult, conseiller et chambellan de Maximilien d'Autriche, en 1502; Etienne Tridon, en 1552; noble Hubert de Champignoles, chevalier, seigneur de Villemolin, en 1560; N. de Champ-Girault, en 1569; Pierre Pitoys Ier, fondateur du couvent des Capucins, en 1600; Robert de Bussy-Rabutin, déjà gouverneur du Nivernais, en 1646; Antoine de Choiseul, chevalier, baron d'Esguilly, seigneur de Montsauche, en 1689; Pierre Pitoys II, écuyer, seigneur de Quincize, grand bailli d'épée du bailliage royal et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, en 1736. Alexis Richou était bailli et gouverneur de Château-Chinon en 1789.

Digitized by Google

dont on remarque encore les bâtiments au bas de la ville. Les Pères, au nombre de quatre prêtres et deux frères, y firent leur entrée en 1640 (1). L'église, dédiée à saint Pierre, patron du fondateur, était vaste et bien bâtie. On y remarquait une belle chapelle avec une pierre d'*un pied et demi en quarré*, placée au-dessus de l'entrée, et qui portait une plaque de marbre noir où était gravé un écusson armorié au bas duquel on lisait : « Cha» pelle et sépulture des Pitoys, seigneurs de Quincize, » Estoulles et Saint-Maurice, fondateurs de ce cou» vent (2). »

La justice se rendait à Château-Chinon, au nom des comtes de la ville, dans un bailliage dont les appels se portaient à Saint-Pierre-le-Moûtier, et de là au parlement de Paris. Il avait lui-même dans son ressort particulier quarante-deux justices seigneuriales. Le personnel se composait d'un bailli, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier, d'un procureur fiscal, d'un avocat du fisc, d'un greffier, de plusieurs sergents.....

Louis XI y avait créé, par un édit du 7 juin 1462, une élection que Charles VIII confirma par lettres patentes du 20 décembre 1492, et qui subsista jusqu'en 1789. C'était, dit Née de La Rochelle, la plus petite du royaume. Elle comprenait quarante-deux paroisses; mais plusieurs n'en dépendaient qu'en partie (3). Un grenier à sel y avait

(1) Ils habitèrent pendant trois ans, en attendant que leur maison fut achevée, au prieuré de Saint-Christophe. Le supérieur prenait le titre de *gardien*. Le père Bouffechon, le dernier qui ait été revêtu de cette dignité, fut arrêté en 1793 et conduit à Nevers, où il demeura en prison pendant quinze mois; enfin, il fut déporté, l'année suivante, jusqu'à Brest, où il mourut de privations et martyr de la foi.

(2) Le fondateur y fut inhumé, en effet, vers 1646, et Pierre Pitoys, l'un de ses descendants, en 1776. (Arch. nation. et de Quincize.)

(3) Le personnel se composait d'un président, qui était, en 1699, Jacques Petitier, sieur du Breuil; de quatre élus, ayant le titre de conseillers du roi, d'un procureur, de deux receveurs et d'un greffier.

Digitized by Google

été fondé en même temps et pour les mêmes paroisses (1). On trouvait encore dans cette ville une subdélégation de l'intendance de la généralité de Moulins-en-Bourbonnais (2); une maréchaussée, composée d'un exempt et de quatre cavaliers; une direction des aides (3); une maîtrise particulière des eaux et forêts, dont les officiers étaient ordinairement les mêmes que ceux du bailliage; un bureau de contrôle.....

Ces divers établissements administratifs donnaient à l'ancienne capitale du Morvand, malgré sa petitesse, une importance réelle qui l'assimilait presque aux grandes villes de l'époque, et faisait dire comme en proverbe :

Château-Chinon,
Petite ville et grand renom.

C'est encore cette importance administrative qui avait, sans doute, inspiré ce dicton populaire :

Maison pour maison,
Paris vaut mieux que Château-Chinon;
Prix pour prix,
Château-Chinon vaut bien Paris.

Cette ville ayant perdu, en 1790, ses priviléges féodaux, devint, comme nous l'avons vu, chef-lieu d'un district formé de son canton, de ceux d'Aunay, de Montreuillon, de Montsauche et d'Ouroux. Dix ans plus tard, il y fut créé une sous-préfecture qui compte aujourd'hui treize

(1) Il était administré par un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi, un receveur.....

(2) Les fonctions d'un subdélégué équivalaient à celles d'un sous-préfet.

(3) Aujourd'hui les droits réunis. Elle consistait en un directeur, un receveur, un secrétaire et un premier commis.

Digitized by Google

titulaires (1). Le tribunal civil de première instance, qui avait été fixé à Moulins-Engilbert, y fut transféré en 1810. Le territoire actuel de la commune est, après celui de Saulieu, le moins étendu de tout le Morvand; il ne comprend qu'une superficie de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf hectares, dont cent quatre-vingt-quatorze sont en bois.

Château-Chinon ne posséda jamais qu'une paroisse, dont saint Romain, martyr, est le patron (2). Elle fut d'abord desservie par les moines du prieuré de Saint-Christophe. Mais la population s'étant accrue de manière à exiger des soins continuels, les religieux, que ces occupations journalières détournaient du but de leur institution, résolurent, au treizième siècle, de confier l'administration des sacrements à un prêtre séculier auquel ils affectèrent un revenu de mille livres. Ils se réservèrent alors le patronage de la cure, et le conservèrent jusqu'en 1789, non toutefois sans avoir eu à lutter contre le chapitre de Saint-Cyr qui, se fondant sur un prétendu droit de mettre un chapelain dans l'église *Saint-Romain*, que lui aurait donné, vers 1168, l'évêque Bernard de Saint-Saulge, voulut, dans la suite, s'attribuer la collation de ce bénéfice.

Le premier curé connu de Château-Chinon se nommait Koo, et vivait en 1315 (3). A cette époque, l'église parois-

(1) Voici leurs noms : Lepayen de Vigneul, nommé le 8 avril 1800; Janole, le 2 novembre 1814; François Sallonnyer de Chaligny, le 12 août 1815; de Laissac, le 14 septembre 1830; le chevalier de Courchamp, le 5 juin 1831; F.-M.-R. Gautherin, le 7 août 1833; Maigneret, le 21 avril 1846; le comte de Malartic, le 16 janvier 1847; Hilisberg, le 5 juillet 1848; de Pongerville, le 17 mars 1849; de Bérard, le 7 décembre 1849; de Mons, le 1er décembre 1851; M. Breynat, en 1852.

(2) On célèbre sa fête le 16 novembre.

(3) Ses successeurs ont été, entre autres, Guillaume Pougault, en 1490; Guillaume de Courgenay, en 1499; Jean Louhaut, en 1530. Jean Mathé, nommé le 15 juillet 1538, se démit, en 1543, en faveur de Claude Segault;

Digitized by Google

siale ne se distingait ni par sa magnificence, ni par son étendue. C'était, comme celle de Saint-Christophe, un petit édifice roman dont l'insuffisance se faisait de plus en

celui-ci résigna, à son tour, son bénéfice à Odot Boillot. Michel James prit possession le 30 novembre 1550. Vincent Amiot fut envoyé par le chapitre de Nevers, le 7 avril 1587; Vincent Jouant, installé en 1631, céda sa cure, neuf ans plus tard, à Jehan Thoumelin; Claude Coujard, nommé par le prieur Alexandre de La Tournelle, le 2 juillet 1669, se vit disputer son bénéfice par François Sallonnyer du Perron, choisi par le chapitre de Saint-Cyr, et ensuite par Philippe de Vallery qui prit, en décembre de la même année, le titre de curé de Château-Chinon; mais la sentence de 1670 fit cesser toute division, et Claude Coujard resta paisible possesseur du bénéfice paroissial qu'il résigna, le 2 septembre 1678, à Jehan Thoumelin, neveu du curé de ce nom. Claude-Marie Buteau, pieux et savant ecclésiastique, curé en 1736, fut honoré du titre d'archiprêtre de Châtillon-en-Bazois, dont relevait la paroisse de Château-Chinon. Il commença, l'année de sa nomination, un grand catalogue des naissances, mariages et décès, très-précieux pour la généalogie des familles, et qui remonte à 1621. Gaspard-François Moreau, son successeur, en 1774, lui-même docte et savant ecclésiastique, le continua après lui. Ce dernier administrait encore la paroisse au moment de la révolution de 1789. Arrêté, quatre ans après, avec Philippe, son frère aîné, jésuite alors résidant à Château-Chinon, il fut détenu dans les prisons de Nevers pendant quinze mois, et enfin transporté jusqu'à Nantes, où ce dernier mourut, puis à Brest, d'où il revint après la mort de Robespierre, et se fixa à Avallon, où il est mort. (Archiv. nation.)

Jean Roux, prêtre constitutionnel, ancien curé de Chitry, administra ensuite sacrilégement la paroisse, et termina sa vie par une mort digne d'un apostat, au château de Masilles-lès-Luzy.

Lazare-Denis Romand, ancien chanoine d'Autun et prieur de Vouillon-en-Berry, nommé en 1803, mourut deux ans après; Etienne Pastoris, décéda en 1822; Etienne Charollois, homme d'une bonté proverbiale, ancien vicaire de la paroisse, puis curé de Saint-Léger-de-Fougeret, et enfin de Château-Chinon, mourut en 1840; nous exerçâmes sous lui les prémices de notre ministère. Paul Fliche, ancien curé de Pougues, d'abord vicaire administrateur de la ville, quitta la cure de Château-Chinon en 1847, pour prendre la direction du petit séminaire de Corbigny; il est aujourd'hui supérieur du grand séminaire de Troyes, et vicaire général de ce diocèse. M. Mézières, curé de Brinon, a été appelé à lui succéder.

M. Petitier, ancien président du tribunal, a donné, dans sa *Statistique* de la ville de Château-Chinon, publiée en 1849, p. 5, une liste des curés, où nous remarquons Claude Levitte, en 1570; Pierre Paulet, en 1588; Edme Etignard, en 1590.....; Sainton, en 1634. Ces noms ne se trouvent pas dans une notice de 1768 où nous avons prise celle que nous donnons. On y remarque aussi quelques différences de date.

Digitized by Google

plus sentir. Guillaume de Courgenay, nommé à la cure vers les dernières années du quinzième siècle, en obtint, peu de temps après, la reconstruction (1). On y érigea, en 1522, une célèbre confrérie du Saint-Sacrement dont firent partie, jusqu'à nos jours, toutes les notabilités de la ville. Une seconde association dite du *Saint-Rosaire*, avait son siége dans la chapelle de ce nom (2). Jean de Pont, écuyer, seigneur d'Aringette et de Chaligny, ayant contribué pour une somme assez considérable aux dépenses de l'édifice sacré, obtint, en reconnaissance, la propriété d'une chapelle qui porta depuis son nom, et qui appartenait, à la fin du dernier siècle, à la maison de Chabannes, d'Argoulais (3). En 1617, on bénit trois grosses cloches pour cette église. La principale eut pour parrain Pierre Pitoys Ier, écuyer, bailli et gouverneur de la ville, et pour marraine *très-haute et très-puissante dame* Anne de Montafié, comtesse douairière de Château-Chinon et de Soissons. En 1699, Pierre Pitoys III, écuyer, seigneur de Saint-Maurice, petit-fils du précédent, fonda, dans la première des deux chapelles dont nous venons de parler, au moyen d'une rente de *cinquante-six livres*, une messe haute, chaque vendredi de l'année, et six messes basses fixées aux principales fêtes de la sainte Vierge. Il abandonna, pour l'acquit de cette rente, à la fabrique de l'église, l'*ouche et le pré des Fontenottes.*

(1) Cette nouvelle église se composait d'un chœur ogival, surmonté d'une haute tour avec une flèche en bois, et flanqué de deux chapelles, et d'une nef moins élevée que le reste de l'édifice.

(2) Il y avait encore d'autres confréries, savoir : Celles de l'Ascension, pour les couvreurs; de Saint-Blaise, pour les drapiers et les cardeurs; de Saint-Éloi, pour les selliers, les serruriers, les maréchaux et les taillandiers; de Saint-Crépin et de Saint-Crépinien, pour les cordonniers; de Saint-Côme et de Saint-Damien, pour les médecins et les chirurgiens; de Saint-Yves, pour les procureurs et les avocats; de Sainte-Catherine, pour les jeunes filles, et enfin de Saint-Nicolas, pour les écoliers.

(3) Archives du château de La Montagne et de la sous-préfecture de Château-Chinon.

Digitized by Google

Trois siècles après sa fondation, l'église de Guillaume de Courgenay était devenue, à son tour, insuffisante pour le nombre des fidèles de la paroisse. Une célèbre mission, donnée en 1821, et dont tous les habitants, riches et pauvres, voulurent profiter (1), fit sentir tout l'inconvénient d'une dimension trop restreinte. Dès-lors on pensa sérieusement à une seconde reconstruction. Une pieuse veuve, nommée Magdeleine Prégermain (2), ayant légué à cette intention une somme de quarante mille francs, on fit dresser un plan, et, en 1824, on abattit l'ancien édifice auquel on substitua l'église actuelle. Malheureusement on s'adressa à un architecte qui n'avait aucune connaissance de l'art religieux, et qui a élevé un édifice mesquin, sans majesté comme sans style, et pour lequel on a dépensé environ soixante-dix mille francs (3). En 1849, Mgr D.-A. Dufêtre, évêque de Nevers, a créé à Château-Chinon un archiprêtré dont la circonscription est la même que celle de l'arrondissement communal.

Cette ville renferme deux établissements publics très-précieux, savoir : Un hôpital et une école tenue par les frères de la *doctrine chrétienne*. Le premier, sous le nom de *Maison-Dieu*, avait été fondé primitivement par les anciens seigneurs, sur le côté ouest de la ville, au lieu

(1) Elle fut close par Mgr Roch-Etienne de Vichy, évêque d'Autun, qui administra le sacrement de Confirmation à une foule de fidèles. C'était au printemps. Le lendemain, le prélat se rendit à Corancy pour conférer le même sacrement, que nous eûmes l'avantage de recevoir en cette circonstance solennelle.

(2) La chapelle du sud est dédiée à sa patrone. On y célèbre, tous les ans, un service anniversaire pour le repos de son âme.

(3) Cette église se compose d'un chœur en abside flanqué de deux chapelles, si on peut appeler de ce nom les deux réduits dont il s'agit. La nef est séparée des bas-côtés par des colonnes en bois revêtues d'un briquetis. On comprend qu'il n'y existe aucune voûte, et que tout l'édifice est recouvert de ceintres en plâtrage. La tour, qui s'élève au côté sud du portail, n'est ni plus remarquable, ni ne fait plus d'honneur à l'architecte Teste.

Digitized by Google

dit encore naguère le *Vieil-Hôpital.* La chapelle, alors dédiée à saint Maurin, diacre nivernais, était à la collation du comte qui exerçait ordinairement ce droit par ses officiers. Le prêtre pourvu de ce bénéfice, qui valait soixante livres de revenu, prenait le titre de *recteur;* il était tenu, en conséquence, de célébrer dans cette chapelle au moins une messe par semaine.

En 1665, les administrateurs de l'hôpital acquirent, moyennant une somme de *deux mille livres*, l'emplacement actuel, et y transférèrent l'établissement de charité. Cette situation, aussi agréable que salubre, en rend l'entretien moins dispendieux; car il n'est plus exposé, comme autrefois, à toute la violence des ouragans. La chapelle est aujourd'hui sous l'invocation de sainte Reine, vierge et martyre de Bourgogne.

Les revenus de cette maison s'élevaient, ci-devant, à *trois mille livres* seulement, et se composaient d'un droit de dîmes dans la paroisse d'Ouroux, et de diverses rentes léguées par les fondateurs et autres bienfaiteurs. Nous citerons, parmi ces derniers, Claude Clergeault, ancien curé de Dun-les-Places, qui s'y retira en 1739; Jean Rousselot, curé de Saint-Léger-de-Fourcheret et originaire de Château-Chinon, qui lui légua, en 1771, six mille livres (1)..... Enfin, le marquis d'Aligre lui fit don, en 1830, d'une somme de trois mille francs avec laquelle on bâtit une salle qui reçut son nom. Cette attention délicate valut encore, vers 1847, à l'établissement, un legs de trois cent mille francs qui donna aux administrateurs les moyens d'agrandir la maison par d'importantes acquisitions. Un monument en bronze a été érigé à cet insigne bienfaiteur dans la chapelle même, où il est représenté avec L.-C.-A. Camus de Pontcarré, son épouse, dans l'attitude de la prière.

Le sœurs de Nevers prirent possession de cet hôpital

(1) Courtépée, *Description de Bourg.*, tome VI.

Digitized by Google

en 1706, et le gouvernèrent, au nombre de trois seulement, jusqu'aux mauvais jours de la première révolution. Revenues, en 1818, elles y ont fondé depuis un nombreux pensionnat de jeunes filles, que leur envoient les familles aisées de la ville et des environs.

Les frères de la *doctrine chrétienne*, établis en 1845, par les soins et le zèle de M. Paul Fliche, alors curé de la paroisse, ont aussi ouvert des classes aujourd'hui très-fréquentées. On trouve encore dans cette ville une institution latine assez suivie, et une école mutuelle.

Château-Chinon possédait autrefois une manufacture de gros draps, réputés à cause de leur qualité et recherchés pour l'habillement des troupes. Cette manufacture commença à dégénérer à l'époque de l'invention du flottage (1); notre luxe moderne lui a porté le dernier coup. Le faubourg *Saint-Christophe*, vulgairement le *Grand-Faubourg*, couché aux pieds du vieux château, est renommé pour sa tisseranderie. A la *Grand'Fontaine* (2), le quartier des chiffonniers, on trouve une brasserie et des bains publics.

Le commerce consiste principalement en vins de Bourgogne, dont cette ville est l'entrepôt pour une partie du Haut-Morvand et le Bazois; en bois de moule pour l'approvisionnement de la capitale; en bestiaux de toutes espèces, en céréales..... Ses sept foires et le gros marché qui a lieu tous les lundis, depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean, sont très-fréquentés. Les comtes de la ville, qui les avaient fondés, percevaient autrefois *cinq deniers tournois* sur chaque bœuf qu'on y conduisait; *huit* sur vache et pouline non ferrée; *vingt* sur cheval ferré; *un* sur brebis et chèvre, et *deux décimes* sur pourceau. Il leur était dû, en outre, un droit de *minage* ou une écuelle de grain par

(1) Archives nation.

(2) Ainsi nommée d'une source abondante que l'on croit avoir été vénérée au temps des Celtes. Les curés de la ville s'y rendent encore, chaque année, en procession pour en bénir l'eau.

Digitized by Google

chaque mesure de froment, de seigle, d'avoine et de sarrasin, qui se vendait à la halle (1).

Peu de villes ont eu plus à souffrir des maux de la guerre que celle de Château-Chinon. Prise en 1412 par les Armagnacs, ces gens en rançonnèrent durement les habitants, et se répandirent ensuite dans les environs, pillant et brûlant les châteaux. Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, ayant appris en Belgique, où il était occupé à guerroyer, la grandeur des ravages exercés par eux sur les terres du roi et sur celles de son fils, alors comte de Nevers, résolut de les déloger, à quelque prix que ce fût, du château où ils s'étaient cantonnés. Il écrivit donc, ainsi que nous l'avons observé ailleurs (2), à Marguerite de Bavière, son épouse, de convoquer à cette fin les vassaux du duché, et de pousser activement la reddition de la place.

Les seigneurs de Bourgogne, présents dans leurs terres, répondirent avec empressement à l'appel de leur suzerain, et arrivèrent, au mois de juin, avec leurs écuyers et leurs hommes d'armes sous les murs de la ville. Ils furent bientôt suivis par les convois de *poudre*, *canons*, *arbalètes*, *boulets* et autres machines de guerre, que Renaud de Thoisy, receveur général du duc, y fit conduire par ses ordres, et l'investirent aussitôt. On remarquait parmi les assiégeants, Jean de Rochefort, chevalier banneret, ayant sous son commandement un autre chevalier banneret, deux chevaliers bacheliers et cent vingt-six écuyers; Girard de La Guiche, bailli de Charollais, à la tête d'un chevalier et de quatre-vingt-sept écuyers; Jean de Saulx, seigneur de Courtivron et chancelier du duc, avec un chevalier, quarante-sept écuyers et un trompette; Jean de Neuchâtel, seigneur de Mon-

(1) Archives nation.
(2) *Voyez* p. 138 et 139.

Digitized by Google

taigu, chevalier banneret, qui commandait à cinquante autres chevaliers bannerets, dix-huit chevaliers bacheliers, cent cinquante-cinq écuyers, cent quarante-cinq archers et arbalétriers, deux trompettes et deux ménétriers; Guy de Bar, baron de Presle et bailli d'Auxois, conduisant quatre chevaliers, huit bacheliers, quarante-huit écuyers, un trompette et deux ménétriers; Clavin du Clou, auquel obéissaient quarante-six écuyers, un trompette et deux ménétriers; Huguenin, seigneur de Mont-Saint-Jean et bailli d'Autun, ayant sous ses ordres un chevalier bachelier et quarante-sept écuyers; Jean de Saint-Hilaire, bailli de Châlons-sur-Saône, qui dirigeait vingt écuyers; enfin, Jean de Neuville, chevalier bachelier, bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, avec trois chevaliers bacheliers et quarante-un écuyers (1).

L'armée bourguignonne cerna la ville, et la foudroya à coups de canon, pendant un mois, sans pouvoir s'en emparer. On compta, de part et d'autre, durant cet intervalle de temps, un bon nombre de soldats mis hors de combat. Enfin, le capitaine Baquin-Beul, qui commandait les assiégés, voyant que le duc de Bourbon, qui avait promis de venir à son secours, n'arrivait pas, et craignant que la ville ne finît par être emportée d'assaut, résolut de capituler. On entra donc en pourparler, et on convint qu'il lui serait compté une somme de *cinq cents livres*, et que lui et ses gens sortiraient de la place avec les honneurs de la guerre, ce qui eut lieu le dernier mardi de juillet. Le même jour, les Bourguignons entrèrent dans la ville qu'ils démantelèrent, et rasèrent le château (2).

En 1465, Château-Chinon, fidèle à Louis XI qui venait de le doter d'une élection et d'un grenier à sel, refusa de recevoir les officiers de Charles-le-Téméraire et de

(1) Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, tome III, p. 346.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

reconnaître son autorité. Le fougueux duc n'était pas homme à laisser ainsi méconnaître ses droits ; aussi vint-il, deux ans après, avec une armée d'Anglais qu'il avait à son service, attaquer la ville et l'emporta le 14 juillet. Ce fut un terrible moment pour Château-Chinon qu'il punit par le pillage et l'incendie. Mais bientôt convaincu de l'importance du château, ce prince ordonna à Jean Tridon, son intendant, de travailler de suite à sa restauration.

Au seizième siècle, cette ville s'étant jetée, en haine de l'hérésie, dans le parti de la Ligue, attira de nouveau sur elle le fléau de la guerre. Le maréchal d'Aumont, uni au duc de Nevers, se présenta, au mois d'août 1591, sous ses murs avec une armée de trois mille hommes, et somma les habitants de lui en ouvrir les portes. Ceux-ci, que soutenait une garnison de deux cents héros, refusèrent hautement d'obtempérer à des ordres qui semblaient compromettre leur conscience, et se préparèrent à une défense extrême. D'Aumont fut donc forcé de former le siége de la ville qu'il prit d'assaut, après trente jours d'investissement, pendant lesquels il perdit un bon nombre d'hommes (1).

Furieux d'une si longue résistance, le vainqueur entre dans la place, en fait passer au fil de l'épée les braves défenseurs, ainsi que les habitants les plus compromis, et permet le pillage. Qu'on se figure tout ce que la ville eut à souffrir de la part d'une soldatesque effrénée et composée en partie de huguenots ! L'humanité et la morale réprouvent en même temps de semblables actes (2).

Dix ans après cet horrible échec, Château-Chinon eut à subir les fureurs d'un ennemi non moins atroce. Une

(1) On reconnaissait encore naguère, sur la route d'Autun, près de l'ancienne *croix de mission*, les vestiges du camp de l'armée assiégeante.

(2) Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, tome IV, p. 606; Née de La Rochelle, *Mémoires*, p. 213.

Digitized by Google

affreuse épidémie qui, au rapport d'un registre de la paroisse, n'épargna que deux personnes du corps des notables, savoir : Denis Pitoys, receveur au grenier à sel, et Jean Vaucoret-Grosbois, ravagea la ville et la dépeupla presque tout entière. Les vivants ne suffisaient pas à enterrer les morts. On improvisa, dans ces fatales circonstances, hors des murs, une espèce d'hôpital où l'on transportait les personnes attaquées de la contagion. La source près de laquelle se trouvait ce lugubre établissement, se nomma depuis la *Fontaine-des-Pestiférés*. En 1849, le choléra s'y étant déclaré, il y eut soixante-treize personnes atteintes par l'épidémie ; mais on ne compta que trente-sept décès.

Château-Chinon est la patrie du grammairien Bazot; de l'abbé Cassier, son élève, auteur de plusieurs poésies où brillent un esprit enjoué et une verve délicate (1) ; de Jean Sallonnyer, inventeur du flottage en trains.....

ANCIEN COMTÉ.

L'antique seigneurie de Château-Chinon ne fut, dans l'origine, qu'une simple châtellenie mouvant en fief des comtes de Nevers. Mais le roi Charles VI l'ayant confisquée en 1389, l'enleva à la suzeraineté de ces princes et l'érigea, avec la baronnie de Lormes et la châtellenie d'Ouroux, en comté, après en avoir affranchi tous les sujets. Le monarque la joignit ensuite à la province de Nivernais à titre d'enclave et de franc-alleu (2). Cette nouvelle dignité et les divers priviléges dont elle jouissait, assignaient à ses possesseurs le premier rang après les ducs et pairs (3); aussi le comté de Château-Chinon n'eut-il, depuis cette époque jusqu'en 1719, que des seigneurs issus de sang

(1) *Voyez* l'art. Roussillon.

(2) L'auteur d'une précieuse notice manuscrite sur Château-Chinon fait observer que le roi eût élevé ce comté au rang de province, si ses dépendances eussent été un peu plus étendues.

(3) M. Petitier, *Statistique de la ville de Château-Chinon.*

Digitized by Google

royal. Plus de deux cent quarante fiefs, la plupart fort importants, et situés *très-avant* dans la Bourgogne et le Nivernais, en mouvaient noblement (1).

On y trouvait jadis quatre bailliages seigneuriaux qui avaient leur siége à Château-Chinon, à Lormes, à Ouroux et à Brassy (2), et dont les appels se portaient à Saint-Pierre-le-Moûtier, et de là au parlement de Paris (3). Ce comté eut autrefois sa coutume particulière; mais elle se composait de très-peu d'articles, parce qu'elle était régie par celle de la province; elle n'admettait pas la forclusion, c'est-à-dire l'exclusion des femelles par les mâles dans les successions collatérales (4).

La terre de Château-Chinon a souvent changé de maîtres. Possession de l'église d'Autun, qui la tenait en pur don de la munificence de nos premiers rois chrétiens, elle passa, au neuvième siècle, à titre de fief, aux comtes de Nevers, qui déjà prenaient rang parmi les plus puissants seigneurs de l'époque. Hervé de Donzy, l'un

(1) C'étaient, entre autres, Arcilly, Argoulais près de Montsauche, Argoulais près de Château-Chinon, Aringette, Aron, Aunay (le Bas-Fort), Beauregard, Bernay, Beuret-Boguet, Blismes, Le Breule, Brinay, Le Bruys, Buchot, Bussières près d'Ouroux, Buxy près d'Anost, Chailloux-le-Vieux, Chailloux-le-Neuf ou Bussières, Chaligny, Champ, Champ-Cheur, Champ-l'Abbaye, Chantulle, Châtin, Chaumard, Chaumes, Chaumien, Commagny, Corancy, Corcelle, Crot-d'Achun, Estoules, le Grand et le Petit-Cuy, Dommartin, Drazilly, Fachen, Frétoy, Grandry, Guipy, Laverdoux, Lavault, Lichy, Louvreau, Maison-Comte, Menessaire en partie, Le Montal, Montaron, Montbaron et Montbois, Moncey, Montsaulnin, Montmort, Montperroux, Mouasse-la-Fosse, Noury, Le Pavillon, Poissons, Poussains et Poussignol, Poussery, Précy, Quincize, Ravery, Salorges et Lhuis-l'Abbé, Saint-Germain-des-Bois, Saint-Léger-de-Fougeret, Saint-Péreuse, Sermages, Solières en partie, Tard, La Tournelle, Vandenesse, Vermenoux, Vauchisson, Villacot, etc.... Nous citerons, à l'article de Lormes, les fiefs qui mouvaient du comté à cause de cette baronnie.

(2) Ce dernier, connu sous le nom de *Bailliage de Brassy-et-Dun*, avait été réuni, vers 1760, à celui de Lormes.

(3) L'ancienne coutume nous apprend que jusqu'à 1463, les appels se portaient au parlement de Dijon.

(4) Archiv. nation., T. 191; NÉE DE LA ROCH., *Mémoires...*, p. 421.

Digitized by Google

d'eux, en fit foi et hommage à Gauthier, évêque d'Autun, en 1209.

Ces seigneurs, ne pouvant jouir directement de leurs immenses domaines, cédèrent bientôt cette terre en arrière-fief à une très-noble et très-puissante famille qui posséda en même temps les châtellenies de Lormes, de Glaine, d'Ouroux et de La Roche-Milay; les seigneuries de Blain, de Brassy, de Dun-les-Places, de La Montagne, de La Tournelle..... Ainsi, cette illustre maison avait sous sa main presque tout le Haut-Morvand. Elle forma, dans la suite, diverses branches, qui prirent le nom des seigneuries qui leur échurent en partage; de là vinrent les barons de Lormes et de Château-Chinon, les sires de Glane, de La Tournelle.....

I. — Seguin, le plus ancien seigneur connu de Château-Chinon et de Lormes, vivait à la fin du onzième siècle. Il vendit, en 1086, sa terre de *Saint-Victor* (1), au comte de Nevers, et partit, à la suite du concile de Clermont et des prédications de Pierre l'Ermite, avec ses fils et ses hommes d'armes, pour la Palestine. Mais avant son départ il voulut attirer les bénédictions du Ciel sur son périlleux voyage, et donna, à cette intention, une partie des dîmes de ses terres à la cathédrale de Nevers.

II. — Hugues Ier de Château-Chinon, que l'on croit fils du précédent, ayant succédé à son père, se montra digne de ses nobles aïeux. Il assista, en 1146, à l'assemblée de Vézelay, et vola, l'année suivante, avec Louis-le-Jeune et toute la noblesse du Morvand à la défense des Lieux-Saints.

De retour en 1153, il donna, du consentement de Parisie, sa vertueuse épouse, de Hugues et Seguin, ses

(1) Biches, dont l'église est encore dédiée à ce saint martyr.

Digitized by Google

fils, en actions de grâces de la protection du Ciel sur lui et sa famille, aux moines de Regny, le droit d'usage et pacage dans sa terre de Lormes, et mourut deux ans après (1).

III. — Hugues II de Blain (2), nom qu'il porta du vivant de son père, fut un noble et preux chevalier. En 1177, comme il se disposait à partir pour la Palestine, il donna, pour se rendre le Ciel propice, du consentement d'Aremburge, son épouse, de Seguin, Hugues et Adelis, ses enfants, d'Enselme, son beau-frère, et d'Elisabeth, femme de Seguin, *les terres, prés et bois de Serault*, près de Planchez, à l'abbaye de Regny dépositaire des principaux bienfaits de ses ancêtres; il fit ensuite confirmer cette donation par Etienne II, évêque d'Autun, par Thibault, évêque de Nevers, et par Seguin, abbé de Corbigny (3).

Adelis ou Alix, sa fille, dame de Glane, épousa Jean, sire de Châtillon-en-Bazois, et lui porta cette terre et des droits sur celle de Château-Chinon. Quant à Seguin et Hugues, jeunes chevaliers pleins de foi et de courage, ils partirent, en 1190, pour la Terre-Sainte, d'où l'aîné ne devait pas revenir. Hugues, dont le cœur débordait de piété et d'amour fraternel, donna à son retour, en 1193, pour le *remède de l'âme* de ce bien-aimé frère, les dîmes qu'il possédait dans la châtellenie de Château-Chinon, à l'abbaye de Bellevaux, située dans la paroisse de Limanton (4).

IV. — Hugues III de Lormes (5), fils de Seguin et petit-fils du précédent, étant devenu, à sa majorité,

(1) Dom G. Viole, *Hist. manusc. de Regny.*

(2) *Hugo de Blino.*

(3) Dom G. Viole, *Hist. manusc. de Regny.*

(4) Elle fut fondée, en 1188, par Roclène de Marmaigne et Damerone, son épouse, qui la donnèrent à l'ordre de Prémontré. Ces deux époux chrétiens se firent religieux dans la suite.

(5) *Hugo ab Ulmis.*

Digitized by Google

possesseur des vastes domaines de sa maison, imita la bienfaisance de ses ancêtres. « C'était, disent de vieilles » chroniques, un seigneur de teste, de résolution et » d'une extresme dévotion. » Son premier soin fut de confirmer toutes les donations de sa famille auxquelles il en ajouta bientôt de nouvelles. Il donna, en 1219, à l'abbaye de Regny, la *grand'dîme* de Saint-Germain-des-Champs, la moitié de celle de Charpuye, un moulin, un battoir et un étang près de Brassy, et un droit de pacage pour cent porcs dans sa châtellenie de Lormes, et à la chartreuse d'Apponay, *douze minées de blé*, moitié seigle, moitié froment, sur la commanderie de Biches, payable à la Toussaint. Il fit, la même année, hommage de ses terres au comte de Nevers, et partit pour la guerre contre les Albigeois (1).

Il eut, concernant la mouvance de la baronnie de Lormes, de longs démêlés avec l'évêque d'Auxerre, à la suite desquels il se reconnut son *homme-lige, sauf la fidélité due au comte de Nevers;* il confessa, en même temps, devoir, chaque année, une rente de cinquante livres de cire à la cathédrale Saint-Étienne (2).

L'année qui précéda sa mort, c'est-à-dire en 1235, il fonda, du consentement d'Elvide de Vergy, son épouse, la chartreuse du Val-Saint-Georges, près de Pouques, et la dota richement. Cette grande et sainte œuvre couronna toutes les autres, et mit le comble à ses bienfaits. Elvide avait elle-même fondé son obit ou anniversaire, à Regny, en 1232, au moyen de sa *prairie d'Antouin*, du *Clos-de-Noës* et d'un pressoir qu'elle légua à cette abbaye. Hugues avait aussi donné, dans la même intention, des biens au monastère de Saint-Martin d'Autun (3).

(1) Dom G. Viole, *Hist. manusc. de Regny. Voyez* ci-devant p. 123.
(2) *Gallia Christ.*, art. *Diocèse de Nev.*
(3) *Ibid;* Dom G. Viole; M. Bulliot, *Hist. de Saint-Martin.*

Digitized by Google

V. — Dreux Ier de Mello ou Merlot (1), chevalier, seigneur de Breschard, fils puîné de Guillaume, baron de Saint-Bris, et d'Elisabeth de Mont-Saint-Jean, dame d'Ancy-le-Franc, ayant épousé Elvide, fille unique du précédent, en reçut les châtellenies de Château-Chinon et de Lormes (2). Ce noble seigneur s'empressa de confirmer, après la mort de son beau-père, toutes ses pieuses donations. Il légua lui-même, en 1248, à l'abbaye de Saint-Marien d'Auxerre, pour fonder son anniversaire et celui de sa digne épouse, une rente perpétuelle de *cent sols* sur sa terre d'Espoisses ; et à celle de Regny, *cent soudées de terre de fort Nivernais* dans sa châtellenie de Lormes, et partit ensuite avec Elvide pour la Judée, où il mourut, selon Courtépée (3) ; mais il paraît plus probable que ce ne fut qu'après son retour, en 1252 (4). Il laissa trois enfants (5).

VI. — Dreux II de Mello, l'aîné, qui épousa une des filles d'Anséric de Montréal et de Marie de Garlande, comtesse de Grandpré, ayant succédé à son père, confirma aussitôt, selon l'usage et la nécessité de l'époque, toutes les fondations de sa famille, et notamment celle du Val-Saint-Georges. Il soutint, en 1259, contre le comte de Grandpré, oncle de sa femme, un long procès pour ses terres de l'Ile-de-France qui mouvaient du roi. Sa mort arriva peu

(1) La maison de Mello, l'une des plus illustres du royaume, était originaire de Picardie.

(2) Du Rouchet, *Hist. généalog. de la maison de Courtenay*, liv. viii ; Née de La Roch., *Mémoires.....*, p. 269.

(3) *Descript. de Bourg.*, tome v, p. 474.

(4) Dom G. Viole, *Hist. manusc. de Regny;* Née de La Rochelle, p. 270; le *Nivernais*, tome ii, p. 195.

(5) Guillaume, le puîné, eut la terre d'Espoisses en partage. Isabelle, qui épousa, en 1265, Guy de Mauvoisin III, seigneur de Rosny, reçut une dot de trente-six mille livres affectée sur le trésor royal.

Digitized by Google

de temps après 1282, année où il amortit quelques pièces de terre en faveur de l'église d'Auxerre (1).

VII. — Dreux III, fils du précédent, seigneur de Château-Chinon et de Lormes, s'unit à Eustochie de Luzignan (2), fille de Geoffroy, et de Jeanne, comtesse de Châtellerault, qui lui apporta les terres de Jarnac, de Châteauneuf et de Sainte-Hermine. Il fut reçu chevalier banneret quelques mois après la mort de son père, et fonda son anniversaire et celui de son épouse au monastère de Fontenet en Bourgogne pour une rente de *dix livres*, rachetable au capital de cent, sur ses seigneuries de Château-Chinon et de Lormes. Il mourut le 23 avril 1310, et laissa trois enfants.

VIII. — Dreux IV, noble et preux chevalier, se conduisit en héros à la bataille de Saint-Verain, livrée le 9 octobre 1308, et fut renfermé, pour avoir combattu contre l'ordre du roi, avec Mathieu, son frère, souche de la branche de Saint-Parize-le-Châtel, dans la maison des hospitaliers de Saint-Jean-en-l'Isle, près de Corbeil. C'est lui qui, en faisant prisonnier Béraud de Mercueil, dauphin d'Auvergne, l'un des principaux champions de l'armée d'Odoard de Montaigu, décida, comme nous l'avons remarqué ailleurs (3), la victoire en faveur d'Érard de Saint-Verain, dont le fils épousa Jeanne de Mello, sa sœur (4).

Dreux mourut treize ans seulement après son père, et

(1) Archiv. nation.; Née de La Rochelle; *Annuaire de la Nièvre.*

(2) Dans son épitaphe, à Fontenet, elle était dite cousine d'Édouard, roi d'Angleterre. La maison de Luzignan, l'une des plus anciennes de France, était originaire d'une petite ville du Poitou, dont le château, selon le vulgaire, était imprenable, parce que, disait-il, il avait été bâti par une fée moitié femme et moitié serpent. Guy de Luzignan, mort en 1194, fut roi de Jérusalem, puis de Chypre.

(3) *Voyez* p. 180.

(4) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.*; Née de La Rochelle, p. 337; Lebœuf, *Hist. d'Aux.*

Digitized by Google

laissa de son premier mariage avec Jeanne de Toucy, fille de l'amiral de ce nom, deux héritières, Jeanne et Marguerite; il n'eut pas d'enfants de sa seconde union avec Éléonore de Savoie, veuve elle-même de Guillaume de Challon, comte d'Auxerre.

IX. — Raoul Ier de Brienne, comte d'Eu et de Guines, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du royaume (1), ayant épousé, en 1319, Jeanne de Mello, fille aînée du précédent, en reçut la châtellenie de Château-Chinon, la baronnie de Lormes..... Sa noble extraction devait naturellement le conduire aux plus hautes charges du royaume, aussi fut-il fait connétable de France en 1330. Il se montra, par son courage, digne d'une telle distinction, et mourut, quatorze ans après, à Paris, d'un coup de lance qu'il reçut dans un tournoi donné à l'occasion des noces de Philippe de France, duc d'Orléans. Il laissa un fils et deux filles; Jeanne, l'aînée, fut mariée à Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, son cousin; Marie d'Eu, la seconde, mourut sans postérité.

X. — Raoul II de Brienne hérita, à la mort de son père, de ses seigneuries et de sa haute dignité. Le roi l'ayant chargé, en 1346, de défendre la ville de Caen contre une armée d'Anglais, débarquée sur les côtes de Normandie, il ne put, malgré tous ses efforts, empêcher la place de tomber au pouvoir des insulaires, et fut lui-même pris et emmené prisonnier en Angleterre, où il demeura quatre ans. Mais poussé par l'ennui et le désir de

(1) Elle tirait son nom de la petite ville de Brienne-sur-Aube. Cette illustre maison a donné un roi à la Sicile, dans la personne de Gauthier de Brienne, qui vivait en 1188, et un autre à Jérusalem, dans celle de Jean, en 1220. Cedernier fut créé, neuf ans ans après, empereur de Constantinople par les barons français.

Digitized by Google

revoir sa patrie, il se décida enfin à traiter de sa rançon avec le roi Édouard.

Le prix de sa liberté fut fixé à quatre-vingt mille *écus dupleix*, qu'il promit de payer à une époque déterminée, avec la condition que s'il n'avait pas satisfait à ses engagements à ce terme, le monarque anglais entrerait de droit en possession du comté de Guines, où se trouvaient plusieurs places qu'il convoitait (1).

Ce traité malheureux, conclu à l'insu du roi Jean, fit soupçonner le connétable de trahison; c'est pourquoi, le 15 novembre 1350, immédiatement après sa rentrée à Paris, il fut arrêté dans son hôtel de Nesle, et condamné, le 17 suivant, sans information préalable, sans procès en règle, à avoir la tête tranchée. L'exécution eut lieu, à l'heure de minuit, dans son hôtel même, en présence de plusieurs grands seigneurs de la cour (2). Le roi, qui avait en même temps confisqué ses biens, unit le comté de Guines à la couronne, et donna celui d'Eu à Jean-sans-Terre, comte d'Artois. Ainsi l'ambition d'Édouard n'eut d'autre résultat que d'amener la perte de son malheureux prisonnier. Quant aux terres de Château-Chinon et de Lormes, le monarque les abandonna à Jeanne de Brienne, pour ses droits dans la succession paternelle, et pour les différents legs que Blanche d'Eu, sa tante, lui avait faits.

XI. — Gauthier IV de Brienne, dit de Bercy, duc d'Athènes, beau-frère du précédent, et seigneur de Château-Chinon et de Lormes, à cause de Jeanne, sa femme, jouit de ces terres par indivis avec Jean de Challon, son oncle, jusqu'en 1355, qu'ils les partagèrent.

(1) Archiv. nation.; Feller, *Dict. biograph.*

(2) Nicolas Gilles, *Hist. de France;* Née de La Roch., p. 276 et suiv.; Archiv. nation.

Digitized by Google

Sa portion se composa de la châtellenie de Château-Chinon avec ses dépendances, et de la moitié de la baronnie de Lormes qui prit alors le nom de Lormes-Château-Chinon. Gauthier, qui avait été créé lui-même connétable au mois de mai 1356, fut tué, en septembre suivant, à la bataille de Poitiers, tandis qu'il voulait venger noblement la mort de son beau-frère sur les Anglais.

La duchesse, sa veuve, lui survécut jusqu'au mois d'août 1389, et jouit paisiblement de la terre de Château-Chinon. Mais à la nouvelle de sa mort, le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier se rendit dans cette ville, et confisqua tous les biens de sa succession, sous prétexte que l'abandon ne lui en avait été fait par le roi qu'à titre de réversion à la couronne, en cas de décès sans enfants légitimes, ce qui était arrivé. Il les mit donc sous la main du monarque, malgré les réclamations de Jean et Hugues de Challon, et de Marie de Sully, femme de Guy de La Trémouille, neveux de la défunte et ses légataires universels, qui en appelèrent en parlement (1).

XII. — Charles VI, maître de Château-Chinon par suite de cette seconde confiscation, s'appropria les revenus de cette terre, sans égard pour les droits des donataires, et l'érigea en comté. Néanmoins, il consentit, le 20 novembre 1394, à payer une somme de *vingt-cinq mille francs d'or* aux héritiers de la duchesse d'Athènes, et se trouva, par ce moyen, possesseur légitime du comté, qu'il échangea bientôt contre les terres et seigneuries de Gaille-Fontaine, de Rozon et de Saint-Saen en Normandie.

XIII. — Louis II, duc de Bourbon, devint comte de Château-Chinon en vertu de l'échange dont nous venons de parler. Ce prince, sage et modéré, mourut en 1410,

(1) Archiv. nation.

Digitized by Google

au moment où la France était livrée au feu des factions, et laissa le comté à son fils (1).

XIV. — Jean Ier, duc de Bourbonnais, ayant succédé à son père, visita plusieurs fois ses terres du Morvand. Il remboursa, en 1415, sa part du capital de la rente de dix livres due à l'abbaye de Fontenet, et bâtit, vers ce temps-là, le manoir seigneurial de Lormes qui, de son nom, fut appelé Tour-de-Bourbon.

XV. — Charles Ier, fils du précédent, n'eut qu'une fille, Isabeau de Bourbon, qui épousa, le 30 octobre 1454, le comte de Charollais, auquel elle porta en dot les biens de sa maison avec *cent mille francs d'or*. Olivier de La Marche prétend que les fiançailles eurent lieu à l'insu du père de la princesse par les intrigues de Jean-le-Bon, qui ambitionnait le comté de Château-Chinon pour le joindre à la Bourgogne, où se trouvaient, *jusque bien avant dedans, plusieurs fiefs importants qui en mouvaient* (2).

XVI. — Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, étant entré en jouissance du comté à la mort de sa belle-mère, en 1465, le posséda jusqu'à la sienne arrivée le 7 janvier 1477, devant Nancy (3). Nous avons vu plus haut comment ce prince fougueux et justement surnommé *le*

(1) Archiv. nation.

(2) *Ibid*, liasse, T. 191.

(3) Ce prince voulant un jour montrer à haut personnage qui était venu le visiter, les clefs des villes qu'il avait prises, commanda à son fou de les lui apporter. Celui-ci partit aussitôt et ne revint pas. Le duc, lassé d'attendre, le fit appeler de nouveau et lui reprocha sa lenteur à exécuter ses ordres. « Prince, lui dit-il, je cherchais les clefs de Beauvais. » On sait que Charles-le-Téméraire avait été repoussé honteusement, en 1472, des murs de cette ville qu'il tenait assiégée avec une nombreuse armée.

L'ambition du duc avait toujours été d'imiter Annibal, général des Carthaginois. Battu à Morat, en 1475, par les Suisses qu'il voulait anéantir, il fut encore cette fois forcé de fuire honteusement. Comme il se sauvait à toute bride, ce même fou courait derrière lui de toutes ses forces en criant : « Ah ! monseigneur, nous voilà bien annibalés. »

Digitized by Google

Téméraire, traita ses sujets de Château-Chinon, auxquels il imprima une singulière terreur de son nom. Ses vassaux du Morvand, qui ne le redoutaient pas moins, s'empressèrent de lui rendre foi et hommage pour leurs fiefs, et aucun ne manqua à ce devoir. Nous ne dirons rien de ses démêlés avec Louis XI; nous en avons parlé assez longuement dans notre deuxième partie (1). Il ne laissa qu'une fille, Marie de Bourgogne, qui épousa le suivant.

XVII. — Maximilien, archiduc d'Autriche, puis empereur d'Allemagne, étant devenu, par son mariage, comte de Château-Chinon, jouit de cette seigneurie au nom de sa femme (2), puis en celui de ses deux enfants. Il fit la guerre avec la France pendant cinq ans avec des succès divers. Créé roi des Romains en 1486, il monta, sept ans plus tard, sur le trône impérial devenu vacant par la mort de son père, Frédéric IV *le Pacifique*.

XVIII. — Philippe-le-Beau, fils du précédent, fut ainsi surnommé de ce qu'en effet il était le prince le plus beau, le plus généreux et le plus facile de son temps. Il n'avait encore que douze ans lorsqu'il épousa, en 1490, Jeanne-la-Folle, fille et héritière de Ferdinand V, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Cette union lui valut le trône d'Espagne. Il se fit rendre foi et hommage par tous ses vassaux du Morvand, en 1504, et mourut deux ans après, le jour de saint Michel, à Burgos, laissant trois enfants en bas-âge.

XIX. — Charles, l'aîné, archiduc d'Autriche, puis roi d'Espagne, et enfin empereur sous le nom de *Charles-Quint*, porta le titre de comte de Château-Chinon depuis la mort de son père jusqu'au 17 février 1508. Le conseil de famille disposa alors de cette seigneurie, des comtés

(1) *Voyez* p. 147 et suiv.

(2) Cette princesse mourut le 2 mars 1482, d'une chute de cheval arrivée au milieu d'une brillante partie de chasse.

Digitized by Google

de Bourgogne, de Charollais, de Noyers, et des terres de Chaussin et de La Perrière, en faveur de sa tante (1).

XX. — Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, posséda, en vertu de la concession dont nous venons de parler, le comté de Château-Chinon jusqu'au 20 mai 1517. Alors le roi François Ier l'obligea à le céder, ainsi que les seigneuries de Chaussin et de La Perrière, à la duchesse de Longueville, en compensation des terres et châteaux de Châtillon-sur-Meische, Cuhans, Mortaut, Uziez, Vercol et Villefaut, dont elle s'était emparée (2).

XXI. — Jeanne de Hochberg de Bade, fille de Philippe, prince souverain de Neuchâtel, et veuve de Louis Ier d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, devint dame de Château-Chinon en 1517, en vertu de la transaction que nous venons de rapporter. Dix-neuf ans après, elle la donna en mariage à son troisième fils (3).

(1) Archiv. nation.; *Notice de* 1768.

(2) Cette princesse avait été fiancée, dès l'âge de trois ans, au dauphin depuis Charles VIII; mais elle fut, dans la suite, repoussée et dut céder sa place à Anne de Bretagne. Ferdinand V, roi d'Aragon, l'ayant demandée pour Jean de Castille, son fils, elle partit, à l'âge de dix-sept ans, du port de Flessingue, pour aller joindre ce prince; mais une tempête si furieuse assaillit, dans la Manche, le vaisseau qui la portait, que l'équipage perdit un moment tout espoir de salut. Marguerite, tranquille et résignée au milieu des horreurs de cette position, écrivit cette épitaphe badine qui peint tout son sang-froid :

« Ci-gît Margot, la gente demoiselle,
» Qu'eut deux maris et se mourut pucelle. »

Elle échappa pourtant, et arriva en Espagne; mais elle ne fut pas heureuse pour cela, car elle perdit son époux au bout d'un an. Remariée en 1501, à Philibert II, duc de Savoie, trois ans après, elle était encore veuve. C'est cette princesse qui, en exécution d'un vœu fait par Marguerite de Bourbon, sa belle-mère, bâtit la magnifique église de Brou, près de Bourg-en-Bresse. (*Hist. pittoresque des Cathéd.*, 1846, p. 57; Archiv. nation.; FELLER.)

(3) Quelques auteurs ont prétendu que cette princesse n'eut pas d'enfants, et que ceux dont il est ici question, étaient nés d'un premier mariage de son mari.

Digitized by Google

XXII. — François d'Orléans, duc de Longueville, fils des précédents, devint comte de Château-Chinon en 1536, époque de son union avec Jacqueline de Rohan, et mourut en 1548, laissant sa veuve avec deux enfants, Léonor et Françoise.

XXIII. — Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, l'un des plus chauds et des plus zélés partisans du calvinisme, ayant épousé, en 1555, Françoise de Longueville, fille du précédent, en reçut en dot le comté de Château-Chinon. Il ne paraît pas que ce prince, malgré son ardent prosélytisme, ait inquiété ses sujets du Morvand pour leur religion. A sa mort, sur le champ de bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, le roi Charles IX confisqua le comté; mais il le rendit bientôt à sa veuve, qui en jouit sa vie durant, et le laissa à son fils unique.

XXIV. — Charles de Bourbon-Condé ayant hérité, le 11 juin 1601, des comtés de Soissons et de Château-Chinon, abandonna, six ans après, aux bourgeois de la ville, huit cent onze arpents de *bois et buissons*, moyennant une somme de mille livres de *belle-main* et une rente annuelle et perpétuelle de *trois sous par feu*, et mourut le 1er novembre 1612. Sa veuve, Anne de Montafié, dont il avait eu trois enfants, savoir : Louis (1), Louise et Marie, lui survécut trente-deux ans.

En 1624, cette princesse vendit, moyennant deux cent dix mille livres, à Guillaume et à Nicolas Phelippe, marchands de bois, de Paris, la superficie de trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf arpents de de forêts, et leur donna vingt ans pour l'exploitation. Comme cette vente avait été faite *sans réserve de balivaux ni modernes*, les habitants du comté, qui avaient droit d'usage et de pacage, réclamèrent contre cette dilapida-

(1) Il fut tué à la bataille de Sedan, en 1626.

Digitized by Google

tion. Elle les apaisa en leur abandonnant, pour une rente de *deux sous par arpent*, une partie du sol de ces bois qu'ils défrichèrent (1).

XXV. — Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, qui avait épousé Marie de Bourbon-Condé, fille du précédent, entra en jouissance du comté de Château-Chinon et de celui de Soissons, à la mort de sa belle-mère, en 1644. Ce prince, vif et impétueux, mais inconstant, posséda ces seigneuries tant en son nom qu'en celui de Marie d'Orléans, sa nièce, fille de Henri II, duc de Longueville, et de Louise de Bourbon-Condé, sa belle-sœur (2), jusqu'à sa mort arrivée en 1656, à Milan, où il commandait, en qualité de généralissime, les armées de France et de Savoie. Il laissa deux fils.

XXVI. — Henri II de Savoie, duc de Nemours et de Génevois, époux de Marie d'Orléans, duchesse de Longueville, dont il vient d'être parlé, et Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, fils puîné du précédent, portèrent ensemble le titre de seigneurs de Château-Chinon. Le premier n'en jouit pas long-temps, étant mort en 1659, au bout de deux ans de mariage seulement. Le second n'eut jamais que la nue-propriété de cette terre; car la princesse douairière, sa mère, en lui donnant en mariage (3), au détriment de son frère aîné, Emmanuel-Philibert, prince de Carignan (4), sa moitié du comté et généralement toutes ses terres et seigneuries de France, s'en était réservé l'usufruit. Elle jouit, en effet, par indivis avec la douairière de Nemours, sa nièce, du comté de Château-

(1) Archiv. nation.

(2) Elle mourut le 9 septembre 1637, après vingt ans de mariage.

(3) Il épousa, en 1657, Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

(4) Comme ce prince était né sourd-muet, sa mère avait supposé qu'il ne se marierait jamais.

Digitized by Google

Chinon et de celui de Soissons, jusqu'en 1688, époque où elles en firent le partage. Le premier lui étant échu, elle continua d'en percevoir les revenus jusqu'au 4 juin 1692 qu'elle mourut. Cette princesse comptait alors quatre-vingt-sept ans (1). Son fils, Eugène-Maurice, décédé dix-neuf ans plus tôt, avait laissé trois fils, Louis-Thomas, comte de Soissons; François-Eugène, fameux généralissime des armées de l'empereur d'Allemagne (2), et Philippe, qui fut chevalier de Malte et abbé de Corbie.

XXVII. — Louis-Thomas, l'aîné des fils du précédent, entra, à la mort de la douairière de Carignan, son aïeule, en jouissance de la terre de Château-Chinon; mais il n'en fut jamais paisible possesseur. Son oncle, Emmanuel-Philibert, ce prince déshérité, ayant eu un fils de son union avec Angélique-Catherine d'Est-Modène (3), qu'il avait contractée contre les prévisions de sa mère, lui intenta un procès qui se termina en 1708, par un arrêt du parlement qui attribuait au demandeur les deux cinquièmes du comté.

XXVIII. — Victor-Amédée, prince de Carignan, fils d'Emmanuel-Philibert, se trouva, à la mort de son père, possesseur de la moitié environ de cette seigneurie. Il acquit, peu de temps après, la portion de son cousin, Louis-Thomas (4), et resta ainsi seul maître de tout le comté. Mais cette acquisition l'ayant forcé de faire de

(1) *Notice manuscr. de* 1768.

(2) Il est célèbre sous le nom de *prince Eugène*. Louis XIV n'eut pas d'ennemi plus dangereux. Il porta d'abord le petit collet, et se nomma l'abbé de Carignan.

(3) Ce mariage eut lieu en 1684.

(4) Ce prince ayant fait de mauvaises affaires, ses créanciers se firent adjuger sa part du comté; mais Victor-Amédée les força d'accepter le remboursement de leurs créances.

Digitized by Google

gros emprunts (1), il se vit bientôt contraint lui-même de le revendre.

XXIX. — Louis de Mascrani, marquis du lieu et de Paray, seigneur de Villers-sous-Saint-Leu....., conseiller du roi, président de son grand conseil, maître de ses enquêtes....., acquit, le 4 mars 1719, le comté de Château-Chinon, pour une somme de *trois cent vingt-cinq mille livres.* L'acte de vente porte que cette seigneurie *est une des plus belles du royaume par les droits dont elle est décorée, et que parmi les deux cent quarante fiefs qui en sont mouvants, il en est quatre ou cinq qui valent plus de trois millions de livres* (2).

XXX. — François-Marie de Mascrani, fils de ce dernier, eut un grave procès à soutenir contre les héritiers du prince de Carignan qui, neuf ans après la vente, avait eu soin de prendre des lettres de rescision. L'arpentage des forêts, fait en 1728, par Girard de Montbernard, constate que, malgré les défrichements dont nous avons parlé, elles présentaient encore une étendue de *trois mille neuf cent un arpents.* L'estimation de la seigneurie, opérée par des commissaires nommés à cet effet, en porta la valeur intrinsèque à *un million trois cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux livres douze sous huit deniers*, d'où M. de Buffon concluait qu'il y avait lésion. Néanmoins, un arrêt du parlement, de l'an 1757, maintint le marquis de Mascrani dans sa possession pure et simple du comté qu'il transmit à son fils (3).

XXXI. — Louis de Château-Chinon, issu du mariage

(1) Il avait emprunté les fonds nécessaires pour cette acquisition des banquiers Facio, de Turin.

(2) Archiv. nation.; *Manuscrit de* 1768.

(3) Archiv. nation., r. 191.

Digitized by Google

du précédent avec Catherine-Claudine-Camille Douet de Vichy, ayant succédé à son père vers 1770, se fit rendre hommage, deux ans après, par tous ses vassaux, et mourut vers 1776 (1).

XXXII. — Laurent Planelli de La Valette, chevalier, marquis de Maubec, gendre de ce dernier, fit, l'année suivante, foi et hommage du comté au roi Louis XVI, et exigea le même devoir de tous ses vassaux. Forcé de passer à l'étranger dans les mauvais jours de la révolution de 1789, la terre de Château-Chinon fut alors confisquée au profit de la nation (2). Les forêts ayant été rendues aux chanoinesses de Mascrani, celles-ci les vendirent, au commencement de ce siècle, à la famille Bureau, de Paris, qui les repassa de même, vers 1825, au duc de Choiseul-Praslin. Le comte de Béarn, gendre du nouvel acquéreur, en est aujourd'hui propriétaire.

II.

CHATEAU-CHINON-CAMPAGNE.

Cette commune, formée de la banlieue de la ville, compte dix-sept cent soixante-seize habitants, et renferme une superficie de trois mille huit cent quatre-vingts hectares dont quinze cent cinquante-sept sont couverts de forêts. Comme elle a toujours été réunie à cette dernière

(1) Archiv. de la sous-préfect.

(2) Les représentants Collot-d'Herbois et Laplanche, en mission à Château-Chinon, firent brûler, dans la nuit du 25 au 26 avril 1793, au pied de l'arbre de la liberté, une foule de titres qui auraient été fort précieux pour l'histoire du pays. *(Statist. de la ville*, p. 4.)

Digitized by Google

pour le spirituel, on n'y trouve d'autres édifices religieux que deux chapelles rurales dédiées l'une à la sainte Vierge, et l'autre à saint Roch. La première, bâtie vers 1843, au hameau de Fachen, est devenue le titre d'un des vicaires de la paroisse. La seconde, connue sous le nom de *Chapelle-de-Montbois* (1), est beaucoup plus ancienne. Elle couronne une montagne conique qui domine le cours de l'Yonne et la pittoresque vallée de Corancy. Le 16 août de chaque année, la ville s'y rend en procession, et quelquefois, dans les temps de calamités, les fidèles y accourent en grand nombre pour implorer l'assistance du saint patron, dont le culte était jadis célèbre contre la peste.

Près de là, est le *Champ-d'Éguy*, où quelques écrivains ont placé, sans fondement, le théâtre de la bataille de 1475. L'antique voie romaine, qui venait d'Autun par les Pasquelins, traversait ces parages et se dirigeait ensuite vers Entrains par Saint-Hilaire.

Au sud-ouest, sur l'ancien chemin de Moulins-Engilbert, se trouvait autrefois une troisième chapelle dont la fondation remontait à une haute antiquité. Elle était dédiée à la sainte Vierge, et desservie par les moines de Saint-Christophe. Près de son emplacement, s'élèvent deux gros tilleuls que l'on aperçoit de fort loin. Leurs troncs séculaires sont couverts de christs, de madones et autres emblêmes chrétiens, qu'y suspendent de pieux fidèles. Cet édifice religieux se nommait vulgairement la *Chapelle-au-Chêne*. Tout porte à croire qu'elle occupait la place d'un arbre sacré parmi les Celtes du Morvand. La tradition locale, son nom et sa situation sur un plateau couvert de forêts, près d'une source aussi abondante que limpide, ne permettent guère d'en douter.

Le souvenir des prêtres gaulois et de leur culte grossier

(1) Elle est ainsi nommée d'un ancien fief qui l'avoisine.

Digitized by Google

s'est, en outre, conservé dans le nom d'Atruys (1), petit hameau bâti au pied de la montagne sur laquelle la ville est assise. La tradition rapporte que les druides y possédaient un collége. Des fragments de marbre, quelques débris d'une belle mosaïque et divers autres objets antiques, découverts en ce lieu, indiquent qu'une villa romaine avait succédé à l'établissement des docteurs de la Celtique (2).

La plupart des hameaux qui composent la commune, étaient jadis autant de fiefs et seigneuries mouvants du comté. Celui de Champ-Cheur, autrefois *Chamfeur* et *Champseur*, situé dans une vallée, au sud-ouest, sur le Gara, appartenait, en 1396, à Jean-Pierre Le Bourgoin; puis, en 1430, à Guillaume de La Courcelle, qui le laissa à Jehan Piemère, son gendre. Suzanne, fille de ce dernier, porta ce fief à noble Philippe Descureur, qui en fit foi et hommage en 1504 (3).

Fachen, dans les bois, au sud, formait, avec le Grand-Village et les Morvands, dont il n'est séparé que par une vallée où coule un ruisseau flottable de son nom, une seigneurie en toute justice qui fut unie, dans la suite, au marquisat de La Tournelle. Noble Guyot de Frasnay, écuyer, en donna dénombrement au comte de Château-Chinon, en 1504. Il n'existe plus de vestiges de l'ancienne maison-forte des seigneurs.

Montbaron, dans la vallée, à l'ouest, et Montbois, au nord, étaient deux fiefs simples qui furent érigés, avec Argoulais, en justice et seigneurie, le 24 juillet 1781. Le premier, qui avait donné son nom à une branche de la

(1) *Vallis druidum*, ou *ad druides*.

(2) Au-dessus d'Atruys, on remarque la ferme et l'ancien moulin banal de Gravillot, dont un habitant fut assassiné en 1779. Le meurtrier, Berthault dit Le Hoc, condamné par le bailli de Château-Chinon à être pendu, et n'ayant pu être saisi, fut exécuté en effigie sur la place du Champlin.

(3) Archiv. de la sous-préfect.

Digitized by Google

famille Sallonnyer, appartenait, en 1504, à Pierre de Marry, chevalier; et, en 1665, à Charles Tridon, qui le vendit, la même année, à noble Jacques Sallonnyer, écuyer, seigneur d'Argoulais. Le second, avec Lhuis-Gaudry, était possédé, à la fin du seizième siècle, par noble Jehan Gascoing, écuyer, sieur de Patinge, dont le petit-fils vendit aussi, en 1701, à la maison Sallonnyer.

Montsaulnin ou Montceaulnin et Léré, au sud, composaient une terre en toute justice qui eut des seigneurs particuliers. Guillaume de Montsaulnin en fit dénombrement en 1407. On y remarquait alors un château que les Armagnacs ruinèrent quelques années après. La maison de ce nom, dont une branche existe encore en Berry, fut illustrée, au dix-septième siècle, par le comte de Montal, général renommé pour la défense des places (1). Cette seigneurie passa ensuite à Claude de La Rochette, écuyer, qui en fit foi et hommage à Charles-le-Téméraire, en 1473. Jean, son fils, et *honnête homme* Pierre Du Four, son gendre, renouvelèrent ce devoir trente-un ans plus tard. Pierre Pitoys en était seigneur au commencement du dernier siècle.

Précy, dans le flanc d'une montagne, au sud-est, appartenait, en 1556, à Balthazard de La Tournelle. Pierre-Andoche Desportes, qui prenait le nom de ce fief, en donna dénombrement à Château-Chinon, en 1772 et en 1777. Les dîmes de ce hameau et de celui de Coujard, dont il est séparé par une vallée où circule la route d'Autun, appartenaient autrefois à l'abbaye de Bellevaux, à laquelle elles avaient été données, en 1193, par Hugues de Château-Chinon, pour fonder l'anniversaire de Seguin, son frère, mort en Palestine. L'abbé Pierre de Pont les inféoda, en 1543, pour une rente annuelle de quarante-cinq livres,

(1) *Voyez* l'art. Dun-les-Places, où nous avons rapporté quelques traits de sa vie.

Digitized by Google

à Pierre IV de La Tournelle, dont les descendants étaient tenus à foi et hommage envers le monastère.

Vermenoux, au fond de la vallée de l'Yonne, près de sa rive gauche, avait autrefois une maison-forte dont on retrouve à peine quelques vestiges. Ce hameau était le siége d'une antique seigneurie en toute justice qui eut aussi des possesseurs de son nom. Elle appartenait, en 1530, à Philibert de Houppes, seigneur de Lichy, et à Étiennette de Loron, son épouse. Louis Étignard, dit le marquis de Martray, en fit foi et hommage à Château-Chinon, en 1770, et la vendit ensuite à Jacques Girardot de Chamont, *bourgeois de Paris*, qui y joignit les fiefs des Anglois, Bouteloing, Tilleux et Traclin, et dont la veuve, Louise-Marie Foissin, renouvela l'hommage en 1778 (1).

Près de là, est le *Pont-Chareau*, où les comtes de Château-Chinon percevaient un péage comme à Corancy. Plus bas, on trouve les *Moulins-d'Yonne*, et le fief de la Vallée-de-Cour, seul hameau que la commune possède sur la rive droite de la rivière.

III.

ARLEUF, *Aridus locus.*

Cette commune, l'une des plus considérables du Morvand, est située sur les bords de l'Yonne, à huit kilomètres à l'est de Château-Chinon. Elle occupe un sol généralement maigre et très-froid, d'où lui vint le nom d'*Aride-Lieu*, que l'on retrouve presque sans altération dans celui qu'elle

(1) Archiv. de la sous-préfect. de Château-Chinon.

Digitized by Google

porte actuellement. Sa population est de trois mille quatre cent quarante habitants, et sa superficie de cinq mille neuf cent soixante-treize hectares, dont plus de la moitié est occupée par d'immenses forêts (1). Le sommet de *Brenet*, l'un des points les plus élevés de son territoire, ne compte pas moins de huit cent quatre mètres au-dessus du niveau de la mer; on y remarquait jadis un signal dressé par les officiers du génie. Le torrent du *Touron*, qui sort d'un étang de même nom, situé près de là, se précipite furieux au fond d'un étroit ravin, et emmène dans l'Yonne les produits forestiers de la partie nord de la commune. Les ruisseaux de *La Mothe*, de *La Proye* et de *Préperny* flottent les bois du sud.

La commune d'Arleuf était autrefois traversée par une voie romaine dont on retrouve des vestiges aux Pasquelins, hameau bâti à l'est du chef-lieu, et connu par ses excellents fromages. On y a aussi découvert de nombreuses médailles des empereurs Auguste, Vaspasien, Domitien, Adrien, Dioclétien..... A Beauregard (2), autre hameau situé à peu de distance de l'Yonne, dans une agréable position, il exista une antique villa, ainsi que l'attestent les débris de poterie romaine, de tuiles à rebords et autres objets curieux trouvés dans l'endroit. Sous la féodalité, ce lieu devint le siége d'une seigneurie en toute justice qui mouvait du comté de Château-Chinon. Noble Étienne de Salins, chevalier, seigneur de Domecy-sur-le-Vault, en donna dénombrement en 1473. Pierre de La Tournelle l'acquit en 1504, et l'unit à ses domaines. L'ancienne maison-forte, qui avait remplacé la villa romaine, a disparu elle-même depuis long-temps, ainsi que la chapelle seigneuriale qui l'avoisinait.

Les Carnés, situés dans les bois, au sud, près des rives

(1) Trois mille cinq hectares sont en bois.
(2) En latin, *de Bello visu.*

Digitized by Google

de l'Yonne, sont connus par leurs blanchisseries. Il est curieux de voir, des hauteurs de Fachen, ces longues pièces de toile déroulées sur de vertes prairies qu'entoure, de toutes parts, une nature âpre et sauvage. Ce hameau, ainsi que les Pasquelins, les Blandins, les Gorys, les Moreaux, les Mouillefers, les Trinquets....., rappelle le nom de ses anciens habitants. On rencontre encore dans la commune beaucoup de personnes portant ces dénominations.

La paroisse d'Arleuf, jadis dépendance du comté de Château-Chinon, de l'élection et du grenier à sel de cette ville, relevait, au spirituel, du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré d'Anost. Le patronage de la cure appartenait alors à l'évêque diocésain. J. Berthault, curé en 1789, mérita, par sa science et ses vertus, d'être honoré du titre d'archiprêtre d'Anost. Ce digne ecclésiastique ayant été déporté pendant la persécution, avec son plus jeune frère, alors curé de Glux, et plusieurs autres prêtres, jusqu'à Brest, y mourut martyr de la foi, à l'âge de soixante-trois ans. L'importance de la paroisse d'Arleuf lui a valu d'être érigée, par les soins de Mgr Millaux, vers 1827, en cure de deuxième classe.

Le chef-lieu, traversé de l'ouest à l'est par la route de Château-Chinon à Autun, est bâti au sommet des montagnes, vers le centre de la commune. Il est loin d'être aussi considérable que pourrait le faire supposer le chiffre général de la population. L'église paroissiale, dédiée à saint Pierre-ès-liens, est un édifice aussi pauvre qu'exigu. Le chœur, la seule partie qui soit voûtée, fut reconstruit, au seizième siècle, par Guy de La Tournelle, seigneur du clocher. On voit, au milieu, sa tombe et celle de Claude de Chissey, son épouse, qui fut inhumée à côté de lui en 1580. La nef, encore plus misérable que le chœur, renferme le tombeau de Simon Sautereau, auquel le Morvand doit l'invention des étangs si utiles au flottage, et celui de

Digitized by Google

Marie-Anne Marceau, sa femme. Cet homme honorable et fort respecté, mourut en 1768, à l'âge de soixante-quatre ans. Sur le monument, élevé au côté sud de cette partie de l'édifice, on lit ce quatrain tracé par une main amie :

« Ce marbre sous lequel reposent
» Deux cœurs dignes de vos regrets,
» Ce marbre, que mes pleurs arrosent,
» Vous instruira de leurs bienfaits. »

Puis une inscription latine rappelle qu'en 1743, Simon Sautereau creusa, à ses frais, à la source des ruisseaux, des étangs où il réunit les eaux d'alentour, et qu'au moyen de ces réservoirs, il rendit l'Yonne flottable à volonté. Ce tombeau se trouvait jadis dans l'unique chapelle ouverte au côté sud de l'église. Le cimetière primitif, qui entourait l'édifice religieux, montre par son exiguité que la paroisse était alors fort peu peuplée. Le second, qui avait été établi à la tête de la prairie voisine, a été abandonné en 1845.

Les habitants d'Arleuf, jadis *main-mortables, serfs et de serve condition, corvéables, taillables à merci une fois chacun an* envers leur seigneur, n'échappèrent à cette dure et triste condition qu'à la fin du dix-huitième siècle; aussi sont-ils des moins civilisés du Morvand. Leur costume est encore celui de leurs aïeux, et leur langage proverbial parmi leurs voisins.

Lors de la proclamation de la république, en 1848, croyant sans doute que le moment était favorable pour rentrer, de gré ou de force, dans les anciens droits d'usage et pacage dont ils ont été, comme tant d'autres, dépouillés en ces derniers temps, ils se levèrent en masse et se portèrent, armés de faux, de piques, de cognées...., sur Château-Chinon, où résidait le régisseur de la terre de La Tournelle; mais, reçus vigoureusement par la garde

Digitized by Google

nationale de cette ville, force leur fut de s'en retourner comme ils étaient venus.

Au sud-ouest d'Arleuf, près d'une vaste forêt, on remarque le manoir de La Tournelle, *de Tornellâ*, édifice du dix-huitième siècle. Il a été rebâti sur les ruines d'une antique maison-forte, autour de laquelle les manants et sujets de la seigneurie devaient faire guet-et-garde en temps de guerre et d'imminent péril. Mais quelle différence entre ce prosaïque pavillon et l'ancienne demeure des sires de La Tournelle! Dans l'un, tout est vulgaire; dans l'autre, tout frappait l'imagination comme les regards. Tours crénelées, donjon hérissé de meurtrières, murailles épaisses, fossés profonds, lourds ponts-levis, chapelle castrale, tout annonçait le séjour d'un haut et puissant seigneur.

La terre de ce nom, ancien démembrement du comté de Château-Chinon, dont elle mouvait en plein fief, se composait jadis de quatorze domaines et d'une masse de forêts, évaluées à quatre mille quatre cents arpents, ou deux mille deux cents hectares environ. Ses antiques possesseurs portaient autrefois, ainsi que les anciens barons, le titre de *sire*, qu'ils conservèrent jusqu'à son érection en marquisat, en 1681. A cette époque, la haute justice de ces seigneurs prit rang parmi les bailliages et son ressort comprit les paroisses d'Arleuf, de Chaumard et de Corancy (1).

La seigneurie de La Tournelle appartenait, au onzième siècle, à la puissante maison de Château-Chinon et formait ordinairement l'apanage du puîné de la famille. Seguin, le premier seigneur connu qui en ait porté le nom, était un chevalier aussi distingué par ses qualités personnelles que par la noblesse de son origine. Il assista,

(1) La chapelle de *Faubouloin* et celle de *Beauregard* formèrent, avec ces trois paroisses, les cinq clochers alors nécessaires pour une semblable érection.

Digitized by Google

en 1143, à la rédaction de la charte par laquelle Guillaume II, comte de Nevers, approuvait les dernières acquisitions du prieur de La Charité. Trois ans plus tard, il se rendit avec ses fils à l'assemblée de Vézelay et rentra au manoir paré du signe sacré de la croix. Ce seigneur mourut peu de temps après son retour de la Palestine, laissant de Maguelone, sa noble épouse, six enfants (1). Seguin II, l'aîné, lui succéda.

Ce jeune seigneur fonda, en 1156, du consentement de ses frères et de ses trois sœurs, pour le *remède de l'âme* de son vertueux père et pour le *salut de celles de ses prédécesseurs*, le prieuré de Guipy, et le donna, quatre ans après, avec l'église du lieu et quelques héritages, à l'abbaye de Saint-Martin de Nevers.

Pierre Ier, sire de La Tournelle, se montra, par son courage et sa bravoure, un chevalier digne de ses nobles aïeux. Nous avons raconté ailleurs (2) comment il abattit sous son cheval, le 25 juillet 1214, à Bouvines, le comte de Boulogne, l'un des princes alors ligués contre la France, ce qui contribua puissamment au gain de la bataille. Guillaume, son frère, fut un seigneur non moins recommandable. Le roi Philippe-Auguste, en l'acceptant pour caution du serment de Pierre de Courtenay, prouva par là l'estime qu'il faisait de sa personne, et la haute considération qu'il professait pour sa maison.

En 1356, Renouard de La Tournelle reconnut que sa *maison-forte* était mouvante de la châtellenie de Château-Chinon, et en fit foi et hommage au duc d'Athènes. Pierre IV donna dénombrement de ses terres et seigneuries à Philippe-le-Beau, en 1504; Guyot de Frasnay, chevalier, son beau-frère, en fit autant pour ses fiefs

(1) On croit que l'évêque Guy de La Tournelle, qui gouvernait l'église de Clermont en 1217, était son petit-fils.

(2) *Voyez* p. 122.

Digitized by Google

d'Arleuf et de Fachen. Le sire de La Tournelle mourut peu de temps après, car Suzanne de Rabutin, son épouse, est désignée comme veuve dans l'acte de foi et hommage qu'elle rendit, trois ans plus tard, à Charles-Quint, au nom de Pierre V, leur fils. Celui-ci acquit, en 1543, de Pierre de Pont, abbé de Bellevaux, à titre de fief et pour une rente annuelle de quarante-cinq livres, les dîmes de Précy et de Coujard, dont nous trouvons plusieurs aveux faits dans la suite par divers membres de sa famille. Guy, son fils, enseigne de cent hommes d'armes, lui succéda dans le titre de sire de La Tournelle. Le nouveau seigneur fut un des premiers à profiter de l'invention de Jean Rouvet. Il fit couper tous ses bois de haute futaie, les déposa sur les bords de l'Yonne, et recueillit ainsi des sommes considérables d'argent. C'est par suite des grands bénéfices qu'il venait de réaliser, qu'il se détermina à rebâtir le chœur de l'église d'Arleuf, où il fut inhumé. Il eut de Claude de Chissey, son épouse, une fille nommée Catherine, qui épousa, en 1565, Hugues de Chaulgy, baron de Roussillon (1), et un fils, Pierre VI, qui lui succéda. Celui-ci, du consentement de sa sœur, accorda, en 1587, aux habitants d'Arleuf, des droits d'usage et pacage dans ses forêts, moyennant une somme d'argent de belle-main et une rente annuelle de trois sous par feu. Il était mort en 1632, époque où sa veuve, Magdeleine de Montessus, fit foi et hommage, au nom de leurs enfants, pour ses seigneuries, à Anne de Montafié, comtesse douairière de Château-Chinon, et, pour les dîmes de Précy et de Coujard, à Blaise Cornu, abbé de Notre-Dame de Bellevaux.

Balthazar de La Tournelle, son oncle, chevalier, seigneur de Poissons, de Montjardin et de Précy, fut un

(1) Ce mariage eut lieu en présence et *du consentement* de Simon des Loges, chevalier, seigneur de La Boulaye, *bailli d'Ostun;* de Balthazar de La Tournelle, dont nous allons parler; de Jean de Loron, seigneur de Domecy-sur-Cure et de Limanton....

homme violent et emporté. On raconte qu'en 1596 il tua de sa propre main un pauvre manant, l'un de ses sujets, et priva ainsi une famille de son chef et de son soutien. Revenu de son emportement, il chercha à réparer sa faute et accorda à la veuve et à ses enfants d'amples droits d'usage et de pacage dans ses forêts.

Charles, sire de La Tournelle, conseiller d'État, jouit d'une grande considération à la cour de Louis XIV. Le monarque, pour lui prouver toute son estime, érigea, au mois de juin 1681, ses seigneuries d'Arleuf, d'Aron, de Beauregard, de Chaumard, de Maison-Comte... en marquisat, sous le nom antique de La Tournelle. Charles fut plusieurs fois, notamment en 1685, élu de la noblesse aux états de Bourgogne (1).

Roger, son fils, marquis de La Tournelle, mourut en 1706 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Ramillies. Son successeur fut élu de la noblesse aux états de Bourgogne en 1736, et mourut lui-même cette année, laissant le marquisat à Jean-Baptiste-Louis de La Tournelle, qui épousa Marie-Anne-Julie, fille de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, et petite-fille du fameux chancelier d'Aguesseau (2). Celui-ci vendit le marquisat avec toutes ses dépendances, en 1765, à Julien-Guillaume de Pestre, écuyer, comte de Séneffe, conseiller du roi, *maison-couronne de France, et ministre de ses finances.* Cette vente produisit pour droit de *quint et requint*, une somme considérable au comte de Château-Chinon, en sa qualité de seigneur féodal (3).

(1) *Tablettes de Bourgogne.*

(2) C'était une femme remarquable par les qualités du cœur et de l'esprit. Elle a laissé un manuscrit intitulé : *Essai sur la vie de madame la comtesse de Chastellux*, où brille un style à la fois simple et élégant. (Archiv. de Chastellux).

(3) Une chronique populaire rapporte qu'il avait perdu cette terre dans une nuit au jeu.

Digitized by Google

Le nouveau marquis ne laissa qu'une fille, Joséphine-Jacqueline de Pestre, qui épousa, en 1774, Joseph-Pierre-François-Xavier Foullon de Doué, conseiller du roi, son premier avocat au Châtelet de Paris, auquel elle porta le marquisat. Ce seigneur en donna, peu de temps après, dénombrement à Château-Chinon.

La révolution l'ayant forcé de chercher son salut à l'étranger, son château de La Tournelle fut vendu à un ancien fermier et ses domaines confisqués (4). Les forêts, rendues plus tard, furent partagées, en 1828, entre le vicomte de Doué et mesdames de Coussay, de Toustaint et de Bridieux, ses sœurs.

Une fondation de *cinq cents francs* a été faite par les anciens possesseurs de La Tournelle en faveur des pauvres de la paroisse ; chaque année le montant est déposé entre les mains du curé pour être distribué par lui aux plus nécessiteux,

Au nord d'Arleuf, dans une agréable vallée, on remarque l'ancien fief de *Poissons*, possédé, en 1608, par Claude de Bigny, seigneur de Chandiou, à cause de son mariage avec la fille de Balthazar de La Tournelle, seigneur de Montjardin et de Précy, et de Lazare d'Edouard, son épouse.

IV.

CHATIN, *Castellum, Castinum.*

Si la commune qui précède est une des plus importantes du Morvand, celle de Châtin est une des plus petites. Sa population n'est, en effet, que de trois cent soixante habi-

(4) L'acquéreur paya le montant du prix avec le produit des grilles en fer, qu'il vendit, et celui des arbres d'une longue avenue qui s'étendait jusqu'à Arleuf, qu'il abattit.

Digitized by Google

tants, et sa superficie de douze cent quatre-vingt-dix-neuf hectares dont six cent vingt-neuf sont en forêts. On n'y remarque ni étangs, ni ruisseaux, ni rivières. La *Roche-de-Remoillon*, située dans les bois, près du hameau de ce nom, jouit d'une grande célébrité dans les environs. Chaque jour, à midi, elle tourne, dit-on, trois fois sur sa base. Mais il faut le croire sur la foi du public; car jamais œil curieux et indiscret ne sera témoin de cette miraculeuse rotation. On pense généralement que c'est une pierre druidique.

L'ancienne paroisse de Châtin, aujourd'hui réunie à celle de Saint-Hilaire, était comprise dans la circonscription de l'archiprêtré de Châtillon-en-Bazois, et relevait, au temporel, du comté de Château-Chinon. Son église paroissiale n'était, au onzième siècle, qu'une chapelle rurale desservie par les moines du prieuré de Saint-Christophe, auxquels le patronage de la cure fut attribué dans la suite. Au-dessus du portail de l'ouest, on remarquait une crosse d'abbé, sculptée en relief, qui indiquait que cette église avait été fondée par des moines. L'abside romane du chœur était surmontée d'un clocher de même style. A l'intérieur, régnait tout autour un banc en pierre tel qu'on en voit encore dans beaucoup d'édifices de cette époque.

Cette église, ayant été vendue dans la première révolution, fut démolie quelque temps après par l'acquéreur, qui ne craignit pas de convertir en dalle de son habitation la magnifique pierre de l'autel, et changea en jardin potager le cimetière où reposaient les cendres de ses pères. Ainsi l'histoire et la tradition seules attesteront désormais à la postérité que là fut le siége d'une paroisse.

Châtin ne se compose que de trois ou quatre habitations. Sa situation au sommet d'un mamelon abrité, au nord, par une haute montagne boisée, en rend le séjour agréable et la vue délicieuse. Les regards s'arrêtent parti-

Digitized by Google

entièrement sur la ville de Château-Chinon, qui apparaît perchée sur la cime opposée, comme un aigle sur son aire. On croit que ce village doit son nom à un ancien manoir féodal dont on ne retrouve plus de vestiges.

D'abord propriété monastique, Châtin devint dans la suite un fief seigneurial qui appartenait, en 1473, à Guillaume de La Courcelle, et dont ses fils, Etienne, Olivier et Blesset, écuyers, seigneurs de Pressy et de Villemolin, firent foi et hommage, en 1504, à Philippe-le-Beau, comte de Château-Chinon. Etienne-Antoine Létouffé renouvela ce devoir en 1771. Celui de Vaucher, au nord, a été possédé par des seigneurs de ce nom, et par les maisons de Marry et Salonnyer de Montbaron (1). Le hameau de Remoillon, dont nous avons parlé, était jadis alternatif avec Corancy.

V.

CORANCY, autrefois COURANCY,

Curtis Ancii, Corentiacum.

Au fond d'une pittoresque vallée, qu'arrose la rivière d'Yonne et qu'entourent de toutes parts de hautes montagnes boisées, apparaît le village de Corancy, dominé par la jolie flèche de son clocher. Son nom vient, dit-on, d'un citoyen romain nommé Ancius qui y aurait possédé une métairie, d'où *Curtis Ancii*, c'est-à-dire jardin d'Ancius. Au bas de ce village, sur les deux rives de la rivière, viennent s'entasser, chaque année, les produits forestiers de

(1) En 1692, Dimanche Sautereau, veuve de Jean de Vaucher, vendit plusieurs pièces de terre à Jacques Salonnyer, seigneur d'Argoulais.

Digitized by Google

tout le voisinage. L'ancien pont, sur lequel on traversait l'Yonne, était entretenu autrefois aux frais des comtes de Château-Chinon. En revanche, ces seigneurs jouissaient d'un droit de péage sur les *charriots et charrettes* passant dessus, et sur tous les animaux *allant et revenant des foires des environs*, savoir : pour chaque bœuf ou vache *cinq deniers*, pour cheval ferré *vingt*, non ferré *huit*, pour brebis et chèvres *un*, pour porc *deux décimes* (1). Le nouveau pont, fondé en 1840 pour le passage de la route, qui a remplacé l'ancien chemin romain qui traversait la localité, se trouve à un kilomètre en amont.

La commune de Corancy, la cinquième du canton, renferme une population de treize cent onze habitants; sa superficie est de deux mille neuf cent trente-trois hectares, dont treize cent cinquante-un sont en forêts. Au sein de celles qui couvrent les montagnes de l'est, au sommet d'un rocher dont le ruisseau flottable de Reinach, affluent de l'Houssière, baigne le pied, on rencontre une antique chapelle dédiée à la sainte Vierge, qu'on y honore d'un culte tout particulier sous le nom de *Notre-Dame-de-Fauboulon* (2). On croit communément qu'elle remplaça un monument druidique et que la fontaine voisine, pour laquelle le peuple professe une grande dévotion, était elle-même sacrée parmi les Celtes.

Dans les temps de calamités publiques, les paroisses de Château-Chinon, d'Anost, d'Arleuf et autres du voisinage, s'y rendent, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (3), en longues processions, et il est rare que ces pélerinages publics ne soient pas couronnés de succès. S'agit-il de demander la pluie après une désolante sécheresse, le curé d'Anost, s'il

(1) Archiv. nation.

(2) Cette chapelle, reconstruite vers 1680, servit, à l'époque de l'érection du marquisat de La Tournelle, à compléter le nombre des cinq clochers alors nécessaires.

(3) *Voyez* p. 202.

Digitized by Google

ne veille attentivement sur sa personne, tant est grande la simplicité de nos bons Morvandeaux! risque de recevoir, au passage du ruisseau de Reinach, une copieuse et significative aspersion.

Le lundi de Pâques de chaque année, et le jour de la Nativité de la sainte Vierge, qui est la fête de la chapelle, le curé de Corancy va célébrer la messe dans ce lieu solitaire et sauvage, où il est toujours précédé d'une foule de fidèles accourus de tous les environs. La jeunesse surtout s'y rend en grand nombre, et, ces jours-là, elle fait trève avec la dévotion. Ce sont, de toutes parts, des jeux, des danses et autres bruyants divertissements. La fête revêt alors l'air le plus animé, le plus pittoresque. Mais il est rare que ces jours, tout consacrés à une joie folle, enivrante, se terminent sous des auspices aussi enchanteurs que ceux qui ont présidé à l'ouverture.

Après les danses, nos jeunes Morvandeaux n'oublient jamais de s'asseoir autour des tables dressées çà et là dans la forêt par des cabaretiers ambulants, et le vin de Bourgogne coule à pleines rasades. Bientôt, les têtes s'échauffant, on passe d'une grande camaraderie à des rixes quelquefois sanglantes; alors les tables sont renversées avec les provisions, les instruments de cuisine volent en éclats, et les marchands, les yeux effarés, fuient avec précipitation, tandis que la gendarmerie, accourue, lutte avec énergie au milieu d'une foule hérissée de bâtons d'argolet (1).

La paroisse de Corancy est très-ancienne. Déjà, en 1130, nous trouvons un *Theobaldus* ou Thibaut, revêtu du titre de prêtre de Corancy, *presbyter de Corentiaco* (2). On ne

(1) Nous avons été nous-même, dans notre enfance, témoin de tout ce que nous rapportons. Mais là, comme ailleurs, le temps a apporté de grandes modifications.

(2) Roverius, *Hist. de Beaumaës.*

Digitized by Google

doute pas qu'elle n'ait été fondée par les anciens seigneurs de Château-Chinon. Cette paroisse, l'une des trois qui composaient le marquisat de La Tournelle, ressortissait du bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, de l'élection et grenier à sel de Château-Chinon. Au spirituel, elle faisait partie du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré d'Anost. Le patronage de la cure appartenait alors à l'évêque diocésain, et les dîmes au curé et au seigneur du lieu. L'abbé Jean Moreau, qui gouvernait cette paroisse en 1660, mérita, par sa science et ses vertus, d'être honoré du titre d'archiprêtre, et il fit, cette même année, la visite de toutes les paroisses de la circonscription (1).

L'église, dédiée à saint Euphrone, évêque d'Autun, dont on fait la fête le 4 août, est un édifice qui date du quinzième siècle. Elle fut reconstruite sur les fondements d'une église romane qui remontait à 1115. Le chœur, en avant duquel s'élève le clocher, est la seule partie qui soit voûtée. On y remarque deux chapelles, dites l'une *chapelle de Maison-Comte*, et l'autre *chapelle de Lorien*, ce qui rappelle qu'elles étaient autrefois seigneuriales.

Le presbytère est bâti dans une admirable situation, à l'ouest de l'église. Vendu dans la révolution, il fut alors acquis par le vénérable Charles Morey, chanoine honoraire de la cathédrale, et curé de Corancy pendant plus d'un demi-siècle, qui l'abandonna depuis à la paroisse. Ce respectable ecclésiastique, dont la générosité était sans bornes, est mort en 1851, à l'âge de quatre-vingt-six ans, à Château-Chinon, où il s'était retiré depuis quelques années seulement.

Le territoire de la commune de Corancy était partagé autrefois en deux seigneuries en toute justice et quelques fiefs, tous mouvants du comté de Château-Chinon. La terre

(1) Archiv. de la fabrique de Mhère.

Digitized by Google

d'Aron ou de Corancy proprement dit, à laquelle était attachée la seigneurie du clocher, appartenait, au quinzième siècle, à la maison de Pont. Catherine, fille de Jean de Pont, écuyer, seigneur d'Aringette, la porta à Antoine de Breullard, chevalier, qui en donna dénombrement à Château-Chinon en 1504. Elle entra, vers la fin du siècle suivant, dans la maison de La Tournelle, qui l'unit au marquisat. On voyait autrefois, au-dessous du village, une antique maison-forte que l'on croit avoir été ruinée par les Armagnacs (1).

Au nord, sur une montagne qui s'élève entre l'Yonne et l'Houssière, on remarquait un autre manoir seigneurial connu sous le nom de *Maison-Comte*, et qu'entourait un groupe de chaumières. Là, comme dans beaucoup d'autres endroits, le temps a respecté la demeure du pauvre, et a dévoré le palais du riche dont il ne reste plus que quelques ruines. La chapelle castrale a disparu comme le reste des édifices.

La terre de Maison-Comte appartenait, au treizième siècle, à une noble famille qui en portait le nom. Hugues III de Maison-Comte, l'un de ses membres, était abbé de Saint-Léonard de Corbigny, en 1411. Son dévouement à la faction des Armagnacs, causa bien des maux à la ville qui suivait le parti des Bourguignons. Un autre membre de cette famille, Hugues IV, était aussi, vers ce temps-là, abbé de Sainte-Magdeleine de Vézelay (2).

Cette seigneurie était possédée, en 1375, par Guy de La Tournelle qui, cette année, fonda à Bellevaux l'anniversaire de Jeanne de Ville, sa femme, inhumée dans cette abbaye, à côté de son père et de sa mère. Elle fut engagée plus tard à Jean et Hugues de Coulon, qui en donnèrent dénombrement à Château-Chinon, en 1504.

(1) Archiv. de la sous-préf.
(2) *Chronique manuscrite.*

Digitized by Google

Guy, sire de La Tournelle, en fit retrait et en renouvela l'hommage en 1560. Elle fut dans la suite, comme la précédente, unie au marquisat.

Les fiefs de Lhuis-Labbé et de Salorges, au sud, dans la vallée de l'Yonne, appartenaient, en 1777, à François Gaucher de Champ-Martin qui, cette année, en fit foi et hommage au marquis de Maubec, comte de Château-Chinon. Pierre Tridon, sieur de Montbois, en fit autant pour le moulin de Raulnon, en 1504, et Jacques Sallonnyer, en 1665.

Lorien, hameau situé au sommet des montagnes de l'est, dans un terrain extrêmement maigre, était tenu en fief par la famille Goguelat, de Château-Chinon, qui en prenait le nom. Neuvelle (1), jolie maison de campagne avec chapelle, bâtie au pied d'une haute montagne boisée, est la propriété de la famille Petitier, de Château-Chinon. Vouchot, village perdu dans les montagnes et les forêts du sud-est, formait un fief qui fut aussi uni au marquisat de La Tournelle.

VI.

DOMMARTIN, *Domni Martini ecclesia.*

Sur une hauteur qui domine la route de Château-Chinon à Nevers, à huit kilomètres de la première de ces villes, se montre gracieusement le village de Dommartin, ainsi nommé du saint thaumaturge des Gaules, auquel sa vieille église est dédiée, et dont on célèbre la fête le 4 juillet. De là, la vue se porte presque involontairement vers l'est,

1 *Nova villa.*

Digitized by Google

sur la chaîne des hautes montagnes du Morvand qui présentent un aspect sévère et en même temps fort récréatif. En face, on découvre la ville de Château-Chinon couronnée par les ruines de son ancien château, et jadis couchée à ses pieds comme une esclave à ceux de son maître. Des fenêtres de ses maisons semblent jaillir, par un beau soleil couchant d'été, autant d'éclairs qui produisent un charmant coup-d'œil.

La commune de Dommartin est, après celle de Châtin, la plus petite du canton. Sa population n'est, en effet, que de quatre cent cinquante-quatre habitants, et sa superficie de treize cent vingt hectares, dont deux cent deux sont en bois. Elle fut de bonne heure érigée en paroisse; car l'évêque Bernard de Saint-Saulge la donna, en 1160, à son chapitre, qui conserva le patronage de la cure jusqu'en 1789. L'église paroissiale, surmontée d'un petit clocher en bois, n'est guère plus grande qu'une chapelle rurale. Elle se compose d'une abside romane qui date du douzième siècle, et d'une nef plus récente. Le presbytère, qui en était voisin, fut aliéné dans la première révolution.

Cette paroisse était jadis comprise dans l'ancien archiprêtré de Châtillon-en-Bazois, et relevait, au civil, du bailliage et du comté de Château-Chinon, de l'élection et du grenier à sel de cette ville. Elle renfermait alors plusieurs fiefs, dont il nous reste divers actes de foi et hommage faits aux comtes du pays. Une partie du village, avec la seigneurie du clocher, appartenait aux possesseurs de la terre de Solières. La famille Millien, de Château-Chinon, y avait aussi un fief, et en prenait le nom. P. Millien de Dommartin était, à la fin du dernier siècle, receveur des tailles et conseiller du roi en l'élection de cette ville. Le Doué, dans une gorge, près du village, au sud, était tenu en fief par la famille Pommier, qui en portait aussi le nom. Il passa, dans la suite, à la maison de Chaligny. Outeloup, dans la vallée, au nord-est, et le Pavillon, dans une plaine

Digitized by Google

marécageuse, au sud, étaient encore d'anciens fiefs dépendants de cette commune.

Dommartin ayant été privé de pasteur depuis 1792 jusqu'en 1832, fut successivement annexé aux paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Péreuse.

VII.

FRÉTOY, autrefois FRÉTOYS, *Ferteium.*

A douze kilomètres environ, au nord-est de Château-Chinon, sur la route de cette ville à Montsauche, le voyageur rencontre un petit castel du dix-huitième siècle avec deux tours détachées, puis il aperçoit, dans le flanc de la montagne qui se dresse en face, quelques chaumières de chétive apparence, c'est Frétoy, chef-lieu d'une commune de cinq cent quarante-huit habitants, et d'une surperficie de quatorze cent quatre-vingt-dix-sept hectares dont neuf cent quarante-quatre sont en forêts.

Ce village, si on en croit quelques archéologues, tirerait son nom du latin *Fertum*, ou gâteaux tels que les païens avaient coutume d'en offrir sur les autels de leurs fausses divinités. Des ruines, observées autrefois dans une forêt voisine, passaient, en effet, pour les restes d'un temple d'idoles; au lieu dit le *Fou-de-Verdun*, petit hameau bâti vers 1820, près d'un ancien chemin romain, on voyait naguère un énorme hêtre, au tronc trois fois séculaire, dont les immenses rameaux ombrageaient les jeux et les danses de la jeunesse des environs, qui y accourait surtout au sortir des assemblées de Faubouloin. Là, se rendaient aussi des marchands forains et des cabaretiers ambulants. Or, ces ruines, cet arbre, ces réunions périodiques, cette voie romaine, le nom de Verdun que porte

Digitized by Google

la forêt elle-même (1), ne rappellent-ils pas des souvenirs païens ?

La commune de Frétoy, qu'on nommerait mieux la commune de Lavault, car Frétoy n'est plus chef-lieu que de nom, était autrefois une dépendance du comté de Château-Chinon, et l'annexe de Planchez avec lequel elle est encore aujourd'hui réunie pour le spirituel. Son ancienne église, dédiée à saint Martin, occupait le sommet du monticule qui s'élève derrière le manoir seigneurial dont elle ne fut primitivement que la chapelle. La charrue a déjà passé et repassé tant de fois dans son emplacement, qu'il n'en reste plus aucun vestige. Ce petit bénéfice était à la collation du chapitre d'Autun, et les dîmes appartenaient, par tiers, au curé de Planchez, au comte de Château-Chinon et au seigneur du lieu.

L'ancienne terre de Frétoy, seigneurie en toute justice, était possédée, au quatorzième siècle, par une noble famille qui en portait le nom. Joseph de Fretoys et Guillaume, son frère, écuyers, en firent foi et hommage au comte de Château-Chinon, en 1350. On voit, par la charte qui en fut dressée, qu'à cette époque il existait un cimetière dans cet endroit. Jean Ier de Fretoys et Hugues, son frère, à leur tour, en donnèrent dénombrement en 1389, et Jean II, en 1459 (2).

Guillaume, fils de Jean et de Marguerite de Comoy, laissa cette terre avec celle de Quincize, à Marguerite et Anne de Fretoys, ses filles, mariées l'une à noble Guillaume de Champs, et l'autre à Simon de Chevigny. Pierre Gondecour en était seigneur en 1770, et Pierre Jaugey-Limenton, dont la fille épousa Louis-Jacques-Henri comte de Chabannes, en 1789 (3).

(1) Verdun ou Forêt-des-Dieux, *Viretum Deorum*.
(2) Archiv. nation.
(3) Archiv. de la sous-préf.

Digitized by Google

Lavault (1), ainsi nommé de sa situation au fond d'une sombre vallée qu'arrose le ruisseau flottable de Reinach, est aujourd'hui le véritable chef-lieu de la commune, honneur qu'il doit à sa position centrale. Ce village et les hameaux de Lhuis-Vacher, Roche-Maçon et La Montagne, qui l'avoisinent, semblent perdus au milieu de vastes forêts et de hautes montagnes que la neige couvre pendant la plus grande partie de l'hiver. C'est un endroit très-froid et très-agreste.

VIII.

GLUX-EN-GLAINE, *Glanum in Bosco.*

En remontant la vallée de l'Yonne, la plus sombre, la plus sauvage de toutes les vallées du Morvand, on arrive, après une course de seize kilomètres, au sommet des plus hautes montagnes de toute la contrée; alors on foule le sol de la commune de Glux, dont la population est de huit cent vingt-trois habitants, et la superficie de deux mille deux cent sept hectares (2). Si cette commune est la plus élevée, elle est aussi la plus froide du Morvand. Le sommet du Beuvray, au sud, et celui de La Gravelle, au nord-ouest, apparaissent couverts de brumes, de neige et de frimats pendant six mois de l'année. Elle est connue par la source de l'Yonne, qui sort d'un marais situé près du hameau des Lamberts, au nord. Cette source est si peu abondante, qu'elle serait impuissante à faire tourner un de nos petits moulins du Morvand. Néanmoins, au moyen d'un

(1) *Vallis.*
(2) Les forêts occupent mille neuf hectares.

Digitized by Google

étang où l'on retient ses eaux, et grâce à la déclivité prononcée du terrain et à la rapidité avec laquelle elle se précipite dans la vallée de son nom, où elle trouve bientôt un auxiliaire dans le *Ruisseau-des-Moines*, elle suffit à l'écoulement de huit à dix mille décastères de bois de moule qui, chaque année, viennent s'entasser sous la chaussée de l'étang. Celui-ci appartenait jadis aux comtes de La Roche-Milay, seigneurs du pays, qui l'affermaient au commerce pour cent trente livres par an. Il formait, de ce côté, la limite des justices de La Roche et de Glaine; car ces deux antiques baronnies se partageaient autrefois le territoire de Glux.

La portion de la première, qui était la plus considérable, et à laquelle était attachée la seigneurie du clocher, dépendait de la province de Nivernais; celle de la seconde faisait partie de la Bourgogne. Ainsi, cette paroisse était alors située sur les limites de deux provinces, comme aujourd'hui encore sur celles de deux départements. Les comtes de La Roche-Milay abandonnèrent, en 1655, leur titre de seigneurs du clocher, à Nicolas Jeannin de Castille, petit-fils du célèbre président du parlement de Dijon, pour compléter le nombre de cinq clochers nécessaires pour l'érection de sa baronnie de Monjeu en marquisat.

Aucune commune du Morvand n'a été plus fréquentée des Romains que celle de Glux, à cause du voisinage du Beuvray, dont le plateau dépend en grande partie de son territoire. Des fragments de voies antiques, des restes de retranchements, des ruines de villas, des urnes cinéraires, des médailles sans nombre, la tradition, l'histoire, tout y rappelle la présences des vainqueurs des Gaules. On remarque sur le versant de la montagne sainte du Morvand les ruines d'un ancien couvent de Cordeliers, dont nous traitons au long à l'article de La Roche-Milay.

La paroisse de Glux, l'une des plus anciennes du Morvand, était comprise dans la circonscription de l'archi-

Digitized by Google

prêtré de Moulins-Engilbert, et relevait du grenier à sel de cette ville et de l'élection de Nevers, si ce n'est la partie bourguignonne, qui était de la recette d'Autun. Le patronage de la cure appartenait à l'abbesse de Nevers, et les dîmes, si on excepte celles de Léchenaut, dues à la chapelle de *Saint-Martin en l'Haut-du-Beuvray*, étaient perçues par les comtes de La Roche-Milay; mais, au seizième siècle, ces seigneurs les abandonnèrent au curé en augmentation de sa portion congrue, et à condition de leur payer, chaque année, une rente de dix livres.

Le vénérable abbé Berthaut, qui desservait cette paroisse en 1792, fut arrêté et transporté jusqu'à Brest, où son frère aîné, curé d'Arleuf, mourut. Il ne dut lui-même son salut qu'aux circonstances et à la force de son tempérament.

Le village de Glux, chef-lieu de la commune, est assis sur le flanc méridional d'une haute montagne, et fait face au Beuvray. Il est bien bâti et très-salubre, ainsi que l'attestent divers cas de longévité. Pierre Cloix mourut en 1846, à quatre-vingt-dix-sept ans; Claudine Cloix, sa femme, l'année suivante, à quatre-vingt-douze, et Marie Dufrêne, en 1852, à cent deux. Ce village, d'où l'on jouit d'une vue extrêmement sévère, était situé en Bourgogne, et chaque maison devait une rente aux seigneurs de La Roche-Milay pour droit de bourgeoisie, et les trois quarts du prix en cas de vente. Sa vieille église, terminée en abside, est dédiée à saint Denis; elle n'est ni belle, ni vaste, malgré l'agrandissement fait en 1843.

La plupart des hameaux portent le nom de leurs premiers habitants, tels sont les Clément, les Courauts, les Faucillons, les Lamberts, les Vaillants..... A Lhuis-Chaise, au nord-est, sous la montagne de *Gamez*, il existe une mine de plomb argentifère qui repose sur une gangue de chaux. J. Lesage ayant entrepris de l'exploiter en 1785,

Digitized by Google

l'abandonna bientôt, parce que les dépenses absorbaient le produit. Le minerai donnait soixante-quatre pour cent.

Dans le courant du dernier siècle, un samedi, veille de la Pentecôte, un loup enragé descendit du Beuvray, où il avait dévoré une pauvre bergère et plusieurs pièces de bétail, et attaqua, au hameau de Léchenaut, trois hommes qui le tuèrent; mais l'un d'eux fut horriblement défiguré par ses morsures.

Le 7 septembre 1814, un orage épouvantable, fondit sur cette commune. La grêle détruisit le reste des récoltes, et tua le gibier dans les champs. Sur le bord du chemin qui conduit à Château-Chinon, dans les bois, on rencontre l'*homme mort*. C'est un amas de petites pierres jetées sur la tombe d'un malheureux paysan, assassiné en ce lieu sauvage et solitaire. Nos Morvandeaux sont persuadés qu'une pierre ou un morceau de bois, déposé sur la fosse du défunt, équivaut à de l'eau bénite.

IX.

MONTIGNY-EN-MORVAND, *Mons ignitus*, *Montiniacum*.

Le voyageur qui suit la route de Château-Chinon à Lormes, après avoir traversé les forêts, au nord-ouest, entre sur le territoire de Montigny-en-Morvand, commune de onze cent quarante-cinq habitants et d'une superficie de deux mille quatre-vingts hectares, dont quatre cent seize sont en bois. Son territoire, qui s'étend sur la rive

Digitized by Google

gauche de l'Yonne, est riant et découvert. Au centre s'élève une montagne nue, dont le sommet domine la jolie vallée de Chassy. Sur le flanc méridional se trouve le chef-lieu, qui a pris son nom de sa situation élevée et des feux qu'on allumait autrefois sur la montagne, pendant la nuit, pour servir de télégraphe, d'où montagne de feu (1). Ce village est petit et mal bâti. L'église paroissiale, dédiée à saint Léger, évêque d'Autun, et antérieurement à la Sainte-Trinité, dont la fête donne encore lieu à une assemblée considérable, n'est guère plus somptueuse que les édifices qui l'entourent. Le chœur, reconstruit au seizième siècle, est la seule partie qui soit voûtée. Le clocher en bois, qui s'élevait sur le milieu du toit, a été abattu en 1840, et remplacé par une tour, sous laquelle existe le portail de l'ouest. La sacristie lui est antérieure de quelques années. Au nord, on remarque le presbytère, espèce de castel armé d'une haute tour, où mourut, en 1834, le vénérable abbé de Cotignon, curé de Montigny depuis de longues années.

Cette paroisse, jadis de l'ancien archiprêtré de Châtillon-en-Bazois, était un bénéfice à la collation du chapitre de Nevers. Elle comptait alors plusieurs hameaux, tels que ceux d'Enfer, de Paradis, du Pont-de-Pannecière et de Prégermain, alternatifs avec Mhère, et qui, par conséquent, faisaient partie tantôt du diocèse d'Autun, tantôt de celui de Nevers. Les dîmes se partageaient entre le curé et le chapelain de Tavenault. Le baron de Chassy, qui tenait celles de Lhuis-Béliard en fief du comte de Château-Chinon, en fit hommage en 1773.

Dans la vallée, au sud, près d'un vaste étang, connu sous le nom d'*Étang-du-Bruys*, et qui donne naissance à un ruisseau flottable de même nom, on remarque quel-

(1) *Mons ignitus.*

Digitized by Google

ques vestiges d'une antique maison-forte qui fut ruinée par les Armagnacs en 1412. Ce manoir seigneurial formait, avec ses dépendances, un fief en toute justice, qui comprenait une partie du village de Montigny, les hameaux de Velle et de Lhuis-Gourdin, et mouvait partie du comté de Château-Chinon et partie de la châtellenie de Montreuillon. Cette terre appartenait, en 1426, à noble Pierre Bondault, écuyer, qui la tenait de Damise du Bruys, sa femme. Ce pieux seigneur donna, la même année, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Tavenault, du consentement de son épouse, les dîmes *assises dans la paroisse de Montigny*, sur les hameaux du Bruys, de Lhuis-Gourdin, de Vaux, de Velle et autres lieux dépendants de sa justice, ainsi que trois pièces de prés de *quinze chars* de foin, et autant de morceaux de terre, de la contenance de *quarante-une boisselées*. Ces dîmes, *partie froment et partie seigle et avoine*, produisaient *douze minées*, *mesure de Montreuillon*, par an. En 1760, le chapelain de Tavenault les afferma au curé de Montigny pour soixante livres. La part du baron de Chassy valait ordinairement vingt-trois minées (1).

Jean Bondault, écuyer, seigneur du Bruys, de Marcilly et de Tavenault, était, en 1480, gouverneur de *la ville et comté de Château-Chinon*. Comme il n'avait pas de postérité, il légua ses seigneuries à Pierre Leroy de Carreau, époux de Paule de Marot, sa nièce, dont le fils, Joachim de Carreau, engagea, en 1632, le droit de dîmes du Bruys à Blaise Cornu, abbé de Bellevaux, ce qui occasionna plus tard un procès entre ses successeurs et le chapelain de Tavenault.

En 1750, Pierre Pitoys, dit le marquis de Quincize, s'intitulait seigneur du Bruys, de Montigny-en-Morvand....

(1) Archiv. de Château-Chinon.

Digitized by Google

Il vendit cette terre, peu de temps après, à Antoine de La Forest, seigneur de Cuzy et de Marcilly.

Chassy, au nord, était jadis le siége d'une importante baronnie qui comprenait le hameau de ce nom et une partie du territoire de la commune. Comme le manoir seigneurial se trouve sur celle de Montreuillon, nous en parlerons à l'article qui va être consacré à cette commune. La chapelle, dédiée à saint Bernard, dépend de la paroisse de Montigny.

Charnoy, au nord-ouest, sur la route de Moulins-Engilbert à Chassy, est un petit castel qui date du dix-septième et du dix-huitième siècle. Il formait, avec ses dépendances, une seigneurie mouvante de la châtellenie de Montreuillon, et qui s'étendait sur le village de Montigny en partie. Pierre-Jacques Girard de Vannes, lieutenant-général des armées du roi, en était seigneur en 1750. Il avait épousé Françoise de Bèze de La Balouse, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Jeanne-Françoise, qui posa, le 16 août 1751, la première pierre du château de Sermoise. L'inscription, qui en rappelle le souvenir, atteste une grande piété dans cette noble famille. Cette riche héritière s'unit, quelques années après, à haut et puissant seigneur Louis-Marie-Gabriel-César de Choiseul-Bussières, auquel elle porta les grands biens de sa maison. Leur fille, Charlotte-Ferdinande de Choiseul, épousa le comte de Sérent, dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Lhuis-Picard, dans la vallée de l'Yonne, et Vaux, hameau considérable, bâti dans une gorge, au sud-est, étaient deux fiefs mouvants du comté de Château-Chinon, et appartenant à la maison de Choiseul, qui en donna dénombrement en 1773 (1).

(1) Archives de Château-Chinon.

Digitized by Google

X.

MONTREUILLON, *Mons Rupilionis.*

En descendant la vallée de l'Yonne, on rencontre sur la rive gauche de cette rivière, à dix-sept kilomètres de Château-Chinon, un bourg comme enseveli au fond d'une gorge où coule le ruisseau flottable du *Bruys;* c'est Montreuillon, chef-lieu d'une commune de douze cent quatre-vingt-dix habitants, et d'une superficie de trois mille cinq cent cinquante-sept hectares, dont seize cent quatre-vingt-sept sont couverts de forêts. Celles-ci occupent la partie occidentale de la commune, et faisaient autrefois partie du domaine privé des ducs de Nevers. On y remarque les ruines d'un ancien château-fort, connu dans le pays sous le nom de *Chambrun*, et où se trouvait une chapelle castrale dont le patronage appartenait au chapitre de Saint-Cyr.

Le bourg de Montreuillon est le plus considérable et le mieux bâti de tout le canton. On croit qu'il fut autrefois fermé de murs. La paroisse dont il n'est le chef-lieu que depuis environ un siècle et demi, se nommait anciennement *Lesgone-lès-Montreuillon*, et avait son siége à *Saint-Maurice*, hameau situé sur une butte au sud-ouest. L'église, dédiée alors au saint martyr de ce nom, a été démolie, et il n'en reste plus de vestiges. La collation de la cure appartenait à l'abbé de Saint-Martin de Nevers[1], auquel elle fut donnée par l'évêque Fromont, en 1121, et confirmée, huit ans plus tard, par une bulle du pape Honorius II, et par une seconde d'Innocent II, datée

de 1130 (1). Cette paroisse dépendait de l'ancien archiprêtré de Châtillon-en-Bazois.

L'église paroissiale actuelle, dédiée à l'apôtre saint Jacques, était celle d'un antique prieuré fondé au onzième siècle, et qui avait été donné à l'abbé de Saint-Martin, en même temps que la paroisse. Le prieur avait droit de haute, moyenne et basse justice dans toutes les dépendances de son monastère. Il percevait les dîmes de toute la paroisse, et prenait un quart seulement de celles de Marigny, hameau alors alternatif avec Mhère et Saint-Maurice ; mais il devait au vicaire perpétuel une portion congrue *bonne et suffisante*. Edouard Bargedé, qui avait été pourvu, vers la fin du dix-septième siècle, du prieuré et de la cure, les quitta bientôt pour prendre la direction de la paroisse de Saint-Arigle de Nevers. On sait qu'il monta, en 1705, sur le siége épiscopal de cette ville. L'église de Saint-Jacques, qu'entoure le cimetière de la paroisse, ne se recommande à l'attention que par son ancienneté. L'abside, de style roman, date du commencement du douzième siècle. Un caveau, destiné à la sépulture des prieurs, régnait autrefois sous cette partie de l'édifice. La chapelle du nord, bâtie dans le style du seizième siècle, est dédiée à la sainte Vierge ; elle appartenait aux barons de Chassy. Celle du sud remonte au quatorzième siècle. La maison du prieur était située sur le ruisseau du Bruys, dans la vallée qui sépare Montreuillon de Saint-Maurice. C'est aujourd'hui une prairie.

Dans le voisinage du bourg, se trouvait autrefois un hôpital rural connu sous le nom de *Maison-Dieu*, et dont la chapelle était à la collation de l'évêque diocésain. Il avait été fondé par les anciens seigneurs du pays. La piété généreuse de MM. Marie-Élie-Charles de Talleyrand

(1) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.*

Digitized by Google

duc de Périgord, et Albéric-César-Guy comte de Choiseul, a doté ce bourg d'un couvent de trois sœurs de la *Providence de Portieux*, qui visitent les malades et s'occupent de l'éducation des jeunes filles. Cet établissement, fondé vers 1850, reçoit une dotation annuelle de mille francs et le chauffage.

Au douzième siècle, il se tenait à Montreuillon plusieurs *foires et festaiges* dont le revenu, *avec la juridiction du bourg*, avait été donné, en 1167, par le comte de Nevers, Guillaume IV, à l'évêque de Bethléem, chassé de la Terre-Sainte par les Sarrasins, et qu'il avait établi dans son *hôpital de Panthénor*, à Clamecy. Cette concession fut confirmée plus tard par le comte Guy, son frère et son successeur, et par la comtesse Mahaut, veuve d'Hervé de Donzy, en 1223. Il n'y existe aujourd'hui qu'un apport avec louée de domestiques, le jour de saint Jean-Baptiste. Cette assemblée est un souvenir encore vivant du pélerinage antique qui avait lieu, ce jour-là, à l'église du prieuré (1).

Sous la féodalité, Montreuillon était le siége d'une des trente-deux châtellenies du Nivernais et d'une prévôté assez étendue. A leur suppression, en 1790, il y fut créé un canton avec justice de paix, qui avait dans son ressort cette paroisse et celles de Blîmes, de Chaumard, de Dun-sur-Grandry, de Montigny et de Poussignol; mais il ne subsista que jusqu'au mois de février de l'année 1800. Ainsi, en dix ans, ce bourg se vit dépouiller de son importance féodale et de sa dignité constitutionnelle, et entra dès-lors dans le rang des simples villages ruraux. Montreuillon eut autrefois des seigneurs de son nom. Renaud, l'un d'eux, écuyer, légua, en 1268, une rente de *cinq sols de fort Nivernais* à l'abbaye de Saint-Léonard de

(1) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.*

Digitized by Google

Corbigny pour fonder son obit. Rodolphe, son frère, confirma cette donation trois ans après. En 1563, Guillaume de Grossouvre fit dénombrement de cette seigneurie, qui passa, peu de temps après, dans la maison de Chassy (1).

Saint-Maurice était le siége d'une autre seigneurie avec moyenne et basse justice, mouvante de la châtellenie. Elle appartenait, en 1616, à Pierre Pitoys, qui, plus tard, y joignit le fief de Blîmes. Pierre IV, l'un de ses descendants, la vendit, en 1760, à Simon-Pierre Sautereau, pour une somme de huit mille livres. Saint-Maurice avait droit de haute justice depuis 1714, par concession du prince de Vergagne, duc de Nivernais.

Chassy, *Cassiacum*, château armé de quatre tours et situé sur la rive gauche de l'Yonne, dans une riche et agréable vallée, est un joli édifice dont la reconstruction date de 1649. Il remplaça alors une antique maison-forte, de laquelle il reste encore quelques vestiges de fossés. La chapelle, dédiée à saint Bernard, est bâtie en dehors de l'enclos du manoir et des limites de la commune. Elle fut élevée par Hubert comte de Choiseul, et restaurée en 1824. On s'y rend des paroisses voisines en procession dans les temps de calamités.

La terre de Chassy, seigneurie en toute justice avec titre de baronnie, était jadis mouvante des ducs de Nevers, à cause de leur châtellenie de Montreuillon, et s'étendait sur trois paroisses. Elle formait, au septième siècle, une des dix-huit terres de Corbon, seigneur de Corbigny, qui la laissa, avec ses autres domaines, à son fis unique, le bienheureux Vidrade ou Waré. Celui-ci ayant donné, par son testament passé à Semur aux calendes de février 706, tous ses biens à quatre monastères, Chassy échut à celui de Flavigny, qui le perdit bientôt par l'injustice de Charles

(1) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.*; le *Nivernais*; Nér de La Rochelle.

Digitized by Google

Martel. Nous avons vu que ce prince (1) ne craignit point de mettre la main sur les propriétés des abbayes pour en gratifier ses leudes en reconnaissance de l'appui qu'ils lui avaient prêté contre les Sarrasins.

Chassy appartenait, en 1424, à noble Jean de Quaroble, chevalier, qui en donna dénombrement, et, en 1504, à Philippe de Varigny, seigneur du Chemin. Guillaume de Montsaulnin le vendit à Jacques d'Esguilly, issu d'une noble famille de Bourgogne, Celui-ci ayant épousé Claude de Chastellux, en 1560, en eut une fille unique, Françoise d'Esguilly, qui fit passer, le 5 janvier 1587, cette baronnie à François Ier de Choiseul, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, comte de Chevigny et seigneur de Fresnoy, qui fut la souche des Choiseuil du Morvand (2).

Jacques, son fils aîné, chevalier, lui succéda dans sa baronnie de Chassy, et dans les seigneuries d'Enfer, du Chemin, des Bordes, de Montaulier-en-Nivernais et de Chevigny. César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, lieutenant-général du roi *en ses armées et province de Bretagne*, chevalier de ses ordres, ambassadeur près

(1) Page 101.

(2) Cette très-noble et très-puissante maison descend, selon le père Viguier, de Hugues, comte de Bassigny, en Champagne. L'abbé Le Laboureur pense, au contraire, qu'elle est sortie des comtes de Langres, dont ces seigneurs étaient premiers vassaux.

Elle a produit un grand nombre d'hommes distingués dans l'épée, la prélature et les sciences, entre autres, quatre maréchaux de France; des lieutenants-généraux des armées, des gouverneurs de provinces et de places fortes, des grands chambellans de nos rois, des ambassadeurs auprès des premières cours de l'Europe, des ministres d'État, des membres des diverses académies françaises, des ducs, des pairs... En un mot, c'est une des plus anciennes, des plus nobles et des plus illustres maisons de France.

Elle a formé un grand nombre de branches, parmi lesquelles nous citerons celles d'Aigremont, de Clémont, d'Aillecourt, de Beaupré, de Chevigny, de Francières, d'Esguilly, d'Hostel, de Bussières, de Meuse, du Plessis, de Praslin, de Traves...

Digitized by Google

leurs majestés impériales... en jouissait en 1773. Son fils, Renaud-César-Louis, *maréchal des armées*, et élu de la noblesse aux états généraux, en était seigneur en 1789.

Le fief d'Oussy, situé à peu de distance de la rive opposée de l'Yonne, au nord de Montreuillon, appartenait à la même maison. Ce hameau est traversé par la rigole de dérivation dont nous avons parlé. Celle-ci passe la rivière, au nord-ouest du bourg, sur un magnifique pont-aqueduc, construit en 1841. Ce pont, ouvrage vraiment digne des Romains, et que visitent souvent les étrangers, compte cent cinquante-deux mètres de longueur, sur une hauteur de trente-trois mètres cinquante centimètres. Il se compose de treize arches, ayant chacune huit mètres d'ouverture. On en remarque un second, un peu moins considérable, sur un ravin.

XI.

POUSSIGNOL-BLIMES, *Passigniolum*, *Possignetum*, *Belisma*.

Formée de deux anciennes paroisses, la commune de Poussignol est la onzième du canton; elle renferme sept cent trente-un habitants. Son territoire, généralement maigre, comprend une superficie de deux mille six cent quatre-vingt-neuf hectares, dont neuf cent vingt-huit sont occupés par les bois. Il est traversé, du sud au nord, par la route de Moulins-Engilbert à Chassy. On y remarque plusieurs étangs, mais aucun cours d'eau quelque peu important. La paroisse, dont le siége est à Blimes, village situé sur une hauteur, et d'où la vue se porte au loin, était comprise dans l'ancien archiprêtré de Châtillon-en-Bazois, et dans le ressort de l'élection et du grenier à sel de

Digitized by Google

Château-Chinon. Elle remonte au moins au milieu du douzième siècle, puisque nous voyons, en 1160, l'évêque Bernard de Saint-Saulge en donner le patronage au chapitre de sa cathédrale, qui le conserva jusqu'en 1789.

L'église de Blîmes est dédiée à Saint-Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre, jour où il se tient dans ce village une foire très-ancienne. Cet édifice, avec abside, est du commencement du douzième siècle. La nef a été agrandie en 1836, et le clocher remplacé par une tour bâtie au côté nord du chœur, de manière à former, à l'intérieur, une seconde chapelle parallèle à celle du sud, qui était jadis seigneuriale.

Le presbytère, situé à l'extrémité orientale du village, a été construit en 1832 pour remplacer l'ancien, qui fut aliéné dans la première révolution. En 1613, le curé de cette paroisse se reconnut débiteur d'une somme de seize sous huit deniers envers François de Choiseul, seigneur de Blîmes en partie, pour quelques pièces de terre qu'il tenait de lui en bourdelage. Mais il lui était dû à lui-même une rente annuelle de quatre livres par le seigneur de Quincize, pour la fondation d'un service pour le *remède de l'âme* de Marguerite de Comoy, femme de défunt Jean de Fretoys, décédée en 1453.

L'ancienne église de Poussignol, dédiée à saint Franchi, moine nivernais, et qui avait été donnée au chapitre de Nevers en même temps que celle de Blîmes, est en partie détruite; ce qui en reste sert aujourd'hui de magasin à foin. En 1700, Jean-François Pitoys, écuyer, seigneur de Quincize, conseiller du roi et président au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, obtint du comte de Château-Chinon la permission d'y construire une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, pour la célébration des messes fondées par son aïeul; mais à la condition qu'il ne pourrait jamais prétendre au patronage de l'église, *ni apposer titre ou ceinture* sur ses murs. L'évêque de

Digitized by Google

Nevers approuva cette concession la même année. Les *grands dîmes* de Poussignol, de Bussy et de Poussains appartenaient, en 1473, à Pierre de Chandiou, par moitié avec les religieux de Marcigny-les-Nonains, et *le petit dîme*, en 1622, à Pierre Pitoys (1).

Poussignol était, en outre, le siége d'un ancien prieuré, dans la dépendance de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, et qui était chargé d'une rente de onze livres envers la châtellenie de Montreuillon. L'abbé en abandonna, vers le milieu du dernier siècle, à titre de cens, tous les biens à Sébastien Pellé de Chausse, conseiller du roi en l'élection de Château-Chinon, issu d'une honorable famille originaire d'Aunay. Celui-ci en passa une nouvelle reconnaissance en 1784, et se reconnut débiteur de la rente de onze livres envers le châtelain de Montreuillon.

Au hameau de Vaumely, qui dépendait de cette ancienne paroisse, il existait une antique chapelle rurale déjà détruite en 1788. Une seconde, dédiée à saint Emiland, et connue sous le nom de *Chapelle-du-Lac*, se trouvait dans les environs. En 1777, elles servirent l'une et l'autre de limites pour les droits de chasse accordés au seigneur de Quincize.

Sous la féodalité, la commune de Poussignol-Blîmes renfermait plusieurs fiefs avec justice et seigneurie. Celui de Blîmes proprement dit se divisait en deux parties, dont l'une était mouvante de Montreuillon et l'autre de Château-Chinon. La première, à laquelle appartenait la seigneurie du clocher, comme renfermant l'église, le cimetière et les maisons circonvoisines, n'avait que le droit de justice moyenne et basse. Charles de Blîmes, écuyer, fils de Benoît Le Cas et d'Alixante d'Esguilly, la vendit, en 1574, à Guy Pitoys, procureur du roi en l'élection et au grenier à sel

(1) Le vénérable abbé Pannetrat, mort curé de Corbigny et chanoine de Nevers en 1835, était curé de Poussignol en 1792. Arrêté par ordre du comité révolutionnaire, il fut transporté jusqu'à Brest, d'où il ne revint qu'après la chute de Robespierre.

Digitized by Google

de Château-Chinon, duquel elle passa à Pierre Ier, son fils, seigneur de Saint-Maurice. En 1714, le prince de Vergagne, duc de Nivernais, accorda, à un des descendants de ce dernier, en *accroissement de son fief de Saint-Maurice*, et moyennant une somme de huit cents livres, le droit de haute justice à Blimes. Pierre IV Pitoys vendit ce fief, en 1760, à Simon-Pierre Sautereau.

L'autre partie de la terre de Blimes, seigneurie en toute justice, appartenait, en 1560, à Jacques d'Esguilly, baron de Chassy, qui en fit foi et hommage à Château-Chinon. François de Choiseul, son gendre, dont les descendants la possèdent encore, renouvela ce devoir en 1613.

Bussy ou Buxy, au sud-est, fief qui reconnaissait la même mouvance, appartenait, en 1503, à nobles hommes Jean et Jacques de Pont, seigneurs d'Aringette, et en 1576, à Pierre, fils de ce dernier, duquel il passa à Sébastien Tridon, lieutenant-général du bailliage de Château-Chinon, qui en était seigneur en 1603. Claude Richou le possédait en 1669, les familles Blandin et Millin en 1683, et Pierre Pitoys en 1725.

Estoules, seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, était tenue, en 1567, par Marguerite de Monteauney, qui en donna dénombrement à Château-Chinon. Claude de Bigny (1), écuyer, seigneur de Chandiou, en était titulaire en 1608, et Claude Bruandet, douze ans plus tard. Guillaume de Vaulin, prêtre, seigneur d'Estoules, accorda, en 1690, des droits d'usage à la famille Le Cas de Blimes, et vendit, peu de temps après, ce fief à Pierre Pitoys de Quincize.

Poussignol et Poussains reconnurent presque toujours les mêmes seigneurs. On voyait dans ce dernier, situé au sud-est, aux abords d'une vaste forêt, une antique maison-

(1) Les armes de cette famille étaient : « Parti d'azur, au lion d'argent semé de quenouilles de même. »

Digitized by Google

forte, détruite depuis long-temps, et dont il ne reste aujourd'hui qu'une motte. Cette terre appartenait, en 1367, à Guillaume Grasset, qui prenait le nom de *Guillaume de Poussains* (1); elle passa, au commencement du siècle suivant, dans la maison de Pont. Jean et Jacques en firent foi et hommage à Château-Chinon en 1462, et Pierre de Chandiou en 1473. Sébastien Pellé de Chausse en était possesseur en 1770. Neuf ans plus tard, il acheta, pour une rente de douze cents livres, de Jeanne, sa sœur, veuve d'Antoine de Chardenon, chevalier de Saint-Louis, mort dans son hôtel à Dijon, sa part, estimée trente-six mille livres. Sébastien, son frère, était alors abbé commandataire d'Abon et de Vouillon.

A sa mort, il laissa ses biens à Sébastien de Poussignol et à Pierre de Champigny (2). Le fils de ce dernier, M. Jean-Michel-Ernest, est aujourd'hui propriétaire de Poussignol.

Quincize, joli château reconstruit au dix-septième siècle et flanqué de deux tours et d'un pavillon, était jadis le siége d'une importante seigneurie ayant droit de haute, moyenne et basse justice, qui mouvait aussi du comté de Château-Chinon. *L'ouche du Pilori* rappelle le souvenir du signe patibulaire dressé pour la punition des criminels. Ce manoir et le village de même nom étaient autrefois alternatif entre Blîmes et Poussignol.

La terre de Quincize appartenait, en 1450, à Jean de Fretoys, qui la tenait de Marguerite de Comoy, sa femme. Guillaume, son fils, en donna dénombrement en 1473, et la laissa ensuite à Marguerite et Anne, ses filles, mariées, l'une à Guillaume des Champs, et l'autre à Simon de Chevigny, qui en renouvelèrent l'hommage en 1504. Guillaume de Grossouvre, écuyer, seigneur de Montreuillon, gendre

(1) Armes : « D'or, à deux chats-huants de sable, se regardant, becqués, éclairés d'or... à l'étoile d'azur en chef. »

(2) Ils étaient ses enfants.

Digitized by Google

du premier, en fit refaire, en 1560, le terrier où il est constaté que cette terre devait, chaque année, une rente de dix-neuf livres quatre sous au seigneur suzerain.

Claude Bruandet vendit Quincize, en 1629, à Pierre Pitoys Ier, seigneur de Saint-Maurice, bailli et gouverneur de Château-Chinon, d'une noble et ancienne maison de Bourgogne, où elle posséda d'importantes seigneuries, comme Monthelon, Menetreux-le-Pitoys, Mercurey... Ses armes étaient : « D'azur, à la croix ancrée d'or, avec un casque en fasce grillé sur les armes et deux levrettes pour supports. » Anne de Montafié, comtesse douairière de Château-Chinon, lui fit cession de ses droits de retrait et de mutation, à condition qu'il ferait le terrier du comté. C'est ce seigneur qui fonda, en 1637, le couvent des capucins de Château-Chinon, où il se réserva, pour lui et sa famille, le droit de sépulture. Pierre Pitoys II, son fils, lui succéda en ses charges et dans les seigneuries de Quincize, du Bruys, de Blîmes..., et les laissa à ses trois fils : Jean-François de Quincize, Gaspard d'Estoules et Pierre de Saint-Maurice. Celui-ci, sous le nom de Pierre III, fut grand bailli d'épée du bailliage royal et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, bailli et gouverneur de Château-Chinon, charges qu'il remplissait en 1732. Il était alors seul possesseur de Quincize et des autres terres de sa maison, desquelles il avait fait dénombrement sept ans auparavant. Il laissa une fille nommée Françoise, qui épousa Jacques-Louis de la Ferté-Meun, comte de La Roche-Milay.

En 1759, le *marquis de Quincize* vendit cette terre, et celles de Blîmes, d'Estoules et de Saint-Maurice, à Simon-Pierre Sautereau, conseiller et secrétaire du roi, pour cent mille livres en principal, deux mille quatre cents de pot de vin et une rente de huit mille en viager. Ce dernier acquit, en 1777, du comte de Château-Chinon, des droits de chasse assez étendus, au moyen d'une somme de cent livres. Il mourut vers 1800, et laissa ses terres à ses

Digitized by Google

deux filles : Anne-Simone et Marie-Reine-Jeanne Sautereau de Quincize, mariées, l'une à Thomas-Charles-Gaston baron Boissel de Montville, pair de France, et l'autre à Louis-Joseph-Victor Pieffort. Le premier revendit Quincize, en 1825, au baron Mounier, pair de France. Le petit-fils du second, le marquis de Croix, possède encore la Thibert, démembrement de la principale seigneurie (1).

Quincize appartient aujourd'hui à M. Jean-Baptiste-Guillaume de Sermiselles (2), d'une famille originaire de Bourgogne, et qui avait entrée aux États de la province, où l'on n'était admis qu'à titre de gentilhomme de race. Plusieurs membres de cette maison se sont distingués dans la robe et la carrière des armes. Pierre, seigneur d'Orbigny, prit une part glorieuse au siége de Candie, et fut tué en 1672, à l'assaut d'Orsay; Barthélemi, seigneur de Sermiselles..., périt à Dettingue, en 1743. Auguste, petit-fils de ce dernier, mourut glorieusement à Wagram, laissant un fils, le chevalier de Sermiselles, cordon-rouge et doyen de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé en 1824. Les armes de cette noble famille sont : « D'azur, à la croix patée d'or, embrassée de deux palmes de même liées en pointe, » avec cette devise : « *Spes et fides* (3). »

XII.

SAINT-HILAIRE-EN-MORVAND, *Sancti Hilarii ecclesia.*

Au fond de la vallée qui se développe à l'ouest de Château-Chinon, et que parcourt en serpentant la route de cette ville à Nevers, on aperçoit à peine, au milieu

(1) Archiv. de Quincize.
(2) Il acquit cette terre en 1829.
(3) Courtépée; J.-C. Lavirotte; prés. Bouhier...

Digitized by Google

d'ormes séculaires, une modeste église de village avec quelques chaumières : c'est Saint-Hilaire, chef-lieu d'une commune de cinq cent cinquante habitants, et d'une paroisse peuplée d'environ neuf cent trente fidèles, à cause de Châtin qui lui est réuni pour le spirituel. Le territoire de cette commune, d'une superficie de deux mille soixante-quinze hectares dont trois cent cinquante-trois sont en bois, est un des moins accidentés du Morvand. Le *Gara* l'arrose au sud, et le *Venon*, qui, là, n'est encore qu'un petit ruisseau, en baigne le centre. Une antique voie romaine, qui le traversait de l'est à l'ouest, a été avantageusement remplacée par de belles routes modernes.

La paroisse de Saint-Hilaire, jadis de l'archiprêtré de Châtillon-en-Bazois, fut fondée, au onzième siècle, par les seigneurs de Château-Chinon et donnée, en 1130, par l'évêque Fromont à l'abbé de Saint-Martin de Nevers, auquel le chapitre de Saint-Cyr contesta bientôt ce patronage; mais l'évêque Bernard de Saint-Saulge le lui ayant confirmé en 1222, dès-lors tout débat cessa.

L'église, dédiée au saint pontife dont le pays porte le nom, est un édifice petit et mesquin, dans lequel on remarque des constructions de toutes les époques, et, en somme, si misérable, qu'il est un contre-sens à la piété bien connue des fidèles de la paroisse. Cette église était primitivement sous l'invocation de saint Mamert, dont la fête donne encore lieu aujourd'hui à une nombreuse assemblée le dimanche qui suit le 11 de mai. On portait jadis, dans les temps de chaleurs ou de pluies excessives, la statue vénérée de ce saint en procession jusqu'à la fontaine de *Luis-Chamart*, où on la plongeait par trois immersions consécutives. Le peuple tenait à cette pratique quelque peu superstitieuse; aussi malheur au curé qui eût refusé son concours en ces circonstances, une grave responsabilité eût pesé sur lui si le fléau n'avait cessé.

Sur chaque côté de l'édifice il existe une chapelle; celle

Digitized by Google

du sud est dédiée à saint Pierre, et celle du nord à la sainte Vierge. Cette dernière était antérieurement sous le vocable de Saint-Hilaire, et appartenait à la maison d'Argoulais, en vertu de la concession qu'en firent, le 7 décembre 1738, le curé, les fabriciens et autres principaux paroissiens de Saint-Hilaire, à Claude-François Sallonnyer de Montbaron, écuyer, seigneur d'Argoulais, de La Montagne..., moyennant une somme de trois cents francs, qui fut employée à bâtir une sacristie, et encore à charge de pourvoir à son entretien. Ce seigneur y fonda, cinq ans plus tard, une messe qui devait être célébrée le 6 juin, à perpétuité, pour une rente de quatre livres, au capital de cent vingt (1).

Près de l'église, se trouve un petit couvent tenu par trois sœurs de Nevers, qui donnent leurs soins aux malades et à l'éducation de la jeunesse. Il fut fondé en 1834 par la pieuse munificence de Jean-Baptiste-Marie marquis de Chabannes.

Saint-Hilaire fut autrefois, à cause de sa proximité du poste militaire de Château-Chinon, très-fréquenté des Romains, qui s'y rendaient, dit-on, pour se livrer à l'exercice et au maniement des armes. Quelques archéologues ont cru retrouver un souvenir de ces exercices dans le nom de Lhuis-Chamart ou Champ-de-Mars (2).

Au nord-est du village, dans une gorge, on remarque le vieux manoir d'Argoulais, qui, avec ses dépendances, formait un fief mouvant du comté de Château-Chinon. Il fut érigé en seigneurie, avec justice haute, moyenne et basse, le 24 juillet 1781, en faveur de Claude-François marquis de Chabannes du Verger, par Bourceret, commis à terrier. Il appartenait, en 1504, à noble Pierre de Marry, écuyer, qui le vendit, quelques années après, à Dimanche Vaucoret, lieutenant au bailliage de Château-Chinon. Celui-ci en fit dénombrement en 1559,

(1) Archiv. de la Montagne.
(2) *Campus Martis.*

Digitized by Google

et le donna à Jean Sallonnyer, écuyer, son gendre, inventeur du flottage en trains, et qui en jouissait encore en 1604. François, fils de ce dernier, en fit foi et hommage en 1637, et le laissa à Jacques Sallonnyer, issu de son mariage avec Léonarde Béliart, laquelle vendit, en 1637, l'ouche dite du *Champlin*, pour bâtir le couvent des capucins de Château-Chinon. Jacques épousa, en 1667, Claude-Marguerite Gascoing, dame de Montbois en partie, et en eut deux fils : Guillaume Sallonnyer, écuyer, lieutenant criminel au bailliage royal de Saint-Pierre-le-Moûtier, et Claude-François de Montbaron, seigneur du lieu et d'Argoulais... Le premier épousa Charlotte Dollet de Soultrait, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Magdeleine Sallonnyer, mariée, le 1er juillet 1715, à *haut et puissant seigneur* Paul comte de Chabannes, seigneur de Huez et d'Apiry; le second s'unit à Françoise André, et acquit, en 1714, la terre de la Montagne, où il alla demeurer. Il mourut en 1743, et laissa trois fils et une fille. Celle-ci étant décédée quelque temps après, et ses deux frères aînés ayant été tués à l'armée, Jean-Marie de Montbaron, le plus jeune, hérita d'Argoulais et de tous les autres biens de sa maison. Il mourut lui-même sans postérité au château de la Montagne en 1781, et légua ses vastes domaines, mais grevés de dettes, aux enfants de Paul de Chabannes et de Marie-Magdeleine Sallonnyer, ses cousins (1).

Le puîné, Claude-François, marquis de Chabannes, qui eut en partage les fiefs d'Argoulais, de Montbaron et de Montbois, obtint, ainsi que nous venons de le dire, leur érection en justice et seigneurie sous le premier nom, et fixa sa demeure à Saint-Hilaire; c'est de cette époque que

(1) 1o Louis-Jacques, abbé commandataire de Launay et vicaire-général de Nevers; 2o Claude-François; 3o Guill.-Hubert, dit l'abbé d'Apiry; 4o Louis-Antoine vicomte de Chabannes; 5o Gabriel-Jacques, tué sur mer; 6o Claude-Joachim, lieutenant; 7o Marie-Magdeleine; 8o Charlotte-Césarée.

Digitized by Google

date l'établissement de la maison de Chabannes dans le Morvand.

Cette famille, l'une des plus anciennes, des plus nobles et des plus illustres du royaume, descend des comtes de Bigorre, cadets de la maison royale de Navarre. Amélie de Chabannes, fille de Jourdain III, ayant épousé, en 1126, Guillaume III de Matha, issu des comtes d'Angoulême, en eut, entre autres, un fils nommé Eschivat, qui s'unit à Matabrune de Ventadour, et conserva, par son contrat de mariage, le nom et l'écusson aux armes de sa mère.

Peu de familles ont eu l'avantage de contracter des alliances aussi illustres. Elle s'unit, dès les temps les plus reculés, à diverses maisons souveraines de l'Europe, et notamment à la famille royale de France. Antoinette de Chabannes épousa, en 1421, Charles de Bourbon, prince de Carency, comte de Vandenesse, aïeul d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et père de Henri IV; Gilbert de Chabannes donna sa main, en 1484, à Catherine de Bourbon-Vendôme, grande tante de ce prince....; en tout cinq alliances. De là vient à ces seigneurs l'honneur d'être, depuis quatre cents ans, titrés : *Cousins du roi.* Les dernières lettres, en forme de brevet, sont de 1819.

Il y a eu dans cette maison deux maréchaux et trois grands maîtres de France; des gouverneurs de provinces et de places fortes, entre autres, de Paris; plusieurs lieutenants-généraux, des chevaliers des ordres du roi, des chevaliers d'honneur des reines, des chambellans de nos rois et des ducs de Bourgogne, des pairs de France....

Elle a produit diverses branches établies en Nivernais, en Bourbonnais, en Auvergne..... Les principales sont celles des comtes de Dammartin, des marquis de La Palice, des seigneurs de Curton, de Saignes....; c'est à cette dernière branche qu'appartiennent les Chabannes du Morvand. Elle s'établit en Nivernais en 1570, par le mariage

Digitized by Google

de François de Chabannes, chevalier, seigneur de Saignes, avec Valentine d'Armes, dame du Verger, de Trucy et de Sainte-Colombe. Ses armes sont : « *De gueules au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.* »

Claude-François, seigneur d'Argoulais, fit, en qualité de capitaine de cavalerie au régiment de Broglie, les campagnes de la guerre de Sept-Ans, et fut fait prisonnier à la défense du village de Holtshausen. Il avait quarante-cinq ans lorsqu'il épousa, en 1764, Marie-Henriette de Fourvière de Quincy, dont il eut deux fils et trois filles (1). Jean-Baptiste-Marie marquis de Chabannes, l'aîné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut élevé enfant d'honneur à la cour du roi. Il était capitaine au régiment de Royal-Normandie lorsque la révolution de 1789 éclata. La Restauration le créa pair de France en 1815, et l'appela bientôt après à l'inspection des gardes nationales de la Nièvre.....

La révolution de 1830 l'ayant rendu, pour refus de serment, à la vie privée, il se retira dans son château d'Argoulais, où il a vécu jusqu'en 1851 dans la pratique de toutes les vertus civiles et religieuses, et y est mort de la mort du juste, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Cornélie-Zoé-Vitalie de Boisgelin, autrefois dame comtesse du chapitre noble de Remiremont, sa veuve, fille de Charles-Eugène comte de Boisgelin, ancien capitaine de vaisseau et gouverneur de Saint-Brieux, ne lui a survécu qu'un an.

Ces deux vertueux époux, dont les sentiments n'étaient pas moins distingués que la naissance, ont laissé de précieux souvenirs de bienfaisance. Leur fils, M. Eugène-Henri-François marquis de Chabannes, né en 1791, ancien

(1) 1° J.-B.-Marie; 2° Louis-Jacques-Henri comte de Chabannes; 3° Marie-Cécile; 4° Henriette-Suzanne, mariée à Gilbert-Antoine comte de Sartiges de Sourniac; 5° Louise-Suzanne, qui épousa J.-H. Camille de Fourvière, vicomte d'Armes.

Digitized by Google

lieutenant-colonel au régiment de *Chasseurs-Allier*, ancien sous-lieutenant des gardes-du-corps, est aujourd'hui propriétaire d'Argoulais (1). Il avait épousé, en 1819, Anne-Marie-Lucrèce-Zoé, fille d'Anne-Marie-Joseph-Gabriel-Jean-Jacques comte de La Tour-Vidaut, et de Louise-Gabrielle-Françoise Planelli de La Valette, de la famille du dernier comte de Château-Chinon, dont il a eu six enfants.

Chaligny, au sud, était aussi un ancien fief mouvant de Château-Chinon, qui fut érigé, le 15 juillet 1781, par Jean-Jacques Bourceret, commis à terrier et fondé de pouvoir du comte de cette ville, en seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, en faveur de Paul-François Sallonnyer de Chaligny, écuyer, seigneur du lieu et de Mont-en-Genevray. Cette érection fut faite moyennant six cents livres de bellemain, et une rente noble de *six livres* qui devait se payer chaque année, le 26 décembre, jour de saint Étienne. Il lui fut, en même temps, accordé des droits de chasse et de pêche depuis Chaumotte jusqu'à l'église de Saint-Hilaire et à La Creuse. Dans l'acte de ratification, daté de l'année suivante, le comte de Château-Chinon dit qu'il y consent *pour l'amitié qu'il porte* au sieur de Chaligny (2).

Ce fief appartenait, en 1504, à Edme de La Courcelle, fils de Guillaume, écuyer, seigneur de Châtin, qui en fit dénombrement la même année, et mourut peu de temps après. Jeanne des Ruaux, sa veuve, le vendit en 1508, à Jean de Pont, écuyer, seigneur de Bussy et d'Aringette. Celui-ci acquit, au moyen d'une fondation importante, dans l'ancienne église de Château-Chinon, une chapelle dite *de Pont*, qui passa dans la suite à la maison d'Argoulais (3).

(1) Il a eu deux sœurs : Mmes Isaurie-Eugénie-Anne, mariée en 1811 à M. Henri-Amable comte de Dreuille, et Louise-Henriette-Pauline.

(2) Archiv. nation. et de Château-Chinon.

(3) Archiv. de La Montagne.

Digitized by Google

Chaligny étant entré dans la famille Sallonnyer, une branche en prit le nom. Guillaume Sallonnyer de Chaligny, écuyer, seigneur du lieu, capitaine d'infanterie au régiment de Vexin, ayant épousé, en 1731, Anne Rousseau, en eut, entre autres enfants, Paul-François, écuyer, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et seigneur de Mont-en-Genevray. Ce dernier laissa de son union avec Jeanne-Pierrette Rapine de Saxi, une fille mariée dans la maison de Bèze, et un fils, François Sallonnyer de Chaligny, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, qui a été, pendant quinze ans, sous-préfet de Château-Chinon. Il mourut en 1833, laissant sa veuve, Mme Euphrasie Bruneau de Vitry, avec trois enfants.

La maison Sallonnyer est ancienne dans le Morvand; elle y a possédé un grand nombre de fiefs, dont les plus importants étaient Chandiou et La Montagne. Ses armes sont : « D'azur à une salamandre d'or dans les flammes. » Elle est, selon quelques écrivains (1), originaire de Provence, et eut pour auteur un gentilhomme nommé Imbert de Solas, natif de Salon, d'où serait venu le nom de Sallonnyer. « C'était, disent-ils, un capitaine de réputation, qui entra, en 1390, au service de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et s'attacha, après la mort de ce dernier, *occis à la journée d'Azincourt*, en 1415 (2), à la personne de Jean, son fils, comte de Nevers et de Rhetel. » Ce prince l'ayant nommé capitaine-gouverneur de son château de Moulins-Engilbert, Imbert s'y fixa, et y mourut dans un âge très-avancé.

Mouasse-Lafosse, dans une gorge, au sud, avec une jolie chapelle gothique, dédiée à la sainte Vierge, et bénite en 1836 par Mgr Paul Naudo, évêque de Nevers, était un

(1) J.-D. Cusset, *Origine des noms; Annuaire de* 1845.

(2) Ils sont dans l'erreur, au moins quant à l'époque de la mort du duc; car Feller et Courtépée disent qu'il mourut à Hall en Hainaut, en 1404.

Digitized by Google

troisième fief mouvant du comté de Château-Chinon, et dont Claude de Champs de Saint-Léger fit foi et hommage en 1730. Françoise de Cotignon le porta en mariage à Pierre-Jean, chevalier, comte de Certaines, seigneur de Villemolin, qui en donna dénombrement en 1772. Cette terre est rentrée dans la maison de Champs de Saint-Léger, qui la possède encore aujourd'hui.

On trouvait, en outre, dans la commune de Saint-Hilaire, divers autres fiefs moins importants comme Champigny, qui appartenait à Edme Vaucoret, lieutenant-général du bailliage de cette ville, en 1771, et dont la famille Pellé a pris le nom; Chaumotte; La Mothe-Vacheresse, avec des vestiges d'une ancienne maison-forte près d'un étang; Claude de Marry en fit foi et hommage au comte de Château-Chinon, en 1504; ce fief passa ensuite dans la famille Sallonnyer, ainsi que celui des Prenats; La Courcelle, qui a donné son nom à une ancienne maison qui a possédé les seigneuries de Châtin, de Chaligny, de Pressy près de Corbigny, de Villemolin....; La Roche et La Creuse, aux Sallonnyer, qui les unirent à la seigneurie de Chaligny, en 1781; La Folotte, à la famille Étignard.....

XIII.

SAINT-LÉGER-DE-FOUGERET,

Sancti Leodegarii de Fogereto ecclesia.

En quittant la gracieuse vallée de Saint-Hilaire, nous entrons dans les montagnes, au sud, et nous arrivons sur le territoire de Saint-Léger-de-Fougeret, que la similitude de nom a fait confondre par quelques écrivains avec *Saint-Léger-de-Fourcheret*, notamment en ce qui concerne

Digitized by Google

la naissance de Vauban. Cette commune, située au sud-ouest de Château-Chinon, renferme une population d'environ quatorze cents habitants, et comprend une superficie de trois mille deux cent dix-neuf hectares dont onze cent soixante-cinq sont en bois. Elle est arrosée, au sud-ouest, par le Guignon, et à l'est, par le Gara, autrement dit le ruisseau de Ravery qui, de ce côté, forme sa limite. On y rencontre quelques beaux points de vue. Le plus remarquable de tous est celui dont on jouit de la pointe d'un rocher situé au nord du chef-lieu. C'est un des plus étendus, des plus variés et des plus gracieux que nous connaissions.

La paroisse de Saint-Léger, jadis de l'élection et du grenier à sel de Château-Chinon, est une des plus anciennes du Morvand. L'évêque Bernard de Saint-Saulge en donna la collation, en 1160, au chapitre de sa cathédrale qui la conserva jusqu'en 1789 (1). Les dîmes appartenaient en partie au curé, et en partie aux seigneurs qui les tenaient en fief du comte de Château-Chinon. *Honorable homme* Michel Lasleveaux fit hommage, en 1626, du quart de celles du chef-lieu. Si on en croit la tradition locale, cette paroisse, comme tant d'autres, aurait eu autrefois à souffrir horriblement de la peste, au point que dans un hameau il ne serait resté qu'un seul habitant, d'où lui serait venu le nom de *Lhomme* qu'il porte aujourd'hui.

Le village de Saint-Léger n'est remarquable que par sa situation au sommet des montagnes. On y trouve un petit établissement religieux fondé en 1841 par la pieuse munificence de M. Albert de Saint-Léger, et tenu par *trois sœurs de Saint-Joseph* de Bourg. L'église paroissiale, dédiée au saint évêque dont le pays porte le nom, est un édifice du douzième siècle; le chœur, terminé en abside, est seul voûté. Il y existe deux chapelles. Celle du sud

(1) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.*

Digitized by Google

appartenait autrefois au seigneur de Mouasse, hameau alors alternatif entre cette paroisse et celle de Saint-Hilaire; celle du nord, sous laquelle règne un caveau où ont été déposés sept ou huit cercueils, est la propriété de la maison de Saint-Léger. Un affreux incendie, allumé par imprudence, consuma, le 16 avril 1852, cette vieille église et une partie des chaumières qui l'entourent. La cloche, renfermée dans un mauvais clocher en bois, tomba en fusion sur le dallage (1). Martin Cassier, qui vivait en 1580, est le plus ancien des curés connus de cette paroisse. L'abbé Morin, qui la gouvernait en 1836, quitta bientôt ce poste pour se consacrer, comme *clerc de Saint-Viateur*, à l'éducation de l'enfance, et passa enfin, en 1844, dans l'Inde en qualité de missionnaire pour travailler à la conversion des sauvages.

A l'ouest de Saint-Léger, près d'une forêt, s'élève le vaste et somptueux manoir des anciens seigneurs du pays, reconstruit au dernier siècle sur l'emplacement d'une antique maison-forte dont il ne reste plus qu'une tour. Les divers ouvrages de fortifications ont fait place à de magnifiques alentours qui en rendent le séjour très-agréable. Il formait jadis, avec ses dépendances, une importante seigneurie qui mouvait du comté de Château-Chinon, et conférait à son possesseur le droit de *pêche*, de *chasse*, celui d'*instituer juge, greffier, sergent, gardes-bois* (2).....

La terre de Saint-Léger appartient, de temps immémorial, à la maison de Champs qui en porte le nom. Guillaume de Champs de Saint-Léger en était seigneur à la fin du quinzième siècle. Claude, écuyer, seigneur de Champ-Martin, de Chevannes, de Mouasse...., en donna dénombrement en 1730. François-Marie, capitaine au

(1) Le 5 septembre de l'année suivante, comme on décintrait la voûte qu'on venait d'achever, celle-ci s'écoula et tua quatre ouvriers imprudents

(2) Archiv. de Château-Chinon.

Digitized by Google

régiment de Poitou, et Guillaume, son frère, seigneur du Creuzet, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en firent foi et hommage en 1778 (1).

La maison de Champs tire son nom d'un ancien fief situé dans une sombre vallée, au sud, près de la source du Guignon. L'écusson de ses armes porte : « Ecartelé au » premier et dernier d'argent, à la fasce de sable chargée » d'une autre fasce d'or, frétée de gueules, accompagnée » de trois étoiles de sable, deux en chef, une en pointe ; » aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'or (2). »

Le fief du Cloiseau appartenait, en 1699, à noble Jean des Ulmes, qui le tenait de son épouse issue de la maison de Champs de Saint-Léger. Une de ses descendantes, Elisabeth des Ulmes de Torcy, a épousé, en 1835, M. Barthélemi-Ernest Guillaume de Sermiselles, de Quincize.

Ravery, sur le ruisseau de son nom, était le siége d'une seigneurie avec justice haute, moyenne et basse, de laquelle Adrien de Montsaulnin, seigneur du lieu, fit foi et hommage, en 1504, au comte de Château-Chinon. Il y avait autrefois une maison-forte dont on voyait encore des vestiges, lorsque Gilbert de Cotignon en renouvela l'hommage en 1682. On croit qu'elle fut ruinée par les Armagnacs en 1412.

Traclin, dont Pierre de Cotignon prenait le nom en 1626, les Anglois, Bouteloing et Tilleux, étaient autant de fiefs réunis qui reconnaissaient la même mouvance. Louis Étignard, dit le marquis de Martray, le même sans doute que nous trouvons revêtu du titre de maire de Château-Chinon, à la fin du dernier siècle, en était seigneur en 1770. Il les vendit, la même année, à Jacques Girardot de Chamont, bourgeois de Paris, qui les unit à la seigneurie de Vermenoux.

(1) Archiv. de Château-Chinon.
(2) Eysenbach, *Annuaire de la Nièvre*.

Digitized by Google

XIV.

SAINT-PÉREUSE-EN-MORVAND, *de Sancto Petrusio.*

A la pointe d'un large plateau qui domine tout le Bazois, et au pied duquel viennent s'unir le sol calcaire et le terrain granitique, à douze kilomètres environ à l'ouest de Château-Chinon, se montre le village de Saint-Péreuse, dont une partie, celle de l'est, fut dévorée, en 1847, par un terrible incendie. L'autre, qui couronne l'extrémité du plateau, et où se trouvent l'église paroissiale, le presbytère et les restes de l'ancien château seigneurial, jouit d'une vue magnifique sur toute la vallée, qui se déploie indéfiniment vers l'ouest. C'est un des endroits les mieux situés de tout le Morvand pour le coup-d'œil. Il s'y tient chaque année, le 11 mai, une foire très-ancienne, mais peu fréquentée.

Le nom de ce village rappelle un souvenir précieux pour nos montagnes, celui du martyre d'un saint prêtre auquel cette partie de notre contrée doit sa conversion au christianisme. Vers la fin du cinquième siècle, Péreuse, poussé par le zèle de la gloire de Dieu et l'amour du prochain, se rendit dans ces parages pour détruire le culte des idoles, qui y conservaient encore un bon nombre de sectateurs. Le nom de *Solière* (1), nous dit encore que ce lieu était un bois consacré au soleil, et celui de Chandiou (2), que

(1) *Solis Lucus.*

(2) *De Campo Deo* ou *Campus Deorum.* — Le château de Chandiou n'offre plus aujourd'hui aux regards des amateurs que des débris; mais ces ruines grandioses frappent l'imagination, émeuvent l'âme. On se sent saisi d'un mouvement involontaire de tristesse aussi bien

Digitized by Google

l'endroit où fut élevé le manoir de ce nom, si riche par ses ruines gigantesques, si intéressant par les souvenirs qui s'y rattachent, était voué spécialement au culte des dieux du pays. C'est contre ce foyer de l'erreur que s'avança le nouvel apôtre. La lumière de l'Évangile, qu'il fit briller aux yeux étonnés des païens, en convertit un nombre considérable à la foi. Mais tandis que ces premiers succès, en animant son courage et son zèle, le portent à entreprendre davantage contre le culte des idoles, quelques païens, ameutés et furieux, se saisissent de sa personne, l'entraînent sur la pointe de la montagne et le mettent à mort.

Ses restes mortels, recueillis par les chrétiens qu'il avait enfantés à Jésus-Christ, furent enterrés dans l'endroit même de son martyre. Son tombeau devint bientôt célèbre par le concours des fidèles des environs et par les miracles qui s'y opéraient. Là, comme à Saulieu, on éleva sur le

que de curiosité, en contemplant ces longs pans de murs que le lierre enlace de ses mille bras, ces immenses cheminées qui s'élancent dans les airs, ces tours encore menaçantes dans leurs ruines, ce portail de la cour avec tout son appareil féodal, et où l'on craint, pour ainsi dire de s'engager, bien qu'il soit vide de sa herse; ces sombres souterrains, d'où l'on croit encore entendre sortir les gémissements de quelques malheureux prisonniers..... On dit que le baron de Chandiou avait droit de battre monnaie. Jean de Chandiou, dont les armes étaient : « D'hermines à la fasce de gueules, » se distingua, au quatorzième siècle, dans la guerre contre les Anglais. Pierre, son petit-fils, seigneur de Brinay et de Poussignol, qui épousa Hélène de Chabannes, venait d'être armé chevalier, lorsque, le premier, il vint, en 1419, *ayant pardessus son harnais une cotte d'armes vestue, qui était écartelée de Chandiou et de Beaufremont, à Saint-Laurent-les-Châlons*, toucher l'écu de Jacques Delalain pour le combattre. (*Hist. du bon chevalier Jacques Delalain.*) Il vivait encore en 1488, et était alors capitaine-gouverneur de la ville d'Auxerre. (Lebœuf.) Jean de Chandiou, seigneur du lieu, mort en 1513, avait épousé Claude de Fournay, à laquelle Charles de La Tournelle, sire de Villaines, fit une constitution de rente la même année. Jacques de Chandiou était abbé de Bellevaux en 1503. Cette terre a appartenu aux maisons Alixant, Sallounyer et de La Ferté-Meun.

Digitized by Google

lieu arrosé de son sang un oratoire, qui, dans la suite, fut changé en abbaye. Le roi Charles-le-Chauve donna, au neuvième siècle, ce monastère à l'église de Nevers, à laquelle Charles-le-Gros le confirma quelques années après. Sécularisé plus tard, il devint un chapitre de chanoines. On croit que la maison des moines se trouvait près de l'édifice sacré, au sud. L'ancienne église collégiale est aujourd'hui simplement paroissiale.

Cet édifice, encore dédié au saint apôtre du pays, dont on célèbre la fête le 12 novembre, est une construction du douzième siècle. Il est très-agréablement situé, mais il n'est ni grand, ni beau. Au-dessus de son abside romane s'élève la tour ou clocher, qui n'a rien de remarquable. La nef est obstruée par une tribune massive du plus triste aspect.

La paroisse de Saint-Péreuse, jadis de l'archiprêtré de Châtillon-en-Bazois, est sans contredit l'une des plus anciennes du Morvand. Le patronage de la cure appartint d'abord à l'évêque diocésain, qui, selon Guy-Coquille (1), le donna, en 1162, au chapitre de sa cathédrale; mais une charte de l'année précédente, rapportée par M. Bulliot (2), prouve qu'alors il appartenait à l'abbé de Saint-Martin d'Autun. Les dîmes, de treize gerbes l'une, se partageaient entre le curé et le seigneur, à l'exception de celles de Solières, qui appartenaient par moitié au possesseur de cette terre et au titulaire de la chapelle *Saint-Blaise et Saint-Marc* de Moulins-Engilbert.

La terre de Saint-Péreuse, seigneurie en toute justice avec titre de baronnie, mouvait noblement du comté de Château-Chinon, si ce n'est la partie de Besne, qui relevait des ducs de Nevers, à cause de leur châtellenie de Moulins-

(1) *Hist. du Niv.*
(2) *Hist. de Saint-Mart.*, pièces justif., p. 38.

Digitized by Google

Engilbert (1). L'ancien manoir féodal, dont on remarque encore des ruines à la pointe de la montagne, à l'ouest de l'église, ayant été brûlé avec le village par les Armagnacs en 1412, ne fut point rétabli; mais un nouveau fut construit au sud-est, où on le voit encore; il est connu sous le nom de *Besne*, qui était celui d'un fief uni à la baronnie. Il ne conserve plus de son aspect féodal que ses quatre tours armées de meurtrières. Ce qu'on lit dans le *Souvenir du bon vieux temps*, touchant l'acte de foi et hommage rendu au baron de Chandiou par celui de Saint-Péreuse, n'est nullement fondé.

Cette baronnie appartenait, en 1402, à Jehan et Odot de Montagu, chevaliers, seigneurs de Couches, qui, cette année, en donnèrent dénombrement à Château-Chinon. Nous la trouvons, un demi-siècle plus tard, dans la possession de Huguenin de Grandry (2), chevalier, seigneur du lieu, qui en fit foi et hommage en 1468, et la laissa à Guillaume, son fils, seigneur de la Montagne. Celui-ci en jouissait encore en 1528; mais il avait alors pour co-seigneurs nobles Antoine des Prez, Claude et Jehan de Chalamont, chevaliers, barons de Rochebaron.

Charles de Grandry, seigneur de Besne et trésorier du duc de Nevers, était, en 1572, honoré du titre de *maître d'hostel ordinaire du roi*, et demeurait chez les *Grisons*, en qualité d'*ambassadeur pour Sa Majesté* (3). Elisabeth, sa fille, porta ensuite cette terre et celle de Grandry à haut et puissant seigneur Paul Damas (4), chevalier de l'ordre du roi, qui les possédait encore en 1635. Une seconde alliance les fit passer à Jacques de Mesgrigny, baron d'Aulnay, qui en donna dénombrement en 1680. Charles-

(1) Archiv. nation. et de Château-Chinon.
(2) *Aliàs* Grandrye et Grandris.
(3) Archiv. de Besne.
(4) Ce nom s'écrivait autrefois d'Amas.

Digitized by Google

Louis-David Lepeletier, comte d'Aulnay, baron d'Epiry, seigneur de Cervon et de Marcilly, en fit autant en 1771. Besne appartient aujourd'hui à M. Tassin de Saint-Péreuse, dont le père l'acquit au commencement de ce siècle.

Solière, sur une hauteur, au sud-est, près d'une forêt et sur le bord de la route de Château-Chinon à Nevers, possède un joli château bâti à l'italienne. Il fut construit en 1786 par Jacques-Louis de la Ferté-Meun, chevalier, comte de Solière, homme redouté du peuple. Son caractère sombre se révèle dans le choix même du lieu de sa sépulture. Il fit construire, de son vivant, un tombeau au fond de la forêt à laquelle le château est adossé, sur le bord d'un étang noir et profond, où il fut, en effet, déposé en 1828. L'évêque n'accorda la permission nécessaire qu'à condition qu'il y serait élevé une chapelle. Le comte de la Ferté-Meun-Champlâtreux, son neveu, se mit aussitôt en devoir d'exécuter l'ordonnance épiscopale, et bâtit en ce lieu une belle chapelle gothique, que le mauvais état de ses affaires ne lui permit pas d'achever. Il vendit alors Solière à M. Grangier de La Marinière, et celui-ci à M. Denis Benoist.

Cette terre, jadis seigneurie en toute justice (1), mouvait en partie du comté de Château-Chinon, et en partie de la châtellenie de Moulins-Engilbert. Elle appartenait, en 1293, à Hugues de Verrières, chevalier, qui, la même année, fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Bellevaux, dont il était bienfaiteur. Guillaume de Marry, chevalier, seigneur du lieu et de Montécot, en était possesseur en 1535.

Le fief du Chemin, aussi mouvant de Château-Chinon, appartenait, en 1504, à noble Claude du Verne, écuyer, seigneur de Cuy. Celui de Villars, dont le nom rappelle un souvenir romain, reconnaissait la même mouvance. On

(1) Le signe patibulaire se trouvait dans le *champ du Pilori*, au sud-est.

Digitized by Google

y découvrit autrefois des débris antiques, qui prouvent que cette localité doit, en effet, son origine à une ancienne villa.

La commune de Saint-Péreuse renferme neuf cent vingt-sept habitants et une superficie de mil six cent sept hectares, dont cinq cents sont en bois. Les flancs de la montagne sur laquelle le village est assis, sont couverts de vignes. Le seigneur avait droit à la treizième tine de vin.

Cette localité jouit d'une grande salubrité, ce qu'elle doit à sa position élevée. Jean Beautemps, mort en 1740, comptait alors cent huit ans; sa sœur n'en avait que trois de moins lorsqu'elle mourut (1).

XV.

DUN-SUR-GRANDRY, *Dunum in Magno rivo.*

Cette petite commune, située au nord de la précédente, est la seule du canton de Châtillon-en-Bazois qui repose sur le sol granitique du Morvand. Elle renferme une population de six cent quatre-vingt-dix habitants, jadis connus pour leur esprit religieux. Son territoire, traversé par la route de Moulins-Engilbert à Chassy, et par celle de Château-Chinon à Aunay, est arrosé, au nord, par un gros ruisseau, qui forme la principale source de la rivière de Venon. On y récolte un peu de vin.

Le chef-lieu, bâti sur le flanc d'une haute montagne, tire son nom de sa situation; car on sait que *Dunum* est un mot celtique qui signifie hauteur ou montagne. Son surnom est celui d'un village dont nous parlerons bientôt. Un écrivain moderne, s'appuyant sur l'orthographe actuelle du mot Dun, que l'on écrit à tort *D'hun*, a cru retrouver là,

(1) Archiv. de Château-Chinon; *Annuaire*, 1847.

Digitized by Google

comme à Dun-les-Places, un souvenir toujours vivant des Huns, nation barbare qui, au cinquième siècle, parcourut une partie des Gaules le fer et le feu à la main. Mais s'il eût consulté les archives de ces deux communes, il aurait vu que l'orthographe actuelle ne remonte pas à un siècle, et qu'en 1760 on écrivait encore *Dun*.

L'église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 29 août, est un petit édifice fort ancien. Son architecture est le roman du commencement du douzième siècle. L'abside seule est voûtée. Au-dessus de la nef s'élève un petit clocher en bois de chétive apparence. La paroisse, jadis de l'élection de Nevers, du grenier à sel de Moulins-Engilbert et de l'archiprêtré de Châtillon-en-Bazois, est aujourd'hui du doyenné de Château-Chinon. Le patronage de la cure appartenait autrefois à l'abbesse de Nevers.

La commune de Dun fit, pendant dix ans, partie du canton qui avait été créé à Montreuillon. Elle se compose principalement du chef-lieu dont la seigneurie était mouvante du duc de Nevers, à cause de sa châtellenie de Montreuillon; de Creuseverne, hameau brûlé en 1847, en même temps que Saint-Péreuse; de Champausserin, village bâti sur l'autre versant de la montagne, avec un castel du seizième siècle, et enfin de Grandry, dont le nom est allié à celui de la commune.

Ce dernier est situé dans la vallée, au nord, à la jonction des deux routes dont nous venons de parler, sur la rive droite d'un gros ruisseau, d'où lui est venu son nom. Il formait autrefois une terre avec haute, moyenne et basse justice, qui mouvait en partie du comté de Château-Chinon et en partie de Montreuillon. On y voyait, au quatorzième siècle, un manoir seigneurial dont il ne reste plus de vestiges. Cette terre était alors possédée par une noble maison qui en portait le nom. Huguenin de Grandrye, chevalier, en était seigneur en 1468; il por-

Digitized by Google

tait : « D'argent à trois trèfles de sinople, posés 2 et 1. » Guillaume, son fils, écuyer, seigneur de La Montagne, en jouissait encore en 1520. Jacquette Aubry, veuve de ce dernier, acheta, peu de temps après, une partie de la baronnie de Saint-Péreuse. Élisabeth de Grandrye, fille de Charles, *maître d'hostel ordinaire du roi* et ambassadeur chez les Grisons, porta ensuite cette terre et celle de Cuy à Paul Damas, qui en donna dénombrement en 1635. Grandry passa, dans le siècle suivant, aux maisons de Mesgrigny et Lepeletier, seigneurs d'Aunay (1).

Le fief de Champausserin, avec justice et seigneurie, était mouvant des ducs de Nevers, à cause de la châtellenie de Moulins-Engilbert. Il devait à l'abbaye de Bellevaux une rente bordelière de sept sous, une *poule bonne et raisonnable;* plus une autre rente annuelle de quinze sous tournois, deux boisseaux un quart de froment, cinq d'avoine, mesure de Moulins-Engilbert, et sept *gelines et demi, bonnes et suffisantes;* le tout rendu à Notre-Dame de Bellevaux, le jour de saint Étienne, 26 décembre.

Édouard Goussot, sieur de Champausserin, en 1670, laissa cette terre à Jean, son fils, sur lequel elle fut vendue par décret, en 1686 (2).

CANTON DE LUZY.

Ce canton, formé de la pointe méridionale du Morvand, se compose de dix communes. Celles de Chiddes, de Milay et de La Roche-Milay, n'en font partie que depuis la suppression de celui qui avait été créé dans cette dernière. Il renferme une population de douze mille âmes

(1) Archiv. de Besne et de Quincize.
(2) Archiv. de Quincize.

Digitized by Google

environ, et une superficie de trente-un mille cinq cent soixante-neuf hectares, dont six mille huit cent quarante-quatre sont couverts par les forêts. Sa circonscription est celle d'un doyenné qui compte douze paroisses.

L'aspect du pays est, en général, moins âpre et moins sévère que dans le reste du Morvand. La vallée de l'Halène, qui le partage en deux parties presque égales, est riante et assez fertile. Quelques écrivains ont assigné le cours de cette rivière comme formant, de ce côté, la limite de notre contrée; mais la chaîne des collines *Appenelle*, aux sommets hérissés de forêts, présente trop d'analogie avec le Morvand, pour que nous nous rangions de leur sentiment. Nous ne nous arrêterons qu'aux limites du canton lui-même.

Les trois grandes époques de notre histoire nationale avaient laissé là, comme dans les autres parties de nos montagnes, de nombreux monuments; c'étaient des dolmens druidiques, des voies romaines, des villas, des camps retranchés, des urnes cinéraires, des médailles, des abbayes et prieurés, de sombres manoirs. L'Halène et le ruisseau de l'*Église*, son affluent, sont les deux seuls cours d'eau qui méritent d'être cités. De belles routes coupent le pays en tout sens.

I.

LUZY, *Lisci villa*, *Luziacum*, *Lausia*.

Cette petite ville, chef-lieu d'une commune de deux mille trois cent vingt-six habitants, est agréablement située sur les bords de l'Halène, dans une vallée assez large pour former une plaine. Elle est dominée, à l'ouest, par les hauteurs de l'Appenelle, d'où l'on jouit d'une vue

Digitized by Google

riante et grave tout à la fois. Son territoire, borné à l'est par les hautes montagnes de *Dône*, présente une superficie de quatre mille cent soixante-sept hectares dont quatre cent vingt sont en bois.

Luzy est la plus petite des villes du Morvand et même du Nivernais. Son enceinte a si peu d'étendue, que l'étranger, en y arrivant, croit entrer dans un gros bourg seulement. Son industrie est presque nulle et son commerce peu développé, à cause de sa situation au milieu des terres et loin des principaux débouchés. Néanmoins, ses six foires annuelles, fondées par les anciens seigneurs qui percevaient des droits sur chaque tête de bétail que l'on y conduisait, et le gros marché qui s'y tient tous les mercredis depuis la Toussaint jusqu'à la mi-carême, sont bien fréquentés. Un autre petit marché pour les comestibles y a lieu tous les vendredis.

On remarquait jadis à Luzy une halle où les ducs de Nevers percevaient le droit de minage sur chaque mesure de froment, de seigle, d'avoine et autres céréales qui s'y vendaient. Un grenier à sel y fut établi au quinzième siècle pour toutes les paroisses environnantes. Le roi François Ier, par lettres patentes du 10 janvier 1516, en abandonna au comte de Nevers les *proufit, revenu, émoluments*, ainsi que les *amendes et forfaitures y relatives* (1). Jean Ballart en était grenetier en 1570 (2).

Les savants ne sont d'accord ni sur l'origine de Luzy, ni sur l'étymologie de son nom. La Mothe-Tors, dans sa *Bibracte*, imprimée en 1688, prétend que l'un et l'autre sont dus à un noble éduen appelé Liscus qui, le premier, y aurait bâti une magnifique villa ou maison de plaisance. Courtépée et plusieurs autres, s'appuyant sur une ancienne tradition populaire, ont prétendu que Luzy était autrefois

(1) Archiv. de la préfecture.

(2) Les bâtiments du grenier à sel se trouvaient près de l'hôpital.

Digitized by Google

pour les Éduens, ce que l'Olympe était pour les Grecs, un lieu consacré à la joie et aux plaisirs publics, un rendez-vous pour la jeunesse celtique qui, à certaines époques, s'y livrait à la danse, à la musique, aux courses, d'où *ludi*, jeux, et, dans la suite, Luzy (1). Mais l'opinion qui nous semble la plus probable, est celle qui fait dériver ce nom de deux mots celtiques, *luz* étang, et *zy* deux. La tradition nous apprend, en effet, que les belles prairies qui avoisinent la ville, n'étaient autrefois que des marais fangeux ou étangs que l'on dessécha dans la suite à cause de l'insalubrité qui résultait de ce voisinage.

Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que l'endroit n'ait été habité de bonne heure. Si nous n'osons nous inspirer de l'opinion de ceux qui y placent un collége de druides, du moins nous tenons pour certain, avec beaucoup d'autres, qu'il y exista une villa romaine. La voie antique qui y aboutissait, les médailles de César, d'Antonin-le-Pieux, de Gordien..., et autres objets qu'on y a découverts, en sont une preuve qui ne peut admettre le doute.

A la villa romaine succéda naturellement la forteresse féodale dont il reste encore d'imposants débris. Ce redoutable manoir des nobles barons de Luzy s'élevait au centre de la ville qu'il dominait orgueilleusement de sa masse. Une ceinture de murailles, hérissée de hautes tours, des fossés profonds qu'inondaient continuellement les eaux de l'Halène, une porte armée de tourelles avec mâchicoulis et précédée d'un lourd pont-levis, le défendaient contre toutes tentatives du dehors, et ne laissaient pénétrer dans l'intérieur que des gens connus et sûrs. Au-dessus de la porte d'entrée brillait l'écusson aux armes de la famille, qui portait : « De gueules au chevron d'argent, accompagné » de trois étoiles d'or, posées 2 et 1 (2). » Une chapelle,

(1) *Descript. de Bourg.*, tome III, p. 492.
(2) LACHESNAY DES BOIS.

Digitized by Google

dédiée à sainte Catherine, et dont le patronage appartenait au seigneur, complétait cette noble demeure (1).

C'est autour de cet antique manoir que la ville de Luzy, comme celles de Château-Chinon, de Lormes, de Moulins-Engilbert, se bâtit dans la suite. Elle ne se composa d'abord que de quelques cases de pauvres serfs attachés au service du château ou venus des campagnes pour chercher, à l'ombre de ses fortifications, une sûreté qu'ils ne trouvaient pas ailleurs.

Affranchie au treizième siècle, l'humble bourgade prit bientôt un air d'aisance inaccoutumée, et sa population en reçut un notable accroissement. Mais sans cesse décimée par la peste et autres maladies contagieuses de l'époque, qui y causaient des ravages d'autant plus fréquents et plus terribles, que le pays était alors plus insalubre, elle ne put prendre un développement considérable. L'histoire nous a conservé le souvenir d'une affreuse épidémie qui, au seizième siècle, désola cette petite ville. Le fléau sévissait avec tant de violence, que les échevins et les notables, désespérant de l'efficacité de tout secours humain, s'adressèrent au Ciel, et s'engagèrent, par un vœu solennel, à se rendre chaque année processionnellement à la chapelle de Saint-Sébastien d'Uchon, pélerinage alors très-renommé contre la peste.

La maladie cessa presque subitement, et les habitants, pleins de reconnaissance pour une protection si visible, se montrèrent toujours fidèles à leur vœu, et se rendirent en effet, chaque année, le 20 janvier, à Uchon, en procession nombreuse, et ne cessèrent leur pieux pélerinage qu'en 1790. Toutefois, la procession se fait encore de nos jours dans l'intérieur de la ville (2).

(1) Marie d'Albret, comtesse de Nevers, donna, en 1508, ce bénéfice à frère Sébastien Fournier, religieux de Saint-Martin de Nevers, et fils de Durand Fournier, son médecin.

(2) Courtépée, *Descript. de Bourg.; Pièces manuscr.*

Digitized by Google

Au quatorzième siècle, les habitants de Luzy, menacés dans leurs personnes et leur fortune par les troupes de maraudeurs de l'époque, résolurent de se clore de murs. Ils élevèrent donc, avec la permission de leur seigneur, autour de leur *bourg*, une ceinture de murailles qu'ils flanquèrent de huit grosses tours, dont quelques-unes subsistent encore, et creusèrent, en outre, des fossés profonds qu'ils inondaient à volonté. Deux portes, armées de tourelles, couronnées de créneaux et précédées de ponts-levis, donnaient entrée dans la place, et complétaient le système de défense.

Luzy est, sans contredit, l'une des localités du Morvand où la foi chrétienne pénétra plus à bonne heure. L'histoire nous apprend que déjà, au cinquième siècle, il y avait près de ses murs une église, où un pieux enfant du Morvand, saint Germain, dans la suite évêque de Paris, se rendait chaque jour pour satisfaire à ses devoirs religieux. Il est donc certain que la paroisse est extrêmement ancienne, et c'est probablement à cette cause qu'elle dut l'honneur de devenir un des vingt-cinq archiprêtrés du diocèse d'Autun, dont elle n'a cessé de faire partie jusqu'au rétablissement du siége épiscopal de Nevers, en 1822. Sa circonscription archipresbytérale comprenait environ vingt-cinq paroisses situées sur les deux rives de l'Arroux, plusieurs prieurés, une commanderie de Malte (1)..... Les dîmes se partageaient entre le curé, le duc de Nevers, l'abbé de Cluny, les seigneurs de La Roche-Milay (2).....

(1) Les paroisses de cet ancien archiprêtré étaient Charbonnas, Chiddes, Cuzy, Detty, Étang, La Boulaye, La Comelle, Laizy, Milay, Montmort, Poil, La Roche-Milay, Notre-Dame de Luzy, Saint-Pierre de cette ville, Saint-Didier-sur-Arroux, Saint-Gengoux, Saint-Nizier-sur-Arroux, Saint-Seine, Semelay, La Tanière, Thil-sur-Arroux, Vandenesse-sur-Arroux....; la commanderie de Tourny; les prieurés de Saint-André-les-Luzy, d'Avrée, de Semelay, de Vanoise, de Thil-sur-Arroux.....

(2) Archiv. de la Nièvre.

Digitized by Google

Cette ville possédait jadis deux églises paroissiales, dont le patronage appartenait à l'évêque diocésain et à l'abbé de Cluny, qui l'exerçaient alternativement. Celle de Notre-Dame, supprimée en 1776, était un édifice ancien, mais étroit et dont le chœur seul était voûté. Elle portait, en 1706, des signes évidents de consécration. La nef, encore existante, s'adosse presque aux murs du vieux château, et fait partie de l'hôtel-de-ville. Lorsque naguère on opéra le nivellement de son ancien cimetière pour le transformer en place publique, on découvrit le corps d'un vertueux prêtre en état parfait de conservation, bien qu'il fût mort depuis de longues années.

L'église Saint-Pierre, encore aujourd'hui paroissiale, est une construction très-ancienne, mais aussi fort bizarre. Le chœur, de style roman du onzième siècle, est, avec celui de Liernais, le plus exigu que nous connaissions. Il se compose d'une abside, précédée de quatre arcades qui supportent la tour du clocher; c'est la seule partie qui soit voûtée. On remarque, à l'intérieur, les traces de la foudre qui tomba sur le clocher vers 1834. La nef, vaste carré, cintré en plâtre, est flanquée, au sud, de plusieurs chapelles de divers styles. Au fond de celle qui avoisine l'autel, on lit que Pierre et Nicolas Virot, Françoise Bouton et Françoise Nault, leurs femmes, fondèrent, en 1625 et en 1628, diverses prières à perpétuité, moyennant une rente annuelle de *dix-huit livres quinze sous.* Sur le mur nord de la nef, on voit : 1° que *Jehan Simon, curé de céans et archiprêtre de Luzy*, fonda, en 1633, pour une autre rente de *douze livres dix sous*, assise sur *son étang de Couveau, tous les jours et festes de Notre-Dame, les Matines, et les soirs des dictes, à l'entrée de la nuit*, le *Gaude Maria* avec un *Libera* et un *De profundis* sur sa fosse; puis, le jour de Sainte-Anne, *Matines et la grand'messe des morts;* 2° que *Hiérome de La Vernée* fonda aussi, la même année, pour *quinze livres*

Digitized by Google

de rente perpétuelle, la *Quirielle de sainte Anne* avec un *Libera sur sa fosse, tous les mardis soir ; les Vigiles et une grand'messe des morts, chacun an, le jour de son saint patron;* 3° enfin, que Marguerite Symonin, femme de Jean Bertrand, légua, en 1692, une rente de *trois livres tournois*, assignée sur le *Grand-Pré-Morin*, pour faire chanter les Vêpres la veille de Sainte-Marguerite ; les Vigiles et la grand'messe de *Requiem*, le jour de la fête, à perpétuité. Le dix-septième siècle fut fécond en bonnes œuvres de ce genre ; le dix-huitième les détruisit toutes. Dès-lors fut inauguré le hideux socialisme, ce grand contempteur de la propriété privée.

La nef de cette église a été considérablement agrandie en 1818. Le déblai opéré dans ces dernières années, pour l'entrée en ville de la route de Moulins en Bourbonnais, l'a pour ainsi dire suspendue au-dessus du sol ; on n'y arrive qu'en montant un escalier de quinze marches.

Jean-Baptiste Mallapart, curé de Luzy en 1792, fut arrêté, ainsi que ses deux vicaires, Durand et Saclier, et renfermé, avec eux et plusieurs autres prêtres, au grand séminaire de Nevers ; de là, il fut transporté par la Loire jusqu'à Brest, où il mourut de privations et de misère au mois de juin 1794, à l'âge de cinquante-cinq ans. Ses deux vicaires, dont l'un, M. Saclier, devint plus tard chanoine, vicaire général et promoteur du diocèse d'Autun, durent à leur jeunesse et à la force de leur tempérament, le bonheur de revoir leur pays et leurs familles. L'année précédente, avait expiré sous la hache révolutionnaire Denis Repoux, honnête citoyen de Luzy, auquel l'accusateur public ne put reprocher que de prétendues tendances royalistes, accusation aussi honorable que banale, mais suffisante alors pour perdre l'homme le plus irréprochable.

Luzy, comme tous les bourgs d'alors, eut, au douzième siècle, un établissement public destiné au soulagement

Digitized by Google

des pauvres malades, et connu sous le nom de *léproserie*, à cause de la lèpre, maladie horrible et fort commune dans ces temps reculés, puis sous celui de *maladrerie*, qui rappelle encore son antique destination. Cette maison se trouvait aux portes de la ville, ainsi qu'il était d'usage alors de placer ces sortes d'établissements, et avait été fondée par les anciens barons du lieu. Plus tard, il fut doté d'un hôpital dit de *Saint-Jacques*, à cause de l'apôtre auquel la chapelle était dédiée, et dont le revenu, d'abord fort modique, fut augmenté des biens du premier établissement que lui attribua un édit de Louis XIV, du 24 février 1696; le revenu est aujourd'hui d'environ quatre mille cinq cents francs. Cet hôpital, dû à la pieuse munificence des anciens seigneurs de l'endroit, est tenu par quatre sœurs de *Saint-Paul* de Chartres, et renferme sept lits. Une dame Nault, de Luzy, et le marquis Émile de Leusse (1), ancien propriétaire de Chigy, en ont été, dans ces derniers temps, les principaux bienfaiteurs.

On remarque, dans la chapelle de cet établissement de charité, une antique statue de la sainte Vierge pour laquelle le peuple professe une singulière dévotion. Elle est connue sous le nom de *Notre-Dame-de-Palluau*, à cause d'une ancienne chapelle rurale qui était dédiée à la sainte Vierge, et où elle se trouvait autrefois.

Près de la ville, au sud-ouest, on remarque une haute muraille conservant encore son ancienne forme de pignon. Elle est là, luttant contre les vents et les tempêtes, comme un témoin toujours subsistant de la piété des siècles passés. C'est tout ce qui reste d'un antique

(1) Cet homme vertueux est mort beaucoup trop tôt pour Luzy. Il se préparait à doter cette ville d'un établissement de *Frères de la doctrine chrétienne*, et destinait à cette bonne œuvre une somme de cinquante mille francs, lorsqu'il fut atteint, à Châlons-sur-Saône, d'une fluxion de poitrine qui l'emporta en trois jours. Malheureusement pour le pays, les choses ne se trouvaient pas assez avancées, et tout en est resté là.

Digitized by Google

prieuré de Bénédictins, autrefois maison conventuelle, et connu sous le nom de *Saint-André-les-Luzy*. Ce monastère était, à ce que l'on croit, un des plus anciens du Morvand. Quelques écrivains ont avancé qu'il fut élevé sur les ruines d'un collége de druides, et que les évêques d'Autun, ses fondateurs, le donnèrent, au dixième siècle, à la célèbre abbaye de Cluny, qui l'unit à la mense abbatiale. Ses biens, non compris les dîmes, s'affermaient, en 1780, *douze cents livres*. Sa haute, moyenne et basse justice, à laquelle furent unies, au seizième siècle, celles des prieurés d'Avrée et de Semelay, avait le titre de bailliage, et ressortissait, pour les cas royaux, de celui de Saint-Pierre-le-Moûtier (1).

L'église prieurale, dont faisait partie la haute muraille que nous venons de parler, était une construction de style roman qui remontait au commencement du douzième siècle. Elle avait environ trente-trois mètres de long sur douze ou quatorze de large. Le chœur, précédé d'un transsept légèrement développé, était bâti en forme d'abside. Au-dessus s'élevait une grosse tour de même style, percée de fenêtres géminées et surmontée d'un toit ou flèche pyramidale. Le silence seul des tombeaux règne maintenant dans ce lieu qui retentit si long-temps de la voix des moines et du chant des louanges de Dieu, c'est le cimetière de la ville. Ainsi, les cendres des fidèles de la paroisse de Luzy se mêlent, chaque jour, aux cendres de saints religieux qui depuis long-temps se sont endormis dans le Seigneur, et qui reposaient sous les dalles du sanctuaire.

Il se tint, en 1150, dans ce monastère, une nombreuse assemblée que présidait en personne l'abbé de Cluny. Il s'agissait de rétablir la paix entre Ponce de Montboissier, abbé de Sainte-Magdeleine de Vézelay, et le comte de Nevers, Guillaume III. Tout le monde connaît la cruelle

(1) *Terrier de* 1768.

Digitized by Google

persécution que ce dernier et son successeur exercèrent, au douzième siècle, contre les bons moines de Vézelay et leur supérieur, pour les forcer à reconnaître leur suzeraineté.

L'abbé de Cluny, désireux de faire cesser une contestation qui tournait au mal de la religion et troublait le repos de ses frères, convoqua à Luzy les deux contendants, qui s'y rendirent accompagnés, l'un de ses moines, et l'autre des barons de la province. Là, on examina les titres produits par les deux partis; puis l'assemblée, après en avoir mûrement délibéré, se prononça contre Guillaume, qui confessa ses torts, promit de ne plus inquiéter à l'avenir l'abbé de Vézelay et ses moines, et de vivre en meilleur voisinage avec eux.

L'heureuse conclusion d'une si grave et si importante affaire, remplit de joie tous les assistants. On s'embrassa selon l'usage, et on résolut de se rendre à Cluny pour célébrer et cimenter une réconciliation à laquelle chacun s'estimait heureux d'avoir travaillé. Mais cette paix jurée, cette bonne harmonie solennellement rétablie, ne devait durer que jusqu'au retour du comte (1).

Neuf ans après, on vit encore accourir vers ce prieuré, des diverses parties du royaume, des évêques en grand nombre qui s'y étaient donné rendez-vous pour aller ensuite à Rome, afin de déposer aux pieds d'Alexandre III, qui venait de ceindre la tiare pontificale, le témoignage de leur soumission et de leurs respects. Comme l'abbé de Cluny s'était déclaré pour l'antipape Victor, ils voulurent le déposer, et offrirent, en conséquence, sa charge à Ponce de Vézelay. Mais celui-ci, qui n'avait pas oublié les bons procédés de son confrère, refusa cette offre, et tout en resta là (2).

(1) *Chronique de Vézelay*, p. 76.
(2) *Ibid; Pièces inédites.*

Digitized by Google

La justice se rendait à Luzy au nom des ducs de la province, dans un bailliage dont les appels se portaient à la pairie de Nevers, et de là au parlement de Paris, et les cas royaux au bailliage et siége présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier. Le personnel se composait d'un bailli, d'un lieutenant-général, d'un procureur du fisc, d'un greffier, de plusieurs sergents..... Le ressort de cette justice était le même que celui de la châtellenie.

Le grenier à sel était régi par un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur et un receveur.

Luzy était autrefois le siége d'une antique baronnie, de laquelle mouvaient un grand nombre de fiefs, la plupart très-importants (1), et qui remontait aux premiers temps de la féodalité. D'abord propriété de l'église d'Autun, qui l'avait reçue de la munificence des rois de France, elle passa dans la suite aux comtes de Nevers, qui la tinrent en fief des évêques de ce diocèse, ainsi que le constate l'acte de foi et hommage fait par Hervé de Donzy, en 1209, à Gauthier, cinquante-septième évêque d'Autun, et rapporté par Saulnier dans son *Autun-Chrétien*. Ces seigneurs l'unirent ensuite à leur châtellenie de Savigny-Poil-Fol, à titre d'arrière-fief; mais elle resta toujours l'une des quatre baronnies de l'évêché d'Autun (2), et le possesseur était tenu de porter le prélat lors de son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

Possédée à ce titre, au onzième siècle, par une noble famille qui en prenait le nom, cette baronnie passait dès-lors pour un des plus puissants fiefs de la province de Nivernais. Pierre, sire de Luzy, jouissait, au

(1) C'étaient, entre autres, Crona, Cu-y, Écrots, Étang, La Perrière, Mazilles, Montarmin, Monteuillon, le Grand et le Petit-Marié, Monceau-les-Loups, Saint-Didier-sur-Arroux, Savigny-l'Étang, Tourny, Uchon.....

(2) Les trois autres étaient celles de Couches, de La Motte-Saint-Jean et de Montperroux. (Courtépée, tome III, p. 416.)

Digitized by Google

commencement du siècle suivant, d'une considération assez grande pour que les papes ne dédaignassent pas de s'adresser à lui dans les circonstances graves; c'est ainsi que Eugène III, en recommandant au duc de Bourgogne et aux autres principaux seigneurs de châtier les habitants de Vézelay, révoltés contre leur seigneur-abbé, écrivit au baron de Luzy :

« Nous ne croyons pas devoir vous laisser ignorer que » les perfides habitants de Vézelay ont chassé leur abbé de » son monastère et veulent enlever ce patrimoine à Saint- » Pierre.... Vous connaissant pour homme noble, puissant » et soumis au prince des apôtres, nous espérons que vous » ne laisserez pas une telle audace impunie. Nous vous » mandons de chasser de vos terres les gens de Vézelay » qui pourraient s'y trouver, jusqu'à ce qu'ils aient réparé » leur faute. Nous voulons que vous ordonniez à vos sujets » de les arrêter comme parjures, traîtres et excommuniés, » et de s'emparer de leurs biens (1). »

Pierre assista, en 1146, à l'assemblée de Vézelay, et partit, l'année suivante, avec Luce, sa noble épouse, et ses frères, pour la Palestine. Ceux-ci ont formé diverses branches, dont l'une a subsisté jusqu'à nos jours. Le baron laissa en mourant une fille unique, qui porta la terre de Luzy à Simon de Semur, et mourut jeune. Celui-ci s'unit, en secondes noces, à Marie de Bourgogne, fille du duc Eudes II (2). Jeanne, sa fille, issue de son premier mariage, épousa Jean Ier de Château-Villain, noble et preux chevalier, digne de cette brillante union, et lui porta en dot les baronnies de Luzy et de Semur, et tous les autres biens de sa maison. Jean II, leur fils, fut un seigneur de haute vertu. A son retour de la Terre-Sainte, en

(1) *Chronique de Vézelay*, p. 83.
(2) Courtépée, tome VI, p. 181.

Digitized by Google

1274, il fonda, de concert avec Girard de Beauvoir, évêque d'Autun, à Semur-en-Brionnais, une collégiale pour douze chanoines, auxquels il accorda le droit de pêche *dans ses eaux de Loire, à la réserve du saumon* (1).

Jean III de Château-Villain, ayant contracté des dettes dans ses voyages d'outre-mer, se vit contraint, en 1302, d'engager ses châteaux de Bourbon-Lancy et de Semur à Robert II, duc de Bourgogne, pour six mille livres, avec faculté de rachat. Il fit foi et hommage de ses terres au comte de Nevers, en 1327, et donna, deux ans plus tard, à Marie, sa sœur, dame d'Epoisses, la terre de Dampierre pour sa légitime, et mourut peu de temps après. Guy, son fils, lui succéda. Ce dernier, qui avait épousé en 1311 Isabeau de Châtillon-en-Bazois, ne laissa que des filles, dont l'une fut mariée à Louis II de Champagne, comte de Sancerre.

Louis III, fils puîné du précédent, seigneur de Charenton, de Condé, baron de Luzy... maréchal de France en 1369, puis connétable, mourut en 1402, n'étant âgé que de soixante ans. Ce seigneur ne fut jamais marié; mais il laissa deux enfants naturels : Louis et Jeanne de Sancerre. Celle-ci épousa Guichard Daulphin, seigneur de Jalligny et de la Ferté-Chaudron, conseiller et chambellan du roi, qui fit dénombrement de la terre de Luzy au comte de Nevers. Ce seigneur portait : « *Écartelé de Daulphin et de Champagne.* »

A la mort du bâtard de Sancerre, en 1418, ses créanciers firent vendre la baronnie, qui fut adjugée par décret à Bonne d'Artois, comtesse de Nevers, pour une somme de *cinq mille francs d'or* (2). Charles de Bourgogne, fils de cette princesse, l'érigea en châtellenie en 1442, et l'incorpora au comté, dont elle ne fut plus séparée.

(1) Courtépée, tome VI, p. 185.
(2) Guy Coquille, *Hist. du Nivern.*, p. 149; Née de La Rochelle, p. 52.

Digitized by Google

Mazilles-lès-Luzy, dans la plaine, à l'est, château reconstruit au dix-huitième siècle, sur l'emplacement d'une antique maison-forte, dont il ne reste plus qu'une tour, formait avec ses dépendances une terre avec justice et seigneurie, qui mouvait du donjon de Luzy. Elle fut décorée du titre de comté vers la fin du dix-septième siècle par Louis XIV, en faveur de Jean-Gaspard des Jours.

Cette terre appartenait, en 496, à un citoyen romain du nom d'Éleuthère, et à Eusébie, sa digne épouse, qui, cette année, y mit au monde un fils, qui reçut au baptême le nom de Germain. « Près du bourg de Luzy, » dit Hugues, abbé de Flavigny, dans le manoir de la » *naissance* de saint Germain, ni chiens, ni oiseaux ne » peuvent enlever de proie qu'aussitôt ils ne meurent, ce » qui est prouvé par l'expérience. »

Ces deux époux chrétiens, plus jaloux de transmettre à leur fils l'héritage de leurs vertus que celui de leurs biens, confièrent bientôt cet enfant de bénédiction à un digne prêtre de leur famille, nommé Scapillon. Celui-ci fit passer dans le cœur de son élève des sentiments pieux dont il ne se départit plus dans la suite, et qui lui méritèrent d'être élevé sur le siége épiscopal de Paris, devenu vacant par la mort d'Eusèbe, prélat qui semble avoir appartenu aussi à la famille de sa mère.

Les auteurs de la vie du saint évêque nous font remarquer qu'il ne laissait passer aucun jour sans se rendre, même pour l'office de la nuit, à l'église de Luzy, distante de deux kilomètres du château de son père. La tradition locale porte que cette église était celle de Saint-André, dont nous avons parlé, et indique encore le lieu où il passait l'Halène, au sud de la ville.

Ce grand prélat, l'honneur et la gloire des Gaules, aimait singulièrement les montagnes qui l'avaient vu naître; aussi venait-il, de temps en temps, visiter le château de sa famille, où il était heureux de se délasser des fatigues

Digitized by Google

de son saint ministère. Il mourut à Paris le 28 mai 676, à l'âge de quatre-vingts ans (1).

La terre de Mazilles, après avoir passé en beaucoup de mains, arriva enfin à la maison des Jours, qui en prit le nom. Cette ancienne famille, ainsi nommée d'un fief situé à l'est du Beuvray, portait : « D'or au lion d'azur, au chef échiqueté d'azur et d'or de trois tires. » Jean-Gaspard des Jours, chevalier, seigneur du Monceau, de Villette, de Montarmin, de La Goutte... maréchal-de-camp des armées du roi, obtint, ainsi qu'il a été dit plus haut, que ses seigneuries fussent érigées en comté, sous le nom de Mazilles. Pierre-Claude, chevalier de Saint-Louis, comte de Mazilles, ancien capitaine au *régiment Royal-dragons*, en jouissait en 1780. Etienne, son frère, aussi chevalier de Saint-Louis, et capitaine de vaisseau, était alors seigneur de La Pommeraye et de plusieurs autres lieux (2).

Montarmin, au sud de la ville, de l'autre côté des prairies, vieux castel du quatorzième siècle, était le siége d'une seconde seigneurie en toute justice qui mouvait de la châtellenie de Luzy. Il appartenait, à cette époque, à une noble famille qui en portait le nom. Henri de Montarmin, écuyer, et Jean de La Chapelle, son beau-frère, en firent dénombrement au comte de Nevers en 1466. Léonard, fils du premier, décédé vers 1550, donna ce fief par testament à Catherine de Bongars, son épouse. Celle-ci étant morte peu de temps après, sans postérité, Guillaume, son père, qui en avait hérité, le vit vendre par décret et adjuger à Gaspard des Jours, écuyer, seigneur du Monceau et de La Montagne en partie. François Vaget, juge des châtellenies de Luzy et de Savigny, en prenait le titre en 1573.

Cette terre passa ensuite à Charles du Crest, chevalier,

(1) Fortunat, *Vie de saint Germain;* Gagnard, *Hist. de l'église d'Autun;* dom Pitra, *Hist. de saint Léger.*

(2) Archiv. de la Nièvre.

Digitized by Google

seigneur de Ponay, dont la fille, Françoise du Crest, épousa Pierre Le Prestre, écuyer, sieur de Vauban. Leur fils, Réné, capitaine au régiment de Beaujolais, la donna en mariage à Françoise Le Prestre, sa fille, mariée à Jacques des Jours de Mazilles, dont les descendants la possédèrent jusqu'à la fin du dernier siècle. C'est aujourd'hui la propriété de M. Jadioux, médecin à Paris.

Monteuillon, au sud-est, était tenu en fief, en 1570, par noble Philibert du Crest, écuyer, seigneur de Ponay. Jacques, né de son mariage avec Anne Le Bourgeois, en fit foi et hommage au duc de Nevers en 1582. Il appartenait, au siècle dernier, à la famille Caillery, d'Autun, qui en jouit encore.

Le fief de Berthelon, à Luzy, avec une chapelle en l'église de Saint-Pierre, était possédé, en 1695, par Jean de Jacquinet, écuyer, sieur de Faulin. Charlotte Vaget, sa veuve, le vendit, du consentement de François de Faulin et d'Elisabeth de Jacquinet, ses enfants, à François Cortet, notaire royal, et à Pierrette de Chargère, son épouse. L'ancienne maison seigneuriale, armée de deux tours, est aujourd'hui habitée par M. Guyot-d'Amfreville, issu d'une famille originaire de Normandie.

Le fief de La Chaise, au pied des Dônes, à l'est, a donné son nom à une branche de la famille Coujard. Celui de Trésillon, au nord-est, était possédé, à la fin du dernier siècle, par Claude Nault de Champagny, chevalier de Saint-Louis et maréchal des armées du roi.

II.

AVRÉE, *Avreium.*

Au nord-ouest de Luzy, dans la vallée de l'Halène, près de la rive gauche de cette rivière, on remarque un petit

Digitized by Google

village de chétive apparence : c'est Avrée. L'église paroissiale, dédiée à sainte Magdeleine, en occupe le centre. Cet édifice, de style roman, remonte au moins au commencement du douzième siècle. Au-dessus de l'abside s'élève la tour ou clocher, dont la haute flèche a disparu depuis long-temps.

La commune d'Avrée est située à environ sept kilomètres de Luzy. Elle occupe un sol argilo-siliceux, et une superficie de douze cent soixante-cinq hectares, en y comprenant les deux cents que couvrent les forêts. La paroisse, peuplée de trois cent trente-un habitants, est très-ancienne. Guy Coquille, dans son *Histoire du Nivernais*, rapporte que l'évêque Fromond la donna, en 1121, aux chanoines de l'église de Saint-Cyr, qui conservèrent le patronage de la cure jusqu'en 1789. Honoré de Virgile, écuyer, issu d'une famille noble du Nivernais, qui portait : « D'azur à la bande d'argent, surmontée de trois fleurs de lis d'or (1), » la gouvernait en 1699. Les dîmes se partageaient alors entre le curé et l'abbé de Cluny qui était seigneur du clocher, à cause de son prieuré d'Avrée, dont il réunit la haute justice à celle de Saint-André-les-Luzy au seizième siècle (2).

Supprimée en 1801, cette paroisse a été réunie successivement à Fléty et à Lanty. Les seigneurs de La Montagne y possédaient aussi un fief en toute justice, qui mouvait de la châtellenie de Savigny-Poil-Fol. Une antique voie romaine, qui descendait du Beuvray, passait l'Halène à peu de distance du chef-lieu de cette commune, et se dirigeait ensuite sur Decize.

(1) *Dictionn. de Courcelles.*
(2) *Terrier de* 1768.

Digitized by Google

III.

CHIDDES.

La commune de Chiddes, la septième du canton, est située à neuf kilomètres au nord de Luzy. Elle renferme une population de onze cent quarante-quatre habitants et une superficie de deux mille six cent quatre hectares (1). La voie romaine, dont nous avons parlé à l'article précédent, traversait son territoire au sud; la route de Luzy à Moulins-Engilbert le parcourt à l'ouest. Les vainqueurs des Gaules y ont laissé d'autres monuments de leur passage. Près de Montcharlon, dans un champ encore connu sous le nom de *Ville-Romaine*, existait autrefois une antique villa. Des fragments de marbre, de tuiles à rebords, de poterie, des médailles des empereurs Probus, Alexandre-Sévère, Adrien, Dioclétien, Constance-Chlore et Constant Ier, y ont été découverts en diverses circonstances. La carrière de Champrobert et la mine de fer hydraté-pyriteux, dont les produits servent aujourd'hui à alimenter les forges du Creuzot, furent, selon M. Gillot (2), connues et exploitées par les Romains. Au moulin de Mont-Jouan (3), on a observé une masse considérable de kaolin parfaitement blanc.

Chiddes, l'une des sept paroisses qui formaient les dépendances de l'ancien comté de La Roche-Milay, fit partie, pendant dix ans, du canton qui avait été créé

(1) Quatre cent soixante-dix sont en bois.
(2) *Annuaire de la Nièvre*; le *Nivern.*, p. 185.
(3) *De Monte Jovis.*

Digitized by Google

dans cette dernière. Elle était alors du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Luzy. Le patronage de la cure appartenait anciennement à l'abbé de Cluny, co-décimateur avec le curé, les seigneurs de La Roche, de Chanlevrier et de La Vallée, et, en dernier lieu, à l'évêque diocésain. J. Picard, curé en 1520, fut un des bienfaiteurs de la chartreuse d'Apponay.

Le village de Chiddes tire son nom d'un mot celtique qui signifie, dit-on, *gîte de la bête fauve* (1). Il est agréablement situé sur le penchant d'une colline, qui produit un peu de vin, et près d'un ruisseau affluent de celui de l'Église. Il n'est pas considérable, mais assez bien bâti. Un terrible incendie le consuma presque tout entier en 1804. Il s'y tient, chaque année, le jour de Saint-Jean-Baptiste, un apport où on loue des domestiques, et qui y a été transféré d'une antique chapelle rurale dédiée à ce saint, et connue sous le nom de *Saint-Jean-des-Curtils.*

Cette chapelle avec ses dépendances formait un fief ayant droit de justice haute, moyenne et basse, qui mouvait de La Roche-Milay, et appartenait aux anciens seigneurs de Chanlevrier. Autour de l'édifice régnait une place où se rangeaient les marchands et les *cabaretiers ambulants*, qui y accouraient de tous les environs au jour de la fête patronale. Les premiers devaient aux seigneurs le droit d'*étalage, aunage* et *mesurage;* les seconds étaient tenus envers eux chacun à *une pinte de vin et un gâteau.* Le curé de Chiddes y célébrait, ce jour-là, l'office paroissial; aux autres fêtes du saint Précurseur, il y disait *une messe à dévotion* (2).

L'église paroissiale, dédiée, comme celle de Milay, à saint Maurice, chef de la légion thébéenne, portait encore

(1) *Registre paroissial.*
(2) Archiv. de La Roche.

Digitized by Google

en 1729 des marques de son antique consécration. C'est un édifice roman du douzième siècle, dont l'abside seule est voûtée. Le clocher, qui s'élève au-dessus du chœur, est de même style et de même date.

Les habitants de Chiddes étaient jadis, comme retrayants du château de La Roche-Milay, tenus au guet-et-garde autour de cette forteresse, aux réparations de ses fortifications, et devaient contribuer, pour leur part, *à la solde des soldats du roi lorsqu'il y en avait* (1).

Le territoire de la commune se partageait ci-devant en plusieurs fiefs et seigneuries, tous mouvants de ce comté. les principaux étaient Chanlevrier, Champrobert, Couloise, Montcharlon, La Verchère et Villette-les-Forges.

Chanlevrier, vieux castel féodal, bâti dans une gorge, au nord, sur les ruines d'une antique maison-forte, était autrefois le siége d'une seigneurie en toute justice, avec fief et arrière-fief, qui fut démembrée de la baronnie de La Roche. Les titres concernant cette terre rappellent que les manants de sa dépendance étaient tenus au guet-et-garde autour de ce château en temps de guerre et d'imminent péril; mais non à *battre l'eau des fossés* pour empêcher le *coassement des grenouilles*, ainsi que le raconte l'*Album du Nivernais*, d'après un opuscule plutôt plaisant qu'historique (2). Le seigneur de Chanlevrier devait, pour faire foi et hommage de son fief, se présenter *devant la porte du château* de La Roche, avec ses titres en main, mettre un genou en terre, et faire serment au suzerain, après quoi il était *admis au baiser sur la bouche* (3).

Charles le Bourgeois s'acquitta de ce devoir en 1516. Gabriel, son petit-fils, le renouvela en 1575, et en 1596, sur une sommation du bailli de La Roche; il était alors

(1) Archiv. de La Roche.
(2) Tome II, p. 191.
(3) Archiv. de La Roche.

Digitized by Google

seigneur de Chanlevrier, de Champrobert, de Mirloup, de Montcharlon et de Saint-Jean-des-Curtils.

En 1674, la comtesse douairière de La Roche, Marie-Elisabeth Morin, saisit féodalement les revenus de Chanlevrier, pour devoir non fait. Trois ans après, elle fit remise, moyennant *deux mille livres*, de son droit de *retenue et de quint* à Pierre Bruneau de Vitry, chevalier d'honneur au Châtelet de Paris, qui venait d'acheter cette terre et les autres seigneuries nommées plus haut (1). Noble Pierre-Etienne de Vitry, petit-fils de ce dernier, ayant épousé Gabrielle de Reugny du Tremblay, dame de Poussery, fit hommage de ce dernier fief à Château-Chinon en 1773, et le laissa ensuite à ses cinq enfants. Marie-Philippine, l'aînée de ses deux filles, porta Chanlevrier et ses dépendances à Annibal-Denis-Philibert Thiroux de Saint-Félix, dont les descendants en sont encore possesseurs.

La famille Thiroux, originaire d'Autun, a donné plusieurs viergs à cette ville, entre autres Claude, élu aux états de Bourgogne en 1658 et qui fut anobli l'année suivante (2). Jean, pieux et savant bénédictin, a beaucoup travaillé aux quatre premiers volumes du *Gallia Christiana.* Thiroux de Crosne fut, sous Louis XVI, intendant de la police à Paris.

Champrobert (3), dans les montagnes, au nord, est connu par sa carrière de marbre blanc à larges facettes, et par sa mine de fer, aujourd'hui en exploitation. Ce hameau possédait autrefois une maison-forte ou château, dont on remarque encore quelques vestiges à l'entrée d'un bois voisin. Il était alors le chef-lieu d'une antique

(1) *Terrier* de 1706. La famille de Vitry tire son nom de Vitry-sur-Loire, village peu éloigné de Bourbon-Lancy.

(2) *Mémoires de la société éduenne*, p. 121 : Courtépée, tome VI.

(3) *Campus Roberti.*

Digitized by Google

seigneurie qui donna son nom à une noble maison aujourd'hui éteinte. Cette terre fut partagée dans la suite et forma deux fiefs en toute justice. Pierre Berthier, qui en était possesseur en 1399, en donna, la même année, dénombrement à La Roche. Philippe de Morogues en fit autant en 1512. Ce noble chevalier portait : « D'azur au chevron d'or, à une étoile d'argent en pointe, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. » Charles le Bourgeois la vendit, en 1677, à Pierre Bruneau de Vitry. Gabriel Vestu, président au siége présidial d'Autun, était alors seigneur de l'autre partie.

A Couloise, au sud-ouest, sur la voie romaine, il existait également un antique manoir détruit depuis long-temps. La seigneurie de ce hameau appartenait, au quatorzième siècle, à l'abbé de Cluny, qui la céda pour une rente perpétuelle de quatre-vingt-cinq livres douze sous. Pierre de La Bussière, seigneur du lieu, de Chiddes..., en donna dénombrement à La Roche en 1445. Guillaume de Paris en fit autant en 1615, et Gabriel, son fils, en 1660. Cette terre fut vendue par décret, douze ans plus tard, sur Marguerite de La Boue, veuve de ce dernier, et adjugée à François de Rolland, seigneur de Coyron, duquel elle passa, par alliance, à Antoine Saladin, comte de Montmorillon. Celui-ci la revendit, en 1724, à Claude-François Sallonnyer de Montbaron, seigneur de La Montagne, pour trente-un mille livres.

Tous les habitants étaient tenus de conduire leurs fournées au moulin banal de la seigneurie, sous peine d'amende et de la confiscation de leur farine.

La Verchère et le village du *Glien*, au nord, fief avec haute et basse justice, et Montcharlon, autre fief, avec la moyenne et la basse seulement, appartenaient en 1570 à Jean de Morogues, écuyer, seigneur du Plessis, qui en donna dénombrement à La Roche-Milay. Jacques de Paris, seigneur de La Bussière, étant mort vers 1706, Robert,

Digitized by Google

son frère, tuteur de ses enfants, les vendit, l'année suivante, à Pierre Bruneau de Vitry. Le fief de La Verchère passa dans la suite à la famille Coujard, dont une branche porte aujourd'hui le nom.

Villette-les-Forges (1), hameau bâti sur une hauteur, au nord-ouest, était un fief double avec moyenne et basse justice seulement. Son nom vient d'une antique villa de peu d'importance qu'on y remarquait autrefois, et son surnom d'anciens établissements métallurgiques situés dans le voisinage. L'un de ces fiefs appartenait à la maison de Chanlevrier, et l'autre à celle de La Bussière, sur laquelle il fut vendu par décret, et adjugé, en 1672, à François de Rolland en même temps que Couloise. Hector-Antoine Saladin de Montmorillon le revendit, en 1724, à Claude-François Sallonnyer de Montbaron, seigneur de la Montagne.

Le moulin banal des Forges, auquel tous les habitants étaient tenus de conduire leurs fournées, rapportait aux seigneurs, en 1711, une rente de *cent vingt boisseaux de seigle*, mesure de Luzy, *deux chapons* et *deux gâteaux d'un demi-boisseau de fleur de farine chacun* (2).

Assiard, Champcery, Champ-Regnault, Fourchure, La Goutte-Tillot, Mirloup..... autres fiefs n'ayant que la moyenne et basse justice, mouvaient aussi de La Roche-Milay. Celui de La Garde, où l'on dit qu'il existait autrefois un couvent, était dans la dépendance des ducs de Nevers. Il a donné son nom à une ancienne famille. Renaud de La Garde, écuyer, dont la sœur, nommée Jeanne, avait épousé Guyot de Torcy, vivait en 1400. Jean, l'un de ses descendants, en était seigneur en 1540, époque où il fit une liquidation avec Philibert de Houppes, son beau-frère.

(1) *Villulæ a Fabricis.*
(2) Archiv. de La Roche.

Digitized by Google

IV.

FLÉTY, *Flactiacum*

Jadis section de la commune de Tazilly, ce village et ses dépendances forment une très-ancienne paroisse, qui faisait autrefois partie du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Bourbon-Lancy (1). Le patronage de la cure appartenait alors à l'évêque diocésain et la seigneurie du clocher au marquis de La Nocle, qui la céda, au dix-septième siècle, à la maison Des Jours de Mazilles. Les dîmes se partageaient entre le curé du lieu, celui de Savigny, les religieux d'Apponay, le commandeur de Tourny et le seigneur de Ponay. Cette paroisse, située sur un sol boisé, ne compte que cinq cent vingt-huit fidèles. Avrée lui a été réuni depuis sa suppression jusqu'en 1846.

Fléty est bâti en tête d'une vallée qui descend sur l'Halène. Il ne se compose que de quelques édifices au milieu desquels on remarque un vieux manoir seigneurial dit *La Goutte*, encore armé d'une haute tour avec mâchicoulis. Le presbytère appartient à l'abbé Desjours, curé de la paroisse depuis plus de trente-cinq ans. L'église, dédiée à Saint-Léger, datait du onzième siècle, mais elle a été réédifiée au seizième. Il ne reste de la primitive construction, que la base du clocher qui s'élève sur le côté du nord. Au sud, il existe une grande chapelle, sans style, bâtie récemment. Sous le chœur se trouvait autrefois un vaste caveau, aujourd'hui comblé. Cette église, qu'entoure le cimetière de la paroisse, est, dans son ensemble, un édifice pauvre et misérable. Elle fut aliénée en 1793 avec tous les biens de la cure et profanée. Rendue au

(1) Elle a été érigée en commune en 1853.

Digitized by Google

culte, elle resta néanmoins propriété particulière jusqu'au 5 octobre 1825, que la maison de Mazilles la donna à la paroisse. Sur un monticule qui avoisine le village, au nord, sont les ruines d'un vieux château. Ce n'est plus qu'une motte.

A Tourny, près de la rive gauche de l'Halène, il existait jadis une ancienne commanderie de Malte, fondée, à ce que l'on croit, par les sires de Luzy, dont elle relevait. On y remarquait, au siècle dernier, une antique chapelle où le curé de Fléty allait célébrer tous les quinze jours.

L'ancien fief de La Goutte ou de Fléty, avec justice, moyenne et basse, était mouvant de La Roche-Milay. Il a long-temps appartenu à la maison de Chargère, et en dernier lieu, à celle Des Jours de Mazilles. Ceux de Recoulon et de Roche reconnaissaient la même mouvance et les mêmes seigneurs.

Vaux (1), château moderne bâti dans le flanc d'une montagne, au nord-ouest, a été long-temps la propriété de la maison du Crest, de Ponay. Celle de Chargère, qui en jouit actuellement, est ancienne dans le Nivernais, où elle a possédé, outre les terres de Vaux et de La Goutte, les fiefs et seigneuries de Charnoy, de Chigy, de La Cueuldre, du Grand-Marié, de Magny, de Montigny, de Morillon, de La Pommeraye, du Plessis, de Railly, de Tourny (2)..... Ses armes sont : « D'azur au lion léopardé » d'or, lampassé de gueules et surmonté de trois trèfles » d'argent. » Elle tire son nom d'une ancienne baronnie qui fut érigée, en 1670, en marquisat, en même temps que celle du Breuil, qu'elle comptait aussi parmi ses domaines (3).

(1) *Vallis.*

(2) Archiv. de La Roche-Milay.

(3) Vertot, *Hist. de Malte;* M. George de Soultrait, *Annuaire de la Nièvre*, p. 67 et 87.

Digitized by Google

V.

LANTY, *Lanciacum*.

Ce petit village, qui n'a que le titre de paroisse, dépend, au civil, de Remilly, situé à un kilomètre au nord-ouest. Il est agréablement bâti dans le flanc méridional d'une haute montagne, d'où la vue se porte au loin sur le Bazois et le Morvand; on y remarque plusieurs clos de vignes. Au pied circule la route de Luzy à Decize. L'église paroissiale, dédiée à la sainte Vierge (1), est un édifice qui remonte au moins au commencement du douzième siècle. Son abside, précédée d'arcades en plein ceintre qui supportant une grosse tour percée de fenêtres géminées, sa nef avec ses baies en meurtrières, le portail de l'ouest, tout annonce une construction de cette époque.

La paroisse de Lanty faisait jadis partie du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Bourbon-Lancy. Le patronage de la cure appartenait alors à l'évêque, et les dîmes au curé, aux seigneurs du lieu et à la chartreuse d'Apponay. Supprimée en 1801, elle resta réunie à celle de Remilly jusqu'en 1847, qu'un nouveau titre lui fut conféré. Le dernier curé fut Jacques-Marie Michelin, député à Nevers pour la rédaction du cahier des doléances publiques.

Au sud, près d'un grand étang, à l'abord d'une forêt, sont des ruines au milieu desquelles ont crû des buissons. C'est là que s'élevait autrefois *le fort de Lanty*, séjour des anciens seigneurs du pays. La terre de ce nom était mouvante de la châtellenie de Savigny-Poil-Fol, et jouissait, dans toutes ses dépendances, du droit de haute, moyenne

(1) La Nativité.

Digitized by Google

et basse justice, et des divers priviléges féodaux d'autrefois. Tous les sujets de la seigneurie, comme retrayants de la forteresse, étaient tenus au guet-et-garde en temps de guerre et d'imminent péril, et aux frais des réparations de ses moyens de défense.

La terre de Lanty a été possédée, pendant plusieurs siècles, par des seigneurs de ce nom qui portaient : « D'argent à la fasce de gueules accompagnée de cinq » merlettes de même, trois en chef, deux en pointe (1). » Plusieurs d'entre eux prirent une glorieuse part à l'élan général qui poussait la noblesse et le peuple vers les plages lointaines de la Judée, et se signalèrent par leur valeur guerrière; nous citerons, en particulier, Hugues et Guillaume de Lanty qui vivaient au douzième siècle.

Isabelle de La Chappelle, douairière de Lanty, fit foi et hommage de cette terre en 1381. Henri et Jean, ses petits-fils, en donnèrent dénombrement en 1467. Léonard du Pontot, chevalier, seigneur du lieu et de Boueix, *écuyer d'écurie* du comte de Nevers, l'ayant acquise en 1509, la laissa à Charles de Saint-Éloi, son fils, gentilhomme de la chambre du roi et bailli de Nivernais, auquel le duc François Ier de Clèves vendit la justice de Remilly.

Réné de Lanty, possesseur de ce fief en 1640, est connu par son caractère violent et provocateur. Il eut plusieurs affaires avec de redoutables champions, auxquels il fit néanmoins sentir la pesanteur de son bras et la trempe de son épée. Mais le bonheur a son terme aussi bien que le malheur; celui qui aimait tant à se servir des armes, devait périr par les armes; Réné fut tué dans un duel en 1650.

Le roi, pour punir une action si contraire aux lois, et pour donner aux seigneurs de ce caractère un exemple salutaire, confisqua les biens des deux brétailleurs, et donna le

(1) Marolles.

Digitized by Google

fort de Lanty à Gaspard Le Long, écuyer, seigneur de Fongis, dont les armes étaient : « D'argent au chevron de » sable, accompagné d'une étoile de gueule de cinq raies » en pointe, au chef cousu d'or. » Pierre Du Four, chevalier, qui lui-même portait : « D'azur au chevron d'or, » accompagné en chef de deux tours d'argent, et en pointe » d'un oiseau de même (1), » le vendit en 1680 à Françoise-Louise de Rabutin, veuve de Gilbert de Langeac, marquis de Coligni. L'année suivante, cette dame épousa, en secondes noces et à l'insu de son père, Henri-François de La Rivière, gentilhomme connu par son esprit, mais dont elle se sépara bientôt (2). Le maréchal de Villars était seigneur de Lanty en 1729.

Le possesseur de Montenteaume, petit manoir au toit pyramidal, situé au bas du village, jouissait d'une rente de huit sous, d'une poule et de deux boisseaux d'avoine sur la chartreuse d'Apponay. Le curé de la paroisse avait droit lui-même à une autre rentre d'une livre sept sous sur ce monastère, à cause du fief de La Charnaye, dont Pierre Cotignon, connu par un poème de plus de cinq mille vers sur la vie de Jésus-Christ, était seigneur en 1638.

VI.

MILAY, *Militum vallis, Milayum.*

La commune de Milay, la cinquième du canton, est située à six kilomètres au nord-est de Luzy. Si elle n'est pas une des plus considérables du Morvand, puisqu'elle ne renferme que onze cent soixante-quinze habitants et

(1) *Armor. de Chaludet.*
(2) L'abbé Millet, *Essai histor. sur Champlemy.*

Digitized by Google

une superficie de trois mille sept cent cinquante-sept hectares (1), du moins elle est une des plus importantes sous le rapport historique. Sa proximité du Beuvray, au sommet duquel étaient cantonnées les cohortes romaines chargées de la surveillance de la contrée, lui valut d'être visitée souvent par ces troupes, d'où vint à l'endroit le nom de *Vallée-des-Soldats*, et par abréviation celui de Milay.

Pendant la saison rigoureuse et lors que les frimats rendaient le sommet de la montagne inhabitable, les chefs et les soldats descendaient dans les vallées et s'y fixaient jusqu'au printemps. Le premier mercredi de mai était l'époque du rendez-vous général au camp de la montagne. Les habitations, que les officiers des légions s'étaient créées aux environs, devinrent plus tard autant de fiefs seigneuriaux; aussi nulle part, dans le Morvand, ne sont-ils plus nombreux. Celui de La Roche-Milay, comme résidence du principal lieutenant, devint, dans la suite, le fief dominant, et eut tous les autres dans sa mouvance ou sous sa dépendance.

On croit qu'il exista autrefois à Milay un temple de faux dieux, et une ancienne villa, demeure des ministres attachés au service de ce temple. Des débris de marbre, de tuiles à rebords, de poterie, que l'on a découverts en creusant la terre autour de l'église, nous en fournissent une preuve. Les conduits souterrains en briques, solidement construits, qu'on y a aussi remarqués, n'auraient-ils pas été destinés à l'écoulement du sang des victimes? L'histoire nous apprend que nos rois donnèrent aux églises la plupart des biens qui avaient appartenu aux temples d'idoles. Or, Milay était, comme nous allons le dire, une terre monastique qui ne passa en mains laïques qu'en 1619.

(1) Deux cent trente-trois sont en bois.

Digitized by Google

La paroisse était située jadis partie en Nivernais et partie en Bourgogne, d'où naissaient différentes juridictions au civil; elle dépendait, au spirituel, du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Luzy. Le patronage de la cure et la seigneurie du clocher appartenaient autrefois à la prieure de Marcigny, qui vendit l'un et l'autre aux barons de La Roche-Milay. Ceux-ci perçurent à leur tour les dîmes, à charge de continuer au curé de la paroisse sa portion congrue de trois cents livres. Les biens dépendants du presbytère étaient chargés, envers ces seigneurs, d'une rente de quatre livres et d'un boisseau de froment. Jean Alexandre, curé en 1789, assista à l'assemblée préparatoire de Nevers.

L'église paroissiale, bâtie sur l'emplacement de l'ancien temple dont nous venons de parler, se compose d'un chœur en forme d'abside, d'une nef et d'un transsept. Elle est dédiée, comme celle de Chiddes, sa voisine, à saint Maurice, chef de la légion thébéenne. Ne dirait-on pas que nos pères, en plaçant ces deux églises sous l'invocation d'un saint et illustre militaire, auraient voulu consacrer le souvenir de la présence des légions romaines en ces lieux? Son style est le roman du onzième siècle. Dans les bras du transsept, formant deux chapelles, il existait deux autres absides légèrement développées qui ont été détruites, mais dont il reste encore quelques traces. Au-dessus du chœur, au point d'intersection, s'élève une grosse tour que supportent quatre arcades en plein ceintre, et qui est percée, sur chaque face, de fenêtres géminées. La nef, recouverte par un mauvais plancher en bois, est éclairée par plusieurs baies en meurtrières, qui montrent qu'elle date de la même époque.

La terre de Milay, seigneurie en toute justice et de franc-alleu, c'est-à-dire mouvant directement du roi, ce qui consacre l'origine que nous lui avons assignée, appar-

Digitized by Google

tenait, de temps immémorial, au monastère de filles de Marcigny. Elle était chargée, comme bien ecclésiastique, de quarante-six livres de décimes. La prieure, du consentement de ses religieuses, la vendit avec toutes ses dépendances, le 8 mai 1619, moyennant une rente annuelle et perpétuelle, *franche de toutes charges, et payable en froment jusqu'à ce qu'il eût tonné*, à René de Rousselé, chevalier, baron de La Roche-Milay, et à Marguerite de Montmorency, son épouse. Le roi Louis XIII, à la prière de ce seigneur, réunit cette terre à la baronnie, par lettres patentes du mois d'août suivant, à condition qu'il en ferait foi et hommage à la chambre des Comptes de Paris (1).

La Vallée (2), à l'ouest, autre terre avec justice haute, moyenne et basse, mouvait en plein fief du donjon de La Roche-Milay. L'ancienne maison-forte a été remplacée par une grande habitation qui date du dix-septième siècle. On croit que ce fut autrefois une seigneurie ecclésiastique, et un antique prieuré dont l'église était dédiée à saint Pierre. En 1240, Hugues de Ternan, sur le point de mourir, légua à l'*église Saint-Pierre-de-la-Vallée*, une somme de *douze deniers*. Dans ce testament, elle est mise au rang de celles de La Roche-Milay, de Saint-Gengoux, de Vanoise....., ce qui prouve qu'alors elle avait une importance qu'elle n'a pas conservée. Certaines circonstances portent à penser que ce monastère avait été fondé par les anciens barons de La Roche, et donné par eux aux religieuses de La Fermeté-sur-Ixeure, desquelles il serait passé dans la suite à l'abbé de Cluny.

Venue en mains laïques, la terre de La Vallée appar-

(1) Archiv. de La Roche; *Terrier de 1706.*
(2) *Vallis.*

Digitized by Google

tenait, au quinzième siècle, à la maison de Ganay, dont une branche porta le nom. Jacques de Ganay de La Vallée en était seigneur en 1523. Jacques II, son petit-fils, qui avait épousé Jeanne Sallonnyer, en fit foi et hommage à La Roche-Milay, en 1600. Elle passa ensuite dans la maison d'Arlay, et enfin à Charles-Léopold, marquis de Jaucourt, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées et de l'île de Corse, et gouverneur de Valenciennes, qui en a été le dernier seigneur. Il est mort sous la Restauration.

La Meuloise, au sud, fief avec moyenne et basse justice, appartenait aussi, au quinzième siècle, à une famille de ce nom. L'un de ses membres, noble Jean de La Meuloise, écuyer, fut bienfaiteur de la commanderie de Tourny, à laquelle il légua une rente de *trois livres quatre deniers.* Hugues de Chaseuil le vendit, dans la suite, aux barons de La Roche-Milay.

Celui de Chevrette, au sud-ouest, sur la route de Luzy à Château-Chinon, avec moyenne et basse justice dans la mouvance du château de La Roche, appartient actuellement à la famille d'Amfreville. Ceux de La Creuzille, de Lavault, de Montcoulon, des Bois-de-Velle, du Grand et Petit-Montigny, jouissaient du même droit et reconnaissaient la même mouvance. Ce dernier appartenait, en 1615, à Claude du Crest, et, en 1699, à Simon de Chargère. Un membre de la famille d'Amfreville en porte aujourd'hui le nom.

Magny était en 1585 à la trésorerie de Nevers. Le Grand et le Petit-Marié, possédés en 1789 par Guillaume de Chargère, appartiennent maintenant au général Changarnier. La Planche, avec château, au pied des montagnes de Dône, a donné son nom à une branche de la famille Coujard. Ces fiefs étaient jadis dépendants de la châtellenie de Luzy.

Digitized by Google

VII.

POIL, *Pictia.*

La paroisse de Poil, section de la commune de La Roche-Milay, occupe une partie du versant méridional de la montagne de Beuvray. Elle forme, de ce côté, la limite du département de la Nièvre et du diocèse de Nevers, et compte mille cinquante-neuf fidèles. Son territoire était jadis partagé entre le Nivernais et la Bourgogne, d'où résultaient, au civil, divers ressorts. Au spirituel, elle dépendait du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Luzy. Le patronage de la cure appartenait au chapitre d'Autun, et la seigneurie du clocher aux comtes de La Roche-Milay, qui la *baillèrent*, vers la fin du dix-septième siècle, en arrière-fief aux seigneurs du Monceau. Les dîmes se partageaient alors entre ces derniers, ceux de Meum et de Montenteaume, et les curés de Poil et de La Roche.

Au centre du village, qui ne se compose que d'un petit nombre de chaumières, est bâtie l'église paroissiale, gracieux édifice de style roman. Saint Romain, martyr, dont la fête est fixée au 17 novembre, en est le patron. Au-dessus de la voûte du chœur s'élève le clocher que surmonte une belle flèche en bois. On remarque, sur le côté du nord, une jolie chapelle gothique.

Le territoire de Poil, comme celui de Milay et des autres paroisses voisines du Beuvray, fut très-fréquenté des Romains, qui y ont laissé plusieurs vestiges de leur séjour. De là ces nombreux fiefs que l'on y trouvait jadis. On en comptait au moins quinze, jouissant presque tous du droit de haute, moyenne et basse justice, et mouvants noblement du comté de La Roche-Milay.

Digitized by Google

Le plus important était celui du Monceau, qui comprenait la seigneurie du chef-lieu de la paroisse et celle du clocher. Le manoir, édifice du dix-septième siècle, avec une ancienne chapelle, était jadis entouré de fossés toujours inondés. Il fut assiégé, en 1589, par le seigneur de La Bussière, appuyé de ceux de La Roche-Milay, de Chaumigny, de Cuzy, de Demeurans, de La Goutte, de Niault, de La Pommeraye, de Ponay, de Rivières, de Thart, de Valette, de La Vallée, de Varennes et du Verne. On remarquait, en outre, parmi les assaillants, le capitaine *La Plante*, qui avait sous ses ordres plusieurs soldats, tels que *Le Bois*, *l'Espérance*, *La Forge*, *Jolis-Cœur*, *Le Meix*, *La Plume*, *La Prune*, *La Rose*..... Ils tinrent le château étroitement serré pendant plusieurs jours sans pouvoir s'en rendre maîtres; mais le 30 septembre, messire d'Olivier, craignant de voir sa maison emportée d'assaut, résolut de capituler, et ouvrit les portes aux assiégeants. Quelle fut la cause de cette petite guerre? Autant que nous pouvons en juger, elle avait pour but de forcer le seigneur du Monceau à reconnaître l'autorité de Henri IV, et de l'amener à soumission. Guillaume d'Olivier, qui avait épousé Marie du Clerroy, était seigneur du Monceau en 1680, et Claude de Marchand, cinq ans plus tard.

Cette terre avait, au quatorzième siècle, des possesseurs de son nom. Girard du Monceau en donna dénombrement à La Roche-Milay en 1374. Elle passa plus tard dans la maison d'Olivier, puis dans celles de Chargère et Des Jours de Mazilles.

Au bas du village de Poil, à l'est, dans la partie bourguignonne de la paroisse, se trouvait un petit fief en toute justice, connu sous le nom de l'*Espinay*, qui ressortissait du présidial d'Autun. Il fut uni dans la suite au précédent.

Concley, au nord, dans une vallée que domine de sa masse le Beuvray, est un château qui date du règne de Louis XV, et qui remplaça une antique maison-forte. Son

nom vient de sa situation au fond d'une vallée où il est comme enfermé (1). Il formait autrefois, avec ses dépendances, une seigneurie avec justice haute, moyenne et basse, dont Jean de Chevannes donna dénombrement à La Roche-Milay en 1494 ; ce seigneur en fit autant pour Montenteaume, autre terre en toute justice avec château, et les laissa ensuite à ses enfants. Anne, mariée à Jean Vestu, secrétaire et conseiller du roi, lui porta cette dernière en dot. Gaspard, leur fils, écuyer, en fit foi et hommage en 1564, et Robert de Grandval-Rosier, en 1682.

Concley appartenait, en 1689, à Jacques de Chevannes, curé de Poil et chanoine d'Autun. Il passa ensuite dans la maison de Champeaux de Saucy, qui rebâtit le château, et dont une descendante épousa Joseph-Senneterre-Népomucène Collins, comte de Gévaudan, aïeul du propriétaire actuel.

La famille de Gévaudan est originaire des Cévennes en Languedoc, qu'elle quitta, il y a près de trois cents ans, pour aller se fixer en Auvergne et en Bourbonnais, où elle posséda divers fiefs, entre autres ceux de Saint-Priest, de La Poivrière, de Reillat, du Montet..... Ses armes sont : « D'azur au sautoir d'argent, chargé en cœur d'une » aigle éployée de sable et accompagnée en pointe de trois » tiges de lys du second émail. »

Villette (2), château bâti au pied d'une montagne boisée, à l'ouest, a été ainsi nommé d'un antique établissement ou ferme romaine qu'il remplaça. C'était, au quinzième siècle, une maison-forte et une seigneurie jouissant de tous les droits féodaux du temps, et dont Michel Le Noble, écuyer, maire de la ville de Saulieu, donna dénombrement en 1526, à Gaspard de Vienne. Gilbert Anzer, bailli de La Roche-Milay, la possédait en 1685.

(1) *Castellum conclusum.*
(2) *Villula.*

Digitized by Google

Les maisons de Chargère et Des Jours de Mazilles en ont joui dans ces derniers temps.

Estevaux (1), ancien fief avec château du dix-huitième siècle, a été ainsi nommé de sa situation dans une vallée à l'est de La Roche-Milay dont il était mouvant. On y remarque une chapelle où le curé de la paroisse va quelquefois célébrer. Cette terre était divisée en deux fiefs ayant chacun son manoir seigneurial, et jouissant l'un et l'autre du droit de moyenne et basse justice; la haute appartenait au seigneur féodal. Charles du Crest, écuyer, en était possesseur en 1640. Trois ans après, Françoise, sa fille aînée, dame de Montarmin, ayant épousé Pierre Le Prestre, sieur de Vauban, lui porta la moitié de cette terre en mariage. Réné leur fils, capitaine au régiment de Beaujolais, la laissa ensuite à Françoise, sa fille, qui la fit passer à Jacques Des Jours de Mazilles. Magdeleine, seconde fille de Charles du Crest, porta l'autre partie à Jean du Clerroy, qui en était encore seigneur en 1692. Estevaux est aujourd'hui la propriété de la famille Bertrand de Rivières.

Pierrefitte (2) appartenait, en 1510, à Guillemette Berger qui en fit, la même année, foi et hommage à Gaspard de Vienne, baron de La Roche; Léger Bondou, son mari, renouvela ce devoir treize ans plus tard. Cette terre fut possédée, dans la suite, par les maisons de Villars et de La Ferté-Meum.

On trouvait, en outre, dans la paroisse de Poil, différents autres fiefs comme La Bazolle, La Chesseigne, Corcelles, Congrière, Le Mois, Montchagny, domaine aux anciens curés de Saint-Gengoux, Layer, Thil, dont Étienne de Méru, conseiller du roi, était seigneur en 1799, et plusieurs grands étangs avec droit de haute justice.

(1) *Vallis.*
(2) *Petra Ficta.*

Digitized by Google

VIII.

REMILLY, *Rumiliacum.*

Près de la rive gauche de l'Halène, que l'on passe sur un pont à trois arches, fondé vers 1847, à quinze kilomètres environ au nord-ouest de Luzy, on rencontre Remilly, petit village où l'on remarque un vieux castel en ruines, dont l'unique tour est encore armée de machicoulis. Il est le chef-lieu d'une commune de onze cent quarante-cinq habitants, et d'une superficie de quatre mille six cent soixante-seize hectares (1). Déjà en 1121, il était le siége d'une paroisse qui fut placée, plus tard, dans la dépendance de l'ancien archiprêtré de Moulins-Engilbert (2). Le chapitre de Saint-Cyr, qui tenait le patronage de la cure de l'évêque Fromond, le vendit, en 1683, à dom Joseph de Veautorte, prieur d'Apponay, pour une somme de *six livres* en principal et une rente annuelle de *une livre.*

L'église paroissiale, dédiée à saint Barthélemy, apôtre, est un édifice misérable où l'on ne reconnaît presque plus de traces de la construction du onzième siècle. Le chœur, aussi bien que la nef, ne possède qu'un plancher tombant de vétusté; un mauvais clocher en bois est tout ce qui distingue la maison de Dieu des édifices qui l'entourent. L'ancien cimetière a été abandonné, et un nouveau inauguré vers 1840.

(1) Seize cent vingt-cinq sont occupés par les bois.

(2) Le territoire de cette commune, qui comprenait jadis trois paroisses, en renferme encore deux aujourd'hui, savoir : Remilly et Lanty.

Digitized by Google

Remilly eut de bonne heure des seigneurs de son nom. Jeoffroy de Remilly, chevalier, ass'sta, en 1146, à l'assemblée de Vézelay, et partit, l'année suivante, pour la Palestine. Cette terre, avec haute justice, était mouvante des ducs de Nevers, à cause de leur châtellenie de Savigny-Poil-Fol. Jacques Bolacre, écuyer, seigneur de Cigogne, conseiller et maître des enquêtes de François Ier de Clèves, en vendit la justice, au nom de ce prince, en 1555, à noble homme Charles du Pontot de Saint-Éloi, gentilhomme de la chambre du roi et ballli du Nivernais. Les religieux d'Apponay acquirent cette seigneurie en 1683.

Près du village, à l'est, il existe une haute tour, connue sous le nom de *Tour-de-Bault* ou Botz; c'est tout ce qui reste du manoir de l'ancienne famille de ce nom, dont les armes étaient : « De gueules au chevron » d'or, accompagné de trois merlettes de même. » La terre de Bault, seigneurie en toute justice, resta dans cette maison jusqu'au quinzième siècle, qu'elle passa dans celle de Maumigny. Guyot, issu de cette dernière, en fit foi et hommage au comte de Nevers, en 1436, et François, en 1610. Ces seigneurs portaient : « D'argent au » chevron de gueules, à l'étoile de même en pointe, et au » chef de sable. »

Saint-Michel-en-longue-Selve (1), petit hameau situé au nord, de l'autre côté de la rivière, formait une seconde paroisse, dépendant aussi de l'ancien archiprêtré de Moulins-Engilbert, et dont la collation appartenait au prieur de Semelay. L'antique église paroissiale, dédiée à l'archange dont le pays porte le nom, sert aujourd'hui de magasin à foin. Ce village tire son surnom des forêts considérables qui couvraient autrefois tous les environs.

(1) *In longâ Sylvâ.*

Digitized by Google

La seigneurie de Saint-Michel, mouvante des ducs de Nevers, à cause de leur châtellenie de Moulins-Engilbert, appartenait, en 1466, à Philibert de La Platière qui, cette année, en donna dénombrement à Nevers. Le bailli de Moulins-Engilbert la saisit féodalement en 1554, sur Philiberte de La Perrière, pour devoir non fait. Marguerite de Lodine, veuve de Jean de Morogues, seigneur de Montécot, en fit foi et hommage en 1575. Elle passa ensuite dans la maison de Maumigny. Nicole d'Ymonville, veuve de François, seigneur de Bault et de La Beaume, renouvela ce devoir en 1620.

CHARTREUSE D'APPONAY, *Apponiacum.*

Au sud-ouest de Remilly, au bord de la route de Luzy à Decize, se trouve un groupe de bâtiments dont le voyageur, au premier coup-d'œil, devine l'ancienne magnificence; c'est Apponay, nom celtique qui signifie, dit-on, *montagne près des eaux.* Cet assemblage d'édifices, couchés sur la voie publique sans ordre, sans symétrie, presque en ruines, n'offre plus que l'affligeant spectacle de ces pauvres couverts de haillons, que l'on rencontre trop souvent sur les grandes routes étalant leur misère aux regards des passants.

A la fin du douzième siècle, ce lieu, aujourd'hui riche de culture, n'était encore qu'un désert couvert de landes, où l'on ne remarquait que quelques cases de pauvres serfs montrant, çà et là, leurs toits de roseaux. Mais, en 1185, Théobald ou Thibault, évêque de Nevers, du consentement de Jean, doyen du chapitre de sa cathédrale, et de tous les chanoines réunis, donna cette ferme, consistant *en bois, prés, terres, eaux,* et généralement tout ce qu'ils pourraient acquérir, aux enfants de saint Bruno, à condition d'y fonder une maison de leur ordre. Dès-lors ce

Digitized by Google

lieu sauvage s'anima sous la main des moines et revêtit peu à peu un aspect différent.

Les papes prirent la nouvelle chartreuse sous leur protection. Grégoire IX, entre autres, par une bulle du 15 octobre 1227, signée de treize cardinaux, défend de troubler les religieux dans la possession de leurs terres, de brûler leurs granges, d'empêcher de s'y faire moines ceux qui le voudraient, et de lever sur leurs biens aucune espèce de dîmes. Il veut qu'ils puissent bénir les églises et chapelles de leur dépendance et se faire ordonner où bon leur semblera; il interdit à tout évêque ou autres personnes de les citer en justice, d'exercer sur eux aucune juridiction, de leur imposer un prieur autre que celui qu'ils auraient librement élu, et de bâtir plus près de leur maison qu'à une demi-lieue, sous peine d'excommunication et d'être déchus de toutes charges, dignités....

Néanmoins, le nouvel établissement, dont la prospérité était subordonnée à un défrichement ingrat et pénible, acquit peu d'importance pendant les cent cinquante premières années. Plusieurs fois, pendant cet intervalle de temps, les chartreux, découragés, pensèrent à abandonner leur prieuré du Morvand. Mais l'évêque, en homme prudent, avait inséré dans l'acte de donation une seconde clause, celle du retour de la terre d'Apponay, avec ses *accroissements successifs, sans contradiction ni opposition*, à l'église de Nevers, en cas d'abandon (1). Cette condition, si heureusement apposée, empêcha la suppression du monastère et la réunion de ses biens à quelque autre maison de l'ordre.

Depuis sa fondation jusqu'à sa suppression, en 1790, c'est-à-dire pendant l'espace de six cent cinq ans, la chartreuse d'Apponay fut gouvernée par soixante-dix prieurs, dont plusieurs ont été remarquables, par leur

(1) Charte de fondation.

Digitized by Google

naissance, leur science ou leurs vertus (1). Déjà, depuis de longues années, par l'effet du zèle de quelques-uns d'entre eux, elle était enfin sortie de l'état précaire où elle avait langui long-temps, lorsque, le 3 août 1520, un terrible incendie consuma tous les bâtiments et réduisit les moines à une si profonde détresse, qu'ils furent contraints de recourir à la charité publique. Ce désastre arriva sous le gouvernement de dom Jean VIII Choiseau, quarante-deuxième prieur.

On ouvrit donc une souscription, où l'on voit figurer le roi, le dauphin, la comtesse de Nevers, le chapitre général de l'ordre..., et qui produisit un total de *cinq cent vingt-sept livres trois sous six deniers*, somme assez considé-

(1) Prieurs connus : .... 3e dom Guy, en 1202; .... 7e dom Mathieu, en 1261; 8e Jean Ier, en 1229; 10e dom Jean II, en 1317; 11e Guillaume de Condé, en 1318; 12e Jean III...; 13e Bernard, élu en 1348; il renouvela l'association du monastère avec celui de Lugny; 14e Jean IV Métis, en 1377; 15e Regnault, de Pontoise, en 1382; 16e Pierre, de La Charité, en 1384; 17e Regnault, de Pontoise, pour la seconde fois, en 1393; 18e Jacques Atze, en 1395; 19e Nicolas Bourguignon, en 1397; 20e Robert Varri, en 1402; 21e Jean V Pencer, en 1409; 22e Pierre II Le Boiteux, en 1420; 23e..., en 1428; 24e Pierre III Magdeleine, en 1433; 25e Jean VI Bochet, en 1431; 26e Pierre IV Madgdeleine, en 1435; 27e Jacques Colin, en 1444; 28e André Lefort, en 1446; 29e Pierre V d'Aquin, en 1459; 30e Pierre VI Poponelli, en 1462; 32e Étienne Piemère, en 1475; 33e Thomas Quinot, la même année; 34e Antoine de Charno, en 1476; son rare mérite, sa grande piété, le firent élire, cinq ans plus tard, général de l'ordre; il abdiqua en 1490, et revint comme simple religieux à Apponay; 35e Louis Ier de Dieulefit, en 1481; 36e Jean VII Leslu.....; 37e Romain Des Prez, en 1489; 38e Guillaume II Faulerier, la même année; 39e D. Chastelain, en 1511; 40e Guy Thibert, en 1514; 41e Nicolas Lhuislier, en 1517; 42e Jean VIII Choiseau, en 1518; 43e Jean IX Pertuiset, en 1523; 44e Simon Poullard, en 1524; 45e Louis II de Baulgy, en 1544; 46e Noël Vincent, en 1549; 47e Michel Tronson, en 1550; 48e Mathurin Guillon, en 1561; 49e Claude Ier Guyot, en 1565; 50e Philippe de La Grange, en 1571; 51e Pierre VII Bisson, en 1592; 52e Jean X Gauthier, en 1616; 53e Claude II Gauthier, en 1618; 54e François de Foigny, en 1626; 55e Anthelme de Maugarny, en 1629; 56e Denis-Nicolas, en 1662; 57e Joseph Ier Cazet de Veautorte, en 1671; 58e Jérôme de Carrheil, en 1691; 59e Edmond Ferlet, en 1705; 60e Louis III de La Barre, en1709; 61e Jean-Baptiste de Lavault, en 1721; 62e Noël II Vieil, en 1723; 63e Louis IV Lan-

Digitized by Google

rable pour le temps (1). Avec ces fonds, les bons religieux réparèrent leur maison et y ajoutèrent un bâtiment pour recevoir les hôtes; on le convertit plus tard en fruiterie, sous le nom de *grenier de Saint-Bruno.*

Pendant le demi-siècle qui suivit, la chartreuse prospéra singulièrement. Elle le dut au zèle intelligent de Simon Poullard et de Michel Tronson, qui la gouvernèrent, l'un pendant vingt ans et l'autre onze. Mais en 1570, sous l'administration de dom Claude Guyot, un fléau, tout aussi redoutable que l'incendie, vint fondre sur le monastère. Les calvinistes, qui couraient la campagne comme un torrent dévastateur, s'en étant emparés, le pillèrent et le dévastèrent. Non contents de cet acte de brigandage, ils garrotèrent le prieur dom C. Guyot et le procureur dom Jean Offroy, et les emmenèrent prisonniers à La Charité. Les religieux, déjà victimes du plus affreux traitement, n'obtinrent la liberté de leurs supérieurs qu'en payant une forte rançon, ce qui les obligea à vendre le domaine et le bois de Millery et *cinq cents pieds d'arbres à choisir dans les bois de futaie* du couvent (2).

La Providence, qui avait permis cette nouvelle épreuve, sauva néanmoins l'établissement et le fit sortir de ses

cieux, en 1727; 61e Hugues Pépin, en 1743; 65e Antoine Valladon, en 1749; 66e François-Marie de Coëtivy, en 1750; 67e Marie du Bouloz, en 1755; 68e Laurent Pupin, en 1758; 69e Joseph II Briot, en 1770; 70e Maurice Busigné; il passa à Bellary en 1789.

(1) François Ier, roi de France, souscrivit pour *vingt livres;* le dauphin, pour *six*; Mme Renée en donna *quatre;* Marie d'Albret, comtesse de Nevers, *dix-huit;* l'aumonier du roi, *douze;* le chapitre général, *soixante;* Picard, curé de Chiddes, *cinquante;* Pierre Le Goux, procureur à Beaune, *cent;* le chapitre de Nevers, *vingt;* Berthier de Bizy, *trente;* M. d'Orval, *dix;* le protonotaire de Langeron, *autant;* Odo des Moulins, *quarante;* Mlle de Cheuilly, *une pareille somme;* de Lautret, *six;* La Donyre de Donzy, *quarante*....

(2) Ils retirèrent, le 10 juillet 1578, le domaine et le bois des mains de Gilbert Chaussin et de François Girard.

Digitized by Google

malheurs plus riche qu'auparavant. Dans ce dessein, elle lui envoya quatre zélés prieurs, qui surent non-seulement conserver les biens de leur monastère, mais encore rachetèrent plusieurs propriétés, que les circonstances les avaient forcés d'aliéner; c'étaient dom Pierre Bisson, dom Claude Gauthier, dom Anthelme de Maugarny et dom Joseph Cazet de Veautorte. Le second travailla, en outre, beaucoup à la décoration de l'église, qu'il pourvut d'ornements et dont il fit boiser le chœur et le sanctuaire. Il fit encore de grandes réparations à la maison et aux domaines, qui étaient en ruines.

Dom de Maugarny, continuant cette bonne administration, fonda, en 1629, les bâtiments de la grande hôtellerie. Le visiteur de la province, dom Augustin Joyeux, étant venu, deux ans plus tard, à Apponay, trouva cette construction si somptueuse et *si éloignée de la simplicité carthusienne*, qu'il fut sur le point d'en ordonner la démolition; la seule considération qui le retint, dit-il, fut *la pauvreté du monastère* (1). Ce prieur retira, le 26 mars 1636, des mains de Jeanne, fille de Gaston de Condé, le domaine de *Saint-Firmin*, qui avait été engagé pour une rente de quarante-trois livres quinze sous. Il obtint, le 8 juin 1644, du roi Louis XIV, pour son prieuré, exemption du logement des troupes en garnison à Decize, à Issy-l'Évêque et autres lieux voisins. Il répara, six ans plus tard, la salle du chapitre, et remplaça les haies vives, qui entouraient la maison, par de *bonnes murailles*. Il creusa, en outre, tout autour, des fossés qui servaient à conserver le poisson nécessaire à la consommation journalière des moines, en même temps qu'ils protégeaient le prieuré.

Dom Denis-Nicolas, qui lui succéda, obtint aussi du mo-

(1) *Procès-verbal de visite.*

Digitized by Google

narque, le 9 janvier 1663, des lettres patentes qui confirmaient au monastère tous les priviléges accordés par les rois, ses ancêtres. Le prince ajouta même une exemption d'impôts pour le prieur, les moines, les frères convers, *gens familiers, serviteurs et domestiques, afin de les obliger à continuer leurs prières pour le roi et le bien de l'État* (1).

Dom de Veautorte, le dernier des quatre prieurs dont nous avons parlé, était originaire de Bretagne et frère de l'évêque de Vannes. Pendant son administration, qui ne dura pas moins de vingt ans, il ne cessa de travailler à l'embellissement de son monastère et à l'augmentation de ses domaines. Aidé des secours qu'il avait obtenus de dom Innocent Le Masson, grand prieur de l'ordre, il bâtit, en 1683, deux nouvelles cellules et commença le grand cloître, dont la première pierre fut posée le 20 d'octobre par Jean-Henri Bogne, doyen du chapitre de Nevers. Il acheta, la même année, la terre de Remilly et le patronage de la cure de cette paroisse.

Deux ans plus tard, le duc de Nivernais lui accorda le droit de justice haute, moyenne et basse dans l'enclos du monastère. Les ducs de la province se montrèrent toujours assez disposés à favoriser les moines d'Apponay, parce qu'ils étaient leurs protecteurs-nés, à cause de la *garde gardienne* du couvent qui leur appartenait.

Comme l'adversité, la prospérité a son terme. Apponay, après un demi-siècle de beaux jours, devait voir son état florissant gravement compromis. En effet, l'administration de dom Louis de La Barre lui fut extrêmement funeste, non que ce prieur dilapidât volontairement ses biens, mais parce qu'il se rencontre quelquefois des circonstances que les efforts les plus louables ne peuvent dominer. D'abord il eut, en 1717, des procès ruineux avec la maîtrise de Nevers,

(1) *Cartulaire du prieuré.*

Digitized by Google

puis il fit creuser le grand étang voisin du monastère, et établit une verrerie pour laquelle il dépensa seize mille livres, et qui ne réussit pas. En un mot, il fut si malheureux dans toutes ses entreprises, qu'il laissa, lors de sa translation à Bellary, en 1721, le prieuré grevé de plus de quarante mille livres de dettes. Dom J.-B. de Lavaux et dom Noël Viel avaient entrepris de réparer ces pertes; mais ils ne purent y parvenir; cette gloire était réservée à dom Louis Lancieux.

Ce prieur n'avait que vingt-huit ans lorsqu'il fut élu, en 1727. Il se montra bientôt administrateur si sage, si éclairé, que, dans peu d'années, non-seulement il libéra son monastère, mais se trouva à même d'établir auprès une faïencerie, qui n'eut pas un meilleur succès que la verrerie de dom de La Barre. A sa sortie d'Apponay, en 1743, la maison était dans une heureuse voie de prospérité, qui devait se développer de plus en plus. On faisait des coupes de bois régulières, dont les produits, au lieu d'être absorbés par les dettes, étaient placés à rente. En 1746, malgré la cruelle épizootie qui avait enlevé, l'année précédente, tout le bétail des domaines, dom Hugues Pépin put construire deux nouvelles cellules et faire diverses autres réparations utiles.

Les moines qui, dans cette affreuse mortalité de bétail, n'avaient pu sauver que *deux animaux sur cent*, firent des pertes énormes. Néanmoins, *par un effet de la providence et de la miséricorde du Seigneur*, dit un vieux manuscrit, *les deux années qui suivirent cette mortalité, il y eut une telle abondance de glands, que le profit considérable qu'on fit sur les porcs fut d'une grande ressource et mit en état d'acheter des bestiaux pour le labourage et d'en peupler peu à peu les domaines.*

Dom François-Marie de Coëtivy, élu prieur en 1750, était issu d'une noble famille de Bretagne. Pendant son administration, qui ne dura que trois ans, il fit creuser le

Digitized by Google

grand étang neuf et *huit pêcheries*, pour y conserver la *provision ordinaire de poissons*, qui dépérissaient dans les fossés de la maison, et construisit deux nouvelles cellules. Le tonnerre tomba, le 30 juin 1752, sur le clocher de l'église et y causa de grands dégâts qu'il répara. Les diverses dépenses s'élevèrent à la somme de mille écus, sur laquelle le général de l'ordre donna *cent louis*.

Ces occupations n'absorbèrent pas tellement son temps, qu'il ne trouvât des moments pour l'étude. On lui doit le *Catalogue des prieurs d'Apponay*, qui n'en compta que quatre après lui. En effet, une période de trente ans ne devait pas s'écouler sans que l'esprit philosophique, qui avait bouleversé les têtes et ruiné l'ancienne croyance, ne complétât son œuvre de destruction en balayant les cloîtres. Apponay disparut, en 1790, de la scène religieuse, et ses moines furent dispersés et jetés dans le tourbillon du monde; ils étaient alors au nombre de sept. C'étaient frère Bernard Bourgier, procureur; frère Benoît Bourcier, vicaire; frère René Gaborit, sacristain; frère Xavier Hasler, ancien; frère Vincent Ledeville, frère Joseph Griffon, et frère Raphaël Blandel. La maison et l'église furent dévastées. La cloche, les stalles, le lutrin et deux tableaux représentant l'un *l'Assomption de la sainte Vierge*, et l'autre *le Sacré-Cœur de Jésus*, furent transférés dans l'église Saint-Pierre de Luzy.

Le patrimoine du monastère consistait, à cette époque, en huit domaines, plusieurs pièces de vignes, divers cantons de bois, une tuilerie, quelques moulins, trente-huit étangs, grands et petits, et quelques locateries. Le revenu de ces propriétés, celui des dîmes de Fléty et les rentes constituées (1) s'élevaient, année commune, à *seize mille trois*

(1) Ces rentes étaient dues par les Bénédictins de Bèze, par la grande fabrique de Lyon, les Chartreux de cette ville, les Ursulines de Moulins-Engilbert, l'abbaye de Bellevaux, les états de Bourgogne et du

Digitized by Google

cent cinquate-quatre livres, et les dépenses ordinaires à *quinze mille quatre cent quarante-cinq* (1).

Ces biens ayant été déclarés propriétés nationales, furent vendus à Nevers, en 1798, savoir : les bois, divisés en sept lots, *six cent quarante-huit mille six cents francs*, et les domaines, *trois cent mille*. Le tout fut payé en assignats de peu de valeur.

Apponay est aujourd'hui une ferme qui appartient à M. Félix, comte de Mérode, ancien membre du gouvernement provisoire de Belgique (2).

A peu de distance du monastère, au sud-ouest, il existait un petit oratoire fondé pour les serviteurs attachés à la maison. Il était dédié à sainte Radegonde. Antoine de Challon, évêque d'Autun, accorda, le 8 janvier 1494, quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteraient cette chapelle.

De l'autre côté des prairies, au milieu d'une touffe de grands arbres, par-dessus lesquels on voit percer le toit aigu de quelques tours, se trouve le manoir féodal de La Boue, sombre édifice du quatorzième siècle, avec des restes de fossés. Il a été ainsi nommé de sa situation dans un lieu aquatique et marécageux. Ce château était le siége

Mâconnais, et par la commanderie de Biches, dont la dette était de *douze minées* ou quarante-huit boisseaux de blé, moitié seigle, moitié froment, qui lui avaient été léguées, la veille de la Pentecôte 1219, par Hugues III, seigneur de Lormes et de Château-Chinon, près de partir pour la croisade contre les Albigeois. Les seigneurs de Ponay, du Martray, de Tintury, leur payaient aussi diverses redevances.

(1) Elles consistaient dans l'exploitation des biens, les réparations des bâtiments, les aumônes, la nourriture et le vestiaire des moines, les décimes, montant à neuf cents livres, les rentes dues au curé et à la fabrique de Remilly, au curé de Lanty, à la grande chartreuse, s'élevant à cent livres, au chapitre de Nevers, au fermier de Montenteaume, au prieur de Saint-André-lès-Luzy, aux religieuses de Decize; plus les droits seigneuriaux des biens de Champlevoix.....

(2) *Voyez* l'article de La Roche-en-Breny.

Digitized by Google

d'une seigneurie en toute justice qui mouvait de la châtellerie de Savigny-Poil-Fol, et donna son nom à une ancienne famille aujourd'hui éteinte. Il appartenait, en 1290, à Hugues de La Perrière, chevalier, dont le fils, Guyot, en fit foi et hommage en 1309.

Jean de Ponard (1), seigneur de *La Verrerie-de-la-Boue*, en donna dénombrement en 1601. Anne de Grandval, sa veuve, renouvela ce devoir neuf ans plus tard. La Boue appartient aujourd'hui à la maison du Mesnil.

En 1699, Jérôme Carrheil, prieur d'Apponay, refusa cette terre pour *onze mille livres*. Dom Jean Fougereux, visiteur de la province, en fut la principale cause. Aussi dom François-Marie Coëtivy, qui gouvernait le prieuré soixante ans après, s'en plaignait en ces termes : « Le » très-révérend père Jean Fougereux fit, avec tout le » respect que je lui dois, une grande sottise de nous empê- » cher d'acheter, pour onze mille livres, une propriété » que nous n'aurions pas aujourd'hui pour quatre-vingt » mille. »

IX.

LA ROCHE-MILAY, *Rupes Militis*.

A huit ou dix kilomètres au nord-est de Luzy, s'élèvent de hautes montagnes hérissées de forêts et dont l'aspect âpre et sombre frappe les regards, ce sont celles de Touleurs et du Beuvray. Au sein de ces monts sauvages et de ceux qui leur servent de contreforts, se trouve la commune

(1) Les armes de cette famille étaient : « D'or à deux pals d'azur. »

Digitized by Google

de La Roche-Milay, la plus importante du canton et la plus étendue de tout le Morvand. Sa population, divisée entre la paroisse de ce nom et celle de Poil, est d'environ deux mille deux cent soixante-quinze habitants, et sa superficie de six mille sept cent soixante-seize hectares (1). La petite rivière de l'Église, formée par la réunion des sources nombreuses qui sortent des flancs du Beuvray, est le seul cours d'eau qui mérite d'être cité.

Aucune commune n'offre plus d'intérêt, sous le rapport archéologique, que celle de La Roche-Milay. Les trois grandes époques de notre histoire y sont attestées par des monuments; mais c'est surtout au sommet du Beuvray, qui se montre sombre et presque menaçant, au nord, qu'il faut demander des souvenirs et interroger l'antiquité. L'ère celtique ou gallique a imprimé son cachet sur son plateau glacé; l'époque gallo-romaine y a gravé, d'une manière plus authentique, son souvenir; la féodalité elle-même y a laissé des traces de son passage. Le druidisme, le paganisme et le christianisme l'ont occupé tour à tour. Mais n'anticipons pas sur l'article spécial que nous allons bientôt consacrer à cette montagne.

La paroisse de La Roche-Milay, peuplée de douze cent quinze fidèles environ, est très-ancienne. Il en est fait spécialement mention dans le testament de *Hugues de Ternan*, chevalier, de l'an 1240. Ce seigneur, au milieu de legs nombreux faits aux diverses églises du voisinage, y comprend celle de *Saint-Pierre-de La Roche-Milay*, pour une somme de *cinq sols tournois* (2). Elle faisait autrefois partie du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Luzy. La patronage de la cure appartenait alors à l'évêque diocésain, et les dîmes partie au curé et partie aux seigneurs.

(1) Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sont occupés par les forêts.
(2) Archiv. d'Autun; *Hist. de l'abbaye de Saint-Martin*, tome II, p. 85.

Digitized by Google

En 1727, un mauvais prêtre, Léonard Rigogne, s'empara, sans mission, du gouvernement de cette paroisse, et y administra les sacrements sans juridiction. Deux curés, envoyés par l'évêque, ne purent prendre possession. Il fallut procéder canoniquement contre lui, et ce ne fut qu'au bout de deux ans qu'on put expulser ce mercenaire. Les pièces de la procédure le représentent comme un homme *violent, colère, blasphémant contre Dieu et les saints, ivrogne* (1)..... Joseph Alexandre assista, en 1787, à l'assemblée préparatoire qui se tint à Nevers avant l'ouverture des états généraux.

Les curés de La Roche-Milay étaient tenus autrefois, en vertu d'une rente annuelle et perpétuelle d'*un boisseau de seigle*, fondée, au seizième siècle, par François de Montmorency, de *mener eux-mêmes*, le jour de Pâques de chaque année, après vêpres, une *procession solennelle* à la *grande croix du bourg*, où avait lieu *une station* pendant laquelle ils devaient réciter à haute voix un *De profundis*. Les Cordeliers d'Autun, comme successeurs de ceux du Beuvray, étaient obligés, de leur côté, de se rendre le 20 juillet, jour de sainte Marguerite, et le 10 novembre, fête de saint Réné, à La Roche-Milay, pour célébrer deux grand'messes, la première pour Marguerite de Montmorency, dame du lieu, et la seconde pour Réné de Rousselé, son mari. Les fondateurs donnèrent pour cela, le 5 février 1627, *le pré de Chiffonne de cinq chartées de foin* (2).

Le bourg de La Roche-Milay est le plus considérable du canton. Il tire son nom d'un rocher de cent cinquante mètres d'élévation, au sommet duquel il est bâti, et dont le pied est baigné par la petite rivière de l'Église. Son surnom vient du mot latin *miles* ou soldat, qui rappelle que le

(1) Archiv. de l'évêché d'Autun.
(2) Archiv. de La Roche.

Digitized by Google

pays était possédé par le lieutenant romain qui commandait au Beuvray. Aussi la seigneurie de La Roche était-elle, au moyen-âge, le fief principal et dominant de tous les environs. Ce bourg, malgré sa position, est enveloppé de hautes montagnes qui en circonscrivent la vue de toutes parts. A l'ouest, se dresse le pic de Touleurs, autrefois couronné par un monument dont il existe encore d'importantes ruines sur lesquelles les archéologues ne sont pas d'accord. Quelques-uns les regardent comme les débris de la forteresse primitive des hauts barons du lieu; d'autres leur assignent une époque moins reculée.

Affranchi par Philippe de Vienne, en vertu de lettres-patentes du 12 juillet 1455, le bourg de La Roche prit dès-lors quelque importance, et ses habitants s'honorèrent du titre de *Bourgeois*. Dans ces entrefaites, ils obtinrent de leur seigneur la permission de le fermer de murs; mais ces fortifications n'empêchèrent pas qu'il retombât, en 1474, au pouvoir du comte de Roussi, qui y laissa une petite garnison. Quelques savants attribuent à ce général la destruction du château de Touleurs. Tous les sujets de la seigneurie avaient droit, moyennant *cinq sous de rente par feu*, de se *retraire avec leur butin*, en temps de guerre, au donjon de La Roche, où se trouvait *une caserne bâtie tout exprès* (1).

Ce château, qui occupe la pointe du rocher sur lequel le bourg est situé, est un vaste parallélogramme flanqué de deux pavillons, et dont la reconstruction date du règne de Louis XV. Il fut rebâti par le maréchal de Villars, qui l'éleva sur les fondements d'une antique forteresse dont il ne reste plus qu'une tour. Bien qu'il soit d'une construction lourde et sans caractère, il est néanmoins remarquable par sa masse et surtout par sa position. Inabordable de trois côtés, il était autrefois

(1) Archiv. de La Roche.

Digitized by Google

défendu, au sud, par une double ceinture de murailles et de fossés autour desquels les habitants des environs devaient faire guet et garde en temps de guerre et d'imminent péril. Ils étaient, en outre, tenus de contribuer à la *solde des soldats du roi*, lorsqu'il y en avait au château (1).

Il se tenait jadis à La Roche-Milay un marché tous les lundis et sept foires, dont quatre furent obtenues du roi Henri III, en 1582, par Réné de Rousselé. Elles avaient lieu le premier lundi de mars, le lundi avant la Fête-Dieu, le lundi après la Nativité de la sainte Vierge, et le jour de saint Thomas (2). On y trouvait alors une halle où les seigneurs percevaient le droit de minage ou le vingt-quatrième des céréales de toute espèce qui s'y débitaient. Celui qui n'en vendait qu'un boisseau, ne devait rien. La mesure en usage dans le comté était de quarante livres.

Tous les habitants devaient, sous peine d'amende et de la confiscation de leur farine, moudre leurs grains dans l'un des deux moulins banaux de la seigneurie, et cuire leur pain au four public du bourg. Le comte jouissait du droit de banvin, de taverne, et percevait, en outre, les dîmes sur le froment, le seigle, l'orge et l'avoine, à raison d'une gerbe sur vingt-une.

La justice se rendait à La Roche-Milay au nom du seigneur, dans un bailliage dont le ressort comprenait trente-trois paroisses en tout ou en partie, et vingt lieues de pays. Sa juridiction s'étendait presque jusqu'aux portes d'Autun, et comptait trente-trois justices, tant en première instance qu'en appel, dans sa dépendance. Le personnel se composait d'un bailli, d'un juge-lieutenant, d'un procureur fiscal général, d'un greffier, d'un fermier à soixante-dix livres par an, de huit procureurs du fait

(1) Archiv. de La Roche.

(2) Deux de ces foires se tenaient au sommet du Beuvray.

Digitized by Google

commun, de huit *notaires baronniques* et sergents, de deux huissiers audienciers et de quatre gardes des eaux et forêts (1).

Le lundi d'*après la semaine de Quasimodo*, le bailli avait *accoutumé* de tenir une *assise* où tous les juges des arrière-fiefs ou arrière-justices étaient obligés de se présenter en personne. Faute par eux de *comparoir* au jour fixé, ils étaient condamnés à dix livres d'amende avec défaut pour la première et la seconde fois. A la troisième, il était ordonné que leurs justiciables plaidaient devant le bailli, en première instance, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Cette assise avait remplacé, au seizième siècle, la revue des vassaux eux-mêmes, avec varlets et équipages, que passaient, chaque année, les hauts barons de La Roche-Milay, au sommet du Beuvray, pendant la foire du premier mercredi de mai. Édouard Bertrand a été le dernier bailli de cette justice (2).

A la suppression des institutions féodales, en 1790, ce bailliage fut remplacé par une justice de paix avec le titre de canton, qui comptait dans son ressort les paroisses de La Roche-Milay, de Chiddes, de Milay, de Poil, de Saint-Gengoux et de Villapourçon; mais un nouveau remaniement supprima ce canton en l'an 1800, et dès-lors La Roche-Milay et les communes de sa dépendance, si on en excepte Villapourçon, furent réunies à celui de Luzy. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une simple commune rurale, dont le commerce ne consiste que dans ses foires. Le chef-lieu, où l'on n'arrive qu'au moyen de chemins raides et escarpés, est bien déchu de son ancienne importance; les révolutions l'ont tué.

La terre de La Roche-Milay se composait, en dernier lieu, de quatre domaines, de treize forêts, dont les prin-

(1) *Terrier de* 1706.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

cipales étaient celles de *Châtillon*, de la *Grande-Gabrielle* et de la *Gravelle*, et de dix-neuf étangs *pouvant nourrir onze mille poissons*. Les rentes s'élevaient, années communes, à mille dix livres; les droits de lots et ventes ou de mutation produisaient autant. Tous les titres qui concernaient cette seigneurie, à l'exception du précieux terrier auquel nous empruntons les détails qui précèdent, et une partie de ceux qui vont suivre, furent brûlés à Moulins-Engilbert en 1792.

Cette terre, autrefois beaucoup plus considérable, formait une des plus anciennes et des plus puissantes seigneuries du Morvand; c'était la seconde baronnie du Nivernais. Louis XIV l'érigea, vers le milieu du dix-septième siècle, en comté, en faveur de René-Joseph de Rousselé, chevalier, colonel d'un régiment d'infanterie, et *aide-de-camp des armées du roi*. Elle était mouvante des ducs de Nevers, à cause de leur châtellenie de Moulins-Engilbert, et comptait elle-même dans la dépendance de son donjon, trente-trois fiefs avec haute, moyenne et basse justice, et plus de cinquante n'ayant que la moyenne et la basse. Tous ces fiefs devaient le quint denier en cas de mutation (1).

(1) C'étaient : La Bazolle, Le Bazoy-en-Bourgogne, Les Berriards, Champrobert (fief double), Chanlevrier, Chaumigny, Chiddes, Conclé, Couloise, Etvaux-Ribaude, Étangs de Poil, Étang-Verdeau, L'Espinoy, Layer, L'Homme, Les Jours, Marry-sous-la-Vieille-Montagne (fief double), Montécot, Montenteaume, Le Monceau, Patigny, Le Plessis, Saint-Jean-des-Curtils, La Vallée, Vanoise, La Verchère, Villette...., avec haute et basse justice; Bois-de-Velle, La Boutière-les-Sommant, Braconne, La Bussière, Buzon, Champcery, Champ-Regnaut, La Chasseigne, Charancy, Chevannes, Chigy-le-Monial (fief double), Chevrette, La Chazotte, Corcelle, Couveau, La Creuzille, Fourchure, Gissy, la Goulaine, La Goutte, La Goutte-Tillot, Guillaume-Blanc, Igornay, Lan, Lavault, Lionge, Marolle, Mirloup, Le Mois, Monestoy, Montchagny, Moncharlon, Montcoulon, Petit et Grand-Montigny, Le Monceau, Moulan, Montregnard et Rivières, Orsa, Pierrefitte (fief double), Rangères, Roche, Saint-Prix, Sommant, Tillot, Tour-de-Brion, Tour-de-Laizy, Vauteau, Vaux, Villettes-les-Forges (fief double).....

Digitized by Google

On prétend qu'au moyen-âge, les hauts barons de La Roche-Milay étaient assez puissants pour mettre sur pied trois mille hommes et les armer en guerre. Ils avaient droit de battre monnaie, et leur seigneurie s'étendait sur sept clochers, savoir : La Roche-Milay, Chiddes, Glux, Milay, Poil, Saint-Gengoux et Villapourçon. Ils avaient, en outre, beaucoup de droits dans vingt-quatre autres paroisses (1).

La seigneurie de La Roche-Milay a été possédée par plusieurs maisons puissantes auxquelles était due la fondation des prieurés de Semelay, de La Vallée, de Vanoise, du couvent des Cordeliers de Beuvray... Elles firent du bien à divers autres établissements religieux, comme Bellevaux, La Fermeté-sur-Ixeure, le chapitre d'Autun, Sept-Fons... Elles prirent une part active et glorieuse au mouvement religieux et guerrier qui, pendant deux cents ans, entraîna la noblesse et le peuple vers les montagnes de la Judée, et acquirent, en outre, de la réputation dans les guerres de la patrie.

La plus ancienne que nous connaissions, est celle de Glane, dont l'héritière, Alix ou Adelis, s'unit à Jean, sire de Châtillon-en-Bazois, issu d'une branche cadette de la maison des comtes de Nevers, et lui porta la baronnie. Ce noble chevalier en fit foi et hommage au comte Robert, son parent, le jeudi avant la Saint-Laurent 1185, et mourut en 1220, après avoir fondé son anniversaire à Sept-Fons, au moyen d'une *rente de quatre livres sur la lite du Beuvray* (2).

(1) C'étaient Brion, La Chapelle-Aumant, La Comelle, Étang, Fléty, Grury, Igornay, Issy-l'Évêque, Laizy, Marly, Monthelon, Onlay, Saint-Benin-sous-Sainte-Vigne, Saint-Didier, Saint-Honoré, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix, Savigny-l'Étang, Semelay, Sommant, La Tanière, Tazilly, Thil-sur-Arroux et Verrières.

(2) Archiv. de La Roche-Milay.

Digitized by Google

Odon, son fils, sire de Châtillon, de La Roche-Milay et de Glane, fut un seigneur aussi respecté que puissant. La douairière de Châtillon, sa mère, étant morte en 1236, il fonda son obit à l'abbaye de Bellevaux, pour une rente de *cent sous de forts Nivernais* à prendre aussi, chaque année, sur les revenus de la foire de Beuvray, et ratifia celle de *dix livres huit sous* que cette vertueuse dame avait léguée, à titre d'aumône, aux religieuses de La Fermeté-sur-Ixeure, alors au nombre de *quatre cents.* Ce seigneur eut, en 1250, un grave différend avec Guillaume III, abbé de Cluny, concernant la garde-gardienne du prieuré de Semelay, fondé par ses aïeux (1).

Jean de La Roche-Milay, son fils et son successeur, fut un homme ardent et belliqueux. En 1253, après la revue solennelle de ses vassaux, au sommet du mont Beuvray, il se rendit, avec eux et les autres seigneurs de sa suite, en armes (2) au Château-d'Autun afin de délivrer Guy de La Perrière, que les chanoines y retenaient prisonnier pour un grave méfait. La forteresse fut en effet emportée d'assaut, et Guy rendu à la liberté. Mais un acte d'une telle audace méritait une sévère correction; aussi Jean fut condamné, au mois de juin suivant, à suivre, nu-pieds et en chemise, une procession dans les églises d'Autun, de Chalon-sur-Saône, de Langres, de Mâcon et de Nevers, où il possédait des terres. Il dut, en outre, tenir sa terre de La Roche-Milay en arrière-fief des chanoines, et leur payer, pendant sa vie, une rente de vingt livres (3). Cet acte de sévérité pourra paraître excessif aujourd'hui; mais ils ne faut pas oublier qu'il entrait alors dans les mœurs publiques, et qu'il devenait nécessaire à

(1) *Voyez* l'article de cette commune.

(2) *Cum armis et equitaturis.*

(3) Courtépée, tome III, p. 449; le *Beuvray*, p. 14; Gagnard, *Hist. de l'Église d'Autun, inter instr.*, p. 622.

Digitized by Google

une époque où l'empire des lois civiles était nul, surtout contre des seigneurs tels que celui de La Roche-Milay.

Jean céda, quelques années après, sa baronnie et la terre de La Perrière en fief-lige à Henri de Châtillon, son frère puîné, qui lui en fit foi et hommage en 1285. Celui-ci les laissa à Girard, son fils, seigneur d'une grande fierté et d'une souveraine indépendance. En 1326, le nouveau baron soutint, contre Louis II de Crécy, que sa baronnie et son château de La Roche, bien que, par le passé, *mouvants, jurables et rendables des comtes de Nevers*, étaient possédés en franc alleu et refusa de lui en faire foi et hommage. Le comte, se voyant dans la nécessité de traiter avec lui ou d'armer pour faire respecter ses droits, préféra la voix d'accommodement et promit *mille livres* pour la mouvance de La Roche-Milay et cinquante pour chacune de ses trois maisons-fortes du Bazoy-en-Bourgogne, de Champrobert et de Montécot; il lui accorda, en même temps, un droit de justice haute, moyenne et basse dans sa châtellenie de Moulins-Engilbert, à condition que les appels se porteraient à Moulins et non à La Roche.

Girard de Châtillon laissa, entre autres enfants, deux filles, dont l'une épousa Guillaume IV de Mello, seigneur de Saint-Bris, et l'autre Girard de Bourbon, sire de Vitry. Ces deux seigneurs jouirent de la terre de La Roche-Milay par indivis pendant la dernière moitié du quatorzième siècle. On croit que Charles de Mello, qui en était seul possesseur en 1426, l'engagea, quelques années après, à Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne, pour une rente annuelle de *cinq cents livres*.

Quoi qu'il en soit, cette baronnie appartenait, vers le milieu du quinzième siècle, à Philippe de Vienne, chevalier, comte de Listinois et de Montagu, dont la fille, Anne, épousa Jean de Vienne, seigneur de Montbis, son cousin germain.

Digitized by Google

Gaspard, fils puîné du précédent, en donna dénombrement en 1516, au comte de Nevers. Ce seigneur, altier et batailleur, ayant été tué en duel, en 1535, fut, malgré la rigueur des lois canoniques, inhumé dans l'église paroissiale de La Roche. Cette infraction grave fut bientôt portée à la connaissance de l'officialité diocésaine, qui ordonna, par l'organe du grand-vicaire, que le corps fut exhumé et *jeté à la voirie* ou *déposé en terre profane* (1).

Jeanne, sa veuve, fille de Ferri, chevalier, comte d'Aumont, se remaria à Jean de Sassenage, et ne laissa pas, si on en croit Moréri, de postérité de cette seconde union. Elle passa, selon l'usage, la revue des vassaux de la baronnie, le premier mercredi de mai 1547, au sommet du Beuvray, pendant la foire, et cette revue, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, fut la dernière.

François de Montmorency, fils du connétable de ce nom, seigneur de Hauteville, de Boudeville et de La Roche-Milay, grand-maître de France et maréchal des armées, fut envoyé, en 1572, en qualité d'ambassadeur auprès d'Élisabeth, reine d'Angleterre, qui lui donna le collier de son ordre de la Jarretière. A son retour en France, ce seigneur fut enfermé à la Bastille, comme ayant trempé dans la conjuration de Saint-Germain-en-Laye, et mourut en 1579, au château d'Écouen. Marguerite de Montmorency, issue de son union avec Louise de Gébert, porta la baronnie à *haut et puissant seigneur* René de Rousselé, chevalier, marquis de Laché, et conseiller d'État, qui en fit foi et hommage à Nevers, en 1594. Deux ans plus tard, ce seigneur, que quelques chroniques du temps représentent comme *pieux, belliqueux et plein de bravoure*, fit saisir féodalement tous les fiefs mouvant de la baronnie, tant du Nivernais que de la Bourgogne, pour devoir non fait, ce qu'il renouvela en 1606.

(1) Archiv. de La Roche-Milay.

Digitized by Google

A sa mort, François, l'aîné de ses fils, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, hérita du marquisat de Laché, et Joseph, le plus jeune, colonel d'infanterie et aide-de-camp des armées du roi, de la baronnie de La Roche-Milay, qu'il fit ériger en comté. Ce dernier mourut dans un âge encore peu avancé, et laissa sa veuve, Marie-Elisabeth Morin, avec deux fils, Henri-Anne-Réné de Rousselé, marquis de Laché, et François-Nicolas-Joseph, guidon des gens d'armes de la reine, comte de La Roche-Milay.

Ces deux seigneurs jouirent ensemble, sous l'autorité de la comtesse douairière, leur mère, de la terre de La Roche, ainsi que du marquisat de Laché et des seigneuries des Bordes, de Gizieux, de la Noizerie, du Pont-d'Aizy, de Tafermeau..... Ils en firent refaire le terrier en 1706, et la vendirent, peu de temps après, à l'immortel vainqueur de Denain, Louis-Hector, duc de Villars et maréchal de France. Celui-ci étant mort le 17 juin 1734, la duchesse, sa veuve, Jeanne-Angélique Rocque de Varengeville, revendit le comté à Jacques-Louis de La Ferté-Meum, seigneur de Solière, qui l'a laissé à ses descendants.

Au pied du rocher sur lequel le château et le bourg sont situés, à l'ouest, on rencontre Vanoise (1), petit hameau avec une chapelle, objet de la dévotion des fidèles des environs. C'était autrefois un prieuré de Bénédictins, *où il soulait y avoir des religieux de Cluny, mense de La Charité-sur-Loire.* Ce petit monastère avait été fondé, au onzième siècle, par un saint prêtre nommé Hugues de La Roche, issu des anciens seigneurs du pays, qui le donna, en 1070, au célèbre prieuré de Notre-Dame de La Charité. On y remarquait autrefois une *belle et vaste église*, dite *Sainte-Marie de Valnoise*, à laquelle Hugues de Ternan, cheva-

(1) *Vallis noxia.*

Digitized by Google

lier, seigneur de Roussillon en partie et de La Petite-Verrière, légua, en 1240, une somme de *cinq sous;* mais il n'en reste plus de vestiges. Comme tant d'autres, le prieuré de Vanoise fut tué par la commende, et, en 1706, il n'y avait plus qu'un prieur, qui *pouvait l'être à simple tonsure* (1).

Les dépendances de cette maison, dont la garde-gardienne appartenait aux comtes de La Roche, consistaient en plusieurs pièces de terre, un domaine dit *Rousseille*, un droit de dîmes sur treize hameaux de la paroisse de Villapourçon, qui fut abandonné, en 1614, par le prieur, Antoine Racouchot, à Réné de Rousselé, pour une rente annuelle et perpétuelle de quatre-vingt-dix boisseaux de seigle, mesure de La Roche, *requérable*, chaque année, *à la Saint-Martin d'hiver*, au château de la baronnie. Dans la transaction qui eut lieu à cet égard, le seigneur dit expressément : « Qu'il y a consenti pour » terminer le procès que ce prieur lui avait intenté, pour » imiter les pieuses intentions de ses prédécesseurs, fon- » dateurs de ce prieuré, pour en augmenter la dotation » et pour avoir part aux prières et bonnes œuvres qui s'y » font (2). » Il jouissait, en outre, d'une rente de quatre-vingts livres sur la seigneurie de La Roche.

Le prieur avait droit de haute, moyenne et basse justice dans toutes les dépendances de son monastère, de pacage pour ses porcs dans la forêt de Touleurs, d'y prendre le bois mort et le mort-bois, et enfin le droit de pêche dans la rivière de l'*Église*, qui coule auprès. Jacques Bongars, doyen du chapitre d'Avallon, était prieur de Vanoise en 1511, et Barthélemy Coquille, chanoine de Nevers, en 1540.

(1) *Cartulaire de La Charité;* Archiv. de La Roche.
(2) Archiv. de La Roche.

Digitized by Google

De l'autre côté de la rivière, dans le flanc de la montagne de Touleurs, on remarque un petit village avec une vieille église romane fort délabrée, c'est Saint-Gengoux (1), autrefois le siége d'une très-ancienne paroisse relevant aussi du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Luzy, et aujourd'hui réunie à celle de La Roche-Milay. Les anciens comtes du pays étaient seigneurs du clocher, patrons de la cure et décimateurs, depuis le 5 mai 1619 que ces droits leur furent concédés par les religieuses de Marcigny-les-Nonains. Ils jouissaient aussi de la *justice totale* dans toute l'étendue de la paroisse. Le curé était à portion congrue.

L'église paroissiale, dédiée primitivement au saint évêque dont le pays porte le nom, fut placé dans la suite sous le vocable de saint Laurent, martyr. L'abside, percée de trois fenêtres symboliques et la seule partie qui soit voûtée, les arcades en plein-cintre qui portent la tour du clocher, les baies de la nef et le portail, tout annonce une construction du onzième siècle. En 1240, Hugues de Ternan, chevalier, lui légua aussi une somme de douze deniers. Cette église, dont Charles Buffet, qui assista, à Nevers, à l'assemblée préparatoire des états-généraux de 1789, a été le dernier curé, appartient présentement à la famille Bertrand de Rivières, qui en fait son lieu de sépulture. On remarque sur le cimetière, qui lui est contigu, les tombes des divers membres de cette honorable famille.

A l'ouest, on rencontre le château de Rivières, édifice de l'époque de la régence, avec une chapelle, où le curé de Saint-Gengoux était tenu de célébrer une fois par semaine (2). Pierre Bergier en était seigneur en 1566. Hugues de Bergues, écuyer, obtint en 1623, de Réné de

(1) *Sancti Gendulfi ecclesia.*
(2) Archiv. de l'évêché d'Autun.

Digitized by Google

Rousselé, baron de La Roche-Milay, le droit de haute justice pour son fief de Rivières, la moyenne et la basse pour celui de *Mont-Regnard*, qui était uni au premier, et *plusieurs droits honorifiques à l'église*. En 1649, Jean de Sassenage y ajouta le droit d'usage et de pacage dans ses forêts de *Touleurs*, de *Châtillon* et de la *Grande-Gabrielle*, et celui de chasse à une demi-lieue à la ronde *pour chevreuil*; mais il fut expressément spécifié que si le seigneur de Rivières prenait *un cerf* ou *une biche*, il *le rendrait* au château de La Roche, à peine d'une amende *à l'arbitraire* du bailli.

Sur la rive droite de la rivière de l'Église, au pied du rocher qui porte le château, se trouve l'ancien fief du Verne, avec justice moyenne et basse; il a donné son nom à une antique famille, qui le possédait au quinzième siècle.

Couveau, au sud, avec une ancienne maison-forte, jouissait aussi de la moyenne et de la basse justice. Ce fief était chargé d'une rente de quatre livres et trois poules envers le seigneur féodal. Il appartenait, au quatorzième siècle, à une famille noble qui portait ce nom. Jeanne de Couveau épousa, vers cette époque, le connétable Jean de Lhôpital, autrement dit *de Lanty*. Jean Piard, qui le possédait en 1538, obtint, la même année, de Jeanne d'Aumont, baronne de La Roche, la permission de fortifier sa maison.

La paroisse de Poil, section de la commune de La Roche-Milay, a eu son article particulier.

X.

LE BEUVRAY, *Bifractum*, *Mons Bifractus*.

« De tous les points du sol éduen, où les souvenirs celtiques et romains ont laissé une empreinte, nul peut-

Digitized by Google

être n'a plus généralement attiré l'attention que le mont Beuvray. Situé aux confins du Nivernais et de la Bourgogne, comme une limite de séparation, ou plutôt comme un terrain neutre ou ces deux provinces se tendent la main, il a, des deux côtés de son horizon, fait souvent lever la tête aux antiquaires et aux érudits. L'histoire, l'archéologie, la linguistique lui ont consacré leurs loisirs et leurs études; elles ont interrogé ses terrassements gigantesques, ses substructions romaines, ses voies brisées, ses étymologies inconnues.... (1) » Il semble qu'en effet on se soit attaché à ce monument mystérieux en raison même des ténèbres qui l'enveloppent.

Sa destination antique a fait naître les systèmes les plus divers, les sentiments les plus opposés. Guy Coquille, Expilly, Adrien de Valois, placent à son sommet, vaste plateau formé par deux mamelons, d'où lui est venu son nom latin, *Mons bis fractus*, le siége de l'antique Bibracte. Chose remarquable! cette plate-forme, élevée de huit cent soixante mètres au-dessus du niveau de la mer, compte, ainsi que l'ancienne capitale des Éduens, trois kilomètres de pourtour. Dom Bullet prétend qu'il y exista autrefois une ville celtique nommée *Beubrach;* les auteurs de l'*Album du Nivernais* y voient le *Boxum* de la carte de Peutenger; d'autres enfin croient n'y reconnaître que les vestiges d'un ancien camp romain et les restes d'une antique villa (2).

Tous ces auteurs ont appuyé leur opinion sur des preuves tirées du sol lui-même, et tous avec une apparence de vérité, parce que, là, chaque époque de notre histoire a planté un jalon, et que les constructions du moyen-âge sont entées sur des débris romains

(1) M. Bulliot, le *Beuvray*, p. 3.

(2) Bullet, *Diction. celtique;* le *Nivern.*, tome I, introduction, p. XIX; *Mémoires de la Société éduenne*, 1811, p. 32.

Digitized by Google

reposant eux-mêmes sur une fondation gauloise (1). Mais, malgré des efforts sans cesse renouvelés et des preuves péniblement entassées, le Beuvray est resté, sous plusieurs rapports, un sombre mystère, et *rien n'a pu faire sortir de la conjecture.* Néanmoins, il est un fait acquis à l'histoire, c'est que, de tout temps, sous les Romains comme sous les Celtes, et jusqu'à nos jours, il a été un lieu vénéré, un sanctuaire consacré par la religion et les cérémonies du culte.

« En suivant les longues lignes du double terrassement, connu dans les titres du quinzième siècle sous le nom de *fossés du Beuvray*, il n'est guère possible, dit M. Bulliot (2), de mettre en doute l'existence d'un de ces retranchements formidables, mais grossiers, dont nos ancêtres couvraient les cîmes les plus élevées et les plus abruptes pour s'y retraire au premier danger. Ces énormes mouvements de terrain, soutenus seulement à la base par une faible muraille, indiquent suffisamment l'énergie, la force d'une race neuve, mais non l'intelligence d'un peuple civilisé. Il n'entre dans leur composition que deux éléments, la matière et la force, et cette simplicité les a rendus éternels. »

« Derrière ce rempart national, ce camp des tribus de la vallée, s'abrite un culte en harmonie avec l'esprit de ces peuples enfants. Ce qui les frappe, c'est toujours la force dans la nature comme dans les hommes. Les hauts lieux, les arbres, les rochers, les fontaines, tous les éléments apparents du monde, tout ce qui étonne leur ignorance, tels sont les dieux qui prennent naissance dans leur imagination. »

« ..... Le sommet du Beuvray était marqué d'avance pour un pareil culte. Tantôt voilé de toutes les brumes du

(1) Le *Beuvray*, p. 4.
(2) *Ibid*, p. 6.

Digitized by Google

Morvand qui s'y donnent rendez-vous, tantôt livrant à l'œil un espace sans bornes qui embrassait presque toute la confédération éduenne, il devenait forcément le centre religieux de toute la cité. De tous les points du territoire, la demeure des dieux protecteurs apparaissait dans sa puissante majesté; elle résumait l'unité des tribus..... »

La nature elle-même, en élevant le temple, avait pris soin d'y placer aussi l'autel. Çà et là, on voyait sortir du sol des rochers grisâtres dont le sacrificateur gaulois prit possession. Deux sources limpides, encore vénérées des populations du voisinage sous les noms des deux saints qui, autrefois, possédèrent des oratoires sur la montagne, coulent de son sommet, et se précipitent, de cascades en cascades, jusqu'au fond de la vallée. Du sein des sombres forêts qui couvrent encore les flancs abrupts du mont sacré, s'élevaient des chênes aériens naturellement disposés pour recevoir les offrandes et les instruments des sacrifices..... Ainsi se trouvait réuni dans un même lieu, tout ce qui faisait alors l'objet de la vénération publique, tout ce qui constituait le matériel du culte druidique. Il était donc naturel aussi que le plateau du Beuvray devînt le lieu le plus vénéré de l'Éduinie, le sanctuaire le plus renommé et le plus redouté de toute la Celtique.

C'est là, en effet, dit un écrivain de nos jours (1), que le peuple des villes et des campagnes se rendait en foule, à certaines époques de l'année, mais particulièrement au printemps, pour assister aux prédications des pontifes du pays ou aux plaids des vieillards choisis pour rendre la justice. C'est là, à travers les monuments du culte, que les femmes, les enfants et les vieillards de Bibracte venaient, dans les temps d'une guerre dangereuse, chercher la sécurité et le salut, tandis que les hommes valides,

(1) Pierrequin de Gembloux.

Digitized by Google

tranquilles sur le soin des leurs, versaient leur sang sur les champs de bataille en combattant les envahisseurs sacriléges de la patrie.

Les Romains, après la conquête des Gaules, ne dédaignèrent pas la montagne sainte du Morvand. Ils établirent, sur son sommet, un vaste camp retranché, le plus magnifique des Gaules. Ils ouvrirent des voies militaires pour y donner un plus facile accès, et permettre aux légions, cantonnées à sa cime, de se porter, avec armes et bagages, sur tous les points où la paix et la tranquillité publiques pourraient être troublées. Un *horreum* ou magasin de vivres pour les hommes et de fourrage pour les chevaux y fut établi, et une somptueuse villa fondée à côté. L'endroit du plateau où se trouvaient ces antiques constructions, est encore connu sous le nom de *Parc-des-Chevaux* (1).

Exilées sur ce sommet glacé, les légions, après en avoir chassé les divinités de la Gaule, y établirent le culte des dieux de leur patrie, et y firent revivre les fêtes qui leur rappelaient les printemps de l'Italie. Flore, Maïa, l'une déesse des fleurs et l'autre déesse de la jeunesse; Mercure, le dieu des marchands, et jusqu'à l'impudique Vénus, y eurent leurs autels. Les fêtes des nouvelles divinités qui s'y célébraient avec pompe le premier mercredi de mai, la revue des cohortes romaines qui avait lieu ce jour-là, y amenaient en foule la jeunesse et les curieux, non-seulement de Bibracte et de ses environs, mais encore des cités les plus reculées des Gaules.

De leur côté, les marchands, attirés par le culte de leur dieu protecteur et par l'espoir du gain, y accouraient de tous les pays. Ainsi s'établit cette foire du premier mercredi de mai, connue, au moyen-âge, sous le nom de

(1) Des tuiles cannelées ou à rebords, des débris de vases, de poterie antique, y ont été découverts, ainsi que des urnes cinéraires et des médailles gauloises et romaines.

Digitized by Google

Lite-du-Beurray, et que Guy Coquille dit avoir été célèbre dans toute la France.

A la revue des légions, succéda, sous la féodalité, un *Champ-de-Mai* de toute la noblesse des environs, puis enfin une revue de tous les vassaux des baronnies de Glaine et de La Roche-Milay, et un tournoi qui ne cessa qu'en 1547 (1).

Rien n'était plus curieux, plus intéressant que le spectacle tout militaire que présentait alors le sommet du Beuvray. A la voix du haut baron de La Roche-Milay, une foule de seigneurs, bardés de fer, s'élancent sur leurs vigoureux coursiers, et accourent, le casque baissé, la lance en avant, suivis de leurs varlets et de leurs hommes d'armes; bientôt ces rudes champions exécutent, avec toute la vitesse que peut comporter leur pesante armure, les évolutions alors en usage, se livrent des combats singuliers, s'entre-choquent rudement, et enfin défilent au pas de course avec armes et bagages.

C'est au sortir d'un semblable tournoi que le baron Jean de Châtillon-en-Bazois, suivi de tous les seigneurs réunis au Beuvray (1), se rendit, en 1253, au Château-d'Autun, pour délivrer Guy de La Perrière, l'un de ses vassaux, détenu dans les prisons des chanoines, et s'attira, en punition de cette audace, le châtiment exemplaire dont nous avons parlé dans l'article précédent.

Au quatrième siècle, les fêtes païennes et le culte des dieux de Rome et de la Grèce étaient encore en honneur au sommet de cette montagne. Saint Martin, évêque de Tours, cet apôtre si connu par son zèle pour la destruction des idoles, qui venait de renverser, au péril de sa vie, un chêne druidique sous les murs même d'Augustodunum (3),

(1) *Terrier de La Roche*, 1706.
(2) *Cum armis et equitaturis.*
(3) *Voyez* p. 85.

Digitized by Google

ne pouvait laisser subsister un culte impie dont il avait entendu raconter des choses révoltantes. Il se rendit donc, en 376, au Beuvray, sans autre secours que celui de la prière, et réussit, là comme à Autun, mais non sans courir les mêmes dangers, à détruire un culte sacrilége et licencieux, et érigea, à la place des autels des fausses divinités, un oratoire qui bientôt prit son nom, et devint à son tour le but d'un célèbre pélerinage. Les deux sources du plateau, naguère objet d'un respect aveugle, furent elles-mêmes dédiées l'une à saint Pierre, et l'autre à saint Martin, dont le nom est ainsi resté, jusqu'à nos jours, deux fois inscrit sur la montagne.

A l'extrémité méridionale du sommet, on remarque une croix monumentale, érigée en 1851 par le Congrès archéologique. Elle porte, au dessus de sa base, sculptée en relief, l'image de Saint-Martin entrant à Amiens et exerçant cet acte de charité héroïque connu de tous nos lecteurs. Plus bas, on lit : « A saint Martin, apôtre des Gaules, souvenir de son passage au mont Beuvray en CCCLXXVI (1). » C'est là, dans son emplacement, que s'élevait autrefois l'oratoire dédié à l'illustre évêque. Autour il existait un petit cimetière qui servait à la sépulture de quinze ou dix-huit familles de laboureurs, dont on voyait encore, au dix-septième siècle, les habitations éparses sur le plateau. Vers les *Gaignonnes* se trouvait un logement destiné au chapelain ou curé ; on le nommait vulgairement *la maison de Beuvray.*

La collation de ce bénéfice appartenait au prieur de *Saint-Symphorien* d'Autun, monastère fondé au sixième siècle, et dont les moines regardaient eux-

(1) Elle fut bénite solennellement le 10 septembre de la même année, en présence d'un bon nombre d'ecclésiastiques, de la *société éduenne*, et d'une foule de peuple.

Digitized by Google

mêmes saint Martin comme leur père (1). Ses revenus s'élevaient ordinairement à mille livres, et provenaient des dîmes perçues sur les terres cultivées du plateau, du produit de celles du village de l'Echenault, de divers héritages légués par les seigneurs de Glaine et de La Roche-Milay pour *le remède de leurs âmes; des offrandes, baisemains, oblacions qui sont et adviennent au lon de l'an tant ès jours des deux foires comme ès deux festes de Saint-Martin, et peuvent bien valoir, de an pour autre, douze à quinze livres; et enfin des droictures et rebdevances payées par les marchands* pour étaler et vendre aux jours de foires, et qui pouvaient produire *chacun an de deux à trois livres* (2).

Les foires du Beuvray avaient lieu, l'une le premier mercredi de mai, et l'autre le 2 juillet. Cette dernière, la moins ancienne, *était franche.* Mais les barons de La Roche-Milay, comme seigneurs féodaux, percevaient des droits considérables sur chaque pièce de bétail que l'on conduisait à la première. Un tarif *imprimé* et attaché à un poteau, annonçait qu'il leur était dû : « Pour deux bœufs, six sous; pour deux taureaux, quatre; pour une vache veaulée, deux sous six deniers; pour une vache pleine, deux sous; pour une taure, autant; pour un cheval ferré, huit sous; non ferré, cinq; pour une cavale ferrée, autant; déferrée, quatre sous; pour chaque mouton, *brebis garnie,* chèvre et porc, cinq deniers (3). »

On voyait, près de la chapelle de Saint-Martin, des *loges* établies pour les marchands drapiers; des tentes dressées sur le *cimetière*, où l'on vendait du vin; des *estaux* pour les *paeliers* ou marchands de pelles; pour

(1) *Missel* du septième siècle de l'abbaye.
(2) *Terrier de Saint-Symphorien*, 1474; *Terrier de La Roche*, 1706.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

les *ferraillons vendant œuvre grosse ou factisse*, c'est-à-dire du fer en barres ou façonné en instruments; pour les marchands de *congles* ou courroies de bœufs; pour les *saulniers*, débitant *du sel menu ou du sel blanc en pain*; pour les *cordiers*, les *fructiers*, les *verriers*, les *tépiniers* ou potiers, les *merciers*, les *pannetiers* ou boulangers, les *jardiniers* et les *marchands de barillets* ou tonneliers (1).

Ces divers commerçants devaient, pour se loger dans les *estaux*, depuis un denier jusqu'à cinq sous, dont le montant se partageait entre le prieur de Saint-Symphorien et le baron de La Roche-Milay, à l'exception du produit des loges du cimetière, qui était, pour chacune, de quatre deniers, et qui appartenait au prieur seul.

Les nobles barons de Glane (2), et les sires de La Roche-Milay, après eux, recueillaient des sommes assez considérables sur leur foire du Beuvray; mais ils en firent presque toujours un pieux usage. En 1220 Jean de Châtillon fonda son anniversaire à Sept-Fonts, pour une rente de *quatre livres assise sur la lite du Beuvray*. Odon, son fils, sire de Glane et de La Roche, en fit autant, en 1236, pour Alix de Glane, sa mère, à l'abbaye de Bellevaux, au moyen d'une autre rente de *cent sous de forts Nivernais*, qu'il assigna sur ce revenu, et confirma, l'année suivante, celle de *dix livres huit sous* que cette vertueuse dame avait léguée aux religieuses de La Fermeté-sur-Ixeure.

En 1604, la chapelle de Saint-Martin tombait en ruines. Le procureur du roi de Saint-Pierre-le-Moûtier, sur les instantes sollicitations des populations du Beuvray, réclama du prieur de Saint-Symphorien la réparation de l'édifice sacré; mais celui d'Autun ayant saisi, dans ces circonstances, le revenu de la chapelle pour l'acquit des décimes, les choses en restèrent là. En 1725, époque où le pla-

(1) *Terrier de Saint-Symphorien*. 1471.
(2) Aujourd'hui Glaine.

Digitized by Google

teau fut visité par Bénigne Germain, théologal de l'église d'Autun, alors occupé de recherches historiques, la chapelle de Saint-Martin, les chaumières des laboureurs et le couvent de Cordeliers dont nous allons parler, n'offraient plus que des ruines (1).

Ce dernier établissement, le plus récent de tous ceux qu'on remarquait au Beuvray, était situé sur le versant nord de la montagne, à peu de distance des ruines de la villa romaine. Il était connu sous le nom de *couvent de Bibracte* (2). Un petit canal qui l'entourait, quelques tas de pierres sur lesquels ont crû des buissons, sont tout ce qui en désigne l'ancienne position. Il avait été fondé, au quatorzième siècle, par les sires de La Roche-Milay, qui le dotèrent de plusieurs pièces de terre, dont l'une, assise sur le versant méridional, porte encore le nom de *Pâture-du-Couvent.*

En 1432, le baron Charles de Mello, et sa femme, reconnurent qu'ils devaient *un franc* de rente à Jean Espéron, prieur du Saint-Symphorien, à cause de la chapelle des Cordeliers de Beuvray. Dans une quête que firent, seize ans plus tard, à Autun, les frères mineurs de ce couvent, ils reçurent *ung franc* du cardinal Rolin; et le 19 juillet 1567, les chanoines de la cathédrale leur octroyèrent, *por aulmosnes*, afin qu'ils vaquassent plus *soigneusement à l'estude des lettres sainctes et oraisons, un ponson de vin d'anniversaire et deux sextiers de seigle par an.*

Ce couvent fut ruiné par un incendie en 1538. Il renfermait alors cinq religieux, savoir : frère Pierre Maulpain, gardien; frère Bernardin Mouschot, *lisseur* ou lecteur; Jean de Gray, Olympe Morelat et Jean de Marry, fils de Guillaume, seigneur de La Bussière. Ce dernier donna, pour

(1) Le *Beuvray*, p. 20.
(2) Fodéré, *Hist. de l'ordre de Saint-François*, p. 124.

Digitized by Google

la reconstruction et l'entretien d'*iceluy couvent*, une somme de cent livres tournois à prendre sur ses biens échus par la mort de son père (1). Les religieux se fixèrent plus tard à Autun. Mais les barons de La Roche-Milay ne les perdirent pas de vue; Réné de Rousselé et Marguerite de Montmorency, son épouse, leur léguèrent le pré de *Chiffonne de cinq charretées de foin*, pour qu'ils vinssent à La Roche, chaque année, le 20 juillet et le 10 novembre, pour y célébrer deux grand'messes à leur intention.

De ces divers monuments chrétiens du Beuvray, il ne restait naguère qu'une croix de bois plantée là, solitaire, sur les ruines de la chapelle de Saint-Martin. Les nourrices du voisinage venaient de temps en temps, après s'être lavé le sein dans l'eau de la fontaine, se prosterner au pied de ce monument champêtre, et y attachaient une jarretière ou un ruban rouge, afin d'obtenir une sécrétion laiteuse plus abondante. Les malades y déposaient aussi quelques légères offrandes, et un bâton de coudrier pour demander la guérison de la fièvre ou de toute autre infirmité.

Ce frêle monument avait enfin cédé lui-même aux vents et aux tempêtes et gisait à terre, lorsque le Congrès archéologique décida que, pour perpétuer les souvenirs historiques du Beuvray, une autre croix serait érigée à sa place. La religion et la science sont sœurs, il est naturel qu'elles se tendent une main amie et se prêtent un mutuel appui. La croix monumentale du Beuvray redira aux générations futures qu'au milieu du dix-neuvième siècle, alors que tous les liens sociaux semblaient rompus ou prêts à se briser, les deux nobles sœurs resserraient ceux qui, de tout temps, les ont unies.

Le plateau du Beuvray, autrefois si féquenté et si bruyant, n'est guère visité aujourd'hui que par quelques amis de la science et de l'antiquité. Ses réunions

(1) *Titre original.*

Digitized by Google

périodiques des temps passés sont tombées, et c'est à peine si on en retrouve un fantôme dans la foire actuelle du premier mercredi de mai. Vainement l'archéologue demanderait à la surface du sol des souvenirs celtiques; l'ère gallo-romaine elle-même n'y revit que dans les vestiges de son camp retranché et de ses voies brisées, la féodalité que dans l'histoire, le christianisme que dans une croix !!! Aux cris des guerriers, au bruit des fanfares, a succédé la voix plus douce, le chant plus langoureux des pâtres du voisinage; le beuglement de quelques génisses et le bêlement des troupeaux ont remplacé le cliquetis des armes et le hennissement des chevaux. Une solitude et un silence, à peu près complets, règnent aujourd'hui au Beuvray; et cette solitude et ce silence paraissent devoir être éternels !!! C'est ainsi que tout passe.

XI.

SAVIGNY-POIL-FOL, autrefois POY-FOU,

Silviniacum, Saviniacum.

Sur une hauteur, à dix kilomètres environ à l'ouest de Luzy, loin de toute voie de communication, on rencontre un village uniquement composé de chaumières çà et là dispersées, c'est Savigny, jadis siége de l'une des trente-deux châtellenies du duché de Nivernais. Nous défions le mortel le plus perspicace de deviner, au premier coup-d'œil, quelle fut son antique importance. Plus de forteresse féodale, plus de vassaux empressés, plus de bailli ni de justiciables, plus de vie, tout est mort; Savigny est à peine aujourd'hui l'ombre de lui-même. Sa vieille église romane, bâtie sur le point culmi-

Digitized by Google

nant de la colline, domine tous les environs. Cet édifice, près duquel on remarque la motte de l'ancien château des ducs de la province, est dédié à saint Georges, martyr, et situé en dehors du village, à l'ouest. Il se compose d'une abside avec une voûte à nervures, de deux chapelles latérales, et d'une nef, vaste carré où se trouvent deux anciens autels adossés à l'arcade du chœur. Son style est le roman du douzième siècle. Au-dessus du portail de l'ouest, s'élève un petit clocher, dont la seigneurie appartenait jadis au possesseur du fief de La Pommeraye. Il faut descendre plusieurs degrés pour y entrer.

Au bas du village, il existe un vieux castel du seizième siècle, aujourd'hui en ruines; il n'est armé que d'une seule tour.

La paroisse de Savigny remonte au moins au neuvième siècle. Elle faisait jadis partie du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Bourbon-Lancy. Le patronage de la cure appartenait alors à l'évêque diocésain, et les dîmes partie au curé, et partie au seigneur de La Pommeraye et aux religieux d'Apponay. Supprimée en 1801, elle resta unie à celle de Tazilly jusqu'en 1845, époque où M. l'abbé Gorce, originaire d'Auvergne, a été appelé à renouer la chaîne des anciens titulaires. Le premier curé connu est Michel Radon qui vivait en 1365. Le nom de Jean de Vissuzaine, l'un de ses successeurs, n'est venu jusqu'à nous, que par suite d'un grave démêlé qu'il eut avec messire d'Ennezel, seigneur de Bois-Gizet, ancien fief mouvant de la châtellenie, et situé à l'extrémité du territoire de la commune, à l'ouest. Ce seigneur avait obtenu, moyennant la promesse d'un calice d'argent, la permission de bâtir dans l'église une chapelle qu'il dédia à saint Michel; mais, en homme de mauvaise foi, il refusa plus tard d'exécuter son engagement, c'est pourquoi il fut cité par-devant le bailli de Savigny, et condamné à livrer le calice promis. Ceci se passait au seizième siècle.

Digitized by Google

On croit que l'évêque de Nevers, Jean de Savigny, que le clergé de France députa à Rome en 1296, était issu des anciens seigneurs du lieu. César-François-Melchior comte de Vogué, maréchal des armées du roi et gouverneur de Montmédy, était, à la fin du dernier siècle, seigneur haut justicier de Savigny, de Fours, de Ternant....

Chanaux, fief avec justice, appartenait, en 1612, à Jean Mathieu, écuyer, qui le tenait de Jeanne de Chargère, son épouse.

La Pommeraye, seigneurie aussi en toute justice, était possédée, en 1575, par Charles de Chargère, écuyer, qui, cette année, en donna dénombrement au duc de Nevers. Ses enfants, François et Magdeleine, en jouissaient trois ans plus tard. Étienne Des Jours de Mazilles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de vaisseau, en était seigneur en 1789.

Tous ces fiefs étaient mouvants de la châtellenie de Savigny, ainsi qu'un grand nombre d'autres situés dans les environs. En 1226, la comtesse Mahaut, veuve d'Hervé de Donzy, fonda son obit à Apponay pour une rente de *quarante bichets de seigle rez et autant d'avoine combles*, à prendre sur le produit de cette châtellenie. Cette rente équivalait à quatre-vingts boisseaux de seigle et cent huit d'avoine. Marguerite de France confirma ce legs en 1358, et ordonna à son châtelain de l'acquitter chaque année exactement. La baronnie de Luzy fut unie depuis le dixième siècle jusqu'en 1443, à cette châtellenie.

La commune de Savigny renferme trois cent soixante-treize habitants, et une superficie de mille sept cent trente hectares (1). Le Bost, Chastel, le Moulin-du-Comte, La Place et La Sarrée sont d'autres hameaux de sa dépendance.

(1) Sept cent quarante-six sont en bois.

Digitized by Google

XII.

SEMELAY, *Simuliacum*.

Sur la rive droite de l'Halène, à douze kilomètres environ au nord-ouest de Luzy, on rencontre la commune de Semelay, la quatrième du canton. Sa population est de douze cent quatre-vingt-trois habitants, et sa superficie de trois mille deux cent soixante-douze hectares, dont huit cent trente-neuf sont en bois. Son territoire, que traverse, au nord-est, la route de Luzy à Moulins-Engilbert, et que l'Halène borne au sud, produit un peu de vin et beaucoup de céréales. Le chef-lieu, situé au bas des hautes montagnes du Morvand, est connu par la défaite d'une compagnie gasconne qui eut lieu en 1423. Quelques écrivains font venir son nom du celtique *se-me-lac*, c'est-à-dire habitation sur la montagne, ce qui pourrait avoir quelque vraisemblance, si on considère sa position par rapport à la vallée de l'Halène ; mais d'autres pensent, avec plus de raison, qu'il est tiré d'un temple dédié à Sémélé, mère de Bacchus, le dieu du vin. On a cru retrouver des vestiges de cet ancien temple païen en 1830, dans le village même. Une fouille mit au jour une enceinte carrée ayant tous les caractères des constructions romaines, et des restes remarquables d'une mosaïque. Autour de cet édifice gisaient vingt-six squelettes symétriquement disposés. Des fouilles postérieures ont amené la découverte de plusieurs tombes en grès.

La paroisse de Semelay, jadis du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Luzy, est très-ancienne. Elle doit son origine à un antique prieuré de Bénédictins fondé, au onzième siècle, par la puissante maison de Châtillon-en-

Digitized by Google

Bazois, qui possédait alors la seigneurie du pays et le donna au célèbre monastère de Cluny. Il était uni à la mense de l'abbé.

Le fondateur s'étant réservé le droit de garde-gardienne, ses descendants l'exercèrent après lui. En 1250, il s'éleva, à cette occasion, un différend grave entre Guillaume III, abbé de Cluny, et Odon de Châtillon, sire de La Roche-Milay. Les parties, après de longues et infructueuses discussions, convinrent enfin de s'en remettre au jugement d'Ancel de Pommard, évêque d'Autun, qui réussit à les concilier. L'accord fut rédigé par le prélat, et signé par l'abbé et le baron. Celui-ci, content et satisfait, jura *sur les saints Évangiles* que jamais il n'inquiéterait le prieur ni ses moines. Voulant, en outre, procurer l'observation de ce traité par ses successeurs, il soumit, pour cet effet, tous ses biens aux évêques d'Autun, avec droit de les mettre en interdit et d'en excommunier les possesseurs, s'ils contrevenaient quelque jour à ce qui avait été arrêté (1).

L'abbé de Cluny avait, comme prieur de Semelay, le patronage de la cure, nommait à celles de Pouilly-en-Bazois et de Saint-Michel-en-longue-Selve, jouissait du droit de dîmes et de justice haute, moyenne et basse dans son prieuré et toutes ses dépendances. Cette justice fut réunie, au seizième siècle, à celles d'Avrée et de Saint-André-les-Luzy, et forma dès-lors un bailliage connu sous ce dernier nom. Le terrier fut renouvelé en 1768. Le cardinal de Bouillon était revêtu du titre de prieur de Semelay en 1701.

L'église prieurale, aujourd'hui simplement paroissiale, est dédiée à saint Pierre, et se trouve dans la partie supérieure du village. C'est un bel édifice de style roman et de forme basilicale; sa fondation remonte au douzième siècle. Il se compose d'une abside avec trois fenêtres

(1) *Gallia Christ.*, tome IV, p. 401; GAGNARD, *Hist. de l'église d'Autun*, p. 128. Ce prieuré fut uni à celui de Saint-André-les-Luzy vers 1275.

Digitized by Google

symboliques, dont les pieds-droits sont garnis de colonnes; d'un transsept avec deux absidioles, et de trois nefs séparées par huit piliers carrés, flanqués de colonnes engagées et cantonnées en croix. Les chapitaux, bien que grossièrement sculptés, sont précieux pour l'histoire architectonique. L'artiste y a représenté le Paradis, l'Enfer, la tentation d'Ève, la volupté, le crime de Sodome..... Au-dessus du transsept, sur le point d'intersection, s'élève une grosse tour romano-bysantine, percée sur ses quatre faces de fenêtres géminées. La longueur totale de l'édifice est de trente-trois mètres, et sa largeur, dans la nef, de treize mètres trente-cinq centimètres. Un éboulement, survenu en 1782, emporta toute une travée, et fit disparaître le portail qui, dit-on, était très-curieux. Messire Boucheret, curé de Semelay, assista à l'assemblée préparatoire des états-généraux de 1789 (1).

Le territoire de la commune renfermait jadis plusieurs fiefs dont nous allons parler.

La Bussière (2), à l'est, castel du quinzième siècle, bâti dans une magnifique situation avec des caves creusées dans le roc, était le siége d'une seigneurie avec justice moyenne et basse, qui mouvait du comté de La Roche-Milay. Cette terre appartenait, au moyen-âge, à une noble famille qui en portait le nom. Hugues et Guy de La Bussière, frères, assistèrent, en 1146, à l'assemblée de Vézelay. L'année suivante, ils signèrent, en qualité de témoins, l'acte d'une donation que fit Ponce de Montempuis au prieuré de Coulonges, près de Cercy-la-Tour, et partirent pour la Palestine. Pierre, chevalier, seigneur de La Bussière, de Chiddes, de Buzon, des Forges, de Lan et de Marry, donna dénombrement de ces fiefs en 1445.

Un demi-siècle plus tard, Jean de Ganay, chevalier,

(1) N. d'Amfreville était curé de cette paroisse en 1801.

(2) *Buxeria*. Il y avait, en 1729, une chapelle domestique.

Digitized by Google

baron de Persan, premier président au parlement de Paris et chancelier de France, était possesseur de La Bussière; il en fit foi et hommage en 1507. Guillaume de Marry, chevalier, seigneur du lieu, de Villaine-le-Baujon, de Montécot, de Solières..., en fit autant en 1535 (1). Jeanne, sa fille, épousa noble homme Imbert de Paris, dont les descendants embrassèrent chaudement les erreurs de Calvin, dans lesquelles quelques-uns ont persévéré jusqu'à la fin du dernier siècle (2), et lui porta les grands biens de sa maison. Ce seigneur donna plusieurs pièces de terre à des hommes de serve condition moyennant trente-deux livres tournois de rente, deux boisseaux de seigle, mesure de La Roche-Milay, trois gelines et quatre corvées à bras (3). Jacques de Paris, seigneur de Montécot, et Guillaume, son fils, en jouirent après lui. Edme de La Bussière, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, en était possesseur en 1789. C'est aujourd'hui la propriété de M. Charleuf.

Au nord-est du manoir, se trouvait naguère un dolmen remarquable, vulgairement nommé *Pierre-de-Prébis.* Une curieuse légende populaire racontait ainsi l'origine de ce grossier monument : « Un jour le diable s'empara d'un bûcheron, beau jeune homme du reste, et se préparait à l'emporter au noir séjour, lorsqu'il fit rencontre d'une *belle dame blanche,* dont le cœur compatissant fut touché du triste sort du pauvre campagnard. Le délivrer des griffes de satan, fut la première pensée de la noble *Prébis,* car tel était le nom de la belle dame dont la rencontre avait été si opportune. Mais quel moyen va-t-elle prendre? Elle connaît l'orgueil qui bouillonne au fond de

(1) Il était mort en 1538, époque où Jean, son fils, se fit moine au couvent des Cordeliers de Beuvray. Charlotte de Boutillat, sa veuve, se remaria à Philibert de Barrault, seigneur de Montmort.

(2) *Voyez* l'art. de Cervon.

(3) Archiv. de La Roche; *Album du Nivern.*, tome II.

Digitized by Google

tout l'être de l'esprit infernal, et c'est à cette passion, principe de sa perte, qu'elle s'adresse tout d'abord. »

« Prince du plus puissant empire, noble et généreux Lucifer, lui dit-elle, vous ne mépriserez pas ma prière; je viens vous redemander ce jeune homme qui m'est cher à plus d'un titre, et vous promets que ma reconnaissance ne restera pas au-dessous du bienfait. Un trône digne de vous sera élevé par mes soins dans ce lieu même, et vous règnerez sur toutes ces montagnes. »

« J'y consens, répondit l'ange déchu avec un sourire qui ressemblait à un grognement, et où perçait la fourberie, j'y consens pourvu qu'il soit dressé avant qu'apparaisse l'astre maudit dont les rayons fatiguent mes regards et me forcent à quitter cet hémisphère. »

« Déjà les premiers feux de l'aurore avaient doré les campagnes, déjà le sommet des montagnes commençait à blanchir au loin, et l'esprit de mensonge ne doutait pas que le soleil ne parût sur l'horizon avant l'exécution de la promesse : « Deux voyages, au moins, au flanc de la montagne, se disait-il en ricanant, deux voyages dans un si bref délai, seraient chose au-dessus du pouvoir des puissances de mon empire. »

« Aussitôt la condition est acceptée, et Prébis, prompte comme l'éclair, vole à la montagne, en arrache trois rochers, puis, plaçant le plus gros sur sa tête, et saisissant les deux autres de chacune de ses mains délicates, elle revient, plus rapide que la biche, déposer son pesant fardeau aux pieds du diable, qui commençait à frémir de rage. »

« En un clin-d'œil le principal bloc couronne les deux autres et le trône est élevé. Il était temps, car à peine l'admirable Prébis, rayonnante de joie, s'était-elle élancée sur la pierre pour suivre des yeux Lucifer dans sa fuite, que les rayons du soleil vinrent dorer sa blonde chevelure. »

Digitized by Google

Depuis plusieurs années déjà le dolmen a disparu, mais le souvenir de la dame blanche est resté.

Marry-sous-la-Vieille-Montagne, haumeau situé au nord de Semelay, était une seigneurie en toute justice, qui mouvait aussi du comté de La Roche-Milay. On y voyait autrefois une maison-forte, qui a totalement disparu. Cette terre a donné son nom à d'anciens seigneurs, qui la possédaient au douzième siècle. Guy de Marry, chevalier, assista, en 1146, à l'assemblée de Vézelay, et partit ensuite pour la Palestine. Ses descendants embrassèrent plus tard les erreurs de Calvin.

Partagée vers l'an 1500, elle forma, depuis cette époque, deux fiefs aussi en toute justice, dont l'un fut uni par Guillaume de Marry, chevalier, à celui de La Bussière; l'autre fut annexé à la terre de La Montagne-Saint-Honoré.

Le Martray, à l'est, jolie maison de campagne sur une hauteur, était un troisième fief mouvant de la châtellenie de Luzy et chargé d'une rente en seigle envers l'ancienne chartreuse d'Apponay. Louis de Cotignon en était possesseur en 1699. C'est aujourd'hui la propriété de la famille Bonneau, dont un des membres porte ce nom.

Au fond de la vallée qui se développe au sud-ouest, se trouve un monticule, où l'on remarquait encore naguère une vieille tour, qui servit à César-François Cassini de Thury pour faire la carte des environs; c'est tout ce qui restait alors d'une ancienne maison-forte connue sous le nom de Montécot (1). Ce château était le siége d'une seigneurie avec justice haute, moyenne et basse, qui relevait en fief des ducs de Nevers, et en arrière-fief des comtes de La Roche-Milay, par suite d'un accord fait en 1326 entre Girard de Châtillon et Louis II de Crécy. On croit qu'il tirait son nom de Cotus, fameux Éduen qui,

(1) *De Monte Coti*. Il y existait autrefois une chapelle dédiée à saint Marc.

Digitized by Google

cinquante-quatre ans avant Jésus-Christ, disputa la dignité de vergobret à Convictolitan et faillit mettre sa patrie en révolution.

Aux douzième et treizième siècles, la terre de Montécot appartenait à la noble maison de Châtillon-en-Bazois, de laquelle elle passa à Philibert de Champrobert, ou de Poligny. Jeanne, fille de ce dernier, la porta, en 1414, à Jean de Charency, écuyer, qui en donna, la même année, dénombrement au château de La Roche-Milay. En 1512, elle était possédée par Philippe de Morogues, seigneur du Plessy, de Champrobert..... issu d'une antique famille, qui portait : « D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or (1). » Jean, son fils, et Guillaume de Marry, son gendre, en jouissaient en 1530.

Robert de Montécot, que l'on croit avoir été fils de Jean de Morogues, ayant refusé d'en faire foi et hommage, vit saisir féodalement son fief, en 1579, par les officiers du baron de La Roche-Milay. Il fut appuyé dans cet acte d'insubordination par le seigneur de Ternant, qui prétendit que cette terre mouvait de sa baronnie; mais un arrêt, daté de l'année suivante, maintint le sire de La Roche dans ses droits de suzeraineté.

Jacques de Reugny l'engagea, vers 1554, au chapitre d'Autun, dont le doyen fit foi et hommage en 1605. Un siècle plus tard, elle appartenait à Jacques de Paris, seigneur de La Bussière, duquel elle passa à Charles de Ruel, puis à Edouard Pautrolot de Grillon. Celui-ci soutint, en 1767, pour le droit de préséance à l'église de Semelay, un long procès contre le sire de La Montagne; mais Jean-Marie Sallonnyer de Montbaron, ayant démontré, au moyen d'anciens titres de fondation, que ce privilége appartenait à ses prédécesseurs, fut maintenu dans ce droit,

(1) *Mémoires de Castelnault.*

Digitized by Google

Le Plessy, pavillon seigneurial situé au pied de la butte de Montécot, était un autre fief en toute justice, qui reconnaissait la même mouvance. Il a appartenu aux maisons de Neuchèse, de Ruel en 1650, de Grillon un siècle plus tard, et enfin à celle de Chargère.

Celui de Frémouzet, aussi avec justice haute, moyenne et basse, relevait de la seigneurie de La Montagne. Il était possédé, en 1719, par Pierre-Antoine de Jaucourt, marquis d'Espeuilles.

XIII.

TAZILLY, *Tazilliacum*.

Ce village, chef-lieu d'une commune de treize cent un habitants et d'une superficie de quatre mille cinq cent quatre-vingt-sept hectares (1), est situé dans une large vallée, à huit kilomètres environ à l'ouest de Luzy. On trouve dans ses environs du minerai de fer de deuxième qualité et quelques clos de vignes. Le sol sur lequel il est bâti, est plutôt argilo-siliceux que granitique. Deux routes importantes, l'une au nord-est et l'autre au sud-est, traversent la commune; mais elles laissent Tazilly à quelque distance dans les terres.

Nous avons parlé de la paroisse de Fléty, qui est formée d'une section de cette commune, il nous reste à traiter de celle de Tazilly (2).

Cette paroisse, la plus considérable des deux, faisait jadis partie du diocèse d'Autun et de l'archiprêtré de Bourbon-Lancy. Le patronage de la cure appartenait

(1) Cinq cent quatre sont en forêts.
(2) Fléty a été érigé en commune en 1853.

Digitized by Google

alors au chapitre de Ternant, décimateur pour une partie; le marquis de La Nocle, seigneur du clocher, et le comte de La Roche-Milay, se partageaient le reste des dîmes. L'église paroissiale, dédiée à saint Denis l'aréopagite, est de style roman, et date du commencement du douzième siècle. Elle se compose d'une abside étroite, flanquée de deux chapelles formant une espèce de transsept, et d'une nef percée de baies à meurtrières, qui annoncent la même époque. Au-dessus du chœur s'élève une grosse tour romane, que supportent quatre arcades en plein-cintre. Cette église, encore entourée du cimetière, conserve des marques de l'incendie qui la consuma au seizième siècle. Antoine Perrin, curé de Tazilly en 1787, assista à l'assemblée préparatoire tenue à Nevers avant l'ouverture des états-généraux.

Ce village eut autrefois des seigneurs de son nom. Guillaume de Tazilly, l'un d'eux, fit foi et hommage de ce fief à Ternant en 1461. Le marquis de Montbrun, seigneur de La Nocle, le possédait au dernier siècle. A peu de distance, à l'est, on remarque le castel de Marsandé, construction du seizième, avec une haute tour. Il appartient à la maison Mathieu. Jean, écuyer, l'un de ses membres, était, en 1650, seigneur de Saint-Honoré en partie.

Chigy-le-Monial, au sud, château moderne, bâti sur une hauteur, d'où l'on jouit d'un joli coup-d'œil, était autrefois un fief double avec justice moyenne et basse, qui mouvait de La Roche-Milay. Il a long-temps appartenu à la famille du Crest de Ponay. Charles, écuyer, seigneur de Montarmin, de Ponay....., y avait fondé, en 1643, une chapelle, où les chanoines de Ternant étaient tenus de célébrer la messe tous les vendredis en carême, et de *deux vendredis l'un* le reste de l'année. Denis-François de Gersalion, sieur de Nidy, et l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, fit foi et

Digitized by Google

hommage, en 1706, du principal fief. Pierre Bruneau de Vitry, seigneur de Chanlevrier, le posséda ensuite. Le marquis de Leusse, propriétaire de Chigy en 1825, a laissé cette terre à M. Bignon, son gendre.

Le second fief a appartenu à la maison de Chargère. Antoine Monchanin, procureur fiscal d'Issy-l'Évêque, en fit foi et hommage à La Roche-Milay en 1706.

Ponay-lès-Savigny, dans une gorge, près d'une forêt, au nord-ouest, est un castel qui, au dix-septième siècle, remplaça une maison-forte, et semble tirer son nom des anciens étangs qui l'avoisinaient. Ce château était autrefois le siége d'une seigneurie avec haute justice, qui mouvait de la châtellenie de Savigny. Jean des Choux, écuyer, en était possesseur en l'an 1300. Marguerite, sa fille, la porta, peu de temps après, à Jean de Semur, chevalier, qui en donna dénombrement à la cour des comptes de Nevers. Robert, fils de ce dernier, jouissait encore de Ponay en 1398. Il le laissa, un peu plus tard, à Guyot de Semur, qui en renouvela l'hommage en 1437. Gilbert du Crest, issu d'une ancienne maison, qui portait : « D'argent à trois bandes de gueules, » en était seigneur au milieu du seizième siècle. Il était mort en 1570, époque où Anne Le Bourgeois, sa veuve, fit foi et hommage du fief de Chigy. Cette dame en fit autant pour Montarmin et Ponay en 1577. Hugues, leur fils, laissa, à son tour, cette terre à Charles, dont il a été parlé plus haut. Jean du Crest, écuyer, ancien officier au régiment d'Alsace, qui en prenait le nom, en a été le dernier seigneur.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS. — Exposition des motifs. — Sources et renseignements. — Division de l'ouvrage.

PREMIÈRE PARTIE.

COUP-D'ŒIL SUR LE PAYS.

CHAPITRE Ier. — Etymologie du mot Morvand. — Situation de cette contrée. — Montagnes, leur élévation au-dessus du niveau de la mer, leur nature. — Forêts. — Flottage à bûches perdues, en trains. — Rivières et ruisseaux. — L'Yonne et ses affluents. — La Cure, ses affluents et l'étang des Sétons. 1

CHAPITRE II. — Mines et Métaux. — Thermes de Saint-Honoré. — Sol du Morvand, sa nature, cause de sa stérilité, moyens de le rendre plus fertile. — Productions, le seigle, la pomme de terre, le sarrasin, la vigne, la navette, le chanvre, les petits-navets, les fruits, les simples. — Animaux domestiques. — Les bœufs, leur espèce, leur utilité. — Les chevaux, leur vigueur, leur réputation. — Les moutons. — Les porcs. — Animaux sauvages. — Aspect général du pays. — Température. — Orages. — Monuments de l'antiquité. — Dolmens druidiques. — Fées ou prêtresses gauloises. — Époque gallo-romaine. — Postes militaires. — Voies anciennes. — Le moyen-âge. 11

CHAPITRE III. — Caractère des Morvandeaux, leur origine, leur tempérament, leur amour des procès. — Leurs mœurs, leur esprit religieux, leur régularité d'autrefois, leurs jurements et superstitions. — Usages païens, vaines observances. . . 25

CHAPITRE IV. — Nourriture des Morvandeaux, leur santé robuste, leurs vêtements. — Costumes. — Industrie agricole. — Émigrations, leurs conséquences. — Patois, sa formation. — *La Veuve et le Trésor des Rameaux*, légende morvandelle. . 35

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE GÉNÉRALE DU MORVAND.

CHAPITRE Ier. — Coup-d'œil sur la Gaule celtique, sa situation, son étendue, sa capitale. — Émigrations gauloises. — Usages des Celtes, leur caractère, leur religion. — Les druides, leurs croyances, leur autorité, leur culte. — Gouvernement du peuple éduen 49

CHAPITRE II. — Alliance des Éduens et des Romains. — Guerre des Séquanes. — Émigration des Helvètes. — Troubles à Bibracte, assemblée à Decize. — Eporédorix et Virdumare. — Soulèvement général contre les Romains. — Vercingétorix élu généralissime, sa défaite, sa retraite sur Alise. — Conquête des Gaules. . 60

CHAPITRE III. — Révolte et guerre du Morvand. — Tribus insoumises, leur défaite à Moux, à Montsauche, à Dun-les-Places. — Les druides en Morvand au sixième siècle. — Les Romains construisent des voies militaires, des villas, des thermes. — Le culte de Rome est substitué à celui de la Gaule. — Proscription des druides par Auguste. — Le christianisme aux prises avec le druidisme 70

CHAPITRE IV. — L'Evangile est prêchée en Morvand. — Saint Andoche à Autun, à Saulieu, son martyre. — Le Beuvray, sa consécration au culte païen, concours à son sommet. — Saint Martin à Autun, au Beuvray. — Les barbares envahissent les Gaules. — Les Bourguignons et les Francs. — Saint Germain à Saulieu, sa mort à Ravenne, son convoi à travers le Morvand, sainte Magnance. — Attila et les Huns, leur irruption, leur défaite 81

CHAPITRE V. — Progrès de la religion chrétienne, elle devient dominante. — Fondation d'abbayes. — Saint Merri en Morvand, sa retraite à La Celle-les-Autun, il est découvert par ses moines. — Les Sarrasins envahissent les Gaules, leurs ravages. — Ils sont vaincus par Charles Martel. — Saint-Andoche de Saulieu, Saint-Martin d'Autun, Saint-Prix de Flavigny sont dépouillés de leurs biens par ce guerrier. — Mort de Charlemagne, règne tumultueux de son fils. — Les Normands parcourent la France, ils sont vaincus dans l'Avallonnais. 93

Digitized by Google

CHAPITRE VI. — La féodalité, son origine, ses conséquences. — Aspect des campagnes et des villes au moyen-âge. — Prieurés et paroisses établis. — Siége et prise d'Avallon par le roi Robert. — Horrible famine de 1030. — Pélerinages pieux. — Première croisade.— Le pape Calixte II à Saulieu.— Assemblée de Vézelay, deuxième croisade. — Artaud de Chastellux et les preux du Morvand. — Mauvais succès des croisés, leur mort en route. — Parlement de Pierre-Perthuis, condamnation de Gérard de Vienne. — Fondation de la chartreuse d'Apponay. — Troisième croisade. 104

CHAPITRE VII. — Affranchissement de Vézelay, d'Avallon, de Saulieu, de Château-Chinon, de Lormes, de Luzy, de Corbigny... — Ligue contre la France. — Bataille de Bouvines. — Pierre de La Tournelle, son courage. — Hugues de Lormes, ses bienfaits. — Il fonde la chartreuse du Val-Saint-Georges. — Croisade de Thibault IV, comte de Champagne. — Maladie de saint Louis, son vœu. — Quatrième croisade. — Seigneurs du Morvand. — La lèpre, sa nature, ses effets. — Léproseries fondées. — Saint Louis à Vézelay. — Guerre du comte de Nevers et de l'évêque d'Autun. — Bataille de Saint-Verain. — Dreux de Mello. — Invasion des Anglais, leurs ravages. - Le roi Jean est fait prisonnier. — Les écorcheurs, leurs brigandages. 120

CHAPITRE VIII. — La France est divisée en deux factions puissantes. — Les Armagnacs s'emparent de Château-Chinon. — Les Bourguignons assiégent cette ville, ils y entrent par composition. — Assassinat de Jean-sans-Peur. — Le dauphin, depuis Charles VII, est exclu du trône, guerre à cette occasion. — Claude de Beauvoir prend Cravant, il rend cette ville au chapitre de Saint-Etienne d'Auxerre. — Siége et prise d'Avallon. — Famine, pain de racines de fougères. — Menessaire et Reclennes brûlés par les troupes du dauphin. — Rédaction de la coutume du Nivernais, assemblée à Moulins-Engilbert. — Louis XI monte sur le trône, troubles. — Charles-le-Téméraire brûle Château-Chinon. — Il envoie le comte de Roussy tomber sur le Nivernais. — Prise de Moulins-Engilbert. — Bataille de Sermages. — Louis XI en Morvand. — Le duc de Bourgogne meurt, réunion de cette province à la couronne. — Prise de Saulieu et des châteaux de Maraut, Villarnoult.... — Grand hiver, gelée des seigles, processions. 137

Digitized by Google

CHAPITRE IX. — La féodalité tombe. — Louis XII en Morvand. Saulieu ravagé par la peste. — Robeurs défaits à Lucenay. — Translation des reliques de saint Lazare d'Avallon. — Luther dogmatise. — Les huguenots à Corbigny. — Siége d'Avallon par le duc des Deux-Ponts. — Les calvinistes brûlent les églises, leur cruauté, leurs prêches. — Arrêt des Tixier. — Ligue catholique. — Épidémie, elle ravage Château-Chinon. — Henri IV parvient à la couronne. — Prise de Saulieu. — Attaque de Lormes, il est défendu par les femmes. — Prise de Château-Chinon. — Pillage de cette ville. — Lormes se rend. — Attaque d'Avallon, prise de cette ville 154

CHAPITRE X. — Mort de Henri IV, troubles à cette occasion. — Garnison à Chastellux, prise et reprise de cette forteresse. — Le comte de Montal. — Le maréchal de Vauban et le prince de Condé. — Grandes gelées. — Peste à Avallon. — Disette terrible. — Établissements religieux en Morvand. 171

CHAPITRE XI. — Hiver extrêmement rigoureux. — Disette. — Épizootie, elle ravage la France. — Famine. — Orage furieux. — Nouvelle épizootie dans toute l'Europe. — Les seigles germent dans les champs, les foins pourrissent dans les prés. — États-généraux, la révolution éclate. — Nouvelle organisation de la France. — Constitution civile du clergé, persécution. — Mort de Robespierre. — Amour des Morvandeaux pour Napoléon Ier. 180

CHAPITRE XII. — Chute de l'empire, invasion. — Les alliés en Morvand. — Le camp des Latois. — Le curé d'Alligny, épisode. — Disette et famine. — Exécution de sept voleurs à Château-Chinon. — Louis XVIII. — Visites épiscopales. — Révolution de juillet 1830. — Gouvernement de Louis-Philippe. — Incendie de Planchez. — Sécheresse, processions. — Pont de Gouloux. — Bruits d'incendies, troubles. — Putréfaction des pommes de terre. 193

CHAPITRE XIII. — Révolution de février 1848, proclamation de la république. — Émeutes, leur répression énergique. — Incendie à Brassy, vol de vases sacrés à Dun-les-Places. — Le choléra. — Le socialisme. — Établissements religieux. — Monastère de la Pierre qui-Vire. — Églises rebâties ou agrandies. — Basilique des Places, sa consécration, son fondateur. . . 207

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

DESCRIPTION ET HISTOIRE LOCALE DU MORVAND.

Pages.

Ancienne division de la contrée 217
Morvand Nivernais 218
CANTON DE CHATEAU-CHINON. 219
Château-Chinon, sa situation et description, étymologie de son nom, son vieux château et le prieuré de Saint-Christophe, fortifications, gouverneurs de cette ville, établissements féodaux et seigneuriaux, couvent de capucins, paroisse, curés, confréries, église, hôpital, commerce et industrie, malheurs et désastres, épidémies. 220
Ancien comté de Château-Chinon et ses dépendances. . . 239
Seigneurs châtelains et comtes. 241
Château-Chinon-Campagne, chapelles, fiefs. 256
Arleuf, commune, paroisse, église, château, terre et marquis de La Tournelle. 260
Châtin, état civil et religieux. 268
Corancy, paroisse, église, chapelle de Fauboulon, assemblées, terre de Maison-Comte 270
Dommartin, situation, église, paroisse. 275
Frétoy, ancienne famille de ce nom, le Fou-de-Verdun. . 277
Glux-en-Glaine, ses antiquités, source de l'Yonne. . . 279
Montigny-en-Morvand, seigneuries du Bruys, de Charnoy. 282
Montreuillon, prieuré, châtellenie, Saint-Maurice, baronnie de Chassy, pont-aqueduc. 286
Poussignol-Blîmes, paroisse, prieuré, chapelle, château de Quincize, fiefs d'Estoules, de Poussains. 291
Saint-Hilaire-en-Morvand, paroisse, seigneuries d'Argoulais, de Chaligny, de Mouasse; maisons de Chabannes, de Chaligny, de Champ-de-Saint-Léger. 297
Saint-Léger-de-Fougeret, paroisse, incendie, château, fiefs. 305
Saint-Péreuse-en-Morvand, situation, ancienne collégiale, châteaux de Solières, de Besne, de Chandiou, baronnie. 309
Dun-sur-Grandry, étymologie, église; Grandry, berceau d'une famille de ce nom; Champausserin. 314
CANTON DE LUZY, sa situation, aspect du pays. . . 316

Digitized by Google

Pages.
Luzy, étymologie, forteresse, peste, fortifications, églises, hôpital, prieuré de Saint-André, assemblée d'évêques, baronnie, ses dépendances, barons; comté de Mazilles, Saint-Germain, de Paris; Montarmin, Monteuillon. . 347
Avrée, paroisse, prieuré 332
Chiddes, paroisse, chapelle de Saint-Jean-des-Curtils, Chanlevrier, Champrobert, carrière de marbre, mine de fer; Couloise, Villette-les-Forges, La Garde. 334
Fléty, La Goutte, Tourny avec commanderie de Malte, château de Vaux 340
Lanty, terre et seigneurs de ce nom. 342
Milay, d'où vient ce nom, église, ruines romaines, ancienne terre, La Vallée, La Meuloise, Magny. 344
Poil, sa situation, seigneurie du Monceau, siége de ce château; Concley, famille de Gévaudan; Villette, Estevaux, Pierrefitte, Thil 349
Remilly, ancienne famille de ce nom, Tour de Bault, maison de Maumigny, Saint-Michel-en-Longue-Selve. . 353
Chartreuse d'Apponay, sa fondation, son gouvernement, ses malheurs, ses prieurs; La Boue 355
La Roche-Milay, sa description; le bourg, son affranchissement; paroisse et curés, balliage, canton, Touleurs, château; ancienne baronnie, ses dépendances, son érection en comté; barons et comtes, prieuré de Vanoise, Saint-Gengoux; château de Rivières, Couveau. 364
Le Beuvray, sa situation, son nom, sa destination antique, camp romain, assemblées, tournoi, foires, saint Martin, sa chapelle, couvent de Cordeliers. 378
Savigny-Poil-Fol; paroisse, église, châtellenie, Le Bois-Gizet, La Pommeraye. 389
Semelay, prieuré, église, antiquités, La Bussière, légende, Marry, Montécot, Le Martray, Le Plessy. 392
Tazilly; paroisse, église, châteaux de Chigy-le-Monial, de Marsandé, de Ponay. 399

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 14, ligne 5, Walter-Rawelegh, *lisez :* Walter-Rawlegh.
28, dernier alinéa, ligne 3, patriarchales, *lisez :* patriarcales.
44, ligne 15, se tarent, *lisez :* se turent.
50, dernière ligne, Moreau de Montour, *lisez :* Moreau de Mautour.
64, ligne 9, de vergobret, *lisez :* du vergobret.
66, ligne 24, Kercy, *lisez :* Quercy.
101, ligne 22, pieux ce monarque, *lisez :* ce pieux monarque.
112, ligne 3, Pascal II, *lisez :* Calixte II.
139, ligne 24, avec honnèurs, *lisez :* avec les honneurs.
166, note (2), inventaire des litres, *lisez :* inventaire des titres.
176, deuxième alinéa, ligne 18, pièces de canon à Philisbourg, qu'il plaça dans son château. Enfin, prises en 1703... *lisez :* pièces de canon prises à Philisbourg, qu'il plaça dans son château. Enfin, en 1703....
182, ligne 4, supplications nombreuses publiques, et des processions, *lisez :* des supplications publiques et des processions nombreuses.
227, notes, ligne 17, Robert de Rabutin, *lisez :* Roger de Rabutin.
249, note (3), ligne 1re, montrer à haut, *lisez :* montrer à un haut.
270, ligne 2, comme un aigle, *lisez :* comme une aigle.
Ibid. ligne 7, et dont ses fils, *lisez :* et dont les fils.
312, ligne 13, de Montagu, *lisez :* de Montaigu.
317, ligne 10, collines Appenelle, *lisez :* collines de l'Appenelle.
321, ligne 22, partie jusqu'au, *lisez :* partie qu'au.
325, ligne 15, venons de parler, *lisez :* venons de citer.
342, ligne 9 et 10, ceintre qui supportant, *lisez :* cintre qui supportent.
346, ligne 28, plein ceintre, *lisez :* plein cintre.
367, ligne 17, qu'il retombât, *lisez :* qu'il ne tombât.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google